This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

1837
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

II
|
R6

REVUE

HISTORIQUE

REVUE

HISTORIQUE

Paraissant tous les deux mois.

Ne quid falsi audeat, ne quid veri non audeat historia.
CICÉRON, *de Orat.*, II, 15.

QUINZIÈME ANNÉE.

TOME QUARANTE-TROISIÈME

Mai-Août 1890.

PARIS
ANCIENNE LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE ET Cie
FÉLIX ALCAN, Éditeur
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN
AU COIN DE LA RUE HAUTEFEUILLE
1890

LES INTRIGUES

DU

DUC D'ORLÉANS EN ESPAGNE

1708-1709.

Le duc d'Orléans a-t-il conspiré en Espagne contre son neveu Philippe V, qu'il s'était chargé de défendre à la tête d'une armée? Il semble que la réponse à cette question soit faite depuis longtemps; tout le monde a présent à l'esprit le dramatique récit où Saint-Simon nous redit les aveux successifs du prince, le grand fracas, les clameurs universelles qui s'élevèrent contre lui, enfin l'abandon misérable où il tomba après les dénonciations venues d'Espagne et l'arrestation de ses agents Flotte et Regnault. D'autre part, M. Combes, dans son *Histoire de la princesse des Ursins*, a consacré deux chapitres à la solution de ce problème; il a rapproché du texte de Saint-Simon celui de tous les contemporains. Les *Mémoires* de Saint-Philippe, les *Mémoires* de Noailles et ceux de Mme de Maintenon, l'*Histoire secrète de la cour de Madrid*, les lettres de Filtz-Moritz, la correspondance de Mme de Maintenon et de la princesse des Ursins lui ont fourni de précieux renseignements; quelques lettres du duc d'Orléans, tirées de la collection Noailles, d'autres lettres d'Amelot, de Voysin, du chevalier du Bourk, consultées au Dépôt de la guerre, les ont complétés et ont permis à l'auteur de se prononcer avec une quasi certitude; plus hardi et plus informé que Saint-Simon, il conclut à la pleine et entière culpabilité de celui qui devait être le Régent.

Nous ne nous permettrions pas d'agiter de nouveau une question ainsi débattue, si nous n'avions trouvé aux Archives d'Alcala de Hénarès et au ministère des Affaires étrangères à Paris un certain nombre de documents inconnus de M. Combes, et qui

nous permettront, croyons-nous, de dire le dernier mot sur cette affaire longtemps obscure. Ce sont, en premier lieu, treize lettres personnelles et secrètes échangées entre Louis XIV et Philippe V, du 3 avril au 2 septembre 1709[1]; deux lettres du roi d'Espagne à Mme de Maintenon, du 13 avril et du 28 juillet[2], et une lettre du duc de Bourgogne au roi son frère, du 5 août 1709[3]; en second lieu, la correspondance diplomatique de France et d'Espagne (lettres de Louis XIV et d'Amelot[4], dépêches du duc d'Albe et de Grimaldo[5]); enfin les lettres et les rapports des divers agents chargés par Philippe V d'arrêter, de garder et d'interroger les deux Français Flotte et Regnault[6]. Il suffit d'énumérer ces pièces pour en indiquer l'importance. De leur lecture, il résulte, déclarons-le dès maintenant, une opinion beaucoup plus voisine de celle de Saint-Simon, de celle même de Filtz-Moritz, si favorable au Régent, que du jugement trop sévère de M. Combes. Quoique Saint-Simon en doutât lui-même, le duc d'Orléans ne lui avait rien dit que d'exact, et la confession qu'il lui fit, ainsi qu'au roi, est l'expression intégrale de la vérité : les plans qu'il forma en Espagne purent être extravagants, ils ne furent pas criminels. C'est ce que nous allons démontrer.

Nous ne pensons pas qu'après l'exposition si claire et si complète de M. Combes, il soit nécessaire de reprendre par le menu le récit des faits : nous nous bornerons à discuter ceux sur lesquels il subsiste quelque doute, et, pour plus de clarté, nous réduirons la discussion à ces trois points essentiels : 1° les accusations lancées contre le duc d'Orléans ont-elles été le résultat d'un complot entre Mme de Maintenon et la princesse des Ursins?

1. Lettres de Louis XIV, Archives d'Alcala, l. 2460. — Lettres de Philippe V, Archives d'Alcala, l. 2460 et 2574; et Affaires étrangères, Espagne.

2. Archives d'Alcala, l. 2574. — La lettre du 13 avril porte la date très vague et ajoutée après coup de 1710; elle est certainement du 13 avril 1709; 1° elle fait allusion à la découverte des intrigues du duc d'Orléans; 2° elle parle de la reconnaissance du prince des Asturies par les Cortès, qui a eu lieu le 7 avril 1709; 3° il y est question de deux lettres que Philippe V envoie à Louis XIV, et ces deux lettres sont du 13 avril; 4° le 21 avril, Mme de Maintenon fait allusion à cette lettre qu'elle vient de recevoir, dans une lettre à Mme des Ursins. — Lettre du 28 juillet, Affaires étrangères, Espagne. *Mémoires et documents*, t. 99, fol. 36.

3. Archives d'Alcala, l. 2514.

4. Affaires étrangères, Espagne, t. 192, fol. 34, 118, 133 et 143.

5. Archives d'Alcala, l. 2975.

6. Ibid., l. 2975.

— 2° quels ont été le but et la portée des intrigues du duc d'Orléans en Espagne? — 3° Louis XIV a-t-il, comme le prétendent les lettres de Filtz-Moritz, autorisé dans une mesure quelconque les vues personnelles et les ambitions de son neveu sur le royaume de son petit-fils?

I.

Mme de Maintenon a-t-elle conjuré la perte du duc d'Orléans avec Mme des Ursins? D'après Saint-Simon, le duc d'Orléans lui-même en était convaincu : « Il me dit que cette intrigue s'étoit toute conduite de Mme des Ursins à Mme de Maintenon immédiatement, et c'étoit du Roi qu'il l'avoit appris, c'est-à-dire que Mme des Ursins s'étoit adressée à Mme de Maintenon là-dessus, sans aucun canal intermédiaire[1]. »

Les dates confirment cette dernière assertion : la première lettre où la princesse des Ursins dénonce à Mme de Maintenon les menées du duc d'Orléans est du 1er mars 1709[2], tandis que la première lettre de Philippe V à Louis XIV sur la même matière n'est que du 26[3]; la première réponse de Mme de Maintenon à la princesse des Ursins est du 9 mars[4]; la première réponse de Louis XIV à Philippe V est du 3 avril seulement[5]. Louis XIV a donc pu dire et le duc d'Orléans répéter en toute vérité que « Mme des Ursins s'était adressée à Mme de Maintenon là-dessus, sans aucun autre canal intermédiaire. »

Mais Louis XIV n'avance rien de plus : de ces paroles il ne résulte en aucune manière qu'il y ait eu complot contre le duc d'Orléans, ni surtout que Mme de Maintenon ait voulu le perdre. Il convient en effet de séparer la cause de Mme de Maintenon et celle de la princesse des Ursins; tous les textes nous prouveront que la première n'était point animée de mauvais sentiments à l'égard du duc d'Orléans; les dispositions de la seconde nous apparaîtront beaucoup plus suspectes; remettons à plus tard le soin de les examiner.

1. *Saint-Simon*, t. V, p. 5. Éd. Chéruel, in-12, 1865.
2. *Recueil* de Bossange, t. IV, p. 220. — Cette lettre ne porte pas de date exacte, mais celle que nous donnons est certaine.
3. Cette lettre manque à Alcala et aux Affaires étrangères, mais elle est indiquée et résumée dans la lettre de Louis XIV du 3 avril.
4. *Recueil* de Bossange, t. I, p. 393.
5. Archives d'Alcala, l. 2460.

Veut-on savoir en quels termes étaient, en 1706, Mme de Maintenon et le duc d'Orléans? Qu'on lise les belles et nobles lettres récemment publiées par M. Geffroy, qu'ils échangèrent après les premiers malheurs d'Italie[1]. Prétendra-t-on que Mme de Maintenon faisait l'hypocrite en écrivant au duc d'Orléans? Les lettres qu'elle adresse au même moment sur le même personnage à sa soi-disant complice la princesse des Ursins sont là pour répondre : « Les héros dans les romans ne poussent pas la bravoure plus loin que ce qu'il a fait. Il a caché sa première blessure; il fallut céder à la seconde, parce que son bras tomba. Il supporta sa douleur avec le même courage, il se fit porter dans le dessein de marcher en avant. J'ai eu l'honneur de mander à la Reine que son avis ne fut pas suivi : il est inconsolable et toute l'armée mande que sa vie est en danger par son affliction. Le Roi lui a écrit les choses du monde les plus obligeantes; en vérité il les mérite bien[2]. »

L'année suivante, le duc d'Orléans va en Espagne; Mme de Maintenon le louera de son mieux : « Je ne suis pas surprise, Madame, que vous soyez contente de M. le duc d'Orléans; il a de grandes et estimables qualités[3]. » En 1708, elle presse son retour sur le théâtre de ses exploits : « Vous avez renvoyé le duc d'Orléans encore plus aimable qu'il n'étoit, » écrit-elle dès le 1er janvier...; « il veut s'en retourner le plus tôt qu'il pourra; je lui en sais très bon gré[4]. » Et, le 27 du même mois : « Il ne tiendra pas à moi que M. le duc d'Orléans ne parte bientôt...; il est mieux en Espagne qu'ici[5]. » L'impatience qu'il montre lui inspire « une grande estime et une grande tendresse » pour sa personne[5].

Autant que qui que ce soit, elle se réjouit de ses succès : « Nous

1. 26 septembre 1706. Geffroy, II, 101. — Comparez lettre du 17 octobre 1706 à la même : « La reine a raison de plaindre en particulier M. le duc d'Orléans; son déplaisir a fort augmenté son mal; la gangrène a été deux fois à sa plaie, et on vouloit lui couper le bras. Il reçut une lettre du roi qui fut un merveilleux baume, et depuis il a toujours été de mieux en mieux; il mérite assurément d'être consolé et je ne doute pas que votre reine n'y contribue en tout ce qui lui sera possible. »

2. Mme de Maintenon à la princesse des Ursins, le 1er mai 1707. Bossange, t. I, p. 118.

3. Mme de Maintenon à Mme des Ursins. Bossange, t. I, p. 204.

4. Ibid., t. I, p. 219.

5. Ibid., t. I, p. 213.

avons été ici très sensibles à l'utilité de la prise de Lérida *et à l'honneur de M. le duc d'Orléans; je suis ravie en mon particulier de voir son malheur fini*, tant pour l'avenir que pour le passé, et vous croyez bien, Madame, que *je souhaite ardemment le même bonheur pour ce prince à la campagne prochaine*[1]. » Cette satisfaction nouvelle, elle l'eut et elle l'exprima lors du siège de Tortose, en 1708[2].

Une seule fois elle refusa de rendre service au prince, et franchement le duc d'Orléans lui-même dut au fond de son cœur trouver qu'elle n'avait pas tort. Il désirait obtenir pour sa maîtresse, Mlle de Séry, celle qui fut plus tard Mme d'Argenton, une place de dame d'atour auprès de la reine d'Espagne; la princesse des Ursins entrait dans cette vue; Mme de Maintenon la combattit en termes excellents et très modérés[3].

Quant aux calomnies qui courent sur le compte du prince, Mme de Maintenon les réfute ou les méprise. Voyez comme elle traite la prétendue passion du duc d'Orléans pour la reine Marie-Louise : « J'ai su depuis que la sottise qu'on a voulu répandre de M. le duc d'Orléans et de la Reine a été jusqu'à Mme la duchesse de Bourgogne; mais elle n'y a fait nulle attention, et si peu qu'elle ne m'en avoit pas parlé; il n'y a, Madame, comme vous le dites fort bien, qu'à laisser tomber de telles méchancetés, qui, bien souvent même, n'ont pas de plus solides fondements que l'envie d'un valet qui ne voudroit point retourner à Madrid[4]. »

Bien loin d'avoir cherché à exciter la jalousie ou l'animosité de Mme des Ursins contre le duc d'Orléans, elle ne lui a rapporté dans ses lettres que les propos les plus aimables, les plus obligeants, et cela dans tous les temps; au début, le 12 mars 1707 : « J'ai eu une très grande conversation avec M. le duc d'Orléans, que je voulois prévenir en votre faveur; mais je le trouvai dans des sentiments pour vous, Madame, tels que je les pouvois désirer[5]; » après la première campagne, le 1er janvier 1708 : « J'ai eu bien de la joie, Madame, d'entendre parler de vous comme je pense par M. le duc d'Orléans; il trouve que vous allez bien droit pour nos rois[6]; » à la fin de l'année 1708, postérieurement au

1. Mme de Maintenon à Mme des Ursins, 10 décembre 1707. Bossange, I, 196.
2. Ibid., t. I, p. 269, et Geffroy, *Mme de Maintenon*, t. II, p. 169.
3. *Ibid.*, p. 141. Lettre du 10 octobre 1707.
4. Lettre du 30 décembre 1708. Bossange, t. I, p. 370.
5. Bossange, t. I, p. 99.
6. Ibid., p. 205.

fameux souper où le duc d'Orléans, légèrement pris de vin, aurait tenu le propos très plaisant, mais très grossier, que Saint-Simon nous donne comme l'origine d'une implacable persécution : « Il ne m'est rien revenu, Madame, sur M. le duc d'Orléans dont on ne doive être content; il m'a paru fort zélé pour les grands intérêts du Roi et de la Reine, et se dispose sans hésiter à les aller servir tout de son mieux[1]; » presque à la veille enfin de la découverte de ses projets en Espagne, le 27 janvier 1709 : « M. le duc d'Orléans m'a fait encore une visite. Il ne montre qu'estime pour vous, Madame, zèle pour leurs Majestés catholiques et horreur des propositions de paix; ardent pour retourner en Espagne et pour y servir tout de son mieux; et sur ce que je lui dis qu'on mandoit de Madrid qu'il ne vouloit plus y aller, il me dit que tous ces discours étoient fondés sur un petit chagrin qu'il avoit eu quand on disposa des troupes sans son avis, sur quoi il s'expliqua avec trop de vivacité et d'imprudence. Cet aveu se fit avec une douceur et une ingénuité qui me charma et qui ne me laissa pas douter de la sincérité de ses discours[2]. »

La première dénonciation part de Madrid, un mois après cette lettre : Mme de Maintenon va-t-elle s'indigner, fulminer contre un intrigant, presque un traître? Pas le moins du monde; elle cherche à tout atténuer, à tout apaiser, d'accord en cela, comme en toutes choses, avec le roi son époux et son maître : « Je ne croyois point la cabale dont vous me parlez si sérieuse que vous me l'expliquez, Madame; *je ne saurois croire que M. le duc d'Orléans y soit entré*, et il faudroit haïr nos deux rois pour vouloir leur ôter le secours qu'il trouve en vous et en M. l'ambassadeur. J'ai bien senti quelques petits coups de patte sur ce que vous aimez à gouverner, *mais on convient que vous gouvernez très bien l'un et l'autre*[3]. » Le 3 avril, Louis XIV est mis au courant par Philippe V lui-même, prend la direction de l'affaire, se charge pour ainsi dire de l'instruction; Mme de Maintenon s'efface de plus en plus; c'est à peine si elle veut parler : « Il y a des matières, écrit-elle le 8 avril, sur lesquelles, pour avoir trop à dire, on aime mieux ne rien dire du tout; il n'y a qu'à adorer la Providence, s'y soumettre et se taire[4]. » Elle est

1. Lettre du 23 décembre 1708. Geffroy, t. II, p. 186.
2. Geffroy, *Mme de Maintenon*, t. II, p. 197.
3. Mme de Maintenon à Mme des Ursins, 9 mars 1709; Bossange, I, 393.
4. Ibid., t. I, p. 405.

d'ailleurs si peu convaincue des torts du prince qu'elle ne voit pas de motif suffisant pour l'empêcher de retourner en Espagne[1]. Le 21 avril elle se dérobe tout à fait : « J'aurois de belles réflexions à faire sur le chapitre présent et secret, pour lequel je vais me donner l'honneur d'écrire à S. M. C. *Ma tête n'est point assez forte pour entrer dans de telles affaires, et mon cœur trop sensible pour ne me pas passionner pour et contre ceux qui ont tort ou raison*[2]. »

A partir de ce jour et jusqu'au 15 juillet, plus un mot sur cette matière dans les lettres de Mme de Maintenon à la princesse des Ursins; ces lettres mêmes se font plus rares, et Mme de Maintenon doit à plusieurs reprises assurer la princesse que « ses sentiments pour elle sont toujours les mêmes[3]. » Qu'on ne s'imagine point que, pour nuire au duc d'Orléans, Mme de Maintenon sortit de cette réserve avec de plus grands que Mme des Ursins; deux lettres de Philippe V qui lui sont adressées, l'une du 13 août 1708, dont l'analyse nous a été conservée par les *Mémoires* de Noailles[4], l'autre du 13 avril 1709, dont nous avons retrouvé la minute autographe aux Archives d'Alcala[5], prouvent, au contraire, qu'elle voulut justifier le duc des premières accusations portées contre lui au cours de sa seconde campagne, et qu'elle alla jusqu'à traiter « *d'affaire de valets* » les intrigues attribuées au Français Regnault; Philippe V est réduit à la supplier de relire ses lettres et de les considérer comme dignes d'attention[6].

Momentanément assoupie, l'affaire se réveilla au mois de juillet, mais ce ne fut point par la volonté de Mme de Maintenon. Le roi d'Espagne écrivit lui-même au roi de France le 6 juillet; Louis XIV lui répondit le 13[7]; le 15 seulement, Mme de Maintenon fit une allusion, très insignifiante d'ailleurs, aux intrigues

1. « M. le duc d'Orléans compte partir dans huit jours seulement; ce mystère embarrasse le Roi, car sous quel prétexte peut-on le retenir quand il y a tant de raisons de partir? »

2. Bossange, t. I, p. 410.

3. Voir notamment la lettre de la princesse des Ursins du 28 avril 1709 (Bossange, t. IV, p. 259) et la lettre de Mme de Maintenon du 27 avril (Bossange, t. I, p. 413).

4. *Mémoires de Noailles*, éd. Michaud, p. 207.

5. L. 2574. Voir sur cette lettre la note 2 de la page 2.

6. Nous avons publié cette lettre dans les *Archives des missions*, 3e série, t. XV, 1889.

7. Archives d'Alcala, l. 2460.

du duc d'Orléans[1], et quelques jours plus tard elle invita la princesse des Ursins à ne plus aborder cette matière[2]. Jusqu'au bout Mme de Maintenon refusera de se prononcer pour ou contre le duc d'Orléans, et cela avec ses meilleurs amis, le duc de Noailles par exemple[3]. Il est même permis de croire qu'elle agit efficacement en faveur du duc d'Orléans; nous ne savons s'il est vrai, comme le rapporte La Beaumelle, qu'elle ait appelé Desmarests et qu'elle lui ait d'elle-même dicté ce qu'il devait conseiller au chancelier Pontchartrain; nous pensons qu'il est faux, — on verra pourquoi tout à l'heure, — que ce soit elle qui ait empêché Louis XIV de faire arrêter son neveu; mais nous sommes convaincu, avec le marquis de Saint-Philippe[4], que, durant ces cinq mois terribles, elle ne dit pas un mot qui pût aggraver la situation du duc d'Orléans. Comme Louis XIV lui-même, elle n'eut d'autre dessein que de réduire l'affaire à ses justes proportions et d'en étouffer l'éclat. Il est donc établi qu'elle n'a point travaillé contre ce prince ni seule ni d'accord avec la princesse des Ursins. Reste à savoir maintenant quel a été le rôle de cette dernière.

Sa malveillance à l'égard du duc d'Orléans n'est pas douteuse, au moins à partir de juillet 1707. Il semble qu'elle se plaise à faire ressortir ses insuccès; plusieurs fois elle répète que ce prince ne fait pas la figure qu'il faudrait; après le gain d'une grande bataille, comme celle d'Almanza, tout le monde s'était attendu à ce qu'on ne donnerait pas le temps de respirer aux ennemis; or le siège de Denia ne finit pas; les contributions qu'on a établies dans les royaumes de Valence et d'Aragon ne se paient point, ou au moins fort peu; le siège de Lérida ne paraît plus possible; quant à celui de Tortose, ce n'est vraiment pas une grosse affaire; sous prétexte d'excuser le prince, elle l'accable du poids de ses

1. Bossange, t. I, p. 439.

2. Mme de Maintenon à la princesse des Ursins, 29 juillet 1709. Id., p. 443.

3. Geffroy, t. II, p. 221. Mme de Maintenon au duc de Noailles, 3 septembre 1709 : « Le respect que je dois à M. le duc d'Orléans fait que je ne dis pas un mot sur son affaire. Je vois avec déplaisir le tort qu'elle lui a fait dans le monde. » Ces paroles confirment l'attitude de neutralité bienveillante que La Beaumelle lui prête dans ses Mémoires et que caractérise parfaitement une anecdote connue. La duchesse de Bourgogne, en se déchaînant contre l'accusé, voulait l'engager à se déclarer contre lui. « Le respect que je dois au neveu du Roi, répondit-elle, ne me permet pas de parler. » Et à Madame, qui la conjure de protéger son fils : « Mon respect pour Philippe V m'ordonne de me taire. » La Beaumelle, *Mémoires de Maintenon*, éd. 1778, t. V, p. 128.

4. *Mémoires de Saint-Philippe*, t. II, p. 302.

infortunes : « Je crois que S. A. R. en est au désespoir, *et qu'elle ne s'aperçoit que trop que son malheur la suit partout*[1]. »

Dès 1708, la mésintelligence est évidente, et elle se traduit à la fin de la campagne par une succession de rapports désagréables faits par la princesse des Ursins à Mme de Maintenon. Le 29 octobre, elle déclare, non sans amertume, « qu'il seroit bien fâcheux que ce prince crût avoir sujet de n'être pas satisfait, » alors qu'elle n'a cherché qu'à lui plaire et à lui marquer son respectueux attachement, et que le roi et la reine ont fait de leur côté tout ce qui a été en leur pouvoir pour lui donner des marques de leur amitié et de leur reconnaissance[2]. Quinze jours après, elle rappelle avec aigreur toutes les complaisances qu'on a eues à Madrid pour le duc d'Orléans, toutes les louanges qu'on lui a prodiguées en public et en particulier, les lettres de remerciement qu'il a écrites maintes fois au roi et à elle-même; elle insinue assez méchamment « que la plus grande partie de ses domestiques s'ennuient en Espagne et que, comme ils lui souhaitent une longue vie, se trouvant très bien d'avoir un si bon maître, ils aimeroient mieux le voir au Palais-Royal ou à l'Opéra que dans les dangers où S. A. R. s'expose si facilement[3]. » Elle se garde d'ajouter qu'elle est tout à fait d'accord avec ces excellents serviteurs. Elle affecte d'être surprise que le duc d'Orléans ait daigné venir à Madrid prendre congé de leurs Majestés catholiques[4]. C'est d'elle enfin qu'au 1er mars 1709 viennent les accusations portées contre le duc d'Orléans[5]. Elle fait d'abord semblant de n'y pas croire, mais, dans chacune de ses lettres, elle y revient avec une insistance marquée[6]. Dans la seconde phase de l'affaire, elle acceptera la responsabilité de l'arrestation de Flotte et de Regnault et se vantera « d'être un obstacle aux injustes

1. Lettres de Mme de Maintenon à la princesse des Ursins, notamment du 18 et du 25 juillet 1707. Bossange, IV, 45 et 49.

2. Bossange, t. IV, p. 157.

3. Lettre du 12 novembre 1708. Bossange, t. IV, p. 166.

4. Lettre du 19 novembre 1708. Ibid., p. 167.

5. « Il ne me reste plus, Madame, qu'à vous répondre sur la cabale dont j'avois pris la liberté de vous dire qu'il falloit vous garder..... Ces quatre ou cinq grands continuent de fort mauvais discours..... Ils s'assemblent le plus souvent qu'ils peuvent, *et publient qu'ils ont à leur tête M. le duc d'Orléans...* » La princesse des Ursins à Mme de Maintenon, 1er mars 1709; Bossange, t. IV, p. 225.

6. Bossange, t. IV, p. 245. Lettre du 25 mars 1709.

desseins de ceux qui en veulent à leurs Majestés catholiques[1]. »

On voit combien le ton de ces lettres diffère de celui des lettres de Mme de Maintenon; il nous paraît difficile après cela de repousser comme une fable l'hostilité de la princesse des Ursins contre le duc d'Orléans. Dirons-nous donc avec la princesse palatine « qu'elle l'a jalousé, lui a joué un bien vilain tour et l'a fait injustement suspecter »? — « Mieux vaut être avec les lions et les dragons qu'avec une méchante femme! » s'écrie-t-elle[2]. Mme des Ursins fut-elle pour le prince cette méchante femme pire que les lions et les dragons?

Pour qu'une telle conclusion fût légitime, il faudrait trois choses : que la malveillance de la princesse des Ursins à l'égard du duc d'Orléans eût été préconçue, constante et de parti pris, qu'elle l'eût entraînée à des actes coupables contre sa personne et contre l'État, enfin qu'elle eût été injustifiée.

Si l'on en croyait les lettres de Filtz-Moritz[3], la conduite de la princesse des Ursins aurait bien présenté ces trois caractères; en 1706, à peine instruite du désir exprimé par le duc d'Orléans d'être mis à la tête des armées d'Espagne, elle suggère mille craintes à Louis XIV pour le détourner d'un tel choix; obligée, l'année suivante, d'en passer par la volonté formelle du roi de France, elle se venge en détail; elle retarde habilement le départ du prince pour l'armée de Berwick et le prive ainsi de l'honneur de se trouver à la glorieuse action d'Almanza; elle travaille à faire manquer le siège de Lérida faute de nourriture, d'argent et d'artillerie; extorque à des officiers à sa dévotion le blâme des projets du duc d'Orléans, et arrache enfin à Louis XIV lui-même l'ordre de lever le siège; par bonheur, cet ordre arrive le jour même où la ville vient d'être prise. Son animosité ne se laisse pas

1. La princesse des Ursins à Mme de Maintenon, 11 août 1709. « L'on sait à Paris le déchaînement que l'on a contre moi, fondé sur la prison de Flotte et de Renaud; plusieurs m'en ont avertie et d'autres l'ont écrit en cette cour à leurs amis. Il faut avouer, Madame, que c'est une étrange destinée que la mienne de me voir toujours l'objet des passions de ceux qui en veulent à leurs MM. CC. parce que je leur suis fidèle et que mon zèle pour elle et pour le Roi me font considérer comme un obstacle à leurs injustes desseins. Ces deux prisonniers ont impudemment entretenu tant d'Espagnols de ce qu'ils devoient se cacher à eux-mêmes que cela ne me justifieroit que trop si j'avois besoin de l'être, etc., etc. Bossange, t. IV, p. 308.

2. Madame à la duchesse de Hanovre, 11 juillet 1709. Jaeglé, t. II, p. 28.

3. Lettres de Filtz-Moritz, livres VI et VII.

abattre : le duc d'Orléans juge indispensable une campagne en Portugal; on refuse de l'y autoriser; il prépare le siège de Tortose; mêmes manœuvres que pour l'entreprise de Lérida. Cette fois la princesse des Ursins veut attacher un espion sur les pas du généralissime français, et qui choisit-elle? — le prince Pio. Celui-ci a horreur d'une telle proposition ; il en parle à son oncle le duc de Medina-Celi, qui lui persuade d'aller chercher un refuge en Sicile. S. A. R. part et laisse à Madrid un honnête homme, Deslandes de Regnault, chargé de l'exécution de ses ordres; d'Aubigny, la créature et peut-être l'amant de la princesse, s'insinue dans son intimité. Le duc d'Orléans s'empare de Tortose; bien vite on l'accuse d'avoir accordé à la garnison des conditions favorables au point d'en être suspectes. Il ose appuyer d'une lettre un mémoire du marquis de Geoffreville en faveur des anciens privilèges de la noblesse d'Aragon, que la cour est en train de supprimer; c'est un crime, ni plus ni moins; il soutient les rebelles et Louis XIV est supplié de le retenir à Versailles.

Mais voici les terribles malheurs de 1709; ce n'est plus seulement le duc d'Orléans qui est rappelé d'Espagne : c'est Philippe V lui-même, que son aïeul invite à revenir. La princesse des Ursins l'empêche d'obéir, mais les grands qui se serrent autour de leur roi légitime demandent qu'elle soit renvoyée; haïe des Espagnols, que va-t-elle devenir, si le duc d'Orléans l'achève en France par ses discours? Elle invente un complot; elle fera croire qu'il a trahi Philippe V; Flotte et Regnault sont arrêtés; on ne trouve sur eux que des papiers insignifiants; n'importe, malgré les scrupules de son roi, elle les fera maintenir en prison jusqu'au jour où elle-même tombera du pouvoir.

Le duc d'Orléans, lui, n'a fait que du bien; *transiit benefaciendo;* vainqueur, il a repris Valence et Saragosse; malgré les obstacles accumulés exprès, il a enlevé Lérida, que le grand Condé n'avait pu prendre; il a conquis Tortose. Partout où il passe, il pacifie les esprits; à Madrid même il accommode les affaires avec le nonce du pape, et, sur la prière de la reine, calme les grands mécontents. Son agent Regnault est digne de tous les respects, et, si dans les papiers de Flotte on trouve quelques mots compromettants, du moins le duc d'Orléans n'a rien fait qu'en prévision du départ de Philippe V et d'accord avec son oncle le roi de France.

Ainsi la princesse des Ursins a voué une haine implacable au

duc d'Orléans; cette haine était préconçue, constante et de parti pris; elle l'a entraînée à de véritables trahisons; elle n'a été justifiée par aucun acte coupable de la part du prince. Il ne nous reste plus qu'à répéter le mot de la Palatine.

Malheureusement, les lettres de Filtz-Moritz, pour vives et spirituelles qu'elles soient, n'en demeurent pas moins un pamphlet. Ce qu'elles disent n'est point parole d'Évangile, et il y a lieu d'en discuter les assertions.

Que la princesse des Ursins se soit opposée à la venue de Philippe d'Orléans en Espagne, c'est possible, et, après tout, un esprit politique comme le sien pouvait parfaitement soutenir qu'il était imprudent d'envoyer dans un royaume déchiré par la guerre civile un prince plus intelligent et plus brillant que Philippe V, qui, de plus, avait des droits éventuels à la couronne d'Espagne. Mais aucun texte, en dehors des lettres de Filtz-Moritz, ne trahit cette opposition même légitime[1]. Tous prouvent, au contraire, qu'elle est venue de Louis XIV en personne, et franchement nul ne sera surpris que la réflexion que nous venons de faire l'ait frappé tout le premier[2].

Quant à ses prétendues trahisons soit envers le duc d'Orléans soit contre l'État, il y a longtemps que M. Combes en a lavé la princesse des Ursins. Le duc fut très désappointé de manquer la bataille d'Almanza; pour un guerrier comme lui, et un guerrier malheureux, il y avait de quoi se désoler. Mais on ne voit nulle part, ni dans ses propres lettres, ni dans celles de *Madame*, qu'il ait imputé ce retard à quelque personne que ce fût de la cour[3].

1. M. Combes, dans son *Histoire de la princesse des Ursins*, p. 311, affirme cette opposition; mais, comme trop souvent, il n'apporte aucune autre autorité que celle de Filtz-Moritz.

2. Quant à l'accueil fait au duc d'Orléans à Madrid, tout prouve qu'il fut très bon. « M. le duc d'Orléans n'a fait sa cour à Leurs Majestés que trois jours; elles ont été très contentes de S. A. R. qui m'a paru l'être aussi très fort de son côté. Aussi n'a-t-on pas pu le traiter mieux qu'on n'a fait, puisqu'on lui a donné les honneurs comme aux Infants, c'est-à-dire aux cadets des Infants des Rois. Ce Prince, dont vous connoissez la politesse, a fort plu ici; on ne sera pas moins aise de le voir à la tête de l'armée, etc. » La princesse des Ursins au duc de Noailles, 24 avril 1707. Archives étrangères, Espagne, *Mémoires et documents*, t. 125, fol. 75.

3. Voir notamment la lettre du duc d'Orléans à Louis XIV, du 27 avril 1707. Arch. nat., KK 1321-1322. On lit seulement dans une lettre inédite de la princesse des Ursins au duc de Noailles, 24 avril 1707 (Affaires étrangères, Espagne,

S'il est vrai que Mme des Ursins ait exigé qu'on en finît avec les provinces de l'est avant de songer à guerroyer en Portugal[1], il est faux qu'elle n'ait point fait tout ce qui dépendait d'elle pour assurer le succès des sièges de Lérida et de Tortose. Le duc d'Orléans lui-même rendait témoignage de sa bonne volonté lorsqu'il écrivait à Louis XIV, aux mois d'avril et de mai : « Mme la princesse des Ursins, de concert avec M. Amelot, travaille avec un zèle et une intelligence qu'on ne saurait assez louer[2]. » Pour elle, elle attache tant d'importance à la prise de Lérida qu'elle déclare à Mme de Maintenon que beaucoup de gens en Espagne n'attendent que cet événement pour se déclarer en faveur de Philippe V[3] : « Si j'ai grondé, Madame, » écrira-t-elle encore au mois d'août 1707, « de ce que M. le duc d'Orléans n'a pas eu à point nommé ce qu'il lui falloit pour entreprendre le siège si important de Lérida, c'est que S. A. R. avoit fait son compte de le faire sur ce qu'on lui avoit promis, et que ce dérangement l'empêcheroit de prendre d'autres mesures[4]. » Enfin on achèvera de ruiner le récit de Filtz-Moritz en affirmant que, parmi toutes les lettres de Louis XIV, il n'en est pas une, ni aux Affaires étrangères, ni à la Guerre, ni à Alcala, ni parmi les papiers de Noailles, qui donne, soit au gouvernement espagnol, soit au duc d'Orléans, l'ordre ou le conseil d'abandonner le siège de Lérida. La prin-

Mémoires et documents, t. 125, fol. 75) : « On ne sera pas moins aise de voir ce prince à la tête de l'armée, où il est attendu avec beaucoup d'impatience; quelque ardeur qu'il ait pour la gloire et quelque envie que j'aie qu'il en acquière une nouvelle, *je ne puis m'empêcher de souhaiter que M. le maréchal de Berwick batte les ennemis avant qu'il soit arrivé.* » Comme toute la lettre est favorable au duc d'Orléans, cela exprime simplement l'impatience qu'elle a de la victoire et la crainte de voir échapper l'occasion.

1. Dépôt de la guerre, t. II, 1707, 172e lettre, 4 juillet. Lettre de Mme des Ursins à Chamillard, citée par Combes, p. 317.

2. Lettres du 20 avril et du 14 mai, *Papiers de Noailles*, analysées par Louis Paris, t. II, p. 108 et 110.

3. Le 26 juin 1707. Bossange, t. IV, p. 29.

4. Le 21 août 1707. Id., p. 57. M. Combes cite ces lettres de la façon la plus inexacte; il en fond deux en une et arrange les phrases à son gré, ce qui lui permet d'attribuer à la princesse des Ursins une flatterie assez lourde et de faire lui-même un trait d'esprit aux dépens de Mme de Maintenon : « J'ai bien grondé Madame; mais c'est qu'en effet c'est grand dommage que *M. votre neveu* n'ait pas plus de troupes, car il en feroit bon usage. » *M. votre neveu!...* Il n'était pas possible de manier plus adroitement l'arme de la flatterie ni de mieux nous prouver que l'austère Mme de Maintenon n'y était pas insensible (p. 319). Par malheur, ce n'est pas du duc d'Orléans, mais *du duc de Noailles* qu'il s'agit dans la lettre de la princesse des Ursins.

cesse savait aussi bien que le duc d'Orléans que beaucoup de choses manquaient pour remporter des avantages décisifs, mais, loin de s'en réjouir, elle s'en plaignait et cherchait à y remédier. « Vous qui faites tout ce qui vous plaît des ministres, » écrira-t-elle à la maréchale de Noailles, « ce devroit être votre ouvrage de les ranimer avec cette vivacité que Dieu vous a donnée[1]. »

En 1708, devant Tortose, comme en 1707 devant Lérida, le duc d'Orléans dut attendre longtemps les troupes et les fonds nécessaires. La princesse des Ursins avait cependant prévenu Mme de Maintenon que, si Chamillard était parcimonieux ou insouciant comme par le passé, « tout le monde seroit perdu[2]. » Elle avait dit aussi, dans une autre circonstance : « Qu'on ait de la vigueur en France et tout ira bien[3]. » Ces avertissements avaient été inutiles : la France commençait à n'en plus pouvoir, et, d'ailleurs, les grands coups cette année-là devaient se porter en Flandre; Mme des Ursins écrivit alors, à deux reprises, au maréchal de Villeroi, dont elle connaissait l'influence et les bonnes dispositions, les lettres les plus pressantes[4].

Tant de prières furent écoutées. Malheureusement une sorte de fatalité pesait sur les convois qu'on expédiait de France en Espagne; comme au temps du siège de Lérida, tout tomba aux mains des Miquelets[5]. Malgré la pénurie extrême du trésor espagnol, Mme des Ursins trouva moyen de suppléer à ce qui faisait ainsi défaut au duc d'Orléans[6]. La prise de Tortose récompensa ses efforts, et Louis XIV reconnut avec plaisir que l'Espagne avait été en état de fournir des secours aussi considérables[7].

Il y eut entre la princesse des Ursins et le duc d'Orléans des rapprochements qui parurent sincères et qui furent au moins de quelque durée. C'est elle qui, en septembre 1707, proposa à Mme de Maintenon de faire passer en Espagne, avec le titre de dame d'atour, la maîtresse du duc d'Orléans, disant que ce prince méritait des grâces infiniment plus grandes[8]. Au mois de décembre

1. Geffroy, *Lettres inédites de la princesse des Ursins*, p. 325.
2. Lettre du 12 décembre 1707. Bossange, t. IV, p. 125.
3. Lettre au maréchal de Villeroi, 6 juin 1707, citée par Combes, p. 325.
4. La princesse des Ursins au maréchal de Villeroi, 22 avril et 19 mai 1708.
5. Le maréchal au duc de Noailles, 8 juin 1708.
6. La princesse des Ursins à Villeroi, 19 mai 1708.
7. Louis XIV à Amelot, 6 août 1708.
8. Bossange, t. IV, p. 79.

de la même année, le duc d'Orléans et la princesse des Ursins, chargés de tenir le prince des Asturies sur les fonts du baptême, firent assaut de politesse. En avril 1708, la princesse se montra préoccupée de procurer au duc « tous les agréments qui pouvaient dépendre d'elle » et chercha « à lui faire sa cour[1]. »

Quand, après la campagne d'été de 1708, les plaintes redoublées du duc d'Orléans émeuvent la cour de Versailles au point qu'on y agite le rappel de la princesse des Ursins, celle-ci s'explique à cœur ouvert avec son adversaire et le convainc[2]. Elle persiste à soutenir que nul ne peut autant que lui contribuer au salut de la monarchie espagnole. Elle le dit au duc lui-même[3]. Elle se vante d'avoir reçu de lui les lettres les plus obligeantes. En voici une que nous avons retrouvée aux Affaires étrangères et qui est probante. Elle nous fait voir que deux mois seulement avant la découverte des intrigues de Regnault, le duc d'Orléans et la princesse des Ursins sont d'accord sur la direction qu'il faut donner aux affaires politiques et militaires et qu'ils s'entendent même sur autre chose.

De Paris, le 17 décembre 1708.

Depuis mon arrivée, Madame, à la cour, j'y ai entretenu tout le monde à mon aise, et très à fond, dont, au hasard que ma lettre soit vue, *je ne puis me dispenser de vous rendre un compte naïf et sincère*. Je n'ai rien laissé ignorer au Roi de tout ce qu'il y avoit à craindre des mesures mal prises, *de la manière dont nous en avons parlé ensemble à Madrid*. Il pense haut, ferme et droit à son ordinaire, et il n'y a rien de tout ce que je lui ai dit dans quoi il ne soit entré à merveille. Mme de Maintenon, entièrement découragée, ne sait plus à quoi avoir recours, et les ministres pensant de même sont entièrement contre nous. Je leur ai parlé à tous en particulier et leur ai fait toucher au doigt et à l'œil qu'à la façon dont ils s'y prennent ils perdront l'un sans sauver l'autre, et sont cependant dans une telle léthargie que, malgré la vérité qui leur est connue, ils ne peuvent se résoudre à rien faire. Et, à vous dire vrai, les affaires sont dans un tel état que je n'ose vous le faire envisager. Ce qui peut seul nous sauver sont les propositions énormes et extraordinaires qui sont

1. La princesse des Ursins au duc d'Orléans, 22 avril 1708. Affaires étrangères, Espagne, t. 187, fol. 53.

2. Louis Pâris, *Papiers de Noailles*, II, 125. Combes, *op. cit.*, p. 330.

3. La princesse des Ursins à Torcy, 26 novembre 1708. Affaires étrangères, Espagne, t. 183, fol. 101; et au duc d'Orléans, 19 octobre 1708. Ib., t. 187, fol. 515.

venues de la part des ennemis, qui, éloignant tout accommodement, doivent faire prendre un parti de résolution.

Voilà en peu de mots le résultat de mes conversations qui doit suffire pour vous donner les vraies idées de la situation des choses, sans qu'il soit besoin d'entrer dans un plus long détail.

M. l'ambassadeur vous entretiendra des difficultés que je trouve sur les grains de ce pays-ci dont nous avons besoin, mais, à force de peine et de travail, je ne suis pas sans espérance encore d'en venir à bout.

Je finirai ma lettre par une chose que vous n'ignorez point ne m'être pas indifférente : j'en ai parlé depuis mon arrivée ; il est temps qu'un mot de votre part me mette en état de faire une dernière tentative, *et je l'attends avec impatience comme un témoignage de votre amitié pour moi, ne pouvant vous en donner, Madame, un peu plus sensible de ma confiance en vous*[1].

Cette autre chose attendue avec tant d'impatience et réclamée si instamment de l'amitié de Mme des Ursins, c'était encore le titre de Mlle de Séry ; et la princesse des Ursins, malgré l'accueil qu'elle avait reçu en 1707 et la lettre qu'elle s'était attirée de Mme de Maintenon, osa revenir à la charge, tant elle désirait alors être agréable à M. le duc d'Orléans ! Elle ne craignit plus de reconnaître et de faire valoir « tout ce qu'on devoit en Espagne au neveu du Roi. » — « *Certainement*, écrivait-elle, *nous devons à son courage, à sa prévoyance et à sa fermeté les prises importantes de Lérida et de Tortose*, et nous avons besoin qu'un nouveau zèle l'anime pour la campagne prochaine. » N'allait-elle pas jusqu'à dire « qu'il est permis d'oublier le sujet sur qui la grâce doit tomber, *quand celui qui la demande mérite infiniment davantage*[2]. »

Ce n'est pas d'ailleurs la seule fois qu'elle ait rendu justice aux services du duc d'Orléans[3] ; et l'on doit remarquer qu'elle a repoussé avec plus d'énergie que personne les grossières calomnies

1. Lettre du 17 décembre 1708. Affaires étrangères, Espagne, t. 186, fol. 284.

2. La princesse des Ursins à Mme de Maintenon, 6 janvier 1709. Bossange, t. IV, p. 195.

3. Par exemple le 25 novembre 1707, elle écrit au duc de Noailles (Affaires étrangères, Espagne, *Mémoires et documents*, t. 125, fol. 85) : « La conquête de Lérida, dont je me réjouis très fort avec vous, Monsieur, est un grand événement et bien glorieux pour M. le duc d'Orléans. » Et le 17 août 1708, elle écrit encore au même (id., fol. 108) que c'est grâce au duc d'Orléans que les ennemis sont réduits à la Catalogne.

qui touchaient aux relations du prince et de la reine d'Espagne : beau prétexte cependant pour le faire éloigner, si elle y avait tenu autant qu'on l'a prétendu[1].

Quant au roi et à la reine, qui sont en général les interprètes fidèles de la princesse des Ursins, ils témoignent à l'égard de leur oncle les sentiments de la plus vive reconnaissance ; ils sont heureux de lui devoir leurs succès[2] et réclament son retour à l'envi l'un de l'autre[3].

Ainsi, d'une part, il existe des preuves d'une hostilité manifeste entre la princesse des Ursins et le duc d'Orléans, et, d'autre part, il est impossible de soutenir que, du côté de la princesse des Ursins, elle ait été préconçue, constante et de parti pris : faut-il donc admettre que, lorsqu'elle s'est montrée, elle était justifiée par la conduite du duc d'Orléans? Cette question se confond avec la seconde de celles que nous nous étions proposé d'examiner au

1. Mme des Ursins à Mme de Maintenon, 9 novembre 1708. Bossange, IV, 168 : « Ce qui l'avoit retenu, c'est, Madame, qu'on lui avoit donné avis qu'on avoit dit où vous êtes qu'il étoit fort brouillé avec le roi d'Espagne, parce qu'il avoit voulu faire l'amoureux de la Reine. Je ne crois pas que rien ait jamais été plus mal fondé ni plus malin que ce bruit ; ni ce prince n'en a eu la volonté, ni n'y a donné la moindre apparence ; il faut qu'il ait des ennemis bien méchants ; et l'on doit être fort sur ses gardes à l'avenir contre le mal qu'on pourroit dire de S. A. R., puisque l'on a inventé pour lui nuire une histoire d'un bout à l'autre : elle a toujours vécu avec la Reine avec le respect qu'on lui doit, et qu'elle s'attire par un air aussi modeste que majestueux. Le Roi est ordinairement dans sa chambre, et moi aussi, quand ce prince y vient, etc., etc. » Voir également la lettre du 17 décembre 1708. Ibid., IV, 183.

2. La reine d'Espagne à Louis XIV, le 20 novembre 1707. Affaires étrangères, Espagne, t. 174, fol. 162 : « Nous sommes ravis, le Roi et moi, de lui avoir l'obligation de la prise d'une place aussi importante que nous est celle de Lérida, et c'est à vous à qui nous devons les remerciements de nous avoir envoyé un pareil général. » Mêmes sentiments dans la lettre de Philippe V, fol. 163.

3. Philippe V à Louis XIV, 19 décembre 1707. Ibid., fol. 197 : « Je l'ai vu en aller avec beaucoup de regret, étant fort aise de l'avoir ici ; mais j'espère que j'aurai le plaisir de le revoir bientôt. » La reine à Mme de Maintenon, 30 janvier 1708. Affaires étrangères, Espagne, *Mémoires et documents*, t. 128 : « Je ne suis point étonnée, ma chère Madame, de tout ce que vous me mandez de M. le duc d'Orléans, et sa bonne volonté pour nous ne nous est pas nouvelle. J'espère qu'il nous tiendra parole et que nous le reverrons les premiers jours de mars. » A la même, 21 février : « Vous avez grande raison de presser le départ de M. le duc d'Orléans, *car il ne peut être ici assez tôt, et j'ai grande impatience de l'y voir ;* il est vrai qu'il est chargé d'une grande affaire, mais nous sommes plus forts que les ennemis, et, pourvu que M. de Chamillard ne laisse pas mourir de faim les troupes, nous avons tout lieu d'espérer. »

début de ce chapitre : quels ont été le but et la portée des intrigues du duc d'Orléans en Espagne?

II.

Pour juger avec équité la conduite de la princesse des Ursins, il ne faut point oublier qu'elle et Amelot étaient alors, de par la volonté de Louis XIV et de Philippe V, le gouvernement légitime de l'Espagne. Comme tout gouvernement, le sien avait le droit de trouver mauvais qu'on le blamât, qu'on lui résistât et surtout qu'on cherchât à le renverser. Si le duc d'Orléans, chef d'armée, a joué ce rôle vis-à-vis de la princesse et de l'ambassadeur, à supposer même qu'il n'ait commis aucun acte coupable, les défiances et les sévérités de Mme des Ursins sont justifiées *ipso facto*. A plus forte raison, si le duc d'Orléans a prétendu tenir tête au roi d'Espagne et même s'élever jusqu'au trône : mais ce sont là deux questions distinctes.

Les plaintes du duc d'Orléans contre le gouvernement espagnol sont presque innombrables[1]. A l'entendre, on ne lui accorde rien de ce dont il a besoin pour la guerre. « Un général est réduit à tout faire par lui-même en Espagne[2]. » Il faut qu'il aille personnellement à Madrid pour y presser les préparatifs, « car tout s'y fait avec une désespérante lenteur[3]. » Il impute ces retards « au dérangement ordinaire des affaires d'Espagne[4] » et dit « n'avoir pas d'ennemis plus redoutables en ce pays que la faim et la misère, conséquences de l'ignorance, pour ne pas dire autre chose, de l'intendance espagnole[5]. » Les bons succès mêmes ne le désarment pas, car c'est miracle qu'ils se produisent. La petite expédition que Philippe V a ordonnée sur les confins du Portugal et de l'Estrémadure n'obtient de lui que des railleries[6]. Sans cesse il envoie, soit à Madrid, soit à Versailles, des agents porteurs de ses récriminations : « Je suis très persuadée, » écrit Mme de Maintenon à

1. Lettres du duc d'Orléans. Archives nationales, KK 1321-1322.
2. Le duc d'Orléans à Chamillard, 8 mai 1707.
3. Le même à Louis XIV, 8 mai 1707.
4. Le même à Chamillard, 3 juin 1707.
5. Le duc d'Orléans à Chamillard, 8 mai et 30 juillet 1707.
6. Le duc d'Orléans à Philippe V, 31 mai 1707; à Amelot, 11 juin 1707; le duc de Grammont au duc d'Orléans, 3 août 1707. Affaires étrangères, Espagne, t. 177, fol. 21.

la princesse des Ursins, « que Leurs Majestés catholiques, vous et notre ambassadeur, n'avez aucun tort avec M. le duc d'Orléans...; il m'est revenu seulement qu'il avoit manqué des secours qu'on lui avoit promis; si cela est, vous vous serez trouvé dans l'impossibilité et vous y aviez encore plus d'intérêt que lui[1]. »

Ce mécontentement était-il la douleur légitime d'un homme actif, intelligent, prêt à tout, arrêté dans ses entreprises les plus importantes par la faiblesse et l'incapacité de ceux dont il dépendait[2]? En d'autres termes, le duc d'Orléans n'avait-il pas raison contre le gouvernement espagnol?

Il est certain que ce prince vit souvent plus juste que Philippe V et Mme des Ursins; qu'il était dans le vrai par exemple quand il voulait que l'on concentrât tous les efforts sur une ou deux entreprises déterminées, comme celle de la Catalogne et du Portugal, au lieu de se lancer dans de nombreuses expéditions sans règle et sans profit véritable; il était de la bonne politique de jeter, comme il le disait, un pont entre Madrid et Barcelone; mais il était contraire à la générosité et même à la justice de s'acharner dans ses dépêches contre un gouvernement en proie depuis sept ans aux difficultés les plus inextricables. Dans quel état Philippe V avait-il trouvé l'Espagne à la mort de Charles II? Et cependant on avait pu faire la guerre en Italie, aux Pays-Bas, sur mer, au cœur même de l'Espagne; après tant de défaites, entouré d'ennemis domestiques, de traîtres, de séditieux, on résistait encore! En vérité, un général en chef arrivant tout droit de la cour de Versailles, sans autre responsabilité que celle du commandement militaire, avait beau jeu à se plaindre, à réclamer contre tout et en toutes circonstances!

Il ne faut pas croire d'ailleurs que le gouvernement espagnol ne fît pas ce qu'il pouvait. Nous avons déjà vu qu'il était faux que la princesse des Ursins eût sacrifié à sa rancune les intérêts de l'armée que commandait le duc d'Orléans. Beaucoup d'autres documents nous prouvent l'activité incessante et les efforts souvent couronnés de succès d'Amelot, l'ambassadeur premier ministre.

1. Mme de Maintenon à la princesse des Ursins, 11 et 25 novembre 1708. Bossange, t. I, p. 346 et 353. M. Combes, *op. cit.*, p. 329, a inventé toute une phrase pour résumer ces deux lettres.

2. Le maréchal de Berwick ne s'exprime pas autrement que lui sur le compte du gouvernement espagnol. Berwick à Chamillard, 31 août 1707. Dépôt de la guerre, t. III, 317e lettre.

C'est le chevalier du Bourck qui lui rend témoignage dans ses lettres à Torcy[1]; c'est lui-même qui, en 1707, dira au roi de France qu'il est seul, sans aucun appui, du côté des ministres espagnols[2], « ne pouvant répondre de rien, parce qu'on a déjà fait un maximum d'efforts pour mettre l'armée dans l'état où elle est[3], » et qui cependant, en 1708, après avoir su trouver de l'argent et lever de nouvelles troupes, rendra compte en ces termes au roi son maître de ses peines et de ses travaux : « L'administration des finances devient tous les jours plus difficile par les dépenses nouvelles et considérables dont V. M. est obligée de se décharger et dont il sera absolument impossible de soutenir le poids si les richesses des Indes n'arrivent pas promptement à bon port. J'ai déjà eu l'honneur de dire à V. M., Sire, que toutes les affaires en ce genre ne se font ici qu'avec une peine extrême et par une application journalière et continuelle, sans quoi rien n'avanceroit. Le Roi votre petit-fils a 73 bataillons et 131 escadrons payés et entretenus. On a fait des sièges l'année dernière en Portugal, sur la frontière de Castille, en Aragon, en Valence et en Catalogne, ce qui cause des frais immenses qu'on n'avoit jamais connus en Espagne. Les maisons de Leurs Majestés Catholiques sont payées régulièrement et je ne dois pas laisser ignorer à V. M. que, pendant l'année dernière 1707, le Roi votre petit-fils a soulagé V. M. de plus de 3 millions 500 mille livres, tant par l'argent qui a été laissé en France de celui qui est arrivé à Brest, que par tout ce qui a été fourni en ce pays-ci pour les troupes de Votre Majesté[4]. »

Les mêmes efforts se reproduisirent en 1708 et en 1709. La correspondance d'Amelot avec le duc d'Orléans suffirait, et au delà, à décharger le premier du reproche d'incurie et de négligence. Nous ne pouvons en rapporter ici les longs extraits qui permettraient de juger par le détail et des difficultés et des mesures que l'on prenait pour y porter remède. Mais nous devons affirmer que

1. Voir notamment lettre du 3 janvier 1707. Affaires étrangères, Espagne, t. 166, fol. 15.

2. Amelot à Louis XIV, 4 février 1707. Affaires étrangères, Espagne, t. 166, fol. 102 : « Je suis très peu aidé par les ministres espagnols, et, pour peu que je me relâche sur quelque'une des affaires qui sont en mouvement, je trouve au bout de quelques jours qu'il ne s'y est pas fait un seul pas et que rien n'avance. »

3. Amelot à Louis XIV, 2 mai 1707. Affaires étrangères, Espagne, t. 168.

4. Amelot à Louis XIV, 6 février 1708. Affaires étrangères, Espagne, t. 178, fol. 186.

quiconque la lira sera contraint de s'incliner devant Amelot[1]. Gardons-nous au surplus de prendre au pied de la lettre toutes les récriminations du duc d'Orléans; ne nous en a-t-il pas donné le mot, lorsqu'il a écrit : « Après avoir bien crié, nous avons pourtant lieu d'espérer un très heureux succès de tout ceci[2]? » N'avoue-t-il pas que, « l'armée ennemie se retirant en Catalogne, ses troupes et celles de Berwick suffisent, après l'occupation de Saragosse, pour faire le siège de Lérida[3]? » Ne peut-il pas, au mois d'août 1707, « renvoyer au Roi de France 13 bataillons, *sans que cela change rien à ses projets*[4]? » Enfin n'a-t-il pas, maintes fois, témoigné par ses propres écrits qu'il était satisfait de la cour de Madrid et redevable à Amelot pour tant de rudes travaux[5]? Si nous considérons d'autre part qu'il ne ménage guère plus le gouvernement français que celui de l'Espagne[6], nous comprendrons qu'il ait fatigué de ses plaintes Philippe V et la princesse des Ursins, mais nous n'y verrons point un motif suffisant de rappel et de disgrâce. Y eut-il donc autre chose?

Nous lisons dans les *Mémoires* du marquis de Saint-Philippe[7] : « Le maréchal de Berwick avoit été rappelé d'Espagne, et, depuis son départ, le duc d'Orléans, étant resté seul arbitre de la guerre, vouloit la faire à sa manière, sans écouter ni Amelot, ni personne. » Saint-Philippe ajoute un peu plus bas : « Se voyant ainsi en Espagne le maître de toutes les forces de l'État, il prétendoit

1. Voir notamment les lettres d'Amelot au duc d'Orléans, des 22 avril, 28 avril, 1er juin et 26 novembre 1708. Ibid., t. 183 et 187.

2. Le duc d'Orléans à Chamillard, 8 mai 1707.

3. Le même à Amelot, 19 mai 1707.

4. Le même au même, 11 août 1707.

5. Amelot au roi, 26 mars 1708. Affaires étrangères, t. 179, fol. 159; le duc d'Orléans à Amelot, 7 juin 1707 : « Je vous remercie comme si c'étoit pour moi tout seul de ce que vous avez fait pour notre artillerie d'Estramadure; » le même à Nancré, 5 août 1707 : « Je suis fort aise et fort content de tout ce que vous me mandez de la cour de Madrid à mon égard; » le même à Amelot, 10 août 1707 : « Au reste je ne puis trop vous remercier et de toutes les mesures que vous avez prises pour cette entreprise et de tous les soins que vous vous êtes donnés pour conclure avec Rodriguez, sans quoi nous aurions été bien embarrassés. »

6. Chamillard à Amelot, 6 avril 1708; Affaires étrangères, Espagne, t. 184, fol. 209; le duc d'Orléans au duc du Maine, 8 juin 1708; Affaires étrangères, Espagne, t. 185, fol. 207; Chamillard au duc d'Orléans, 18 juin 1708, id., fol. 219; Louis XIV au duc d'Orléans, 18 juin 1708, id., fol. 225; Chamillard au duc d'Orléans, 30 juillet 1708, id., fol. 336.

7. *Mémoires de Saint-Philippe*, t. II, p. 207 et 208.

régler le gouvernement à son gré, bien que Philippe V ne pût souffrir qu'il se mêlât d'autres affaires que de celles de la guerre. » Ces deux assertions sont vraies : le duc d'Orléans a voulu diriger les choses de la guerre à sa guise et il est intervenu dans celles de la politique.

Il avait longtemps cherché à faire prévaloir le plan d'une campagne contre le Portugal, plutôt que d'attaquer, suivant les ordres donnés, la Catalogne, après avoir soumis les royaumes de Valence et d'Aragon, et l'on sait en quels termes il condamnait la petite guerre d'Estramadure. En beaucoup d'autres cas, il avait émis un avis tout opposé à celui de Philippe V [1].

Il avait fallu une lettre autographe de Philippe V pour l'empêcher de livrer bataille dans un temps où une bataille perdue eût tout compromis et une bataille gagnée rien assuré. « *J'ai appris par des lettres particulières*, lui écrit Philippe V, que les ennemis étoient venus camper à Ceniera, qu'on disoit que leur dessein étoit de venir vous attaquer *et que vous vous disposiez à les recevoir*. Cela m'a donné beaucoup d'inquiétude, puisque, bien que je me flatte que s'il y avoit un combat le succès en seroit heureux, on risque toujours beaucoup dans ces sortes d'occasions et que nous souffririons beaucoup plus si nous avions du désavantage que nous ne retirerions de profit si nous battions les ennemis. Nous sommes maîtres des royaumes d'Aragon et de Valence et nous avons Lérida et Tortose qui les mettent à couvert, au lieu que les ennemis sont resserrés dans un très petit pays ; ainsi il me semble que nous ne devons point chercher à changer notre situation. Vous pouvez juger des suites fâcheuses qu'auroit quelque mauvais succès et la conséquence dont il est de ne rien risquer dans la conjoncture présente est si grande que *si c'étoit un autre général qui fût à la tête de l'armée je lui ordonnerois de ne point combattre ;* mais vous savez que je ne dois user avec vous que de termes d'amitié très tendre et telle que je vous la dois par toutes sortes de raisons et par les grandes obligations que je vous ai [2]. » Ces mêmes dispositions arrachent ce jugement à Chamillard : « J'ai peine à croire que Mgr le duc d'Orléans eût besoin des fortes représentations qui lui ont été faites et de toute l'auto-

1. Le duc d'Orléans à Amelot, 10 août 1707.

2. Philippe V au duc d'Orléans, 18 août 1708. Affaires étrangères, Espagne, t. 181, fol. 235.

rité du roi d'Espagne pour l'empêcher de donner une bataille[1]. »

Bien que le duc d'Orléans proteste à différentes reprises qu'il n'ordonne aucun mouvement sans l'aveu du roi d'Espagne[2], celui-ci s'en montre si peu persuadé qu'il va jusqu'à s'imaginer que le général de ses troupes ne le consultera pas sur le plan même de la campagne de 1709, et il lui écrit cette autre lettre autographe, le 19 octobre 1708 : « Je reçus hier au soir votre lettre du 15 de ce mois et je m'en remets à ce que M. Amelot vous écrit au sujet des vivres que vous demandez pour votre armée aussi bien que des quartiers d'hiver. J'y ajouterai seulement que je ferai tout mon possible pour que rien ne manque et que vous soyez content. Nous pourrons prendre des mesures plus justes avec vous quand vous serez ici : je ne doute pas que vous n'y veniez quand il n'y aura plus rien à faire où vous êtes pour raisonner avec moi sur les projets de la campagne prochaine et je vous attends avec bien de l'impatience par le plaisir que j'aurai de vous revoir. Je suis toujours dans une grande inquiétude sur l'événement du siège de Lille; il est fâcheux que le comte de la Motte n'ait pu empêcher le convoi que les ennemis ont fait venir d'Ostende de passer à leur camp : mais, pourvu qu'on n'en laisse plus passer d'autres, j'espère fort encore que le maréchal de Boufflers dont on ne peut trop louer la défense les obligera à lever le siège. Soyez toujours bien persuadé, je vous prie, que l'amitié que j'ai pour vous est telle qu'elle doit être et que vous la méritez[3]. »

Avant même que le duc d'Orléans eût mis le pied en Espagne, beaucoup de gens s'imaginèrent qu'en dehors du commandement des armées il y jouerait encore un personnage important. « Le voyage de Mgr le duc d'Orléans, » écrivit Amelot à Louis XIV, « ne laisse pas cependant de faire faire divers raisonnements et les spéculatifs l'attribuent à différents motifs. *Ceux qui n'ont pas autant de part aux affaires ou aux grâces qu'ils croient le mériter se flattent d'un changement par la venue de ce prince et se préparent à lui faire leur cour aux dépens de qui il appartiendra*, mais la sagesse de Mgr le duc d'Orléans doit fort rassurer contre les inconvénients qu'on pouvoit craindre *des représentations artificieuses et malignes qui lui seront*

1. Chamillard à Amelot, 29 août 1708. Id., t. 185, fol. 292.

2. Le duc d'Orléans au roi d'Espagne, 10 août 1707; le même à Amelot, 7 mai 1707.

3. Affaires étrangères, Espagne, t. 187, fol. 514.

faites. Je suis persuadé de même que les principaux de ses domestiques auront de bons ordres de ne se mêler que de ce qui regarde leurs emplois auprès de leur maître[1]. » Telle était bien l'intention du roi de France, qui exigea de son neveu la promesse « *de se renfermer simplement à la connoissance des affaires qui regardoient la guerre et de n'entrer dans aucun détail de celles de la cour et du gouvernement*[2]. »

Mais le duc d'Orléans n'allait pas faire la guerre dans des conditions ordinaires ; il allait la faire dans un pays soulevé contre son maître légitime ; il n'allait pas seulement lutter contre un ennemi national ; il allait combattre un parti dans une guerre civile ; chacune de ses actions militaires devait avoir des conséquences politiques. Ne serait-il pas tenté de les régler lui-même, et surtout de se poser en médiateur entre ceux au nom de qui il était victorieux et ceux qu'il avait vaincus ? Tentation bien naturelle, disons même pardonnable, chez un homme supérieur et libre de parti pris, qui voyait les fautes où le désir de se venger entraînait un gouvernement plein de bonne volonté sans doute, mais aussi de faiblesses.

A peine la campagne fut-elle commencée que les questions politiques se posèrent. Il s'agit d'abord des conditions à imposer aux habitants de Saragosse et de Valence rentrés par la force dans l'obéissance de Philippe V.

On ne peut nier que, malgré quelques réserves de pure forme, le duc d'Orléans ne se soit conduit presque comme un souverain à l'égard de ces deux villes.

A Saragosse, il reçoit des magistrats un acte solennel de soumission au nom de la ville et de tout le royaume d'Aragon ; il proclame un pardon général à la seule condition que les bourgeois livreront leurs armes ; il permet à la « vraie noblesse » de garder deux fusils et quatre paires de pistolets ; il établit une imposition générale et en réserve le produit à son armée, « tenant la main des plus fermes pour qu'à Madrid on n'en puisse *détourner* les fonds ; » comme l'archiduc a emporté presque tout l'argent comptant, il autorise les jurats de la ville à battre monnaie et à la frapper, eux, révoltés de la veille, aux coins de Philippe IV et de Charles II, sous prétexte « qu'ils n'en ont pas de Philippe V ! »

1. Lettre du 4 avril 1707. Affaires étrangères, Espagne, t. 167, fol. 168.
2. Lettre du 18 avril 1707. Id., t. 175, fol. 73.

Il casse tous les tribunaux et suspend tous les magistrats et officiers publics ; il nomme, à titre provisoire il est vrai, toute une série de fonctionnaires, grands et petits, et désigne jusqu'aux alcades de villages[1].

Même conduite à l'égard des Valenciens ; même douceur et mêmes espérances de pardon[2]. Le duc d'Orléans se borne à informer Philippe V de ce qu'il a fait. Naturellement celui-ci n'est qu'à demi content et manifeste quelque inquiétude sur la portée des engagements qu'on a pris en son nom : « Je dirai à V. M., » répond le duc d'Orléans, « que je ne suis ni assez sot, ni assez impertinent pour désirer ni prétendre qu'elle me consulte sur ses affaires[3]. » C'est tout à fait inutile en effet, puisqu'il décide sans avoir été consulté. Cependant il a dépassé la mesure ; le roi d'Espagne se plaint à Louis XIV ; il explique dans un sens restrictif les promesses de grâce faites aux Valenciens[4] ; le duc d'Orléans se justifie de son mieux, mais il maintient tous ses actes[5].

Plaidait-il, comme on l'a prétendu, la cause des fueros de l'Aragon et du royaume de Valence[6] ? Rien n'est plus faux. Comme

1. Le duc d'Orléans à Philippe V, 25 et 31 mai 1707. Cf. le même à Louis XIV et à Chamillard, 25 mai et 5 juin 1707. Arch. nat., *loc. cit.*

2. Le duc d'Orléans à Amelot, 11 juin ; Amelot à Louis XIV, 13 juin 1707. Affaires étrangères, Espagne, t. 168.

3. Le duc d'Orléans à Philippe V, 31 mai 1707.

4. Amelot à Louis XIV, 13 juin 1707 ; *loc. cit.*

5. Le duc d'Orléans à Louis XIV, 18 juin 1707. Arch. nat., *loc. cit.* : « Je croyois avoir déjà eu l'honneur de mander à V. M. que je n'avois point fait de capitulation avec la ville de Saragosse. J'ai fait mettre en prison le grand justicier, et supprimé le tribunal de la Manifestation, ce qui annule entièrement les privilèges. » — Le même à Amelot, 21 juin 1707 ; id., id. : « Quant à l'Aragon, je n'ai point nommé d'autres officiers que ceux dont je vous ai envoyé le mémoire,..... je ne suis pas assez sot pour nommer un alcade, non plus que pour avoir donné la permission de battre monnaie autrement qu'au coin du Roi. » Le même à Philippe V, 21 juin 1707 ; id., id. : « J'ai reçu plusieurs lettres de M. Grimaldo de la part de V. M. ; je commence par répondre à la dernière ; je n'ai nommé pour les employés d'Aragon que fort peu de ceux qui ont perdu leurs biens et qui par là méritent récompense de V. M., parce qu'un emploi par intérim et que je supplie V. M. de ne pas confirmer n'est pas une récompense. J'ai seulement nommé gens de bonne réputation dont je me pusse servir dans le temps présent pour les choses nécessaires au service de V. M., et si j'y avois mis de ceux qui par leurs services et la perte de leurs biens ont mérité quelque récompense, j'aurois eu lieu de craindre qu'on ne se fût servi de ce prétexte pour les faire confirmer par V. M., etc., etc. »

6. La Beaumelle, *Mémoires de Mme de Maintenon*, t. V, p. 91 ; et Combes, *la Princesse des Ursins*.

Philippe V, comme Amelot, comme la princesse des Ursins, il en voulait la suppression. Nombre de textes décisifs sont là pour le prouver[1].

La seule chose qu'il demande, c'est qu'on attende pour rendre le décret la prise de Lérida ou la répartition des troupes dans leurs quartiers d'hiver. « Alors, dit-il à Philippe V, Votre Majesté, au lieu de confirmer ce que j'ai fait qui paroît conforme aux lois et aux fueros de l'Aragon, y établira comme elle le voudra les lois de la Castille que tous les honnêtes gens de ce pays-ci désirent, à moins que, pour plus grande sûreté, elle n'aime encore mieux attendre jusqu'aux quartiers d'hiver où les troupes dispersées en Aragon auront pu achever de désarmer tout le pays, car, dans le peu de temps que j'ai à rester ici, tout ce que je puis faire est de désarmer Saragosse[2]. »

Rien n'était plus sage que ce conseil ; au lieu de le suivre, le gouvernement espagnol précipite ses coups et promulgue le décret, au commencement de juillet 1707, avant la soumission complète de la province; d'où colère du duc d'Orléans : « Quant au décret qu'on a signé à Madrid, » écrit-il à Amelot, « pour l'établissement des lois de Castille en Aragon et la suppression de tous les privilèges, c'est une chose que j'ai mandé plus d'une fois qu'il était nécessaire de faire, mais en même temps je vous avois mandé et au Roi qu'il ne falloit pas se presser de le faire et qu'il falloit attendre le quartier d'hiver où toutes nos troupes répandues dans le pays nous mettroient hors d'état de craindre les mouvements qui y pourroient arriver, et éviter en même temps la mauvaise disposition que cela imprimera aux peuples de Catalogne et de Valence pour les conquêtes que nous avons encore à y faire. De

1. Arch. nat., KK 1321-1322. Le duc d'Orléans écrit à Amelot, le 7 mai 1707, pendant sa campagne au royaume de Valence : « Je n'oublierai pas de brûler toutes les archives et les fueros. » Au même, le 2 juin : « Il est absolument nécessaire de réduire l'Aragon sous les lois de la Castille. » A Chamillard, le 5 juin : « Je tiendrai bon pour la suppression des privilèges, mais il me paroît que la brigue est forte dans le conseil d'Espagne en faveur des Aragonois et des Valenciens. » A Amelot, le 11 juin : « Il n'y a personne qui parle ni qui ait espérance de la continuation des fueros. » A Louis XIV, le 18 juin : « Je presse fort le Roi d'Espagne de mettre les États d'Aragon dans les mêmes lois que la Castille, mais je crois que les conseils de Madrid s'y opposent. » A Philippe V, le 21 juin : « J'aurois craint de laisser aux Aragonnois l'espérance de la conservation de leurs lois et de leur gouvernement, qu'il est absolument nécessaire que V. M. change pour les mettre aux mêmes lois que la Castille. »

2. Le duc d'Orléans à Philippe V, 31 mai 1707. Ibid.

plus, le décret est conçu de manière et dans des termes qu'il fait crier avec justice tous ceux de la noblesse d'Aragon qui n'ont point prêté serment à l'archiduc et ont abandonné leurs biens pour le service du Roi, et tous les lieux qui de même ont gardé fidélité, comme Tarazone et ses dépendances, Jaca, et le petit canton de Caspé et de Moëlla qui n'ont jamais prêté l'obédience à l'archiduc. » Il fallait au moins atténuer le mal, pensait le duc d'Orléans, et publier un second décret, « afin de donner quelque distinction et quelque honneur particulier à ceux qui ont été bons, pour faire une différence entre eux et les malintentionnés qui espèrent à présent attirer dans leur parti tout le corps de la noblesse qui tout au moins avoit été jusque-là indifférent[1]. » Il était impossible d'exprimer un blâme plus catégorique, un avis plus formel ; le duc d'Orléans fit davantage encore. Lui, général français au service du roi d'Espagne, il tenta auprès de ce monarque une démarche au nom de la noblesse d'Aragon : « Monseigneur, lui écrivit-il, partie de la noblesse d'Aragon qui a été fidèle à V. M. et les lieux de ce royaume qui n'ont jamais prêté obédience à l'archiduc m'engagent de représenter à V. M. que, par l'étendue du dernier décret qu'elle a rendu pour le royaume d'Aragon, elle les confond avec tous les révoltés ; Don Bruno de la Balsa, pour qui j'ai déjà eu l'honneur d'écrire à V. M. et qui est du nombre des plus affectionnés, lui rendra cette lettre en lui représentant les intérêts de ceux pour qui j'ai l'honneur de lui écrire. Je supplie V. M. de vouloir bien lui donner une audience favorable, et je ne doute pas que la justice et la prudence de V. M. ne lui fassent trouver aisément les moyens, sans rien faire qui puisse atteindre ni blesser son autorité en Aragon, de donner des marques purement d'honneur à ces sujets fidèles qui les distinguent des autres et ôtent à jamais à tout le pays l'envie de se révolter[2]. »

C'était se donner un rôle facile et agréable que de se promener en distribuant des pardons à travers des pays reconquis et de défendre tout haut, sous un prétexte, des privilèges qu'on avait attaqués tout bas dans des lettres secrètes. On s'acquérait ainsi une popularité dont on privait le gouvernement. « Les princes sur tous les hommes veulent être aimés, » dit Saint-Simon ; « tout retentit en Espagne et d'Espagne ici de ses louanges en toutes

1. Lettre du 11 juillet 1707. Arch. nat., *loc. cit.*
2. Le duc d'Orléans à Philippe V, 11 juillet 1707. Arch. nat., *loc. cit.*

façons, travail, détails, capacité, valeur, courage d'esprit, industrie, ressources, affabilité, douceur ; et je ne sais s'il ne prit point les hommages des désirs rendus au rang et au pouvoir pour les hommages des cœurs, ni jusqu'à quel point il en fut flatté et séduit[1]. » Ce qui est certain, c'est qu'il comptait beaucoup d'amis en Espagne, quand il y revint en 1708. « L'on me mande, » écrit le duc de Gramont à Torcy, « qu'il n'est rien d'égal au courage, à la fermeté et à l'extrême application de Mgr le duc d'Orléans, *qu'il est adoré des Espagnols* comme des Français, et qu'il n'y a pas un seul homme dans les deux armées qui ne se mît au feu pour lui plaire[2]. » « Il n'en fut aussi, » ajoute Saint-Simon, « que d'un accès plus ouvert aux plaintes des mécontents, sans toutefois en faire usage. » Il agit avec plus d'indépendance encore que l'année précédente et nous le voyons disposer à son gré des commandements et des fonctions[3] ; Philippe V le laisse faire et paraît même s'incliner devant lui : « Le roi d'Espagne, » écrit Amelot, « avoit fait dresser, dès le commencement du siège de Tortose, un pardon ou amnistie pour publier en Catalogne, aussitôt après la prise de cette place, *en cas que V. A. R. le jugeât à propos*. Cela ne vous a point été envoyé dans le temps par un malentendu qu'il seroit inutile d'expliquer ici. S. M. C. en fait remettre aujourd'hui à V. A. R. quelques exemplaires, *laissant absolument à votre disposition de rendre cette amnistie publique, en cas que vous estimiez qu'elle puisse produire de bons effets, ou de la supprimer si la situation des esprits vous fait juger qu'elle fût inutile*. Le secours arrivé d'Italie peut avoir redonné courage aux peuples que la prise de Tortose avoit consternés[4]. »

Le duc d'Orléans n'oubliera donc pas ses vues sur les deux royaumes : loin de là, car il se propose de soumettre au roi d'Espagne un plan de gouvernement pour les pays reconquis, Valence, Aragon, Catalogne. Une partie de leurs *fueros* leur sera restituée ; les deux *audiences* de Valence et de Saragosse seront fondues

1. *Saint-Simon*, t. V, p. 2.

2. Le duc de Gramont à Torcy, 12 juin 1708. Affaires étrangères, Espagne, t. 180, fol. 125.

3. Si l'on veut voir combien de choses le duc d'Orléans prend sur lui, presque sans consulter Philippe V, il faut lire la lettre d'Amelot au duc d'Orléans, 22 août 1708. Affaires étrangères, Espagne, t. 187, fol. 406.

4. Amelot au duc d'Orléans, 8 août 1708. Id., id., fol. 361.

en un seul tribunal qu'on établira à Tortose; les corregidors seront supprimés, et l'on se contentera de la magistrature des alcades; ceux-ci, chefs des officiers municipaux, dépendront directement des vice-rois par lesquels ils seront nommés. On devra ménager les habitants et tenir compte des vœux légitimes de la noblesse : pourquoi ne pas la gagner au lieu de la combattre? Elle serait un appui plus sûr que la masse du peuple[1].

Le duc d'Orléans exposait ces idées dans un mémoire qu'il comptait faire tenir à Philippe V par des gens sûrs. Il le confia à l'un de ses agents, Deslandes de Regnault; mais ce personnage, surveillé de très près, se vit contraint de communiquer cet écrit à la princesse des Ursins. Le but du duc d'Orléans fut manqué; Philippe V reçut en premier lieu les impressions de Mme des Ursins, et l'on peut croire que les commentaires dont elle accompagna la lecture du document n'aidèrent point à en faire accepter le fond, ni même l'intention[2]. Aussi Philippe V, par une lettre que lui dictèrent des considérations politiques autant que militaires, engagea-t-il le prince son oncle à se rejeter sur le Portugal, lui assurant qu'en Catalogne l'expulsion complète des Autrichiens était impossible à présent[3].

Presque en même temps, il se plaignait auprès de Mme de Maintenon en ces termes d'ailleurs fort modérés de la conduite du duc d'Orléans :

Je crois ne pouvoir mieux m'adresser qu'à vous, Madame, pour faire savoir au Roi mon grand-père une chose que je desirerois fort qui demeurât secrète, puisque je ne voudrois pas que dans le temps que j'ai des obligations si essentielles à M. le duc d'Orléans on crût que je trouvasse la moindre chose à redire à sa conduite, quoiqu'il trouve à redire à la mienne. J'ai déjà mandé au Roi mon grand-père les raisons que j'ai eues pour faire rester sur la frontière de Portugal les sept bataillons de ses troupes que M. le duc d'Orléans souhaitoit fort que je lui envoyasse. Il ne s'agissoit pas moins que de mettre Cadiz en sureté et d'empêcher les Portugais de pouvoir pénétrer une seconde fois dans le cœur de l'Espagne avec des forces supérieures; il me sembloit qu'il valoit mieux se mettre à couvert de deux coups aussi pernicieux pour nous que le seroient ceux-là dans les conjonc-

1. Le duc d'Orléans à Philippe V, 16 juillet 1708.
2. Combes, *la Princesse des Ursins*, p. 339.
3. Philippe V au duc d'Orléans, 19 septembre 1708.

tures présentes, que de prendre Denia et Alicante de quelque importance que fût la conquête de ces deux places, et je vous avoue que je persiste encore dans la même opinion. Est-il naturel de s'affoiblir d'un côté où on sait que les ennemis sont supérieurs et où on craint qu'ils ne le deviennent encore davantage, pour en fortifier un autre où on est déjà supérieur à eux .....? Malgré cela, il me revient de tous côtés que M. le duc d'Orléans parle publiquement contre la résolution que j'ai prise et qu'il a été jusqu'à dire qu'il demanderoit son congé au Roi mon grand-père. Comme tout le monde ne pense pas toujours de même, il se peut qu'il ne trouve pas mes raisons bonnes, mais, quand même cela seroit, trouvez-vous, Madame, qu'il le dût dire tout haut comme il le fait, et ne pourroit-il pas le réserver en lui-même pour me représenter ses raisons? Il me semble même qu'il est obligé plus qu'un autre par la proximité qui est entre lui et moi à avoir égard à ce que je suis. Ce n'est qu'avec bien de la peine que je vous écris tout ceci; et même je n'avois pas voulu me plaindre dans une autre occasion où M. le duc d'Orléans avoit parlé publiquement contre la résolution que j'avois prise d'ôter les fueros aux Aragonois, quoique je ne l'eusse prise qu'avec le conseil du Roi mon grand-père, et dans d'autres où il avoit fait plusieurs choses de son autorité sans m'en rien écrire; mais cela va trop loin pour que je n'en avertisse pas le Roi mon grand-père. Je serai fort aise qu'il sache mes raisons au cas que le duc d'Orléans écrive comme on assure qu'il a dit qu'il le feroit, et, s'il ne le fait pas, que tout ceci demeure enterré et qu'il n'en soit pas question[1].

En dehors de l'affaire des fueros, M. Combes en rappelle deux autres où le duc d'Orléans aurait pris une attitude politique opposée à celle du gouvernement : la querelle avec le saint-siège et le décret sur les droits aliénés. Malheureusement, sur l'un et l'autre de ces deux points, M. Combes ne cite et ne peut citer que l'autorité de Filtz-Moritz; l'examen direct des faits ne nous permet pas, quant à nous, de nous prononcer d'une façon certaine.

Le pape Clément XI, pressé de tous côtés par les armées autrichiennes, avait reconnu l'archiduc comme roi catholique. Mme des Ursins attaqua le pape dans ce qu'il avait de plus cher en Espagne : elle fit fermer le tribunal de la nonciature et renvoyer le nonce Zondodari (8 avril 1709). Louis XIV, dit M. Combes, avait approuvé cette mesure qui fut exécutée avec les ménage-

1. 13 août 1708. Affaires étrangères, Espagne, *Mémoires et documents*, t. 99.

ments dus au représentant du chef de l'Eglise. « Ces motifs puissants et ces égards, d'une part, cette attitude de Louis XIV, de l'autre, devoient régler la conduite du duc d'Orléans; il soutint néanmoins le saint-siège dans la question de la nonciature et à Madrid il appuya les plaintes du nonce. Cela se conçoit : il auroit craint de déplaire à l'archiduc avec lequel il traitoit en ce moment[1]. » Le récit de M. Combes est habilement conduit; seulement la simple comparaison des dates le rend tout à fait invraisemblable. En avril 1709, le duc d'Orléans était à Versailles, non à Madrid; bien plus, il était déjà dénoncé comme conspirateur, non seulement par la princesse des Ursins à Mme de Maintenon, mais par Philippe V à Louis XIV; il était donc tout à fait hors de situation de donner des conseils au gouvernement espagnol. Filtz-Moritz se borne à dire que le duc d'Orléans « tenta d'accommoder les affaires » avec le nonce; si cette assertion est vraie, ce qui n'aurait rien d'étonnant, elle ne peut s'appliquer qu'au printemps de 1708, époque du retour de Philippe d'Orléans à Madrid; les faits que raconte Filtz-Moritz se passent en effet entre la campagne de Lérida et celle de Tortose. Mais alors la conduite du duc d'Orléans cesse d'être coupable; en 1708, il importait au plus haut degré d'apaiser les quelques dissentiments qui, depuis 1707, subsistaient entre la cour d'Espagne et le nonce; n'était-ce pas le moment où le pape, apprenant que les Autrichiens s'emparaient des biens ecclésiastiques, s'écriait : « Je ferai la guerre comme Jules II, et je me ferai moine plutôt que de reconnoître l'archiduc[2] »? N'était-il pas sage de profiter de ces bonnes dispositions? Louis XIV le disait dans chacune de ses dépêches à Amelot, et le duc d'Orléans n'était que l'interprète de sa volonté; même après la reconnaissance de l'archiduc par Clément XI, Louis XIV ne fut pas d'avis qu'on supprimât le tribunal de la nonciature[3]; ce fut seulement le 22 avril 1709 qu'il acquiesça au fait accompli[4].

Reste donc la seule question des droits aliénés; M. Combes affirme, toujours sur la foi de Filtz-Moritz, que le duc de Medina-Celi soumit au duc d'Orléans le mémoire tendant à prouver que

1. Combes, *la Princesse des Ursins*, p. 343-349.
2. *Mémoires de Noailles*, éd. Michaud.
3. Louis XIV à Amelot, 20 février 1799. Affaires étrangères, Espagne, t. 188, fol. 231.
4. Louis XIV à Amelot, 22 avril 1709. Id., fol. 271.

ses biens ne devaient pas être assujettis au décret du 21 novembre 1706[1], et que le prince en approuva les conclusions; admettons-le sans preuve; de ce que le duc de Medina-Celi était suspect à la cour de Madrid, il ne s'ensuit pas que son mémoire fût mal fondé; et, d'autre part, quand le duc d'Orléans aurait pensé, en 1708, qu'il fallait ménager un homme entre les bras de qui le gouvernement espagnol allait se jeter en 1709, où est le crime et même l'erreur? Il est vrai que le duc d'Orléans, c'est lui-même qui en fit l'aveu à Saint-Simon, devint le centre d'un grand nombre de mécontents[2]. « Il auroit dû, » écrit M. Combes, « profiter de son ascendant sur les grands pour les calmer et les disposer à faire quelques sacrifices au bien de l'État. Loin de rendre à Philippe V ce juste office de serviteur loyal et de bon parent, il prêtoit à cette agitation l'autorité de son titre et de son nom[3]. » N'exagérons rien : Saint-Simon et Filtz-Moritz prétendent tout le contraire; « la Reine le pria de parler en particulier à la plupart des grands, » dit celui-ci; et le premier présente ainsi les faits : « Les mécontents du gouvernement et de Mme des Ursins se rassemblèrent autour de lui. Il en fit si peu de mystère que, de retour de l'armée à Madrid, il parla pour plusieurs, en remit quelques-uns en grâce, obtint pour d'autres ce qu'ils désiroient et répondit aux plaintes que lui en fit Mme des Ursins, en présence du Roi et de la Reine, *qu'il avoit cru les servir en se conduisant de la sorte, pour jeter à ces gens-là un milieu entre Madrid et Barcelone,* où ils se seroient précipités s'ils n'avoient eu recours à lui, et *s'il ne les eût retenus par ses paroles et son secours.* » M. Combes, qui tient à confondre les négociations du duc d'Orléans avec Stanhope et ses relations avec les grands, et qui suppose à tort que le gouvernement espagnol avait eu dès la fin de 1708 quelque soupçon de ces intrigues, tire un admirable parti de cette anecdote rapportée par Saint-Simon : « La réponse était belle, dit-il, elle était spécieuse, elle annonçait un flegme imperturbable, une admirable adresse d'esprit, mais c'était un aveu... Tout ce qu'on avait à faire était de ne rien

1. Mémoire de don Luis Francisco de Lacerda, duc de Medina-Celi, tendant à prouver que ses biens ne doivent pas être soumis au décret du 21 novembre 1706, ordonnant la restitution à la couronne des droits qui en ont été séparés. Bibl. nat., mss. Espagne, 153.

2. *Saint-Simon*, t. V, p. 3.

3. Combes, *op. cit.*, p. 350.

répondre et de le faire rappeler au plus tôt. C'est ce que demanda instamment le roi d'Espagne, pressé lui-même par la princesse des Ursins, et son vœu fut exaucé[1]. » Saint-Simon dit au contraire : « Pas un des trois n'eut le mot à répondre; et, sur ce qu'il offrit de n'en plus écouter, *ils le prièrent de continuer à le faire. Ils le pressèrent de hâter son retour en Espagne*, et se séparèrent, à ce qu'il parut, fort contents[2]. » C'est Saint-Simon qui a raison : on a déjà cité les lettres de décembre 1708 et de janvier 1709 qui prouvent le rétablissement du bon accord entre le duc d'Orléans et la princesse des Ursins[3]; le 15 mars 1709, Amelot écrira encore à Louis XIV « qu'il regrette vivement que M. le duc d'Orléans ne vienne pas dès maintenant en Espagne[4]; » et ce ne fut qu'en avril 1709 que Philippe V pria Louis XIV de ne pas lui renvoyer le duc d'Orléans; le roi de France avait d'ailleurs, à cette date, résolu d'abandonner l'Espagne à elle-même.

En résumé, si l'on doit admettre que le duc d'Orléans a eu une attitude politique indépendante, il faut reconnaître qu'elle a été généralement sage et qu'elle ne s'est publiquement manifestée que dans un petit nombre de circonstances. Cette fois encore, nous dirons qu'il y avait de quoi justifier ce conseil de Louis XIV : « Mon neveu, en revenant en Espagne, ne vous occupez que des affaires de la guerre. » Il n'y avait pas de quoi l'exclure du commandement et le disgracier.

Alfred BAUDRILLART.

(*Sera continué.*)

1. Combes, *op. cit.*, p. 353.
2. *Saint-Simon*, t. V, p. 3.
3. Voir ci-dessus, p. 15.
4. Amelot à Louis XIV. Affaires étrangères, Espagne, t. 190, fol. 40.

MÉLANGES ET DOCUMENTS

LE

PREMIER SIÈGE ENTREPRIS PAR LES FRANCS.

M. Wescher a publié en 1867, d'après un manuscrit rapporté du mont Athos par Minoïde Minas et qui se trouve aujourd'hui à la Bibliothèque nationale (Supplément grec, n° 607), un curieux fragment de l'historien grec Eusébios, relatif au siège d'une ville des Gaules par une bande de barbares d'outre-Rhin[1]. Ce court morceau, qui fait lui-même partie d'un fragment plus étendu sur « le siège de Thessalonique par les Scythes, » a été réimprimé plusieurs fois[2], mais les éditeurs successifs se sont plus préoccupés d'améliorer le texte, défiguré par un copiste négligent, que de déterminer l'époque et la nature des faits auxquels il se rapporte. La tâche cependant méritait d'être entreprise, car il s'agit, comme on va le voir, du premier grand fait de guerre connu de l'histoire des Francs.

I.

Donnons d'abord quelques indications nécessaires sur la personne de l'auteur de ce fragment et sur le caractère de son ouvrage.

L'historien Eusébios, qu'il ne faut pas confondre avec le célèbre évêque de Césarée, Eusèbe Pamphile, n'était connu jusqu'à présent que par un seul passage d'Euagrios le scolastique, le continuateur

1. Carle Wescher, *Poliorcétique des Grecs* (Paris, Imprimerie impériale, 1867), p. 345.

2. Th. Gomperz, dans *Zeitschrift für österreichische Gymnasien*, 1868, p. 191 (réimprimé sous le titre *Zu den griechischen Kriegsschriftstellern*, Vienne, Gerold, 1868); Wescher, dans la *Revue archéologique*, 1868, I, p. 403; L. Dindorf dans *Historici graeci minores*, Leipzig, Teubner, 1870, I, p. 203 (voir ses observations critiques dans *Neue Jahrbücher für Philologie*, 1869, p. 47 et 122); C. Müller, dans *Fragmenta historicorum graecorum*, Paris, Didot, 1870; V, p. 23; E. Cougny, dans *Extraits des auteurs grecs concernant la géographie et l'histoire des Gaules*, 1886, V, p. 113.

Le fragment unique d'Eusébios l'historien, recueilli sans doute dans les *Extraits stratégiques* de Constantin Porphyrogénète, et qui a passé de là dans le manuscrit du mont Athos, est intitulé « Extrait du livre IX d'Eusébios; siège de Thessalonique par les Scythes. » Le morceau est écrit dans le dialecte ionien et trahit d'un bout à l'autre l'imitation d'Hérodote, aussi bien dans l'emploi des formes grammaticales que dans le tour même de la pensée. Cette affectation n'est point particulière à notre auteur : il y eut sous l'empire romain, surtout à partir des Antonins, toute une école d'historiens grecs *ionisants*, qui faisaient pendant aux *atticistes*, pasticheurs de Thucydide, dont se moque spirituellement Lucien. Parmi les écrivains qui cherchèrent ainsi à ressusciter artificiellement un dialecte mort depuis longtemps, et dont les formes naïves et babillardes convenaient mal aux graves préoccupations de ces âges troublés, nous pouvons citer Céphalion, auteur d'une histoire universelle en neuf livres (neuf Muses) jusqu'au temps d'Alexandre le Grand, Asinius Quadratus, contemporain d'Alexandre Sévère et auteur d'une histoire romaine, l'Athénien Praxagoras, l'un des biographes de Constantin [1], etc.

On a vu que le fragment d'Eusébios a pour sujet principal le siège de Thessalonique par les Scythes. Par ces « Scythes, » il faut entendre évidemment les Goths et leurs alliés, qui ravagèrent à diverses reprises la presqu'île des Balkans au cours du IIIe siècle : il est inutile d'accumuler les exemples de cette façon de parler archaïque bien connue et qui se perpétua jusque dans les derniers temps de l'historiographie byzantine; il suffira de rappeler que c'est sous le nom de Σκυθικά que l'historien contemporain Dexippe écrivit l'histoire de ces guerres des Romains contre les Goths. On s'est demandé à quel siège précis de Thessalonique se rapporte le récit d'Eusébios; cette forteresse, qui était la clef de la Grèce, fut, en effet, assiégée deux fois par les Goths dans la deuxième moitié du IIIe siècle : d'abord sous Valérien, vers l'an 254, puis sous Claude II, en 269. Je ne vois pas de raison décisive de se prononcer en faveur de l'une ou l'autre date. A la vérité, si l'on admettait avec Ch. Müller que l'ouvrage d'Eusébios, à l'instar de celui d'Hérodote et des *Muses* de Céphalion, se divisait en neuf livres, comme notre fragment est extrait du IXe livre, la date la plus récente, 269, deviendrait la plus vraisemblable : mais on sent que ce n'est là qu'une simple hypothèse.

1. Voyez sur ces auteurs Ch. Müller, *op. cit.*, III, 624, 661 (p. 23); IV, 2. Il existait déjà des historiens *hérodotisants* au temps de Lucien (Lucien, *De la manière d'écrire l'histoire*, c. 18).

II.

Après ces préliminaires, nous arrivons au passage qui nous intéresse. Voici comment il est amené. Eusébios, en racontant les péripéties du siège de Thessalonique, a décrit assez longuement les projectiles incendiaires dont firent usage les assiégés pour détruire les machines des assiégeants[1]. Ces projectiles, dit-il, rendirent de grands services parce qu'on en lançait des quantités énormes; il en eût été autrement si on ne les avait employés qu'en petit nombre, car alors les assiégeants auraient pu protéger leurs engins par des peaux ou par des appareils à extinction (ὑπὸ σβεστηρίων μηχανημάτων). Puis il continue en ces termes[2] :

Τοῦδὲ δὲ παρὰ μὲν[3] Μακεδόνων αὐτῶν οὐκ ἤκουσα, ἐν δ' ἑτέρῃ[4] πολιορκίᾳ ἔμαθον ἀντιτεχνηθῆναι[5] πρὸς τὰ πυρφόρα ταῦτα βέλεα, Κελτῶν προσκατημένων[6] πόλει Τυρρηνῶν καλουμένῃ · ἔστι δὲ αὕτη χώρης τῆς Γαλατίης[7] τῶν ἐν τῇ Ἑσπέρῃ κατοικημένων, ἔθνεος τοῦ Λουγδονασίου · χρόνος δὲ κατ' ὃν[8] προσεκατέατο τῇ πολιορκίῃ ἦν ἐν τῷ δὴ Γαλατίῃ πᾶσα καὶ τὰ ταύτῃ προσέχεα ἔθνεα ἀρχῇ τῇ Ῥωμαίων οὐ πιθέσκετο, ἀλλ' ἀπέστη καὶ[9] τοῖς ἐπανεστηκόσι συνεφρόνεε. Τότε γὰρ τῶν Κελτῶν τῶν πέρην Ῥήνου ἐπιστρατευσαμένων μοίρη[10] ἀπὸ τούτων ἀποσχισθεῖσα[11] καὶ προσκατημένη τῇ πόλει τῇ λελεγμένῃ, καταφλεχθεισέων σφι πολλέων [μηχανέων, τοιάδε λέγεται][12] μηχανήσασθαι · ἐξόπισθεν τῶν μηχανέων ἔλυτρα ὀρύξαντες, πλέα ὕδατος ταῦτα ἐποίεον · ἔπειτα μολυβδίνους στεγάνους ἀγωγοὺς τοὺς ὑποδεξομένους καὶ πα[ράξοντας τὸ ὕδωρ.....] *Cetera desiderantur.*

Traduction : « Ce dernier artifice (*les appareils à extinction*), je n'en ai pas ouï parler chez les Macédoniens; c'est dans un autre siège que j'ai appris qu'on s'en était servi contre les projectiles incendiaires. Les Celtes assiégeaient une place appelée ville des Tyrrhéniens : elle est située dans le pays des Galates d'Occident, dans la

1. On peut rapprocher cette description de celle d'Ammien Marcellin, XXIII, 4, 15.

2. J'ai collationné de nouveau le texte sur le ms. (fol. 17 v°) dont j'indique en note les variantes. Le copiste écrit vite et sans soin; il a commis de nombreuses et évidentes erreurs, et l'on peut se permettre de le corriger hardiment.

3. Ms. δε. || 4. Ms. δε τηρη. || 5. Ms. αντιταχθηναι. || 6. Ms. προσκαθημενων. || 7. Ms. Ταλατιης. || 8. Ms. κατονετος. || 9. Ms. αλλοεπεστηκεε. || 10. Ms. μοριη avec un signe de correction. || 11. Ms. αποσπασθεισα avec χι en surcharge. || 12. Ces trois mots manquent dans le texte : le copiste aura sauté de μηχανέων à μηχανήσασθαι par distraction. La correction de Müller (μηχανημάτων pour μηχανήσασθαι) fait un solécisme.

province[1] de Lugdunaise. Ce siège eut lieu à l'époque où la Galatie entière et les provinces voisines n'obéissaient plus à l'empire romain, mais s'en étaient séparées et faisaient cause commune avec les rebelles. Alors donc les Celtes d'outre-Rhin ayant entrepris une expédition, un corps détaché de leur armée vint assiéger la ville susdite. Comme beaucoup de leurs machines avaient été incendiées, ils imaginèrent, dit-on, l'artifice suivant : ils creusèrent en arrière de leurs batteries des réservoirs qu'ils remplirent d'eau, puis ils firent des conduits en plomb couverts qui recevaient l'eau et l'amenaient (*au-dessus des machines pour les inonder au moment voulu.....*). »

III.

Le texte que nous venons de traduire soulève trois questions principales :

1° De quelle ville s'agit-il?

2° Qui sont ces Celtes d'outre-Rhin qui viennent l'assiéger?

3° A quelle époque eut lieu ce siège?

Les deux premières questions ne présentent aucune difficulté. A première inspection, il est vrai, on serait tenté de croire que la πόλις Τυρρηνῶν est une ville des Tyrrhéniens, c'est-à-dire des Étrusques, et que les Celtes qui viennent l'assiéger sont des Gaulois : il s'agirait, en un mot, d'un épisode des invasions gauloises en Étrurie aux Vᵉ et IVᵉ siècles avant notre ère, invasions qui aboutirent à l'occupation durable par les Gaulois de tout le pays jusqu'à l'Apennin. Mais il suffit de lire notre texte jusqu'au bout pour voir qu'il y est question de tout autre chose : en effet, la ville assiégée est signalée expressément comme située, non seulement en Gaule, mais dans cette partie moyenne qui formait la province romaine de Lugdunaise. Dès lors il est évident que notre historien avait en vue une ville gauloise dont le nom offrait quelque analogie apparente, flatteuse pour une oreille puriste, avec le nom classique des Tyrrhéniens : s'il a employé ce dernier terme de préférence au nom véritable, c'est par cette même affectation puérile qui poussait les atticistes du temps de Lucien à déguiser un personnage romain appelé *Fronto* sous le sobriquet hellénique de *Phrontis*, et un autre appelé *Titianus* sous celui de *Titanios*[2].

Quelle est la ville qui se cache sous la désignation de « cité des Tyrrhéniens? » Dans toute la province lyonnaise, on ne voit absolu-

1. Ἔθνος est le terme régulier qui traduit *provincia* à l'époque impériale ; cf. Dion Cassius, LIX, 28 : Γάιος ἐν τῇ Ἀσίᾳ τῷ ἔθνει κ. τ. λ.

2. Lucien, *De la manière d'écrire l'histoire*, c. 21.

ment que la ville de *Tours* qui satisfasse aux conditions voulues : en particulier la forme *Turini*, attestée pour cette époque par Ammien Marcellin[1], se rapproche assez du nom Τυρρηνοί pour avoir pu se prêter sans le moindre effort à ce travestissement pédantesque. Les précédents éditeurs, bien qu'ils aient négligé cette forme *Turini*, ont déjà proposé l'identification que nous adoptons; leur seul tort a été de vouloir introduire dans le texte d'Eusèbios une correction (Τουρόνων ou Τούρωνι) qui est à la fois inutile et contraire au génie de cet écrivain.

IV.

S'il est certain que la cité des « Tyrrhéniens » n'est autre que la ville de Tours, il n'est pas moins évident que les « Celtes d'outre-Rhin » sont des Germains et non pas des Gaulois. Un coup d'œil jeté sur la terminologie des historiens grecs ne laissera aucun doute à cet égard.

Jusque vers le Ier siècle avant l'ère chrétienne, les Grecs, même les plus savants, n'avaient que des notions très vagues sur l'ethnographie de l'Europe occidentale. En particulier ils ne faisaient aucune distinction entre les Gaulois et les Germains, qu'ils réunissaient sous l'appellation commune de *Celtes* (Κελτοί), soit indigène, soit plutôt empruntée aux Ligures[2]. A partir du IIIe siècle, on se servait aussi, exactement dans le même sens, du nom de *Galates* (Γαλάται).

A la suite de l'invasion des Cimbres, et surtout après les conquêtes de César, on commença à être mieux renseigné sur les populations du nord-ouest de l'Europe. On reconnut que le Rhin, dont jusqu'alors on avait à peine soupçonné l'existence, constituait à la fois une limite géographique et une limite ethnographique : il devint impossible de confondre désormais sous une même appellation des peuples aussi différents de race, de langage et de mœurs que les Gaulois soumis par César, déjà à demi romanisés sous Auguste, et les farouches compatriotes d'Arioviste et d'Arminius. Mais par quels noms distinguer ces deux grands groupes ethniques sans trop choquer les habitudes reçues? Trois systèmes se trouvèrent en présence et chacun d'eux eut ses partisans.

Le premier et le plus simple consistait à adopter purement et simplement la pratique romaine, c'est-à-dire à désigner sous les vieux

1. Ammien Marcellin, XV, 11, 12.

2. Du moins Strabon, IV, 1 fin, constate l'origine marseillaise de ce nom; or, au moment de la fondation de Marseille, les colons grecs étaient séparés des Gaulois par les Ligures.

noms de Celtes ou Galates (équivalant au latin *Galli*) les habitants de la Gaule, et sous le nom nouveau de *Germains* les populations transrhénanes. Ce système est celui de Strabon, de Plutarque, d'Hérodien; il est déjà indiqué par Denys d'Halicarnasse, qui croit cependant devoir rappeler que, « dans l'usage des Grecs, » le nom *Celtique* embrasse encore à la fois les deux contrées séparées par le Rhin, Gaule et Germanie[1].

Le second système a pour unique représentant Diodore de Sicile[2]. Cet historien ne connaît pas ou ne veut pas connaître le nom « barbare » de Germains; d'autre part, il sait vaguement que les campagnes de César ont révélé entre ces peuples du nord-ouest des différences qu'on ne soupçonnait pas auparavant. Alors, pris d'un véritable accès de fantaisie, il établit de son ton le plus doctoral une division ethnographique suivant la latitude au lieu de la division en longitude, seule conforme à la réalité des faits : il veut qu'on appelle désormais *Celtes* les peuples du midi de la Gaule, et *Galates* ceux qui habitent au nord « le long de l'Océan et des monts Hercyniens jusqu'à la Scythie, » sans distinguer entre la rive gauche et la rive droite du Rhin, qu'il s'imagine d'ailleurs, comme Strabon, coulant de l'est à l'ouest. Il serait inutile de faire observer que les « Celtes » de Diodore ne sont pas une désignation ethnique plus réelle que ses « Galates, » si tout ce passage, qui n'aurait dû prouver que l'ignorance et la légèreté de son auteur, n'avait induit en erreur quelques savants modernes.

Le troisième système, qui est celui de Dion Cassius et de son école, se rapproche de celui de Diodore par la préoccupation de bannir du vocabulaire le nom de Germanie, mais il s'en distingue par une notion plus saine de la vérité ethnographique et par un emploi plus judicieux, quoique tout aussi arbitraire, des vieux mots synonymes Celtes et Galates. Ce système consiste essentiellement à désigner sous le nom de *Galates* ou (pour les distinguer de leurs frères d'Asie Mineure) *Galates d'Occident* les peuples de la Gaule romaine entre les Alpes, les Pyrénées, le Rhin et la mer, et à réserver désormais le nom de *Celtes* aux seuls Germains; pour plus de clarté, on appelle quelquefois ceux-ci « Celtes au delà du Rhin, » et ce langage se trouve déjà chez Appien[3]. Citons le passage classique qui

1. Denys, fr. XIV, 1 : Ἡ δὲ Κελτικὴ (*lato sensu*) ... σχίζεται μέση ποταμῷ Ῥήνῳ ... Καλεῖται δ'ἡ μὲν ἐπὶ τάδε τοῦ Ῥήνου ... Γερμανία · ἡ δ'ἐπὶ θάτερα ... Γαλατία. Κοινῷ δὲ ὀνόματι ἡ σύμπασα πρὸς Ἑλλήνων καλεῖται Κελτική...

2. Diodore, V, 32.

3. Appien, *Proœm.*, 4 fin. Κελτῶν τῶν ὑπὲρ Ῥῆνον. En général cependant Appien se sert du mot Γερμανοί.

donne la clef de cette terminologie : c'est celui où Dion raconte l'expédition de César au delà du Rhin. « Ce fleuve, dit l'historien grec, coule vers le couchant (*sic*), ayant à gauche les Galates et à droite les Celtes..... Très anciennement, on appelait Celtes les habitants des deux rives[1]. » Quant au nom de *Germanie*, il n'est pas entièrement absent chez Dion Cassius, mais il désigne *exclusivement* les deux provinces romaines de ce nom, situées, comme on sait, sur la rive *gauche* du Rhin[2].

Si l'on tient compte des règles de nomenclature qui viennent d'être posées, on n'aura plus aucune peine à s'expliquer un passage de Xiphilin[3], l'abréviateur de Dion Cassius, qui a donné lieu, de la part des commentateurs modernes, aux hypothèses les plus inutiles. « Caracalla, dit Xiphilin, fit la guerre aux Cennes, peuple *celtique*... Ceux-ci, après lui avoir vendu à prix d'argent le droit de s'intituler leur vainqueur, lui permirent de se sauver en Germanie. » On s'est imaginé que ce texte attestait l'existence en Germanie, ou, suivant d'autres, en Vindélicie, de tribus « celtiques, » c'est-à-dire gauloises, au temps de Caracalla, en plein IIIe siècle. Le texte ne dit rien de pareil : il signifie simplement que Caracalla, après avoir combattu sans succès une peuplade d'ailleurs inconnue de la Germanie indépendante (la *Celtique* de Dion), ramena ses troupes dans la province *romaine* de Germanie, c'est-à-dire sur la rive gauche du Rhin.

La terminologie de Dion Cassius, moins inepte que celle de Diodore, dut à l'autorité de son grand ouvrage un succès durable qu'elle ne méritait pas ; il est curieux de voir encore au XVe siècle Critobule d'Imbros, l'historien grec de Mahomet II, parlant de l'invention de la poudre, l'attribuer aux Celtes germains, Γερμανοὶ Κελτοί[4] : c'est ainsi que ce chroniqueur attardé désigne les Allemands. Ce langage devait sourire en particulier aux historiens archaïsants, atticistes ou ionisants, qui répugnaient à l'admission de noms propres nouveaux inconnus à Hérodote et à Thucydide. On a déjà vu que notre Eusébios appartenait à cette école de puristes ; on ne s'étonnera

1. Dion Cassius, XXXIX, 49. Il va sans dire qu'antérieurement aux guerres de César Dion emploie indifféremment, suivant le langage de la source qu'il copie, les noms Κελτοί et Γαλάται pour désigner les Gaulois (fr. 25, 34, etc.). Même au temps de César, il lui arrive une fois (XXXIX, 46) d'appeler Κελτική la Gaule moyenne, la région où, suivant l'auteur des *Commentaires*, habitaient les *Galli* ou *Celtae* proprement dits : cette légère inconséquence (car c'en est une) m'est signalée par M. d'Arbois de Jubainville.

2. Dion, LIII, 12 ; LVI, 18, etc.

3. Xiphilin, LXXVII, 14.

4. Critobule (dans les *Frag. hist. graec.*, tome V), I, 30, 7.

donc pas que pour lui les Germains soient « des Celtes d'au delà du Rhin, » Κελτοὶ οἱ πέρην Ῥήνου. C'est exactement le langage de Dion Cassius (LXXI, 3) : Πολλοὶ τῶν ὑπὲρ τὸν Ῥῆνον Κελτῶν, et le sens de cette expression se trouve dès lors fixé au-dessus de toute contestation.

En définitive, nous avons constaté qu'il s'agit chez Eusébios de l'irruption d'une peuplade germanique en Gaule. Mais laquelle ? C'est ici que nous arrivons au troisième problème, au problème chronologique, que nous énoncions tout à l'heure.

V.

On n'a proposé jusqu'à présent qu'une solution à ce troisième problème : c'est M. Charles Müller qui en est l'auteur[1]. Quoiqu'il l'ait présentée sous d'expresses réserves, elle a eu la chance d'être adoptée sans discussion en France par M. Cougny[2], en Allemagne par le plus récent historien de l'empire romain, M. Hermann Schiller[3] : voyons en quoi elle consiste.

L'an 21 après J.-C., sous le règne de Tibère, la Gaule fut le théâtre d'une insurrection très étendue, provoquée, suivant Tacite[4], par le poids intolérable des dettes publiques et privées. Les chefs de cette insurrection bien connus furent l'Éduen Julius Sacrovir et le Trévire Julius Florus. Angers et Tours donnèrent le signal de la levée de boucliers ; mais ces peuples, partis en guerre trop tôt, furent promptement écrasés. Une cohorte accourut de Lyon ; quelques détachements furent envoyés par le légat de Germanie, Visellius Varron, au secours de son collègue de la Lugdunaise, Aviola, et celui-ci, avec l'aide de ces troupes et des milices locales, n'eut pas de peine à ramener les *Turoni* et les *Andecavi* dans le devoir : d'après Tacite[5], il suffit même d'une seule cohorte pour avoir raison des *Turoni*. Tout cela, il faut bien le remarquer, se passait avant que l'insurrection générale éclatât : c'était, comme on dit, un faux départ, et Sacrovir lui-même, qui cachait encore son jeu, prit part ostensiblement à la répression des *Turoni*.

Tels sont les événements auxquels M. Ch. Müller a proposé de rapporter notre texte d'Eusébios. On a peine à croire qu'un savant aussi avisé ait pu s'arrêter, fût-ce un instant, à une pareille explication.

1. *Frag. hist. graec.*, V, 23.
2. *Extraits*, etc., V, 113.
3. Schiller, *Geschichte der römischen Kaiserzeit*, I, p. 283, note 1. Je ne vois pas que M. Mommsen ait utilisé nulle part le texte d'Eusébios.
4. *Annales*, III, 40.
5. *Ibid.*, c. 46.

Le seul détail qui ait pu la lui suggérer, c'est évidemment la mention de la ville de Tours chez Eusébios et chez Tacite ; mais, sauf ce point, tout est différent dans le récit des deux auteurs.

Chez l'un, il s'agit d'une insurrection générale et prolongée, qui embrasse, non seulement la Gaule, mais encore les provinces limitrophes ; chez l'autre, on est en présence d'un mouvement purement local, du prélude insignifiant et prématuré d'une rébellion promptement étouffée. Celle-ci, il est vrai, fut assez étendue pour jeter l'alarme jusque dans Rome, mais les *Turoni*, vaincus et désarmés dès la première heure, ne purent y prendre aucune part.

Chez Eusébios, il est question d'un siège régulier et acharné ; rien de pareil chez Tacite, d'après lequel tout paraît s'être passé en rase campagne.

Chez Eusébios, les agresseurs sont une bande de barbares, détachée d'un gros d'envahisseurs germains ; chez Tacite, les *Turoni* n'ont en face d'eux qu'une armée ou plutôt une cohorte romaine, grossie de milices gauloises. Et si par hasard il figura parmi les vainqueurs quelques Germains, — dans le détachement envoyé par le légat de Germanie, — ce fut simplement à titre d'auxiliaires, encadrés dans les troupes romaines.

Enfin, et ce dernier argument n'est pas le moins décisif, la formule même employée par Eusébios au début de son récit, « j'ai entendu dire » (τοῦδε ἔμαθον), indique un événement rapproché de son temps, au sujet duquel il a pu recueillir des renseignements soit sur les lieux, soit auprès de témoins oculaires : or il y avait à l'avènement de Dioclétien (sous lequel, on l'a vu, écrivait notre historien) plus de deux cent cinquante ans que s'était passé l'épisode raconté par Tacite !

Pour toutes ces raisons il me paraît inutile de discuter davantage l'hypothèse de Müller : il faut trouver autre chose et mieux. Or cela n'est pas difficile pour peu que l'on consente à serrer le texte et à se souvenir de l'histoire des Gaules pendant le troisième quart du IIIe siècle après notre ère[1].

1. On pourrait être tenté, — je l'ai été moi-même un moment, — de rapporter notre épisode à l'invasion des Cimbres en Gaule. Ces barbares sont quelquefois appelés Celtes (Appien, *Ill.*, 4) ; ils envahirent et ravagèrent toute la Gaule (Liv., ep. 67 ; César, *Bell. gall.*, II, 4) et assiégèrent même plusieurs *oppida* gaulois (ibid., VII, 77). Mais là s'arrêtent les points de ressemblance. On ne trouvera dans l'histoire de l'invasion cimbrique rien qui rappelle ce « soulèvement général de la Gaule et des provinces voisines » dont parle Eusébios : la Gaule proprement dite, n'étant pas encore romaine, ne pouvait pas alors se « soulever » contre Rome. De plus, ces événements étaient beaucoup trop éloignés d'Eusébios pour que la formule ἔμαθον pût s'y appliquer convenablement.

VI.

L'empire romain, battu par les Perses en Orient, ravagé par la peste, affaibli par d'incessantes révolutions militaires, semblait en pleine dissolution. Les nouvelles confédérations germaniques formées entre le Rhin et l'Elbe, des peuples de même famille descendus de la Scandinavie, profitèrent de cette situation pour forcer les lignes de défense qui jusqu'alors avaient défié tous leurs assauts, envahir les provinces frontières et en rapporter de longues files de chariots remplis de butin. Les Goths et leurs alliés portèrent leurs ravages dans les pays du Danube, en Grèce, en Asie-Mineure; les Alamans pénétrèrent dans la vallée du Rhône d'où ils passèrent plusieurs fois en Italie; la Gaule au delà des Cévennes forma le lot des Francs : c'est d'eux seuls, par conséquent, que nous avons à nous occuper.

Sans entreprendre ici l'historique d'incursions dont le détail est très mal connu, rappelons que les premières attaques des Francs se produisirent du côté de Mayence vers l'an 240. Elles se multiplièrent sous le règne de Valérien, mais surtout pendant la captivité de ce prince et sous le règne nominal de son fils Gallien, à partir de 257. A cette époque l'empire cessa réellement d'avoir un chef : des usurpateurs provinciaux, les fameux « trente tyrans, » surgissaient de toutes parts et l'empereur s'épuisait en vains efforts pour les écraser, au risque de dégarnir les frontières les plus menacées. La Gaule, en particulier, se trouva livrée sans défense aux ravages des barbares. Les Francs, dès 258, se glissèrent entre les mailles des légions de Germanie, inondèrent la Belgique, la Lyonnaise, l'Aquitaine, passèrent de là en Espagne où ils prirent et saccagèrent Tarragone, et firent mine de se fixer dans la péninsule : ils y séjournèrent, dit-on, pendant douze ans. Quelques détachements franchirent même le détroit de Gibraltar et firent connaître à l'Afrique pour la première fois le nom redouté des Francs.

Abandonnés à eux-mêmes dans cette crise terrible, les Gaulois se donnèrent, vers 259, un empereur national, Postumus, qui avait remporté quelques avantages sur les barbares. On sait que cet usurpateur habile se maintint pendant dix ans sur le trône au milieu d'incessantes difficultés; il eut même plusieurs successeurs et l'empire gaulois dura jusque vers l'an 272. Le détail du règne de ces empereurs gaulois est fort obscur, mais on sait en gros que leur principale occupation consista à batailler et à négocier avec les Germains, notamment avec les Francs. Tous les moyens leur étaient bons pour acheter la paix; c'est ainsi que Postumus prit à son service plusieurs

bandes de mercenaires francs. Il n'est pas douteux néanmoins que durant tout son règne la Gaule n'ait continué à subir les incursions de ces barbares. La grande quantité de trésors monétaires, datant de cette époque, qu'on trouve enfouis sur divers points du territoire français, supplée dans une certaine mesure au silence des historiens et nous en apprend long sur l'insécurité générale qui naissait de ces invasions continuelles. Si l'on enfouissait son argent et son or à Nogent-sur-Eure, à Talmont en Vendée, à Sampuy dans l'Eure-et-Loir, dans vingt autres endroits de l'Ouest de la France, c'est que du jour au lendemain on craignait de voir apparaître à l'horizon les formidables silhouettes des barbares d'outre-Rhin. L'ordre ne fut rétabli que lorsque l'énergique Aurélien, après avoir restauré l'unité et l'intégrité de l'empire, eut reçu la soumission du dernier empereur gaulois, Tétricus, et rejeté les Francs au delà des frontières romaines.

C'est pendant cette période de quinze ans, comprise entre la capture de Valérien (257) et le triomphe d'Aurélien (272), que se place à mon avis l'épisode rapporté par Eusébios. S'il fallait préciser davantage, je le daterais volontiers du début du règne de Postumus, vers 258 ou 259 après J.-C. Non seulement rien, dans le fragment en question, ne s'oppose à une pareille date, mais encore il n'est pour ainsi dire pas une expression, pas un détail qui ne la confirme de la manière la plus éclatante. Relisons, à ce point de vue, notre texte.

Il s'agit d'un événement assez récent, puisqu'Eusébios en a « entendu parler. » En effet, écrivant sous Dioclétien, il n'y avait guère plus de trente ans que s'était produite la grande invasion en Gaule.

« La Gaule entière *et les provinces voisines* s'étaient détachées de l'empire. » En effet, les monnaies et les bornes milliaires de Postumus nous apprennent que son autorité était reconnue en Espagne et en Bretagne aussi bien qu'en Gaule.

« Les Celtes d'outre-Rhin (lisez : les Germains) avaient envahi le pays. » On n'a que l'embarras du choix entre les nombreuses invasions qui se succédèrent depuis la grande expédition de 258 dont les dernières vagues se perdirent sur la côte du Maroc.

« Un corps détaché vint assiéger Tours. » Rien de plus vraisemblable : nous savons en effet que les Francs n'hésitaient pas à s'attaquer aux places fortes et réussissaient parfois à s'en emparer. J'ai déjà cité l'exemple de Tarragone; un peu plus tard l'empereur Probus arrachera aux Francs soixante-dix places de la Gaule orientale!

On le voit : l'explication que je propose est de celles qu'il suffit d'énoncer pour que la vérité s'en impose, en quelque sorte, d'elle-

même. La seule chose qui puisse étonner, c'est qu'elle ne se soit pas présentée immédiatement à l'esprit des savants éditeurs qui se sont occupés du fragment d'Eusébios.

Je n'ajouterai qu'un mot sur les enseignements que l'on peut tirer de ce fragment, éclairé ainsi d'une lumière nouvelle. Tout ce qui touche aux origines si obscures de notre histoire nationale est trop précieux pour que l'annaliste ne se fasse pas un devoir d'en recueillir les moindres vestiges, les plus insignifiants débris ; mais un détail particulier me semble donner un réel intérêt à cette épave si curieusement sauvée : c'est la mention faite par Eusébios des engins de siège et des artifices de guerre employés par les Francs devant Tours. On pouvait se figurer jusqu'à présent ces rudes barbares comme totalement étrangers, sinon à l'art des sièges, du moins aux procédés de la poliorcétique gréco-romaine. On voit aujourd'hui qu'il n'en était rien. Deux cent cinquante ans avant Clovis, les Francs nous apparaissent comme en possession de notions assez avancées d'art militaire pour construire des machines et entreprendre un siège régulier ; sur ce point, d'ailleurs, les Goths n'avaient rien à leur envier. Les Francs ont même des ingénieurs assez habiles pour déjouer un des moyens les plus redoutés dont disposât la défense des places, l'emploi des traits incendiaires, et cela à l'aide d'un dispositif renouvelé du plus grand ingénieur de l'antiquité, Démétrius Poliorcète[1]. La rencontre est même si remarquable qu'on peut douter qu'elle ait été fortuite : sans doute la construction de ces réservoirs et de ces tuyaux ou siphons à incendie fut suggérée aux Francs par quelque ingénieur grec érudit, que l'espoir du gain avait conduit dans leur camp.

Quoi qu'il en soit, invention ou copie, le fait est de nature à modifier avantageusement les idées reçues sur le degré d'éducation militaire qu'avaient atteint les Francs dès leur première apparition dans l'histoire. Ne fût-ce qu'à ce titre, le fragment d'Eusébios sur le siège de Tours me paraît mériter désormais une place d'honneur, non seulement dans les annales de cette ville, mais encore au frontispice de toute histoire de l'artillerie française.

Théodore Reinach.

1. Diodore, XX, 96 (siège de Rhodes) : τῷ παρασκευασθέντι ὕδατι ἐν ταῖς στέγαις (le toit de la machine attaquée) ἐπειρᾶτο σβεννύναι τὴν ἐπιφερομένην φλόγα. Cf. la défense de Cyzique contre Mithridate (Appien, *Mith.*, 74) : τῶν δὲ βελῶν τοῖς μὲν πυρφόροις ὑπήντων ὕδατι καὶ ὄξει.

ÉLOGE DE LOUIS XII, « PÈRE DE LA FRANCE » EN 1509.

Le document que nous publions se trouve relié, l'avant-dernier (feuillets 240-249), dans un recueil factice de pièces du XVIe siècle relatives aux affaires religieuses, actuellement coté ms. 1523, du fonds latin, à la Bibliothèque nationale de Paris, sous le titre : *Concilia varia*. Ce recueil in-4°, de 262 feuillets, dont 9 feuillets blancs, provient de la bibliothèque de Colbert. Il porte une reliure moderne : la numérotation des feuillets date de 1873.

Notre manuscrit forme un cahier, autrefois rouleau, de papier de fil in-4°, haut de 0^m^281 sur 0^m^185, de 10 feuillets, dont le dernier, entièrement blanc, a servi de couverture. Le titre que nous avons conservé a été inscrit par une main contemporaine près du bord du verso de ce dernier feuillet, comme indication. Le filigrane du papier est la fleur de lis ; une feuille est à la licorne. Les feuillets 1, 2 et 3 sont cotés A, B, C, au coin inférieur du recto : le feuillet 7 est, de même, coté A. Les autres ne portent aucune mention.

Ce manuscrit est la minute originale et autographe de la composition. L'auteur, évidemment expérimenté et de plume facile, a cependant hésité parfois, tout en écrivant, et il n'a achevé certaines phrases qu'après deux ou trois essais raturés, lesquels portent même sur des lignes entières. De plus, il a développé son discours, sans plan bien arrêté d'avance, et s'est arrêté pour le relire avant d'achever. Cette lecture a amené de nouvelles corrections. Les corrections, ainsi multipliées, n'ont rapport, d'ailleurs, qu'à des questions de forme, et tendent, en général, à simplifier la phrase. Le factum se termine par un dernier alinéa, écrit après coup et avec une autre encre, mais par la même main.

A la première inspection du texte, on serait tenté d'y voir le manuscrit d'une des nombreuses harangues que la popularité de Louis XII l'obligeait souvent à affronter ; mais la date prouve le contraire. L'auteur déclare qu'il écrit au printemps, au milieu des feux de joie provoqués par la victoire d'Agnadel (remportée le 14 mai 1509). Son récit historique s'arrête au 23 juin 1509. Or le roi retrouva le 20 août seulement la reine à Grenoble et arriva le 25 à Lyon. Ainsi, notre

texte a dû être composé au mois de juillet 1509 pendant le séjour du roi à Milan. L'auteur étant français et se trouvant alors en France, comme il le dit, la forme de discours donnée à sa composition ne constitue qu'une simple forme de rhétorique.

L'auteur ne paraît pas clerc, à en juger par une allusion assez acerbe aux désordres notoires du clergé et par ses regrets chaleureux de ne pas partager les périls du roi. Il s'exprime, au sujet de la reine Anne, avec une respectueuse réserve, en homme qui ne fait pas partie de la maison : la manière dont il loue l'historiographie officielle du roi laisse comprendre qu'il n'y participait point, mais que, sans doute, il eût accepté d'y prendre part. C'était alors Jean Marot qui, après avoir célébré dans un somptueux volume la campagne de 1507, semblait avoir succédé à Jean d'Auton dans la faveur de la cour et qui accompagnait le roi en 1509.

Malgré l'enflure et la boursouflure obligée du style à la mode, que l'écrivain a dû subir pour se mettre à la hauteur du sujet, pour suivre les habitudes pompeuses des *Chants royaux* et des chroniques officielles, son petit morceau historique montre un homme d'esprit, sûr de sa plume. Il faut lui savoir gré de ne pas remonter aux Grecs et aux Romains, pas même aux Troyens. La louange est correctement lourde, excessive, fade; en réalité, elle touche avec beaucoup de finesse et de légèreté tous les points sensibles. L'auteur aborde successivement l'éloge de l'administration intérieure, l'éloge de la victoire d'Agnadel, l'éloge de la personne du prince.

L'historique de la campagne d'Agnadel, point de départ de l'ouvrage, y occupe naturellement la plus grande place : mais il s'agit là de faits trop connus pour appeler des explications. Il n'en est pas de même des deux autres parties qui tracent, à grands traits, un portrait du prince : un tableau de son administration : celles-ci contiennent des vues intéressantes. Comme l'auteur, dans une série d'allusions rapides, touche à tous les actes importants du règne, nous n'essaierons pas de justifier ses dires par une critique détaillée. Nous nous bornerons à faire remarquer la sincérité de son enthousiasme.

On sent parfaitement que l'écrivain se rend très bien compte des points faibles de la vie du roi et qu'en toutes choses il interprète fidèlement l'opinion publique. En 1509, la prise de Peschiera par l'armée française avait été suivie d'exécutions martiales, conformes aux traditions des guerres italiennes, mais tout à fait opposées aux règles de justice, et même de respect des personnes, que Louis XII se faisait gloire d'introduire dans le droit de la guerre. Elles produisirent un mauvais effet. L'auteur a su très bien, à cet égard, marquer ses réserves par un *mais*.

Il ne se tire pas avec moins d'esprit des allusions au passé personnel du roi avant son avènement, lorsque tour à tour Louis eut « à obéir et à commander. » On sait que Louis XI, abusant de la faiblesse de la duchesse-mère d'Orléans, avait fait épouser au jeune Louis sa seconde fille, l'infortunée Jeanne de France, infirme de tout point, quoique digne de tous les hommages et de tous les respects. Le premier résultat de l'avènement de Louis XII fut l'annulation du mariage. Jeanne de France se retira avec beaucoup de dignité dans un opulent apanage, et elle venait de mourir à Bourges, en 1506, en odeur de sainteté, au milieu des regrets universels. L'histoire de son divorce demeurait un des souvenirs les plus pénibles du règne. L'auteur de l'*Éloge* rappelle l'obéissance de Louis XII envers sa mère (dont Louis ne donna guère de preuve qu'en cette circonstance) : il presse le roi de donner au royaume des héritiers mâles, seul devoir dont Louis ne se soit pas encore acquitté. Car, malgré ce qu'on a souvent supposé, Louis XII n'eut jamais de fils. L'auteur rappelle même au roi l'exemple de son père, Charles d'Orléans, qui, marié à une jeune femme, se vit naître un héritier mâle sur la fin de ses jours : il prie le roi, avec instances, d'agir de même.

Le bon Louis XII se montrait sensible aux prières de ses sujets. En 1510, il eut une fille. Puis, devenu veuf de *sa Bretonne,* il épousa en 1514 une jeune femme, Marie d'Angleterre, et mourut peu après, avec la conscience de porter ainsi jusqu'à la mort le dévouement au bonheur de son peuple.

Mais ces points délicats, sur lesquels un panégyriste consciencieux ne pouvait pas beaucoup s'étendre, disparaissent dans l'ensemble des faits qui excitaient au plus haut point l'enthousiasme et la reconnaissance des contemporains. Les années 1509 et 1510 marquent, non seulement l'apogée du règne de Louis XII, mais l'époque peut-être la plus heureuse que l'ancienne France ait jamais connue. L'enthousiasme avec lequel notre auteur célèbre son roi, nous le retrouvons chez tous les contemporains, Seyssel, Saint-Gelais et une foule d'autres écrivains secondaires, et tous les témoignages matériels que nous fournissent les documents de cette époque le justifient.

Louis XII, par son extrême simplicité, par sa bonté, sa constante bonne humeur, correspondait exactement à l'idéal, un peu bourgeois, que la France s'est toujours fait de la royauté. Il avait sur Charles VIII la supériorité de n'être pas né roi et d'avoir été élevé, comme duc d'Orléans, à l'école de l'adversité.

Son gouvernement a répondu merveilleusement aussi aux deux grands besoins que notre pays a toujours éprouvés : le besoin de paix et d'économie à l'intérieur, et de gloire au dehors.

A l'intérieur, on ne vit jamais sécurité plus grande. « Vous veillans, nous dormons, » dit avec raison notre auteur. On pouvait dormir sur les deux oreilles. Le pouvoir royal veillait pour tous, rien ne menaçait le lendemain.

Par des prodiges d'économie personnelle et de dextérité, le roi avait pu maintenir presque constamment et même augmenter le dégrèvement d'un dixième sur les tailles (deux sous par livre), accordé dès son avènement; et cependant il avait payé les dettes de Charles VIII et soldé les expéditions d'Italie. Grâce à ses armements respectables, à la neutralité achetée de l'Angleterre, à l'entente avec l'archiduc, et aussi au système de guerroyer au loin[1], les frontières françaises, non seulement ne couraient aucun péril, mais se trouvaient en pleine tranquillité.

Dans le royaume, l'administration, aidée du mécanisme des états provinciaux, fonctionnait régulièrement au sein de chaque province. L'organisation de la justice attira au plus haut degré la sollicitude du pouvoir royal. La rédaction des Coutumes simplifia et fixa la jurisprudence civile. Mais c'est surtout au point de vue pénal que le règne de Louis XII a laissé un souvenir profond, dont Brantôme témoigne notamment. On procéda, en effet, à une refonte complète de l'instruction criminelle : la procédure contre les malfaiteurs devint plus rapide, surtout en matière de flagrant délit. A plusieurs reprises, des mesures très énergiques de police furent prises pour assurer la sécurité des routes et des campagnes.

Aussi l'essor fut extraordinaire. On trafiquait plus facilement de Paris à Naples, dit Seyssel, que jadis de Paris à Lyon... Le produit des péages et des gabelles tripla. Les landes se défrichaient, les villes s'étendaient, on voyait s'élever des châteaux magnifiques, dépouillés désormais de tout l'appareil défensif et où l'art régnait en maître. Sur l'exemple du souverain, un sentiment nouveau, le désir de la popularité, se révéla aux divers degrés de l'échelle sociale. Rien ne troublait l'harmonie. Le servage disparaissait des Coutumes, en tant qu'état personnel : le populaire, comme dit notre auteur, non seulement devenait « franc, mais aussi de choses honorables participant. »

Au dehors, Agnadel venait de mettre le sceau à l'immortelle gloire des gens d'armes et des volontaires français. Les Bayard, les Louis d'Ars, les Ligny et tant d'autres capitaines, le roi lui-même et son admirable neveu Gaston de Foix personnifiaient ce que la bravoure

1. Dans une suite de lettres patentes, Louis XII expose avec précision sa politique à cet égard : porter la guerre en Italie était, selon lui, le plus sûr moyen de ne jamais l'avoir à ses frontières.

a de plus pur, et il semblait que rien, au monde, ne pût leur résister. Maîtresse du nord de l'Italie, redoutée en Orient, la France donnait des reines à la Hongrie et à l'Espagne. Et cette suprématie ne lui coûtait ni un péril ni un sacrifice.

Aussi ne faut-il pas s'étonner de l'espèce d'idolâtrie que les Français, si profondément identifiés d'ailleurs à leur dynastie nationale, vouèrent à leur prince et que l'auteur de l'*Éloge* indique lui-même, en décernant au roi le titre de *Père de la France,* et en prodiguant le qualificatif *divin*. L'amour de la France avait éclaté, en 1505, lorsque Louis XII tomba si gravement malade que les médecins désespérèrent de le sauver. Un an après, les états généraux de 1506, en conjurant le roi de donner la main de sa fille au jeune comte d'Angoulême, héritier présomptif de la couronne, l'avaient acclamé *Père du peuple,* au milieu d'une scène d'attendrissement et d'émotion sans précédente. Quelques mois après Agnadel, au commencement de l'année 1510, le roi fit un petit voyage dans l'est de la France, à Melun, Troyes, Bar-sur-Seine, jusqu'à Auxonne et Dijon, dans ces pays de Bourgogne, récemment réunis à la France, comme on sait, où l'administration française se heurtait encore à bien des obstacles, puis à Lyon[1]. Sa marche ne fut qu'un long et extraordinaire triomphe. Les populations, dit Saint-Gelais, s'attachaient à ses pas et lui faisaient escorte pendant des lieues. Les paysans se pressaient autour de sa personne comme autour d'un « reliquaire; » ils tendaient leurs mains pour arriver à toucher sa mule, un pan de sa robe, quelque objet l'approchant, puis ils portaient cette main à leurs lèvres, avec amour et piété... C'était l'amour et la reconnaissance poussés jusqu'à l'idolâtrie.

R. DE MAULDE.

PANEGIRICA IN LAUDEM LUDOVICI XII^mi^, REGIS FRANCORUM

JHESUS MARIA.

A la publique joye et bieneurée felicité du temps est ce comble adiouxté que, jasoit ce il puisse sembler la faculté de parler a ceulx qui se presentent devant vostre majesté estre diminuée pour la grandeur et admiracion d'icelle, neantmoins vostre souvraine clemence, a elle conjoincte, leur donne hardiesse, tellement que, autant de reverance que vostre presence baille a nos sens et entendement, autant nous ouste de

1. Le roi partit de Paris le 26 mars et n'arriva à Lyon que le 18 mai.

honte et doubte la doulceur et begninité de courage que avez envers les vostres : et, combien que, en nous taisant par la conscience de vos merites envers nous, puissez clerement scavoir ce que povons dire et extimer de vous, toutesfois, a ce que aucune chose ne deffaille a la grande joye que a paine en nos ceurs concevons, seuffrez facillement que le manifestons, affin que, par tesmoignage de oraison, si possible est elle, soit a eternelle memoire consacrée. Presentement venans des temples acomplir les veufz que pour vous avons faitz, a ce que, parlans devant vous, ayons encores recente memoire des saincts et soit nostre oraison plaine de Religion. Naguerres que Mars estoit commun et la fortune de la bataille difficille et deubteuse, non estant encores la victoire decretée, solicités et curieux de vous et du commun salut estant en vostre seulle personne, allions aux temples, faissans nouveaux veufz et promesses, suspens et doubteux entre esperance et pene. Maintenant que, a nostre grant bien, congnoissons le Dieu tres bon et tres puissant avoir exsausé noz piteusses et neccessaires prieres, et la pitié et Religion que avons a vous lui estre agreable, vostre majesté nous est de plus en plus auguste et sacrée; laquelle divinement nous est restituée des mains de tant de ennemis. Leur force et jeunesse tuée sans aucune perte des vostres, la gloire des François est presque au ciel equiparée, vostre nom consacré a inmortalité, et, si avez laissé a voz sucesseurs desir et emulacion tres difficille de vous ensuivre, vostre main invincible a ouvert les temples a noz suplicacions et regraciacions; nous, rempliz de joye, les frequentons avec noz femmes et enffans, toutes choses reluissent des feux qui sont demonstrance de publicque liesse et resonent d'aplaudissemens.

Vous retournant en ce primtemps pour remetre les glorieux corps des martirs en leur repositoire, les champs ce sont plus qu'ilz ne souloient vestuz de fleurs et aornés de leurs gemmes a la nouvelleté du souleil; les bestes et oiseaulx se esjouissent, toutes chosses congratulent vostre victoire et nostre felicité, vous atribuant leur seureté. Le munde se glorifie vous avoir pour enffent, France se vante a juste cause estre vraie mere des Roys. En quelcun lieu ou vous eussiez esté né et ou Dieu vous eust permis regner, estoit neccessaire que la fust le siege de pitié et force, mais n'estoit convenable que telle haultesse nasquyt ailleurs que en France. Et tout aussi que es plantes, selon le jour et le ciel, leur est insité et acquisse naturelle proprieté et force, qui, par art, industrie ou culture, ne ce puist muer, aussi ne scay par quelle maniere l'on voit l'inclinacion des courages selon les lieux diverse, et qui en une louenge ont excellé des autres vertus ont esté souvent destituez. Obmetant les autres choses dignes de louenge que France a conjointe a elle, elle a, par grande concorde, mesle ensemble deux tres diverses chosses; savoir est, le mot de Religion et la gloire de force. Les autres nacions, partie par desir de Religion, ont diminué leur force et courage, partie confiant en leur courage et force, ont esté mains reverans a Dieu. France, en louenge d'armes et veneracion de Dieu, a preferé toutes autres gens. La

est le siege de sainctes estudes, de la discipline militaire; la est la pipiniere et semance de Roys, ducz et capitaines, voire pour en distribuer aux estrangers. Quelcunque part l'espée peult penetrer, la vertu des François passe : elle a dompté les entrées et claustres du Nil, espoventé Assie et es plus nobles cités d'icelle imposé Roys et tetraches, baillé aux Grecz enpereur latin, commendé a Affricque tribut, monstré a tout le munde les estandars et enseignes de la Religion chrestienne : nous vous avons en admiracion que vous estez tel et de telz predecesseurs né.

Estoit il plus juste (sans recenser les seigneuries voisines) avec tel courage vostre nativité avoir esté entre les Medes, Perses ou Assiriens, qui metoient toute leur gloire en la grandeur de leur empire et estandue de leurs fins et limites, et a ce toutes chosses resteroient. Vostre force est conjoincte avec justice, et pour elle seulle bataille; et autant vous esmeult raison, justice et equité, que plait les autres cupidité. Le commencement de vostre regne a esté faire observer la majesté des loix et religion des jugemens, reduire les meurs et institucions a l'ancienne integrité et observance. Et, jasoit ce que, en augmentent les proffitz des gens d'armes et conservant les nobles en leur dignité, ayez de tous voulu estre reveré, toutesfois les avez atraiz et joincts a vous, par telle moderacion et atamperance, que on voit les nobles soubz vous estre preferez, les loix dominer, le populaire non seulement franc, mais aussi des chozes honorables participant, les gens ruraulx et agrestes aussi seurs, joyeulx et confians de leur salut en leur champestre solitude que s'ilz estoient continuellement devant voz yeulx soubz vostre invincible dextre pour leur protection bataillant. Toutes choses labourées et non labourées, combien que, vous regnant, n'est riens qui ne soit fructueux[1], mesmement les choses mutes et insensées, vous doivent, et, de telle habundance de voix qu'ilz pevent, vous rendent graces, et atribuent leur fertilité a ce qu'ilz sont sans force, violance, larrons et brigans. Le ciel, le souleil et les estoilles, qui, par avant, regardoient les fortunes des pouvres et miserables estre tollues et ostées par les plus fors et puissans, ne voient presentement riens qui, avec dignité et raison, nous semblent renaistre avec plus grande joie et clareté et n'ont cause d'eulx repentir de donner lumiere aux indignes. Vous desirez et voulez nos meurs et conversacion estre tellement saincts et justes que, sans estre en nous mesme coulpables d'aucun public delit, puissons seurement et gayement converser et frequenter avec les estrangiers la teste levée; et, bien que Dieu tres bon et tres puissant aucunesfoiz pugnisse le peuple pour la faulte et coulpe des princes, nous avons tant d'esperance en vostre religion que, si, par autant que suymez hommes et fragilles, nous avons aucune chosse meffait, qu'il nous pardonnera. A vos meurs, comme a ung exemplaire de vertu, se conforment les ceurs et courages de vos ducs, princes, nobles, grans et petis; aussi ceulx des prestres, qui est

1. On calculait qu'un tiers de la France avait été défriché à nouveau et remis en culture depuis un certain nombre d'années.

plus a esmerveiller ; et a ung chascun semble deshonneur, s'il ne ensuyvoit les sainctes meurs des anciens, a tout le moins se ilz ne demeurent et resident es vostres.

Nous esmerveillons pourquoy chascun prefere vostre gloire a son salut et la plus chere. Vous veillant, nous dormons seurement, sans doubte ou craincte des assaulx et esmocions domesticques ne estrangieres. Au commencement de vostre regne, les gens de l'empereur, qui n'avoient encores experimenté de quel grandeur estoient voz conseil et force, atempterent par armes les fins et limites de France ; mais tost, sans riens fere, perdirent le courage et furent contrains eulx retirer en leurs maisons, et charcherent vostre aliance, sagement preferant vostre foy a vostre force et vertu. Combien s'est efforcé, par quelle industrie et par quantes manieres, le pape Alexandre de confermer amitié avec vous par affinité ou aliance ; auquel avez esté, es grandes perturbacions et esmeutes d'Italie, a l'aide de voz gens d'armes, plusieurs fois a seureté et gloire ! Qu'est il que vous n'ayez fait pour le pape Jule ! Il ne seroit pas si hault asis, si la majesté de vostre nom, avant son pontificat, ne l'eust couvert et gardé de la tres apre, juste ou injuste, haine, que avoit a lui le pape Alexandre, et si les cardinaulx, qui de grande affection vous regardoient, pour reverance de vous ne l'eussent mis en ce siege, pensant, vous complaisant en l'ellection du pape, faire chose utille a tout le monde. Avant la guerre des Veniciens, vous avez augmenté par la vertu et loyaulté des vostres les fins et metes de l'empire de l'eglise de Romme, reduit Bolongne, cité si grande, si noble et si oportune a fere grans choses, de laquelle la vertu est prochaine aux meurs des François, en sa puissance et seigneurie ; et certes, s'il veut penser qu'il est pape et reduire a mémoire la felicité de son papat, je ne voy nul de ses predecesseurs papes auquel il ne soit a preposer. Si aussi il veult estre ingrat et vous contraindre, contre vostre vouloir, a estimer mal de luy, les premiers beneffices que vous lui avez faitz vous seront astrainz a louenge et gloire, et ce que ferez au contraire sera atribué a sa coulpe et que a ce fere aurez esté contrainct. De ce les temps et fortune a venir seront juges. Nous, autant que pourrons, en estimerons bien, et, si aucune perturbacion fait devier son courage, toutesfois vostre main invincible et volunté demeura tousjours tres chrestienne.

Combien avez vous esté fort eureux et benin au pais dont le pape est né ! Fortune a voulu vostre clemence et vertu reluire et estre veue non moins a Gênes que a Milan, ou avez eu pareille fortune et victoire. Après longue sucession de temps, avez par armes et bataille recouvert le duché de Millan, a vous apartenant par droit et sucession, des injustes pocesseurs : en quoy faisant, a esté seulement la vertu de vostre dextre veue et congneue, en tant que a vostre empire et seigneurie avez adjoinct tant de cités florisantes, grande et longue estandue de païs, de excellans engins et richesses amobli ; pour nulle autre cause, ne povons piteusement penser pour quoy Millan et tout le pais, tres observant a ses justes princes, modestement soubz vous regi et gouverné et soulagé des tres

grans tributz qu'ilz avoient acoustumé paier au retour de leur injuste seigneur, n'avoit gueres pour vous chassé, c'estoit esmeu, l'appellant et regardant, se n'est que Dieu a voulu que vostre indulgence et clemence, qui n'estoit encores par aucun illustre exemple assez congneue, fust de tout le monde regardée, et, pour estre ensuivie, aux sucesseurs proposée. La divine bonté a voulu monstrer, par excellent exemple, vostre dextre n'estre seulement invincible par force et vertu, mais aussi tres noble par foy et clemence; et, a recouvrer qui estoit defailli de vostre obeissance, a vostre vertu esté telle que, a conquerir Ludovic Sphorce, qui, par avant, s'estoit absenté, fust prins sans ce qu'il eust faculté de plus fouyr, mené en France en une belle et celebrée ville, ou bien servi et traicté de gens et ministres, a luy baillez plus par honneur et compaignie que pour garde, a honorablement finy ses jours. Vous pardonnastes a ceulx du duché de Millan, sans leur imposer plus griefves loix de servitute ny bailler plus eineulz et austeres gouverneurs, atribuant leur faulte et deffection plus a erreur et fatale inconstance que a fureur et traïson. O glorieuse victoire que la vostre! O bien eureulx ceulx qui sont de vous plus d'une fois vaincus, quant ilz congnoissent leur faulte et retournent a saine pensée! Il n'y a cité en toute la terre, hors Paris, qui, après avoir esté de vous vaincue, soit plus riche ny plus eureuse que Millan, et d'autant est plus fortunée qu'elle se dit, congnoist et gloriffie estre bieneurée de vous avoir pour Roy victeur et pour pere, et ce combat de loyaulté envers vous presque avec les cités de France. Vous estez digne de ainssi vaincre toutes les gens du monde, si Dieu les vouloit fere dignes de la fortune et condicion d'obbeir des Milenois; et n'a pas esté petite gloire d'avoir, par vostre vertu, reduiz en vostre seigneurie et povoir Savone, Genes et toute Ligurie. Genes, qui est cité invincible, presque imposant loix a la mer, et n'y a port, region maritime ny lieu si secret en la mer qui n'ait esté cogneu et vaincu de leurs gens et navires, ny region soubz le souleil cogneue ou incongneue qui n'ait esté magnifeste a leurs citoyens, vous est faicte obeissante et si n'estime la grandeur de son nom diminuer, si elle fait ce que commendés, ains, soustenue de vostre majesté, plus tost s'estre augmentée et eslevée[1]. Depuis, ceulx de Genes, expulsée partie de leur noblesse qui ne faisoit a mepriser, se rebellerent, pour ce que a vostre fortune sembloit estre peu de gloire avoir une fois eu en sa puissance la cité qui est dame de la mer. A tout le monde sembloit vous estre offerte grande bataille, d'asaillir gens qui jamais n'avoient esté donptés et cité par mer et terre invincible; ausquelz asistèrent et favoriserent le pape, combien qu'il fust tenu a vous de tout, et l'empereur. Vous fistez la guerre, non pas par vos lieutenans et capitaines, mais en personne, et batalastes avez les montaignes inaccessibles et lieux tres fors de nature et industrie : vous prinstes d'assault le bastillon qui estoit par art et nature fait comme imprenable, chassates et deconfites les ennemis, et fistes force a la non

1. Trois lignes raturées.

vaincue difficulté des lieux; vous avez vaincu nature, a toutes choses dominante. O victoire glorieuse, dont le fruict a esté trop plus glorieulx et magnificque ! Aux autres vaincqueurs, par droit de bataille, la cité eust esté destruicte, pillée et bruslée, meurtrie, et omicides faitz de loy de victoire : vous avez, a la victoire, qui est, de sa nature, fiere, insolente, sanglante, ravisante et plaine d'orgueil, imposé frain et bride, et seul l'avez contraincte prandre vos meurs. La chasteté des femmes et filles n'a jamais esté plus sainctement gardée, en temps de paix, et es temples, qu'elle a esté en vostre victoire; nul feu n'a esté veu, si n'est en signe de publicque joye, nulle espée après la victoire n'a esté regardée si n'est cachée; nulles richesses, en si grande et opulente cité, n'ont esté mussées ou enfermées par craincte, tout a esté manifeste en public, nulle vierge n'a esté, si n'est avec sa mere, nulle mariée, si n'est avec la mere de son mari, nulz banissemens et nulle fuite. Deux coulpables ont seulement esté condempnés; par leur mort, vous avez abolli et pardonné la coulpe et faulte d'une si grande cité; les Genevois, de vous vaincus, ont esté plus eureusement traictés que, quant, de la memoire des predecesseurs, ilz prinsdrent trois Roys en bataille. Maintenant, en grant paix, naviguent et circuisent toute la terre, a leur grant et public et privé proffit : leurs parcialités et factions ostées, et leurs ceurs et courages joincts et asociés a vostre grande gloire, et nostre. Ilz vous doivent la chasteté de leurs femmes et enffens, leur cité, leur vie et richesses. Corse et Syo vous sont par eulx obeissans. Vous estes le premier Roy, depuis qu'elle est fondée, qui, vainqueur, y estez entré à la joye des vaincus. Combien de joye et exultacion fut a Savone, quant vous y receustes, magnificquement et triumphaument, en grant amitié, le Roy d'Espaigne, venant devers vous ! Ja furent vos Royalles dextres conjoinctes, convis celebrés, et eustes ensemble plusieurs parolles publicques et privées. Les Veniciens mesme ont eu envye de leur felicité : vous aviez augmenté leur seigneurie, par l'umbre de vostre aliance estoient invincibles; la majesté de vostre nom les faisoit envers les autres Roys et ducs plus grans et plus recommandez. A leur secours, avez envoié grosse armée de mer jusques Metelin, autrement dit Lesbos, demonstrant signe a la chrestienté se devoir de toutes pars asembler pour les garder des Turcs. En ceste expedicion, par les vostres entreprinse, avez monstré ne devier de la religion de vos predecesseurs, qui ont esté les enseignes et estandars du nom chrestien et monstré a tout orient signes de la pitié et religion des François, icellui aorné de leurs despoulles et triumphes, ont esté craincte aux mauvais, et aux bons et piteulx seureté. Vous avez la memoire de ce, presque morte, esveillée et renouvellée. Vostre armée a presque circui toute la mer Méditerrane, vous monstrant capitaine et duc contre les Infidelles aux autres, si aucuns, par emulacion de pitié et vertu, eussent voulu suyvre; vous n'avez point defailli a la religion chrestienne, mais a vous et a la commune cause les autres ont defailli : par quoy a esté necessaire obmetre si grande entreprinse, les autres icelle delaissant. Toutesfois fussent

ardans et convoiteux de la guerre venicienne; mais la pesanteur de si grant chose vous requeroit, empereur et capitaine, a ce que eulx, qui, par la ruine et descroisement des Roys et ducz, estoient acreuz, fussent par l'entreprinse et conduite d'ung tres grant Roy du residu de leur convoitise deboutez. Et a failli que vous seul, pour tous les autres, ayez eu ceste charge, a ce que vostre futur benefice, comme plus grant, fust aussi comme divin tant a la conservacion des chosses que apaisement de juste douleur. Oultre, aviez experimenté quelle grande legereté et alegresse vostre presence adjouste a voz gens d'armes a soustenir quelconques chosses tres griefves, et combien ilz desirent en vostre presence par leur mort monstrer leur vaillance, quelle force vous present donnés aux lances, quel movement a la victoire, et quel poix a la prospere fortune. Il n'y avoit nul estat et maniere des hommes, qui ne desirat vous acompaigner, batailler devant les enseignes, de son corps couvrir le vostre, et pour vous mourir. Vous avez eu plus a fere a nous fere tenir en nos maisons que n'ont les autres a exciter et esmouvoir les leurs : et qui est celui qui eust peu fere que nous ne vous suyvisions, pour tout, de courage et de veuz, pour que par vous ne nous estoit loisible corporellement ?

Et a soulager et adoulcir le desir que avions de vous absent, avez laissé la tres chrestienne Royne, vostre compaigne, comme ung autre tel que vous et ung autre soustenement du Royaume, de telle majesté et si auguste courage que ne sentyions vostre absence, si non que la moitié de vous estoit en elle demeurée, pareillement la moitié d'elle en vous. Les obsecracions que faisions en tous les temples, combien estoient elles humbles, piteuses, justes, et plaines de sollicitude ! A quel autel n'avons nous esté agenoillés, devant quel sainct n'avons nous esté prosternez ? Uncques, nous n'eusmes plus en memoire le public salut et le nostre plus en oubli. Combien estions suspens, atendions et guetions les rumeurs, escoutans la renommée, arrestant les aucteurs, adherans, avec les messagiers, et, par interrogatoires et inquisicions, travailhans les retournans : nous nous appellions deserteurs et non piteables, qui estions demeurez, jacoit ce contraincts, et vous bataillant pour la gloire des François et obicent aux espées et dars vostre chef pour le salut du monde, comme inutiles et superfluité de terre infructueuse seans a la maison. Cependent que vous passiez les Alpes, chemin ja a vous acoustumé et de voz vestiges fait plus noble et a nous plus sacré, aucuns de voz capitaines, passé le fluve de Ade[1] avoient plus irrité que fait guerre, et, par legieres incursions et batailles, esayé leurs forces et experimenté leur vertu, mis les mains aux espées, et icelles tirées, furent les portes de Mars ouvertes et la victoire et jugement des chosses permis a la fortune. Lors commence a ce fere la guerre, par art et conseil, et fut Trevy[2]

1. L'Adda.
2. Treviglio.

pris et occupé des vostres qui y laissant petite garnison se retirerent a Cassan[1], lequel fut depuis recouvert a force par les capitaines des ennemis et par eulx, en monstrant exemple de toute cruaulté, ars et brûlé, jasoit ce que les vostres vainqueurs, usans de clemence, leur eussent pardonné. Les ennemis avoient beaucoup plus grant ost et armée de gens, chevaulx, arnois, artillerie, mieulx fourni de vivres et argent que le vostre (mais de noblesse, querelle[2], vertu et majesté beaucoup moindre), duquel deux grans capitaines estoient chef : le conte de Petillan, ancien capitaine et plus cault et atrampé, et que, le moins que fere ce povoit, vouloit soy commetre a la fortune, estimant ne devoir metre au asard d'une heure l'empire et seigneurie de sept cens ans ; et Berthelemi d'Alviane, plain de gloire recente, de que, l'an precedent, il avoit desconfit les gens de l'empereur et augmenté la seigneurie des Veniciens, plus ardent d'esprit et de eage et de plus grande esperance, studieux plus de guere que de paix, et estoit grant en science de batailles, de ordonner et disposer la bataille, choisir et eslire lieu a ce convenable, s'il eust eu a fere contre ung autre que contre vous. Par ainsi, avoient les Veniciens pourveu a leur affere de deux capitaines de diverses voluntés et engin, affin que, chascun en ce qu'il excelloit, selon l'affere et que le temps le requerroit, se entregardassent et vous feissent toutes chosses nuysantes et contraires. Vous arivastes a Millan, et, de la, passates Ade[3] et logastes vostre armée pres de celle des ennemis, qui, par diverses decepcions, vous amusoient, consummant le temps, ung et deux et trois jours. Le.....[4] (*sic*) jour de may, vous enflambe le desir de la bataille, meu de divin esprit, cognoissant la vertu de vous et des vostres ; ce esmeurerent les armées de chascun cousté, et commença la bataille legiere, et, tost après, sourvenant la multitude, se echauffèrent les ceurs et courages, et commença la desir de juste bataille. Vous estiez au mellieu de l'armée, pourvoiant a tout, et aviez, avec vous, cure des vostres plus que de vous, memoire de voz predecesseurs, atente de rendre, par la confiance de vostre presence, le nom des François invincible, certaine esperance de bien batailler, Dieu, force, vertu, et religion. Avec les vostres estoit observance, admiracion, majesté, desir de gloire et ardeur de monstrer sa vertu. Les capitaines de voz ennemis ne permetoient pas la renommée de vostre presence aller jusques a leur multitude ; ains leur donnoient entendre les vostres estre sans Roy, habandonnez et encloz entre eulx et la riviere. Ayans toutes chosses convenues, le jour de la bataille soudainement le ciel se troubla et fist pluie, et estoit le chemin lubricque et glisant aus gens de pié, mauvais a ceulx de cheval pour ce que le païs est plain de foussés, chausées, hayes, tranchés et

1. Cassano.
2. Le ms. portait *juste querelle*, première pensée de l'auteur, qui a rayé ensuite le mot *juste*.
3. Le 9 mai.
4. La bataille eut lieu le 14.

autres empeschemens que ont acoustumé fere les gens du plat païs. Vous estiez present, et regardiez ce qui estoit utille aux vostres et nuysible aux ennemis, sans rens obmetre de ce que apartenoit a la victoire. Vous excitiés les vostres a la bataille, combien que d'eulx mesmes y fussent enclins et les enflambiés de plus en plus par vostre majesté, conseil, commandemans et jussions et admonnestemens.

Mars estant commun, l'issue de la bataille doubteuse et la victoire incertaine, vostre visage donnoit esperance de victoire et veoit l'on en voz yeulx ardeur et force et en vostre parole gayeté et constance, et ne vous espouventoient les pierres des canons volans en l'air. Ja, les trompetes soumises, vostre avant garde c'estoit meslée avec la deriere puissance de voz ennemis, qui avoient preocupé le chemin. Riens ne se obmetoit de ce qui estoit a fere d'un cousté ny d'autre, les voustres ne vous delaisserent ny vous eulx. Les Veniciens batailloient pour gloire, mais plus pour l'empire et seigneurie que eulx et leurs predecesseurs avoient acquise, acertenés que, si lors vaincquoient, ilz donneroient loix a toute Ytalie. Jamais n'avoient bataillé avec si noble excercite, et s'efforçoient de tout leur courage, conseil et force, sans ce qu'ilz fussent, par la tempeste, tonnerre et pluie qui lors se faisoit, espoventés, et laissans toutes autres cogitacions, sans avoir regard a autre chose, la convertisoient tout leur courage, effort, puissance et art : la chose estant encores doubteuse, victoire incertaine et mars commun, vostre vertu, noblesse et grandeur de courage estoit plus constante que aviez en vostre ceur destiné non departir si non vainqueur. Ceste journée monstra la force et vraie noblesse de vostre courage et combien la gloire des vostres vous estoit plus chere que vostre salut, pareilement combien les vostres estimoient vostre nom plus que le salut de leurs testes : vous adjoustiés force et vertu aux espées et lances des vostres, vous remplissiez vos gens d'armes de vostre ceur invincible, voz estandars et bannieres vous sentoient et de plus grant esprit les trompetes sonnoient : l'on va, l'on se gete, l'on fait impression et force sur les ennemis, sans plus tenir maniere ; tout est rempli de occision et sanc, et y en a autant que de pluie ; les champs sont pavez de corps mors, et voit on la ruine d'iceulx, l'on oit les gemissemens des mourants, les allegres cris et clameur des vaincqueurs, on voit les lieux ayans nouvelle face, nouvelle espesse et forme non acoustumée. En ung lieu ou la force des ennemis avec leurs lances joinctes ensemble estoit, sans soy vouloir departir, y eut beaucoup de labeur et cruelle occision ; finablement la vertu de vous et des vostres vainquist les ennemis ; ainssi que on les suyvoit tuant, se apuyoient les ungs sur les autres, les autres montans sur les corps des mors, se arestoient et comme s'ilz fissent d'iceulx ung boulevart, recommensoient la bataille. Quar, leur pertinacité vaincue, fut le monceau creu de leur deffette, tellement que, a ceulx qui le veoient de loing, sembloit chose merveilleuse : les aucuns faignoient estre mors, qui, depuis, furent trouvés. Ce a esté la plus grande et glorieuse victoire qui ait esté de nostre temps. Ne c'est peu, au vray, scavoir le numbre des mors, pour

ce que l'occision, a cause de la fuite, fut longue et en divers lieux; et se conjecture qu'il y mourut XII mil hommes. Et, de tout, fut la joie plus grande qu'il se trouva peu des vostres adiré. Berthelemi d'Alviane fut prins, belle et grosse artillerie, ensemble les enseignes et camp des ennemis opulement garni de vivres et autres chosses neccessaires a la guerre. Le conte de Petillan, voiant la fortune contraire, avant que tout perist, assembla tous ceulx qu'il peust et s'en fouit : et par ce que les gens de cheval en craincte sont plus aises et promps a la fuite, la plus grande ruyne fut de gens de pié. Encores povoit sembler la bataille rester entiere, car l'ung des capitaines avoit, de la fuite et defaite, assamblé tel nombre des ennemis que ce sembloit estre armée entiere et non vaincque; lequel, combien qu'il ne se voulsist offrir a la bataille, povoit user d'autre subtilité : et estoit a conjecturer qu'il vous conviendroit batailler avec les murs de tres opulentes cités. Consideroient et tournoient les Veniciens en leur courage que, autreffois, en ce mesme lieu, avoient en bataille esté vaincus des ducz de Millan, et neantmoins gardé et deffendu leurs villes, chasteaulx et cités, delaissé aux vaincqueurs le seul et nu tiltre de victoire. Et cuidoient sans doubte que Caravas et Creme, tellement fortifiées qu'elles estoient imprenables, garnies de gens, artillerie et provisions pour atendre obsidion et siege, aussi Bresse, qui, de la memoire de nos peres, monstrant exemple de insigne et entiere foy, pour la deffence des Veniciens avoit souffert longue obsidion et extresme famine, deusent arrester le cours de vostre victoire. Mais toutes choses aux autres invincibles, vous seul avez vaincu. Les haulteurs des murs ce sont abessées devant vous, la force des canons fouldroyans a obey a voz commandemens. Bresse, admirant la vertu des François, divinement meus, c'est soubzmise a Millan. Pescaire, tres forte place, sur l'extremité des limites du duché de Millan, soy confiant en sa force, municions, garnissons, boulevars et bateries, aussi en la difficulté du lieu ou elle est située et du lac, a son grant dommaige ayma mieulx experimenter vostre vertu que vostre foy. Et, après que vostre artilerie eut rompu la muraille, vos gens d'armes monterent desus; et les lieux inacessibles et difficilles furent plains, facilles et semblables a leurs courages. Nulz propugnacles, nulz boulevars ne foussés, nulle force, nulle artillerie, nulles lances ou dars ne vous resisterent, que, ainsi que aviez esté vainqueur en bataille, vous ne usasez du residu de la victoire. Jusques la s'estendit vostre dextre et vostre espée, et fut le lac rougi de sang; mais[1] vostre gloire, vostre felicité et majesté passa oultre. Vous absent, vainquistes les choses prochaines et loingtaines : tout ce que les Veniciens possedoient en terre ferme se sustrahit d'eulx. Veronne, desirant vous avoir et recevoir pour son seigneur, meue de la reverance de vostre majesté, envoya premier ambas-

1. Ce *mais* indique une réserve provoquée par l'exécution de la loi martiale à Peschiera; dans cette seule circonstance, Louis XII s'écarta de l'esprit de clémence qui lui était naturel et que l'auteur vient de vanter.

sadeur devers vous, ce que a son exemple fisdrent les autres cités. En quoy fut vostre foy reluisant. Se vous eussez cherché avoir empire et seigneurie, par quelcunques subtilités et praticques operant les Venisiens et vous, ne vous eussiez esté loy saincte de honnesteté ou que convoitise de dominer vous eust tenu comme Julles Cesar ou Alexandre, quelles cités, quelles gens, quelle fouldre, quelles montaignes eussent resisté à vous, vaincqueur, a vostre armée et noblesse remplie de gloire de la recente victoire ? Qui eussent esté les peuples, quelle partie de la terre qui n'eussent presté oreille a voz ditz et commandemens ? C'est a vous plus grant gloire avoir contempné la dominacion loingtaine, que n'est a Jules et Alexandre y avoir mis leurs enseignes de victoire. Vostre vertu, si vous lui eussez permis, vous faisoit seigneur de nouvelles gens; foy et justice y ont inposé fin et maniere, et refrené la force de la victoire. Et lui avez refussé ce qu'elle vous offroit. Vous avez reputé équitable le duché de Millan et les limites de vostre seigneurie aller jusques au fluve de Mince[1] et par lui estre terminés : et en vostre cause, tres juste, avez esté juge plus equitable aux autres que a vous. Vous avez renvoyé ceulx de Veronne et autres cités a l'Empereur comme a leur seigneur, et, lui seant, par voz armes lui avez conquis sa terre et avez envoié son ambassadeur estant avec vous en prandre pocession. Et n'a pas seulement vostre victoire proffité a l'empereur, ains, au moyen d'icelle, Ravene et autres cités et places circunvoisines ont esté rendues au pape Julle, et de ce avez augmenté son pontificat. Le Roy d'Espagne, par vostre beneffice, sans que lui ny aucun des siens ait tiré espée, a recouvert les cités et ports que les Véniciens possedoient au Royaume de Naples.

Car lors les Espaignoz estoient en une autre contrée, et, ces mesmes jours, avoient prins une grande cité du Royaume de Bougie, et, ainssi que depuis on a congneu, le Turc et le Souldain commencerent a avoir doubte de vous. Par aucuns jours, vous atendistes l'empereur sur la riviere de Mince, pour communicquer ensemble de donner ordre a tout le monde et du commun salut des gens, et ne vous retirastes, ny vostre armée, jusques a ce que l'esperance de vous entrevoir fut ostée[2] : jasoit ce que, par avant, tout ce que avoit esté des apertenances du duché de Millan demandast droit leur estre par vous fait, et que ceulx de Cremonne a grant joye eussent receu vos gens, et eust le chasteau inexpugnable, garny de toutes choses, que les Veniciens tenoient, esté contrainct soy rendre, tellement que vostre duché de Millan n'estoit seulement restitué à son premier honneur, mais trop plus grant que jamais n'avoit esté; et n'y a gens a qui les Milanois de joye et felicité cedent, que a nous. Les Veniciens avoient diminué leur gloire et leur estoient

1. La ligne du Mincio représentée par Peschiera, point extrême.

2. Louis XII quitta Peschiera le 21 juin, au matin, par la route de Desenzano : il fit son entrée à Crémone le 23 (*Relations des ambassadeurs florentins*, publiées par Desjardins, t. II, p. 375, 379).

pour l'advenir a craincte : vous, au contraire, avez rompu l'orgueil venicien et delivré Millan a jamais de leur craincte. Aussi, de leur puissance et convoitisse avez osté le duc de Ferrare, qui, par vostre armée et bataille, a recouvert ce que les Veniciens avoient usurpé de sa seigneurie. Vostre victoire et felicité a soublevé les Florentins de la grande peur et craincte qu'ilz avoient des Veniciens, qui ja avoient prins en la Rommaigne les cités voisines de leur seigneurie, voulans par pareille usurpacion comprendre tous les lieux a eulx prochains et contiguz. Vostre vertu a pareillement mis en seureté les Neapolitains et Lucois, en la region desquelz les Veniciens avoient ja provigné leurs richesses, desquelles vostre espée les a denués. Et comme ilz tensisent les cloistres d'Ytallie, Almaigne et Hunguerie, povoient introduire les estrangers en Ytallie et les Ytallians en Almaigne et autres gens circunvoisins, pour guerroier, vous avez chascun d'eulx de mutuelle et semblable peur deslivré. Et n'avez pas seulement a la terre rendu paix, mais aussi avez par benefice a vous obligé la mer. Ilz se appelloient seigneurs de la mer Adriaticque et Egée, et n'estoit loissible aux marchans, d'ung cousté ny d'autre, y passer sans leur permission; maintenant la marchandise et communicacion sont ouvertes et n'y a nulles gens qui ne vous doivent graces de ce qu'il n'y a rien qui ne soit par vostre main ouvert et manifeste.

Les Veniciens, ennemis de l'umain gendre, avoient par mer et terre vandiqué tout ce qui estoit par nature donné aux vivans. L'on avoit ordonné gratifier vostre felicité, et vertu des François, d'une statue, inscripte ou nom et du langage des vostres; mais maintenant, du commun consentement de toutes gens, vous a esté decreté, non seulement gratulacion, mais aussi triumphe du commun ennemy de la terre et de la mer. Et si l'universel munde povoit par une voix parler, il diroit plus grandes et glorieuses choses de vous et de ce que avez de lui merité que mon oraison ne peult antreprandre. Et ce concerne ce qui apartient a la gloire et a ung empereur et souvrain duc.

Quant a ce qui touche vostre vie privée et domesticque discipline, elle n'est aussi sans admiracion. Combien est saincte la discipline de vostre maison en laquelle n'a riens qui ne soit tres bien institué et ordonné ! Vous honorés les princes et seigneurs de vostre sang selon leur dignité et proximité de lignage, et a ceulx qui sont jeunes et soubz bas eage, pourvoiez de tres entiers gouverneurs pour les instruire en leur adolescence; sans fin faictes conciliacion entre les tres nobles familles et maisons par aliance de mariage : et vueil seulement raconter les mariages des Roys que avez faiz. Vous avez marié vostre cousine Germaine de Foix, fille de vostre seur, au Roy d'Espaigne, Candalle au Roy de Hungrye, dont y a enffans a la mere seurvivans, a la grande consolacion de l'ancien Roy son mari, et immortelle alliance de vous, vous honorés la mémoire de vostre autre seur qui, vierge dediée a Dieu [1], mena, en terre, celeste vie et fut remplie de divinité. Vous avez esté

1. Anne d'Orléans, abbesse de Fontevrault.

tres obbeissant a vostre mere, et tres religieusement fait transporter de Blois a Paris les cendres de vostre pere, ja par tant de ans ensepulturé, a icellui fait fere obseques et anniversaires solempnés[1]. Quelle reverance avez vous eu a vostre ayeul, lequel piteusement France peult appeller martir ! Quel avez vous esté envers vostre proave, qui fut et a esté de tous les Roys tres sage, et, pour inmiter et ensuivre, ne vous pouyez proposer autre exemple plus noble ny plus salutaire pour la chose publicque des François[2], jasoit ce que de emulacion de vertu ne vous faille avec autre que avec vous combatre, et vous mesme de vos benefices, que publicquement nous faites de jour en jour plus grans, vous vainqués, dont ne se fault esmerveiller. Les autres, qui sont nez Roys, ont devant commencé a regner qu'il ayent apris comme on doibt obeir. Dieu, tres bon et tres puissant, a voulu que vous congneusés l'art et maniere de obeir et commander avant que estre apellé a telle preeminance et, par toutes grandes experiences, vous a de sa main, a nostre tres grant bien, eslevé au siege Royal et arbitre des choses, vous nous estes donc divinement né et donné, et, a l'exemple de vostre pere, qui vous engendra en son ancien eage, devez avoir esperance que Dieu tres bon et tres puissant, meu de vos obsecracions, vous octroira en viellesse lignée masculine, laquelle vous a denyé en jeunesse. Nous avons experimenté, en chose tres grande, nos prieres pour vous avoir esté de Dieu joyeusement ouyes, en la tres griefve maladie que vous eustes, ou tout humain conseil desperoit de vostre salut[3]. Dieu exsaulsa nos larmes et nos veufs, et fustez restitué a vie et a lumiere, et a nous, en aussi grande admiracion des mortelz que si eussez esté resusité, comme se fustes vous; et lors y en eust qui, comme prophetes et inspirés de divine pensée, disdrent que Dieu ne vous restituoit point au monde et ne vous donnoit une autre vie, pour celle que ja avez perdue, si non pour quelque grant bien, utilité des gens et salut de la terre. A ceste cause, je ne numbre vos ans, si n'est du jour que vous avez divinement esté restitué, et avons esperance de vostre plus longue vie, lignée masculine, et publicque joie. Ce pendent, France, vostre, et par vous divinement eureuse, a vous reverante, vous remercie de ce que la illustrés de gloire, triumphes et despoulles, et avés par la victoire que avez eue des Venisiens baillé grant labeur aux historiens d'escripre de vous, car chose difficille est povoir de parolles a consuivre la grandeur des choses et vostre invincible dextre. Et assez congnoisés la loy de l'istoire que emploiez tout le temps qui vous reste après avoir pourveu aux afferes a regarder et lire les hystoires de voz predecesseurs et autres Roys et ducz extranges. Aussi par dons et dignités, acroisés les histo-

1. Sur ces divers points (les points faibles du *Panegyric*), nous nous sommes expliqué dans notre *Histoire de Louis XII*, tome I, p. 272 et suiv.

2. Charles V, tige de la maison d'Orléans-Valois et père de Louis Ier d'Orléans, orgueil de la maison d'Orléans.

3. En 1505.

riens, lesquelz a vous et a vostre vertu doivent beaucoup, qui leur baillés matiere d'escripre pareille ou plus grande aux anciennes histoires cest noble bataille, quant de voz faiz vous bataillés avec la gloire des anciens ; et, les escripteurs de voz gestes contendent ensuivre la foy et vestigie des escripteurs antiques, vostre nom eternel [acquerra][1] tant de louenge de ce, que vostre vertus acrée, chascun jour, de plus en plus, par escriptz, florira, et, estant comme en la lumiere de tous eages, sera proposée a toute posterité et imortalité des siecles a tres grans Roys pour inmiter et ensuyvre.

Et ne sera seulement vostre vertu recommandée par sempiternelle memoire de histoire, mais aussi l'onneur de France, en tout temps, et envers toutes gens, sera fait sainct, auguste, admirable. C'est la joye, c'est la gratulacion que nous avons envers vous, qui nous estez, par divin conseil, donné Roy, seigneur, pere de France et l'onneur du siecle et que de telle bataille par vostre vertu parfaitte nous avés esté rendu, les vostres saincts, les ennemis occis, ayant augmenté la seigneurie de l'empereur, amplifié celle du pape, acreu le Roy d'Espaigne, restitué les limites du duc de Ferrare, deslivré les Florentins de peur, remis vostre duché de Millan a son premier honneur et amplitude, et osté leur posterité de craincte de servitute, fait la mer paisible et navigable, mis en liberté la marchandisse et communicacion pour les communs usages, affiché les estandars des ennemis en l'eglise St Denis et remis les corps des martirs en leurs repositoires, rempli nos ceurs de parfaicte joye ; et, jasoit ce que, en toute louenge, seurmontés tous estrangiers, et d'une seulle gloire estez de vos predecesseurs vaincu, qui encore n'avés engendré au nom et gloire de France tel que ilz vous ont engendré. Dieu très bon et très puissant octroye que de vous naise ung filz, lequel s'il ne peult estre pareil a vous pour la grandeur et magnitude de voz faitz, a tout le moins que, en ce, a vous seul il cede, requerans que ceste nostre priere nous soit aussi eureusse que piteusement et de bon ceur la faisons !

1. Ce mot a été rayé par l'auteur qui a oublié de le remplacer.

NOUVELLES RECHERCHES

SUR L'HISTOIRE DE L'AMÉRIQUE.

Nous ne savons quel mauvais vent souffle sur une certaine catégorie d'écrivains qui s'occupent particulièrement de l'Amérique et de son histoire, mais ce qu'ils débitent d'erreurs, de contre-sens et de balivernes est à peine croyable. Certes, ces élucubrations ne méritent pas en elles-mêmes que les gens sérieux s'en soucient. Le critique néanmoins se trouve dans la nécessité de les signaler, puisqu'on les répand par milliers d'exemplaires, non seulement dans le public, mais dans les lycées, les collèges et les écoles, voire, pour plusieurs, avec la toute-puissante approbation et le généreux concours des autorités constituées.

Nous voyons même à cet égard un phénomène assez curieux. Émettre des idées saugrenues, les soutenir malgré tout et sans l'ombre d'une preuve; qualifier ses hallucinations de pures vérités et traiter au contraire les faits, l'histoire et les documents comme s'ils n'existaient pas, c'est aujourd'hui faire œuvre pie et d'apôtre.

Dans l'avant-dernier numéro de la *Revue historique,* il a été question de livres ineptes où des ecclésiastiques corses, pour flagorner leurs compatriotes, prétendent que Christophe Colomb est né, non à Gênes, mais à Calvi, où, cela soit dit par parenthèse, on se prépare à lui élever une statue haute de dix coudées. Voilà maintenant que ces publications biscornues et malsaines sont distribuées en masse dans les villes, les villages et les hameaux par la *Société religieuse et moralisatrice de la propagande à domicile*[1], — tout comme pour les saintes Écritures.

La prétention corse n'a pas manqué d'avoir son contre-coup. Animé par un si bel exemple, le *Bulletin de l'Académie royale d'histoire,* d'Espagne, terre promise, comme l'on sait, de la saine critique et de l'érudition de bon aloi, s'est aussi mis de la partie. Cet organe autorisé de la docte compagnie a inséré une thèse intitulée : *Cristobal Colon Español, como nacido en territorio pertene-*

1. Tourcoing, Lille, France; Mouscron, Belgique, officine de *Le Purgatoire, revue du monde surnaturel.*

ciente al reino de Aragon[1]. En effet, c'est bien simple. Si Colomb naquit à Calvi et si, à l'époque de sa naissance, Calvi appartenait à l'Aragon, Colomb est né sujet aragonais ou espagnol. Malheureusement, ce lumineux syllogisme est bancal de ses deux prémisses. Calvi n'a appartenu à l'Aragon que pendant cinq mois et huit jours[2], plus d'un quart de siècle avant la naissance de Christophe Colomb, en 1420, et il n'est pas le moins du monde né à Calvi ou dans n'importe quelle partie de la Corse[3].

Les autres pays étaient destinés à avoir aussi leur tour. Ainsi nous apprenons, sans la moindre surprise, qu'à Dublin, un zélé patriote irlandais fait mettre sous presse une dissertation des plus scientifiques, aux fins de prouver que Christophe Colomb est né définitivement dans les riants vallons de l'Hibernie : *Christopher Columbus a real Irishman*, tel est le titre affriolant de son utile travail. Cette fois encore, le principal argument est emprunté à l'histoire naturelle des animaux.

Ceux de nos lecteurs qui ont eu la patience de lire les élucubrations de MM. les abbés Casanova, Peretti et Fioraventi se rappellent sans doute qu'une raison majeure aux yeux de ces brillants dialecticiens était le prétendu fait que Colomb aurait eu avec lui en Amérique des chiens corses[4]. A cela le critique méticuleux répond, sans y attacher autrement d'importance, que la version italienne invoquée porte *cani corsi* et que ce dernier mot y est pris, non dans le sens de « chien de Corse, » mais dans celui de chien féroce d'une espèce particulière : *una specie di cane, assai grosso e feroce*, comme on le

1. *Boletin de la Real Academia de la Historia*, tome IX, numéro d'octobre 1886, pp. 240-244.

2. Alfonse V s'empara de Calvi à la fin de juillet 1420 et quitta cette ville pour Bonifacio, le 1er août suivant : *Rex vero ad Idus Augusti anno millesimo quadringintesimo vigesimo Bonifacium...* Les Génois l'en chassèrent le 5 janvier 1421 : *Abcessit anno* 1421, *nonis Januari*. Les Calvais en apprenant sa fuite massacrèrent la garnison aragonaise et se redonnèrent à Gênes. Petrus Filix Cyrnaeus, *De Rebus Corsicis;* ms. de la Bibl. nat., latin, 5918, in-4°, lib. II, fol. 62, lib. III, fol. 84; Muratori, *Ital. Scriptor.*, t. XXIV, col. 444, 464; Filippini, *La Historia di Corsica*. Turnone, 1594, in-4°, pp. 114-115.

3. Abbé Casabianca, *le Berceau de Christophe Colomb et la Corse*, dans la *Revue du Monde catholique*, numéros des 1er juillet et 1er août 1889; *Christophe Colomb, les Corses et le gouvernement français*, 1890, in-8°.

4. « Mais oui, Colomb avait une meute de chiens corses. L'abbé Fernand, son fils, et Roselly de Lorgues attestent le fait, qui, d'après nous, est vraiment une forte preuve de l'origine calvaise de l'amiral. » Abbé Fioraventi, *Conservateur de la Corse*, 6 mai 1886. Voyez maintenant cette glose : « La chose s'explique facilement, car le Corse aime son chien, comme l'Arabe aime son cheval : c'est pourquoi les chiens suivaient leurs maîtres. » Abbé Casanova,

voit du reste par le texte original espagnol[1] : *perros bravisimos,* que nous a conservé Las Casas[2]. Mais à Calvi et à Olmi-Capella on n'y regarde pas de si près.

En voyant le prodigieux succès de cette manière de raisonner, les louanges que la presse des deux mondes prodigue à ce genre de littérature, l'appui officiel que le gouvernement lui prête et l'approbation fortement motivée qu'elle rencontre chez des professeurs et de fins lettrés, on s'explique comment un Irlandais au cœur simple a fini par croire que tout ce qui se trouve dans les livres de MM. Casanova et Peretti est arrivé.

Il est sorti de cet heureux concours de circonstances un enthymème que les érudits corses vont certainement qualifier d'intempestif. L'insulaire hibernien aurait formulé son ingénieuse pensée en ces termes : Comme l'on est nécessairement du même pays que son chien, Colomb, à n'en pas douter, a vu le jour en Irlande, car l'illustre navigateur avait avec lui au Nouveau-Monde un chien irlandais : *un perro de Irlanda*[3], *un cane di quelli di Irlanda*[4]. Que vont répondre nos curés de la Balagne à une vérité aussi éclatante? Mais c'est Charles Molloy qui ne serait pas content en voyant cette audacieuse prétention de l'Ile-Sœur, lui dont le *De Jure Maritimo* (on n'a jamais bien su pourquoi) revendique depuis 1682 pour l'Angleterre seule l'honneur d'avoir donné naissance à Christophe Colomb : *Born in England, but a resident at Genoa*[5].

Quand on aura découvert que Colomb possédait aussi un chien danois et un chien de Terre-Neuve, la gamme sera complète !

Dans la *Nouvelle géographie universelle* de M. Élisée Reclus[6], ouvrage plus sérieux, mais dont la partie historique témoigne de la même ignorance des documents, il est aussi question de l'Amérique, naturellement, et le dernier fascicule en parle à peu près comme on l'eût fait du temps de Charlemagne. Nous y lisons, par exemple, que lors de son troisième voyage, Colomb « avait mis le cap au sud, d'après les conseils du *juif Moïse* Jacob Ferrer » (lisez *Mosen*

la Vérité, etc., p. 132, et la profonde dissertation étymologique de l'abbé Peretti, dans son *Christophe Colomb, Français, Corse et Calvais,* p. 348-355.

1. *Vocabolario d. Accademia della Crusca,* 1878, t. III, p. 853.

2. *Historia general de las Indias,* lib. I, cap. CIV, tome II, p. 97. *Bravissimo* = *Ferocissimus,* très féroce, Dictionnaire de Séjournat, tome I, p. 167.

3. Relation du quatrième voyage ; Navarrete, tome I, p. 307.

4. *Lettera rarissima,* éd. de Morelli, Bassano, 1810, in-8°, p. 26.

5. Il paraît que Colomb avait eu à se plaindre de son ingrate patrie, la perfide Albion : *a discontented Native of this Isle, the Famous Columbus,* etc. *De Jure maritimo.* London, 1682, in-8°, p. 69.

6. Tome XIV, pp. 19, 21, 22.

Jaume Ferrer de Blanes, bon Catalan et nullement Juif, — ce qui n'est pas une quantité négligeable par le temps qui court). D'après l'auteur de cette géographie, c'est toujours « *en 1494* que Cabot retrouva les rivages visités par les Scandinaves » (les lettres-patentes autorisant le premier voyage de Cabot sont du 5 mars 1496 et l'expédition ne mit à la voile qu'au printemps de 1497[1]). C'est encore Cabot qui serait « le plus habile marinier qu'il y eut dans toute l'Angleterre, » lequel partit en 1480 de Bristol pour aller dans l'Océan à la recherche de l'île du Brésil (le *Magister navis scientificus totius Angliæ*, loin d'être Cabot, était un nommé Thomas Llyde[2]). « En 1491, en 1492, puis en 1493, Cabot tenta de nouvelles expéditions dans les mers occidentales » (Cabot n'a tenté aucune expédition dans les mers occidentales, ni en 1491, ni en 1492, ni en 1493), etc., etc., etc.

Vraiment, c'est à faire croire que depuis vingt-cinq ans, même en France, il n'a été imprimé sur ce sujet aucun document, ni le moindre travail critique, et qu'on peut traiter l'histoire du Nouveau-Monde comme s'il s'agissait de la lune.

Mais c'est dans le domaine de la science étymologique, à propos de l'origine du nom d'Amérique, que les absurdités se sont surtout donné carrière. Un géologue émérite, M. Jules Marcou, professeur à l'université de Harvard, a publié sur la matière deux espèces de thèses qui ont été jugées dignes des plus sérieuses méditations. Dix revues scientifiques, à commencer par le *Bulletin de la Société de géographie*[3] de Paris; de grands journaux, le *London Times* en tête, ont donné l'hospitalité de leurs colonnes à ces divagations.

Jusqu'ici, depuis Humboldt[4], on croyait que le nom d'Amérique avait été inventé, proposé et propagé par le géographe allemand Martin Waldseemüller qui, dans sa *Cosmographiæ introductio*, sortie des presses de Saint-Dié en mai 1507, livre réimprimé souvent[5], répandu partout et qu'on trouve encore dans toutes les grandes bibliothèques, a écrit ceci : « Mais maintenant que ces parties [du monde,

1. *Pro Johanne Cabot et filiis suis. Super Terra incognita investiganda. Sub anno* 11 *Henric. VII.* Lettre de Lorenzo Pasqualigo, 23 août 1497; dépêches de R. di Soncino au duc de Milan, 24 août et 18 décembre 1497, etc., etc., dans notre *Jean et Sébastien Cabot*, doc. IV-X.

2. *Itinerarium Willelmi Boloner, dict. de Worcestre,* dans l'édition de Nasmyth. Cambridge, 1778, in-8°, p. 267. Pour un texte pris sur le ms. du collège de Corpus-Christi, voir notre *Cabot*, p. 44.

3. Tome IX, 6e série, 1875, p. 587 et année 1889.

4. *Examen critique de la géographie du nouveau continent,* t. IV, 1836-39, p. 33; *Cosmos,* London, t. II, 1849, p. 676.

5. *Bibliotheca Americana Vetustissima,* nos 44-47, etc.

c'est-à-dire *Europa, Africa, Asia*] ont été explorées d'une façon plus étendue et qu'une quatrième partie a été découverte par Americus (ainsi qu'on le verra par la suite[1]), je ne vois pas pourquoi nous pourrions raisonnablement nous refuser à la nommer *America*, c'est-à-dire le pays d'Americus ou l'Amérique, d'après celui qui l'a découverte, Americus, homme d'un génie sagace, puisque l'Europe et l'Asie ont emprunté leur nom à des femmes[2]. »

Et comme jusqu'alors le Nouveau-Monde n'avait jamais été désigné dans les livres et sur les cartes que sous le nom de *Novus Orbis*, de *Terra Sancte Crucis*, de *Brasilia* ou de *Papagalli Terra*, tandis qu'à partir de la publication dudit traité et de ladite proposition dudit Waldseemüller, le Nouveau-Monde a été constamment dénommé *America*, les gens qui ne cherchent pas midi à quatorze heures ont simplement conclu de ces faits, incontestables et incontestés, que le continent transatlantique avait pris son nom de Américic Vespuce, qui alors passait pour l'avoir découvert.

Eh bien ! il paraît que nous nous étions tous grossièrement trompés. Voici ce que le docte géologue, le *London Times* et le *Bulletin de la Société de géographie* de Paris apprennent à leurs lecteurs, assoiffés de science :

« *Ammerique* est le nom indien des montagnes entre Juigalpa et Libertad, province de Chontales, qui séparent le lac de Nicaragua de la côte des Mosquitos. Il signifie en langue maya *le pays du vent, le pays où le vent souffle toujours*[3]. »

Il suffit de citer de pareilles niaiseries pour en faire justice !

Les lauriers du géologue franco-américain empêchaient d'autres érudits de dormir, et voici quels furent les heureux effets de cette inconcevable jalousie.

Pendant l'hiver de 1883, le bruit se répandit à New-York qu'un citoyen, jusqu'alors inoffensif, après de profondes cogitations et de laborieuses recherches (*vulgo :* la lecture mal digérée d'un chapitre de Prescott), venait de percer le mystère qui, dans ce milieu, paraît-il,

1. Waldseemüller fait allusion au récit des quatre voyages de Vespuce, inséré dans cette même *Cosmographiae introductio.*

2. *Nunc vero et hae partes* [c'est-à-dire *Europa, Africa, Asia*] *sunt latius lustratae, et alia quarta pars per Americum Vesputium (vt in sequentibus audietur) inuenta est, quam non video cur quis iure vetet ab Americo inuentore sagacis ingenij viro Amerigen quasi Americi terram siue Americam dicendam : cum et Europa et Asia a mulieribus sua sortita sint nomina.* Verso du 15e feuillet.

3. *Nouvelles recherches sur l'origine du nom d'Amérique*, par Jules Marcou. Paris, 1888, in-8°, p. 3. *A country always windy* (*op. cit.*, p. 6).

couvrait encore l'origine du nom d'Amérique. Sous le poids d'une émotion, qu'à cette distance nous ne comprenons pas très bien, le laborieux citoyen fut instamment prié par la Société de géographie de New-York d'exposer devant ses membres, en séance publique, les résultats de sa belle découverte.

Il se rendit à de si flatteuses instances, *con amore* (pour nous servir de ses propres paroles), fit sa conférence, fut applaudi : *Saltavi et placui,* et peu après, le *Journal of the Geographical Society of New York* la publia sans sourciller[1].

Cette première incubation portait le titre de *The Origin of the name of America from the National History of the Peruvians* et était signée Lambert; lequel Lambert est ainsi qualifié dans une glose manuscrite du sus-nommé géologue : *Lambert, alias de St-Bris, not a serious writer. Un mystificateur.* C'est un peu la pelle qui se moque du fourgon, si nous osons nous exprimer ainsi.

Comme on devait s'y attendre, la dissertation eut un succès retentissant et le tirage ne tarda pas à être épuisé. Le besoin s'étant fait de nouveau sentir de propager la bonne nouvelle, il fut fait de cet écrit une seconde, puis une troisième édition. On accueillit cette dernière avec plus d'enthousiasme encore que les autres, et un exemplaire, par l'effet de l'injuste destinée, vint s'échouer sur le quai Saint-Michel, où nous l'avons acquis moyennant quarante centimes, prix fort.

C'est un affreux petit volume, recouvert de papier jaune-serin, orné d'une carte et quelle carte ! Le titre seul du bouquin est tout un poème : *l'Empire d'Amaraca (origine du nom national) ou les aventures palpitantes des pionniers espagnols*[2].

La pensée mère qui a présidé à la confection de cette œuvre est que le nom primitif du Nouveau-Monde était Amaraca, Amerioco, Maraca ou la Moraca, *ad libitum,* mot qui veut dire, paraît-il, *la Grande terre du soleil,* et était, à ce que raconte M. Lambert, ou de Saint-Bris, le nom national des Péruviens.

On le voit, c'est un succédané de la théorie Marcou. Est-il nécessaire de le dire ? Dans aucun récit de la découverte, des explorations ou de la conquête du Nouveau-Monde, sur aucune carte dressée au cours des trois siècles qui suivirent le premier voyage de Colomb,

1. N° 1, 1883, p. 45, *seq.* Il est vrai que c'était pendant le carnaval.

2. *The Empire of Amaraca (origin of the national name) or, thrilling adventures of the Spanish pioneers; by Thomas de St. Bris.* New-York, Boston, Baltimore, Philadelphie, Washington, Chicago, San-Francisco, London, Leipzig, Rome, Paris, 1888; in-8°, 140 p.

on ne trouve l'ombre, ni la moindre trace, pas plus de l'*Amaraca* ou de la *Moraca* de M. Lambert que de l'*Ammerique* de M. Marcou.

A ce fait patent, M. Marcou et ses nombreux admirateurs opposent de gratuites assertions renouvelées des érudits corses, ou mieux des boutiquiers à court de l'article demandé :

— Je voudrais acheter...

— Cela n'existe pas.

— Cependant...

— Non, Monsieur, il n'y en a jamais eu.

En effet, notre géologue explique au candide lecteur comment, « dans *tous* les documents qui nous sont parvenus sur l'Amérique et qui datent du XVIe siècle..., on ne trouve *jamais* un seul nom de chaines de montagnes... Cette omission dans la géographie physique montre d'abord que cette science de description exacte et topographique d'un pays n'existait pas encore. » Rien de plus net.

Une carte de l'époque, c'est un document, et, dans l'espèce, le premier, le plus probant de tous. Maintenant, consultons les cartes du Nouveau-Monde contemporaines de la découverte de ces régions. Eh bien ! il n'y en a pas une seule qui ne représente et ne nomme des montagnes ou des chaînes de montagnes :

M. Tasado et *M.* de S. Eufemia (La Cosa, 1500), *Mont.* Albissimas (Cantino, 1502), *Serra* de Sta Madalena (Kunstmann, n° 2, 1503), *Montana* altissima (Schöner, 1520), *Serra* de S. Maria et *Monte* Speso (Turin, 1523), *Monte* Espeso, *Sierra* de G. G. Davila, *Montana* verde, *Sierras* Dardeña et *Sierras nevadas* (Weimar, 1527), *Serras* de Violas (Globe de de Bure, 1525), *Monte* de Trigo (Verrazzano, 1529), *Sierras* de St. Martin et *Sierra* Morena (Ribero, 1529), *Sierras* de S. Christoval (Wolfenbüttel, 1530), etc., etc. D'où viennent aussi les noms indiens de montagnes Cahonai, Cazacubana, Ymizui, Hybahaino, Mahaitin, Hazua, Neibaymao, Baoruco, Masaya, Heriña, Oppon, etc., etc., rapportés par Pierre-Martyr d'Anghiera[1] et Oviedo[2], tous deux historiographes officiels et l'un et l'autre travaillant sur les relations originales ? Mais nous sommes bien bon de discuter ces inepties !

Pour en revenir à M. Lambert, *alias* de Saint-Bris, quand de vagues rumeurs concernant le Pérou, que l'on vient nous dire être le pays d'origine du mot générique *Amaraca*, parvinrent pour la première

1. *Montes autem Mahaitin dicti, Hazua, Neibaymao... Montes vocant Imizui Hybahaino...*, etc. Pierre-Martyr, Decad. II, lib. VII, VIII.

2. *Monte de Massaya* [justement au Nicaragua] *que assi se nombra en lengua de aquellos chorogetas.* Oviedo, *Hist. General*, lib. XLII, cap. IV, etc., etc.

et qu'il offrit à Gênes de faire les frais de la glorieuse entreprise, offre que les Génois repoussèrent avec dédain, » — dates et circonstances toutes, hélas ! absolument apocryphes, — le savant universitaire aborde de plain-pied la question étymologique et la résout ainsi :

« En réalité, le mot Amérique est américain, c'est un mot indien qui désigne les plus hautes terres du Nicaragua. Dans ces hautes terres, on a jadis recueilli de l'or en abondance, et quand Colomb, lors de son quatrième voyage, demandait aux Indiens où l'on recueillait l'or, ils ont certainement répété le mot *Americ, Americ*. Le mot d'Amérique devint donc celui du pays de l'or. » Et voilà pourquoi votre fille est muette.

Ça, c'est un nouvel avatar de l'idée lumineuse du professeur Marcou. Mais voyez sa malchance : l'historien qui la présente à la jeunesse studieuse de son pays, comme un fait reconnu et incontesté, passe sous silence le nom, le génie, les efforts et les sacrifices du modeste penseur qui l'a conçue.

C'est à jeter le manche après la cognée !

Henry HARRISSE.

A PROPOS

D'UNE

FAUSSE LETTRE DE Mme DE LAMBALLE.

Dans le numéro du 1er mai 1889 la *Nouvelle Revue* a publié : 1° une lettre du comte Jean Czernicheff à Catherine II, datée de Paris le 24 mars 1778 et contenant copie d'une lettre de Mme de Lamballe à M. de Sartine, datée du 22 mars 1778; 2° la réponse de Catherine II au comte Czernicheff, du 2 juillet 1778.

Ces deux documents ont été copiés par M. Thédenat sur les originaux appartenant à la famille Viasemski à Tsarskoe-Selo.

Quoique l'honorabilité de M. Thédenat soit au-dessus de tout soupçon et me soit bien connue, j'eus, à la première lecture, des doutes sur l'authenticité de ces trois lettres et, après un sérieux examen, il me parut évident que sa bonne foi avait été surprise; M. Thédenat et la famille Viasemski ont été dupes d'un faussaire ou d'un recéleur,

communique à Catherine. Ensuite ce gentilhomme a l'idée d'envoyer la lettre de Mme de Lamballe à la Duthé, qui passait pour être la maîtresse de M. de Sartine, avec un billet anonyme la priant de la restituer au ministre.

La lettre de Mme de Lamballe est encore plus singulière; la princesse appelle le ministre *mon cher ami;* elle signe *de Lamballe* au lieu de *M. L. T. de Savoie.* Elle parle de Mme de Polignac comme si elle était très liée avec cette favorite, avec qui, à cette époque, elle était ouvertement brouillée; elle raconte comme s'étant passée le 22 mars au matin la présentation des envoyés américains, qui avait eu lieu le 20[1].

Ces remarques étaient plus que suffisantes pour me donner la certitude morale du faux; mais cela n'en était pas une preuve. Je la rencontrai par hasard en relisant la *Correspondance littéraire secrète* dite de *Métra.* A la date du 2 novembre 1779 (t. VIII, p. 410), le gazetier analyse un libelle, intitulé : *la Cassette verte de M. de Sartine, trouvée chez Mlle Du Thé*[2], et attribué à Morande. L'auteur du pamphlet raconte que deux moines Jacobins se présentent chez Mlle Duthé; ils sont reçus par une femme de chambre, que lutine un des bons pères pendant que l'autre pénètre dans le cabinet de toilette de la courtisane; il y trouve la cassette verte de M. de Sartine, qui était alors avec sa maîtresse, et il s'en empare; ces papiers tombent entre les mains du libelliste, qui les publie. Il n'a guère plus de scrupules que le prétendu comte Jean Czernicheff; mais au moins il n'essaie pas de donner le change à ses lecteurs. L'histoire invraisemblable des deux Jacobins laisse entendre aux plus bornés que ce n'est qu'un conte inventé à plaisir. L'auteur voulait ennuyer fortement M. de Sartine, afin de le faire chanter, si possible, et pour cela il choisissait le genre du pamphlet par lettres, alors fort à la mode. Personne à cette époque ne s'y trompa. La *Correspondance Métra* indique clairement que tous les papiers de cette cassette sont supposés. C'est ainsi qu'elle signale en ces termes : « une lettre de la princesse de Lamballe, qui l'appelle *mon cher ami* et ridiculise les ambassadeurs américains, lesquels, ayant à leur tête le docteur Franklin, ont eu leur audience de la reine qu'ils ont passablement ennuyée, etc., etc.; la même princesse trouve le docteur infiniment ridicule avec son chapeau blanc, ses lunettes, etc., encore rien. »

La lettre analysée par Métra ressemblait tellement à celle qui a

1. *Gazette de France*, nos des 23 et 27 mars 1778. Mercy à Kaunitz, dépêche du 20 mars 1778. *Correspondance Métra*, à la date.

2. La Haye, 1779, 71 pages in-8°. Bibliothèque nationale, Lb 39 254.

été publiée par la *Nouvelle Revue* que la comparaison s'imposait; grâce à l'obligeance de M. Blanchet, de la Bibliothèque nationale, je trouvai aisément la *Cassette verte de M. de Sartine* et j'acquis la preuve que les trois lettres, possédées par la famille Viasemski, étaient l'œuvre d'un faussaire, qui s'était borné à démarquer et à arranger la lettre fabriquée par le pamphlétaire du siècle dernier. Pour en convaincre les plus incrédules, il me semble qu'il suffira de mettre en regard les deux textes de la prétendue lettre de Mme de Lamballe à M. de Sartine, en soulignant les passages qui dans la *Nouvelle Revue* diffèrent de la *Cassette verte*. On verra que la première partie de la lettre est presque absolument identique dans les deux versions.

Mme DE LAMBALLE A M. DE SARTINE.

A Monsieur de Sartine.

Versailles, mars 22, 1778,
dimanche au soir.

Mon cher ami,

Je viens du lever de la reine; il a été d'une longueur épouvantable et vos ambassadeurs d'Amérique y ont eu leur audience. En voilà plus qu'il n'en fallait pour me donner mal à la tête et me dispenser de vous écrire. Mais je n'ignore pas qu'il vous tarde de savoir si on les a trouvés à son gout ou au moins passables. Tout bien considéré, là, là! Mais à qui en avez-vous l'obligation? C'est bien à la comtesse Jule (*sic*) de Polignac et à moi. Nous avons eu, je vous assure, bien de la peine à persuader à la Reine de les endurer. Malheureusement Mademoiselle Bertin avait été admise le matin chez la Reine, et vous savez combien la guerre avec les Anglais est peu propice aux intérêts des marchandes de modes.

Elle avait donc tellement tourné ces ambassadeurs en ridicule que, quand ils sont entrés, S. M. a eu toutes les peines du monde à s'em-

22, dimanche au soir.

Je *fus ce matin* au lever de la Reine; il a été d'une longueur épouvantable et vos ambassadeurs d'Amérique y ont eu leur audience. En voilà plus qu'il n'en fallait pour me donner *un mal de tête fou* et me dispenser de vous écrire; mais je n'ignore pas qu'il vous tarde de savoir si on les a trouvés à son gout ou au moins passables; tout bien considéré, là, là! Mais à qui en avez-vous l'obligation? C'est bien à la comtesse Jule (*sic*) et à moi. Nous avons eu, je vous *l'assure,* bien de la peine à persuader à la Reine de les *entendre.* Malheureusement Mlle Bertin avait été admise le matin chez la Reine, et vous savez combien la guerre avec les Anglais est peu propice aux intérêts des marchandes de modes.

Elle avait donc tellement tourné ces ambassadeurs en ridicule que, quand ils sont entrés, S. M. a eu toutes les peines du monde à *gar-*

pêcher de rire. Je n'en suis point étonnée. En vérité, mon cher ami, ils étaient maussadement mis, et, chose singulière, il n'y en avait aucun qui eût l'air distingué. Nous avons eu beau lui vanter la simplicité de leurs mœurs, leur mépris pour toutes sortes de formalités! « Ma foi (a dit la Reine) il faut avouer que ce n'est que de la canaille! » Mais, lui ai-je dit, examinez le chapeau blanc du docteur Franklin, c'est l'emblème de l'innocence; et ses lunettes, a dit la comtesse, celui de l'économie (un des verres était cassé). « Assurément, a dit S. M., ce docteur Franklin est fort singulier en toutes choses. » Nous avons ri de cette saillie et la Reine a repris sa bonne humeur. Le duc de Coigny, qui était alors présent, l'a assurée que ce docteur, tout singulier qu'il était avec son chapeau blanc et ses lunettes borgnes, avait trouvé le secret de mettre des éclairs en bouteilles, et qu'il pouvait, en les débouchant, causer autant de maux que Pandore en ouvrant la boëte ou les compagnons d'Ulysse en déliant leurs outres. Ce qui nous a bien fait rire, car nous n'y comprenions rien. Enfin nous avons assez bien ménagé les choses jusqu'à présent. Mais, de grâce, mon ami, envoyez des maitres à danser et des tailleurs français à ces ambassadeurs barbares et surtout engagez Son Excellence le docteur à faire raccomoder ses lunettes.

Adieu.

Lamballe.

(*La Cassette verte de M. de Sartine*, p. 22 et 23.)

der sa dignité et son sérieux. Je n'en suis point étonnée. En vérité, mon cher ami, ils étaient maussadement mis et *n'avaient nullement* l'air distingué. Nous avons eu beau lui conter la simplicité de leurs mœurs, leur mépris pour toute sorte de formalités. « Ma foi, dit la Reine, *vous me direz ce que vous voudrez, mais cela a bien l'air un peu canaille!* »

Nous avons ri de cette saillie et la Reine a repris sa bonne humeur *que vos Ostrogoths lui avaient fait perdre.* Mais, de grâce, *ménagez un peu notre decorum* et envoyez des maitres à danser *à vos* barbares, *si vous ne voulez pas nous faire éclater à une seconde entrevue. La Jule et moi nous vous promettons solennellement de tacher de guérir la prévention de la Reine.*

La Polignac s'engage même à vous envoyer le bulletin de nos progrès sur son esprit, à condition que vous lui envoyiez 25,000 *écus pour les frais de papier, plumes et encre! Vous sentez bien que ce n'est qu'en plaisantant que je vous le dis.*

Au reste, vous savez mieux que moi ce que vous devez faire. Adieu, à demain, à vous revoir à Trianon; mais venez y pour sur!

Adieu.

de Lamballe.

(*Nouvelle Revue*, 1er mai 1889, p. 75.)

Le faux est aussi évident que possible et il est inutile de le discuter longuement. Il vaut mieux, ce me semble, profiter de cet exemple

frappant pour tâcher de montrer quelles sont les précautions infinies qu'il faut prendre si l'on veut faire usage des documents autographes sur la fin du XVIIIe siècle, dont on s'est beaucoup trop servi dans ces derniers temps, comme le prouvent les ouvrages de MM. de Goncourt, de Lescure, de Beauchesne et les recueils de MM. d'Hunolstein, Feuillet de Conches et autres.

Pendant longtemps les faussaires se sont contentés de publier, soit en recueils, soit isolément, des lettres attribuées à des personnages ayant joué un grand rôle sur la scène du monde politique; mais ils ne se donnaient pas la peine de les fabriquer de toutes pièces et de les écrire sur du papier de l'époque en imitant l'écriture et la signature. Cependant, au siècle dernier, Soulavie s'était déjà exercé à cette contrefaçon, non pas peut-être pour en vendre les produits, dont on ne faisait pas encore un grand commerce, mais pour donner une certaine apparence d'authenticité à ses ouvrages. Après la publication des Mémoires de Maurepas, Soulavie, leur éditeur, fit insérer cette note dans les journaux :

Il était dans l'ordre que Madame de Maurepas désavouât les mémoires de son mari, écrits durant son exil par Sallé, son secrétaire et son ami. Je réponds à ce désaveu en déposant chez le citoyen Buisson, libraire, rue Hautefeuille, 20, le tome premier du manuscrit original dont il s'agit; je déclare que je le tiens de M. de Laborde du Carrousel et que je l'ai conféré avec un autre manuscrit. Nous profitons de cette occasion pour ajouter que nous n'avons rien ajouté ni retranché aux Mémoires de Massillon, d'Aiguillon, de Duclos, etc., etc., publiés chez Buisson. Nous en avons remis un exemplaire à la Bibliothèque nationale, à Paris, rue de Richelieu, avec un fragment du manuscrit original à côté de l'impression pour prouver l'authenticité de ces précieux matériaux qui ont contribué à l'avilissement de la Royauté et de l'Aristocratie[1].

En effet, on conserve encore aujourd'hui à la Bibliothèque nationale, sous la cote Lb[38] 29 A, un exemplaire des Mémoires d'Aiguillon, où, entre les pages 48 et 49, se trouve un fragment du prétendu manuscrit original. Soulavie y a joint cette note curieuse : « J.-L. Soulavie, qui a recueilli un grand nombre de mémoires relatifs aux règnes de Louis XV et de Louis XVI, a délivré le manuscrit original de celui-ci à Buisson pour l'imprimer, parce que, si tout n'est pas vrai, on y trouve du moins des développements peu connus et des détails précieux sur un ministère que l'histoire regardera comme un des éléments de la Révolution de 1789. On a fait présent à J.-L. Soulavie de ce manuscrit original. On l'a assuré que les notes marginales

1. *Mercure français* du 27 octobre 1792.

et les ratures étaient de la main du duc d'Aiguillon. Ce qui serait aisé de vérifier, car le ministre écrivait à tout le monde de sa propre main. Mais qu'il soit l'auteur ou non de cet ouvrage, J.-L. Soulavie l'a publié comme précieux à notre histoire moderne et secrète ; et, ayant comparé les notes marginales avec une lettre que Mme d'Aiguillon lui a montrée, il ne peut décider s'il y a de la différence. Il croit même que c'est la même main, quoique Mme d'Aiguillon le nie et ne veuille pas reconnaître la vérité et authenticité de ces mémoires. Ce qui ne peut être une preuve convaincante, la proximité des temps pouvant engager Mme d'Aiguillon à ne pas reconnaître un ouvrage aussi hardi et qui accuse si hautement M. de Choiseul d'être l'empoisonneur du père du roi.

« J.-L. Soulavie a remis à M. d'Ormesson, bibliothécaire du Roi, et à M. des Aulnays, garde de cette bibliothèque, le présent volume avec une feuille ci-jointe du manuscrit original pour en constater l'authenticité de la pureté du texte imprimé. »

Personne aujourd'hui ne doute plus du caractère des *Mémoires d'Aiguillon ;* c'est un faux manifeste, que certains attribuent à Mirabeau, mais qui plus probablement est l'œuvre de Soulavie lui-même.

Bien qu'il eût, surtout de 1790 à 1793, publié une grande quantité de Mémoires, dont quelques-uns seulement sont authentiques, Soulavie n'était pas parvenu à écouler tous les documents qu'il avait fabriqués ; aussi, lorsqu'en 1811 et en 1813 la police saisit les papiers de ce fécond compilateur, elle y trouva un grand nombre de documents, qui furent la plupart versés au Dépôt des affaires étrangères[1]. Mais aujourd'hui les papiers de Soulavie ont en grande partie disparu de ces archives, entre autres deux volumes des prétendus *Mémoires de Choiseul,* dont Soulavie avait maintes fois annoncé la publication. L'un est connu par la copie que M. Jobez en avait fait prendre avant 1848 aux Archives des affaires étrangères, où il était encore ; M. Vatel en a fait le plus grand usage dans son *Histoire de Madame Dubarry,* où d'ailleurs l'esprit critique fait entièrement défaut ; l'autre volume était offert en vente, il y a quelques années, par un libraire très honorable ; c'était un fragment d'un recueil de la *Correspondance de Choiseul,* annoncée par Soulavie à grand fracas dans maints boniments, entre autres à la fin des prétendus *Mémoires de Richelieu*[2]. Il formait alors un beau volume in-folio, recouvert d'une reliure pleine en cuir de Russie, au chiffre d'un collectionneur bien connu

1. Voir mon article sur les papiers de Soulavie dans cette *Revue,* t. XXV, p. 107 et suiv.
2. Tome IX, p. 508.

par ses nombreux larcins et ses faux. L'écriture de Choiseul était assez bien imitée pour qu'un érudit aussi exercé que le regretté Armand Baschet, qui nous le signala, s'y fût d'abord laissé prendre. Cependant on n'en demandait que deux cents francs, à peine le double du coût de la reliure. Ce prix ridicule était comme un aveu que le propriétaire, qui avait fait des fouilles, par malheur pour l'histoire beaucoup trop fructueuses, dans le Dépôt des affaires étrangères, avait reconnu trop tard qu'en prenant ce manuscrit il n'avait volé qu'un ouvrage dont il lui serait difficile de se défaire avec avantage. Mais ce n'est là qu'une exception ; la plupart des papiers de Soulavie, enlevés aux Archives des affaires étrangères, ont été vendus à bon compte, et font aujourd'hui partie de collections, où ils sont arrivés après tant de mutations qu'il est presque impossible de trouver trace de leur origine.

En outre, après les saisies pratiquées chez Soulavie, une grande quantité de papiers, lui ayant appartenu, ont été restitués à ses héritiers, qui les ont vendus à des collectionneurs. M. Feuillet de Conches a même eu la naïveté d'avouer qu'il en avait acheté une partie. « Beaucoup d'autographes, surtout du temps de Louis XV et de Louis XVI, fruit de ses relations, ou bien épaves révolutionnaires, étaient réunis dans ses mains et j'en ai acquis de sa veuve les derniers débris[1]. » Un peu plus tard, il est vrai, M. Feuillet de Conches se défendit vivement d'avoir dans sa collection la moindre pièce provenant de *ce misérable et audacieux menteur de Soulavie;* mais le premier aveu n'en subsiste pas moins. Il est bien certain que Soulavie avait eu, pendant la Révolution, l'occasion de voler beaucoup de documents précieux dans les collections publiques et privées et qu'il ne s'en était pas fait scrupule; mais il est non moins sûr qu'il ne se gênait pas pour fabriquer les documents autographes qui lui paraissaient nécessaires. Aujourd'hui les documents, tant authentiques que faux, réunis en si grand nombre par Soulavie, plus de trente mille pièces à l'en croire, sont dispersés dans de nombreuses collections et c'est une fréquente cause d'erreurs graves pour les historiens ; car les faux de Soulavie sont assez bien fabriqués pour qu'il soit malaisé de les reconnaître; comme on l'a vu plus haut, il était assez habile pour ne pas craindre de soumettre à l'examen de la duchesse d'Aiguillon un fragment d'un manuscrit, dont les corrections, disait-il, étaient de la main de l'ancien ministre.

Soulavie a eu dans ce siècle de nombreux imitateurs ; car, par suite de la valeur toujours croissante des autographes, dont, surtout

1. *Causeries d'un Curieux.* Paris, 1862, in-8°, t. II, p. 473.

depuis 1830, il fut de mode de faire collection, l'industrie des faussaires était devenue très lucrative. Par malheur, bon nombre de ces fabricants furent beaucoup moins maladroits que Vrain-Lucas, de légendaire mémoire. Un d'entre eux, et non le moins fécond, était bien connu par son habileté, dont il ne se cachait pas. Il disait volontiers à ses amis et connaissances : « Voulez-vous la signature de Rabelais, celle de Montaigne, etc., etc.; les voilà. » Et de fait il les imitait à ravir. Il allait même jusqu'à remplacer par des fac-similés d'une rare perfection les originaux qu'il trouvait à sa convenance dans les collections privées qu'il pouvait exploiter; dans les dépôts publics, il ne prenait pas tant de peine; il volait les plus belles pièces et ne mettait rien à la place. Il poussa même l'audace jusqu'à dire un jour à M. Taschereau, devant témoins, que le plus difficile c'était de se procurer du papier du temps; mis en émoi par ce propos impudent, l'honorable directeur de la Bibliothèque nationale vérifia que dans tous les livres empruntés par ce faussaire, qui occupait alors une grande situation publique, les feuillets blancs avaient disparu; notre homme s'en servait pour fabriquer de faux autographes. Il en a fait en grand nombre, qu'il a écoulés à bon prix par l'intermédiaire de marchands complaisants. Certaines de ses opérations, faites trop en grand, ont donné matière à des scandales, dont le souvenir n'est pas encore entièrement effacé. Mais une infinité d'autres se sont faites sans bruit, si bien qu'on peut dire sans crainte d'être contredit qu'aujourd'hui il est fort peu de collections d'autographes où l'on ne rencontre en belle place des pièces importantes provenant de cet amateur, aussi célèbre par la richesse de ses cartons que par l'audace de ses faux et le nombre de ses vols. Il me semble même qu'il doit être l'auteur de la fausse lettre de Mme de Lamballe, qui m'a fourni le sujet de cette note; il avait, on le sait, l'habitude de prendre dans la *Gazette de France* le sujet des lettres qu'il fabriquait et il se bornait à faire au texte du gazetier de légers changements pour donner plus de mouvements à la phrase et dépister le lecteur; il connaissait un peu le personnel et les habitudes du monde diplomatique du siècle dernier; mais il ne travaillait pas avec assez de soin pour éviter les légères erreurs de détail, surtout celles de date; on en a relevé un grand nombre; enfin il aimait à écrire d'un style badin et moqueur qu'il croyait de bon goût; cette lettre est bien dans sa manière. Je m'aperçois que je ne l'ai pas nommé; mais est-ce bien nécessaire ? Il est mort, plein de jours; paix à ses cendres ! Ceux que cela intéresse sauront bien le reconnaître.

Que doit faire l'historien qui veut étudier de près cette époque si curieuse ? Doit-il ne tenir aucun compte de tous les documents qui

se trouvent dans les collections privées? Ce serait évidemment le système le plus prudent et le plus facile. Mais en agissant ainsi on se priverait de documents d'une authenticité certaine et du plus haut intérêt. Il ne faut pas oublier que la plupart des ministres et des hauts fonctionnaires, depuis le XVIe siècle jusqu'à nos jours, ont eu l'habitude de considérer comme leur appartenant tous les papiers importants et surtout les lettres confidentielles qu'ils recevaient en raison de leurs fonctions; au lieu de les remettre à leurs successeurs, lorsqu'ils quittaient le service public, ils les ont conservés et aujourd'hui leurs héritiers les possèdent. Le même fait s'est produit en Angleterre et dans bien d'autres pays d'Europe, notamment en Autriche. Les archives des grandes familles contiennent donc une bonne partie des documents les plus précieux de notre histoire pendant les deux ou trois derniers siècles. En France, du moins, il est aujourd'hui très difficile de les revendiquer et de les faire rentrer dans nos dépôts publics où régulièrement ils auraient dû prendre place. On ne peut que demander à ceux qui ont l'honneur de les posséder d'avoir la générosité de les mettre à la disposition des historiens, comme le font les grands seigneurs anglais, par exemple. Mais, en utilisant ces chartriers privés, il faut constamment se tenir sur ses gardes. Car, poussés par un sentiment qui les honore infiniment, un grand nombre de ces propriétaires de riches collections de papiers de famille ont acheté, soit dans les ventes publiques, soit directement, des lettres autographes et des documents qui leur semblaient utiles pour compléter leurs séries, ou qui parfois paraissaient en avoir été enlevés indûment. Or il y a beaucoup de chances pour que dans ces pièces ainsi achetées il se trouve nombre de faux.

Il faut bien le dire, les marchands les plus honnêtes, les plus instruits s'y laissent prendre. Il leur passe tant de pièces par les mains sur toutes les époques de l'histoire moderne et contemporaine qu'ils ne peuvent pas les examiner assez à fond pour porter sur leur authenticité un jugement sérieux. D'ailleurs, il est impossible qu'un homme connaisse assez en détail l'histoire des trois ou quatre derniers siècles, où les documents sont si nombreux, pour être en état de juger de l'authenticité d'une lettre d'après son contexte. Il en résulte que dans leur examen forcément très rapide, car ils voient tant de pièces que le temps leur manque, les experts en autographes s'attachent surtout aux caractères extrinsèques, à l'écriture, à la signature, au papier; mais ce sont choses dont se joue un faussaire un peu adroit et connaissant son métier. Aussi ne saurait-on trop se défier des lettres et des documents autographes, qui n'ont pas toujours fait partie des collections de la famille qui les possède, mais

qui y sont entrés par achat dans ce siècle. Par malheur, la plupart des propriétaires d'archives privées n'ont pas soin de mettre à part les pièces qu'ils achètent pour compléter leurs collections ; ils les classent à leur place dans la masse de leurs papiers, souvent même sans les accompagner d'une note qui mentionne cette adjonction. C'est ce qui fait que dans ces collections l'historien est très exposé à prendre pour authentique un document de fabrication plus ou moins récente.

Quant aux collections d'autographes formées récemment, et dont quelques-unes sont justement célèbres, il ne faut en user qu'avec la plus grande réserve. Quel que soit le soin apporté aux achats, il y a bien des chances pour que des documents faux s'y soient glissés. Tous ceux qui ont la pratique des ventes d'autographes en conviendront. Comme je l'ai dit tout à l'heure, les experts et les marchands ne peuvent matériellement pas s'assurer par eux-mêmes de l'authenticité de toutes les pièces qu'ils vendent. Le plus souvent ils en ignorent l'origine première. Il n'y a pas une lettre autographe sur dix dont on puisse suivre la trace depuis l'origine jusqu'à la vente. Quand on le sait, ce qui est le cas le moins fréquent, on se contente de dire que telle pièce a fait autrefois partie de telle collection ; ce qui ne peut pas être considéré comme une garantie sérieuse d'authenticité ; car, autrefois comme aujourd'hui, les amateurs les plus connus y ont été pris. La vente se fait si vite qu'on a à peine le temps de voir les pièces avant de les acheter et il ne peut pas en être autrement. Il est vrai qu'on peut aller étudier les documents à loisir chez l'expert avant l'adjudication et moi-même je l'ai jadis fait bien souvent, quand j'avais l'honneur d'être chargé des achats du propriétaire d'un des plus beaux dépôts d'archives privées qui existent en Europe. Mais là encore la vérification ne peut pas être bien sérieuse. En l'absence d'une série complète de certificats de propriété permettant de remonter à l'origine de chaque pièce, ce qui est, à vrai dire, dans l'espèce la seule garantie sérieuse, il faudrait examiner avec le plus grand soin le texte de tous ces documents un par un ; mais le temps et souvent même les instruments de travail font défaut ; en outre, bien peu d'amateurs et même d'experts en autographes ont les connaissances nécessaires pour une telle étude. Quel est l'historien qui oserait affirmer qu'il est capable de vérifier sérieusement l'authenticité d'un document appartenant à n'importe quelle période de l'histoire moderne ? La plupart connaissent plus ou moins bien leur petit coin favori et pour les temps les plus rapprochés de nous, où les documents abondent, c'est déjà bien difficile ; j'en sais quelque chose par expérience.

D'autre part, il se trouve dans ces collections particulières beau-

coup de pièces authentiques, qui ont été volées dans des dépôts publics; elles sont aujourd'hui la légitime propriété des détenteurs actuels, qui, sans en connaître l'origine, ont eu le grand mérite de les acheter, souvent fort cher, pour les conserver à l'histoire. Par exemple, dans un ouvrage bien connu comme contenant beaucoup de documents d'une authenticité plus que douteuse, M. Feuillet de Conches a publié, en mettant à côté un fac-similé, une admirable lettre de Marie-Antoinette à Mercy, du 16 août 1791, d'après un exemplaire alors conservé dans sa collection. Il est difficile d'admettre les raisons données par M. Feuillet de Conches pour expliquer comment cette lettre pouvait lui appartenir. « Je possède, dit-il, un des originaux de cette lettre dont la Reine avait fait trois transcriptions envoyées par des voies diverses. Ces expéditions par *duplicata* ou *triplicata* étaient assez fréquentes à cause des difficultés de transmission dans ces temps agités[1]. » On conserve encore aujourd'hui à Vienne les papiers de Mercy, que j'ai dépouillés entièrement, et je puis affirmer qu'on n'y trouve pas la moindre allusion à ces expéditions en double ou en triple, qui expliqueraient certains points restés obscurs de l'affaire de la collection d'Hunolstein; il n'en est jamais question, même dans les lettres transmises par les occasions les plus sûres. D'ailleurs pour cette lettre cette explication est absolument invraisemblable; car elle n'a pas moins de huit pages in-8° d'une écriture très serrée; jamais Marie-Antoinette n'aurait eu la patience de la récrire trois fois. La vérité est que cette lettre se trouvait, il y a environ quarante ans, dans le dépôt des affaires étrangères de Vienne; on en a la preuve dans un inventaire rédigé à cette époque; non seulement l'archiviste y consigna l'analyse de cette lettre, mais il la trouva si belle qu'il en copia la fin, dont voici la dernière phrase : « C'est dans le malheur qu'on sent davantage ce qu'on est; mon sang coule dans les veines de mon fils et j'espère qu'un jour il se montrera digne petit-fils de Marie-Thérèse. » Aujourd'hui cette lettre n'est plus dans les archives de Vienne. Comment est-elle arrivée en la possession de M. Feuillet de Conches ? On ne le sait pas, du moins de façon absolument certaine. Où est-elle aujourd'hui ? Je l'ignore. Mais je puis affirmer qu'elle est authentique, ce dont sa présence dans cette collection et ce recueil pourrait faire douter à bon droit. C'est pour cela que j'en parle ici, afin que les historiens puissent en faire usage sans hésiter. Mais on a bien rarement des preuves aussi

1. *Louis XVI, Marie-Antoinette et Madame Élisabeth*, lettres et documents inédits publiés par F. Feuillet de Conches, tome IIe, p. 228. Paris, Plon, 1864. In-8°, 2e tirage, avec indication de provenance des documents.

certaines de l'authenticité des innombrables documents qui ont été volés dans les dépôts publics et qui se trouvent aujourd'hui dans les collections privées. Dans ce cas encore l'historien est obligé de se montrer très prudent dans l'usage de ces pièces qui parfois ont, comme cette lettre de Marie-Antoinette, la plus grande importance.

Il va sans dire que ces observations s'appliquent aux collections d'autographes, qui ont été achetées par des bibliothèques publiques ou par des dépôts d'archives ou qui leur ont été données, ou qui leur sont arrivées à la suite de saisies.

Comment conclure ? On ne peut guère que répéter qu'on ne saurait apporter trop d'attention dans l'emploi des documents historiques, principalement des lettres autographes, qui ne sont plus conservées dans les collections publiques ou particulières dont historiquement elles devraient faire partie, ou bien qui y sont entrées plus ou moins récemment par achat, don ou saisie. Il faut que l'historien fasse du texte même de chacun de ces documents une critique approfondie; car il y a des chances assez nombreuses pour qu'ils soient l'œuvre d'un faussaire et, dans ce cas, on ne peut trop le redire, l'examen des caractères extrinsèques de la pièce, papier et écriture, est absolument insuffisant.

Jules FLAMMERMONT.

BULLETIN HISTORIQUE

FRANCE.

Nécrologie. — M. Gustave Rothan est mort à Pallanza, dans la haute Italie, le 28 janvier 1890. Il était né à Strasbourg, le 23 mars 1822. Un hasard décida de son avenir. « Il ne me restait plus, a-t-il dit lui-même, qu'à soutenir la dernière épreuve du doctorat pour être attaché au parquet de la Seine... Le marquis de la Valette fut nommé ministre à Hesse-Cassel, au mois de juin 1846; l'Allemagne lui était inconnue, il cherchait un collaborateur sachant l'allemand. Un professeur de l'Université de mes amis, qui s'occupait de l'instruction de son fils, appela son attention sur moi, et, peu de semaines après, je fus autorisé, par une lettre officielle de M. Guizot, à participer aux travaux de la légation de France en Hesse, en qualité d'attaché libre. » Une fois entré dans la diplomatie, M. Rothan y fit une carrière, brillante à coup sûr, moins haute cependant que celle à laquelle des facultés de premier ordre auraient pu lui permettre d'aspirer. Elle se passa presque tout entière en Allemagne, dans les différents postes de Cassel, de Stuttgart, de Berlin, de Francfort et de Hambourg. C'est dans ce dernier que le surprit la guerre de 1870. Elle le frappa dans ses plus chères et ses plus intimes affections en enlevant à la France sa province natale; elle lui permit en revanche de mettre dans tout leur jour ses qualités de diplomate, éclairées par un patriotisme aussi sagace que profond. Retiré d'abord à Morges, il y envoya, au gouvernement de la défense nationale, des correspondances qu'il a depuis publiées. Il y avait à la délégation de Tours un homme qui le connaissait, M. de Chaudordy, et un autre capable de le comprendre, Gambetta. Le poste de Florence étant vacant, M. de Chaudordy proposa à Gambetta de le confier à Rothan, qui s'y rendit en janvier 1871. Ce qu'il y fit, nul mieux que lui ne saurait le dire. Il sut « étouffer les questions irritantes, paralyser les tendances séparatistes, secrètement encouragées par nos adversaires à Nice et même en Corse, sauvegarder nos intérêts sur le littoral de la Méditerranée, empêcher l'apparition d'une escadre italienne à la Goulette, qui, dans la pensée de la Prusse, devait avoir pour conséquence le

soulèvement de nos possessions algériennes, défendre nos établissements religieux à Rome, veiller à la loyale et généreuse exécution des engagements que le cabinet de Florence avait pris spontanément, en s'emparant des états pontificaux, maintenir avant tout intactes et cordiales les relations entre les deux pays. » Ce fut sa dernière mission. Le gouvernement de M. Thiers, oubliant que Rothan avait représenté la France sous quatre régimes, pendant vingt-cinq ans, ne voulut voir en lui que le serviteur de la politique de Gambetta; il fut rappelé et prit sa retraite. Elle devait être féconde. Il y servit encore la France par cette série de belles publications historiques qui, en nous montrant les fautes du passé, seront un précieux enseignement pour l'avenir. Rappelons-en les titres; ce sont : *la Prusse et son roi pendant la guerre de Crimée; la Politique française en* 1866 ; *l'Affaire du Luxembourg ; la France et sa politique extérieure en* 1867 ; *l'Allemagne et l'Italie en* 1870-71. Peu de semaines après sa mort a paru l'*Europe et l'avènement du second empire*[1], et, l'avant-veille du jour où il fut atteint par la maladie, il avait mis la dernière main à l'ouvrage qui devait compléter et terminer son œuvre sur tout le « cycle de la politique extérieure du second empire, » *l'Entrevue de Stuttgart et la guerre d'Italie.* Les soins pieux de celle qui porte si noblement son nom nous permettront, espérons-le, de le lire prochainement. Les mêmes qualités recommandent ces volumes. A la netteté d'esprit du diplomate se mêle un charme auquel ajoute encore l'émotion contenue du récit, car cet observateur ferme et pénétrant était aussi un lettré et un artiste, plus que cela, un homme de cœur. Mais d'autres ont dit autrement et mieux que nous ce qu'il fallait dire de Gustave Rothan[2]. Il y a cependant un trait de son caractère que nous tenons à faire ressortir; il était bon et accueillant pour les jeunes gens. Quand il quitta Florence, il eut soin de recommander au département ses collaborateurs. A aucun il n'a refusé ni un encouragement, ni un conseil, ni même un appui. Si son premier abord était réservé, presque sévère, l'homme aimable et bon se retrouvait dès qu'il connaissait son interlocuteur. L'œil bleu, très perçant, semblait d'abord vouloir scruter et lire vos pensées, puis venait le sourire, à la fois cordial et fin, qui éclairait et animait la physionomie. C'est alors qu'il s'informait de vos travaux, vous faisait part des siens, en causant avec une bonhomie où perçait l'amer regret de n'avoir été ni

1. Paris, Calmann-Lévy, in-8°. L'ouvrage comprend cinq parties : 1° une cour allemande (Cassel) au XIXe siècle; 2° l'Allemagne en 1848; 3° la mission de M. de Persigny à Berlin (1850); 4° d'Erfürt à Olmütz; 5° la reconnaissance du second empire par les cours du Nord.

2. Voy. un article de M. A. Sorel dans le *Temps* du 6 février 1890.

toujours ni assez écouté par ceux qui avaient la charge des affaires de la patrie. Ils sont quelques-uns parmi ceux qui ont connu le charme de ces épanchements, d'un intérêt parfois si poignant, qui ne l'oublieront pas. L. F.

Documents. — M. H. Chotard, ayant eu connaissance, à la bibliothèque de Clermont-Ferrand, d'une correspondance échangée entre Louvois et M. de Chazerat, gentilhomme d'Auvergne, en a tiré les éléments d'un volume qui aurait pu être beaucoup plus intéressant qu'il ne l'est et qui, en tout cas, ne justifie guère son titre ambitieux, *Louis XIV, Louvois, Vauban et les fortifications du nord de la France*[1]. Il eût été curieux, en effet, de voir par le détail comment fut établie cette défense artificielle du nord de la France, formidable pour l'époque, et qui est restée le grand titre de Vauban à la reconnaissance nationale. Mais, pour cela, il ne fallait pas se borner, comme l'a fait M. Chotard, à une analyse des lettres de Louvois, Chazerat et autres qu'il avait entre les mains. Le Dépôt de la guerre, les Archives nationales, celles du département du Nord auraient dû être mis à contribution. La vie de M. de Chazerat, qui précède cette sèche et peu agréable analyse, eût ainsi pu être complétée, au moins par les dates de sa naissance et de sa mort. Sa famille est d'ailleurs connue en Auvergne où un Chazerat fut intendant au XVIIIe siècle et fit construire à Aurillac la rue qui porte son nom. De plus, M. Chotard tire de ces textes des conséquences bien étranges. C'est ainsi que, citant ce passage d'une lettre de Louvois où l'expression *le Roi veut* n'est évidemment qu'une formule : « On s'est servi à la corne d'Elverdinghe de chaux de mauvaise qualité ou du moins mal fusée; le Roi veut qu'à l'avenir on emploie de la chaux de Warneton, et que toute celle qui ne se fondra pas bien à l'eau et qui restera en rigauts dans les bassins soit jetée sans être employée dans les mortiers, » il en conclut « que la main royale se faisait sentir énergique et puissante même dans les plus petites choses. » De même, il croit que le régiment d'Auvergne était composé d'Auvergnats qui « naissent carriers » à cause des anciens volcans de leur pays, ce qui les fait employer de préférence aux fortifications (!). Je passe sur les répétitions (voy. p. 38-80) et sur les lettres non déchiffrées dont l'auteur a jugé utile de grossir son appendice, bien qu'elles n'eussent, il le dit lui-même, qu'une importance du moment. En résumé, les documents dont s'est servi M. Chotard auraient pu donner lieu à un travail intéressant, s'il avait pris soin de les compléter et de les critiquer au lieu de se borner à une simple analyse. L. F.

1. Paris, Plon, 1890, in-12.

La *Collection de documents relatifs à l'histoire de Paris pendant la Révolution française*, publiée sous le patronage du conseil municipal (Jouaust, Noblet, Quantin), avance assez rapidement.

Le volume de M. Monin, sur l'*État de Paris en* 1789, forme pour ainsi dire l'introduction à la Collection tout entière. Il nous offre un tableau, non pas de la ville et des mœurs, comme le livre de M. Babeau, mais de l'organisation administrative, judiciaire et financière. Un chapitre préliminaire, intitulé « la Royauté et Paris, » est surtout une statistique urbaine. Viennent ensuite dix chapitres consacrés au Parlement; l'étendue des attributions du Parlement faisait rentrer dans sa compétence, indépendamment de son rôle judiciaire et politique, une partie de l'administration, la police de l'Église, de l'Université, de la librairie, des hôpitaux et des approvisionnements. Aussi n'est-on pas étonné que la moitié du volume de M. Monin lui soit consacrée. Les chapitres suivants roulent sur le Châtelet, le ministre de Paris, le lieutenant général de Police, l'administration municipale, les fêtes officielles. Chacun de ces sujets est illustré par un certain nombre de documents inédits relatifs à des épisodes de la vie administrative des dernières années du règne de Louis XVI. On peut adresser à ce recueil de documents le reproche de ne pas former un ensemble assez systématiquement lié et de donner aux choses une place qui n'est pas toujours proportionnée à leur importance. Cet inconvénient pouvait difficilement être évité, et, si M. Monin était condamné par son plan même à ne pas faire un ouvrage d'une composition harmonieuse et homogène, il n'en a pas moins enrichi notablement nos connaissances sur Paris à la veille de 89.

Les autres publications n'offraient pas les mêmes difficultés, parce qu'elles sont purement documentaires, tandis que M. Monin était obligé d'encadrer ses documents trop fragmentaires dans un texte qui les relie et de consacrer une grande partie de son volume à un exposé personnel. M. Charavay a publié *in extenso* les procès-verbaux des élections de l'*Assemblée électorale de Paris* de 1790. Les 943 électeurs nommés par les 91,000 citoyens actifs furent chargés de choisir, entre le 18 novembre 1790 et le 18 juin 1791, trente juges et vingt-quatre suppléants, trente-six administrateurs du département et le procureur général syndic, le président du tribunal criminel et son substitut, l'accusateur public et son substitut, un greffier et cinq juges suppléants, l'évêque de Paris et tous ses curés. Ce n'était pas une sinécure que la fonction électorale; les élections étaient laborieuses et ce n'était souvent qu'au troisième tour du scrutin qu'on arrivait à un résultat. Aussi de même que les abstentions étaient extraordinairement nombreuses dans les élections primaires,

les neuf dixièmes des citoyens actifs n'exerçant pas leur droit de vote, il n'y avait souvent qu'un tiers des électeurs présents aux assemblées secondaires. Malgré ce manque de zèle, on ne peut pas dire que le système hardi de confier au suffrage des citoyens le choix de fonctionnaires si variés ait donné tout d'abord de mauvais résultats. Les juges en particulier furent remarquablement bien choisis. Les procès-verbaux, très développés, sont un témoignage de la conscience qu'apportaient à l'exercice de leurs fonctions ceux des électeurs qui avaient pris à tâche de les remplir. Kersaint, Pastoret, Lacépède, Cerutti eurent une très grande part dans la direction des débats. Les volumes ultérieurs nous donneront la suite des élections de Paris jusqu'en 1800. M. Charavay a apporté un grand soin à rectifier les noms propres et à réunir des renseignements biographiques sur les électeurs et les élus. Il se vante à bon droit de nous avoir donné sur le corps électoral de 1790 des renseignements plus complets et plus exacts que ceux que possédaient les contemporains.

M. Aulard s'est chargé d'une des publications les plus intéressantes de la collection, celle des documents relatifs au *Club des Jacobins*. Le premier volume comprend l'année 1790. Pour l'année 1789, nous n'avons pas de documents. Le Club breton de Versailles, bien qu'il ait été incontestablement le premier noyau d'où est sorti le club des Jacobins, n'était qu'une réunion de députés et a été dissous par le transfert de l'Assemblée. La société des Amis de la Constitution, qui s'établit dans le couvent des Jacobins de la rue Saint-Honoré, à la fin de 1789, ne fut régulièrement constituée que le 8 février 1790, par l'adoption définitive de son règlement. Le nom de Jacobins, donné d'abord par raillerie à ses membres, fut pris officiellement par eux le 21 septembre 1792, lorsqu'ils décidèrent de s'appeler *Société des Jacobins*. M. Aulard, dans son Introduction, a indiqué avec une grande précision les vicissitudes par lesquelles a passé la célèbre société et les points de son origine qui restent obscurs, ainsi que la bibliographie de son sujet. Il aurait pu trouver encore d'autres renseignements chez les publicistes étrangers, par exemple chez Oelsner, l'auteur des curieux *Bruchstücke aus den Papieren eines Augenzeugen und unparteiischen Beobachters der franzœsischen Revolution*, dont M. A. Stern a fait usage dans sa biographie de Mirabeau et vient de donner une analyse dans la « Zeitschrift für Geschichtswissenschaft. » Les documents réunis par M. Aulard dans ce premier volume consistent en discours prononcés aux Jacobins et publiés en feuilles volantes, en extraits des procès-verbaux accidentellement imprimés, en extraits de la correspondance du club, en pamphlets contre les Jacobins. Il a encore reproduit quelques extraits des jour-

naux du temps et du journal privé du duc de Chartres. A partir du 1er juin 1791, il aura une source plus abondante dans le journal des Jacobins. M. Aulard a donné dans son introduction la liste des sociétés affiliées aux Jacobins en 1791, et celle des membres du club en septembre 1790. Il s'est efforcé de rectifier les noms inexacts et d'identifier un certain nombre de personnages connus. Il s'est glissé quelques erreurs dans ses commentaires. Le nom de *La Harpe* est suivi de cette question : « Est-ce le célèbre écrivain ? » Le rapport de La Harpe sur la liberté du théâtre, accompagné (p. 409) d'une notice biographique, ne laisse pas de doute sur ce sujet. *Buxot* est un lapsus évident pour *Buzot*, dont le nom reparaît plus loin. Par contre, M. Aulard s'étonne de ne pas trouver dans la liste le nom de Le Chapelier qui, dit-il, était un des membres actifs du club. Je ne le pense pas. Le Chapelier était certainement membre du Club breton; mais son rôle dans la discussion de 1791 sur les clubs et son rapport du 25 septembre 1791 me fait croire qu'il s'était séparé des Jacobins. M. Aulard dit aussi (p. 302) ne pas savoir à la suite de quelles circonstances Mirabeau s'était séparé des Jacobins avant d'y rentrer le 6 octobre 1790. C'était à la suite de ses négociations avec la cour et avec Lafayette. Il s'était éloigné des Jacobins pour chercher un appui dans la Société de 1789. Ne l'ayant pas trouvé et ayant besoin de se rendre populaire pour réaliser ses desseins, il chercha à prendre de l'influence sur les Jacobins et y réussit, car nous le voyons présider pendant tout le mois de décembre.

La Collection publiée par les soins de l'État et imprimée à l'imprimerie nationale avance naturellement plus lentement que la précédente. Elle ne contient encore que les deux premiers volumes du *Recueil des actes du Comité de salut public*, publiés par M. Aulard. Le tome II va du 22 janvier au 31 mars 1793. Ce recueil permettra de compléter et de rectifier sur bien des points l'ouvrage de M. Wallon sur les représentants en mission. Nous avons ici leur correspondance complète et l'impression générale qui s'en dégage est toute différente de celle qui ressort du livre de M. Wallon. Ici on s'indigne de leurs violences et de leur incapacité; là on admire leur activité, leur patriotisme et souvent leur capacité. On pourra aussi, grâce à M. Aulard, reconstituer, dans la mesure du possible, la liste des missions avec leur date et le nom des représentants, ce que M. Wallon n'a pas même tâché de faire. Nous renvoyons sur ce point aux listes données par M. Aulard (p. 302 à 317). G. M.

M. Charles Auriol poursuit la publication des documents militaires du général de Campredon, commencée il y a deux ans avec la *Défense de Danzig en 1813*. Son nouveau volume, *la Défense du Var et le*

passage des Alpes[1], n'est pas moins intéressant que le précédent et fournira une contribution utile à l'histoire militaire de la Révolution. Sauf quelques notes de Campredon, il est formé en entier de lettres de Suchet, Masséna, Vallongue et autres documents officiels que l'auteur a reliés entre eux par des sommaires très clairs et très précis et complétés par des extraits de la correspondance publiée de Napoléon. Ce qui se dégage de ces pièces, c'est le mérite de Suchet, dont la belle campagne sur le Var fut, comme le dit très justement l'auteur à la fin de son livre, reléguée au rang de simple incident par le siège de Gênes et le foudroyant succès de Marengo. En remerciant M. Auriol des cartes qu'il a jointes à sa publication, nous devons cependant lui reprocher de n'avoir pas fait suivre les noms qu'il inscrit à son index de l'indication de la page où ils sont cités. Tel qu'il est, ce prétendu index n'est d'aucune utilité pour le chercheur.

L. F.

Le nouveau volume du duc D'ORLÉANS, publié par ses fils : *Récits de campagne* (C. Lévy), est peut-être plus intéressant encore que le recueil de lettres dont nous avons récemment rendu compte (*Revue hist.*, XLII, 141). Il se compose de lettres écrites d'Afrique, principalement au général puis maréchal Valée, et de deux journaux des expéditions de Mascara (1835) et des Portes-de-Fer (1839). Ces journaux, écrits au jour le jour, sont pétillants de verve, étincelants de couleur, admirables de hauteur de vues, de curiosité universelle, de large et clairvoyante intelligence. Si on les rapproche de l'*Histoire des campagnes d'Afrique*, parue en 1843 et 1870, on y trouvera bien plus de fraîcheur d'impression et de force de style. Ce sont des modèles de narration militaire et aucun Français ne les lira sans sentir battre son cœur et parfois ses yeux se mouiller au récit de tant d'actions héroïques si gaiement accomplies, de tant de souffrances si allègrement supportées.

G. M.

Il ne nous avait pas été donné depuis bien longtemps de lire une correspondance aussi intéressante que les *Lettres sur l'expédition du Mexique* du lieutenant-colonel LOIZILLON, publiées par sa sœur[2]. Débarqué à la Vera-Cruz, le 14 octobre 1862, le colonel Loizillon ne quitta le Mexique qu'en mars 1867, après avoir présidé, comme commandant supérieur à Paso del Macho, à l'évacuation complète du pays par le corps expéditionnaire. Dans l'intervalle, il avait assisté à la marche sur Puebla et au siège de cette ville, à l'occupation de Mexico, à beaucoup des expéditions où s'usa notre armée à la poursuite des

1. Paris, Plon, 1890, in-12.
2. Paris, Baudoin, 1890, in-8°.

bandes mexicaines. Écrites au jour le jour, avec une simplicité toute militaire, ces lettres de Loizillon sont la vie même. D'une lecture charmante, elles seront aussi d'un grand intérêt pour l'histoire. Elles montrent bien quel a été le vice fondamental de cette fatale expédition du Mexique. Nous avons été dans ce pays pour y soutenir un parti qui n'existait pour ainsi dire pas et qui, s'il avait existé, se serait retourné contre nous. Loizillon est sévère pour Maximilien, plus encore pour le maréchal Forey et surtout pour M. Dubois de Saligny et il semble bien que ses critiques soient pleinement justifiées. Mais, de toutes les figures qui passent dans ses lettres, la plus intéressante est à coup sûr la sienne. Dépourvu d'une ambition qui aurait été légitime, passionné pour son devoir, il se montre tout entier en écrivant à sa famille et à Mme Cornu cette correspondance, dont plus d'une pièce, en passant sous les yeux de l'empereur, ne fut pas sans influence sur les événements, et ceux qui la liront ne pourront qu'éprouver de la sympathie pour ce brave et intelligent soldat qui fut mieux encore, un homme de cœur et un bon Français. La notice que M. G. Gilbert a mise en tête des lettres est, comme il convenait, sobre et juste. L. F.

Ouvrages nouveaux. — Histoire philosophique. — Les esprits pour qui l'histoire a un autre intérêt que les émotions éphémères de la politique quotidienne ou la curiosité stérile des événements passés, pour qui elle a l'angoissant attrait d'un problème dont nous pouvons deviner peut-être, mais jamais découvrir avec certitude la solution, trouvent dans la situation actuelle de l'Europe et du monde matière à beaucoup de réflexions et de rêveries. Il est évident, aux yeux les moins clairvoyants, que nous sommes à la veille de changements politiques et sociaux aussi graves que ceux qui se sont produits au Ve siècle après Jésus-Christ, et que le XXe siècle marquera dans l'histoire non seulement une période, mais une ère nouvelle. L'antiquité a vu la transformation des familles en tribus, des tribus en cités, puis l'absorption du monde par une Cité et la notion d'État créée par l'élargissement, la généralisation de la notion de cité. Quand cette cité trop vaste a été mise en morceaux par les causes internes de dissolution qui la minaient et par l'effort des nations barbares qui l'ont envahie, un monde nouveau s'est formé pendant le moyen âge par la création d'États monarchiques fondés, d'une part, sur les rapports hiérarchiques d'homme à homme, nés de la dissolution violente du vieux monde, et de l'autre sur l'idée de l'État héritée de Rome et personnifiée dans des rois. Mais l'idée monarchique associée à des États particuliers et à ces groupements à la fois volontaires et naturels, sociaux et géographiques des hommes entre eux, fit naître

fatalement le sentiment national; la politique des nationalités a été, au XVIIIe et au XIXe siècle, l'héritière naturelle de la politique dynastique du XVIe et du XVIIe siècle[1]. De même qu'on peut suivre à travers l'époque féodale le développement de l'idée monarchique qui devait tuer la féodalité, de même on peut suivre à travers l'époque monarchique le développement de l'idée nationale qui devait rejeter au second plan les intérêts dynastiques; enfin on peut suivre à travers l'histoire des deux derniers siècles le développement des intérêts économiques et industriels, de l'idée sociale qui est destinée à bouleverser la politique des nationalités. Nous sommes arrivés à un moment où l'idée de nationalité paraît triomphante; et déjà l'on peut prévoir sa décadence. L'heure du triomphe et de la réalisation est pour toutes les idées l'heure du déclin et de la ruine, et tandis que les hommes se croient conduits par elle, parce qu'ils ont toujours les yeux fixés sur le passé mort, ils sont entraînés inconsciemment vers la fin ignorée mais vivante qui seule règle le cours de l'histoire. Le développement de tout être organique est déterminé par sa fin, par la forme inconnue et inattendue qu'il renferme virtuellement en lui; mais, si les atomes de la graine et de l'herbe avaient une conscience, ils se croiraient à chaque moment de la durée gouvernés par leur forme passée, quand ils le sont par leur forme future. Si le philosophe peut parfois discerner vaguement cette forme future des États et des sociétés, le politique, qui ne peut se contenter d'aspirations vagues, est obligé de regarder exclusivement au passé, à la tradition, et c'est pourquoi il fait fatalement une œuvre qui le trompe. Charlemagne travaille pour les seigneurs féodaux, Simon de Montfort pour Philippe le Bel, Louis XIV pour la Révolution, Napoléon Ier pour la Prusse et l'Italie, M. de Bismarck pour..... qui sait? pour le socialisme international peut-être.

A un autre point de vue, la transformation qui se prépare prend un aspect plus redoutable encore. Vico a remarqué que l'histoire du monde civilisé nous offre deux cycles de révolution qui se correspondent à peu près, sans que toutefois les progrès accomplis pendant le premier aient été perdus pour le second. Les gouvernements sortis de l'âge patriarcal ont été des aristocraties, lentement transformées en démocraties par la lutte de la plèbe contre les nobles, jusqu'au jour où ces démocraties, incapables de se diriger

1. L'histoire contemporaine que nos programmes font partir de 1789 commence en réalité avec la Révolution d'Angleterre de 1688 et la décadence de Louis XIV, avec le XVIIIe siècle en un mot. Notre Révolution n'est qu'un épisode violent d'une période historique dont elle précipite l'évolution, mais qu'elle ne détermine pas.

seules, se transforment en monarchies. Avec la chute de l'empire romain, l'Europe civilisée passe par les mêmes phases, où Vico démêle très ingénieusement des caractères analogues. Ici encore, de la lutte entre la plèbe et les nobles, de la décadence de l'aristocratie et de l'ascension des classes inférieures est sortie la monarchie. Si la monarchie antique a fini par l'anarchie, qui nous garantit que la monarchie moderne que nous voyons disparaître sous nos yeux ne fera pas place à son tour à un état d'anarchie et que l'humanité civilisée n'aura pas à entreprendre un cycle nouveau analogue aux deux précédents ? Enfin, un dernier point d'interrogation se pose à l'historien philosophe. Depuis la constitution des États européens, bien que chaque nation joue simultanément un rôle dans le concert de la civilisation, néanmoins il y en a presque toujours une dont l'influence est prépondérante à un moment donné et pendant une période assez longue. Pour en juger, il faut considérer l'ensemble des phénomènes sociaux et non pas seulement la politique, bien qu'il soit rare que l'hégémonie intellectuelle ne précède pas ou ne suive pas l'hégémonie politique. A la fin du moyen âge, au XVe siècle et jusqu'au milieu du XVIe, c'est l'Empire et l'Italie qui jouent le premier rôle dans l'histoire européenne par la Renaissance et la Réforme. Du milieu du XVIe siècle au milieu du XVIIe, c'est l'Espagne : elle réforme puis gouverne l'Église, elle dirige la réaction catholique, elle est la première par la diplomatie comme par les armes; sa littérature et ses arts sont admirés, imités par toute l'Europe. Pendant la fin du XVIIe siècle, la France exerce une hégémonie plus incontestée encore que n'avait été celle de l'Espagne, et même quand son hégémonie politique a été atteinte de coups irréparables, elle conserve une sorte d'hégémonie intellectuelle à travers tout le XVIIIe siècle. Toutefois, au point de vue philosophique, la France n'est plus que l'élève de l'Angleterre, et celle-ci, qui a eu, au commencement de XVIIIe siècle, une brillante époque littéraire, prend une suprématie véritable sur la politique européenne et sur la civilisation générale par son développement commercial, industriel et colonial; c'est contre cette suprématie que viendra se briser le génie de Napoléon. L'Allemagne a exercé, au XIXe siècle, une hégémonie, moins apparente au premier abord, mais non moins réelle : par sa littérature de Lessing à Goethe, par sa philosophie de Kant à Schopenhauer, par sa musique de Mozart à Wagner, par la science de ses universités, enfin par sa suprématie politique, conséquence logique d'une lente évolution. A qui appartiendra la direction des esprits au XXe siècle ? Sera-ce aux Slaves ? Sera-ce aux Américains ? En est-ce fini de la prépondérance d'une nation sur les autres nations civilisées ? Après avoir vu les différences nationales

générations mortes, il abuse de sa puissance. Il a, pour les vivants, des malices de spectre. Une de ces malices a été le rétablissement de l'empire, en l'an 800, par un prêtre et par un guerrier, qui ne savaient au juste, ni l'un ni l'autre, ce qu'avait été l'ancien empire, ce que serait le nouveau. » — « L'empire d'Orient vit comme une flamme agitée, avec de grandes lueurs, des éclipses et de nouveaux éclats. Pendant plus de six siècles, il se défendra contre la nuit, qui, à la fin, le recouvrira. » — « La Pologne demeure un royaume de plaine ouvert à tous les vents. Elle ne réussit pas à se tasser ni à s'organiser. Sa cavalerie féodale fait en un temps de galop des conquêtes qu'elle ne garde pas. » Il faudrait citer tout le chapitre consacré à l'expansion de la France au XIIIe siècle, le plus brillant du volume. Bien que l'ouvrage de M. Lavisse soit essentiellement descriptif et nullement systématique, qu'il ait surtout pour objet de mettre en lumière les événements décisifs, ces lignes générales sur lesquelles l'historien a peu de crainte de se tromper, on y démêle pourtant deux ou trois idées principales, ou si l'on veut deux ou trois faits essentiels autour desquels se groupent tous les autres. C'est d'abord l'action de l'idée de l'empire et celle de l'Église, qui contribuent à faire l'Europe, mais que la création de l'Europe avec ses États variés finit par détruire ou obscurcir. Sur ce point, M. Lavisse résume et complète le livre si remarquable de M. Bryce : *The Holy Roman Empire*[1], dont il vient de paraître une excellente traduction. M. Bryce a étudié mieux qu'on ne l'avait jamais fait le rôle de l'empire, non seulement pendant les siècles où il a été une réalité et la plus haute puissance politique de l'Europe, du IXe au XIIIe siècle, mais pendant la longue survivance de l'idée impériale, d'abord du XIIIe au XVIe siècle, puis du XVIe au XIXe, avec les Habsbourg. M. Bryce et M. Lavisse ont admirablement montré comment une idée peut agir sur la direction des événements plus puissamment parfois que les réalités concrètes. L'Europe, divisée en États monarchiques, apparaît à la fin du XVe siècle. M. Lavisse suit la croissance de ce personnage, à vrai dire un peu composite et à qui poussent à chaque instant des membres nouveaux, Prusse, Suisse, Pays-Bas, Russie. Puis la vieille Europe monarchique se disloque au XVIIIe siècle pour faire place à l'Europe nouvelle des nationalités. M. Lavisse se demande alors ce que va devenir cette Europe nouvelle : paix ou guerre, progrès ou décadence. Mais, après avoir supputé les chances pour et

1. *Le Saint-Empire romain germanique et l'empire actuel d'Allemagne*, par J. Bryce, traduit de l'anglais par E. Domergue, précédé d'une préface de Ernest Lavisse. Paris, Colin, 1890, XL-396 p. in-8°.

contre, il se refuse à prononcer un pronostic. On pourrait peut-être faire quelques objections à cette vue d'ensemble de M. Lavisse, lui dire que l'*Europe*, en tant que *personnage*, c'est-à-dire être organique, existait au moyen âge, mais a cessé d'exister dans les temps modernes, que l'Europe a engendré alors par scissiparité une série de personnages très distincts et souvent ennemis, France, Angleterre, Espagne, Autriche, Prusse, Pologne, Russie, etc. Mais, après tout, il ne faut pas serrer ces termes de trop près et prendre pour une vue philosophique ce qui n'est qu'un cadre, où les destinées de chaque État sont décrites avec une précision pittoresque admirable. Je ne chicanerai pas non plus M. Lavisse sur quelques détails où je différerai d'opinion avec lui, sur l'importance politique par exemple, très faible à ses yeux, de la rivalité de la France avec la maison d'Autriche. Ces appréciations n'enlèvent rien à la justesse du tableau, et c'est comme tableau historique, géographique et politique que le livre de M. Lavisse est une œuvre de la plus haute valeur.

M. le général Jung s'est acquis une place honorable parmi les historiens par ses travaux sur le Masque de fer, sur la jeunesse de Bonaparte, sur Dubois de Crancé. Il vient de tenter une œuvre plus ambitieuse, une sorte de philosophie de la guerre intitulée : *la Guerre et la Société* (Paris et Nancy, Berger-Levrault). On y trouvera des considérations intéressantes sur la relation qui existe entre l'organisation militaire et l'état social, dont elle est une des expressions, sur l'action civilisatrice et la portée morale de la guerre. M. Jung ne considère pas la guerre comme un état exceptionnel et maladif qui trouble parfois un état social normal de paix; il voit dans la paix et la guerre les deux formes naturelles et normales de l'évolution sociale et il demande que l'organisation du pays soit conçue de telle façon qu'on puisse passer sans effort d'un état à l'autre. Il ne suffit pas d'organiser l'armée, il faut encore que toutes les institutions soient aptes à fonctionner pendant la guerre et en vue de la guerre. Cette idée, très digne d'attention, est poursuivie dans le détail par M. Jung, où il développe ses idées sur l'organisation de l'armée avec une grande richesse d'arguments tirés de l'histoire de nos institutions militaires qu'il connait à merveille.

France. XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles. — M. R. de Maulde La Clavière a pris pour son domaine de prédilection une des plus belles époques de l'histoire de France, la fin du XVe siècle et le commencement du XVIe; on y peut saisir tout ce qui va faire dans les siècles suivants la grandeur et la faiblesse de la monarchie et on y rencontre la figure du souverain le plus sympathique qui ait occupé le trône après saint Louis : Louis XII. Il a déjà consacré un volume à Jeanne

de France, la malheureuse fille de Louis XI que la cynique politique de son père avait condamnée au mariage, et qui sut faire de son union mal assortie avec le duc d'Orléans un exercice d'ascétisme et une école de sainteté. Il a aussi publié dans la *Collection des documents inédits* un volume de Procédures politiques du règne de Louis XII qui contient sous forme d'introduction deux morceaux historiques importants sur le maréchal de Gié et sur Anne de Beaujeu. Il commence aujourd'hui une *Histoire de Louis XII* (Leroux) qui s'annonce comme un ouvrage considérable. Les trois premiers volumes nous conduiront seulement jusqu'à la mort de Charles VIII. Le premier volume, seul paru jusqu'ici, ne s'étend que jusqu'à la mort de Louis XI[1]. C'est dire que M. de Maulde a traité son sujet non en littérateur qui sacrifie les détails à l'effet d'ensemble, mais en érudit désireux de fournir des preuves de tout ce qu'il avance, et convaincu qu'on ne peut comprendre un fait si l'on ne sait pas tout ce qui l'a précédé et tout ce qui l'a accompagné. Cette méthode, qui consiste à associer le lecteur à toutes les recherches et à lui étaler l'inventaire complet de tous les documents qu'on a compulsés, ne sera pas du goût de tout le monde, de ceux qui veulent qu'on leur épargne les broussailles et les cailloux de la route et qu'on les conduise au but par le plus court. Mais elle ne déplaira pas à ceux qui savent combien sont complexes toutes les questions politiques de la fin du XVe siècle et qui ne sont pas fâchés de les connaître par le menu et de pouvoir au besoin chercher un supplément d'informations dans les textes eux-mêmes. L'*Histoire de Louis XII* s'ouvre par une longue introduction, tout à fait nécessaire, sur l'histoire de la maison d'Orléans-Blois depuis Louis Ier. Il est impossible de rien comprendre aux relations de Louis II d'Orléans avec Louis XI et Charles VIII si l'on ne sait pas comment s'est constituée la fortune de cette maison sous le frère de Charles VI et comment elle a été détruite en partie par la captivité de ses fils Charles et Jean; comment le mariage avec Valentine Visconti donnait à ces princes la possession d'Asti, et des droits sur Milan, tandis que Louis XI se trouvait poussé à sacrifier aux Sforza Gênes, Savone et toutes les prétentions de la France à une ingérence en Italie; comment enfin le rôle brillant de Louis Ier et ses aspirations à un rôle européen rendaient ses descendants redoutables au soupçonneux Louis XI, d'autant plus que le mariage de Charles d'Orléans avec Marie de Clèves avait rapproché les Orléans de la maison de Bourgogne. M. de Maulde a tracé du fastueux, ambitieux, tyrannique et avide Louis Ier un portrait qui nous semble beaucoup

1. Nous avons reçu le second au moment où nous corrigions ces épreuves.

plus vrai que celui qu'a dessiné M. Jarry, dans un livre où la biographie dégénère en hagiographie. Il n'a pas moins bien dessiné la figure de Charles d'Orléans qui a usé toute sa force virile dans une captivité énervante et qui, pillé par ses serviteurs sur le continent, exploité par les Anglais, exaspéré par le désir de sortir avec son frère de captivité, a fini par perdre tous ses sentiments de Français et de prince. Revenu dans ses domaines, il n'a plus songé qu'à remettre un peu d'ordre dans ses finances et à chanter dans ses vers l'oubli des maux passés. M. de Maulde n'a pas eu la naïveté, comme le font trop volontiers aujourd'hui les historiens psychologues, de chercher quel fut l'héritage moral et intellectuel transmis à Louis II par son père et son aïeul. Cette recherche serait ici d'autant plus illusoire que, lorsqu'il vint au monde, son père se plaignait depuis longtemps que « vieillesse » l'eût bouté hors de « l'observance des amoureux » et que pour chercher la vraie filiation de l'âme de Louis II il serait peut-être sage de faire la psychologie de Pierre de Bourbon ou de Louis de Pons, sire de Mornac. M. de Maulde n'a pas négligé ces deux personnages dont le premier fut traité comme un fils par le vieux duc et par sa jeune femme, et dont le second prit sur Marie de Clèves un ascendant qui prêta à la médisance; mais il s'est surtout attaché à nous faire connaître Marie de Clèves à qui il a consacré un long chapitre. Il nous l'a montrée sachant, à la mode allemande, associer une sentimentalité poussée peut-être un peu loin à une piété assez vive et à un esprit pratique fort avisé. Elle sut défendre les intérêts de son duché et les siens, même contre Louis XI, même contre son fils qui tenait à réduire sa mère à son juste douaire et à avoir la libre administration de ses biens. Mais elle ne put pas empêcher Louis XI de marier le jeune duc à sa fille Jeanne, sachant qu'il avait trouvé là le meilleur moyen de faire revenir à la couronne tous les apanages d'Orléans, faute d'héritiers. La grande situation politique des Orléans venait en majeure partie de leurs possessions d'Italie qui leur ouvraient de ce côté des perspectives et des ambitions, et qui les mettaient en relations diplomatiques avec toutes les puissances italiennes, y compris le pape. Ayant à écrire l'histoire du prince qui a usé sa vie dans les entreprises milanaises, M. de Maulde ne pouvait éviter de traiter d'une manière complète l'histoire des relations de la France avec Milan, Gênes et Asti pendant tout le XVe siècle. Il l'a fait dans un long chapitre qui est un des plus instructifs du volume, et qui se termine par une étude tout à fait neuve sur l'administration des Français à Asti. Dans les deux derniers chapitres : « Rapports avec Louis XI » et « le duché d'Orléans, » nous voyons comment le roi arriva à obliger Marie de Clèves à se séparer de la Bourgogne et à se rendre à sa

merci, puis comment était administré le duché au temps du veuvage de Marie jusqu'au moment du règlement d'intérêts entre elle et son fils.

Si l'ouvrage de M. de Maulde est essentiellement documentaire, il ne faut pas croire que la couleur, la vie et la passion même en soient absentes. Pour qui a la patience de lire, de cette abondance de détails les personnages ressortent avec un relief très accusé, et l'auteur qui a vécu dans leur intimité, qui a manié leurs actes, parle d'eux en homme qui les connaît et les a vus. Il les aime ou les hait, et dans le parallèle qu'il institue entre Louis XI et Louis XII comme dans tout son ouvrage, il n'est pas difficile de voir qu'il éprouve pour le premier autant d'aversion que de sympathie pour le second. De même nous le voyons ailleurs ne pas perdre une occasion de faire l'éloge des Bourbons aux dépens de Louise de Savoie. Bien qu'il y ait un peu d'exagération et de partialité dans son portrait de Louis XI, je crois aussi que plus on étudiera ce roi, plus on reconnaîtra en lui un politique à l'italienne, sans vues générales et constantes, et plus habile que profond, qui était exclusivement guidé par l'opportunité, et que les circonstances ont servi bien plus encore que ses propres intrigues. Le comparer à Richelieu est commettre une double erreur.

Bien que M. de Maulde fasse rentrer beaucoup de choses dans le cadre de son *Histoire de Louis XII*, cependant il a recueilli au cours de ses recherches une foule de notes et de notions qui ne lui ont pas paru pouvoir y être utilisées et il en a fait un volume spécial auquel il a donné ce titre un peu ambitieux : *les Origines de la Révolution française au commencement du XVIe siècle : la Veille de la Réforme* (Leroux). Si j'ai bien compris la pensée de M. de Maulde, la Révolution est devenue nécessaire pour deux raisons : parce que la royauté n'a pas su s'entourer d'institutions qui partageassent avec elle la responsabilité du pouvoir; puis parce que la royauté, au lieu de réformer les vices de l'Église, préféra en profiter et partager avec le pape la domination religieuse. Ces causes du grand bouleversement du XVIIIe siècle, M. de Maulde en cherche les origines au temps de Louis XII, au moment où la Réforme protestante se prépare sourdement. Il n'y a pas, à vrai dire, de raison pour étudier ces origines de 1500 à 1515 plutôt que de 1400 à 1450 ou de 1515 à 1530; il y en a même moins. Mais ne chicanons pas là-dessus M. de Maulde; il avait dans ses papiers de quoi tracer un tableau de l'État et de la société en France sous Louis XII. Il l'a fait et d'une manière intéressante : il nous a montré successivement le roi, la foi, la police et la justice, la noblesse, l'Église, le clergé, le peuple; il a fait sentir les vices secrets d'une société prospère en apparence; il a ajouté à

ce tableau quelques figures du temps : Anne de Bourbon, Gabrielle de Bourbon, Bayard, La Trémoille. Il consacre treize pages à saint François de Paule, et ce ne sont pas les moins intéressantes du volume; mais, de même que les trente pages sur Anne de Bretagne, on peut se demander si elles rentrent bien exactement dans le plan de l'ouvrage. A chaque instant, le contenu de ce livre déborde son titre, en même temps que le titre est bien vaste pour son contenu. Mais c'est assez le louer que de dire que tous les renseignements qui s'y trouvent sont pris de première main et qu'il n'est pas un point sur lequel on n'y trouve, non seulement des textes inédits, mais aussi des choses vraiment neuves. Je signalerai en particulier ce que dit M. de Maulde sur les mœurs de la noblesse et de la haute bourgeoisie et sur le caractère de la royauté française, telle que les Valois la concevaient, telle aussi que la voulaient Louis XII et les théoriciens de son temps, en particulier Claude de Seyssel. G. M.

C'est peut-être beaucoup que d'avoir consacré, comme l'a fait M. le marquis de Pimodan, tout un volume à *la Mère des Guises, Antoinette de Bourbon* (1494-1583)[1]. Elle n'a jamais joué un grand rôle politique et, tandis que beaucoup de ses contemporaines mêlaient les affaires d'État aux intrigues galantes, elle sut et voulut rester avant tout, au milieu de sa turbulente famille, une épouse, une mère et une aïeule respectée. Mais, dans ce domaine restreint, elle n'en servit pas moins puissamment la brillante et rapide fortune de la maison où son mariage avec Claude de Guise, en juin 1513, l'avait fait entrer. Si Claude et après lui ses enfants purent faire bonne figure à la cour et subvenir aux dépenses que nécessitait leur ambition, c'est à la prévoyance, à l'économie, aux qualités pratiques d'Antoinette qu'ils le durent. M. de Pimodan a étudié avec soin cette figure un peu effacée, mais il a été forcé, par la minceur de son sujet, d'entrer dans l'histoire générale et, malgré son « extrême désir » de se montrer impartial, il n'a pu le rester toujours. Dans le récit du combat de Chenonville, il n'est pas loin de croire avec Formier à des apparitions miraculeuses venant aider au triomphe de Guise et il oublie trop que son héroïne elle-même, qu'il nous peint si dévouée et si bonne, n'hésita pas à faire pendre l'infortuné Denis de Raynel dont le seul crime était d'être né à Joinville et d'être protestant. Dire que telles étaient les mœurs du temps, c'est assurément montrer qu'on comprend ces actes, c'est peut-être laisser croire qu'on les excuse.

M. le baron Kervyn de Lettenhove a repris l'histoire des dernières années de Marie Stuart dans *Marie Stuart, l'œuvre puritaine, le pro-*

1. Paris, Champion, 1889, in-8°.

cès, le supplice (1585-1587)[1]. Voici quelle est sa thèse : le procès et la condamnation de Marie Stuart ont été pour ainsi dire imposés à Élisabeth ; par des raisons à la fois politiques et religieuses, les puritains voulaient la mort de la reine d'Écosse, mais il fallait triompher des hésitations d'Élisabeth. Pour cela on résolut de persuader à la reine d'Angleterre que ses propres jours ne seraient pas en sûreté tant que vivrait sa rivale et on eut recours pour le lui démontrer à un véritable complot dont Burleigh et Walsingham furent les inspirateurs, Phillips, Gifford, etc., les instruments. D'après M. Kervyn de Lettenhove rien n'aurait été épargné pour rendre plausible l'accusation de trahison et de complot contre la vie d'Élisabeth imputée à Marie Stuart ; on aurait eu recours aussi bien aux agents provocateurs, auxquels serait due la conspiration de Babington, qu'aux violations, falsifications et même suppositions de correspondances. C'est là ce qu'il appelle l'œuvre puritaine, dont le procès et le supplice ne sont que la conséquence et l'épilogue. Il nous est impossible de discuter ici par le menu cette thèse, non plus que de relever les critiques de détail auxquelles donnerait lieu la nouvelle œuvre de M. Kervyn de Lettenhove, mais il nous sera bien permis de faire remarquer qu'en arguant du cas de légitime défense, Élisabeth et ses conseillers fournissaient de la mort de Marie Stuart une explication, sinon réelle, au moins plausible. Assurément, Élisabeth aurait pu se contenter de garder en prison sa rivale ; assurément, dans la détention comme dans le procès, les formes juridiques et même les convenances ne furent pas étroitement observées, mais il ne faut pas oublier que l'assassinat politique était une des armes employées par Philippe II dans sa lutte contre les protestants. Il n'y avait pas longtemps que Balthazard Gérard avait tué le Taciturne (10 juillet 1584) et Jacques Clément devait bientôt frapper Henri III (1589). M. Kervyn de Lettenhove avoue lui-même que Mendoza transmettait à Philippe II ses projets d'assassinat de la reine d'Angleterre (I, 217). Dans ces conditions, il serait injuste de demander une sérénité d'esprit et une équité absolue à une souveraine menacée à chaque instant dans son pouvoir ou dans sa vie. Élisabeth répondit par l'exécution de Marie Stuart aux tentatives de l'Espagne, comme Napoléon par celle du duc d'Enghien aux complots des émigrés et de l'Angleterre. Mais là s'arrête la ressemblance ; Napoléon accepta toujours la responsabilité de son acte, tandis qu'Élisabeth essaya, par le procès de Davison, d'en rejeter l'odieux sur des serviteurs trop zélés.

1. Paris, Perrin, 1889, 2 vol. in-8°.

M. N. Weiss a publié *la Chambre ardente*[1], étude sur la liberté de conscience en France sous François Ier et Henri II (1540-1550), sous les auspices de la Société de l'histoire du protestantisme français et à l'occasion du premier centenaire de la liberté de conscience en France. Son livre comprend deux parties : une étude historique de la liberté religieuse en France de 1540 à 1550; les arrêts du Parlement de Paris, d'avril à octobre 1547, de mai 1548 à avril 1549 et de novembre 1549 à mars 1550. M. Weiss a écrit son étude historique avec une grande netteté et, malgré l'esprit confessionnel qui l'anime, il a su rendre justice à François Ier, intelligence plus large et par conséquent plus tolérante que celle de son fils Henri II; il a publié les documents avec son soin habituel; il a enfin complété son œuvre par un excellent index qui facilite les recherches. Soit dans son texte même, soit dans une addition importante qu'une découverte de M. Paul Guérin lui a permis d'ajouter à son livre, il a établi l'histoire de la première chambre ardente qui dura du 8 octobre 1547 au 11 janvier 1550. Grâce à M. Weiss on ne croira plus que la persécution religieuse jusqu'aux guerres de religion a été un fait exceptionnel. On saura qu'elle a été méthodiquement poursuivie pendant des années, avant que les conquêtes faites par le calvinisme dans les rangs de la noblesse lui aient permis de se défendre et d'attaquer ses ennemis. Pendant des années les protestants ont été des victimes impuissantes, traquées et écrasées par une persécution impitoyable. Mais, tout en rendant hommage aussi bien aux convictions de M. Weiss qu'aux mérites de son livre, je ne puis avec lui traiter de frivole le scepticisme du XVIIIe siècle et l'accuser d'avoir abusé de la liberté en la déshonorant (p. CXLVII). Qu'on ne s'y trompe pas, c'est à ce scepticisme et à lui seul que nous devons la liberté de conscience, car c'est l'essence même des religions d'être intolérantes. Ceux qui se croient en possession de l'absolu seront toujours tentés de l'imposer aux autres, même par la force, et il est probable que, si les protestants l'avaient emporté, ils n'eussent guère été plus tolérants que les catholiques. Je sais bien qu'il est de mode aujourd'hui de décrier le XVIIIe siècle; on oublie trop que, s'il est littérairement inférieur à son devancier, il lui a été bien supérieur par la fécondité et la bienfaisance de son action pratique. Les écrivains de talent qui le rabaissent au profit du XVIIe devraient bien se rappeler qu'ils lui doivent de pouvoir penser et écrire en toute liberté et tâcher de ne pas ressembler à « ces enfants drus et forts d'un bon lait qu'ils ont sucé qui battent leur nourrice » dont parle justement un de leurs auteurs les plus admirés.

L. F.

1: Paris, Fischbacher, 1889, 1 vol. in-8°.

Nous avons un exemple saisissant des difficultés, des dangers et des persécutions au milieu desquels a vécu l'Église protestante pendant la seconde moitié du XVIe siècle dans la biographie que M. Aug. Bernus a consacrée au ministre *Antoine de Chandieu, d'après son journal autographe inédit,* 1534-1591 (tiré du *Bull. de la Soc. du prot. fr.,* 1888). Antoine de Chandieu, sieur de la Roche, avait été converti au protestantisme à Toulouse, où il faisait ses études, par le spectacle des martyres héroïquement endurés. De 1557 à 1563, il fut pasteur de l'église de Paris et y montra une prudence et une énergie qui lui acquirent une grande autorité, non seulement parmi ses coreligionnaires, mais même à la cour, et auprès d'Antoine de Bourbon. On le voit constamment chargé de missions, soit auprès des églises, soit auprès des chefs protestants. Il publia l'*Histoire des persécutions et martyres de l'église de Paris, depuis* 1557 *jusqu'à Charles IX,* et se montra remarquable organisateur. A partir de 1563, il est obligé à la suite de la première guerre de religion de se retirer en Beaujolais et il consacre à l'église de Lyon la plus grande partie de ses forces. Obligé de s'exiler en Suisse une première fois de 1568 à 1570, il s'y réfugie encore en 1572 et y reste onze ans, de 1572 à 1583. Après y avoir servi à Lausanne et à Genève comme professeur et comme pasteur, il est pendant les dernières années de sa vie aumônier de Henri de Navarre et un de ses ambassadeurs auprès des cantons suisses et des princes protestants d'Allemagne. Théologien de mérite, poète autant qu'un pasteur pouvait l'être dans une vie aussi agitée, controversiste ardent en prose et en vers, Chandieu eut pour principal mérite de contribuer, plus qu'aucun de ses collègues, à fixer la doctrine et l'organisation des églises réformées de France. Sa vie était mal connue jusqu'à M. Bernus qui a eu la bonne fortune d'avoir entre les mains le livre de raison d'A. de Chandieu, son journal de 1563 à 1591[1]. Grâce à ce précieux document et à sa profonde connaissance du XVIe siècle, il nous a retracé avec la précision qui lui est habituelle les moindres détails de la vie de Chandieu. Je ne lui reprocherai qu'une chose, c'est de nous avoir présenté un Chandieu moins véhément et virulent que nature. Qui a lu ses vers contre Ronsard sait qu'il ne reculait devant rien quand il s'agissait d'écraser ses adversaires. Pour bien faire comprendre les luttes du XVIe siècle, il faut montrer les protestants aussi violents, aussi intolérants que leurs adversaires, et provoquant par leur audace les attaques de la populace fanatique de Paris. Quand en avril 1561 ils tiennent une assemblée dans une salle du Parlement, il m'est impossible de voir

1. M. Tamizey de Larroque pourra l'ajouter à son catalogue des livres de raison.

là autre chose qu'une provocation insensée, tout héroïque qu'elle est. Il ne faut pas oublier que les calvinistes étaient comme leurs adversaires des Français, portés comme eux à la bravade, aux excès de langue et de plume, et comme eux intolérants et agressifs.

M. le vicomte DE MEAUX, après avoir raconté les luttes religieuses en France au XVIe siècle, a abordé un sujet bien plus vaste : *la Réforme et la politique française en Europe jusqu'à la paix de Westphalie* (Perrin, 2 vol. in-8°). Il a pensé que le nombre des ouvrages et des documents publiés est aujourd'hui assez grand pour qu'on puisse traiter ce sujet sans avoir recours aux documents manuscrits, sauf pour les dernières années pour lesquelles il a consulté les archives du Vatican et celles des Affaires étrangères à Paris. La tâche était lourde et il était difficile de l'exécuter sans prêter le flanc à la critique. M. de Meaux n'a rien dit et n'a rien su de la politique française en Allemagne au temps de Charles IX et de Henri III, parce qu'en effet l'histoire de cette politique est encore presque tout entière inédite ; il prend encore au sérieux le grand dessein de Henri IV, la plus mémorable des mystifications historiques, imposée à la postérité par la grande barbe de Sully, mais contre laquelle M. de Meaux aurait pu être prévenu par le travail de Ritter et par les articles de M. Desclozeaux, parus dans cette Revue. Le concile de Trente, qui a exercé une si grande influence pendant toute cette période, est à peine mentionné. Le plan même adopté par M. de Meaux, et qui consiste à étudier la Réforme dans chacun des pays de l'Europe et à indiquer ensuite les relations de ce pays avec la France, au lieu de prendre la France et un exposé suivi de sa politique pour centre du récit, donne à l'ouvrage quelque chose de haché et de fragmentaire. Il n'y a qu'avec l'histoire de la guerre de Trente ans, où toute l'Europe est mêlée, que le récit reprend de l'unité. Malgré ses défauts, l'ouvrage de M. de Meaux rendra des services et a de sérieux mérites ; non seulement parce qu'il traite pour la première fois dans son ensemble et au point de vue des questions religieuses un sujet qui n'a été traité jusqu'ici que partiellement et au point de vue politique, mais aussi parce qu'il fait connaître au grand public bien des côtés mal connus de l'histoire du XVIe et du XVIIe siècle : le mouvement religieux dans les pays scandinaves, en Bohême, en Pologne, en Italie, le rôle des Jésuites en Angleterre et en France, la renaissance catholique en France au XVIIe siècle, le rôle des questions religieuses dans les négociations du traité de Westphalie. Le livre III de l'ouvrage, intitulé : « Catholiques et Protestants en France sous Louis XIII, » est particulièrement instructif. Bien que M. de Meaux soit souvent influencé dans ses jugements par ses tendances et ses opinions religieuses, et qu'il cherche

visiblement pour les souverains catholiques des excuses qu'il ne se met pas en peine de trouver pour les souverains protestants, il y a dans toute son œuvre le désir et la recherche de l'impartialité. Son portrait de Philippe II est vrai et ses pages sur l'Inquisition sont justes. Ajoutez à cela que son ouvrage a un réel mérite littéraire et vous conclurez que, si son contenu ne répond pas entièrement aux espérances que le titre fait concevoir, celui qui a tenté une si difficile entreprise et qui n'y a pas échoué mérite nos éloges et notre reconnaissance. G. M.

Les lecteurs de la *Revue historique* connaissaient déjà en partie le volume sur *Gabrielle d'Estrées* que vient de publier M. Desclozeaux[1]. Ils savent dès lors quel piquant dans le détail et quelle vivacité dans la discussion l'auteur sait mettre au service de recherches très approfondies et très sûres. L'ensemble du volume ne trompe pas les espérances que donnaient les fragments déjà parus. La *belle Gabrielle* ne peut que gagner à cette publication qui nous la montre à la fois dans tout l'éclat de sa beauté par la reproduction d'un crayon du temps, dans tout son charme de femme tendre et dévouée par le récit de sa vie. A peine pourrait-on reprocher à l'auteur d'avoir, à de rares instants, voulu, par un excès de conscience historique, trop dire et trop prouver. Son livre n'en sera pas moins lu avec plaisir et profit. Nous y signalerons le chapitre sur les meubles et joyaux de Gabrielle aux amateurs d'art et de curiosités et, dans l'appendice, la discussion, si claire et si convaincante, relative à la valeur critique des Mémoires de Sully, en même temps que les notes iconographiques sur Gabrielle. Les points essentiels qui ressortent des recherches de M. Desclozeaux sont les suivants : ce n'est pas Henri IV qui a marié Gabrielle à Amerval et celui-ci n'a pas été le mari complaisant qu'on a cru : Gabrielle, bien que comblée des bienfaits du roi, n'a jamais employé sa faveur ni sa richesse autrement que pour le service de l'État. Les accusations de Sully contre la conduite de Gabrielle, le rôle qu'il lui fait jouer dans l'affaire du divorce sont de pures calomnies, appuyées sur des pièces fabriquées. Henri IV allait épouser Gabrielle quand celle-ci est morte, non pas des suites d'un empoisonnement, mais des suites d'un accouchement prématuré. Nous espérons que l'ouvrage de M. Desclozeaux ouvrira les yeux à ceux qui comme M. de Meaux, dans son ouvrage sur la Réforme et la politique française, ou M. Dussieux, dans son étude biographique sur Sully, croient encore à l'autorité des *Économies royales*. Nous devons remercier M. le comte de Bertier dont la libéralité a permis à M. Desclozeaux

1. Paris, Champion, 1889, in-8°.

de reproduire tous les actes relatifs à la fortune de Gabrielle, conservés dans ses archives. M. Desclozeaux ne dit pas où il a pris les documents relatifs à la dissolution du mariage avec Amerval.

M. H. DE LA FERRIÈRE a pour les héroïnes du XVIe siècle et du commencement du XVIIe un peu du sentiment que nourrissait Victor Cousin pour celles de la Fronde. Son nouveau volume, *Henri IV, le Roi, l'Amoureux*[1], leur est encore consacré. Des trois parties dont il se compose en effet, une seule, la mission du duc de Luxembourg à Rome (1589-1590), a trait à des événements politiques. Les deux autres nous ramènent à des intrigues familières à l'auteur, dans lesquelles sa connaissance des personnages et des documents du temps lui permet de se retrouver avec aisance et agrément. Elles traitent du mariage de Henri de Navarre et de Marguerite de Valois, de la marquise de Verneuil et des dernières amours de Henri IV. Cette dernière étude est de beaucoup la plus importante et la plus intéressante du livre. Non pas que le travail de M. de la Ferrière ait épuisé le sujet; le fonds de son récit est emprunté aux lettres missives, à L'Estoile, surtout à Sully, dans lequel il a trop de confiance, et les documents nouveaux n'y abondent pas, mais il donne une impression juste sur la marquise de Verneuil qui fut, aux côtés de Henri IV, la personnification de la *fille*, tandis que Gabrielle d'Estrées avait été pour le roi une véritable compagne. Nous avons dit que le livre était écrit avec aisance et agrément; il serait plus agréable à lire et inspirerait plus de confiance si l'auteur ne cherchait à tout prix à dramatiser son récit. Il y a tel début de chapitre (p. 89) qui relève plus du feuilleton que de l'histoire.

La *Jeunesse de la duchesse Nicole de Lorraine* (1606-1634), par MM. Ed. MEAUME et F. DES ROBERT[2], est une étude intéressante et bien faite, encore que la physionomie de la duchesse Nicole soit assez effacée et pâle. Mais il est profondément regrettable que l'auteur ou les auteurs aient cru pouvoir écrire, à la fin de la préface et page 117, deux phrases dont le moins que l'on puisse penser c'est que ce n'était ni à Nancy ni de notre temps qu'il était permis de les dire.

Nous n'avons pas à faire aux lecteurs de la *Revue historique* l'éloge de l'important ouvrage du vicomte G. D'AVENEL, *Richelieu et la monarchie absolue*[3], dont une partie a paru ici même. L'auteur a très bien montré comment la politique étrangère de Richelieu fut supérieure à sa politique intérieure. « On ne voit pas où il entendait borner la

1. Paris, Calmann-Lévy, 1890, in-12.
2. Nancy, Sidot, 1889, in-8°.
3. Paris, Plon, 4 vol. in-8°.

puissance du prince, tandis qu'on voit très bien où il marquait les limites de la France. — Plus dégagé que personne de préjugés en fait de diplomatie, hors de France, Richelieu, une fois la frontière repassée, apportait quelque mysticisme dans sa politique intérieure : il croyait à la royauté presque autant qu'à la divinité. » La conduite tolérante et habile de Richelieu avec les protestants confirme ces paroles; il fut dégagé de préjugés à leur égard parce qu'il les considéra comme des étrangers et ce fut sur ce pied qu'il traita avec eux. M. d'Avenel est sévère pour l'administration de Richelieu en matière de finances et de justice et il motive très fortement son opinion. Peut-être ne tient-il pas assez compte cependant, au moins quant au dernier point, de l'état d'irritation que devaient amener dans l'organisme déjà si ébranlé de Richelieu les conspirations sans cesse renaissantes. Il était bien difficile à un homme d'État malade, portant la responsabilité terrible d'une guerre où pouvait disparaître son pays, d'envisager sans colère les complots qui tendaient à l'arrêter dans son œuvre et de garder assez de sérénité d'âme pour observer scrupuleusement toutes les formalités de la procédure judiciaire. Mais ce qui peut servir, sinon d'excuse, au moins d'explication aux yeux de l'historien qui voit l'ensemble des efforts et des résultats, n'existe que pour les contemporains et surtout pour la masse. Ici, nous partageons pleinement l'avis de M. d'Avenel, Richelieu ne fut pas populaire. Le tome IV de M. d'Avenel, dont la conclusion, en résumant l'ouvrage entier, donne lieu à ces observations, est consacré à la justice, à l'administration provinciale et à l'administration communale. Abondance dans les documents le plus souvent inédits, clarté et agrément dans leur mise en œuvre, il réunit toutes ces qualités, qui étaient déjà celles des précédents volumes. Parmi les chapitres les plus neufs et les plus intéressants, nous signalerons ceux qui sont relatifs à la police et à la justice criminelle, aux pays d'états et, tout particulièrement dans la partie qui traite de l'administration communale, ceux qui ont rapport à l'assistance et à l'instruction publiques. Ce n'est pas cependant que les sentiments libéraux et décentralisateurs de M. d'Avenel ne lui inspirent parfois d'évidentes exagérations. Nous n'en relèverons qu'une : quand il dit (p. 153) qu'il est vingt choses que peuvent faire librement les humbles sujets de là-bas (la Russie) et qui sont interdites aux électeurs souverains d'ici (la France), il oublie simplement qu'il lui eût peut-être été difficile d'écrire et de publier cette phrase dans le pays dont il parle.

Jusqu'à la mort de M. Mignet, la question de la succession d'Espagne avait pu sembler réservée. On espérait toujours qu'il terminerait le recueil de documents dont il avait commencé la publication

d'après le plan qu'il s'était tracé à lui-même dans un de ces tableaux d'ensemble qui convenaient à son talent, plus généralisateur qu'épris du détail rigoureux. Quand cet espoir a été déçu, on a vu apparaître successivement une série d'ouvrages sérieux qui tous ont étudié un des côtés de cette grande question. M. le marquis de Courcy s'est attaché à la coalition de 1701 et à la renonciation des Bourbons au trône d'Espagne; M. Legrelle a entrepris avec courage et talent d'écrire par le menu l'histoire diplomatique de la succession ; aujourd'hui c'est M. Alfred Baudrillart qui, dans *Philippe V et la cour de France*, étudie les conditions nouvelles que la succession, acceptée comme un fait accompli, apporta dans les rapports de la France et de l'Espagne et dans l'action de ces deux puissances en Europe. Son premier volume, *Philippe V et Louis XIV*[1], nous mène de 1700 à 1715. Il est excellent. Au cours d'une laborieuse et fructueuse mission en Espagne, M. Baudrillart a retrouvé aux archives d'Alcala de Henarès 395 lettres originales de Louis XIV à son petit-fils qui éclairent d'un jour tout nouveau la question qu'il se proposait d'étudier. Nous ne parlons pas des autres documents originaux et inédits que lui ont fournis le même dépôt d'Alcala, ceux de Simancas et des Affaires étrangères de Paris, et dont on trouvera le détail tant dans son introduction que dans les rapports qu'il a adressés sur ses missions au ministère de l'instruction publique. Dans le livre qu'il en a tiré, on verra très clairement par quelles phases successives ont passé les rapports de la France et de l'Espagne depuis le moment où l'acceptation du testament de Charles II permit à un Bourbon d'aller régner à Madrid.

Au lendemain de cette lutte séculaire entre la France et l'Espagne, il était naturel que la première de ces puissances cherchât, une fois la question résolue à son avantage, à tirer tous les profits de son succès et à gouverner la seconde. Ce fut en effet ce qui se passa, et, chose curieuse, sur le vœu même des Espagnols. De 1701 à 1705, Louis XIV gouverna directement l'Espagne par l'intermédiaire de son ambassadeur et d'autres Français chargés de réformer et de relever l'administration espagnole, tels qu'Orry aux finances et d'Estrées à la marine. La réaction ne se fit pas attendre. A la suite de la mission de Grammont, Louis XIV dut se contenter de gouverner l'Espagne par l'intermédiaire d'Amelot et de la princesse des Ursins; après les désastres de 1709, il dut l'abandonner à elle-même, heureux encore de n'avoir point eu à lui faire la guerre et de l'avoir résignée à traiter. Après sa mort, les dissentiments allaient s'accentuer jus-

1. Paris, Didot, 1890, in-8°.

qu'à amener la guerre entre les deux puissances pour revenir enfin à cette situation naturelle que devait consacrer le Pacte de famille, à savoir l'indépendance absolue des deux nations dans une alliance étroite que commandaient à la fois la communauté des intérêts et la noblesse réciproque des sentiments. M. Baudrillart a raconté ces événements, sinon avec concision, au moins avec précision, dans une langue nette et claire. Chacun des personnages du drame est brièvement caractérisé dans un portrait dont les éléments sont empruntés le plus souvent aux dépêches de nos ambassadeurs, aux documents les plus sûrs. Signalons plus particulièrement ceux de Philippe V et de sa femme, de la princesse des Ursins, de Porto-Carrero, d'Orry, d'Amelot. Il y a un autre compliment qu'il faut faire à M. Baudrillart; il a compris et apprécié l'Espagne; il rend pleine justice au « zèle admirable » que montrèrent les Espagnols pour la cause du roi qu'ils s'étaient choisi, à la ténacité qu'ils apportèrent dans leur dévouement. A Almanza et à Villaviciosa leurs soldats se montrèrent les dignes frères d'armes de ceux qui, sur un autre théâtre de la guerre, jetaient leur pain pour courir plus vite au combat. L'Espagne fut récompensée de cet effort; elle échappa au démembrement et à la ruine par un de ces « grands mouvements qui, en certaines occasions, entraînent un peuple noble et fier. »

L. F.

M. le duc de Broglie a réuni sous le titre *Histoire et Diplomatie* (C. Lévy) un certain nombre de discours et d'articles dont la plupart méritaient en effet d'être conservés. Il y en a trois en particulier qui sont des morceaux historiques d'une grande valeur : sur les Préliminaires de la guerre de Sept ans, sur le Ministère des affaires étrangères avant et après la Révolution, sur Richelieu et la monarchie absolue. Ceux qui admirent la clarté élégante avec laquelle M. de Broglie dans ses volumes sur la guerre de succession d'Autriche sait narrer le détail des négociations diplomatiques seront heureux de trouver ici des aperçus plus vastes et d'une portée plus générale. Dans le morceau sur Richelieu en particulier, ils verront avec quelle liberté et quelle élévation d'esprit M. de Broglie juge l'histoire de l'ancienne France. Le chapitre sur le christianisme et la société française mérite aussi qu'on s'y arrête. On y trouvera des considérations originales, profondes, et, à ce qu'il me semble, justes sur les causes de l'antagonisme qui divise l'Église catholique et la société française sortie de la Révolution. L'Église s'accommode de tous les régimes politiques, mais à la condition que ces régimes n'exigent pas d'elle une adhésion doctrinale. Or les principes de 89 sont comme un *Credo* pour lequel on exige, non seulement l'obéissance, mais l'approbation, et l'Église

se refuse à accepter un *Credo* dont elle n'est pas l'auteur. Au fond elle s'imagine toujours qu'on lui demande de jurer la constitution civile du clergé, et les libéraux voient toujours en elle une rebelle. M. de Broglie cite par contraste les belles paroles par lesquelles M. Hendrick, évêque de Philadelphie, à la fin d'un ouvrage sur la primauté pontificale, protestait de sa fidélité aux institutions républicaines des États-Unis. « Quand entendrons-nous, ajoute M. de Broglie, ces mâles protestations sortir en faveur de nos institutions françaises de toutes les bouches sacerdotales? » Ce vœu, formulé par l'éminent écrivain en 1870 serait encore aujourd'hui de saison et ce n'est pas seulement aux évêques que nous l'adresserions. Peut-être l'adresserions-nous à M. de Broglie lui-même, qui a joint à l'*histoire* et à la *diplomatie* des pages de *politique* où l'homme politique me paraît faire tort à l'historien. Prenant prétexte de la popularité aussi retentissante qu'éphémère du général Boulanger, M. de Broglie nous assure que ces phénomènes inquiétants sont propres aux républiques et qu'il suffit d'être en monarchie pour en être préservé; il proteste en même temps contre l'« arbitraire hypocrite » par lequel le général Boulanger a été condamné pour conspiration, et recommande le retour à l'« arbitraire avoué » de l'ostracisme, les républiques ayant besoin de l'ostracisme pour se protéger. J'avais toujours cru, je l'avoue, que l'Espagne était un pays monarchique, et que cependant elle était la terre classique des *pronunciamientos;* j'avais cru que le général Prim y avait, non seulement conspiré, mais même usurpé le pouvoir; j'avais cru que dans l'ancienne France on avait vu des généraux, le duc de Guise et le prince de Condé, tenir en échec le gouvernement légitime, et se faire acclamer par la populace, et que la royauté, qui enferma sans jugement le second à Vincennes, fit assassiner le premier à Blois. C'est un procédé plus expéditif et plus définitif, je l'avoue, que l'arbitraire avoué de l'ostracisme des républiques antiques et que l'arbitraire hypocrite de la Haute-Cour, et je n'hésite pas sur ce point à reconnaître la supériorité de la monarchie. Mais comment M. de Broglie n'a-t-il pas vu ce qu'il y a d'ironiquement vain à parler de la stabilité de la monarchie et de son respect de la légalité à une nation qui a vu en un siècle tomber chez elle six gouvernements monarchiques, sans parler des innombrables révolutions des pays voisins, et qui a vu la royauté se défendre par l'arbitraire hypocrite des cours prévôtales et des commissions mixtes, sans parler de l'arbitraire avoué de la loi de sûreté générale, et par l'arbitraire hypocrite de la Chambre des pairs de Louis XVIII et de Louis-Philippe, érigée en Haute-Cour pour juger le maréchal Ney ou les ministres de Charles X? Nous avons vu trop de choses pour être

encore touchés des prétendus vices inhérents aux républiques et des prétendues vertus inhérentes aux monarchies. L'Église peut sans crainte se réconcilier avec nous, car nous n'imposons plus aucun *credo* politique ou social; nous demandons seulement que l'on ne substitue pas à un régime, défectueux et fragile sans doute, mais éminemment malléable et libéral, un régime qui serait plus difficile à modifier et qui ne serait pas moins fragile. Nous croyons enfin qu'*aucune révolution ne vaut le prix qu'elle coûte*, et nous le pensons de 1830 comme de 1848, du 4 septembre comme du 2 décembre; nous le pensons de la révolution que souhaite M. de Broglie comme de celle que préparait le général Boulanger.

Révolution, Empire, Époque contemporaine. — De même que M. G. Feugère a voulu dans son volume sur la Révolution française et la critique contemporaine (cf. *Rev. hist.*, XLII, 464) résumer les ouvrages parus dans ces dernières années sur la Révolution, M. Marius Sepet a eu l'idée d'un travail analogue sur les années qui précèdent immédiatement la Révolution. Mais, tandis que l'œuvre de M. Feugère est décousue, peu méditée et écrite sur un ton de polémique, M. Sepet a écrit avec talent un livre bien composé et conçu dans un esprit véritablement historique, sur les *Préliminaires de la Révolution* (Bray et Retaux); divisé en deux parties, la première consacrée à un tableau de la société française à la fin de l'ancien régime, la seconde au récit des dernières années de la monarchie. Ce n'est pas que M. Sepet n'ait pas sur ces questions certaines préventions. Il poursuit le jansénisme d'une hostilité incessante et nous paraît exagérer son action. Il semble croire que la Révolution pouvait être évitée et ne montre pas, à notre avis, avec une vigueur suffisante, les abus et les défauts d'organisation qui rendaient impossible la durée de l'ancien régime. Néanmoins, il ne cherche pas à nier ces abus, et, ce qui est plus neuf et plus intéressant, il insiste surtout sur la série de malheurs, de malentendus, de mauvaises chances qui ont amené la chute de la monarchie. Elle a péri selon lui bien moins parce qu'elle a été attaquée que faute d'être défendue. Il y a du vrai dans cette vue. G. M.

Sous ce titre : *Autour de 1789*[1], M. Charrin-Guyho a réuni une série d'études qui vont de Saint-Simon jusqu'à nos jours, en passant par Voltaire et les États-Unis en 1789. Elles sont l'œuvre d'un esprit juste et modéré, et, comme le dit l'auteur, pourront être lues par tous ceux qui se reconnaissent fils de 89. Nous signalerons tout particulièrement l'article intitulé : Lamartine et la révolution aimable,

1. Paris, Dentu, 1888, in-12.

où M. Corentin-Guyho a rendu pleine justice aux qualités politiques du poète, et celui qui a pour sujet : L'éducation d'autrefois et l'instruction d'aujourd'hui. M. Guyho a bien vu certaines des causes du manque de direction intellectuelle et morale dont nous souffrons. Il semble pourtant qu'il en ait oublié une, l'absence de véritables classes dirigeantes. Les mêmes classes qui, encore au début de ce siècle, formaient des bibliothèques et les lisaient, ne s'intéressent plus aux choses de l'esprit. Il semble parfois qu'elles aillent jusqu'à la haine et la peur de l'intelligence.

En écrivant la *France avant et pendant la Révolution*[1], M. Édouard Olivier n'avait pour but, il le dit lui-même, que d'apporter au lecteur une compilation consciencieuse. Il y aurait réussi et son travail pourrait même être recommandé comme un résumé clair et assez agréable des ouvrages parus sur la Révolution dans ces dernières années, s'il ne s'était laissé entraîner à de regrettables polémiques de politique contemporaine, s'il n'avait souvent écrit avec trop de parti pris. Pourquoi oublier que les titres de possession des biens de l'Église n'auraient pas gagné à être examinés de trop près et que d'ailleurs, jusqu'à 1789, ils avaient été à peu près complètement exempts des charges qui pesaient sur les autres? De même on ne peut nier que, s'il est exact que des roturiers sont parvenus aux plus hautes charges militaires, ce n'était là qu'une exception fort rare. Il est non moins certain que les réfugiés français qui se présentèrent à la Bidassoa devant les soldats du duc d'Angoulême en 1823 subirent le feu de ces derniers sans y répondre, et M. Olivier aurait dû le dire en parlant d'Armand Carrel, qui d'ailleurs n'a rien à faire dans une étude sur les causes de la Révolution (p. 69). Il ne faut pas juger les volontaires uniquement d'après M. Camille Rousset et ignorer les excellents livres de M. Chuquet, comme l'auteur semble le faire. Enfin que vient faire (p. 482) une trop longue et injuste digression sur les pensionnés comme victimes du coup d'État de 1851? M. Olivier termine son livre par un résumé, d'après M. Taine, des violences et des excès de la Révolution. Il sera toujours facile d'apitoyer sur des faits que tout le monde réprouve, mais qu'il était peut-être impossible d'éviter. Quand donc se décidera-t-on à étudier la Révolution comme un fait historique ordinaire, qui a dans le passé de lointaines et profondes racines et qui s'est passé, étant données les circonstances, de la seule façon dont il pût se passer?

Les *Girondins*[2], de M. J. Guadet, ne sont qu'une nouvelle édition

1. Paris, Guillaumin, 1889, in-12.
2. Paris, Perrin, 1889, in-12.

d'un livre déjà connu. C'est un récit agréable, documenté à l'aide de traditions de famille et nouveau surtout dans la troisième partie, la Proscription et la mort. Inutile de dire que c'est une apologie quand même de ces malheureux Girondins qui ne savaient que délibérer et parler quand il fallait vouloir et agir, et qui, par cela même, devaient fatalement succomber.

Le troisième et dernier volume des *Variétés révolutionnaires*[1] de M. Marcellin Pellet est formé, comme les deux premiers, d'articles déjà parus dans des journaux ou revues. Toujours d'une lecture agréable, ces articles sont pourtant d'une valeur fort inégale. Tandis que les uns restent de simples variétés, écrites à l'occasion de l'apparition d'un volume (*la Révolution et l'Irlande, l'Ambassade de Barthélemy en Suisse*), d'autres ont les proportions et l'importance de véritables études. Nous signalerons particulièrement parmi ces dernières, entre l'amusant chapitre sur Alphonse et Dalinde ou la féerie de l'art et de la nature de Mme de Genlis, celles qui sont relatives à la littérature et aux historiens italiens (le Misogallo d'Alfieri, les Historiens italiens de la Révolution française, le Ça ira de Carducci[2], Monti et la Bassvilliana) et surtout l'important travail sur Théroigne de Méricourt. M. Pellet devrait bien éviter certaines expressions par trop courantes (« on l'a tracée de *chic*, » p. 57) et aussi certaines répétitions (pp. 250-260).

M. Ernest Daudet déclare dans la préface de son nouveau volume sur l'émigration, *Coblentz* (1780-1793)[3], qu'il s'est efforcé d'apporter dans son travail un « esprit de vérité et d'impartialité. » Donnons-lui d'abord acte qu'il a pleinement atteint son but. Sympathique à la cause que prétendait défendre l'émigration, il n'a caché ni ses fautes ni ses misères ; son livre reste sévère sans affecter jamais les allures d'un réquisitoire. Deux grands faits s'en dégagent ; le premier, c'est l'incurable faiblesse d'intelligence et de volonté de l'émigration, et l'ouvrage de M. Daudet corrobore pleinement à cet égard l'impression que laisse la lecture des lettres de Vaudreuil ; le second, c'est que les divisions entre Louis XVI et Marie-Antoinette d'un côté, le comte de Provence et le comte d'Artois persistèrent même dans les moments les plus critiques, quand le souci du salut de la monarchie aurait tous dû les réunir. Un personnage est par-dessus tout l'objet

1. Paris, Félix Alcan, 1890, in-12.

2. M. Pellet n'aurait pas dû dire que le *Ça ira* de Carducci *est encore inconnu en France* (p. 259) après la traduction de M. Julien Lugol et l'étude de M. Roger Allou.

3. Paris, Kolb, s. d., in-8°.

de l'animadversion, on pourrait dire de la haine, de la petite cour de Coblentz, et ce personnage, c'est Breteuil, l'homme de confiance du roi. Après avoir contribué par leurs maladresses à l'emprisonnement et à la mort du roi, comme ils avaient, dès avant la Révolution, participé aux sourdes accusations qui furent la perte de la reine, les princes devaient accueillir ces terribles événements, sinon avec indifférence, au moins sans en comprendre la portée. Comme le dit très justement M. Daudet, ce n'est qu'à Saint-Ouen, en 1814, que Louis XVIII comprit clairement les nécessités des temps nouveaux. Ajoutons que le livre de M. Daudet est très agréable à lire, quelquefois même, comme dans le tableau qu'il donne de l'émigration après Varennes (ch. VI), très piquant, et que les pièces justificatives qui le complètent sont des plus intéressantes.

M. Léon Meyniel a défini lui-même le but qu'il a poursuivi en écrivant son volume sur *Napoléon Ier, sa vie, son œuvre*[1]. « Notre livre, » dit-il dans sa préface, « ne s'adresse pas aux érudits, ni aux lettrés. Nous avons écrit surtout pour le peuple, pour la jeunesse des écoles. Modeste promeneur au pays de l'Histoire..., notre seul but est de vulgariser les exploits de nos pères, et surtout de substituer la vérité à cette légende césarienne qui pèse encore si lourdement sur la France. » Hâtons-nous d'ajouter que, bien que travaillant ainsi *non ad narrandum sed ad probandum*, M. Meyniel a su rester presque toujours impartial, tout en allant à l'égard du premier des Bonaparte jusqu'à l'extrême limite de la sévérité. Nous souscrivons pleinement aux critiques qu'il lui adresse relativement au Concordat, à sa conduite à l'égard de la Papauté et surtout au retour de l'île d'Elbe, mais il aurait dû cependant ne pas oublier que, si Napoléon n'a peut-être pas gardé toutes les conquêtes de la Révolution qui auraient pu être conservées, il n'en a pas moins rendu définitives toutes celles qu'il a faites siennes. Sa main de fer a courbé toutes les oppositions, dompté toutes les résistances. Le livre de M. Meyniel est d'ailleurs très clair, d'une lecture facile et suffisamment au courant des publications et des travaux récents. Quand on considère de plus qu'il a été écrit loin de tout centre intellectuel et que l'auteur n'a eu d'autres moyens d'information que ceux qu'il s'est procurés lui-même, on aurait mauvaise grâce à lui reprocher quelques oublis peu nombreux, quelques inexactitudes de détail sans grande importance. M. Meyniel a eu l'ambition de mettre à la portée de tous une histoire de Napoléon qui, sous une forme succincte, ne fût ni un pamphlet, ni surtout une apologie. Avec quelques retouches que des éditions subsé-

1. Paris, Delagrave, 1890, in-8°.

quentes lui permettront, nous l'espérons, de faire, son livre pourra parfaitement atteindre le but qu'il s'est proposé.

La *Vie de Toussaint-Louverture*[1], par M. V. Schœlcher, est, pour ainsi dire, le couronnement et le résumé de tous les travaux de l'auteur. C'est aussi, concentrée autour de la figure de celui que l'on a appelé le Bonaparte noir, l'histoire même d'Haïti depuis le moment où y arrivèrent les premières nouvelles de la Révolution française jusqu'à la capitulation de Rochambeau dans Cap-Haïtien, le 19 novembre 1803. On ne peut se défendre d'un sentiment d'horreur quand on voit dans le livre de M. Schœlcher combien d'atrocités ont été commises de part et d'autre et combien de sang a été répandu pour aboutir à un résultat qui n'a été en somme profitable ni à la France, ni à Haïti. Nous y avons perdu une de nos plus belles et de nos plus riches colonies; Haïti se débat, depuis la proclamation de son indépendance, dans une série perpétuelle de révolutions. Nous n'avons pas besoin de dire que ce livre est fort bien documenté. M. V. Schœlcher avait réuni sur nos colonies des Antilles une bibliothèque qu'on peut dire unique et qu'il a divisée entre la Bibliothèque nationale et celles de nos colonies. Il a complété les renseignements ainsi recueillis par des recherches aux Archives de la guerre et dans nos autres dépôts publics. Son livre enfin est écrit avec une chaleur, une sympathie pour la race noire, qui l'entraîne à des admirations peut-être moins justifiées qu'il ne croit, mais qui donnent à ses récits une forme animée qui ajoute à leur intérêt. L. F.

Nous avons naguère fait ressortir les mérites des ouvrages de M. Duquet sur les batailles livrées sous Metz en 1870. Le nouveau volume qu'il vient de publier, intitulé : *Paris, le Quatre Septembre et Châtillon* (Charpentier), se recommande par les mêmes qualités : une information très complète, une critique très pénétrante, un jugement très libre. Disons cependant tout de suite qu'il y a dans ce volume quelques traits et quelques pages que nous avons été étonné d'y trouver, qui nuiront auprès de plus d'un lecteur à l'autorité de l'œuvre entière, et qui prouvent quels troubles cérébraux profonds les aventures politiques de 1889 ont laissés après elles. Je n'ai pas vu sans stupeur M. Duquet reconnaître un profond sentiment de l'honneur au plus parfait des virtuoses du mensonge et de la calomnie (p. 144); mon étonnement a été plus pénible encore quand je l'ai vu (p. 164-165) prétendre que les chefs socialistes étaient, pendant le siège de Paris et depuis, payés par les grands banquiers. De telles affirmations, dénuées naturellement d'un semblant même de preuve,

1. Paris, Ollendorff, 1889, in-12.

mais posées avec une assurance d'autant plus hautaine et avec une sorte d'exaltation fanatique, seraient irrésistiblement comiques s'il n'était profondément triste de voir combien aisément les agitations politiques, les déclamations de la presse et des clubs font verser dans la déraison les plus fermes esprits. Ces sorties sont rares heureusement[1] chez M. Duquet, bien qu'il y ait dans son livre un accent d'amertume assez pénible. On sera porté à lui pardonner cette amertume quand on se rappellera les épisodes douloureux qui ont marqué le mois de septembre 1870 ; la légèreté avec laquelle fut accomplie la révolution du 4, l'incurie qui amena la déroute de Châtillon, l'incapacité dont firent preuve la plupart des membres du gouvernement de la Défense nationale. M. Duquet a du reste donné les raisons de ses jugements, réuni tous les témoignages et critiqué ces témoignages. Nulle part on ne trouvera un récit aussi complet et aussi vrai de la journée du 4 septembre. La retraite de Vinoy, les plus menues péripéties du combat de Châtillon sont exposées avec une précision remarquable. Les jugements sévères sur les généraux Trochu et Ducrot sont motivés par des arguments et des faits qui ne laissent que peu de place à la contradiction ; et on lira avec un vif et douloureux intérêt le chapitre intitulé « Paris place de guerre » où M. Duquet énumère les fautes commises dans l'organisation de la capitale et les ressources qu'elle aurait offertes à des chefs qui auraient cru à la possibilité de la résistance, qui auraient accompli sans réserve leur devoir militaire. M. Duquet a su porter un jugement équitable sur l'attitude de J. Favre à Ferrières, attitude qui ne fut pas, il est vrai, celle d'un diplomate et d'un homme d'État, mais qui eut sa grandeur morale, et qui n'eut pas les désastreuses conséquences que l'incompétence naïve du même négociateur devait avoir au moment de l'armistice. Il a rendu justice à Gambetta, le seul des hommes de la gauche qui, au moment de Sedan, a vu où étaient la raison et le patriotisme, et a essayé, mais en vain, de les faire triompher.

G. M.

M. Adolphe Potel aurait parfaitement pu se dispenser de publier son *Aperçu historique des affaires d'Orient*[2]. Ce n'est qu'un médiocre résumé d'ouvrages de seconde ou de troisième main. La notice bibliographique placée en tête du volume, où manquent le recueil roumain d'Hourmouzaki et celui de la Société impériale historique russe, mais

1. On en a l'explication quand on voit que son indulgence pour M. Rochefort lui est dictée par la condamnation dont l'a frappé la Haute-Cour, et le soin qu'il a pris de poursuivre M. Quesnay de Beaurepaire de ses railleries pour des proclamations, assez ridicules il est vrai, mais fort inoffensives.

2. Paris, Thorin, s. d., in-12.

qui fourmille en revanche de fautes typographiques, ne donnera le change à personne sur la valeur réelle de cet ouvrage, qui va de 1768 jusqu'aux derniers événements.

HISTOIRE PROVINCIALE. — L'*Histoire de Crémieu*[1] par M. R. DELACHENAL est un des meilleurs livres d'histoire provinciale qui aient paru depuis longtemps et elle mérite à tous égards d'être proposée comme modèle à ceux qui entreprennent des travaux du même genre. Ce n'est pas que cette petite ville du Dauphiné ait joué un bien grand rôle dans l'histoire générale. Jusqu'au XIVe siècle, ses annales sont pauvres, et, à partir de cette époque, l'obtention d'une charte de franchise en 1315, le rôle militaire que lui imposa pendant les guerres des Anglais sa situation géographique qui en faisait une des clés du Dauphiné, le séjour qu'y fit François Ier en 1536, les troubles dont elle fut le théâtre pendant les guerres de religion, puis sous la Révolution, tels en sont les événements les plus saillants. Mais on y verra à merveille quelle était l'organisation administrative et la vie d'une petite localité pendant les trois derniers siècles. A ce point de vue, les chapitres de M. Delachenal sur l'administration communale de Crémieu au XVIe siècle, sur Crémieu aux XVIIe et XVIIIe siècles et pendant la Révolution sont des plus intéressants et des plus curieux et l'esprit de généralisation que l'auteur y a montré contribuera même à les rendre utiles à l'histoire générale. Sur tous les points cependant nous ne saurions partager ses appréciations. Il nous paraît tout à fait inadmissible que les scènes qui suivirent la prise de la Bastille, et que M. Delachenal appelle du gros mot de *Jacquerie,* aient été le résultat d'un complot. Leur identité et leur simultanéité sont pour nous précisément la preuve du contraire. L'exécution d'un complot, d'un fait prémédité, par cela même qu'elle est le résultat d'une volonté réfléchie qui ne peut être obéie partout de la même manière, présente toujours des différences notables selon le temps et le lieu. De ce qu'on n'a pu tout prévoir, il résulte qu'elle s'accomplit ici tandis que là elle échoue, qu'elle est violente dans tel endroit, pacifique dans tel autre. Aucun de ces caractères ne se retrouve dans les événements dont parle M. Delachenal, événements qui d'ailleurs avaient dans l'histoire des antécédents auxquels on n'a jamais donné pour cause des complots soigneusement prémédités. Enfin M. Delachenal n'aurait pas dû oublier que, s'il est facile de se moquer de la phraséologie et des fêtes de la Révolution, elles n'en ont pas moins contribué à frapper utilement les imaginations et que les armées de la République se chargeaient de justifier bien de ces périodes dont la pompe nous paraît aujourd'hui si démodée.

1. Grenoble, Allier, 1889, in-8°.

Histoire étrangère. — Ouvrages divers. — Les travaux du P. Pierling sur les rapports de la Moscovie et de la papauté sont appréciés depuis longtemps par tous ceux qu'intéresse ce monde slave encore si peu connu. Son nouveau livre, *Papes et tsars* [1], résume et condense sous une forme agréable ses publications antérieures. Il débute en 1547 par le récit de la véritable mystification diplomatique dont Hans Schlitte et Steinberg furent les artisans et à laquelle se laissèrent prendre à la fois Charles-Quint, le pape et le roi de Pologne. De 1553 à 1580, les papes ne tentèrent pas moins de cinq fois d'entrer en relations directes avec Moscou. Toutes ces tentatives échouèrent par suite de l'hostilité des puissances placées entre Rome et la Russie aux projets du saint-siège. Canobio, Geraldi et Portico furent arrêtés par le roi de Pologne, Clenke par l'empereur Maximilien II, Bathory força Caligari à renoncer à l'idée d'entrer en rapports avec le Kremlin. C'était de la Russie elle-même que devaient venir les premières avances. En 1580, l'état précaire auquel les succès de Bathory avaient réduit Ivan IV détermina ce dernier à chercher un appui à Rome. Ce fut l'origine de la mission de Chévriguine qui détermina à son tour celle du jésuite Possevino à Moscou. Ce dernier, pour beaucoup de raisons, est le héros du livre du P. Pierling. Tour à tour modérant les demandes des Polonais et calmant les résistances des Russes, il parvint à négocier entre les deux belligérants la trêve de Iam Zapolski (1582); il parvint encore à faire envoyer à Rome une ambassade russe composée de Molvianinov, Tichine, l'interprète Zabarowski et quelques subalternes, mais il échoua complètement dans ses projets religieux, et ses controverses théologiques avec Ivan IV en personne faillirent même tourner au tragique. Alors, soit qu'il ait été séduit par la personne de Bathory, soit qu'il ait été rebuté par la résistance sournoise qu'il rencontrait au Kremlin, les idées de Possevino changèrent. Jusqu'à ce moment il avait poursuivi deux projets essentiels : au point de vue politique, réconcilier la Pologne et la Moscovie pour les lancer contre le Turc; au point de vue religieux, réconcilier les deux églises d'Orient et d'Occident ou plutôt faire rentrer les schismatiques grecs dans l'unité romaine. Désormais, il vise un autre but. Il se laisse convaincre par Bathory que le meilleur moyen d'atteindre le Turc c'est de forcer Moscou à l'alliance par la suprématie polonaise et tous ses efforts tendent à servir l'ambition du roi de Pologne. Grégoire XIII le rappelle, mais Sixte-Quint semble partager ces idées que la mort d'Ivan IV et la faiblesse de son successeur auraient pu rendre funestes à la Russie. La mort de Bathory

1. Paris, Retaux-Bray, 1890, in-8°.

écarte pour un moment le péril et au moment des missions de Komulovic (1595-1597), qui semblent d'ailleurs avoir eu peu de résultats, ces projets étaient définitivement abandonnés. Tels sont, brièvement résumés, les événements dont le P. Pierling a fait le récit avec des informations aussi sûres qu'abondantes, avec autant de clarté que d'intérêt. Catholique et Slave, il est fidèle à sa foi et à sa race sans que ces sentiments, d'ailleurs si respectables, troublent, sauf en de très rares occasions [1], la sûreté et la justice de ses appréciations. Trois grandes figures dominent son travail, Possevino, Bathory et Ivan le Terrible. Le premier offre un singulier mélange de renoncement de soi-même et de goût pour les affaires; à la fois mystique et politique, il unit à une grande habileté pratique une de ces imaginations ardentes qui parfois font croire à des chimères. C'est en fin de compte l'imagination qui l'emporte; aussi est-ce vainement qu'après Iam Zapolski, Possevino met au service de ses projets grandioses toutes les ressources de son esprit insinuant et souple et de son activité. Bathory également est à la fois croyant et politique, mais il est avant tout ambitieux. Il semble qu'il ait prévu que la rivalité séculaire de Varsovie et de Moscou devait se terminer fatalement par l'absorption dans l'autre de l'un des deux peuples slaves et peut-être que, s'il avait vécu, ses talents militaires eussent tranché la question au profit de la Pologne. Il n'aurait en tout cas pu le faire qu'après la mort d'Ivan le Terrible. Avec ses cruautés et ses vices, ce dernier a été un des princes qui ont le plus contribué à la grandeur de la Russie. Son œuvre, informe et sanglante, semble être comme l'ébauche, grossière mais puissante, de celle qu'accomplit plus tard Pierre le Grand. En somme, dans les faits racontés par le P. Pierling, on le voit seul atteindre son but. Les projets de Bathory et de Possevino disparurent avec eux. Ivan, sans rien céder à la cour de Rome sur la réconciliation religieuse qu'il lui laissait entrevoir, obtint d'elle la trêve nécessaire à la Russie épuisée et qui, en lui permettant de reprendre des forces et d'attendre le moment favorable, décida peut-être de son avenir.

C'est une très intéressante et très utile publication que celle que vient de faire M. Eugène Plantet de la *Correspondance des deys d'Alger avec la cour de France, de 1579 à 1833*[2]. M. Plantet ne s'est pas contenté d'éditer avec soin, en l'accompagnant d'un commen-

1. Nous songeons ici au projet de divorce de Bathory où un peu plus de largeur dans les vues de la cour de Rome eût servi singulièrement la cause de la Pologne et de l'Église catholique.

2. Paris, Félix Alcan, 1889, 2 vol. in-8°.

taire très précis et très sûr et de précieux compléments (liste des pachas, aghas et deys d'Alger, des consuls et vice-consuls de France à Alger, des commissaires et envoyés de la cour de France près la régence d'Alger, des traités et conventions entre la France et la régence d'Alger ; table analytique), cette curieuse correspondance ; il l'a en outre fait précéder d'une introduction qui est pleine de renseignements et de faits. On a peine à comprendre en la lisant que l'Europe civilisée ait pu tolérer aussi longtemps cette « république de larrons, » peine à comprendre aussi que l'indigène ait pu se résigner à la domination de « l'illustre et magnifique seigneur. » M. Plantet n'a pas seulement résumé les rapports de la France et de la régence d'Alger jusqu'en 1830, il a de plus exposé sobrement, mais avec beaucoup de précision, l'organisation intérieure de ce gouvernement de pirates et les diverses tentatives des puissances européennes pour châtier les Algériens. C'est donc un excellent travail que le sien, et il ne nous reste qu'à souhaiter qu'il ne nous fasse pas trop attendre la correspondance de la cour de France avec les sultans du Maroc et les beys de Tunis, dont il nous annonce également la publication.

Sous le titre de : *les Ouvriers de la onzième heure. Les Anglais et les Hollandais dans les mers polaires et dans la mer des Indes*[1], M. le vice-amiral Jurien de la Gravière a raconté les tentatives faites par les marins de ces deux nations pour s'ouvrir les routes maritimes que les Espagnols et les Portugais avaient découvertes les premiers et dont ils essayèrent de garder le secret. Anglais et Hollandais poursuivirent le même but : établir des rapports commerciaux avec les pays des épices, l'Inde, l'archipel de la Sonde et même la Chine, et, comme il est souvent arrivé, la science et la civilisation profitèrent de leur âpreté au gain. Les hardis corsaires de l'Angleterre, comme les « épiciers héroïques » de la Hollande, ont, en poursuivant par leurs expéditions et quelquefois leurs pirateries le développement de leur négoce, contribué à la connaissance du monde. Des figures intéressantes, Cavendish (1568-1591), Lancaster (1561-1603), Barentz (1596-1597), Corneille Houtman (1595-1599) et son frère, Frédéric Houtman, Sebald de Weert (1600), Olivier de Noort (1598-1601), Van Neck (1598-1603), Van Warwick (1598-1600), Michelbourne et John Davis (1604-1606), Heemskerk (1607), Hudson (1607-1611), William Baffin (1615-1616), Le Maire et Schouten (1615-1617), etc., revivent dans ces récits d'une agréable bonhomie, mais où l'on désirerait un peu plus de méthode dans le plan général, des informations plus complètes et plus étendues.

1. Paris, Plon, 1890, 2 vol. in-12.

Le tome Ier de l'*Histoire du communisme et du socialisme,* par J.-G. Bouctot[1], est un livre qui a dû coûter du travail à son auteur. Cela ne veut pas dire que ce soit un bon livre. Faire d'ailleurs un travail d'ensemble sur les doctrines sociales est une tâche que l'état actuel de la science ne permet pas. On s'en aperçoit en lisant l'ouvrage de M. Bouctot, qui manque à la fois de méthode, de clarté et de précision. Nous ne pouvons, on le comprend, discuter toutes les assertions d'une étude qui va de Platon à Auguste Comte en passant par Thomas Morus, Campanella, Mably, la Révolution, Cabet, Pierre Leroux, Fournier et les nihilistes russes. L'auteur s'est attaché spécialement à discuter les théories de Saint-Simon et du positivisme. Il abordera probablement dans un prochain volume le socialisme allemand. L'esprit du livre est impartial et sympathique aux classes souffrantes; malgré ses inutilités (voy. pages 191 et suiv.), il révèle, nous l'avons dit, un sérieux effort, mais il est très loin encore d'être le livre qui serait le bienvenu sur les origines des théories sociologiques qui sont plus que jamais à l'ordre du jour.

L. Farges. G. Monod.

ÉTATS-UNIS.

Nécrologie. — M. William-Francis Allen, qui, depuis 1880, était correspondant de la *Revue historique* pour l'histoire des États-Unis, est mort, le 9 décembre 1889, à Madison, Wisconsin, où il était professeur de latin et d'histoire à l'Université de l'État depuis 1867. Il était né à Northborough, Mass., le 5 septembre 1830; il était gradué de l'Université Harvard depuis 1851. Après plusieurs années passées à enseigner et à voyager, il fut nommé professeur de littérature classique au collège d'Antioche, Ohio, puis à l'Université de Wisconsin. C'est sur la base de l'antiquité classique qu'il fonda l'enseignement de l'histoire d'Europe et d'Amérique; il s'intéressa toujours beaucoup à la civilisation ancienne et à l'histoire des institutions politiques primitives. Au moment de sa mort, il avait sous presse une histoire de Rome. Il a donné plusieurs études intéressantes dans les *Proceedings* de l'Académie des sciences de Wisconsin. Ses travaux les plus intéressants sont relatifs aux communautés de paysans en

1. Paris, Ghio, 1889, in-12.

France, à l'origine des libres tenanciers (Freeholders), à la démocratie primitive des Germains, à la communauté de village et au servage en Angleterre, au « Town, Township and Tithing. » A l'usage des élèves, il a publié la *Germanie, Agricola* et les *Annales* de Tacite. Il a publié des articles de politique et d'histoire dans le *North American Review*, et a collaboré activement à *The Nation,* depuis la fondation de cette revue, qui a inséré une courte notice sur sa vie et sur son œuvre dans la livraison du 12 décembre dernier. M. Allen était un professeur modeste et peu remuant; il était aimé des étudiants et de ses collaborateurs.

M. le professeur Herbert B. Adams, directeur de la section historique et politique à l'université John Hopkins (Baltimore), a bien voulu se charger du *Bulletin* pour les publications historiques relatives aux États-Unis. Pour les bulletins à venir, il s'est assuré le concours des élèves qui composent son séminaire historique; le présent bulletin a été préparé par M. Adams lui-même, avec quelque assistance fournie par son collègue M. Charles H. Haskins.

Depuis le dernier Bulletin sur les publications relatives à l'histoire d'Amérique par M. W.-F. Allen, paru en 1885, on a beaucoup écrit sur ce vaste sujet. Il serait impossible d'indiquer en détail même une petite partie des contributions apportées depuis ce temps à la connaissance historique; nous espérons cependant pouvoir donner une esquisse générale des progrès accomplis par la science historique en Amérique, et indiquer au moins les ouvrages les plus importants. Le présent bulletin sera consacré à l'œuvre de l'*American historical Association* et à d'autres œuvres collectives qui ont plus ou moins le caractère de monuments.

Réunions de Sociétés savantes. — L'*American historical Association,* qui a été organisée en 1884, est devenue la plus considérable et la plus florissante des sociétés d'histoire en Amérique. Elle compte plus de cinq cents membres. C'est une association nationale, distincte de toutes les sociétés historiques plus anciennes qui sont propres à tel ou tel état particulier de l'Union. Ses membres sont choisis par un conseil exécutif parmi les spécialistes connus en histoire aux États-Unis et au Canada. La société se réunit chaque année en quelque ville attrayante et commode, comme Saratoga, Washington, Boston ou Cambridge. Elle choisit chaque année un nouveau président, qui, à la fin de l'exercice, prend place dans le conseil exécutif, et contribue à diriger l'Association. Ainsi nous avons déjà eu quatre présidents; leur nom pourra servir à montrer le caractère élevé de l'association. Le premier a été M. Andrew-Dickson White, pendant

plusieurs années président et professeur d'histoire à l'université Cornell, et pendant un temps ministre d'Amérique à Berlin. Il a fait son apprentissage historique à Paris et a été un des premiers représentants universitaires de la science historique en Amérique, où il débuta par des cours à l'université de Michigan. Il possède une des plus importantes collections de matériaux qui existent aux États-Unis sur l'histoire de France, et a publié plusieurs travaux originaux sur la Révolution française. Un de ceux-ci, relatif à l'influence des idées américaines sur la Révolution française, a été présenté à l'Association lors de sa seconde réunion annuelle. Le second président, M. George Bancroft, est assez connu en Europe par son histoire des États-Unis. Il est le Nestor des historiens américains : à l'âge de quatre-vingt-sept ans, il a commencé une esquisse rapide de l'histoire politique de l'Amérique depuis la fondation du gouvernement fédéral en 1788, qui se rattache ainsi à son précédent ouvrage sur la formation de la constitution. Par son activité étonnante dans un âge aussi avancé, M. Bancroft rappelle feu Ranke, qui commença d'écrire une histoire universelle à l'âge de quatre-vingt-cinq ans. On peut remarquer que Ranke a été le seul membre honoraire de l'Association. La part littéraire que M. Bancroft a prise à l'Association consiste en une magistrale étude sur le self-government américain. Le troisième président a été M. Justin Winsor, le savant bibliothécaire de l'université Harvard; il est le directeur et le principal collaborateur de l'ouvrage historique le plus important qui ait été entrepris aux États-Unis, c'est-à-dire de l'histoire critique et narrative de l'Amérique, dont il sera question plus loin. Pour l'Association, il a écrit sur les sources manuscrites de l'histoire américaine un mémoire qui a suggéré la formation chez nous d'un comité des manuscrits historiques analogue à celui qui fonctionne en Angleterre. Le quatrième président, qui vient de sortir, M. William-F. Poole, de la grande bibliothèque de Newberry de Chicago, est aussi l'auteur de travaux remarquables. Son successeur est M. Charles Kendall Adams, président de l'université Cornell.

Trois volumes de « Mémoires » ont déjà été publiés ou préparés par l'Association. Ils comprennent, outre les rapports annuels du secrétaire, qui contiennent l'analyse de tous les mémoires présentés, les monographies suivantes, qui ont été publiées séparément et aussi sous forme collective. Le manifeste de M. Andrew-D. White sur les études d'histoire générale et d'histoire de la civilisation, ainsi que son mémoire sur la doctrine des comètes, qui forme un chapitre de l'ouvrage que M. White prépare sur l'histoire des combats de la science, sont savants et intéressants. L'histoire et l'administration

des terres fédérales concédées pour doter l'enseignement dans le territoire du nord-ouest, par M. George W. Knight, est une étude remarquable. Les écoles et universités des états du nord-ouest reposent toutes sur des concessions de terres faites originairement par le gouvernement central comme une condition fondamentale de l'organisation territoriale. L'influence de l'acquisition de la Louisiane, acquise de la France en 1803, sur le système politique de l'Amérique, est le sujet d'une esquisse intéressante par feu l'évêque de Missouri, le très révérend C.-F. Robertson. L'histoire de l'élection présidentielle aux États-Unis par Miss Lucy-M. Salmon, aujourd'hui professeur au collège Vassar pour les femmes, est regardé, par les politiciens et les critiques américains, comme le meilleur exposé historique qui existe de l'emploi qui a été fait du patronage exécutif dans ses rapports avec le service civil. Une importante et très originale contribution à l'histoire d'Europe et d'Amérique à la fois est l'étude de M. John Franklin Jameson, de l'université John Hopkins, sur Willem Usselinx, le fondateur des compagnies hollandaise et suédoise des Indes occidentales. Usselinx fut le Lesseps du XVIIe siècle; il fut intimement engagé dans l'organisation des entreprises coloniales de la Hollande et de la Suède, contrées qui l'une et l'autre s'établirent pendant un temps sur les côtes de l'Amérique du Nord. Il était contemporain d'Oldenbarnevelt; après de longs et fidèles services rendus aux Pays-Bas, il se rendit auprès de Gustave-Adolphe; M. Jameson a obtenu des archives royales de Stockholm des copies de la correspondance d'Usselinx avec le chancelier Oxenstierna, et, des archives royales de la Haye et de la bibliothèque de l'université de Leyde, des copies d'une grande masse de documents originaux relatifs au sujet de la monographie. D'autres pièces encore ont été fournies par les archives municipales des villes hanséatiques qu'Usselinx a visitées dans les intérêts de la compagnie suédoise des Indes occidentales. C'est sur de tels fondements que M. Jameson a élevé son œuvre; elle est accompagnée d'une liste de tous les écrits publiés par Usselinx et des sources d'information concernant sa carrière. Usselinx fut un économiste et un publiciste d'une habileté remarquable. Avoir mis en meilleure lumière les services internationaux rendus par ce fils d'Anvers, qui naquit en 1567 et mourut vers 1647, est un honneur, et pour M. Jameson, et pour l'Association, qui a rendu son livre accessible aux érudits.

Le troisième volume, actuellement sous presse, contiendra les mémoires lus aux réunions annuelles de Boston, en 1887, et de Washington, en 1888. Ils n'ont pas encore été publiés sous une forme collective; mais, à l'aide des rapports préliminaires rédigés par le

secrétaire de l'Association, nous pouvons présenter le résumé des travaux lus à ces deux importantes réunions.

L'histoire diplomatique est une partie nouvelle et intéressante de l'œuvre accomplie par l'Association. Il y a eu trois communications de cette espèce à la réunion de Boston : 1° « le Prélude diplomatique de la guerre de Sept ans, » par M. Herbert Elmer Mills, fellow en histoire à l'université Cornell, est une étude fondée sur des documents inédits; elle ébranle quelques-unes des idées présentées par Ranke et Carlyle; 2° « Silas Deane, » par M. Charles Isham, de la Société historique de New-York, est une apologie de ce diplomate très maltraité de la période révolutionnaire; 3° M. John Jay, président de la Société huguenote de New-York, et précédemment ministre à Vienne, a étudié « les négociations pour le traité de 1783, » et montré les avantages remportés par la diplomatie américaine, qui réussit à obtenir d'importantes concessions de l'Angleterre, malgré l'opposition de la France et de l'Espagne, nos alliées.

Un autre caractère nouveau et intéressant du programme de Boston est la place éminente donnée aux sujets relatifs à l'histoire européenne. C'est une erreur de croire que l'Association d'histoire américaine soit exclusivement consacrée à l'histoire des États-Unis. Nous nous faisons de l'histoire une idée plus compréhensive. Parmi les mémoires relatifs à des sujets d'histoire européenne figurent les suivants : 1° « Étude d'histoire suisse, » par M. John-Martin Vincent, de l'université John Hopkins; l'auteur compare l'histoire des institutions locales, les droits des États, la controverse sur les sections en Suisse avec les phénomènes correspondants de l'histoire locale et fédérale des États-Unis; 2° « l'Expérience parlementaire en Allemagne; » par M. Kuno Francke, de l'université Harvard, est un résumé clair et convaincant de l'histoire législative du nouvel empire d'Allemagne par rapport aux questions militaires, ecclésiastiques, sociales et financières; 3° « Léopold de Ranke » est une esquisse biographique du seul membre honoraire qu'ait eu l'Association, par son secrétaire, M. H.-B. Adams; 4° dans son étude sur « le gouvernement de Londres, » M. Arthur-M. Wheeler, de l'université Yale, a nettement caractérisé les institutions municipales, le gaspillage économique et les réformes proposées de la capitale anglaise.

Parmi les travaux relatifs à l'histoire d'Amérique se trouvent : 1° « les Espagnols au Nouveau-Mexique, » par le général W.-H. Davis, de Doylestown, Penn., qui, se fondant sur des recherches originales, a composé un récit instructif des premières explorations espagnoles dans le sud-ouest, et qui a suggéré l'identité des Indiens Pueblo avec les peuples que les Espagnols ont vus d'abord et décrits

dans la région du Nouveau-Mexique; 2° « le Nom historique de notre pays » a été l'objet d'une étude intéressante par M. Moses Coit Tyler, de l'université Cornell, qui a relevé les différents noms qui, à diverses époques, ont été proposés pour notre pays, tels que Columbia, Allegantia, Apalacha, Washington, Vesperia, Freeland, Fredonia, Cabotia et Vinland; 3° « les Rapports constitutionnels des colonies américaines avec le gouvernement anglais au début de la révolution américaine » ont été traités à fond par M. Mellen Chamberlain, de la bibliothèque publique de Boston; sa thèse est que les questions soulevées de 1763 à 1776 n'étaient pas nouvelles, mais qu'elles étaient nées avec la première organisation politique des colonies anglo-américaines, et qu'elles ont survécu en plusieurs points jusqu'à nos jours dans nos débats constitutionnels; 4° M. James Schouler, de Boston, auteur d'une Histoire des États-Unis qui est très admirée par beaucoup de lecteurs, a présenté un court et instructif mémoire sur « le Groupement historique; » il y montre l'importance qu'il y a de marquer les rapports des personnages subordonnés aux personnages principaux, ainsi qu'à la marche des événements historiques. La renommée exalte toujours ses héros favoris, mais on oublie souvent leurs auxiliaires. M. Schouler a proclamé la grande vérité à laquelle étaient déjà arrivés les plus grands des historiens modernes : « chaque époque est le mieux vue et comprise par les contemporains. »

Deux mémoires offrent un intérêt particulier pour ceux qui étudient l'histoire ecclésiastique et les rapports entre l'Église et l'État en ce pays : 1° « la Liberté religieuse en Virginie et Patrick Henry, » par Charles-J. Stillé, qui fut pendant plusieurs années président de l'université de Pensylvanie. M. Stillé réfute la thèse présentée par l'hon. William Wirt Henry de Richmond à la réunion de l'Association en 1886; il maintient que c'est Thomas Jefferson, et non Patrick Henry, qui fut le réel fondateur de la liberté religieuse en Virginie. Il a aussi étudié l'ancienne tolérance établie dans la colonie de quakers de William Penn. Le Dr Philip Schaff, du « Union theological seminary » de New-York, et autrefois élève de Ranke, a parlé de « l'Église américaine dans l'histoire. » Il a montré qu'une Église libre dans un État libre est le caractère distinctif de la chrétienté américaine; cette situation diffère à la fois des relations hostiles où se trouvèrent l'Église et l'État aux trois premiers siècles, de la domination hiérarchique exercée par l'Église du moyen âge, de l'asservissement de l'Église à l'État, de la tolérance, qui peut être retirée, de l'hostilité manifestée par la République rouge. En Amérique, l'Église n'attend que la protection des lois et ne demande la liberté que pour administrer ses propres affaires. La liberté religieuse est garantie

par la constitution fédérale, et le congrès ne peut établir d'Église nationale. La séparation de l'Église et de l'État aux États-Unis ne signifie pas que le gouvernement se sépare de la religion; l'Église et l'État collaborent, chacun dans sa sphère, pour le maintien de la moralité publique et le progrès de la civilisation chrétienne. « Le progrès de l'histoire, » dit M. Schaff, « est le progrès de la liberté et du self-government dans l'Église et dans l'État. »

Une session générale des associations pour l'histoire et l'économie politique a été tenue à l'université Harvard. Rien ne pourrait montrer mieux les tendances économiques de l'histoire ou l'influence qui pousse l'histoire vers l'économie politique que le programme de cette réunion plénière. M. E. J. James, de l'université de Pensylvanie, a lu une vigoureuse défense historique de « nos décisions sur le cours légal, » sujet qui a récemment attiré l'attention du doyen des historiens américains, M. G. Bancroft. Il est intéressant et caractéristique de constater qu'un économiste, suivant la méthode historique, puisse arriver à des résultats directement opposés à ceux de M. Bancroft, et qui justifient en apparence les faits réels de l'histoire. Le second mémoire lu à Cambridge n'est pas moins caractéristique. M. Albert Bushnell Hart, un des deux représentants de l'histoire d'Amérique à l'université Harvard, a communiqué une étude intitulée : Biographie du « River and Harbour bill; » il en a retracé le cours, comme un biologiste eût étudié l'histoire d'un être vivant. Le colonel Carroll-D. Wright, commissaire du bureau de statistique ouvrière, dans sa vigoureuse plaidoirie pour « l'Étude de la statistique dans les collèges américains », a ouvert des perspectives nouvelles à l'administration en même temps qu'à l'histoire. A ses yeux, la statistique, si elle est convenablement conduite, est l'histoire dans sa forme la plus concrète, la plus soignée et la moins périssable. M. Wright ne plaide pas seulement pour l'enseignement de cette science dans nos collèges supérieurs et dans nos universités, mais aussi pour qu'on établisse une étroite connexion entre l'éducation politique supérieure et le service civil pratique. « Il faudrait, dit-il, contraindre le gouvernement des États-Unis et les gouvernements des États à ordonner par une loi de n'admettre comme attachés honoraires ou comme agents employés dans le travail pratique des bureaux de statistique que des étudiants ayant déjà suivi des cours scientifiques de statistique. » Il demande aussi que le gouvernement se charge de former des jeunes gens pour le service consulaire et diplomatique, ainsi que pour les autres branches de l'administration.

L'Association d'histoire américaine a tenu sa cinquième séance annuelle pendant les fêtes de Noël 1888; la cité fédérale fut le lieu

choisi pour l'assemblée. L'assistance fut plus considérable qu'elle ne l'avait encore été, même lorsqu'en 1887 les deux assemblées d'histoire et d'économie politique avaient été réunies ensemble; d'ailleurs les deux sociétés sont maintenant assez puissantes pour vivre séparément : tandis que l'une se tenait à Washington, l'autre se tenait à Philadelphie.

Parmi les membres de l'Association d'histoire présents à Washington étaient l'honorable George-F. Hoar, sénateur pour Massachusetts, et M. James Phelan, membre de la chambre des représentants pour Tennessee, et auteur d'une nouvelle histoire de cet État. Ces messieurs ont rendu à l'association le service de hâter l'acceptation par le Congrès de la charte qui la constitue. Les établissements scientifiques du pays y étaient aussi bien représentés, par des délégués du « Smithsonian Institution », du « National Museum » et du Bureau de l'enseignement, ainsi que par cinq présidents de collèges, et par des professeurs de collèges de New England, de New-York, de l'Ouest et du Sud. M. William-F. Poole, directeur de la nouvelle et riche bibliothèque Newberry à Chicago, à qui l'on doit d'importantes contributions à l'histoire du Nord-Ouest, était alors président de l'Association; aussi le programme fit-il une large part aux mémoires relatifs à cette région; c'est aussi sur ce sujet que M. Poole insista dans son discours d'ouverture. Il a passé en revue plusieurs des questions critiques relatives à la découverte et à la colonisation de ce pays, qui est aujourd'hui la base de l'empire républicain. Ce n'est pas un seul homme, mais plusieurs, ce n'est pas une seule nature de circonstances, mais la combinaison des intérêts du Nord et du Sud, qui ont abouti au grand résultat politique appelé l'ordonnance de 1787. Sans rien retirer de ce qu'il avait dit autrefois sur l'influence personnelle exercée par le Dr Cutler, qui fit insérer dans le projet de loi de nobles garanties pour l'éducation et la terre libre, et qui le fit passer au Congrès, M. Poole a exposé toute la question dans un esprit vraiment national, digne de l'Association qu'il présidait.

Ce discours fut suivi de deux brèves communications relatives à des ouvrages historiques en cours de publication. Le général James Grant Wilson a parlé des méthodes suivies dans la publication de la *Cyclopædia of American biography*, ouvrage maintenant terminé. Le Dr A.-G. Warner a rapidement analysé un ouvrage intitulé *The local constitutional history of the United States*, préparé par son collègue à l'université de Nebraska, le prof. George-E. Howard; il existe aujourd'hui dans cette région lointaine une école florissante d'histoire et de politique, comme dans chacun des États de l'ancien territoire du Nord-Ouest.

Une séance particulière a été consacrée à l'histoire du Nord-Ouest. Le premier mémoire, par M. A.-C. McLaughlin, professeur assistant à l'université de Michigan, traite de l'influence exercée par le gouverneur Cass sur le développement du Nord-Ouest. On sait que l'importance historique de ce sujet a été mise en relief par M. Cooley, d'Ann Arbor. Lewis Cass, gouverneur du territoire de Michigan, eut pendant de longues années sous son contrôle les postes indiens du Nord-Ouest, et l'on peut dire que c'est lui qui a inauguré la politique suivie par le gouvernement des États-Unis à l'égard des Indiens. M. McLaughlin a montré, d'une façon claire et instructive, la remarquable diplomatie de Cass dans ses rapports avec le gouvernement britannique, le grand rival des États-Unis dans l'expansion coloniale vers le Nord-Ouest. Un mémoire lu par le prof. William-F. Allen, de l'université de Wisconsin, et autrefois correspondant de la *Revue historique*, traite de la place occupée par le Nord-Ouest dans l'histoire générale; il a montré l'importance du rôle joué par les Européens dans le grand drame historique appelé « la marche de l'Empire vers l'Ouest : » il y a trois siècles, l'Espagne avait une forte situation dans l'Amérique du Nord. Vingt ans plus tard, la France et l'Angleterre établirent des colonies rivales; la ruine de la puissance française au Canada délivra les colonies anglaises de l'oppression qui lui venait du Nord et prépara la révolution américaine. Le mémoire montre en outre que la destinée impériale des États-Unis dépendait de la possession du Nord-Ouest; sans les succès militaires de George Rogers Clark et l'habileté diplomatique des commissaires américains dans les heureuses négociations relatives à ce même territoire, la nation américaine n'aurait pas eu le champ libre; la vallée du Mississipi n'aurait peut-être jamais été délivrée, et l'achat de la Louisiane peut-être jamais opéré. La première acquisition territoriale donna confiance et courage pour cette marche à travers le continent qui constitue réellement l'Amérique. Le développement de la politique nationale des États-Unis est étroitement lié avec l'Ordonnance de 1787 pour l'organisation et le gouvernement du territoire du Nord-Ouest. Le système territorial tout entier, l'idée nationale de l'expansion républicaine en des États libres et se gouvernant eux-mêmes, les garanties nationales de la terre libre, de la liberté civile et religieuse, de l'éducation du peuple sont les résultats historiques de la grande charte du Nord-Ouest.

Le mémoire suivant a porté sur l'histoire de l'enseignement supérieur dans le Nord-Ouest; l'auteur est le prof. George-W. Knight, gradué de l'école historique fondée à l'université de Michigan par les professeurs Andrew-D. White et C.-K. Adams. M. Knight est aujour-

d'hui professeur à l'université de l'État d'Ohio; on lui doit une bonne monographie sur l'histoire et l'organisation des concessions de terre fédérale pour l'enseignement dans le territoire du Nord-Ouest, publiée au tome I des *Papers of the American historical Association;* il prépare des études semblables pour les États d'Ohio, d'Illinois et de Michigan, qui seront publiées par le Bureau de l'Enseignement. L'étude nommée plus haut montre que la politique du Congrès venant en aide à l'enseignement supérieur commença historiquement dans le territoire du Nord-Ouest. Bien que le Congrès n'ait pas eu l'intention au début de fonder des universités d'État, ces institutions sont le résultat naturel de l'aide que l'État leur a donnée. Les universités de Michigan et de Wisconsin sont à la tête du haut enseignement dans le Nord-Ouest.

La séance du matin a été close par une intéressante conférence du major J.-W. Powell, directeur de la carte géologique des États-Unis, sur la distribution des langues dans l'Amérique du Nord; il n'a pas noté moins de soixante-treize groupes distincts de langues, sans compter d'innombrables variétés dialectales.

Le premier mémoire lu dans la séance du soir a été celui du prof. Jameson, de l'université Brown depuis 1888, sur « l'ancienne cour fédérale d'appel. » Il a dit qu'il était bon de rappeler que les États-Unis avaient une justice fédérale avant 1789, bien que dans un champ limité; l'ancienne cour fédérale avait été formée pour recevoir les appels des sentences prononcées par les tribunaux d'États dans les affaires de prises; c'est G. Washington qui eut le premier l'idée d'une cour fédérale des prises; de 1776 à 1789, les appels en pareille matière furent jugés par des comités pris dans le Congrès. Les complications que l'affaire du sloop « Active » amena entre le gouvernement fédéral et la Pensylvanie conduisirent à l'établissement de la cour permanente d'appel; elle a duré jusqu'en mai 1787. Cent dix-huit procès ont été jugés tant par cette cour que par les comités qui l'avaient précédée. Elle contribua sans contredit à décider le peuple des États-Unis à consentir à l'établissement d'une puissante justice fédérale; elle doit donc être considérée comme ayant non pas simplement précédé, mais comme ayant provoqué la création de la cour suprême des États-Unis. Le mémoire de M. Jameson a été brièvement discuté par l'honorable J.-C. Bancroft Davis, qui a récemment publié une courte monographie sur le même sujet. Chacun de ces deux érudits avait travaillé sans connaître les idées de l'autre, et avait hautement apprécié les services rendus par son concurrent à la science historique. Les deux mémoires ont également contribué à jeter la lumière sur un sujet important, mais jusqu'ici obscur.

Le mémoire suivant est un des plus instructifs qui aient été présentés à la réunion de Washington; il était consacré aux « Archives canadiennes; » l'auteur est l'archiviste Douglas Brymner, d'Ottawa. M. Brymner dit qu'il n'y eut pas d'arrangement systématique dans les archives du Canada avant 1872; à cette époque une pétition fut adressée aux trois branches du parlement, demandant que l'on prît des mesures pour recueillir les matériaux relatifs à l'histoire du pays. Le ministre de l'agriculture, qui est aussi ministre des arts et de la statistique, fut chargé de mettre à exécution les idées contenues dans cette pétition; le travail en fut confié à M. Brymner. En juin 1872, on mit à sa disposition trois salles vides, et on lui donna « de très vagues instructions. » Il procéda alors à un examen préliminaire de la correspondance militaire conservée à Halifax et des matériaux historiques qui devaient se trouver dans la capitale de diverses provinces. En 1873, il alla à Londres et visita les divers bureaux du gouvernement, le British Museum et tous les dépôts où l'on pouvait découvrir des documents concernant le Canada. Au British Museum, il découvrit la collection, maintenant fameuse, d'Haldimand, et la collection Bouquet. Le général Haldimand avait été gouverneur du Canada pendant la guerre de l'Indépendance américaine; la collection qui porte son nom se rapporte aux événements auxquels l'associa sa carrière officielle; elle s'occupe d'un vaste espace de territoire et ne remplit pas moins de 232 volumes. L'autre collection se rapporte aux opérations militaires de Bouquet. Avant de quitter Londres, M. Brymner prit des dispositions pour faire copier tous les documents contenus dans ces deux collections; il obtint du ministère de la guerre l'autorisation de transférer la correspondance militaire de Halifax à Ottawa. On ne sauva pas moins de huit tonnes de documents, car le gouvernement britannique était sur le point de ramener le tout en Angleterre. M. Brymner a décrit la tâche effrayante de classer et d'arranger tous ces papiers jusqu'ici dispersés, qui dépassent le chiffre de 400,000. Il a, comme Jared Sparks l'a fait dans toutes ses collections de documents, suivi un ordre strictement chronologique. Sachant fort bien que le travail des index marcherait très lentement, il groupe ses matériaux en grandes séries; puis il les fait relier. « Mon ambition, a-t-il dit à la fin de son mémoire, est d'établir un vaste dépôt pour l'histoire des colonies et des colons au point de vue politique, ecclésiastique, industriel, domestique, en un mot pour chaque aspect de leur existence en communautés. »

A la dernière session de l'Association, M. Willard-Clark Fisher, fellow à l'université Cornell, a communiqué un intéressant travail sur « Nos règlements commerciaux avant 1789; » il a montré que notre

système douanier actuel a des racines profondes dans l'histoire coloniale de l'Amérique. Il a passé en revue les tarifs commerciaux des différentes colonies et montré que le premier pas important vers un système continental d'impôts douaniers a été fait par les importantes révolutions de 1781 et 1783. M. Charles-N. Morris, un gradué de Yale, maintenant professeur à l'école théologique de Berkeley, a présenté une « Histoire des progrès intérieurs accomplis en Ohio, » avec un intéressant diagramme montrant les effets économiques de l'organisation politique; il a montré l'influence exercée par le canal d'Érié pour stimuler le perfectionnement des institutions en Maryland, en Pensylvanie, en Ohio et dans les États qui s'avancent plus loin vers l'Ouest. La « loi d'emprunt » de 1837, en vertu de laquelle l'État d'Ohio appuya des compagnies privées sur des bases très incertaines, a conduit au gaspillage du trésor public et à de nombreux désastres financiers.

Le principal mémoire lu dans cette session est celui du Dr G.-Brown Goode « sur les musées historiques. » La salle de lecture avait été décorée, pour la circonstance, de grands casiers contenant des reliques de l'histoire américaine et d'une série de portraits historiques groupés en châssis tournant autour d'un axe central. Jusque-là, bien peu sans doute parmi les membres de l'Association se rendaient un compte exact des rapides progrès accomplis dans ces dernières années par le National Museum en fait de collections proprement historiques. L'idée de l'évolution historique des arts et des sciences, la pensée d'une galerie nationale de portraits rangée par États est clairement en voie de développement. La collection Catlin de portraits indiens trouvera un de ces jours une rivale qu'on n'étudiera pas sans enthousiasme. L'art préhistorique dans ce grand musée a déjà conduit à l'art historique; la civilisation y sera bientôt aussi bien représentée que la sauvagerie. Il n'est plus, comme autrefois, un assemblage de curiosités rassemblées par le hasard, il est dirigé aujourd'hui d'après un plan méthodique de recherches; à l'avenir il sera un des principaux agents de la haute culture intellectuelle. Une source de faiblesse dans tous les musées, a dit M. Goode, est qu'ils ont abandonné sans lutte à la bibliothèque des matériaux inappréciables qui auraient complété leurs séries. Pour lui, un musée est une série soigneusement dressée d'étiquettes expliquées par un objet figuré; son but est essentiellement éducateur. Par l'usage des livres, des peintures, des moulages, des cartes, des reliques personnelles choisies dans un but scientifique, les amis de l'histoire en Amérique peuvent stimuler vivement l'intérêt que le peuple doit prendre à la culture générale et à la civilisation moderne. C'est ainsi que le musée natio-

nal a déjà commencé à commenter l'origine et le progrès des arts, et par exemple de la musique. Il y a une longue évolution historique dans le développement de chaque outil humain, de toute invention utile. Comme moyen pratique de stimuler l'intérêt que l'on devrait porter à la partie historique du musée national, on a proposé de créer une galerie de portraits à Washington au moyen de peintures représentant les premiers découvreurs, fondateurs de colonies, pionniers, gouverneurs, hommes d'État, publicistes, groupés autant que possible par États. Le secrétaire de la Smithsonian Institution est un des trois membres du comité constitué par le Congrès pour former ce qu'on peut appeler une commission des archives (Record commission), ou une commission des manuscrits historiques.

A la séance de clôture, M. Henry-C. Lea, de Philadelphie, l'auteur de l'excellente Histoire de l'Inquisition annoncée déjà avec tant d'éloges par la *Revue historique,* a lu un mémoire sur le martyre de S. Pedro Arbués; c'est une importante contribution à l'histoire de l'inquisition espagnole. En Castille, la ruine des institutions nationales a permis à Ferdinand et à Isabelle d'introduire l'Inquisition sans rencontrer d'obstacles; mais en Aragon le cas fut différent et la tentative fut reculée jusqu'au moment où l'on put obtenir le consentement des Cortès, acquis enfin en 1484. Pedro Arbués et Gaspar Juglar furent nommés inquisiteurs, et deux autodafés eurent lieu en mai et en juin. Gaspar Juglar fut bientôt empoisonné, et un puissant courant d'opposition populaire suspendit les agissements d'Arbués. De vains efforts furent faits pour amener le roi Ferdinand à modifier sa résolution, et toutes les ressources de l'opposition légale furent épuisées. Soutenu par le pouvoir royal, Arbués reprit ses fonctions et un complot fut formé parmi les Juifs convers pour le tuer. Une tentative inutile fut faite en avril ou mai 1485, et c'est seulement le 16 septembre que les conjurés le blessèrent à mort quand il était agenouillé en prières, à matines, devant l'autel de la cathédrale. L'assassinat produisit un tel émoi dans le peuple que Ferdinand put enfin établir solidement l'Inquisition en Aragon.

Le second mémoire fut celui de l'hon. William Wirt Henry, de Richmond, intitulé : « Une réplique au Dr Stillé sur la liberté religieuse en Virginie. » Déjà, en 1886, M. Henry avait soutenu que la Virginie avait été le premier État dans l'histoire du monde qui introduisit dans sa constitution le principe de la liberté religieuse absolue, et par conséquent la séparation absolue de l'Église et de l'État. Le Dr Stillé avait contesté cette opinion dans un mémoire lu en 1887; il prétendit que le bill des droits où le principe était formellement exprimé ne faisait pas partie de la constitution virginienne; qu'il

avait par conséquent fallu une loi ultérieure pour lui donner toute sa force légale, qu'enfin ce dernier pas avait été franchi seulement en 1785, avec le bill de Jefferson établissant la liberté religieuse; avant cette date, la Pensylvanie avait adopté une constitution où le principe avait été plus clairement défini. Dans sa réplique, M. Henry a cité les décisions de la cour d'appel de Virginie prouvant que le bill des droits faisait bien partie de la constitution; il a cité aussi un acte de l'assemblée de Virginie où il est dit que le bill de Jefferson n'était que l'exact commentaire du bill des droits. Il a déclaré que le principe virginien garantissait les droits civils aux personnes de toute croyance : chrétiens, juifs, païens, infidèles et athées; il a cité ensuite les articles des constitutions de Pensylvanie et montré qu'ils refusaient les droits civils aux athées et aux hommes qui ne croyaient pas aux peines et aux récompenses futures. Le dernier mémoire de la séance fut celui de M. Clarence-W. Bowen sur « l'installation de George Washington comme président des États-Unis. » La session fut close enfin par un discours de M. Hoar, sénateur, qui félicita l'Association de l'alliance étroite qui l'attachait à la Smithsonian Institution; il a dit que Washington était destiné à devenir le centre de l'activité intellectuelle dans ce pays, que l'histoire d'Amérique est la plus intéressante que le monde puisse connaître; si la république doit être maintenue, la connaissance de son histoire est essentielle à son bon gouvernement. L'importance de l'enseignement historique aux États-Unis ne saurait être exagérée; il faut montrer aux jeunes Américains par l'enseignement que la vertu est possible aux hommes publics et qu'elle est possible aussi aux nations.

Ouvrages divers. — La contribution la plus importante, et de beaucoup, à la science historique aux États-Unis pendant ces dernières années est l'Histoire narrative et critique de l'Amérique rédigée par M. Justin Winsor[1]. L'ouvrage formera une histoire complète de l'Amérique septentrionale et méridionale en huit volumes gr. in-8°. M. Winsor s'est assuré la collaboration des sociétés pour l'histoire des États particuliers et de plusieurs spécialistes tant aux États-Unis qu'au Canada. L'ouvrage entier est distribué en grandes parties, traitées chacune en un volume; en outre, chaque grande partie est subdivisée en chapitres, rédigés par des auteurs différents. Chaque chapitre comprend deux sections, l'une narrative, l'autre critique; la

1. *Narrative and critical history of America*, edited by Justin Winsor, librarian of Harvard university, corresponding secretary Massachusetts Historical Society. Boston et New-York, Houghton, Mifflin et Cie. The Riverside press, Cambridge.

première donne, en grands caractères, un récit attrayant et abrégé des faits les plus importants; la seconde, en plus petits caractères, contient une étude critique sur les sources originales et sur les questions controversées. La partie narrative s'adresse au grand public, la partie critique à l'érudit et à l'étudiant qui désirent vérifier les autorités et travailler par eux-mêmes.

Le tome I sera consacré à l'Amérique avant Chr. Colomb; il traitera des races préhistoriques, des habitants des cavernes, des anciens Mexicains et Péruviens, enfin de ce vaste domaine, dont l'horizon recule sans cesse, des découvertes de l'Amérique avant Colomb. M. Winsor le tient en réserve à dessein, parce que les recherches actuelles de l'Institut d'archéologie américaine apporteront sans doute de nouvelles lumières sur les antiquités de notre pays; il sera publié après le huitième et contiendra une introduction par l'éditeur lui-même sur la série entière. L'ouvrage est en bonne voie, parce qu'il a été préparé pendant plusieurs années; il sera vendu seulement par souscription au prix de 5 dol. 50 cents, par volumes reliés en toile, et seulement aux souscripteurs de la collection tout entière. Les frais énormes qu'ont entraînés ces gros volumes richement illustrés justifient peut-être cet arrangement, bien que d'après le prospectus chaque volume forme un tout complet et tout à fait indépendant.

Nous avons devant nous le tome II, qui est dû pour plus de la moitié à M. Winsor lui-même; mais la méthode est si uniforme dans ce volume tout entier, le style est si plein, l'analyse des sources est faite avec tant de critique et la bibliographie est si soignée qu'on y reconnaît à chaque page la trace d'un érudit consommé, qui a sous la main les meilleures bibliothèques de son pays. Ce qui lui appartient exclusivement dans ce volume, ce sont des essais narratifs et critiques sur Colomb et ses découvertes, un chapitre très intéressant et nouveau sur les plus anciennes cartes des découvertes espagnoles et portugaises, des notes sur Vespuce et le nom d'Amérique, sur la cartographie primitive du golfe du Mexique et des régions avoisinantes, sur Cortez et ses compagnons, sur les découvertes le long de la côte de l'Amérique du Nord que baigne le Pacifique, sur l'Amazone et l'Eldorado. Décidément le trait le plus original et le plus saillant du travail de M. Winsor est l'habile emploi qu'il a fait des reproductions en fac-similé des cartes historiques de découvertes. Jamais auparavant, parmi les ouvrages écrits en Amérique sur notre histoire, on n'avait donné une représentation aussi vive de la manière dont le Nouveau-Monde s'est peu à peu dévoilé aux regards des premiers voyageurs; pour la première fois on voit clairement ce que

Colomb et ses contemporains doivent aux théories classiques de la rotondité de la terre. Mais le point le plus intéressant mis en lumière par M. Winsor, c'est l'ignorance absolue où se trouvaient les anciens voyageurs et cartographes quant à la nature et à l'étendue de leurs découvertes. On croyait, d'après Ptolémée, que l'Inde était relativement très rapprochée de l'Europe occidentale; par suite de cette idée fausse, les terres nouvellement découvertes furent toutes décrites comme longeant la côte sud-est de l'Asie; elles étaient toutes indiquées comme des îles, avec l'Inde et le Japon dans leur voisinage immédiat. M. Winsor dit que Colomb « mourut convaincu qu'il avait touché seulement les limites orientales de l'Asie. » Il est très intéressant de suivre, dans une longue série de cartes publiées en fac-similés, l'évolution de l'idée d'un nouveau monde. Ce terme, comme le nom d'Amérique, fut appliqué tout d'abord à ce que nous appelons maintenant l'Amérique du Sud; pendant longtemps on n'eut absolument pas l'idée qu'il existât un continent nord-américain; la côte américaine de l'Atlantique fut considérée tout d'abord comme une partie de l'Asie, en prolongement du Grœnland.

M. Sidney Howard Gay, auteur du *Bryant's popular history of the United States*, a donné à ce second volume un chapitre instructif sur Amerigo Vespucci, auquel M. Winsor a ajouté des notes excellentes, en particulier sur le nom d'Amérique. Il ne peut plus être question maintenant d'accuser cet Italien d'avoir voulu ravir à Colomb la gloire de donner son nom au nouveau continent. Colomb ne crut jamais, en effet, avoir trouvé des terres nouvelles, et de son côté Vespucci n'a jamais prétendu donner un nom aux pays qu'il décrivait intelligemment dans une lettre à son vieux maître P. Soderini, gonfalonier de Florence. En fait, dans une lettre à un Médicis, il recommande d'appeler Nouveau-Monde la région du Brésil, découverte par Cabral en 1500; il faut attribuer l'origine du nom d'Amérique, non à la vanité de Vespuce, mais à l'idée qu'on se fit en Europe de ses mérites scientifiques à cause de sa description du « Mundus novus. » Si les voyages de Colomb ont reçu leur impulsion de la renaissance italienne, le nom d'Amérique est dû à la science monastique. Au monastère de Saint-Dié, dans les Vosges, il y avait, au temps des découvertes espagnoles, une école monacale où la géographie de Ptolémée était enseignée par un certain Waldseemüller; les moines désirant donner une édition nouvelle du géographe alexandrin, Waldseemüller prépara une « Cosmographiae introductio » qui eut au moins deux éditions en 1507. Dans ce traité était incorporée une traduction en latin des « Quatre voyages d'Amerigo Vespucci. » De ce rapprochement les moines tirèrent cette conclusion que le monde

entier adopta peu à peu : « Maintenant en vérité, puisque ces contrées ont été plus largement explorées et qu'une quatrième partie a été découverte par Americus Vesputius, comme on peut l'apprendre par les lettres suivantes, je ne vois aucune raison pour ne pas leur donner le nom d'Amerigen, d'Americus leur découvreur, homme d'une intelligence pénétrante, d'autant que l'Europe et l'Asie ont reçu leur nom avec la forme féminine (cum et Europa et Asia a mulieribus sua sortitae sint nomina). »

Le reste de cet attrayant volume, qui rappellera noblement le centenaire prochain de la découverte de l'Amérique, sont des essais narratifs et critiques du Dr Edward Channing sur les compagnons de Colomb, un chapitre de M. John-G. Shea sur l'ancienne Floride, une étude du Dr George-E. Ellis sur Las Casas et les rapports des Espagnols avec les Indiens, un exposé des explorations anciennes au Mexique, par M. Henry-W. Haynes, un résumé de la vie de Pizarre, de la conquête et de l'occupation du Pérou et du Chili par M. Clément-R. Markham, enfin un article de M. Edward Everett Hale sur la découverte de Magellan. Le volume est richement illustré de planches qui reproduisent des gravures, portraits, autographes historiques et d'intéressants morceaux de manuscrit; mais ce qu'il y a de mieux, ce sont les cartes de M. Winsor. Toute cette partie illustrative a été conçue dans un sens purement scientifique, et l'on n'y a fait aucune place à la fantaisie.

Le troisième volume est consacré aux explorations et aux colonies anglaises dans l'Amérique du Nord. Une des parties les plus importantes est celle de M. C. Deane sur les voyages des Cabot. M. Deane tient pour établi que le premier voyage eut lieu en 1497. Jean Cabot croyait, lui aussi, avoir atteint la côte asiatique et il se proposait, dans son second voyage, de pousser vers le sud et d'atteindre le Japon. Dans une carte dressée en 1500 par Juan de la Cosa, le pilote de Colomb lors de ce second voyage, la région des découvertes anglaises est indiquée comme « Mar descubierta por Ingleses, » et placée le long de la côte d'Asie; on a supposé que Cosa connaissait les cartes préparées par Cabot, mais aujourd'hui perdues. M. Deane pense que les Cortereal ont vu les cartes de Cosa ou des Cabot, et qu'ils se sont ainsi guidés vers l'Amérique du Nord.

D'autres contributions sont dues à M. Edward-E. Hale sur Hawkins et Drake, les hardis et heureux pirates navigateurs qui longèrent les côtes de l'Amérique dans l'Atlantique et dans le Pacifique au temps d'Élisabeth; à M. Charles-C. Smith, sur les explorations au nord-est; à M. William-W. Henry, sur sir Walter Raleigh, les établissements à Roanoke et les voyages en Guyane; à M. Robert-A.

Brock, sur l'histoire coloniale de la Virginie au XVIIe siècle; à M. Benjamin F. de Costa, sur Norumbega et ses explorateurs anglais; au Dr George-E. Ellis, sur l'élément religieux dans la Nouvelle-Angleterre, avec une esquisse des puritains et des séparatistes en Angleterre; au prof. F.-B. Dexter, de l'université Yale, sur l'église des pèlerins et la colonie de Plymouth; au Dr Charles Deane, sur la Nouvelle-Angleterre; à M. John Austin Stevens, autrefois directeur du *Magazine of American history*, sur les Anglais à New-York; à M. William A. Whitehead, sur les Anglais dans le Jersey oriental et occidental; à M. Gregory-B. Keen, sur la Nouvelle-Albion; à M. Frederick-D. Stone, sur la fondation de la Pensylvanie, et à M. William-T. Brantly, de Baltimore, sur les Anglais en Maryland de 1632 à 1692. A la plupart de ces mémoires, M. Winsor a ajouté des notes, des éclaircissements historiques, surtout en ce qui regarde la cartographie et la bibliographie. Il est impossible de donner ici un avis sur chacun de ces mémoires; il faut au moins recommander ceux de MM. Ellis et Dexter, intéressants pour l'histoire du mouvement religieux dans la mère-patrie; M. Dexter a retracé avec soin l'histoire locale, dans le nord de l'Angleterre et en Hollande, de la société de l'Église des pèlerins ou des fondateurs de Plymouth en Massachusetts.

Le quatrième volume est consacré aux explorations et aux établissements des Français dans l'Amérique du Nord, ainsi qu'à ceux des Portugais, des Hollandais et des Suédois, de 1500 à 1700. L'ouvrage s'ouvre par un excellent chapitre sur la description physique de l'Amérique du Nord par M. Nathaniel-S. Shaler, professeur à l'université Harvard. Les voyages des Portugais Cortereal et Gomez, des Français Verrazano et Thevet sont bien exposés par M. G. Dexter, tandis que M. Winsor donne une bonne étude sur les cartes de la côte orientale et de la côte du nord-ouest. Les explorations de Jacques Cartier et de ses successeurs sont traitées par le Rév. Benjamin-F. de Costa et celles de Champlain par M. Charles-C. Smith. Les découvertes faites le long des grands lacs sont l'objet d'une étude critique par le Rév. Edward-D. Neill, tandis que M. Winsor a passé en revue les voyages de Joliet, de Marquette, de La Salle, du P. Louis Hennepin et du baron La Hontan. M. John Gilmary Shea, l'historien de l'Église catholique en Amérique, raconte avec agrément les missions des Jésuites parmi les Indiens et M. Winsor a écrit un mémoire spécial sur les relations des Jésuites. Frontenac et son temps forme le sujet d'un intéressant chapitre critique par M. George Stewart, président de la Société historique de Québec. Les nouveaux Pays-Bas, ou les Hollandais dans le Nord de l'Amérique, sont traités avec brièveté, mais d'une façon satisfaisante, par M. Berthold Fernow, autre-

fois garde des archives à Albany, New-York. La Nouvelle-Suède, ou les Suédois sur la Delaware, forme le dernier chapitre, par M. Gregory-B. Keen.

Le sujet du tome V est : « Les Anglais et les Français dans l'Amérique du Nord de 1689 à 1763. » Dans le premier chapitre, M. Andrew Mc Farland Davis traite l'histoire du Canada et de la Louisiane; une attention spéciale est consacrée à l'origine et à l'histoire primitive de la Louisiane. Il est suivi d'un essai critique sur les sources de l'histoire de la Louisiane, et M. Winsor y ajoute une étude sur la cartographie de la Louisiane et du bassin du Mississipi sous la domination française. C'est à lui aussi que l'on doit les chapitres sur la Nouvelle-Angleterre, le Maryland et la Virginie. M. Berthold Fernow traite des colonies centrales. Spécialement intéressante est la partie qui traite des manufactures et du commerce. En dépit de l'intervention britannique et de l'hostilité déployée par l'agriculture, on voit déjà les germes de ce développement industriel qui a donné aux états du centre leur caractère manufacturier. Les articles destinés aux usages domestiques comprenaient le papier, le verre, le fer, le cuivre, le linge, le coton, les chapeaux; ces derniers avaient même complètement supplanté les articles anglais sur le marché des Indes occidentales. Le commerce se concentrait à Philadelphie et à New-York, malgré les efforts de New-Jersey pour obtenir sa part pour Perth-Amboy. La contrebande était très répandue et lucrative. Le gouverneur Bellomont se plaint d'un « lycencios trade with pyrats, Scotland and Curaçao, » commerce par lequel la cité et la province de New-York « grew rich, but the customers they decreased. » L'histoire économique des colonies américaines est un champ fécond d'études, et toute contribution sur ce sujet doit être bien accueillie. On doit regretter l'absence de notes au bas des pages dans ce chapitre; les notes qui sont à la fin ne remédient pas à ce défaut. M. Fernow étudie aussi les sources manuscrites de l'histoire de New-York dont il était qualifié pour bien parler; enfin, avec l'aide de M. Winsor il a écrit un mémoire sur la cartographie et les limites des colonies du centre. Dans le cinquième chapitre, le prof. William J. Rivers raconte l'histoire des Carolines depuis les plus anciens établissements anglais. La colonisation anglaise de la Géorgie, 1733-1752, est traitée par M. Charles C. Jones, auteur d'une excellente histoire de la Géorgie. M. Charles C. Smith raconte les guerres sur le littoral maritime, la lutte en Acadie et au Cap-Breton. Ce qu'il dit sur la transplantation des Acadiens est digne de remarque. Après avoir déclaré que « personne aujourd'hui n'oserait justifier cette mesure, » il pense que le génie de Longfellow a quelque peu altéré le caractère des victimes.

Ce n'étaient pas les gens paisibles et de cœur simple que l'on se représente d'ordinaire; ils étaient fort querelleurs et superstitieux au plus haut degré, dominés par leurs prêtres dont beaucoup étaient « des agents politiques au moins autant qu'ils enseignaient la religion. » Les Acadiens français étaient une source de danger perpétuel pour les colons anglais; leurs prétentions à une allégeance conditionnelle étaient de celles qu'aucune nation, alors ni aujourd'hui, ne saurait tolérer. Mais tout cela, bien que nous aidant à comprendre les sentiments des Anglais, « ne justifie pas leur expulsion et la manière dont elle fut exécutée, et il en restera toujours une vilaine tache sur l'histoire de la Nouvelle-Écosse. » Dans son étude sur les sources relatives aux guerres des Français et des Indiens de la Nouvelle-Angleterre et de l'Acadie, 1688-1763, M. Winsor résume les opinions diverses qui ont été émises sur l'expulsion des Acadiens; il fait observer justement que « la question est de celles que l'état de guerre soulève nécessairement; il faut la juger d'après les règles qui autorisent les belligérants à user de rigueur pour assurer leurs avantages militaires. » Malgré le cruel traitement dont ils ont été victimes, il y a certainement, comme l'a montré M. Parkman, de nombreuses raisons pour excuser la mesure. L'excellente bibliographie du chapitre est l'œuvre de M. Winsor qui a discuté aussi les cartes et frontières de l'Acadie. Dans le dernier et le plus long chapitre du volume, M. Winsor décrit « la lutte pour les grandes vallées de l'Amérique du Nord; » le récit se rapporte surtout à la guerre franco-indienne, qui est rapportée en détail. Outre l'étude critique, il y a des notes sur les premières tendances des colonies vers l'union, sur la cartographie de la région des grands lacs au XVIIIe siècle, sur la paix de 1763, etc. Dans tout le volume, les renvois aux sources par M. Winsor sont nombreux et utiles; c'est seulement après avoir lu le livre avec soin qu'on peut apprécier la somme de travail qu'ils ont demandée, et qu'on se rend compte du petit nombre d'erreurs qu'ils contiennent. Si le récit est toujours bon et souvent excellent, la partie bibliographique et critique donne au volume sa principale valeur et offre un excellent spécimen de ce qu'est l'érudition américaine.

Le sixième volume aborde la période de transition qu'on appelle « la Révolution. » A vrai dire, cette période s'étend de 1763 à 1789, depuis les premiers pas qui conduisirent à la séparation des colonies de la mère-patrie, jusqu'à l'établissement définitif du nouveau gouvernement. Le présent volume traite des causes du soulèvement, de l'extension prise par l'idée d'indépendance et de l'histoire militaire des années 1775-1783. La diplomatie de la guerre et l'histoire de la « période critique » qui la suivit sont réservées pour le volume sui-

vant. Sous le titre : « la Révolution imminente, » M. Mellen Chamberlain discute les causes de la révolution avec une grande largeur de vue. Il montre que ce n'est pas un événement isolé, mais qu'il appartient à l'histoire de la race britannique sur les deux continents. « En tant qu'événement de l'histoire britannique, il coopéra avec d'autres forces pour amener ce changement dans la constitution de la mère-patrie qui a transféré les prérogatives de la couronne au parlement et qui a conduit à une interprétation plus bienfaisante de ses dispositions à la lumière des droits naturels. En tant qu'événement de l'histoire américaine, il marque la période, reconnue par les grandes puissances de l'Europe, où un peuple, essentiellement libre par la naissance et par les circonstances de sa situation, eut le droit et le devoir de prendre sa place parmi les nations indépendantes. Enfin, en tant qu'événement commun à l'histoire des deux nations, il est placé à mi-chemin entre la grande rébellion et la révolution de 1688 d'un côté, et de l'autre la réforme électorale de 1832 et l'extension du suffrage en 1884 ; il appartient à la race qui avait adopté les principes de la réforme et de la pétition des droits. » La révolution américaine a été un conflit entre deux partis, les conservateurs et les libéraux, entre deux systèmes politiques et économiques différents. Une étude de ces systèmes est suivie d'un exposé approfondi des occasions directes de la guerre ; l'examen critique et les notes copieuses de M. Winsor complètent un chapitre qui n'intéressera pas moins le grand public que les érudits. Le second chapitre est intitulé : « le conflit se précipite. » M. Winsor y raconte les opérations dans Boston et autour de la ville, la guerre dans le Nord et l'attaque sur Charleston. Le Dr Geo. E. Ellis écrit « sur le sentiment d'indépendance, son développement et son perfectionnement. » Bien que l'esprit d'indépendance ait toujours été latent dans les colonies américaines, il est certain que les treize colonies ne voulurent pas, au début, envoyer des délégués au congrès dans le but avoué de chercher à les séparer de la mère-patrie ; cependant, en moins de deux ans toutes les colonies signèrent la déclaration d'indépendance.

L'histoire militaire de la révolution est divisée en trois parties. M. George-W. Cullom, major général de l'armée, traite la première, « la lutte pour l'Hudson, » qui se termine à la capitulation de Burgoyne à Saratoga. M. Frederick D. Stone raconte « la lutte pour la Delaware et Philadelphie sous Howe et sous Arnold, » et M. Edw. Channing continue avec un chapitre sur « la guerre dans le Sud. » M. Winsor a étudié la trahison d'Arnold et M. E.-E. Hale l'histoire navale de la guerre. M. A. Mac Farland Davis s'est occupé des Indiens et de la guerre sur la frontière indienne, et il a ajouté une excellente

étude critique d'une étendue peu ordinaire. M. W.-F. Poole, directeur de la bibliothèque Newberry de Chicago, a écrit le dernier chapitre sur « l'Ouest, depuis le traité de paix avec la France en 1763 jusqu'au traité de paix avec l'Angleterre, 1783. » Il expose clairement la politique « froide et personnelle » du gouvernement anglais dans cette région, telle qu'elle se manifeste dans le rapport des lords formant le comité du commerce et des plantations en 1772 et dans l'Acte de Québec en 1774. L'intention du roi était d'interdire l'établissement des colonies américaines dans ces contrées, pour ne pas nuire au commerce des fourrures. L'auteur insiste sur l'œuvre de George Rogers Clark; il soutient que c'est grâce à lui que les États-Unis obtinrent le Mississipi comme frontière occidentale. Pour traiter ce sujet, il a pu utiliser des matériaux récents tels que les papiers Haldimand et l'inventaire des papiers d'État de la Virginie; il a pu jeter ainsi de la lumière sur des points restés obscurs jusqu'ici, par exemple sur l'expédition contre Saint-Louis en mai 1780, qui nous apparaît maintenant comme rentrant dans le plan concerté par les Anglais de conquérir tout l'Ouest. « Si ce plan avait réussi, la région située au nord de l'Ohio aurait fait partie de la province de Québec et serait peut-être restée territoire canadien jusqu'à ce jour. En négociant, deux ou trois ans plus tard, la paix avec la Grande-Bretagne sur de telles bases, il est difficile d'imaginer quelles frontières les États-Unis auraient pu se donner. L'Espagne a donc rendu un service inestimable aux États-Unis en permettant à G.-R. Clark d'occuper avec ses troupes virginiennes le pays qu'il avait conquis sur les Anglais jusqu'à ce que le traité de paix eût donné à la nation le Mississipi pour frontière occidentale. » Du volume considéré dans son ensemble on n'a guère que des éloges à donner. On pourrait néanmoins souhaiter çà et là moins de détails sur les faits de la guerre, et plus sur leurs conséquences politiques et militaires. Cette observation n'enlève rien d'ailleurs au mérite du livre, qui est un des meilleurs de la série.

Le septième volume conduit l'histoire des États-Unis jusqu'en 1850. Il s'ouvre par un chapitre sur « les États-Unis, de 1775 à 1782, leurs luttes politiques et leurs relations avec l'Europe; » le but de l'auteur, M. Edward-J. Lowell, est d'exposer les efforts accomplis par les États-Unis pour se faire reconnaître et aider par les puissances étrangères et pour lever l'argent nécessaire à la continuation de la guerre. La situation diplomatique de l'Europe est étudiée en tant qu'elle affecte la guerre. Une note à la fin donne une longue liste des traités, conventions et déclarations concernant la révolution américaine et la neutralité armée. « Les négociations pour la paix en 1782-1783 » ont

été exposées ensuite par M. John Jay. On admettait généralement jusqu'ici que le traité de 1783 était l'œuvre de Franklin; ici c'est au contraire Jay qui figure au premier plan, et à qui l'on attribue le succès final des négociations. Les soupçons que Jay nourrissait contre la cour de France sont justifiés par des preuves certaines de son attitude hostile; on fait ressortir l'insistance qu'il mit pour décider les autres commissaires à négliger les instructions du congrès et à conduire les négociations à l'insu de la France, et pour faire reconnaître l'indépendance comme condition préliminaire à tout traité. Ce travail de M. Jay est le plus remarquable qui ait paru dans ces dernières années sur ce sujet. M. Winsor a donné d'intéressantes notes sur les pêcheries, la frontière septentrionale et les cartes de l'Amérique du Nord de 1763 à 1783, tandis que M. Ellis a écrit trente pages sur « les loyalistes et leurs péripéties. » Dans le troisième chapitre, M. Winsor a traité « la Confédération de 1781 à 1789; » il montre son impuissance croissante, les efforts tentés pour remédier à ses défauts, efforts qui aboutirent à la convention de 1787. Ensuite M. George Ticknor Curtis aborde « la Constitution des États-Unis et son histoire; » il décrit la formation et l'adoption de la loi constitutionnelle; il montre comment elle fut jugée dans les résolutions prises par la Virginie et par le Kentucky, dans la convention de Hartford et le débat d'annulation de 1830-1833. Peut-être le grand public prendra-t-il plus d'intérêt au cinquième chapitre sur l'histoire des partis politiques jusqu'en 1850 par M. Alexander Johnston. Le nom de l'auteur recommande suffisamment ce résumé de vingt-sept pages; on ne saurait trouver un meilleur abrégé de notre histoire politique, sauf peut-être dans l'excellent article de M. Johnston lui-même sur les États-Unis, dans la nouvelle édition de l'*Encyclopædia britannica*. Le prof. J.-R. Soley, de la marine des États-Unis, raconte les guerres des États-Unis et le président James-B. Angell, de l'université de Michigan, la diplomatie des États-Unis. En appendice M. Winsor, avec le concours du Dr E. Channing, esquisse l'histoire des acquisitions et divisions territoriales dans un chapitre qui n'est pas exempt d'erreurs; M. Winsor étudie aussi « les portraits de Washington. » On peut reprocher à ce volume, comme à tous les autres d'ailleurs, de se restreindre trop étroitement à l'histoire militaire, diplomatique et politique. Sur l'éducation, l'état économique et social, qui forment une part importante de notre histoire, il y avait beaucoup à dire. On regrette aussi que la question de l'esclavage n'ait pas été traitée; mais on annonce que sur ce sujet, comme à propos de la sorcellerie et de la piraterie, une place est réservée dans le huitième volume.

Depuis que ceci a été écrit, le premier volume a paru. Il est en

grande partie l'œuvre de M. Winsor lui-même et porte le sous-titre d' « Amérique aborigène. » L'introduction et l'appendice fournissent de précieuses informations sur la bibliographie du sujet et sur la place faite à l'Amérique dans les bibliothèques et collections publiques et privées. M. W.-H. Tillinghast ouvre le récit proprement dit par un chapitre sur les connaissances géographiques des anciens par rapport à la découverte de l'Amérique; puis vient M. Winsor avec un récit des explorations antérieures à Colomb. Les anciennes civilisations du Mexique, de l'Amérique centrale et du Pérou sont étudiées par M. Winsor et par M. C.-R. Markham avec de nombreux renvois aux sources. Le Dr George-E. Ellis fournit un chapitre sur les Peaux-Rouges tels qu'ils furent trouvés par les Français et les Anglais à leur arrivée; à cette époque, les tribus sauvages étaient dans un état de constante hostilité les unes contre les autres, ce qui assura la réussite des nouveaux arrivants. La manière dont les différentes nationalités traitèrent les Indiens et l'histoire du contact de ceux-ci avec les Blancs jusqu'à la Révolution ont été soigneusement exposées. L'archéologie préhistorique de l'Amérique du Nord a été présentée par M. H.-W. Haynes. Enfin M. Winsor termine avec un chapitre sur le progrès des idées relatives à l'origine et à l'antiquité de l'homme en Amérique, que l'on pourrait appeler un modèle de bibliographie éclairée.

Deux autres entreprises importantes accomplies en collaboration et relatives à l'histoire américaine sont deux séries appelées *American commonwealths* et *American statesmen*. La première est dirigée par M. Horace-E. Scudder, de Cambridge, Massachusetts, à qui l'on doit beaucoup d'études intéressantes sur l'histoire de la vie et des mœurs en Amérique; la seconde, par M. John T. Morse, de Boston, à qui l'on doit dans sa collection les biographies de John Quincy Adams, de Thomas Jefferson et de John Adams mentionnés dans le précédent Bulletin des États-Unis. Le but des « Républiques américaines » est de donner l'histoire des plus importants parmi les États de l'Union américaine. Les colonies qui sont devenues des États, chacune avec son caractère distinct, et les parties occidentales de la république fédérale sont les deux facteurs importants dans la constitution de la vie nationale; ils ont été trop négligés par ceux qui ont étudié notre démocratie. Depuis le dernier Bulletin, nous avons à mentionner les volumes suivants : *Michigan,* par l'hon. T.-M. Cooley, auteur d'un volume remarquable sur les limitations constitutionnelles; *Kansas,* par M. Leverett W. Spring, professeur à l'université de Kansas; *California,* par M. Josiah Royce, professeur à l'université Harvard; *Connecticut,* par M. Alex. Johnston, professeur au collège Princeton;

New-York, par l'hon. Ellis H. Roberts; *Missouri,* par M. Lucien Carr; *Indiana,* par M. J.-P. Dunn; *Ohio,* par M. Rufus King.

Dans la série des « Hommes d'État américains » a paru la vie de John Marshall, par M. Allan B. Magruder. John Marshall, le grand chef-juge des États-Unis, naquit en 1755 en Virginie, en un endroit appelé Midland, et mourut à Philadelphie en 1835; il était d'une famille de quinze enfants, son père était un agent-voyer, ami et compagnon de Washington. La famille sortait du comté de Westmoreland en Virginie, la « Terre des présidents » et de tant de grands hommes. John Marshall servit avec son père et deux de ses frères dans la guerre de la Révolution américaine et fut promu au rang de capitaine. Il profita d'une mission de recrutement à Williamsburg, en Virginie, pour assister aux leçons de droit professées par le chancelier Wythe, au collège de Guillaume et Marie; ce fut la base première de son éducation juridique. Après la Révolution, il s'éleva rapidement dans sa profession et fut envoyé de bonne heure à la législature de son État natal; il prit une part importante à la convention constitutionnelle de Virginie en 1788 et, en 1797, il fut envoyé avec Charles Cotesworth Pinckney et Elbridge Gerry en France pour affaires qui demandaient une grande intelligence diplomatique, car il fallait négocier avec les agents de Talleyrand. De 1799 à 1800, Marshall fut à la chambre des représentants où il s'identifia avec le parti fédéral et acquit une grande distinction à raison de ses connaissances en droit constitutionnel. Il fut bientôt appelé au poste de secrétaire d'État dans le cabinet de John Adams qui, en 1801, le nomma chef-juge. John Adams regardait cet acte « l'acte de sa vie dont il était le plus fier. » Marshall n'avait jamais exercé aucune fonction juridique et il était d'un coup appelé à la tâche la plus délicate d'expliquer et de développer par ses décisions la loi constitutionnelle d'une grande république. Il n'avait pour se guider ni livres, ni presque même de précédents. L'intelligence qu'il avait des principes du droit et la puissance souveraine avec laquelle il dominait les faits dans chaque cas particulier lui dictèrent des décisions d'une clarté surprenante et d'une justice absolue. Il avait coutume de dire, en résumant un de ses jugements : « Telles sont les conclusions auxquelles nous sommes conduits par la raison et par l'esprit de la loi. Le juge Story fournira les autorités. » Le juge Story surpassait de beaucoup Marshall dans la connaissance technique du droit, mais il avait une admiration sans bornes pour la pénétration du grand chef-juge. Marshall n'était pas seulement grand comme jurisconsulte, homme d'État et diplomate; c'était aussi un historien. M. Winsor, dans une réunion de l'Association d'histoire américaine à Boston,

disait que sa Vie de Washington « mérite plus de crédit aujourd'hui qu'elle n'en a. »

La vie de Henry Clay par M. Carl Schurz n'est pas seulement une excellente biographie, mais aussi une esquisse remarquable de la politique américaine pendant la première moitié de ce siècle. Clay fut lié à tous les grands mouvements de la vie politique d'Amérique depuis le temps où il entra au sénat, en 1806, âgé de trente ans à peine, jusqu'à sa mort en 1852. Né en 1777, à un endroit appelé « the Slashes » (les Essarts), au comté de Hanover, en Virginie, il reçut l'éducation élémentaire dans la pauvre école de son district; son ardeur pour la lecture, sa passion pour répéter à haute voix la substance de ce qu'il avait lu furent les germes de son talent remarquable d'orateur, où il surpassa tous ses contemporains. Il dut son avancement dans la vie au chancelier Wythe, ce même jurisconsulte éminent qui forma John Marshall et Thomas Jefferson; trouvant le jeune Clay employé dans l'office de clerc de la haute cour de la chancellerie, Wythe le choisit pour son secrétaire particulier et dirigea ses études vers la profession juridique. Clay quitta Richmond pour le Kentucky en 1797 et grandit avec ce pays lui-même. Il se distingua promptement comme juriste et comme orateur politique. C'est en 1799 qu'il s'occupa pour la première fois des affaires en Kentucky, lorsque la question de l'émancipation des nègres fut soulevée dans cet État; Clay embrassa la cause qui n'était pas populaire et se fit l'avocat des idées philosophiques de la liberté humaine qu'il devait, ainsi que Jefferson, au chancelier Wythe. Il devint populaire en défendant les doctrines républicaines en opposition au parti fédéral. Envoyé tout d'abord à la législature de Kentucky en 1803, puis nommé sénateur des États-Unis en 1806, il s'identifia avec les idées populaires de son temps; il se fit le champion de la politique de progrès intérieur recommandée par Jefferson dans son message de 1806. Deux ans plus tard, il conseillait une protection modérée et une politique économique dont il resta le défenseur opiniâtre. Son opposition aux agressions anglaises et sa déclaration en faveur d'une politique belliqueuse firent de lui le guide virtuel de la chambre républicaine des représentants, dont il devint le speaker en 1811. Il conduisit le pays à la guerre de 1812 que l'on doit regarder comme une seconde affirmation de l'indépendance par les Américains contre la domination de l'Angleterre. Clay fut le plus hardi des envoyés chargés de conclure la paix de Gand qui, sans régler les questions originairement controversées, assura une paix honorable, fortifia les États-Unis dans l'estime de l'Europe et consolida l'union américaine.

Les sympathies de Clay furent toujours en faveur des nationalités

qui combattaient pour l'existence; il épousa la cause des républiques espagnoles de l'Amérique du Sud; avec Webster, il montra beaucoup d'ardeur pour l'indépendance hellénique; il fut un ennemi de la Sainte-Alliance et un partisan de la doctrine de Monroe. Le plus grand service qu'il rendit à son pays fut de servir de médiateur entre les vues extrêmes qui s'étaient fait jour sur les plus grandes questions de la politique américaine : l'esclavage et le protectionnisme. Le compromis de Missouri, voté en 1820, qui marquait les limites de l'esclavage, est dû en grande partie à sa force de persuasion. Il fut l'auteur et le principal promoteur du compromis de 1850 par lequel la Californie fut admise dans l'union comme un État sans esclavage et le Nouveau-Mexique organisé en territoire sans exclusion de l'esclavage; le trafic des esclaves fut interdit dans le district de Colombie et la loi ordonna de ramener à leurs maîtres les esclaves qui s'étaient enfuis dans les États libres. Par là fut établie une paix temporaire entre les esclavagistes et les antiesclavagistes; mais la lutte des factions éclata de nouveau après la mort de Clay et aboutit à la guerre civile. Avant tous les autres politiciens de son temps, Clay tint pour l'union par voie de compromis et de sage politique; il favorisa la restriction de l'esclavage, l'émancipation finale et la colonisation nègre. Il n'a pas compris la force des idées morales qui se soulevaient comme une inondation dans la politique américaine et qui finirent par emporter les plus puissantes digues de la sagesse politique et de la loi constitutionnelle. La carrière de Clay, en montrant l'insuffisance des moyens politiques dans une grande crise morale de notre histoire nationale, prouve aussi à quel point les Américains ont été souvent incapables d'élever à la présidence leur premier citoyen. Depuis le temps où se forme le parti whig ou républicain, lorsque John Quincy Adams était président et Henry Clay secrétaire d'État, jusqu'au compromis de 1850, l'orateur du Kentucky fut le chef reconnu du Congrès; mais la popularité d'Andrew Jackson, le héros de la bataille d'Orléans, fit de lui le successeur immédiat d'Adams, et prépara les voies à la politique de machine et aux présidents soldats. Des hommes de mérite inférieur furent élevés au pouvoir, tandis que pendant des administrations successives Clay continue d'être le premier homme d'État du pays. M. Schurz dit que Clay « remporta son plus grand triomphe à la fin de sa vie; les deux partis politiques, ses adversaires comme ses amis, adoptèrent ses mesures pour en faire le fondement de leur politique. Le génie du gouvernement, semble-t-il, aurait pu difficilement remporter un succès plus complet. » Mais le talent de Clay ne fut pas aussi grand que l'instinct politique du peuple américain qui, après avoir subi pendant une génération entière des compromis et la

médiocrité présidentielle, éleva subitement au pouvoir Abraham Lincoln et déclara de nouveau que tous les hommes naissent égaux.

Deux importantes contributions à la série des « Hommes d'État américains » sont dues à M. Théodore Roosevelt : la vie de Thomas Hart Benton et de Gouverneur Morris ; toutes deux intéressent directement l'histoire de la politique américaine, où Morris et Benton ont joué des rôles importants, le premier à l'époque de la Révolution et des débuts de la Constitution, le second à la période qui s'étend du compromis du Missouri à 1850. Gouverneur Morris était né en 1752, à Morrisania, maintenant dans la ville haute de New-York ; il mourut en 1861. Sa famille occupait une vieille demeure manoriale et représentait la classe aristocratique; son père était de vieille souche anglaise, sa mère d'origine huguenote; la famille Gouverneur était, en effet, parmi les réfugiés français qui s'établirent en Amérique après la révocation de l'édit de Nantes, colonie si nombreuse que leurs descendants ont fondé une florissante société huguenote en Amérique, dont l'hon. John Jay est actuellement le président. Avant d'aller à King's College (aujourd'hui Columbia College), Gouverneur Morris fut élevé dans la vieille école protestante de la Nouvelle-la-Rochelle, où il se rendit maître de la langue française. Français d'origine et d'éducation, il acquit cette étonnante vivacité, cet esprit, ce sens de l'*humour* qui ont tant contribué à son succès comme ministre d'Amérique en France. « Nous n'avons jamais eu de ministre à l'étranger qui mérite plus d'honneur que lui, » dit M. Roosevelt. Bien qu'il ait rendu de grands services au congrès provincial de New-York, au congrès du continent, à l'établissement de la Constitution qu'il fut chargé de reviser à cause de sa rare habileté littéraire, son séjour en France pendant la Révolution est le point culminant de sa carrière. Seul de tous les ambassadeurs étrangers, il resta à Paris pendant la Terreur; ses lettres et son journal forment un intéressant commentaire américain sur les événements européens de 1789 à 1798. « En sa qualité d'Américain, » dit son biographe, « Morris prit une idée plus claire et plus vraie de la Révolution française qu'aucun de ceux qui l'observèrent alors en Europe. Pour ces derniers, c'était l'événement capital de l'époque; pour lui, elle était rabaissée par la révolution américaine, accomplie de dix à vingt ans plus tôt. Pour les Européens, elle est aujourd'hui le grand fait historique de notre époque; mais, en réalité, elle affecta seulement les peuples du centre et de l'ouest de l'Europe, sans toucher ni les Russes, ni les pays de langue anglaise, ni les Espagnols vivant au delà de l'Atlantique. L'Amérique et l'Australie subirent l'influence de la crise de 1776, non de 1789. Ce que la Révolution française fut pour les États de l'Eu-

rope, la Révolution américaine l'a été pour les continents extra-européens. » M. Roosevelt a dessiné une intéressante esquisse de Gouverneur Morris chez lui et à l'étranger; mais il confond parfois ses propres opinions avec les faits historiques. Dans son introduction, il a certainement fait tort à la mémoire de Jared Sparks, le premier biographe de Gouverneur Morris; il aurait dû reconnaitre ce qu'on doit au grand pionnier qui défricha le domaine de l'histoire et de la biographie américaine.

La vie de Benton a été publiée environ un an avant celle de Morris, et est encore plus doctrinaire. Il est étonnant de voir combien de vues dogmatiques M. Roosevelt s'efforce de faire entrer dans la biographie historique. Beaucoup de ses considérations sur la Nouvelle-Angleterre sont inutiles; il dénigre Jefferson avec aussi peu de raison qu'il exalte le général Lee et les soldats du Sud; il fait des remarques à tout le moins superflues sur les vertus relatives des brigands de la frontière et des pacifiques quakers, sur la folie qui poussa les abolitionnistes à ne pas voter le « regular ticket, » sur l'importance des questions indienne et chinoise et sur le caractère de Jefferson Davis. Si l'on pouvait retrancher de cette biographie les attaques que l'auteur y a prodiguées contre les personnes et contre les choses, elle mériterait d'être louée sans réserve comme un livre très savant et attrayant. Benton est un caractère fort intéressant de notre histoire politique. Né dans la Caroline du Nord en 1782, d'une famille bien posée, il fut élevé par sa mère, qui était de Virginie; elle lui inspira l'amour de l'histoire, où plus tard il surpassa tous ses contemporains, même Webster et Clay. Il fit ses études dans les livres de droit de son père et de l'université de la Caroline du Nord; puis il se retira dans le Tennessee avec sa mère et sa famille, où ils fondèrent une ville qui porte le nom de Benton. Là, au milieu du rude travail d'une plantation exploitée par des esclaves, et parmi les défricheurs de forêts, il fit son apprentissage politique comme un hardi représentant du Grand-Ouest. Bientôt il alla plus loin encore, dans le territoire de Missouri, frontière extrême de la civilisation, et « grandit avec le pays. » Il entra dans la politique nationale aussitôt après le compromis de Missouri en 1820, et servit pendant trente ans dans le sénat des États-Unis. Il est peut-être le mieux connu des érudits comme auteur des *Thirty years' view*, en deux volumes, et de son *Abridgment of the debates of congress from* 1787 *to* 1856, en seize volumes; mais le pays a contracté envers lui une dette particulière, parce qu'il a représenté les idées vraiment nationales pendant de longues années, alors que la plupart des politiciens étaient attachés aux droits d'un parti, d'une section ou des états. Démocrate national, il fut l'allié

résolu d'Andrew Jackson dans sa guerre contre les idées d'annulation de Calhoun et de la Caroline du Sud; cependant il n'eut pas de sympathies pour l'odieuse doctrine administrative introduite par les démocrates de l'école de Jackson : « Aux vainqueurs les dépouilles ! » En soutenant Jackson dans sa lutte contre la banque et le « pouvoir de l'argent, » il combattit vigoureusement pour « le numéraire argent » et pour le bill en faveur de l'indépendance du trésor qui a été le premier pas vers le système actuel de la sous-trésorerie. Comme le fait justement remarquer M. Roosevelt, les mesures économiques, bien plus que la question de l'esclavage, préoccupèrent les esprits pendant la longue période qui s'étend des compromis de Missouri en 1820 jusqu'à la fin de l'administration de Jackson; le tarif a été un facteur important pour développer l'esprit de secte dans le sud. L'acquisition de nouveaux territoires dans le sud-ouest eut moins pour objet l'extension de l'esclavage que la satisfaction de l'esprit de conquête naturel aux hommes des pays frontières et de la race germanique; « la conquête du Texas devrait être mise sur le même rang que les expéditions des pirates scandinaves. » « Le Mexique, » dit encore M. Roosevelt, « perdit ses provinces du nord sans droit, sinon par le droit de la plus longue épée, cette même loi qui a donné l'Inde aux Anglais. » Dès le début, Benton a été le champion de la politique d'extension des États-Unis; il tenait cependant fermement au compromis de Missouri et s'opposa à l'introduction de l'esclavage dans les pays enlevés au Mexique où il avait été aboli. Il soutint hardiment les prétentions des États-Unis sur l'Orégon contre celles de l'Angleterre, et se prononça pour l'exclusion de l'esclavage dans cette contrée, ce qui le fit accuser par Calhoun de trahison envers le Sud. Il resta toujours fidèle à l'unité nationale, ce qui lui fit perdre son siège au Congrès. « Pendant trente ans il avait été le chef reconnu de la politique en Missouri et avait exercé dans son état un pouvoir aussi grand que celui de Calhoun dans la Caroline du Sud, plus grand que celui de Webster en Massachusetts ou de Clay en Kentucky. » Après avoir combattu un long et bon combat pour une cause qui paraissait perdue, il mourut en 1858.

D'autres volumes de la même série qui ont paru dans ces trois dernières années et qui mériteraient plus qu'une brève mention sont les biographies de *Samuel Adams*, par le prof. J.-K. Hosmer; de *Thomas Jefferson* et de *John Adams*, par le directeur de l'entreprise, M. John T. Morse; de *Daniel Webster*, par l'hon. Henry Cabot Lodge; de *Patrick Henry*, par le prof. Moses Coit Tyler; de *Martin Van Buren*, par M. Édouard-M. Sheppard.

L'*Histoire des États-Unis* par M. James Schouler, dont le premier

vol. a paru en 1880, en est arrivé maintenant au tome IV[1]. Elle commence au point où s'arrête la grande histoire de M. Bancroft. M. Schouler essaie de montrer comment l'union a progressé depuis que la nouvelle constitution a été adoptée; il arrive, dans son quatrième volume, à l'année 1847. Comme les précédents volumes, ce dernier se distingue par la clarté du récit et la pénétration des jugements.

Herbert-B. ADAMS.

1. *History of the United States of America*. Washington, Morrison. 4 vol., 1880-1889.

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

Manuel de paléographie latine et française du VIe au XVIIe s., suivi d'un dictionnaire des abréviations, avec 13 fac-similés en phototypie, par M. Prou. Paris, chez A. Picard. In-8°, 1890, 388 pp.

Ce manuel a reçu du public un excellent accueil, et cela est naturel, car il a bonne mine; l'exécution typographique en est charmante; les fac-similés sont très bien faits; la doctrine est simple, claire et puisée aux bonnes sources. L'auteur et l'éditeur sont justement récompensés d'avoir donné aux personnes studieuses un instrument de travail qui leur manquait. C'est le manuel de M. Prou que l'on recommandera désormais aux étudiants de préférence à l'énorme compilation que Natalis de Wailly a ironiquement intitulée : *Éléments de paléographie*, et aux ouvrages d'enseignement publiés par M. A. Chassant avec un succès attesté par de nombreuses éditions. J'ajoute qu'il est supérieur, non seulement à tous les livres similaires en français, mais aussi, à mon avis, à l'*Anleitung* classique de M. Wattenbach, aux livres de MM. Lupi, Gloria, Leist, Carini, trop savants ou trop superficiels[1]. Seul, le *Programma scolastico* du professeur C. Paoli, fruit d'une expérience pédagogique et d'une érudition consommées, l'emporte peut-être à quelques égards[2] au point de vue de l'histoire et de la théorie générale de l'évolution des écritures; encore le manuel Paoli n'est-il qu'un manuel historique, tandis que le manuel Prou est à la fois théorique et pratique; c'est là un rare mérite qui lui assigne, tout bien pesé, la première place.

Ce n'est pas à dire que, lorsque M. Prou aura l'agréable devoir de réviser son ouvrage en vue d'une seconde édition, il n'aura qu'à le tenir au courant des progrès de la science. Il pourra, en le refondant, l'améliorer notablement, car, tel qu'il est, il n'est pas à l'abri de critiques sérieuses. On y trouve des hors-d'œuvre, des négligences de composition; on y constate des lacunes et même quelques légères erreurs de fait. En deux ou trois jours de travail, avec une paire de ciseaux, l'auteur fera disparaître aisément ces imperfections. On n'arrive pas du premier coup à la parfaite sobriété et à la parfaite correction.

1. On peut ajouter à cette liste le manuel de *Paleografia* paru dans la collection Hœpli, en 1890 (Milan, in-12); ce n'est qu'une traduction italienne, par M. G. Fumagalli, de l'article *Palæography* de M. E.-M. Thompson, dans l'*Encyclopædia Britannica* (vol. XVIII, 1885).

2. C. Paoli, *Programma scolastico di paleografia latina e diplomatica*, I, Paleografia latina, 4e éd. Florence, 1888, in-8°. Ce *Programma* a été traduit en allemand par M. Lohmeyer, Innsbruck, 1885.

Le défaut qui choque au premier abord, c'est l'abondance des digressions. « Il importe, » dit sagement M. Prou dans son Introduction, « de ne pas confondre la paléographie et la diplomatique » (p. 2). Nous le voyons cependant, dans un livre intitulé : *Manuel de paléographie,* passer continuellement de la description et de l'histoire des écritures à de courtes dissertations sur la diplomatique mérovingienne (p. 33), carolingienne (p. 87), pontificale (p. 107); il se préoccupe (p. 102) « de familiariser ses lecteurs avec les formules de chancellerie[1]; » il sème çà et là les *dixjecta membra* d'un traité élémentaire de Chronologie du moyen âge (pp. 82, 108, 114, 120-3). Le volume se compose, pour un dixième environ, d'*excursus* de cette espèce : je dis qu'il faut absolument les supprimer ou changer le titre du livre. Ils sont utiles, sans doute, aux commençants qu'il s'agit d'initier à l'étude des anciens documents, mais ils ne sont pas ici à leur place; il faut les réserver pour un manuel de diplomatique, pour un manuel de chronologie. Je sais qu'on peut invoquer, en faveur de la légitimité d'une méthode qui consiste à entasser toutes sortes de notions sous le couvert de l'enseignement paléographique, l'autorité de M. Léon Gautier[2]; mais, si le professeur de paléographie de l'École des chartes se promène quelquefois, comme il le dit volontiers, sur les plates-bandes de ses collègues, les professeurs de diplomatique et de philologie, il distingue avec soin les renseignements officieux qu'il donne, pendant le déchiffrement des fac-similés, sur les matières étrangères à sa spécialité, de son *cours de paléographie* proprement dit. Ce « cours théorique » de paléographie, il se garde bien de le farcir de hors-d'œuvre. D'ailleurs, ce qui est légitime chez un professeur ne l'est pas toujours chez un auteur; on n'enseigne pas de la même manière oralement et par écrit. L'improvisation excuse des choses que l'écrivain, obligé, pour ainsi dire, à plus de tenue, fait bien de ne pas imprimer.

De même que le professeur peut se permettre dans son cours des digressions interdites dans un livre, il peut se répéter sans scrupule d'une leçon à l'autre; il n'obtient même, en certains cas, de bons résultats qu'à force de rabâchage; mais, dans un livre, les répétitions d'un chapitre à l'autre s'appellent des fautes de composition. C'est une négligence de parler, en deux endroits différents, de l'exponctuation (pp. 133, 134) et de l'accentuation des *i* (pp. 109, 152). — Il y a, du reste, dans le manuel de M. Prou, des négligences de composition plus graves, qui seraient également condamnables dans un cours et dans un livre. J'en citerai trois à titre d'exemples : *A*) Pourquoi placer l'étude méthodique des abréviations avant l'étude des notes tironiennes? Les plus impor-

1. « Des formules de chancellerie, ajoute M. P., dont la connaissance leur rendra plus facile la lecture des documents. » — En quoi la connaissance du fait énoncé (p. 104) à propos de la formule *Astantibus* peut-elle servir à rendre plus facile le déchiffrement d'un diplôme ?

2. M. Prou a dédié son manuel à M. Léon Gautier. Cela est juste, car il a profité beaucoup, comme nous-même, des leçons de cet excellent maître.

tantes, peut-être, des abréviations de la graphie du moyen âge sont celles qui sont dites *par signes spéciaux;* or, les signes spéciaux dérivent, en majeure partie, des notes tironiennes; il y a donc un intérêt logique à traiter de la tachygraphie romaine avant de parler des traces qui en ont subsisté dans le système des abréviations médiévales. *B*) Pourquoi, dans la monographie consacrée à l'écriture lombardique, parler longuement (p. 37) de la *scriptura bullatica* du XVIIe siècle, dont la description avait sa place marquée au dernier paragraphe du chapitre IV? La *scriptura bullatica* ne dérive nullement de la lombardique; leur seule ressemblance consiste en ce que toutes deux, à des époques différentes, ont été employées par la chancellerie des papes; cette circonstance ne suffit pas à les rapprocher, au point de vue paléographique. Que si M. Prou avait l'intention de parler, à propos de l'écriture lombardique, de toutes les écritures usitées par la chancellerie pontificale, pourquoi s'étend-il ailleurs (p. 104) sur la minuscule des bulles du XIIe siècle? Il y a là un désordre qui nuit à l'élégance de l'exposition. *C*) M. Prou ne mentionne qu'une seule fois, et d'une manière un peu vague, l'emploi du sigma lunaire à la place de l'*s* (p. 49). Est-ce à propos de l'alphabet ou de l'histoire de l'écriture? Point du tout; c'est, le croirait-on? en parenthèse dans la théorie des « abréviations par contraction intérieure. »

Les additions ne s'imposent point aussi certainement que les suppressions et les remaniements; je suggérerai, par conséquent, avec plus de réserve, celles que je crois nécessaires. — M. Prou a laissé délibérément de côté deux matières que j'ai l'habitude d'enseigner dans mes conférences. « Je passerai sous silence, dit-il (p. 1), la paléographie des inscriptions et celle des légendes des monnaies et des sceaux. » « Il n'entre pas dans notre cadre, dit-il ailleurs (p. 177), de parler des peintures et ornementations des manuscrits. » Il a craint sans doute d'empiéter sur les domaines de l'épigraphie, de la numismatique, de la sigillographie et de l'archéologie. J'avoue que, empiétements pour empiétements, j'aurais préféré ceux-ci à ceux que je relevais tout à l'heure. La paléographie des sceaux et des monnaies est de la paléographie; l'histoire de l'onciale gravée est un appendice naturel de celle de l'onciale écrite. Il est d'autant plus regrettable que M. Prou ait eu des doutes à cet égard qu'il a acquis dans la science des sceaux et des monnaies une compétence particulière. Quant à l'histoire de l'ornementation des lettres initiales, et, en général, des manuscrits, je crois qu'elle est un chapitre essentiel d'un traité complet de paléographie du moyen âge. N'est-il pas vrai, en effet, que la forme, le style, même la couleur d'une lettrine ou d'un encadrement permettent souvent de fixer à première vue la date et la provenance d'un manuscrit? N'est-il pas vrai, d'autre part, que l'ambition de l'étudiant en paléographie est, non seulement d'apprendre à déchiffrer, mais encore d'apprendre à déterminer par tous les moyens possibles l'âge et le lieu d'origine des documents à déchiffrer? M. Prou, quoi qu'il en ait, est si pénétré de ces vérités que, après avoir éliminé l'histoire de l'ornementation de son programme, il

s'est trouvé amené à en résumer çà et là les principaux traits (pp. 41, 78, 101, 169, 178). J'espère qu'il lui consacrera, dans sa seconde édition, un paragraphe séparé, où il condensera en règles précises son expérience personnelle et celle des plus récents spécialistes, MM. F. Denis, E.-H. Langlois, F.-W. Unger, W. de Gray-Birch, A. Niedling, K. Lamprecht, L. von Kobell, etc.

Certaines matières, sans être absolument négligées, n'ont obtenu de M. Prou qu'une attention médiocre. Mais quelques-unes sont très importantes, et l'auteur a encore péché par omission à leur endroit. Ainsi, l'emploi des abréviations latines de certains mots, pour exprimer les mots symétriques de la langue vulgaire, est indiqué en quelques lignes (p. 52) dans le *Manuel*, qui est pourtant un *Manuel de paléographie latine et française*. Or, ces lignes n'indiquent pas, même par une allusion, les graves problèmes que soulève l'usage abusif des abréviations latines en français, source de confusions redoutée des éditeurs de textes. De même que *bn* se lit *bene* en latin et *bien* en français, *mlt*, qui se lisait en latin *multum*, s'est lu *mout* en français; mais l'habitude d'abréger en français *mout* par *mlt* a ramené, dans l'orthographe de ce mot, un *l* muet et adventice, l'*l* latin déjà représenté dans *mout* par *u*, qui égale *l* vocalisé. L'application abusive des abréviations latines à la notation de sons français non correspondants a eu d'autres conséquences du même genre, malheureusement très durables[1]. Il me semble que les choses auraient dû être dites et approfondies; il n'en est pas de plus intéressantes en paléographie française. — Même observation au sujet de l'histoire de l'écriture gothique. M. Prou dit très bien que l'écriture gothique est une variété de minuscule caroline où les courbes sont remplacées par des angles, mais il ne s'est point attaché à discerner les origines de la manière gothique d'écrire, le lieu où elle a été mise à la mode, le processus de sa diffusion, les différentes écoles qui varièrent ses formes quand elle se fut à peu près universalisée en Occident. Le *Manuel* n'avertit point que l'écriture gothique anglaise du XIVe siècle se distingue au premier coup d'œil de la gothique française et de la gothique allemande du même temps. Il se borne à donner une suite de fac-similés empruntés à des manuscrits ou à des chartes écrites en France. Il n'a point de doctrine; il présente seulement des exemples. Ce n'est pas assez dans l'espèce.

Telles sont les principales critiques que suscite un livre qui mérite, d'ailleurs, l'entière confiance des lecteurs, car il a été fait avec un

1. On a bâti toute une théorie sur une petite erreur due à l'ignorance de ces faits. *Klm* est l'abréviation latine de Charlemagne; elle a été transportée telle quelle en français, où elle est constante dans les mss. épiques. On en avait conclu que tous nos poèmes épiques étaient des remaniements de modèles normands où les remanieurs avaient conservé par mégarde le *K* dur de l'original dans les noms propres seulement, à la place du *Ch* français. L'erreur est patente: on écrivait *Klm*, à cause de l'abréviation latine, et on lisait *Charlemagne*.

louable souci de l'exactitude. J'y relève seulement, pour mémoire, quelques *lapsus* qu'il sera bon d'effacer, car ils pourraient prêter de l'apparence à des jugements injustes : p. 39, il ne faut pas citer le concile de Léon de 1080 sans mentionner les controverses débattues autour du fameux texte du *De rebus Hispaniæ* de Rodrigue de Tolède[1]; p. 42, il ne faut pas invoquer le témoignage d'Ingulf de Croyland : c'est un chroniqueur apocryphe; p. 24, il ne faut pas exprimer de doutes sur l'authenticité des tablettes de Transylvanie. Tous les paléographes et tous les romanistes l'admettent aujourd'hui sans exception. Les renseignements fournis par ces tablettes ont été, en effet, confirmés par des documents récemment exhumés, qu'un faussaire n'aurait pas pu connaître. Et il y a vingt preuves aussi décisives[2].

Reste une partie du *Manuel* de M. Prou dont je n'ai encore rien dit : c'est le « Dictionnaire des abréviations latines et françaises employées dans les manuscrits et chartes du moyen âge » qui occupe les pages 192 à 382, soit la moitié de l'ouvrage, et un Appendice où se trouvent définies les « principales espèces de manuscrits conservés dans les bibliothèques et archives de France » : antiphonaires, missels, polyptiques, psautiers, etc. (pp. 182-188). — Passons sur l'appendice : il est utile, mais non indispensable; on en imaginerait, sans effort, beaucoup d'autres, également précieux pour les commençants et reliés au reste du livre par un fil assez lâche : liste des principales « librairies » de manuscrits au moyen âge, liste de manuscrits datés[3], etc. — Le Dictionnaire des abréviations est plus difficile à juger; on peut se demander, en effet : 1° si les dictionnaires de cette espèce sont susceptibles de servir à quelque chose, s'ils sont des outils pratiques; 2° si, abstraction faite de cette question préjudicielle, la lexicographie des abréviations est bonne. J'apprécie médiocrement, pour ma part, ces listes d'abréviations qui donneraient tant de mal à dresser si tous ceux qui en publient n'en empruntaient pas le fond au *Lexicon diplomaticum* de Walther. Les abréviations usitées au moyen âge n'étaient pas des abréviations arbitraires; il y avait un système régulier de *compendia*, des règles fixes; c'est même pour cela que le déchiffrement paléographique est affaire de science, non de routine ou de divination. Le seul procédé rationnel, pour apprendre le système tachygraphique du moyen âge, est donc de se familiariser avec ses règles[4] et d'en vérifier

1. Voy. C. Paoli, *op. cit.*, p. 17.

2. On consultera avec fruit pour l'histoire de la cursive romaine les documents nouveaux achetés en Égypte par l'archiduc Renier, et déchiffrés par M. Karabacek. Voy. H. Bresslau, *Handbuch der Urkundenlehre*. Leipzig, 1889, I, 882, 906. M. Bresslau donne dans le chap. XVIII de cet ouvrage un excellent résumé de la doctrine paléographique où l'on trouve des détails originaux.

3. Une liste de ce genre, mise en appendice, allégerait et éclaircirait singulièrement le texte même du Manuel.

4. Le chap. II du *Manuel* est consacré à l'exposé de ces règles. Il est très bon, bien qu'il soit susceptible de recevoir d'utiles additions.

l'application sur les documents. Le procédé empirique qui consisterait à lire et relire un dictionnaire d'abréviations, légitime s'il n'y avait pas eu de règles pour abréger, est absurde puisqu'il y en a eu. A la vérité, il existe certaines catégories de documents, comme les Pipe rolls des archives anglaises et les registres du Parlement de Paris, où sont employées des abréviations irrégulières, non classiques, qui s'y rencontrent toujours et jamais ailleurs; ceux qui dressent, de ces abréviations spéciales, des tables faciles à consulter, rendent assurément des services[1]. Mais les tables générales du genre de celles de Walther, de MM. Omont (Art. *Abréviation* de la « Grande Encyclopédie ») et A. Chassant, me paraissent à peu près dépourvues de valeur. Elles sont toujours incomplètes, difficiles à imprimer (celle de M. Prou, dont l'exécution n'est pas parfaite, dans un livre d'ailleurs très soigné au point de vue typographique, le prouve surabondamment); et je connais plus d'un paléographe qui ne s'en est jamais servi. Mettre dans une même liste alphabétique des abréviations de tout âge, de toute provenance, des abréviations régulières et des abréviations arbitraires, des abréviations rares et des abréviations communes, sans les distinguer par aucun signe, c'est faire une œuvre injustifiable en théorie et peu profitable en pratique. — Un dictionnaire d'abréviations ne serait commode que s'il contenait exclusivement des *compendia* datés, au moins de la date séculaire, rares, et non classiques, c'est-à-dire non résolubles par la simple application des règles ordinaires. — Je n'ajouterai rien à ces considérations générales, si ce n'est que le dictionnaire de M. Prou, plus complet que bien d'autres, est rédigé, comme tous les autres, d'après le type illogique du *Lexicon diplomaticum*.

Ces critiques n'entament point les éloges que j'ai donnés tout d'abord au *Manuel* de mon confrère. Sans être très neuf, il est généralement très bien renseigné. Il épargnera bien du temps et bien des peines aux apprentis en érudition.

Ch. V. Langlois.

Deutsche Pilgerreisen nach dem heiligen Lande, von Reinhold Röhricht. Gotha, F.-A. Perthes, 1889. In-8°, x-352 pages.

L'ouvrage que M. le professeur R. Röhricht vient de faire paraître sous ce titre est une édition remaniée de celui qu'il avait publié en 1880 en collaboration avec M. H. Meisner. — Outre une courte préface, dans laquelle l'auteur indique les motifs qui l'ont décidé à donner cette réé-

1. Voy. R.-A. de la Braña, *Siglos y abreviaturas latinas que se usan en los documentos pontificios*. Léon, 1884, in-8°. — P. R. S. *Introduction to the study of the Pipe rolls*. Londres, 1884, in-8°, pp. 10-34 (Table of abbreviations). — Je ne connais pas de liste des abréviations particulières aux registres du Parlement de Paris.

dition, le nouveau volume contient quatre parties : 1° une introduction historique indiquant les itinéraires le plus souvent suivis par les pèlerins qui se rendaient en Palestine; les conditions dans lesquelles s'entreprenaient et s'accomplissaient les voyages; la façon dont étaient généralement rédigées les *Relations;* les obligations auxquelles étaient astreints les pèlerins pour pouvoir visiter les lieux saints; les cérémonies auxquelles ils prenaient part, etc.; 2° le texte et la musique de quelques-uns des plus anciens chants de pèlerinage; 3° une liste des pèlerins, de 1300 à 1697, donnant un bref récit de leurs voyages et l'indication des sources et des *Relations*, tant imprimées que manuscrites, avec de nombreuses additions à la liste dressée en 1880; ces additions pourront encore être complétées sur divers points; je me permets de signaler, entre autres choses, à M. le professeur Röhricht une édition du *Voyage* de P. Fuesli et de H. Ziegler parue en 1884 dans le *Zürcher Taschenbuch*, an. VII; 4° un index alphabétique des matières.

L'ouvrage primitif contenait, en outre, les textes en haut allemand de nombreuses *Relations* et une *Bibliographie*. M. R. a supprimé ces deux parties afin de rendre le volume plus accessible au grand public. Il nous annonce, d'ailleurs, pour cette année, une bibliographie complète du sujet, à laquelle il travaille depuis de nombreuses années et qui, sans doute, remplacera avantageusement la *Bibliotheca geographica Palaestinae* de T. Tobler, devenue tout à fait insuffisante. — Tel qu'il est, son livre sera utile, non seulement au public pour lequel il a été spécialement élaboré, mais encore à tous ceux qui voudront trouver, sous une forme claire, des renseignements parfaitement sûrs touchant les pèlerinages allemands en terre sainte du XIVe au XVIIe siècle.

Ch. KOHLER.

Dr Paul FREDERICQ. **Corpus documentorum Inquisitionis haereticae pravitatis neerlandicae.** — Verzameling van stukken betreffende de pauselijke en bisschoppelijke Inquisitie in de Nederlanden; eerste deel, tot aan de herinrichting der Inquisitie onder keizer Karel V (1025-1520), met twee kaarten. Gent, J. Vuylsteke; 'S Gravenhage, Martinus Nijhoff, 1889. In-8°, XXXIX-640 p.

M. Paul Fredericq, professeur à l'Université de Gand, y dirige un cours pratique d'histoire nationale des Pays-Bas. Le volume, dont nous venons de donner le titre et que nous allons essayer de faire connaître, est le premier fruit des études poursuivies depuis quelques années dans le cours en question par le maître assisté de ses élèves. C'est également la première portion d'un ensemble qui doit se compléter par une collection toute pareille de documents pour le XVIe siècle au moins, au début duquel s'est arrêté l'auteur, et qui voit avec la Réforme une ère nouvelle de répression correspondre, sous les règnes de Charles-Quint

et surtout de Philippe II, à un mouvement nouveau d'hérésie. Ce sont là enfin comme les pièces justificatives d'une histoire de l'Inquisition néerlandaise, œuvre considérable à laquelle personne ne se trouvera mieux préparé que M. F., et dont nous souhaitons bien vivement pour notre part qu'il ne nous ait pas fait concevoir en vain l'espérance.

Cela dit, on juge de reste quelle peut être la composition du recueil dont nous avons à nous occuper. Des bulles pontificales, des canons de conciles ou de synodes, des procédures d'inquisition, des extraits de chroniques et d'écrits de différent genre, tel en est le contenu, qui se trouvait en quelque sorte fixé d'avance [1]. Pour la distribution de ces pièces assez dissemblables, l'ordre adopté est l'ordre chronologique pur et simple. On ne voit pas, d'ailleurs, qu'il fût possible d'en imaginer un préférable, nous voulons dire qui se prêtât mieux à un maniement commode des documents réunis, ce qu'il faut évidemment rechercher avant tout dans les recueils de cette nature.

Quant au caractère propre de l'œuvre de M. F., il se trouve déjà assez nettement marqué, croyons-nous, par l'indication que nous venons de faire du contenu de cette œuvre. Après cela, à peine est-il besoin d'avertir qu'il ne faudrait pas s'attendre à y rencontrer un ensemble formé uniquement de pièces inédites, quelque chose, par exemple, comme celui que fourniraient, pour l'histoire de l'Inquisition languedocienne du XIIIe et du XIVe siècle, les bibliothèques du Vatican, de Toulouse, de Paris, et à Paris rien que les dix-sept tomes de la collection Doat [2], dont on n'a publié encore qu'une si faible partie. Ce n'est pas que l'auteur du recueil qui nous occupe n'ait songé à y introduire des textes du genre de ceux qui viennent d'être désignés. On en a pour preuve les emprunts faits par lui dans des proportions considérables à des dépôts publics, tels que les archives royales de Bruxelles et de la Haye, les archives d'État de Gand, de Bruges, de Tournai, ainsi que les bibliothèques de quelques-unes des mêmes villes ou d'autres localités encore [3]. Toutefois, c'est en majeure partie de documents déjà édités que se compose l'ensemble offert aux érudits par M. F. La matière en a été tirée par lui de collections et d'ouvrages de toute sorte imprimés du XVIe au XIXe siècle : bullaires, actes des conciles, grandes publications de textes concernant l'histoire ecclésiastique ou civile, travaux d'érudition accompagnés de pièces justificatives, etc. Cette observation, on voudra bien le croire, n'a pas pour but de diminuer le mérite de l'auteur. Rechercher et dépouiller plus de deux cents recueils [4], souvent fort rares et presque toujours très étendus, en extraire tous les

1. Voir, pour ce point, *Voorbericht*, p. XI.

2. Tomes XXI-XXXVII.

3. Voir, à ce sujet, *Aangehaalde handschriften en drukwerken*, p. 526, 527, n°s 1-19.

4. La liste, à laquelle nous renvoyons dans la note précédente, comprend 233 numéros.

documents ayant trait à un certain ordre de faits durant une période de cinq siècles, ce n'est pas une mince besogne. Ce n'est pas non plus un vain titre à la gratitude des travailleurs que de leur présenter dans une succession méthodique près de quatre cent cinquante textes[1] ainsi obtenus au prix des recherches les plus pénibles, et par surcroît de les accompagner encore d'éclaircissements et de notes qui doivent en dégager la lecture et même l'emploi de tout embarras réel[2]. Il faut donc féliciter vivement M. F. de ce nouveau témoignage qu'il vient de nous fournir de son activité scientifique, et le remercier en même temps d'avoir fait pour l'Inquisition dans les Pays-Bas ce qu'il serait à souhaiter de voir accomplir également pour la même institution dans les autres pays de l'Europe où elle a exercé son empire. L'histoire de l'Église, dans laquelle la justice inquisitoriale tient une si grande place, ne saurait s'écrire qu'au prix de travaux préliminaires pareils à celui qu'il n'a pas redouté d'entreprendre et qu'il a si bien exécuté.

A cette appréciation, qui, nous n'en doutons pas, sera celle de tout juge attentif et compétent, l'auteur nous pardonnera de joindre cependant deux remarques, dont voici la première.

Le recueil dont nous nous occupons a pour objet unique l'Inquisition néerlandaise, une institution particulière en somme. Aussi jugera-t-on peut-être superflue, et nous devons avouer que c'est là notre sentiment, toute une série de pièces introduites dans ce recueil spécial, et visant, non pas seulement l'inquisition bien définie qu'il s'agissait de mettre en lumière, mais l'organisation de la justice inquisitoriale tout entière, étendue sous une forme générale à tous les pays chrétiens. On voit de reste quel genre de documents nous voulons indiquer par là. Ce sont, par exemple, de ces constitutions pontificales, dont François Pegna a pensé devoir joindre un assez grand nombre en appendice à son édition du *Directorium inquisitorum* d'Eymeric. Or, il faut bien le reconnaître, parmi les textes déjà publiés et que M. F. a jugé à propos d'éditer à son tour, on n'en trouverait point qui aient été reproduits

1. En réalité 446 numéros, en y ajoutant 9 numéros réunis en appendice, le tout remplissant 525 p.

2. Les indications qui viennent d'être données fournissent déjà une idée générale du plan observé dans le livre que nous analysons. Pour en faire connaître l'économie complète, nous croyons devoir reproduire ici la table des matières, telle qu'elle se trouve à la page VII : Préface, p. IX. — Liste des élèves du cours pratique pendant les années scolaires 1883-88, p. XIII. — Introduction, p. XV. — Cartes comprenant les divisions ecclésiastiques et politiques des Pays-Bas pendant le moyen-âge, p. XVI. — Liste chronologique des hérétiques et des hérésies dans les Pays-Bas, p. XXI. — Liste chronologique des inquisiteurs pontificaux et épiscopaux dans les Pays-Bas, p. XXXIV. — Recueil des pièces concernant l'Inquisition pontificale et épiscopale dans les Pays-Bas (1025-1520), p. 1. — Appendice, p. 519. — Manuscrits et imprimés cités, p. 526. — Liste chronologique des pièces, p. 541. — Table, p. 578. — Corrections et additions, p. 638.

plus souvent que ceux-là, qui même, pour tout dire, l'aient été tant de fois qu'ils y ont gagné une sorte de notoriété banale. Il ne faut pas oublier non plus que les documents en question, pris dans leur ensemble, forment un tout très considérable. M. F. n'en a donné qu'une assez faible partie, et l'on ne saurait vraiment lui faire un reproche de cette réserve. Car, à vouloir offrir dans sa totalité l'ensemble dont nous parlions à l'instant, il eût démesurément grossi son volume sans en accroître beaucoup, selon nous du moins, la valeur réelle. Mais il est une chose aussi qu'on ne peut se dissimuler, c'est que, vues autrement que dans leur enchaînement complet, ces grandes constitutions où les souverains pontifes, assistés en cela des puissances temporelles, mettaient toute leur pensée au sujet de l'hérésie, perdent en grande partie leur signification profonde. Au moins court-on le risque de n'en pas dégager ce qui s'y trouve d'essentiel, c'est-à-dire l'esprit de suite poussé à un degré qu'aucun autre pouvoir n'a jamais atteint, la continuité logique et infatigable dans un plan de répression, auprès duquel les réactions politiques les mieux organisées ne sont qu'enfantillages.

Tout cela, bien entendu, n'est pas pour contester le moins du monde les rapports directs de pareils textes avec l'histoire particulière dont M. F. s'est proposé de réunir les matériaux, ni leur utilité pour en éclaircir bien des détails. Mais, s'il croyait devoir en ajouter la publication à la tâche précise qu'il s'était imposée, peut-être, qu'il nous permette de le dire, aurait-il fallu qu'il procédât un peu différemment : faire, par exemple, de ces documents de visées générales une section à part, aussi complète que possible, qu'il aurait mise en tête de son recueil, en se bornant d'ailleurs à donner de chacun d'eux une cote analogue à celles dont Jaffé et Potthast ont composé leurs *Regesta pontificum*, et en renvoyant aux grandes collections pour la teneur entière des textes indiqués. De la sorte, il aurait d'abord exécuté un travail d'ensemble, qui n'a été présenté encore nulle part à notre connaissance. Il aurait donné ensuite à son œuvre de publication des documents concernant l'Inquisition néerlandaise sa véritable préface. Surtout, il aurait placé cette inquisition spéciale dans son cadre réel, au point de vue exact qu'il faut choisir pour en pénétrer le caractère dominateur, qui est celui, non pas d'un effort isolé poursuivi par le saint-siège dans un coin de l'Europe, mais d'un témoignage local de l'action universelle qui s'exerce, dans le même temps et de la même manière, partout où les papes réussissent à la porter, en France, en Italie, en Espagne, dans l'Empire[1].

1. Voici, d'ailleurs, pour qu'on saisisse bien le sens de notre remarque, quelques-unes des pièces qui nous en suggèrent l'idée : n° 47, canon XXVII du concile œcuménique de Latran de 1179; — n° 56, décret de Lucius III contre les hérétiques, publié au concile de Vérone de 1184; — n° 68, canon III du concile œcuménique de Latran de 1215; — n° 71, décret de Frédéric II contre les hérétiques, Rome, 22 novembre 1220; — n° 85, autre décret du même

Là ne se borne pas, du reste, la remarque que nous faisons en ce moment. A la première série de pièces dont il s'agit, on peut en joindre encore un certain nombre, auxquelles ne s'appliquent pas directement, si l'on veut, les observations que nous venons d'exprimer, mais dont la présence dans le recueil qui nous occupe se justifie moins encore, il semble, que celle des textes visés tout d'abord. Les pièces dont nous voulons parler concernent l'histoire de tribunaux d'inquisition autres que les tribunaux néerlandais. Il est bien sûr que beaucoup de ces textes spéciaux, vu le caractère universel de la justice inquisitoriale, ont pu être utilisés à l'occasion dans des pays assez éloignés de ceux pour lesquels ils avaient été rédigés à l'origine. Cependant, leur introduction, dans un ensemble de caractère bien défini tel que celui qu'a prétendu composer M. F., n'en constitue pas moins une confusion regrettable. Ajoutons que dans bien des cas le choix en paraît assez arbitraire, et que de plus, comme pour les documents d'importance capitale qui nous ont occupé en premier lieu, la série en est forcément très incomplète [1].

Nous arrivons maintenant à la seconde des remarques que nous avons annoncées. Comme nous l'avons indiqué en passant, M. F. a joint aux textes édités par lui toute une série d'éclaircissements et de notes, enfin tout un appareil scientifique, témoignant du soin le plus scrupuleux, et fait pour rendre aussi aisé que possible l'usage du recueil qu'il s'est donné la peine d'exécuter. Ces notes, ces éclaircissements sont rédigés en langue flamande. La raison en est, sans doute, qu'ils accompagnent un travail d'histoire nationale des Pays-Bas, issu d'un cours en flamand spécialement consacré à la même histoire. Toutefois, pour la

empereur ayant le même objet, Ravenne, mars 1232; — n° 111, autre décret du même empereur dans le même but, Crémone, 14 mai 1238; — n° 170, constitution *Multorum querela* du concile de Vienne, 1311; — n° 171, décret du même concile contre les Béguines, même date; — n° 411, bulle de Jules II renouvelant les anathèmes prononcés par ses prédécesseurs contre les hérétiques de toutes sectes, Rome, 1er mars 1511. — Parmi ces textes, les nos 170 et 171 semblent mieux faits que tous les autres pour appuyer la critique dont nous cherchons en ce moment à donner les raisons. En effet, à ces deux constitutions, empruntées au même concile, pourquoi n'en avoir pas joint deux de plus, qui s'y rattachent étroitement et qui se trouvent réunies dans le même titre des *Clémentines*, aux chapitres II et III? Nous voulons parler de la constitution *Nolentes splendorem*, complément naturel de la constitution *Multorum querela*, et de la constitution *Ad nostrum*, ayant le même objet que la constitution *Cum de quibusdam*, mais avec une portée plus étendue que celle-ci.

1. Voici l'indication de quelques-uns de ces textes particuliers : n° 23, canon III du concile de Toulouse de 1119; — n° 35, décret du concile de Montpellier de 1162; — n° 39, canon IV du concile de Tours de 1163; — n° 58, décret du concile de Montpellier de 1195; — n° 80, décret du sénateur Annibaldo et du peuple romain contre les hérétiques, Rome, 1231; — n° 120, bulle d'Innocent IV adressée aux inquisiteurs de la province de Narbonne et de l'Albigeois, Latran, 12 décembre 1243. Voir également nos 130, 132, 134, 143, 152.

rédaction d'une œuvre telle que celle de M. F., appelée à un succès, que nous lui souhaitons bien sincèrement, destinée à passer par une foule de mains, il n'eût pas été mauvais peut-être d'user d'une langue plus répandue que celle dont l'auteur a cru devoir se servir. Bien plus, pour un travail tel que celui-là, dont le mérite essentiel réside après tout dans le choix judicieux et l'exacte reproduction des textes recueillis, dans leur distribution aussi logique que possible, une langue était tout indiquée, et c'était le latin. On oublie trop aujourd'hui que nous avons toujours là à notre disposition, par la persistance et la diffusion des études classiques, un instrument de relations universelles que rien ne saurait remplacer. La science elle-même l'a sacrifié à l'esprit moderne de nationalité. Or, cet esprit, fort respectable du reste, pouvait se passer d'une pareille concession en soi assez indifférente, et la science, en s'y résignant, a perdu, il semble, beaucoup plus qu'on n'aurait imaginé.

Les remarques que nous venons d'exposer, jointes aux indications que nous avons fournies d'abord, permettent déjà, pensons-nous, de se faire du travail qui nous occupe une idée assez exacte. Au moins peut-on, d'après les indications dont il s'agit, s'en représenter à peu près le plan général ainsi que le contenu. Mais ce n'en est là que le côté matériel et comme les dehors, et ce serait faire injure à l'auteur que de laisser croire qu'il n'y ait pas autre chose à noter dans son œuvre. Ce qu'il faut y signaler de plus, en effet, c'est l'intérêt ressortant, pour quiconque a le sens et l'habitude des documents historiques, de la simple lecture de ceux qu'il s'est donné la peine de réunir. C'est l'enchaînement des hérésies et les efforts de la répression inquisitoriale aux Pays-Bas, embrassés parallèlement dans un tableau d'ensemble, qui se dégage de lui-même, et qui ne comprend pas moins de cinq siècles, tableau qui, d'ailleurs, n'est bien souvent que celui des triomphes de la folie humaine.

D'un tout si vaste nous n'avons pas à tracer ici même une simple esquisse. Qu'il nous suffise de dire que, parmi les éléments multiples dont il se compose, aucun ne manque de ceux qui, durant la même période, dans les autres pays d'Europe, concourent au mouvement universel d'hérésie dont ils sont agités comme les Flandres elles-mêmes. Vers la seconde moitié du XIe siècle, l'instinct de révolte mal défini encore, qui s'incarne en Lombardie dans le diacre Ariald, a pour représentant aux Pays-Bas un certain Ramihrd, que le peuple brûle lui-même en 1077[1]. Au début du siècle suivant, les visées déjà plus précises et plus étendues, à la fois religieuses, politiques et sociales qui seront celles d'Arnaud de Brescia, se retrouvent dans une certaine mesure chez le fameux Tanchelm. Rien d'étonnant, du reste : tous

1. Sur ce Ramihrd, voir le n° 7 du recueil de M. F. Voir également Schmidt, *Histoire des Cathares*, t. I, p. 47. M. Schmidt place à tort l'apparition de Ramihrd après celle de Tanchelm.

deux sont bien évidemment les fils de l'essor communal qui transforme dans le même temps les cités flamandes comme les cités italiennes[1]. Si hardis que soient ces précurseurs, ce n'est pourtant qu'après eux que l'opposition religieuse apparaît sous une forme bien nette, avec un but bien marqué. C'est alors aussi que s'ouvre aux Pays-Bas, comme ailleurs, une période nouvelle, prolongée jusqu'à la seconde moitié du XIIIe siècle. Le catharisme la remplit presque à lui seul[2]. A peine peut-on noter à côté, du moins en Flandre, quelques traces de vaudoisie pure ou mélangée des doctrines spéciales du Libre-Esprit[3]. Au même temps se rapporte encore la répression inquisitoriale la plus épouvantable dont on ait gardé le souvenir, celle à laquelle le dominicain Robert a attaché son nom.

La période qui suit, d'une durée d'environ cent cinquante ans, peut être appelée celle du mysticisme, ou plutôt de la démence mystique. Le chaos des sectes y est inextricable; à peine si l'historien arrive à les définir ou même simplement à les compter. Toutes sont également folles, d'ailleurs, absolument en dehors de la réalité et du bon sens. Béguins et Béguines aux tendances et aux mœurs équivoques, dont s'inquiètent à bon droit les papes, Cellites qui leur ressemblent et ne doivent guère mieux valoir, Fraticelles authentiques, attendant à toute heure le règne de l'Esprit-Saint comme leurs frères d'Italie, et comme eux de pureté douteuse, adeptes du Libre-Esprit, qu'on juge avec raison capables de tous les crimes, au moins de tous les vices, Flagellants qui troublent la Flandre entière de leurs grotesques fureurs, Danseurs qui bondissent en invoquant le démon dont ils se croient possédés, tous, il semble, n'ont d'autre préoccupation que d'aller jusqu'au bout dans la voie de l'égarement et du délire[4]. Évidemment cet âge est

1. Sur Tanchelm, voir n°s 11, 14, 15-22. Pour ses doctrines, voir plus particulièrement n° 11. M. Schmidt penche à reconnaître en lui un représentant du catharisme. Voir, *op. cit.*, t. I, p. 45-47. Il nous est difficile de partager son avis. La prétention de Tanchelm d'avoir reçu la plénitude du Saint-Esprit n'est point spéciale aux Cathares. Elle est celle de tous les hérétiques, qui n'ont jamais manqué de se donner comme étant en communication intime avec la Divinité, et comme recevant directement les inspirations de sa sagesse, représentée plus particulièrement par la troisième des personnes de la Trinité.

2. Sur cette période que nous indiquons, et sur le catharisme qui y représente presque exclusivement l'hérésie, voir n°s 37, 40, 42, 44, 48, 52, 90, 94-98, 100, 104, 106, 108, 109, 116, 117, 121.

3. Voir, pour ce point qui demeure assez indécis, au moins en s'en tenant aux renseignements que fournit le recueil de M. F., n°s 119, 125, 126. C'est dans les deux derniers numéros indiqués que se trouve surtout, il semble, la trace des doctrines reconnues généralement comme celles du Libre-Esprit. Tous les deux accusent en outre une haine des classes riches et un instinct niveleur qui sont à noter.

4. Voir, sur les Béguins et Béguines, n°s 161, 163, 164-166 (procès de la célèbre Marguerite Porete, brûlée à Paris, le 31 mai 1310), 175, 178, 179 (curieux mémoire sur les Béguines de Gand et la maison qu'elles avaient dans cette ville),

malade. Il l'est physiquement : la preuve en est dans la grande peste de 1348 et 1349, origine de l'exaltation des Flagellants. Mais moralement et intellectuellement il n'est pas moins atteint. A ce point de vue, on peut dire que l'air se trouve alors comme saturé de germes d'infection. Les plus actifs sont ceux que sèment les croyances du Libre-Esprit. Emportés par le courant de leurs occupations quotidiennes, les gens du siècle y demeurent généralement réfractaires. En revanche, il n'est point d'association religieuse ou pseudo-religieuse qui, à peine constituée, n'en devienne la proie. Singulièrement actifs et vivaces, ces germes morbides non seulement s'infiltrent partout, mais, ainsi qu'on l'a remarqué, pour s'alimenter et se rajeunir, ils s'assimilent sans cesse tout ce qui autour d'eux présente quelque analogie avec leur propre essence[1]. D'où leur vient un tel pouvoir de pénétration[2]? On ne saurait trop l'expliquer, et ce n'est à coup sûr ni de la cohésion ni de la grandeur des conceptions, dont ils représentent comme l'émanation délétère. Ces conceptions mêmes, on les a fait remonter parfois aux spéculations savantes d'Amauri de Bennes. Or, si tant est que ce soit là leur origine véritable, qu'ont-elles gardé des spéculations dont il s'agit? Tout au plus quelque chose comme ce que tirerait d'un système de métaphysique subtile la cervelle inculte d'un artisan.

Le XVe siècle voit tomber cette fièvre mystique, qui n'a que trop duré. Au moins les accès, s'il s'en produit encore, ne se manifestent-ils plus guère que dans les rêveries à peu près inoffensives des Amis de Dieu ou des disciples de l'ermite Alfonse de Portugal, moitié vaudois, moitié fraticelle[3]. Le mouvement hétérodoxe ne s'arrête pas, du reste, pour cela; il change simplement de forme, et, aux Pays-Bas comme dans le reste de l'Europe, il semble, se partage en deux courants distincts. L'un, de caractère religieux, se produit au sein du clergé même et presque exclusivement du clergé monastique. Carmes, Augustins, Dominicains, Mineurs, rivalisent à qui ébranlera le plus profondément les dogmes catholiques pris successivement à partie[4]. Ils sont les précurseurs d'un

191, 206, 209, 210-214, 218, 225, 238, 239; sur les Cellites, n° 281; sur les Fraticelles, nos 177, 249; sur les sectaires du Libre-Esprit, nos 189, 190 (curieux détails sur une femme de cette secte, que Ruysbroeck confond à Bruxelles, en 1336), 226-232, 248; sur les Flagellants, nos 194-202, 204; sur les Danseurs, nos 221-223.

1. Par exemple, au XIVe siècle, une portion des rêveries de maître Eckart. Voir Schmidt, *Histoire de l'Église d'Occident au moyen âge*, p. 207.

2. Sur ce privilège de pénétration universelle qu'ont les doctrines du Libre-Esprit, et qui en fait, au XIVe siècle surtout, comme l'atmosphère où vivent les sectes hérétiques, voir quelques pages judicieuses et profondes de M. Franz Ehrle, dans son travail intitulé : *Die Spiritualen, ihr Verhältniss zum Franciscanerorden und zu den Fraticellen* (*Archiv für Literatur- und Kirchengeschichte des Mittelalters*, IV, p. 178-180).

3. Voir nos 298, 300, 333, 352.

4. Voir nos 283, 291, 301, 330, 358, 371, 386. Voir encore, pour cet esprit

moine comme eux, dont la victoire, sans que ce dernier s'en doute vraisemblablement, sera le fruit naturel de leurs efforts accumulés. Il y a plus : à Utrecht, en 1510, le dominicain Gautier dit presque textuellement, avec autant de hardiesse sinon de succès, tout ce que prêchera sept ans plus tard l'auteur de la Réforme[1]. Dans cette galerie de religieux en révolte ne manque même pas le prototype d'un Savonarole. C'est le carme breton Thomas Conecte. Celui-ci ameute en Flandre les enfants des rues contre la toilette des femmes nobles, jette publiquement au feu, comme on le fera plus tard à Florence, les instruments du luxe et de la vanité, et, poussant jusqu'au bout la ressemblance avec le personnage dont il a déjà nombre des traits essentiels, il est brûlé à Rome par ordre d'Eugène IV[2]. A côté de ce mouvement de controverse religieuse qui ne sort guère de l'Église, un autre se manifeste dans le même temps. Il est purement laïque. Son caractère est l'incrédulité, d'abord vague et bornée à de vains blasphèmes[3], mais qui se renforce peu à peu et fait provision d'arguments, au fur et à mesure que grandit l'humanisme, dont elle est un des produits les moins contestables. De cette incrédulité, érigée en véritable système philosophique, et appelée à une longue faveur, l'apôtre, dans la période où nous sommes, est le hollandais Hermann Ryswick, une sorte de Vanini, condamné à la prison perpétuelle en 1502, et livré enfin au bûcher comme fugitif et relaps en 1512, avec les livres qu'il a composés[4].

En face de cette agitation, qui, du reste, ne semble guère dépasser les couches supérieures de la population ecclésiastique et civile, quelle est l'attitude des classes populaires, ou de celles qui par goût ou par nécessité ne s'intéressent pas à ces problèmes? Il serait assez difficile de le dire au juste; pourtant, ce qu'on voit moins encore peut-être, c'est leur véritable pensée. Quelques traces authentiques de vaudoisie se reconnaissent bien çà et là[5]. Mais, pour les inquisiteurs du XVe siècle, ce que désigne ce nom d'une doctrine religieuse déjà ancienne, ce sont bien plutôt des pratiques de sorcellerie, à la fois puériles et immondes[6]. Ainsi l'entend Jacques du Bois, le héros de l'abominable procès, qui, de 1459 à 1461, bouleverse toute la Flandre méridionale[7]. Et encore,

d'examen et de doute auquel n'échappe dans le même temps aucun des points essentiels de la doctrine catholique, n°s 336-343, 348-350, 353-356, 358.

1. Voir n° 408.
2. Voir n° 271.
3. Voir n°s 292, 359-361, 363.
4. Voir n°s 400 et 417.
5. Voir n° 332.
6. Sur cette application du nom de vaudoisie à la sorcellerie proprement dite, voir H. C. Lea, *A History of the Inquisition of middle ages*, t. III, note de la page 519.
7. Nous ne pouvons insister ici sur ce procès, un des plus curieux assurément et aussi un des plus atroces de tout le XVe siècle, et dont le résultat est d'envoyer à la mort une foule de misérables, en même temps que les plus

ces pratiques, dont le même du Bois prétend la chrétienté tout entière gangrenée, quelles preuves en a-t-on? Les aveux des accusés? Ils ne s'y décident que sous le coup de la torture, et en proclament après cela la fausseté jusqu'à leur dernier souffle. L'autorité des juges? Mais, dans ce procès même dont nous venons de parler, elle reçoit, par la réhabilitation sans réserves des victimes en 1491, le plus éclatant démenti qu'aient jamais enregistré les annales de la justice humaine. La vérité, c'est qu'à part quelques superstitions certaines et d'ailleurs simplement ridicules[1], tout cet ensemble d'imputations ne constitue qu'une fantasmagorie monstrueuse. Du Bois et son contemporain Sprenger sont gens d'imagination. Ce qu'ils poursuivent dans les prévenus qui leur tombent entre les mains, ce sont leurs hallucinations personnelles, tellement démesurées que le premier en meurt à la fleur de l'âge[2]. Là, n'est donc

nobles familles de Flandre sont frappées de la ruine et du déshonneur. Disons seulement qu'il se partage en deux actes pour ainsi dire. Le premier est le procès lui-même, poursuivi, comme nous l'avons indiqué, de 1459 à 1461, et qui a pour théâtres en même temps Douai, Arras, Tournai, Amiens. Le second est la révision du procès en 1491, révision qui aboutit à la cassation absolue de l'ancienne procédure et à la réhabilitation complète des victimes. Les biens de celles-ci sont restitués à leurs héritiers; des messes sont fondées pour le repos de leurs âmes; une croix de pierre est érigée au lieu même de leur exécution. Enfin, des jeux publics, accompagnés de sermons, solennisent cette réhabilitation mémorable. Voir, pour le procès, nos 302-307, 311-327, 382, 383; pour la révision et pour la cassation de 1491, nos 384, 385. Voir également l'exposé très complet et très net du procès en question chez H. C. Lea, *op. cit.*, t. III, p. 519-533. — Cette affaire très considérable montre de reste que la justice inquisitoriale ne s'est pas adoucie avec le temps, et qu'au seuil de l'âge moderne l'esprit implacable du dominicain Robert l'anime toujours comme par le passé. Au XVe siècle, en effet, et en dehors des grandes exécutions telles que celles qu'elle décrète de 1459 à 1461, tous les châtiments qui lui sont familiers, l'exposition publique, le fouet, la perforation de la langue par un fer rouge, les croix de couleur jaune, le bannissement, l'incarcération temporaire ou perpétuelle, le bûcher, elle en fait encore une application pour ainsi dire quotidienne. Dans le tableau rapide que nous venons de tracer, en nous aidant du livre de M. F., on aura remarqué sans doute que nous avions laissé à peu près complètement dans l'ombre cette répression inquisitoriale pour ne nous occuper que du mouvement hétérodoxe. Afin de combler quelque peu cette lacune, du moins pour le siècle où nous venons de marquer la rigueur persistante des tribunaux d'inquisition, voici l'indication d'un certain nombre des numéros du recueil de M. F. qui peuvent éclairer le point laissé par nous de côté : nos 251-253, 258, 261-264, 266, 272-279, 285-288, 292, 296, 297, 300, 331, 334, 401, 407, 413, 414, 422, 429.

1. Voir, à ce sujet, les nos 304, 351. Voir encore les nos 386 et 387, où se trouve l'histoire de religieuses augustines de la ville du Quesnoy, qui s'imaginent être possédées du démon. Le fait date de 1491, et présente, tant par ses origines que par les circonstances qui l'accompagnent, de grandes analogies avec la possession dont se prétendent plus tard victimes les religieuses de Loudun.

2. Il meurt âgé seulement d'environ trente-cinq ou trente-six ans, en février

ni la pensée des classes que nous visons, ni le secret de leur attitude. Volontiers, en l'absence de toute indication précise, nous les croirions dans une atonie profonde, résultat de l'excitation folle dont elles ont été surmenées dans l'âge précédent. Au surplus, un phénomène de ce genre ne serait pas sans exemple. C'est d'une langueur toute pareille que semblent frappées, au début du XIVe siècle, après la ruine de leurs aspirations religieuses et de leur indépendance nationale, les populations du midi de la France. A elles aussi, dont la foi au catharisme est devenue plus que douteuse à cette époque, on reproche, quand tout autre grief est insoutenable, des pratiques de sorcellerie. Mais, le mal dont elles souffrent, ce n'est pas le culte du mauvais Esprit, c'est le sentiment sourd et pourtant plein d'amertume qu'elles ont de leur chute, c'est le dégoût et l'indifférence.

Nous nous arrêterons là-dessus. Nous avons même excédé peut-être les limites obligées d'un simple compte-rendu. Au moins, nous l'espérons, d'après ces traits épars, y a-t-il un point capital dont on pourra dès maintenant se rendre compte. C'est que, durant le moyen âge, les Flandres, malgré l'exiguïté de leur territoire, égales ou même supérieures parfois aux pays les plus considérables de l'Europe par la grandeur politique, ne leur ont cédé en rien dans le même temps pour l'activité religieuse et morale. Souhaitons donc, pour conclure, que M. F. nous donne le plus tôt qu'il lui sera possible cette histoire de l'Inquisition néerlandaise, dont le livre qui nous a occupé semble la promesse formelle, et où il mettra en lumière l'esprit des documents, qu'il nous a livrés à l'avance avec une libéralité si parfaite.

Charles MOLINIER.

Geschichte der Habsburger in den ersten drei Jahrhunderten. Studien von Dr Aloys SCHULTE. Innsbruck, Wagner'sche Universitäts-Buchhandlung, 1887. In-8°, (IV)-152 pages, cartes et gravures en bois.

Les études du Dr Aloïse Schulte sur l'origine des Habsbourg, sur leur établissement primitif et sur le rang qu'ils ont occupé avant d'arriver au trône impérial jettent un jour tout nouveau sur des questions souvent discutées et toujours controversées.

Leur généalogie remonte à Gontram le Riche, qui vivait vers 952-972. Il eut pour fils Lancelin, comte d'Altenbourg, qui mourut en 990 et qui laissa pour héritiers Radboto, Werner Ier, évêque de Strasbourg, et Rodolphe Ier. Radboto et Werner ont été en commun les fondateurs de l'abbaye de Muri; Muri est en Argovie, de même que le château de

1462, c'est-à-dire l'année qui suit la terminaison du procès où il a été le juge le plus actif. Sur cette mort et les circonstances significatives dans lesquelles elle se produit, voir nos 323 et 327.

Habsbourg, autre fondation de Werner, d'où les descendants de Gontram ont tiré leur nom. Il n'en a pas fallu davantage pour qu'on plaçât le berceau de la famille sur les rives de l'Aar, comme si la construction d'un château ne supposait pas la nécessité de défendre des possessions et des droits plus contestés et plus exposés que les biens patrimoniaux. Une découverte récente est venue prêter un appui inattendu aux doutes légitimes que la critique moderne pouvait émettre : c'est un diplôme du 1er mars 1064, par lequel l'empereur Henri IV confirme au monastère des dames nobles d'Ottmarsheim, dans la haute Alsace, les biens qu'il tenait de son fondateur Rodolphe, le troisième fils de Lancelin. De cette double fondation de Muri et d'Ottmarsheim par des frères ennemis, — les *Acta Murensia* rapportent que Rodolphe, mécontent du lot qui lui était échu dans le partage de la succession paternelle, était venu livrer au pillage, autour de Muri, la part de son frère Radboto, — il résulte que les biens affectés par son fondateur à Ottmarsheim ont été détachés des mêmes domaines qui ont servi à doter Muri, la majeure partie sur les deux rives du haut Rhin, la seconde bien moindre en Souabe, autour d'Ebingen, la troisième éparse dans le Frickgau, entre l'Aar et le Rhin, et dans le Klettgau, entre le Rhin et la Wuttach.

Ces faits donnent, en effet, quelque apparence à la thèse de l'origine alsacienne des Habsbourg que l'auteur soutient; il l'appuie d'un autre argument qu'il emprunte à un remarquable monument d'architecture religieuse. L'ancienne église conventuelle d'Ottmarsheim existe encore; elle est octogone, à l'imitation de toutes les chapelles palatines, construites généralement sur le modèle de la célèbre basilique de Charlemagne à Aix-la-Chapelle. Le Dr Schulte n'admet pas que cette église ait été bâtie pour une communauté; il veut qu'elle ait fait partie de la *Pfalz* des plus anciens Habsbourg, dont elle aurait été la chapelle domestique. C'est à Ottmarsheim qu'ils auraient eu leur résidence : le voisinage de la forêt de la Harth leur permettait de s'y livrer à tous les plaisirs de la chasse, de même que l'attrait de ce noble exercice détermina les Hohenstaufen à fonder un palais au centre de la forêt de Haguenau.

Sans doute ce n'est là qu'une conjecture de plus, et l'auteur est le premier à reconnaître qu'il faut autre chose encore pour en faire une certitude. Or, ce supplément de preuves, qu'il attend et sur lequel il compte, ne se trouverait-il pas dans un acte que j'ai sous les yeux, d'où il résulte qu'en 1666 il existait encore à Ottmarsheim une hôtellerie *zur Pfalz*, à l'enseigne du *Palatium*, dont, au vu de son ancienne chapelle, M. Schulte avait préjugé l'existence? Une tradition de ce genre, qui se perpétue pendant six siècles, en dit long sur la question soulevée par lui, et je ne doute pas que lui-même ne la considère désormais comme tranchée.

Après avoir établi ce premier point que, par leurs ancêtres, les Habsbourg appartiennent à l'Alsace, l'auteur examine quels étaient la consistance et le mode d'organisation politique et fiscale de leurs posses-

sions, tels qu'on peut les déduire du cadastre ou livre terrier, dressé, en 1303, sur l'ordre du roi des Romains Albert Ier, par son chancelier, maître Bourcart de Frick. Par l'analyse qu'il fait de ce document, il montre combien l'administration des Habsbourg était en avance sur celle des autres princes allemands du nord et de l'est, et il établit que, loin d'être besogneux comme on l'a prétendu, leur revenu dépassait celui de certains électeurs.

Lors de leur avènement à l'Empire, une des institutions qui leur parurent le plus propres à consolider leur situation, ce furent les fiefs castraux, *Burglehen*. Tandis que l'ancien homme-lige était investi d'un fief dont, à moins de forfaiture, nul ne pouvait le déposséder, le nouveau vassal devait le service féodal moyennant une part de revenu que son suzerain lui engageait avec faculté de rachat. C'est par des tenures de ce genre que Rodolphe et Albert constituaient des garnisons à leurs châteaux-forts, partout où ils avaient des possessions à défendre ou des voisins à inquiéter, sans compter qu'ils enrôlaient ainsi, sous leur bannière baroniale, aussi bien les patriciens des villes impériales que les anciens possesseurs de francs-alleux. C'était un moyen de rajeunir l'institution féodale, dont le grand interrègne avait relâché tous les liens, et, par là, les vassaux de l'Empire en Alsace arrivaient à ne plus distinguer entre le service du landgrave et celui du roi des Romains. En voyant les Habsbourg si avisés pour acquérir et pour conserver, le Dr Schulte croit pouvoir affirmer que, si le fils de Rodolphe n'était pas tombé prématurément sous les coups de Jean le Parricide, cette suite de princes de proie aurait été capable de rendre, dès lors, son unité à l'empire disloqué de Charlemagne. Dans tous les cas, ce dont il est sûr, c'est que, si, après la mort de Henri VII, les électeurs avaient pu s'entendre pour lui donner Frédéric le Beau pour successeur, jamais il n'aurait été question du soulèvement des cantons ni d'une Suisse libre. Les regrets qu'il exprime à ce sujet sont bien d'un homme dont les ancêtres n'ont jamais lutté pour leurs franchises !

Leur esprit pratique d'envahissement fait comprendre le bonheur de toutes les entreprises des Habsbourg. Dès le premier quart du XIe siècle, à une époque sans doute où l'office n'était pas encore héréditaire, le fils de Radboto, Otton Ier, est investi une première fois du comté de la haute Alsace. Un siècle plus tard, en 1135, Werner III figure comme avoué de l'abbaye de Murbach et des possessions de l'évêché de Strasbourg dans l'Alsace supérieure; en 1182-1183, Albert III le Riche, comme avoué de l'église de Lucerne; à dater de 1239, la forêt de la Harth, où l'empereur Henri II avait concédé, en 1002, le droit de chasse à l'église de Bâle, et qui, sans doute, à l'origine, faisait partie du domaine de l'Empire, est un franc-alleu des Habsbourg; les uns après les autres, ils prirent la haute main, toujours comme avoués, sur les abbayes de Lucelle, de Honcourt, de Pœris, de Blotzheim, de Münster, de Baumgarten en Alsace, de Saint-Urbain en Suisse, de Sæckingen en Brisgau. Et, à propos de Lucelle, que M. Schulte, qui ignore ce que

ses chartes sont devenues, me permette de lui apprendre que ce fonds, fort bien conservé, fait partie, avec celui de Murbach, des archives de la haute Alsace.

Ce fut surtout pendant le grand interrègne que le landgrave Rodolphe IV, le futur roi des Romains, réussit à étendre la fortune des Habsbourg. Fidèle à leurs traditions, il s'était constitué le champion des Hohenstaufen dans leur lutte avec la papauté. Pour prix de ses services, Conrad IV lui avait engagé conditionnellement Brisach, Kaysersberg et Rheinfelden, l'avouerie de Saint-Blaise et la Forêt noire. Il s'agissait d'enlever la possession de ces villes aux évêques de Bâle, Berthold de Ferrette (1249-62) et Henri de Neuchâtel (1262-74), qui, dans la grande mêlée des Guelfes et des Gibelins, cherchaient par tous les moyens à s'agrandir aux dépens de l'empire. Leurs entreprises ne prirent fin que par l'élection de Rodolphe. Ces places, qui avaient tout mis en œuvre pour ne pas tomber au pouvoir du comte de Habsbourg, ne firent plus de difficultés pour lui ouvrir leurs portes, une fois qu'il put l'exiger comme roi des Romains. L'abbaye de Saint-Blaise, de son côté, dont, par suite de l'extinction des Zæringen, en 1218, l'avouerie avait passé aux Hohenstaufen, s'empressa de la lui reconnaître, et c'est ainsi qu'au lieu de faire retour à l'Empire, tous ces droits utiles et honorifiques furent accaparés par les Habsbourg et devinrent la première assise de leur supériorité territoriale dans la Forêt noire.

Parmi ces annexions, il y en a une sur laquelle je crois devoir m'étendre. L'abbaye de Saint-Trudbert, dans le Brisgau, revendiquait depuis de longues années un district montagneux, au détriment de ses avoués, les nobles de Staufen. Elle fondait ses prétentions sur une donation du comte Luitfrid et de ses fils, du 21 février 902, confirmée en 1186 par le landgrave de la haute Alsace, Albert III. La donation était réelle, quoique, pour les besoins de la cause, le texte eût été interpolé. Quant à la confirmation, c'était un faux matériel où le faussaire faisait mettre par Albert le Riche les bienfaiteurs de Saint-Trudbert au rang de ses aïeux. Rodolphe de Habsbourg fut saisi du litige en 1277. Flatté sans doute de faire remonter sa lignée jusqu'aux premières années du xe siècle, il donna gain de cause aux moines, au détriment des légitimes propriétaires; mais, comme étant aux droits des fondateurs, il revendiqua l'avouerie pour son propre compte et la donna en apanage à ses fils, de qui les Staufen la reprirent en fief.

Était-ce là le seul profit que les Habsbourg ont tiré de cet arbitrage? Je ne le pense pas. Parmi les domaines que Saint-Trudbert avait reçus du comte Luitfrid se trouvait un manse situé à Colmar. C'est le village de Deinheim, qu'en 1303 Bourcart de Frick comptait parmi les possessions de la maison d'Autriche, mais dont le Dr Schulte ignore la provenance. Sur la carte qui accompagne son mémoire et dont l'empereur François-Joseph a fait les frais, il forme un finage particulier entre la banlieue de Colmar et celle de Sainte-Croix; mais c'est une erreur : Deinheim était une enclave au nord-est de la ville, qui l'acquit, le 14 mai 1319,

de Léopold le Glorieux, duc d'Autriche, avec les droits et les revenus qui en dépendaient, les vassaux et les territoires, les forêts et les champs, les prés et les pâturages, la justice et la juridiction, et, depuis lors, elle ne se distingue plus de la banlieue qui l'enserre. Mais, au moment de l'acquisition, c'était un fief castral que Colmar dut racheter des mains des nobles de Harstadt, à qui il était engagé. On conçoit combien ce voisinage dut être incommode pour Colmar; car, sous la directe des héritiers du roi Rodolphe, le modeste manse de Saint-Trudbert avait acquis la supériorité territoriale. Les engagistes étaient assez puissants pour faire échec aux cessionnaires, si bien que ce ne fut qu'en 1335 que Colmar put enfin se substituer à leurs droits.

La tradition a conservé le souvenir des déprédations dont ce conflit a été l'occasion ; on peut le considérer comme une des complications de la longue lutte qu'à Colmar les partisans de l'Empire ont soutenue contre ceux de la maison d'Autriche.

Je ne m'étendrai pas sur la part de ses agrandissements qui provient de ses alliances : *Tu, felix Austria, nube.* Les mariages avec les Hunebourg, les Ortenberg, les Ferrette, toutes familles qui comptaient parmi les plus puissantes de l'Alsace, ont beaucoup contribué à enrichir les Habsbourg et confirment la thèse de leur origine alsacienne.

Des intéressantes recherches du Dr Schulte il faut conclure que, quand il s'agit d'interpréter des textes si anciens, le mieux c'est de déterminer, s'il se peut, sur place l'état de choses qu'ils ont créé.

X. Mossmann.

The End of the Middle Ages. Essays and Questions in history, by A. Mary F. Robinson (Mme James Darmesteter). Londres, Fisher et Unwin, 1889. 396 pages, in-8°.

Le volume de Mme J. Darmesteter (Mary Robinson), intitulé : *The End of the Middle Ages,* n'a d'autre défaut que son titre même. Le lecteur qui s'attendrait à y trouver des études sur les causes qui ont amené la ruine de l'Empire, de la théocratie, de la féodalité et de la science scolastique, et provoqué la Réforme, la Renaissance et la formation des monarchies modernes serait déçu. Tout au plus pourrait-on rattacher à cet ordre d'idées les cent premières pages du volume consacrées au mouvement mystique du XIIIe et du XIVe siècle et au grand schisme. Mais ces charmantes études sur les béguinages, sur Gertrude de Helfta et sur Mechtild de Magdebourg sont trop fragmentaires pour avoir une portée générale et philosophique. Leur mérite est tout entier dans le talent délicat et la vivacité de touche avec lesquels l'auteur fait revivre les figures des doux mystiques de Flandre et d'Allemagne. Le mysticisme n'a joué qu'un rôle secondaire dans la révolution religieuse des XVe et XVIe siècles. Sans doute les mystiques se sont souvent faits les interprètes de la révolte des consciences contre les vices de l'Église, sans doute ils

mettaient en péril tout l'édifice de la hiérarchie ecclésiastique en prétendant établir des liens directs entre l'homme et Dieu, mais le mysticisme attache trop peu d'importance aux formes extérieures de la religion pour sentir le besoin de les changer. Le courant mystique qui existait dans l'église catholique bien avant le XIIIe siècle a continué à se faire sa place au sein du catholicisme et ne s'est mêlé qu'accidentellement au mouvement de la Réforme, parti non des couvents, mais des Universités[1]. Les chapitres sur le mysticisme ne sont d'ailleurs, comme ceux sur les Malatesta de Rimini et sur les duchesses de Milan, que la partie accessoire du volume de Mme Darmesteter. Ce qui en fait surtout le prix, ce sont les chapitres sur Valentine Visconti, sur les droits de la France à la succession de Milan, sur Pierre de Médicis, sur les Français à Pise. Ces chapitres sont des fragments ou des études préparatoires d'une œuvre plus importante sur la politique française en Italie au XVe et au XVIe siècle. Ce sujet appartient par sa date à la fin du moyen âge, mais par sa nature il appartient tout à fait aux temps modernes. Il donne la clef de toute l'histoire politique de l'Europe occidentale au XVIe siècle. Mme Darmesteter l'a étudié de près et de première main, dans les archives italiennes ; ses séjours en Italie lui ont donné la vive intelligence des lieux et des hommes ; aussi les querelles de succession et les négociations diplomatiques prennent-elles sous sa plume les couleurs et l'attrait de la vie. Ce n'est pas chose aisée que de suivre l'incroyable complication d'intrigues, de négociations et d'entreprises où les rivalités des puissances italiennes et l'ambition des princes de la maison de Valois entraînèrent la France. Les princes d'Orléans suivent une politique personnelle à côté de la politique du roi ; souvent la politique royale vient contrecarrer leurs projets ; en Italie, Florence, Venise, Pise, Milan changent constamment d'attitude, de projets et d'alliance. Sous Charles VII, il y a jusqu'à trois courants d'intrigues françaises qui s'entrecroisent, celles du roi, celles de Charles d'Orléans, celles du Dauphin Louis. Il n'y a pas jusqu'aux gouverneurs français qui, encouragés par l'éloignement, suivent leur politique personnelle et n'obéissent qu'à moitié à leur souverain. Ce fut le cas pour Boucicaut à Gênes sous Charles VI, pour d'Entragues à Pise sous Charles VIII. Mme Darmesteter a d'une main très habile mis en lumière les droits incontestables de la maison d'Orléans sur Milan, mais

1. Nous nous trouverions en contradiction sur plus d'un point avec Mme D., si nous entreprenions de discuter les idées générales qui encadrent ses études sur les mystiques. Le monde ne nous fait pas du tout l'effet, à la fin du XIIe siècle, « de s'éveiller d'un long et pesant sommeil. » Le XIIe siècle a été le plus vivant, le plus génial, le plus actif, le plus créateur des siècles du moyen âge. Il n'est pas plus vrai de dire qu'à cette époque « la détresse et l'indigence s'étendaient sur l'Europe » et que « d'immenses contrées étaient désertes. » Malgré la dépense de vies humaines faite à la croisade, la France du XIIe siècle regorge d'hommes en proie à un besoin d'activité incessant. Le développement de la richesse dans cette période allait de pair avec l'accroissement de la population, le progrès des arts et des lettres.

aussi comment ces droits pouvaient être contestés, et comment la France se trouva presque fatalement poussée à les faire valoir et incapable de les faire triompher. Elle n'a pas moins habilement présenté la lamentable histoire de l'occupation française à Pise, où les prétentions de la France eurent pour seul résultat de livrer la malheureuse république à Florence son ennemie. Quelque talent qu'ait montré Mme Darmesteter dans son exposé des entreprises des princes d'Orléans et de la France sur Milan au xve siècle, le morceau le plus remarquable du volume est celui sur Valentine Visconti. La figure si attachante de cette princesse devenue un des plus riches partis de la chrétienté, grâce aux crimes de son père, gracieuse, instruite, charmante, mais silencieusement passionnée, exilée à la cour de France, où elle était enviée, admirée et soupçonnée de magie, follement éprise d'un prince qui la délaissait, aimée seulement du pauvre roi fou dont elle était accusée de désirer la mort, frappée en plein cœur par l'assassinat de Louis d'Orléans et mourant de douleur après avoir laissé à ses enfants et au bâtard de son mari un héritage de haine et de vengeance, a exercé une attraction toute particulière sur l'imagination de Mme Darmesteter. Elle a admirablement fait comprendre comment Valentine, sans le vouloir ni le mériter, Louis d'Orléans, par ses vices, son avidité, son ambition, sa tyrannie, accumulèrent contre eux les haines qui aboutirent au drame de la rue Barbette. L'acte atroce de Jean Sans-Peur s'explique tout naturellement et l'on comprend comment ce crime trouva, chez beaucoup de contemporains, tant d'indulgence. Mme Darmesteter a su faire revivre tous les personnages de cette douloureuse histoire, comme elle a su démêler avec sagacité tous les fils obscurs des intrigues de la cour de France et de la diplomatie italienne pendant un siècle. Elle y a d'autant plus de mérite qu'elle n'avait encore, pour se guider, ni le livre de M. Jarry sur Louis d'Orléans, ni celui de M. Delaborde sur Charles VIII, ni celui de M. de Maulde sur Louis XII. G. M.

Gustavo Coen. **Le grandi Strade del Commercio internazionale proposte fino dal sec. XVI.** Canale di Suez, via di terra all' Indie, Canale di Panama. Livourne, F. Vigo, 1888. 1 vol. in-12, 504 pages.

Le livre de M. Coen répond assez mal à son titre. Toute la seconde partie y est en effet consacrée à des études contemporaines sur le canal de Suez, sur celui de Panama et sur les différents tracés proposés pour le chemin de fer de l'Inde. Ces études intéressantes sont économiques autant qu'historiques. M. Coen s'excuse plutôt qu'il ne se justifie dans l'introduction de les avoir jointes à son ouvrage; en réalité, elles forment un livre à part. Nous nous occuperons seulement de la première partie, la seule qui soit vraiment historique. Elle se compose d'une sorte de préface qui est un bon résumé de l'histoire de l'Orient au moyen âge.

L'auteur nous avertit lui-même qu'il s'est servi surtout de l'ouvrage aujourd'hui classique de Heyd, et il ne pouvait mieux faire. Viennent ensuite trois études différentes : sur le projet de percement de l'isthme de Suez au XVIe siècle, sur la route de terre proposée par le Génois Paolo Centurione pour amener en Occident les produits de l'Inde, enfin sur le projet de percement de l'isthme de Panama au XVIe siècle. Cette dernière étude est précédée d'une introduction sur la découverte de l'Amérique. Sur ces trois questions seulement le livre de M. Coen est original.

Venise fut frappée comme d'un coup de foudre à la nouvelle que les Portugais avaient découvert la route de l'Inde. Elle fit immédiatement tous ses efforts pour parer au danger qui menaçait de ruiner son commerce. Elle envoya à plusieurs reprises au soudan d'Égypte des ambassadeurs pour l'exciter contre les Portugais. Mais pensa-t-elle à creuser un canal qui eût donné à ses vaisseaux l'accès direct de l'Inde? La question a été très discutée. Il résulte des documents sur lesquels s'appuie M. Coen qu'en 1504, lorsque Teldi fut envoyé en ambassade en Égypte, le conseil des Dix eut d'abord la pensée de proposer le percement de l'isthme, mais qu'il y renonça, et que le passage des instructions données à Teldi à ce propos fut biffé dans le registre de délibérations des Dix. Cependant, entre 1529 et 1532, le voyageur italien Luigi Roncinotto vit en Égypte des hommes occupés à creuser de nouveau l'ancien canal, et cela sur les ordres du Grand-Turc. Enfin, en 1586, le sultan se préoccupa de nouveau du percement. Il ne semble donc pas y avoir de relation entre l'intention des Vénitiens et le commencement d'exécution par les Turcs. M. Coen discute très sagement ce projet de percement. Si les difficultés matérielles, quoique considérables, n'étaient pas insurmontables, grâce aux bras des fellahs que le sultan avait à sa disposition, les difficultés politiques devaient forcément mettre obstacle au projet. Il ne pouvait pas être question à cette époque d'ouvrir une voie internationale. Or, si Venise avait eu le privilège du passage, elle aurait eu immédiatement contre elle toutes les puissances jalouses de son commerce. Il fallait de plus qu'il y eût là une force capable de garder le canal. Enfin les Portugais, qui surent dès leur arrivée se rendre maîtres de la mer des Indes, et leur victoire de Diu le prouve, n'auraient-ils pas barré la sortie de la mer Rouge à leurs concurrents? L'entreprise était donc absolument prématurée. Venise subissait la fatalité qui fait d'une découverte la fortune des uns en même temps que la ruine des autres. Elle était punie aussi de l'égoïsme de sa politique qui l'avait empêchée de suivre les sages conseils de Sanuto l'ancien, lorsqu'il conseillait aux chrétiens de s'affranchir du joug commercial des infidèles et de prendre possession de l'Égypte.

Restait la voie de terre. On ne pouvait songer à reprendre les anciennes routes occupées alors par les Turcs, à profiter de la vallée de l'Euphrate, soit qu'on vînt aboutir en Syrie, soit qu'on voulût atteindre la mer Noire. En 1520, un Génois, Paolo Centurione, par haine des

Portugais, alla trouver le tzar de Moscovie pour lui proposer d'attirer chez lui les produits de l'Inde en leur faisant contourner les pays soumis à la domination turque. Les marchandises auraient remonté l'Indus, traversé les passes de l'Afghanistan, gagné l'Oxus et Astrakhan par la mer Caspienne. Puis elles auraient remonté le Volga, atteint Moscou et de là Riga d'où elles se seraient répandues dans l'Europe occidentale. Ce projet est curieux. Centurione, ou peut-être celui par qui nous connaissons ses idées, croyait probablement que l'Oxus se jetait dans la mer Caspienne. C'est en effet Jenkinson qui, le premier, en 1555, étant allé à Bokhara, reconnut que le fleuve se déverse dans la mer d'Aral. Y eut-il vraiment une tentative du tzar pour s'ouvrir cette route? Cela importe peu. Elle était plus impraticable encore à cette époque que le percement de l'isthme de Suez. Les difficultés rencontrées par les Russes dans le Turkestan au XIXe siècle le prouvent surabondamment.

Sur la question de l'isthme de Panama, il y a fort peu à dire. Il est évident que, le jour où on constata le peu d'éloignement des deux mers, l'idée devait se présenter tout naturellement que, si l'on pouvait transborder les marchandises d'une mer à l'autre, ou mieux creuser un canal, l'économie de temps pour aller dans l'Inde serait énorme. Il suffit d'enregistrer les projets : c'est Cortez qui, ayant trouvé une grande masse d'eau douce à moins de deux milles de l'Océan (le lac Managua probablement), pense que cette eau doit être également très proche du golfe du Mexique, et qu'on pourrait aller par cette voie aux Moluques; c'est le licencié Gaspar de Espinosa qui, en 1583, écrit à Charles-Quint que les Indiens sont très capables d'ouvrir un canal; l'empereur répond, en 1534, au gouverneur de la Castille-d'Or et prescrit une enquête; c'est Philippe II qui charge successivement les deux Antonelli d'étudier un projet de canal; leur conclusion fut qu'une pareille œuvre était impossible à exécuter; c'est Champlain qui, lui aussi, signale l'utilité de cette voie. Il faut bien dire que les Espagnols songeaient alors beaucoup plus à exploiter l'or des pays nouvellement découverts qu'à faire le commerce des épices, bien que le pilote Diaspes eût attiré l'attention sur ce fait qu'on pouvait facilement aller et revenir de Panama aux Moluques en profitant des courants équatoriaux.

On voit que le livre de M. Coen est intéressant. Il a rassemblé des documents déjà publiés, mais peu connus. Sa critique est sage et modérée. On lui reprocherait seulement trop d'abondance, s'il n'avait écrit surtout pour ceux qui ne sont pas très familiers avec l'histoire de la géographie et du commerce.

L. GALLOIS.

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

1. — Revue des questions historiques. 1890, 1er avril. — Abbé J. Thomas. La question juive dans l'église à l'âge apostolique après la réunion de Jérusalem. — Abbé Vacandard. Le divorce de Louis le Jeune (il est très vraisemblable que le mariage de Louis VII et d'Aliénor, nul dans le principe à cause d'un empêchement de consanguinité, fut validé à Tusculum en 1159 par Eugène III; la décision du concile de Beaugency est donc nulle en droit et la participation du pape à la déclaration du divorce est invraisemblable; enfin il est téméraire d'affirmer que le roi de France a répudié sa femme avec le consentement exprès ou sur le conseil de saint Bernard). — G. du Fresne de Beaucourt. Le procès de Jacques Cœur (rien ne prouve que la chute de Jacques Cœur doive être attribuée à un lâche abandon du roi. Outre les motifs officiels de la condamnation prononcée contre le célèbre argentier, il a dû y en avoir de secrets. L'empressement que mit plus tard Louis XI à combler d'honneurs et de présents la famille de Cœur et ses anciens agents permet de soupçonner, avec Michelet, que Jacques Cœur était partisan du Dauphin et qu'il conspirait avec lui. Malheureusement nous manquons de preuves formelles, et la question reste ouverte). — L. Marlet. Florimond Robertet; son rôle à la cour, ses missions diplomatiques, 1557-1564 (cette étude historique pourrait s'appeler le roman du mariage de Robertet avec Jeanne de Piennes). — Lud. Sciout. La république française et la république batave, 1795-1799. — Chanoine Allain. Les origines du grand schisme (résume l'ouvrage récent de l'abbé Gayet). — Le R. P. Pierling. Un Vénitien à Moscou au xve siècle : G.-B. Trevisan (mission ayant pour but de nouer une alliance de Venise avec la Horde tartare contre le sultan de Constantinople; elle se rattache aussi au mariage, imaginé par Bessarion, d'Ivan III avec la nièce du dernier empereur byzantin). — D. d'Aussy. La légende de Cathelineau (proteste contre le rôle insignifiant que M. Port, dans sa *Vendée angevine,* assigne à l'aubergiste du Pin en Mauges). — Cte Baguenault de Puchesse. Les deux dernières années de Marie Stuart (d'après le récent ouvrage de M. K. de Lettenhove). — E. d'Aubecourt. La reine Marie-Antoinette (d'après les ouvrages de M. de la Rocheterie et de M. de Nolhac). = Bulletin bibliographique. *Beaune.* Droit coutumier français : les contrats (excellent). — *M. de Boissieu.* Généalogie de la famille de Saint-Chamond (bon). — *Abbé Lebarq.* Histoire critique de la prédication de Bossuet (remarquable). — *Mis de Bremond d'Ars Migré.* Vie de Madame de la Tour-Neuvillars par le P. Nic. du Sault S. J.

2. — Bibliothèque de l'École des chartes. 1889, 6e livr. — Guilhiermoz. Un nouveau texte relatif à la noblesse maternelle de Champagne (d'une enquête faite entre 1314 et 1322 et publiée à la fin de l'article, il ressort manifestement qu'en Champagne, à cette époque, la noblesse se transmettait par les femmes à l'infini et même qu'elle ne pouvait se transmettre que par les femmes, en vertu de la règle que *le fruit suit le ventre*). — P. Batiffol. Le nom de la famille Juvénal des Ursins (le nom « des Ursins » n'a été pris par les membres de cette famille qu'à partir de 1438; ce nom n'a rien à voir avec celui des Orsini d'Italie; peut-être venait-il du nom d'un village situé près de Paris et aujourd'hui disparu, appelé Lourcine ou Urcine. Quant au prénom de Juvénal, il faut distinguer : s'il s'agit du prévôt des marchands de Paris sous Charles VI, il faut l'appeler Jean Jouvenel; s'il s'agit d'un membre quelconque de sa famille, c'est la forme Juvenel, et, depuis 1438, Juvenel des Ursins qu'on trouve dans tous les actes authentiques; enfin l'archevêque de Reims, l'auteur de l'*Histoire de Charles VI*, a toujours écrit son nom Jean Juvénal des Ursins). — P. Pierret. L'ambassade de Jean de Chambes à Venise (1459) d'après des documents vénitiens (cette ambassade avait pour but de sonder le sénat de Venise au sujet de l'occupation de Gênes par les Français et de lui demander quelle serait son attitude le jour où Charles VII aiderait René d'Anjou dans sa tentative pour recouvrer le royaume de Naples. Le sénat répondit évasivement, et l'affaire n'eut pas de suite). — Omont. Quatre bulles inédites des papes Sylvestre II et Pascal II (elles se trouvent en copie dans un ms. de la bibliothèque de Chartres; les deux bulles de Sylvestre II sont relatives à la convocation d'un synode chargé de réformer les mœurs du clergé vénitien; les deux autres ont pour objet le maintien de la discipline ecclésiastique). — Ch. Kohler. Catalogue de la bibliothèque de Notre-Dame-de-Haute-Fontaine au diocèse de Châlons (il est du XIIIe siècle). — Moranvillé. Pierre le Fruitier, dit Salmon, était-il cordelier? (il faut distinguer Pierre Salmon, cordelier, de Pierre Le Fruitier, dit Salmon. Ce sont deux personnages tout à fait différents). — Mlle Pellechet. Georges Serre, imprimeur à Avignon en 1502. = Bibliographie. *H. d'Arbois de Jubainville.* Les premiers habitants de l'Europe. Tome I (très savant répertoire). — *Scheuffgen.* Beiträge zur Geschichte des grossen Schismas (recherches intéressantes sur les traités de Henri Heimbuche de Langenstein, Conrad de Gelnhausen, Mathieu de Cracovie et François de Zarabella). — *M. de Boissieu.* Généalogie de la maison de Saint-Chamond (ce travail est l'œuvre de l'abbé P.-A. Royer, chanoine de la collégiale de Saint-Chamond, 1717-1758). — *Stein.* Inventaire sommaire des tables générales des périodiques historiques en langue française (excellent). — List of the books of reference in the reading room of the British museum, 3e édit. — List of bibliographical works in the reading room of the British museum, 2e édit. (ces deux ouvrages peuvent être considérés comme d'excellents manuels de bibliographie). — *Dr Dziatzko.* Beiträge zur Gutenbergfrage (l'auteur a retrouvé le document notarié

rédigé à Mayence le 6 novembre 1455, pour le procès pendant entre Jean Füst et Gutenberg; par là il a réfuté péremptoirement les théories négatives de Hessels; mais d'ailleurs il n'apporte aucun argument décisif à la controverse). — *H. Harrisse*. Excerpta Colombiniana. — Bibliographie des bénédictins de la congrégation de France. — *Grand* et *L. de la Pijardière*. Lettres de Cambon et autres envoyés de la ville de Montpellier, 1789-92.

3. — Revue d'histoire diplomatique. 4ᵉ année, nº 1. — Engelhart. Consuls et diplomates (de l'organisation actuelle du service des consulats en France). — A. Vandal. Les instructions données à M. de Caulaincourt après la paix de Tilsitt, 12 novembre 1807 (pour régler avec la Russie la question d'Orient : Napoléon souhaitait d'obtenir la Silésie en échange des principautés danubiennes prises par la Russie. La Silésie entre ses mains, la Prusse était réduite à l'impuissance). — Lettres de M. de Talleyrand à Madame de Staël tirées des archives du château de Broglie; suite au nº 2. 1793-1797. — Bittart des Portes. Les préliminaires de l'entrevue d'Erfurt, 1808 (négociations franco-russes; analyse des pièces conservées aux archives du ministère français des affaires étrangères). = Nº 2. Chéruel. Politique extérieure de Louis XIV au début de son gouvernement personnel, 1661. — Serge de Westman. Diplomatie de l'ancienne Russie (simple résumé des relations extérieures de la Russie du IXᵉ au XVIᵉ s.). — Louis Olivi. Correspondance d'un représentant du duc de Modène à la cour de Madrid, 1661-1667; fin.

4. — La Révolution française. 1890, 14 févr. — Souquet. Pierre Bayle, libre-penseur et politique, 1647-1706. — Aulard. La diplomatie du premier Comité de salut public : le décret du 13 avril 1793; les négociations avec l'Angleterre (publie un projet de négociation avec l'Angleterre pour la détacher de la coalition; expose les efforts tentés, en partie sous l'influence de Danton, pour ouvrir au moins des négociations avec Pitt, efforts qui restèrent stériles, et qu'interrompit la révolution du 2 juin). — Pellisson. Chamfort avant la Révolution (d'après des documents inédits). — La mort de Jeanbon Saint-André (publie une lettre du secrétaire général de la préfecture de Mont-Tonnerre qui donne de curieux détails sur la famille de l'ex-conventionnel, maintenant baron de l'empire). = 14 mars. Aulard. La diplomatie du premier Comité de salut public; suite : Hollande, Prusse, Autriche, Piémont, Espagne (il n'y eut pas et il ne pouvait pas y avoir de négociations sérieuses avec le stathouder, avec l'Espagne ni avec l'Autriche; avec la Prusse, elles auraient peut-être abouti sans l'avènement au pouvoir de Robespierre). — J. Viguier. L'affaire de Castelnau-Montratier, mai 1791 (à propos des luttes soulevées par la Constitution civile du clergé; l'épisode se passa dans le Lot et coûta la vie à sept personnes).

5. — Bulletin critique. 1890, nº 3. — *Usener*. Religionsgeschichtliche Untersuchungen. Theil I : das Weihnachtsfest (art. de l'abbé Duchesne; il constate que la fête de Noël n'a pas été, comme le veut Usener, éta-

blie à Rome par le pape Libère en 353; elle existait déjà en 336; mais non encore en 243. C'est entre ces deux dates que se place le fait de son institution). = N° 4. *Abbé L. Le Monnier.* Histoire de saint François d'Assise (une des meilleures vies de saints qui aient été écrites depuis longtemps). — *Berthelot* et *Ruelle.* Collection des anciens alchimistes grecs (publication très considérable. Texte critique soigné, traduction fidèle et agréable. Introduction magistrale). — *Abbé Douais.* Un nouveau ms. de Bernard Gui et des chroniques des papes d'Avignon. = N° 7. *Kervyn de Lettenhove.* Marie Stuart, 1585-1587 (remarquable tant pour l'intérêt du récit que pour l'habileté de la discussion).

6. — Journal des Savants. 1890, février. — Dareste. Histoire des institutions politiques de l'ancienne France (à propos du vol. de M. Fustel de Coulanges sur l'*Alleu et le domaine rural*; montre que M. F. de C. va beaucoup trop loin en niant l'existence de biens communaux à l'époque mérovingienne; elle est attestée par des textes irrécusables). — Perrot. Tirynthe (analyse du dernier ouvrage de Schliemann). — Berthelot. Sur les registres inédits du laboratoire de Lavoisier. = Mars. Ch. Lévêque. Les manuscrits de Léonard de Vinci appartenant à la bibliothèque de l'Institut. — Hauréau. Le cartulaire de l'Université de Paris.

7. — Polybiblion. 1890, mars. — *Abbé Bled.* La Réforme à Saint-Omer et en Artois jusqu'au traité d'Arras, 1577-1579 (bon). — *Abbé Pauthe.* Madame de la Vallière; la morale de Bossuet à la cour de Louis XIV (livre d'édification encore plus que d'histoire). — *Dom J. Rabory O. B.* Correspondance de la princesse Louise de Condé, fondatrice du monastère du Temple; lettres écrites pendant l'émigration à sa famille et à divers.

8. — Revue critique d'histoire et de littérature. 1890, n° 5. — *J. Tolstoi* et *N. Kondakov.* Les antiquités russes dans les monuments de l'art (en russe), 2e fasc. : antiquités scythes-sarmates (rédigé avec beaucoup de soin et illustré d'une façon satisfaisante). — *Tanzi.* La cronologia degli scritti di Magno Felice Ennodio (contient d'utiles remarques). = N° 6. *Laloux* et *Monceaux.* Restauration d'Olympie (remarquable). — *Erdmannsdœrffer.* Politische Correspondenz Karl Friedrichs von Baden 1783-1806. Bd. I. 1783-92 (549 documents choisis avec un goût et publiés avec une conscience fort remarquables). = N° 7. *Hogarth.* Devia Cypria (description de la pointe septentrionale de Cypre, de l'ancien royaume de Salamis). — *Garofalo.* I fasti dei tribuni della plebe della republica romana (dépouillement soigné, mais inutile, parce qu'il n'y a pas de table!). — *Pradel.* Un marchand de Paris au xvie siècle, 1564-1588 (très curieux). — *A. Ledieu.* Le livre de raison d'un magistrat picard, 1601-1602 (insignifiant). = N° 8. *Al. de Markoff.* Monnaies arsacides, subarsacides, sassanides, etc., de l'Institut des langues orientales (travail considérable). — *Dr E. Schürer.* Geschichte des jüdischen Volkes im Zeitalter Jesu Christi (bon). — *Le R. P. Carlos von Sommervogel.* Le véritable auteur des *Monita secreta* (c'est le P. Jérôme Zahorowski;

professeur au collège de Sandomir, il se brouilla avec ses supérieurs, et, vers 1613, se mit à lancer dans le public des lettres remplies des plus graves accusations contre la société de Jésus; chassé de la Compagnie, il se vengea en publiant en 1614 les *Monita secreta*). — *Kerviler*. Répertoire de bio-bibliographie bretonne. 8e fasc. — *Id.* Recherches et notices sur les députés de la Bretagne aux états généraux. = N° 9. *Ad. Gottlob*. Aus der Camera apostolica des xv Jahrhunderts (détails précieux sur les registres de la comptabilité pontificale; mais sur les finances mêmes de la papauté l'auteur ne donne que des détails insuffisants). — *Al. Eyssette*. Histoire administrative de Beaucaire depuis le xiiie s. jusqu'en 1789 (très intéressant). — Conférences de la société d'art et d'histoire du diocèse de Liège. 2e série (la plupart des articles composant ce volume se rapportent à la Révolution française en Belgique). = N° 10. *Breusig*. Die Lœsung des Trierenrætsels (cette solution paraît inacceptable à M. Cartault). — *G. Guigue*. Olivier de la Haye; poème sur la grande peste de 1348. — *Pouy*. Mémoire du baron Hogguer, financier diplomate, concernant la France et la Suède, 1700-1767 (curieux pour l'histoire des mœurs, et surtout des mauvaises mœurs, en France au xviiie s.). = N° 11. *W. Gurlitt*. Ueber Pausanias (étude méthodique approfondie et judicieuse. Réponse très savante et souvent victorieuse aux attaques dirigées sur le « Guide en Grèce » et son auteur par Kalkmann et ses partisans). — *G. Juritsch*. Geschichte des Bischofs Otto I von Bamberg, des Pommern-Apostels, 1102-1139 (excellente biographie). — *Parfouru*. Voyage de deux bourgeois d'Auch à la cour de France en 1528 et 1529 (d'après deux comptes en gascon). = N° 12. *Ouvré*. Démosthène (bon ouvrage de vulgarisation). — *Chantepie de la Saussaye*. Lehrbuch der Religionsgeschichte. 2e vol. (religions des Perses, des Grecs, des Romains, des Germains, l'islamisme; bon manuel). — *Richter* et *Kohl*. Annalen des deutschen Reichs im Zeitalter der Ottonen und Salier. Bd. I (cette compilation serait irréprochable si les auteurs avaient daigné tenir compte des ouvrages français). — *Auriol*. Documents militaires du lieutenant-général de Campredon. La défense du Var et le passage des Alpes (utile recueil de documents). = N° 13. *Auerbach*. Die sociale Frage im xv Jahrh. (de la condition des paysans du Vogtland, pays pauvre de l'Erzgebirge). = N° 14. *A. Gasquet*. Henry VIII and the english monasteries (ouvrage fort bien documenté et très suggestif). — *Levasseur*. La population française avant 1789 (résultats très contestables et tout à fait hypothétiques. Beaucoup de science, mais que faire, quand on n'a pas de documents ou qu'on n'en a pas assez?). — *Wallon*. Les représentants du peuple en mission. Tome IV (beaucoup d'erreurs de détail; la meilleure partie du livre est celle qui concerne l'Alsace. Dans l'ensemble, c'est un précieux recueil de documents). — *D. Perrero*. Gli ultimi reali di Savoia del ramo primogenito ed il principe C. A. di Carignano (étude bien documentée et approfondie, mais très confuse). — *Jellinek*. Gesetz und Verordnung (retrace le mouvement des idées politiques, particulièrement en ce

qui concerne la distinction entre les lois et les décrets; travail intéressant).

9. — Revue celtique. Oct. 1889. — CERQUAND. Taranous et Thor. IV-V. La guerre. VI. Les débordements. VII. Les fléaux météoriques et souterrains (recherche dans les documents de l'époque chrétienne relatifs à la France la persistance des légendes relatives aux puissances du mal vaincues par le marteau de Thor ou de Taranous. Ce sont les rogations que le christianisme a substituées à l'invocation de ces divinités. Le rapprochement du texte de Grégoire de Tours sur la bataille de 537 dans la forêt de Brotone avec celui de Pausanias sur l'attaque de Delphes par Brennus est des plus curieux, sinon persuasif. Quant à voir dans Carolus Martellus un héros armé du marteau de Taranous, c'est de la haute fantaisie). = Comptes-rendus. *Rhys*. Lectures on the origin and growth of religion as illustrated by celtic heathendom (aventureux mais instructif). — Dans la Chronique, M. d'Arbois de Jubainville a consacré une notice nécrologique à M. Fustel de Coulanges.

10. — Revue générale du droit. 1890, janv.-févr. — VIGNEAUX. Essai sur l'histoire de la *praefectura urbis* à Rome; suite (juridiction sur les délits des affranchis et des patrons, des enfants et des pères, des femmes et des maris).

11. — Nouvelle revue historique de droit. 1890, n° 1. — MISPOULET. Les sources des Institutes de Justinien (elles sont au nombre de trois : les Institutes de Gaius, le Digeste et le Code. Ce résultat est important, car il permet dans plus d'un cas de rétablir dans les Institutes, d'après l'original, des passages tronqués ou mal compris par les auxiliaires de Tribonien. Quant aux collaborateurs de Tribonien, on cite Théophile et Dorothée; mais il est certain que ce Théophile ne peut être le même que l'auteur de la *Paraphrase*). — JARRIAND. La succession coutumière dans les pays de droit écrit (d'après les chartes de coutumes très répandues aussi dans le Midi; 1er art., suivi d'un tableau des coutumes des pays de droit écrit, qui ont été imprimées). — M. FOURNIER. L'église et le droit romain au XIIIe siècle, à propos de l'interprétation de la bulle *Super speculam* d'Honorius III, qui interdit l'enseignement du droit romain à Paris (l'Église n'a jamais condamné formellement l'enseignement du droit romain; mais cet enseignement était redoutable pour celui de la théologie, parce qu'il détournait les esprits de ces études; il était dangereux pour le développement et l'application du droit canon, parce qu'il reposait sur d'autres principes et qu'il n'avait pas le même but; c'est en ce sens qu'il faut entendre la bulle d'Honorius III). — STOUFF. Rôle de la ville et prévôté de Saint-Ursanne (ce rôle est du XVe s.; il contient des dispositions réglant l'exercice du droit du prévôt, les conditions des personnes et des terres et la coutume de Saint-Ursanne). — M. FOURNIER. La bibliothèque de l'université d'Orléans vers 1420 (publie un catalogue des livres de cette université à cette date).

12. — Bulletin de correspondance hellénique. 1890, janv.-févr. — Holleaux. Fouilles au temple d'Apollon Ptoos; inscriptions; 1er art. (important; contient plusieurs décrets du IIe s.). — Fougères. Fouilles de Mantinée, 1886-88. — Cousin et Diehl. Inscriptions d'Halicarnasse. — Carapanos. Dodone, inscriptions de l'oracle et statuettes. — Bérard. Inscriptions de Telmessos. — Foucart. Décret athénien du Ve siècle (il ordonne d'élever une construction ayant pour but d'empêcher les esclaves fugitifs et les voleurs d'entrer dans l'Acropole).

13. — Revue de géographie. 1890, mars. — G. Marcel. Les Portugais dans l'Afrique australe. Le Tchambèze, source du Congo, découvert par les Portugais en 1796. — Faure. Les origines de l'empire français dans l'Indo-Chine; suite (réception de l'ambassade française à Hué).

14. — Revue maritime et coloniale. 1890, févr. — Kéraval. Histoire d'une flotte au temps passé : chroniques maritimes d'Anvers de 1804 à 1814 (notes et documents tirés pour la plupart de la *Correspondance,* mais sans aucune indication de source); suite en mars.

15. — Le Spectateur militaire. 1890, 15 mars. — Auriol. L'armée d'Italie et l'armée de réserve; suite : février-mars 1800; suite le 1er avril : mars (lettres de Bonaparte et de Masséna). = 1er avril. A. Duquet. A propos des *Souvenirs des guerres de Crimée et d'Italie;* réponse au général Lebrun (au sujet de Magenta et de la conduite de Mac-Mahon dont le général Lebrun prend la défense contre M. Duquet). — Boissonnet. Les états militaires de la France (publie ceux de 1748 et de 1758).

16. — Le Correspondant. 1890, 10 février. — Abbé Sicard. Les curés avant 1789; 1er art. (origine des paroisses; petits et gros décimateurs, portion congrue). — Babeau. L'éducation militaire sous l'ancien régime : les volontaires et les écoles. = 25 févr. Lacombe. Berryer en 1830 (suite les 10 et 25 mars. I. Les ordonnances. II. La Révolution de juillet. III. Le procès des ministres. Berryer fut effrayé des projets du ministère Polignac, refusa d'y entrer et blâma les ordonnances. Après la Révolution, il eut une attitude à la fois très modérée et très digne. Documents inédits intéressants relatifs aux négociations à la suite desquelles Berryer dut, sur la demande de M. de Polignac, renoncer à défendre les ministres accusés). — Delorme. Les soldats français dans les prisons de l'Allemagne (navrants récits de M. Guers, aumônier militaire). — Sicard. Les curés avant 1789 (tableau minutieux et vivant de la situation matérielle des curés, leur casuel, leurs logements, les fabriques. Cette situation était assez précaire). = 25 mars. E. Lamy. Les commencements de la Révolution française et le Dauphiné. V. Les usurpations de Paris (récit impartial, pénétrant et éloquent de la pression exercée par Paris, ses électeurs et sa populace sur l'Assemblée nationale du 5 mai au 6 oct. 1789. Rôle de Mounier).

17. — La Nouvelle revue. 1890, 15 févr. — L. de la Brière. A l'armée de Turenne; lettres d'un domestique, 1674 (quelques extraits

de lettres de Clerget, domestique du comte Jacques Bérenger du Guâ, à la mère de son maître; il y a aussi des lettres du comte lui-même). = 15 mars. Ayme. Frédéric II d'après sa correspondance et les Mémoires de Catt.

18. — Revue des Deux-Mondes. 1890, 15 février. — Duc de Broglie. Études diplomatiques. Fin du ministère du marquis d'Argenson. 4e art. (ambassade inutile du maréchal de Noailles en Espagne en mai-juin 1746; la neutralité de l'Empire. M. de Broglie n'a pas trouvé dans les papiers d'Argenson trace d'un projet dont parle M. d'Arneth, de former une confédération du Rhin sous la protection de la France, tandis qu'une autre aurait été formée au nord de l'Allemagne); 5e art. le 15 mars (campagne de 1746; intervention de Mme de Pompadour dans les affaires de l'armée et de la cour; zizanie entre Saxe et Conti; défaite de Plaisance et situation déplorable faite à Maillebois, obligé de se mettre sous le commandement des Espagnols); 6e art. le 1er avril (suite de cette campagne; la bataille de Raucoux et le mariage du Dauphin avec une nièce du maréchal de Saxe; intervention du maréchal dans cette dernière affaire). — M. Collignon. Les fouilles de l'acropole d'Athènes. = 1er mars. G. Boissier. Le christianisme est-il responsable de la ruine de l'Empire? (non : la décadence de l'Empire a commencé dès Auguste même; tout au plus le christianisme l'a-t-il hâtée; encore ne peut-on le prouver). — Marquis de la Jonquière. Une ambassade en Angleterre au xvie s. : M. de Castillon à la cour de Henri VIII. — Ém. Faguet. Royer-Collard (analyse précise et intéressante des idées politiques du célèbre orateur parlementaire). — Valbert. M. de Sybel et son Histoire de la fondation de l'empire allemand. — 1er avril. Larroumet. Beaumarchais; l'homme et l'œuvre. — Jurien de la Gravière. L'empereur Julien et la flottille de l'Euphrate; étude de géographie moderne et de stratégie antique.

19. — Académie des inscriptions et belles-lettres. — *Comptes-rendus des séances de l'année* 1889. Juillet-août. — Geffroy. Note sur les fouilles de Vulci. = Sept.-oct. Delisle. Fragment d'un registre des enquêteurs de saint Louis (trouvé dans une reliure de livre; il se rapporte à l'année 1247 ou 1248 et aux bailliages d'Amiens et de Vermandois). — Menant. Note sur un cylindre chaldéen apocryphe du Musée britannique (gravé au nom d'Ourkham, un des plus vieux souverains de la Chaldée). — Terrien de Lacouperie. Une monnaie bactro-chinoise bilingue du ier s. avant notre ère. — Inscriptions trouvées à Maronée par M. Degrand. — Dr Leitner. La langue, la religion et les mœurs des habitants du Hounza. — A. de Barthélemy. Les cités alliées et libres de la Gaule, d'après les monnaies. — Wailly. Sixième note sur les fouilles de Cherchell (détails intéressants sur les thermes de cette ville, aujourd'hui complètement déblayés). — Nov.-déc. Héron de Villefosse. Inscription de Carthage, mentionnant le proconsulat de Symmaque. — Dr Carton. Note sur la disposition du bûcher funéraire employé par les habitants de Bulla regia. — Edm. Le Blant. Note sur une inscription

juive d'Auch. = *Séances*. 1890, 24 janv. Abbé Duchesne. Note sur la persécution dirigée contre les chrétiens dans l'Arabie heureuse au vi[e] s. (M. Halévy a eu tort de prétendre que cette persécution avait été exercée par des chrétiens ariens et non par des Juifs). — Ph. Berger. Note sur une série de 67 inscriptions néo-puniques de l'époque romaine impériale. = 14 févr. A. de Barthélemy. Recherches chronologiques sur les monnaies gauloises. — R. de Maulde. Mémoire sur la chronique de Barthélemy de Loches (écrite en 1520; l'auteur est un témoin direct, et son récit présente un réel intérêt. L'édition qu'en a donnée Godefroi est très fautive). — Robiou. Détermination chronologique d'une double date égypto-babylonienne (date d'avril 72 av. J.-C. une inscription grecque récemment publiée dans la *Revue des études grecques*, sept. 1889). = 20 févr. Lecoy de la Marche. Le bagage d'un étudiant en 1347 (d'après l'inventaire fait après décès de ce que possédait un boursier de Sorbonne appelé Guillaume de Vernet). — 27 févr. J. Darmesteter. La grande inscription de Candahar (la première partie de l'inscription date de 1522; elle a été gravée pour perpétuer le souvenir de la prise de Candahar par l'empereur Bâber. La seconde partie est de 1598; elle contient un résumé de l'histoire de Candahar depuis Bâber jusqu'à Akbar). = 7 mars. H.-F. Delaborde. Notice sur la chronique dite du *Religieux de Saint-Denis* (cette chronique, quand elle était complète, racontait toute l'histoire du monde chrétien depuis les origines de la monarchie française; il n'en reste plus que l'histoire de Charles VI et celle des années 769 à 1270). = 11 mars. Abbé Duchesne. Une martyre africaine inconnue (étudie le texte de la passion de sainte Salsa, martyre à Tipasa en Maurétanie). — M. de la Martinière. Recherches archéologiques au Maroc, dans l'ancienne province Tingitane.

20. — Académie des sciences morales et politiques. Séances et travaux. *Compte-rendu*. 1890. 2e livr. — A. Desjardins. Étude sur l'histoire du droit commercial maritime français au xviie s.; suite dans la 3e livr. = 3[e] livr. G. Picot. Le rôle des bibliothèques publiques et l'extension qu'elles pourraient prendre (M. Picot demande que l'on donne la plus grande extension au prêt des livres au dehors et qu'on établisse un service d'échanges mutuels entre les bibliothèques de province, comme ce qui existe entre vingt bibliothèques de Belgique et de Hollande. — M. Charmes répond que tout est pour le mieux dans le meilleur des systèmes possibles applicables aux bibliothèques publiques). — Ch. Lévêque. Notes sur les banquets grecs à propos d'études récentes sur le *Banquet* de Platon. — R. Dareste. Du droit de représailles (tous les caractères de l'institution des représailles que l'on constate dans l'ancienne Grèce se rencontraient encore, il y a quelques années, dans la Kabylie). — Comte de Franqueville. Les avoués en Angleterre. — = 4[e] livr. Glasson. Les rapports du pouvoir spirituel et du pouvoir temporel au moyen âge; 1er art.

21. — Société nationale des Antiquaires de France. *Séances*. 1890, 4 févr. — M. Omont lit une note sur un testament grec du moyen

âge; c'est le testament d'un des dignitaires de la cour de Constantinople, le protospathaire Eustathe qui vivait au milieu du XIe siècle. — M. l'abbé DUCHESNE traite la question de l'époque de la fondation des évêchés en Gaule et conclut qu'à la fin du IIe siècle l'église de Lyon devait être le seul existant. = 12 février. M. L. COURAJOD, en présentant une histoire de l'abbaye d'Orbais (Marne) par Dom du Bout, publiée par M. Ét. Héron de Villefosse, insiste sur l'importance des documents mis au jour dans ce volume et sur les faits nouveaux qu'ils révèlent au sujet du grand mouvement historique dont on est redevable aux Bénédictins du XVIIe s. = 19 février. M. DE VILLEFOSSE offre à la Société, de la part de M. C.-J. Penon, associé correspondant, un mémoire sur les origines de Marseille. — M. GUIFFREY fait une communication sur une médaille de François II de Carare, qui reprit Padoue en 1390. — M. HOMOLLE établit, grâce aux inventaires de Délos, que la domination des Athéniens dans cette île a pris fin en l'année 315-314. — M. COURAJOD entretient la Société d'un buste en marbre représentant Dominique de Vic, vicomte d'Ermenonville, vice-amiral de France, sculpté par Guillaume Dupré en 1610. Ce monument avait fait précédemment partie du Musée des Petits-Augustins. = 26 février. M. OMONT lit une note sur un projet de réunion des églises grecque et latine en 1327 et sur la mission du dominicain Benoît de Côme, envoyé à cet effet par le roi de France Charles le Bel et par le pape Jean XXII auprès de l'empereur de Constantinople Andronic II Paléologue. = 26 mars et 2 avril. M. l'abbé DUCHESNE met sous les yeux des membres de la Société la photographie d'une inscription chrétienne du IVe s., découverte au Maroc, près de Tanger, par M. de la Martinière. C'est l'épitaphe de Crementia, « ancilla Christi, » c'est-à-dire qu'elle a consacré sa virginité au Christ. C'est la seule inscription chrétienne connue jusqu'ici qui ait été trouvée dans l'ancienne Mauritanie tingitane.

22. — Société de l'histoire du protestantisme français. *Bulletin historique et littéraire.* 1890, 15 février. — C. PASCAL. Une évasion à la Rochelle en 1681, d'après des documents inédits. — N. WEISS. Le cordelier martyr Jean Rabec; procès-verbal de sa dégradation à Angers, le 10 avril 1556. — F. DE SCHICKLER. « Reconnoissances » et abjurations dans les églises de la Savoie et de Hungerford à Londres, 1684-1733 (publie un certain nombre de pièces constatant que des protestants qui avaient été obligés d'abjurer n'hésitaient pas, une fois en terre libre, à « reconnaître » publiquement leur faute et à la réparer par un acte officiel de repentance). — WEISS. Le protestantisme à Reims en 1713. = 15 mars. Ch. READ. Vauban, Fénelon et le duc de Chevreuse, sur la tolérance et le rappel des huguenots, 1689-1694-1710 (la fameuse lettre de Fénelon à Louis XIV sur les misères de la France est authentique; on en a le texte original; elle est de la fin de 1694; mais il n'est pas certain du tout qu'elle ait été jamais remise au roi. Ce qui importe d'ailleurs dans cette lettre *destinée* au roi, comme dans celle qu'il écrivit en 1690 au duc de Chevreuse, c'est que Fénelon ne dit pas un mot des pro-

testants. Ce silence, surtout par opposition avec le mémoire de Vauban à Louvois, est significatif). — Bernus et N. W. Églises réformées de la Champagne, avec leurs pasteurs et anciens en 1571. — Enschédé. Requêtes adressées aux états généraux des Pays-Bas, 1697-99. — Teissier du Cros. La vérité sur le camisard Vivens et sa famille.

23. — Société des sciences morales, lettres et arts de Seine-et-Oise. *Mémoires*, tome XVI. — Legrand. Coup d'œil rétrospectif sur l'institution de la Basoche. — P. de Nolhac. Le château de Versailles au temps de Marie-Antoinette (cf. *Rev. hist.*, XLI, 223). — Batiffol. L'arrivée des députés des états généraux à Versailles en 1789 (tableau très piquant de tous les détails des journées des 2, 3 et 4 mai 1789. Il est curieux de voir le désordre qui a marqué soit la réception royale du 2, soit le *Te Deum* du 4 dans l'église Saint-Louis). — Coüard-Luys. Une émeute populaire à Versailles le 13 sept. 1789 (émeute causée par la cherté du pain. Elle fut apaisée par l'intervention courageuse du chevalier Quesnay de Beaurepaire). — Bondois. Études sur l'histoire de la Restauration (étudie, d'après les mémoires et les documents parlementaires, les causes qui ont amené l'échec de cette première tentative de monarchie constitutionnelle; une première partie est consacrée aux hommes et aux idées pendant la première restauration; une seconde, à Richelieu, Decazes, de Serre; la troisième, à la dernière lutte des libéraux et des ultras).

24. — Annales de l'Est. 1890, avril. — A. Debidour. Le général Fabvier; suite (situation politique et militaire de Fabvier de 1815 à 1816; Canuel à Lyon et la mission du duc de Raguse. Fabvier accompagnait Marmont et c'est lui en partie, moins circonvenu par le monde officiel, qui réussit à prouver au maréchal la triste réalité des faits dénoncés par le lieutenant de police Sainneville). — Ch. Nerlinger. Pierre de Hagenbach et la domination bourguignonne en Alsace; suite (expédition en Champagne, 1472; le duc de Bourgogne en Alsace; négociations pour mettre sur le siège épiscopal de Bâle un évêque partisan de la Bourgogne). — Ch. Pfister. L'évêque Frothaire de Toul (essaie, d'après ses lettres, de montrer le rôle de Frothaire dans son diocèse, dans l'église de France, dans le royaume, de montrer enfin quelles étaient, au temps de Louis le Pieux, les fonctions d'un évêque).

25. — Bulletin d'histoire ecclésiastique. 1890, mars-avril. — Marquis de Rivoire de la Batie. La vie de saint Clément, martyr, dont le corps a été transporté dans l'église du chapitre de Saint-Chef en Dauphiné par l'autorité du pape Clément XI (relation de 1714). — Chanoine Auvergne. La première église et l'ancien archiprêtré de Morestel. — Dr Ul. Chevalier. Le comité de surveillance révolutionnaire et la société républico-populaire de Romans en 1793 et 1794.

26. — Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse. 9e série, tome I. — Antoine. La famille de Cicéron : Tullia, sa fille. — Lapierre. La bibliothèque publique de Toulouse en 1790.

— Edm. Baudouin. Note sur un commentaire ms. de Valère-Maxime. — Duménil. Souvenirs du premier Empire et de la Restauration; mémoire militaire du colonel Castillon.

27. — Revue historique et archéologique du Maine. T. XXVII, 1re livraison. Dom P. Piolin. Statuts du chapitre de Saint-Michel-du-Cloître, au Mans, promulgués en 1519; suite et fin. — Abbé Froger. Le budget d'une fabrique au XVe s. (il s'agit de la paroisse de la Quinte, près du Mans). — Moulard. Monographie de la Chapelle-Rainsouin (Mayenne); suite. — Abbé Ledru. La nuit de la Saint-Julien à la cathédrale du Mans en 1527 (détails sur cette fête qui fut célébrée en grande pompe jusqu'à la Révolution). = 2e livr. R. Triger. Notice sur la vie et les travaux de M. E. Hucher. — Baron S. de la Bouillerie. Le théâtre du château de Malicorne en 1777.

28. — Revue de Champagne et de Brie. 1890, janv. — Th. Lhuillier. Prise de la ville et du château de Brie-Comte-Robert au temps de la Fronde (d'après une relation du temps). — Laurent. Annales de dom Ganneron, chartreux du Mont-Dieu. 1re centurie; suite en février et en mars. — Roserot. Répertoire historique de la Haute-Marne; suite : le département et ses régions. — Hérelle. Répertoire général analytique des principaux fonds anciens conservés aux archives départementales de la Marne; suite en mars. = Février. Jadart. Annexes jointes à la chronique de Jean Taté. — A. Lacordaire. Notes historiques sur le bourg et le prieuré de Voisey (Haute-Marne). = Mars. Leblond. Les débuts de la Révolution à Rebais; le maire de Rebais en 1790.

29. — Revue de Gascogne. 1890, janvier. — Palanque. Les victimes du Gers devant le tribunal révolutionnaire de Paris, an II : J.-A. de Rouilhan, baron de Montaut; suite en avril : les conseillers au parlement de Toulouse. — Bladé. La légende carolingienne dans de prétendus monuments de littérature populaire; fin. = Février. Benouville et Lauzun. Monographie de Flaran; partie historique; suite en avril : XVIIe siècle. — Communay. Pierre Dulivier, directeur général de la Compagnie des Indes; suite; fin en mars. — Abbé Breuils. La culture de la vigne dans le bas Armagnac avant le XVIIe s. = Mars. T. de L. Deux lettres italiennes des cardinaux G. d'Armagnac et A. d'Ossat. — Abbé Ducruc. La culture des céréales dans le bas Armagnac.

30. — Revue de l'Agenais. 1889, nov.-déc. Bourrousse de Laffore. État de la noblesse et des vivant noblement de la sénéchaussée d'Agenois, 1717. 2e partie; suite. — Communay. Le conseiller Pierre de Lancre (le véritable nom de famille de cet étrange démonographe, conseiller au Parlement de Bordeaux et contemporain de Montaigne, était Rosteguy); suite en janvier-février. — Labrunie. Abrégé chronologique des antiquités d'Agen; suite. — J. Beaune. La fin de la Fronde à Villeneuve d'Agenois. = 1890, janv.-févr. Habasque. Le dernier duc d'Aquitaine : X.-J.-M. de France (récit des réjouissances qui eurent

lieu à la cour, à la naissance de ce prince, second fils du dauphin Louis et de sa femme Marie-Josèphe de Saxe). — Lauzun. Les couvents de la ville d'Agen avant 1789. Couvents de femmes; suite. — T. de L. Documents inédits sur l'origine agenaise de Jean Guiton, le maire de la Rochelle. — Massip. La ville et les seigneurs de Cancon en Agenais; suite.

31. — Société archéologique de Tarn-et-Garonne. Bulletin archéologique et historique. 1889, 3e trim. — Guirondet. Nobiliaire du canton de Saint-Antonin. = 4e trim. Chanoine Pottier. Les chartes de coutumes du Tarn-et-Garonne (avec une liste des chartes de coutumes imprimées ou manuscrites, par ordre alphabétique).

32. — Société d'émulation de l'Ain. *Annales.* 1889, oct.-déc. — Jarrin. Le duc d'Angoulême à Bourg, 1816.

---

33. — Revue d'Alsace. IV, 1889. — Schœnberg. Le général Walther et sa famille. — Ch. Pfister. Les mss. allemands de la Bibliothèque nationale relatifs à l'histoire d'Alsace; suite. — Mossmann. Matériaux pour servir à l'histoire de la guerre de Trente ans; suite. — A. Benoit. Arrestation de deux pasteurs dans la baronnie de Fenetrange en 1724. — R. Reuss. Correspondance politique et chronique parisienne adressées à Chr. Güntzer, 1881-85; fin.

34. — Protokolle der Generalversammlung des Gesammtvereins der deutschen Geschichtsvereine zu Metz. 1890. — Paulus. Les briquetages dans la vallée de la Seille (ne sont pas d'origine romaine; dans leur première forme, ils datent d'une époque antérieure à l'occupation de la Gaule par les Romains, peut-être les Gallo-Romains les ont-ils continués). — Knod. Acta nationis Germanicae universitatis Bononiensis.

---

35. — Messager des sciences historiques de Belgique. Année 1889, 4e livr. — Voituron. Notice sur le local de la confrérie de Saint-Georges à Gand, de 1381 à 1796. — Dubois. Ph. Wielant et J. de Damhoudere; suite (le jurisconsulte Damhoudere n'est qu'un plagiaire; il renvoie fréquemment à d'autres auteurs, mais il ne cite jamais la Pratique civile ni la Pratique criminelle du président Wielant, qu'il a simplement démarquées). — Gallet-Miry. L'éclairage public à Gand. — Bergmans. L'autobiographie de Juste Lipse (suite et fin des notes). — Th. de Raat. Les seigneuries du pays de Malines; Keerbergen et ses seigneurs; suite. — P. Fredericq. Récompense publique accordée à Ryhove par le magistrat gantois, 31 mai 1581 (il s'agit de François de la Kethulle, seigneur de Ryhove, un des chefs du parti ultra-calviniste à Gand jusqu'au jour où, par l'influence de Guillaume le Taciturne, il passa au parti modéré).

36. — Bulletin de la Commission royale d'histoire de Belgique. 1889, 3e livr. — L. Devillers. Le Hainaut sous la régence de

Maximilien d'Autriche (beaucoup de détails sur l'histoire du comté pendant les années 1490 à 1494). — L. Gilliodts van Severen. La croisade de 1530 ordonnée par Charles-Quint (relevé des sommes d'argent accordées par les habitants de Bruges en vue de cette expédition). — Du même. L'obituaire de Saint-Donatien de Bruges (reproduction complète de cet obituaire qui a une grande valeur historique, tant par les personnages qui y figurent que par les détails liturgiques qu'il énumère. Il va du commencement du XIVe s. à la fin du XVIe). — L. Vander Kindere. Quelques observations sur l'époque où ont été détruites les villas romaines en Belgique (combat la thèse de M. Schuermans, d'après laquelle les villas de la Hasbaye ne se seraient pas conservées au delà de la période des Antonins). — P. Génard. Lettres inédites concernant la surprise de Lierre en 1582 (les Écossais au service des États généraux livrèrent Lierre aux Espagnols; ceux-ci exercèrent des cruautés inouïes sur les habitants de la ville). — P. Bergmans. Sur un historien de la maison de Ligne (il s'agit de H. de Lestrées, qui publia le manuscrit de S. Legros, † 1834, secrétaire du célèbre prince Charles de Ligne).

37. — Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie. 1889, n° 4. — E. Baes. Jean Gossart de Maubeuge et le groupe wallon de son époque. = N°s 5-6. E. Baes. Notes sur le bréviaire Grimani et les manuscrits à miniatures du commencement du XVIe s. (les miniatures de ce manuscrit sont attribuées à Memling).

38. — Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique. 1889, n° 8. — G. Kurth. Étude critique sur les *Gesta regum francorum* (l'auteur des *Gesta* n'est pas un Visigoth; il est né sur les bords de l'Aisne ou de l'Oise. Son œuvre se compose de quatre parties : la première, qui va du chapitre I au chapitre XXXV, est un résumé de la chronique de Grégoire de Tours, complétée à l'occasion par des traditions épiques; la seconde, XXXVI à XLI, s'appuie exclusivement sur les traditions épiques; la troisième, XLII à XLVI, est racontée d'après des souvenirs populaires qui n'ont pas encore pris le caractère de traditions épiques; la quatrième, XLVII à LIII, contient les souvenirs personnels de l'auteur, et constitue la partie la plus historique et la plus originale de son travail). — M. Rooses. Les collaborateurs de Rubens. — A. Wauters. A propos du Portus Iccius (l'emplacement où s'est trouvé ce port est Wissant). = N° 11. F. vander Haeghen. Du nombre des protestants exécutés dans les Pays-Bas en vertu des placards sur l'hérésie (ce nombre a été considérablement exagéré; il ne dépasse pas le chiffre, déjà suffisamment considérable, de deux mille). — P. Bergmans. Un imprimeur belge du XVe s. : Antonius Mathias (ce personnage, né à Anvers, exerça l'art typographique à Mondovi, puis à Gênes). = N° 12. Note de M. L. vander Kindere sur les *Annales* de la faculté de philosophie et lettres de l'université de Bruxelles (ces *Annales* contiennent : une Étude de M. L. Leclère sur l'élection du pape Clément V; un Essai critique sur la chronique d'Al-

bert d'Aix, de M. F. Vercruysse, et sur le Wergeld des Romains libres chez les Ripuaires, par M. L. Wodon).

39. — Revue de Belgique. 1889, n° 11. — H. Lonchay. Chiroux et Grignoux (étude très curieuse et très neuve sur les intrigues de l'Espagne et de la France dans la principauté de Liège au XVIIe siècle. L'auteur établit, contrairement à l'opinion généralement admise, que Sébastien La Ruelle était l'instrument de Richelieu. Il appuie son argumentation sur des documents qu'il a découverts aux archives des affaires étrangères à Paris).

40. — Revue générale de Belgique. 1889, n° 11. — Ed. Soderini. Le cardinal Schiaffino. = 1890, n° 1. C. de Harlez. La religion chinoise et le dernier ouvrage de M. Réville (le talent de l'écrivain est remarquable, mais jamais en aucun ouvrage d'histoire religieuse la vérité historique n'a été aussi complètement altérée). — Ad. Delvigne. La réformation et la politique française (compte-rendu très élogieux de l'ouvrage du vicomte de Meaux). — Ed. Soderini. Le roi don Louis de Portugal (intéressant). = N° 2. Ad. Delvigne. Marie Stuart (compte-rendu élogieux du dernier ouvrage de Kervyn de Lettenhove). — De Marcey. Catherine d'Aragon (étude très intéressante d'après A. Du Boys, Catherine d'Aragon et les origines du schisme anglican).

41. — Revue de l'Instruction publique en Belgique. 1889. 5e livr. — K. Huygens. Sur la valeur historique de la chronique de Gislebert de Mons (Gislebert est un courtisan qui arrange les faits de façon à les présenter sous un jour favorable à son maître et il passe systématiquement sous silence tout ce qui pourrait nuire à la gloire du comte de Hainaut. Travail très consciencieux). = Compte-rendu. *H. Stein.* Olivier de la Marche, historien, poète et diplomate bourguignon (travail excellent. Stein condamne peut-être trop rapidement le gouvernement des ducs de Bourgogne dans les Pays-Bas). = 6^e^ livr. P. Bergmans. Martin Le Franc d'après une publication récente. = Compte-rendu. *J.-B. Kirsch.* Das Lütticher Schisma vom Jahre 1238 (se compose de 19 bulles inédites, 18 de Grégoire IX, 1 d'Innocent IV, relatives à la guerre pour la succession du prince-évêque Jean de Rumigny, de 1238 à 1245). = 1890. 1re livr. J.-P. Waltzing. Une inscription du collegium negotiantium coràriorum de la ville de Rome. = Comptes-rendus. *L. Lange.* Kleine Schriften aus dem Gebiete der classischen Alterthumswissenschaft (beaucoup d'études remarquables).

42. — Bulletin de la Société royale belge de géographie. 1889, n° 5. — Ch. Liebrechts. Léopoldville (détails intéressants sur l'établissement du Congo belge). = N° 6. J. Leclercq. Les monuments de Samarcande. — A. Harou. Une excursion en Campine (beaucoup de choses curieuses relatives à l'histoire de la commune de Westmolle, célèbre par son abbaye de trappistes).

43. — Le Muséon. 1889, n° 5. — De Moor. Le temple reconstruit par Zorobabel. — F. Robiou. Recherches récentes sur la religion de

l'ancienne Égypte. — G. Massaroli. Grande inscription de Nabuchodonosor (traduction; étude d'épigraphie et de linguistique). — I. Imbert. Les études d'épigraphie lycienne. = 1890, n° 1. Ph. Collinet. La nature du monde supérieur dans le Rig-Veda. — L.-H. Schils. Origine ethnique des populations africaines.

44. — Revue belge de numismatique. 1889, n° 4. — Maxe-Werly. — Études numismatiques à l'époque mérovingienne (s'occupe des points suivants : *a*) Les noms inscrits sur les *triens* sont-ils ceux des ouvriers monnayeurs qui les ont frappés? *b*) Quels sont les centres qui, à l'époque mérovingienne, ont possédé des ateliers? *c*) Les noms des localités où il ne pouvait en exister n'ont-ils pas un rapport direct avec la perception de l'impôt et la reconstitution en espèces des produits du revenu?). — G. Vallier. Médailles et jetons dauphinois (description des jetons de Durey de Noinville, de Ch. de Bourbon, comte de Soissons, de Louis de Bourbon, gouverneur du Dauphiné, de Jacques de Prunier. Nous sommes surpris de voir l'auteur invoquer l'autorité du *Dictionnaire de la noblesse* de La Chesnaye des Bois, lequel ne mérite guère de créance). — A. de Schodt. Les jetons de la ville et de la châtellenie de Courtrai (sous les règnes des archiducs Albert et Isabelle, Philippe IV, Charles II et Louis XIV). — G. Cumont. Documents relatifs à l'histoire du concours auquel fut soumis Th. van Berckel pour obtenir le titre de graveur de la monnaie de Bruxelles. — B. de Jonghe. Trouvaille de monnaies du moyen âge faite à Walfergem en mai 1889 (ce sont des monnaies d'argent brabançonnes, luxembourgeoises et hennuyères du xive siècle). — G. Cumont. Notices biographiques sur le prince de Monaco, le baron de Witte, Alkan et Victor Delattre. = 1890, n° 1. Ch. Préau. Méreaux inédits du chapitre d'Évreux. — Dancoisne. Méreaux communaux d'Arras. — L. Naveau. Une médaille liégeoise inconnue de Van Loon. — R. Valentin. Un liard inédit de Henri IV, roi de France. — R. Chalon. Tableau indiquant les monnaies de compte et les monnaies réelles en usage dans le Brabant, à l'époque de l'invasion française de 1794. — De Marsy. Les faux monnayeurs dans le Bas-Maine. — Ch. Préau. Étude sur la cour des monnaies de France. — Adrien Blanchet. Le bracelet considéré comme moyen d'échange antérieur à la monnaie frappée.

45. — Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique. 1889, 3e livr. — V. Barbier. Documents concernant le chapitre de Saint-Gengoux à Florennes (ces documents sont extraits d'un manuscrit du xviie siècle appartenant à la fabrique de l'église de Florennes; ce sont des privilèges d'églises, des statuts de prébendes, des lettres de confraternité entre paroisses ou couvents, etc.). — Inventaire du trésor de l'abbaye de Waulsort en 1642.

46. — Bulletin de la Commission pour l'histoire des églises wallonnes. 1889. T. III, 1re livr. — Badel-Bienfait. L'église wallonne d'Utrecht. — Liste des églises wallonnes des Pays-Bas et des pasteurs

qui les ont desservies. — A.-J. Enschedé. Généalogie de la famille La Louse. — De Dompierre de Chaufepié. La sortie de France du pasteur Samuel de Chaufepié. = 2e livr. Ch. Rahlenbeck. Les chanteries de Valenciennes (épisode curieux de l'histoire religieuse de cette ville en 1560-1562). — Enschedé. Généalogie des familles des Pommares et Guépin. = 4e livr. C. Landré. Les réfugiés huguenots dans la Guyane hollandaise. = T. IV, 1re livr. J.-H. Gerlach. Jean de Labadie à Middelbourg (retrace la vie si agitée de l'ex-prêtre catholique devenu un prédicant fameux). — Récit des souffrances d'un protestant dieppois (histoire de la persécution de 1685-1686). = 2e livr. Du Rieu. Essai bibliographique concernant tout ce qui a paru dans les Pays-Bas au sujet des Vaudois et en leur faveur (très complet). — J.-B. Kan. Bayle et Jurieu (histoire de leur enseignement à « l'école illustre » de Rotterdam ; circonstances peu connues, d'après des documents inédits).

47. — Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège. 1889. — A. de Ryckel. Histoire de la bonne ville de Waremme (étude importante, va depuis les origines jusqu'à 1830. Beaucoup de détails sur les institutions, les privilèges, les monuments, les corporations religieuses, les écoles. Contient en annexe un intéressant glossaire toponymique). — J. Habets. Note sur un monument romain trouvé à Berg, près de Tongres (il s'agit d'un autel païen découvert à Berg, petite commune du Limbourg belge, près de la route romaine de Tongres à Maestricht. Il est orné de trois statuettes assez mutilées dans lesquelles l'auteur croit reconnaître la Fortune, Mercure et Cérès). — L. Lahaye. Étude sur l'abbaye de Waulsort, de l'ordre de Saint-Benoît. 1re partie (les origines et les développements de l'abbaye, ses démêlés avec Hastière au sujet de la prééminence. Waulsort est situé au bord de la Meuse, entre Dinant et Givet).

48. — Bulletin de la Société des bibliophiles liégeois. 1889, no 2. — St. Bormans. Les manuscrits de l'abbaye de Saint-Trond, en 1538.

49. — Annales de la Société d'émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre. 1888, 1re et 2e livraisons. — A. van Speybroeck. Glossaire toponymique de la commune de Saint-André-lez-Bruges.

50. — Annales de la Société archéologique de Namur. 1889, no 2. — Baron Misson. L'État noble du comté de Namur (origine et composition de l'État noble, conditions requises pour y être reçu, attributions et droits de ses membres ; listes dressées par périodes). — Ed. Niffle. Guy II, comte de Namur (retrace le règne d'un an de ce prince aventureux ; s'appuie sur les documents des archives). — Bequet. Nos fouilles en 1888 (détail des antiquités celto-belges, romaines et franques trouvées dans les communes de Saint-Gérard, Dion-le-Mont, Villers-deux-Églises, Dourbes et Laneffe). = Comptes-rendus. *Pirenne.* Histoire de la constitution de la ville de Dinant au moyen âge (ouvrage de pre-

mier ordre et définitif). — *V. Barbier.* Histoire du chapitre de Sclayn (étude approfondie des sources). — *Misson.* Le chapitre noble de Sainte-Begge à Andenne (l'intérêt essentiel réside dans les renseignements qu'il fournit sur la noblesse de l'ancien Namurois). — *L. Lahaye.* Cartulaire de la commune de Walcourt (fait avec beaucoup de soin). — *H. Delehaye.*. Guibert, abbé de Florennes et de Gembloux (beaucoup de détails intéressants sur la situation des monastères namurois à l'époque de la simonie).

51. — Antverpiana. I. 1re livr. — A. Govaerts. La flotte de Louis de Male devant Anvers en 1356 (détails curieux sur la composition de cette flotte). = 2e livr. Du même. Le *Dief* ou chantier d'Anvers du XIIIe au XIVe siècle (1261-1387; soutient que ce chantier est beaucoup plus ancien qu'on ne le croit généralement).

52. — Bulletin des archives d'Anvers. XVII. 1re livraison. — P. Génard. La collection des Epistolæ publicæ de Bochius, 1586-1605 (important pour l'histoire de la ville après la reddition au duc de Parme).

---

53. — Historische Zeitschrift. Bd. XXVIII, Heft 1. — H. von Holst. La démocratie américaine dans l'État et dans la société (critique approfondie du récent ouvrage de J. Bryce, dont le plus grave défaut est de ne pas tenir les promesses du titre. C'est un ouvrage considérable, mais incomplet). — Hartfelder. La condition des écoles supérieures en Allemagne à la fin du moyen âge. = Bibliographie. *K. Fischer.* Ist eine Philosophie der Geschichte wissenschaftlich erforderlich bzw. möglich? (selon l'auteur, il n'y a d'autre fondement pour la philosophie de l'histoire que la Bible). — *Gregorovius.* Kleine Schriften zur Geschichte und Kultur. — *Lersch.* Einleitung in die Chronologie oder Zeitrechnung verschiedener Völker und Zeiten (résumé clair et précis). — *Bilfinger.* Der bürgerliche Tag. Die antiken Stundenangaben (deux études sur les notions et les pratiques des anciens concernant les jours et les heures). — *Thierbach.* Die geschichtliche Entwickelung der Handfeuerwaffen (très bon manuel). — *Th. Schreiber.* Kulturhistorischer Bilderatlas. Bd. I. Alterthum (2e édit. de cet utile atlas). — *Tœpfer.* Attische Genealogie (marque un grand progrès sur l'*Historia gentium atticarum* de Petersen, parue il y a dix ans). — *Matzat.* Rœmische Zeitrechnung 219-1 v. Chr. — *Hesselbarth.* Historisch-kritische Untersuchungen zur dritten Dekade des Livius (l'auteur prétend donner la solution du problème sur les sources de Tite-Live; il s'abuse; d'ailleurs son étude est conduite sans méthode). — *Frœhlich.* Das Kriegswesen Cæsar's (intéressant, mais superficiel). — *Delff.* Die Geschichte des Rabbi Jesus von Nazareth (soutient que le 4e évangile donne une idée plus juste de la personne et de la doctrine de Jésus que les trois autres). — *Resch.* Agrapha, ausserkanonische Evangelienfragmente (curieux recueil de toutes les paroles de Jésus qui ne sont pas

dans les quatre évangiles). — *Kötschau.* Die Textüberlieferung der Bücher des Origenes gegen Celsus in den Handschriften dieses Werkes und der Philokalia. — *Werner.* Der Paulinismus des Irenæus (bon). — *Miodonski.* Anonymus adversus Aleatores, und die Briefe an Cyprian, Lucian, Celerinus und an den karthaginienschen Klerus (bon). — *Lauckert.* Geschichte des Physiologus (étude soignée sur cette histoire allégorique des animaux). — Analecta Bollandiana. Tome VI. — *W. Martens.* Die falsche Generalkonzession Konstantin's des Grossen (la donation de Constantin a été imaginée sous le pape Hadrien Ier ou aussitôt après sa mort par un prêtre romain, mais sans intention partiale ou maligne; c'est bien plus tard que les papes s'en sont servis). — *Friedrich.* Die Konstantinische Schenkung (le texte de la donation se compose de deux parties très distinctes, l'une qui remonte au moins au VIIe s., l'autre qui est de la seconde moitié du VIIIe). — *F. Dahn.* Die Landnot der Germanen (c'est la famine qui a poussé les Germains hors de chez eux). — *R. Weyl.* Das fränkische Staatskirchenrecht zur Zeit der Merovinger (court, mais substantiel mémoire). — *Buchholz.* Ekkehard von Aura (excellente étude; elle tend à diminuer notablement la valeur de la chronique universelle d'Ekkehard). — *Rodenberg.* Ueber wiederholte deutsche Königswahlen im XIII Jahrh. (on a constaté ce fait que les rois d'Allemagne au XIIIe s. ont été élus plusieurs fois chacun; cela tient à ce que certains seigneurs, qui n'avaient pas assisté à la première élection, étaient amenés à procéder à leur tour, et souvent plusieurs années après, à l'élection. La première n'en était pas moins pour cela considérée comme valable). — *Domeier.* Die Absetzung Adolf's von Nassau (intéressant). — *Schwalm.* Die Landfrieden in Deutschland unter Ludwig dem Baiern (bon). — *Krehl.* Das Leben des Muhammed (excellent résumé à l'usage du grand public par un vétéran de la science).

54. — Historisches Taschenbuch. Jahrg. IX, 1890. — Kœcher. La bataille de Teutobourg (étude sur les sources; l'auteur croit impossible de déterminer l'emplacement de la bataille; l'hypothèse de Mommsen elle-même n'est pas sûre; le récit du combat par Dion Cassius est sans valeur et tout en faveur de Varus et de la direction donnée à l'armée romaine). — Busch. La chute du cardinal Wolsey (exposé minutieux des négociations engagées par Henri VIII avec la cour de Rome de 1528 à 1530 au sujet de son divorce; ce n'est pas par légèreté que le cardinal a secondé les projets du roi, mais pour maintenir son influence sur lui et pour le détourner de rompre avec l'église romaine). — Winter. L'élection du protestant Krafft de Weiffenbach comme abbé du monastère de Hersfeld en 1588, d'après des documents inédits (cette élection fut considérée par le landgrave Philippe de Hesse comme un moyen d'attirer peu à peu l'abbaye sous l'administration hessoise. Récit détaillé des négociations conduites avec Rome à ce propos; l'élection échoua devant l'opposition de Rome et de la cour impériale). — Prutz. Les négociations pour l'élection archiépiscopale de Cologne en 1688 et

la rupture avec Louis XIV (d'après la correspondance inédite du cardinal Cibo avec Tanara, nonce à Cologne). — Hæbler. Une colonie allemande au Vénézuela (les Welser, marchands allemands, avaient réussi en 1528 à exercer une influence décisive sur l'administration de la colonie espagnole de Saint-Domingue. Découverte et colonisation du Vénézuela par des colons allemands, en particulier par le marin Ambrosius Ehinger. En 1534, les colons espagnols réussirent à faire révoquer les privilèges accordés à la famille Welser). — Maurenbrecher. Les négociations du concile de Trente; suite (d'après des documents inédits; expose les négociations relatives à la doctrine du péché originel et à celle de la justification; montre que des considérations politiques, et surtout les désirs et les demandes de l'empereur ont pesé d'un grand poids sur les délibérations du concile).

55. — Gœttingische gelehrte Anzeigen. 1889, nos 24-25. — *Hubrich.* Frænkisches Wahl- und Erbkönigthum zur Merovingerzeit (analyse minutieuse par Sickel de cette très instructive dissertation). — *W. Soltau.* Rœmische Chronologie (art. de Matzat; d'après lui, l'ouvrage de Soltau est, non un produit scientifique, mais une catastrophe scientifique). = 1890, n° 1. *Legrelle.* La diplomatie française et la succession d'Espagne. T. I. — *Berti.* Giordano Bruno da Nola (excellent).

56. — Die Nation. 1890, 4 janvier. — *Stælzel.* Fünfzehn Vorträge aus der brandenburgisch-preussischen Rechts- und Staatsgeschichte (intéressant). = 18 janvier. *Sach.* Deutsches Leben in der Vergangenheit. Bd. I (lecture intéressante; l'auteur a puisé aux bonnes sources; il écrit clairement et avec intelligence). = 15 févr. *Koser.* König Friedrich der Grosse. Bd. I (excellent). = 8 mars. *Kawerau.* Hans Sachs und die Reformation (étude très intéressante; les poésies de Sachs sont un fidèle miroir du temps de la réforme). = 22 mars. *Jæhns.* Geschichte der Kriegswissenschaften, vornehmlich in Deutschland. 1e Abth. (travail très consciencieux; sur certains points l'auteur a mis à profit des documents inédits. Cette première section comprend l'antiquité, le moyen âge et tout le xvie s., jusqu'à Maurice de Nassau). = 29 mars. *Guglia.* Die konservativen Elemente Frankreichs am Vorabend der Revolution (bon).

57. — Alemannia. Jahrg. XVIII, Heft 1, 1890. — Crecelius. Chants historiques de la Souabe au xviiie s. — Bolte. Sur l'histoire de la danse (nombreuses additions bibliographiques au grand ouvrage de Bœhme).

58. — Germania. Jahrg. XXXIV, Heft 4. — Losch. Les runes chez les anciens Germains (origine de l'alphabet runique; signification mystique des runes; leurs rapports avec ce qu'on appelle les « Hausmarken »). — Th. von Grienberger. Les ancêtres de Jordanès (il était Goth, et non Alain). — Id. Eriliva (étymologie du nom de la mère du roi des Ostrogoths Théodoric; ce nom est d'origine germanique). — Reissenberger. Fragments d'une chronique universelle rimée par Rodolphe d'Ems (sans valeur historique).

59. — Nord und Süd. 1890, janvier. — Goltner. Divinités germaniques et scandinaves (d'après les travaux de S. Bugge; un grand nombre de légendes scandinaves se sont formées seulement à partir du xe s. dans la forme où elles nous sont parvenues. Les formes allemandes de l'ancienne mythologie germanique sont souvent plus originales et moins remaniées que les versions scandinaves correspondantes). — G. Krause. La doctrine politique de Kant.

60. — Zeitschrift für Vœlkerpsychologie und Sprachwissenschaft. Bd. XIX, Heft 4, 1889. — F.-A. Mayer. Jeux allemands en Hongrie où les gens dansent armés d'épées (leur description; leurs rapports avec l'ancienne mythologie germanique).

61. — Mittheilungen aus dem germanischen Nationalmuseum. Bd. II, Heft 3, 1889. — Bœsch. Statuts de l'ordre de la Toison d'or (traduction allemande de ces statuts, qui ont été rédigés en 1431). — Bendiner. Les chapitres aristocratiques (prétend que l'élément bourgeois fut exclu de tous les chapitres dès le xive s. Des preuves de noblesse exigées au xvie et au xviie s. pour entrer dans ces chapitres).

62. — Staats- und wissenschaftliche Forschungen. Bd. IX, Heft 4, 1890. — Grossmann. Rapports juridiques entre les seigneurs fonciers et les paysans dans la Marche de Brandebourg aux xvie-xviiie s. (d'après des pièces d'archives. Recherches approfondies sur les conditions auxquelles les paysans pouvaient arriver à la propriété, sur les diverses espèces de dépendance où ils se trouvaient à l'égard des seigneurs, sur l'influence du droit romain en matière agraire, sur les règles administratives suivies en Brandebourg).

63. — Untersuchungen zur deutschen Staats- und Rechtsgeschichte. Heft 31, 1890. — Kœhne. Origine des institutions municipales à Worms, Spire et Mayence (art. de 428 pages. Les institutions municipales dans ces trois villes ont pour origine le collège judiciaire des échevins qui se transforma en un corps représentatif et administratif, le conseil municipal. Les privilèges des Ottons ont eu peu d'influence sur la constitution de l'autonomie urbaine; plus importantes ont été les luttes entre la royauté et les princes depuis le xie s. Mais les raisons décisives se trouvent dans la puissance financière et militaire des villes, les idées juridiques et les intérêts de la population commerçante distincts de ceux de la noblesse et du clergé. Vive critique des travaux de M. von Below).

64. — Zeitschrift für vaterlændische Geschichte und Alterthumskunde. Munster. Bd. XLVII, 1889. — Geisberg. Les origines de la ville de Munster en Westphalie (d'après beaucoup de documents inédits). — Reismann. Histoire du comté de Tekenburg jusqu'en 1263 (intéressant pour la connaissance des plus anciens Gaue en Westphalie). — Jostes. Superstitions populaires au xve s. (d'après les sermons de Gottschalk Holen, prêtre westphalien). — Bahlmann. Pamphlets

relatifs à la contre-réforme dans l'évêché de Munster en 1580. — Weskamp. La ville de Warendorf en lutte contre l'évêque de Munster, 1622-1623 (d'après les registres du conseil municipal). — Hoogeweg. Un pèlerinage de pèlerins westphaliens en Palestine en 1519 (publie le texte inédit de la relation de ce voyage). — Finke. Westfalica, extraits des bibliothèques de Paris et d'Eichstædt (1° le culte de saint Gorgonius à Minden; 2° les rapports entre l'abbaye française de Corbie et sa filiale Corvey sur le Weser; 3° extrait du « registre de prières » adressé à Boniface IX, conservé à la bibliothèque d'Eichstædt; 4° sur la biographie d'écrivains westphaliens du moyen âge : Hermann Zoest de Marienfeld, Jacob de Soest, Dietrich de Munster, Hermann de Schildesche et les deux généraux des dominicains, Jordanus Saxo et Johannes Teutonicus). — Grüe. La famille des chevaliers de Westphalie en guerre contre les chevaliers de Spiegel, 1438-1454 (d'après des sources inédites). — Sauerland. Extraits du Liber annalium conventus fratrum capucinorum Paderborniensium ab anno 1612. — Neuhaus. Description du cercle westphalien de Westhofen. — Schrader. Régestes et documents relatifs à l'histoire de la ci-devant abbaye bénédictine de Marienmünster; suite, 1304-1370.

65. — Archiv für katholisches Kirchenrecht. 1890, Heft 1. — Uttendorfer. Archidiacres et archiprêtres dans l'évêché de Freising; les archidiaconés de l'archevêché de Salzbourg : Baumburg, Chiemsee et Gars (depuis les plus anciens temps jusqu'au XVIIIe s.; organisation ecclésiastique des anciens archidiaconés). = Compte-rendu. *Finke.* Forschungen und Quellen zur Geschichte des Konstanzer Concils (bon).

66. — Jahrbücher für protestantische Theologie. Jahrg. XVI, Heft 1, 1809. — Feine. Recherches sur les Actes des Apôtres (l'auteur des Actes a utilisé pour les chap. I-XII une source ancienne très importante pour l'histoire des premières communautés chrétiennes à Jérusalem et pour la connaissance des plus anciennes doctrines chrétiennes). — Kleinschmidt. Olympia Fulvia Morata (biographie de cette humaniste célèbre, 1526-1555; sa situation à l'égard de la Réforme). — Kyriakos. Des rapports de l'église grecque orthodoxe avec le protestantisme allemand (l'église grecque occupe une position intermédiaire entre le protestantisme et le catholicisme).

67. — Der Katholik. 1889, déc. — Un catéchisme du XIVe siècle (composé par le concile de Lavaur en 1368 et destiné aux prêtres). — Ordonnances ecclésiastiques protestantes du XVIe s. (cherche à démontrer que ces ordonnances décrétées par les princes protestants d'Allemagne ont limité à un degré extraordinaire la liberté individuelle). = 1890, Heft 1-3. Bæumer. La fête de Noël au temps du christianisme primitif. — Stillbauer. Histoire de l'Église catholique en Allemagne au XIXe siècle (fait l'éloge du livre de Brück).

68. — Theologische Quartalschrift. Jahrg. LXXI, 1889, Heft 4. — Rottmanner. Significations anciennes et modernes du mot « Missa ».

— Jenner. L'étymologie du nom Esau (ce mot n'est pas d'origine hébraïque; c'est un nom emprunté aux Sémites du sud). = Comptes-rendus : *Martens*. Das Vaticanum und Bonifaz VIII (bon). — *Heimbucher*. Die Papst-Wahlen unter den Karolingern (bon). — *Dalton*. Beitræge zur Geschichte der evangelischen Kirche in Russland. I (important). — *Michael*. Salimbene und seine Chronik (bon). — *Lorsch*. Einleitung in die Chronologie (bon).

69. — Theologische Studien und Kritiken. 1890, Heft 2. — Jacobi. La théologie pratique dans l'ancienne église (étude sur les œuvres de Grégoire de Nysse, de Grégoire de Nazianze et de saint Ambroise; sur l'organisation et la direction des communautés chrétiennes). — Buchwald. Sermons mss. inconnus de Luther, à la bibliothèque municipale de Hambourg, 1525-1526.

70. — Zeitschrift für katholische Theologie. 1890, Heft 1. — P. von Hœnsbroech. Le traité « de aleatoribus » allégué comme témoignage en faveur de la primatie des évêques de Rome (ce traité est probablement l'œuvre du pape Victor Ier). — Arndt. Les plus anciens évêchés polonais. — Heller. Un synode diocésain dans l'évêché de Passau en 1435 (publie d'après deux mss. le « modus visitandi dioce-sim » qui fut rédigé à ce synode). — Michael. Ouvrages nouveaux sur l'élection des papes et sur l'influence exercée en cette matière par les pouvoirs laïques. — Grisar. De la méthode à suivre dans les études d'archéologie chrétienne; débat entre Wilpert et V. Schultze. = Comptes-rendus : *Weiss*. Berthold von Henneberg (des critiques). — *Braun*. Geschichte der Heranbildung des Clerus in der Diöcese Würzburg (important). — *Katschthaler*. Ueber Bernhard Pez und dessen Nachlass von Briefen (intéressant). — *Woker*. Geschichte der katholischen Kirche in Hannover und Celle (important).

71. — Zeitschrift für Kirchenrecht. Bd. XXII, Heft 3-4, 1889. — A. von Scheurl. Contributions à l'histoire du divorce (publie, d'après les papiers de la famille patricienne von Scheurl de Nuremberg, un traité composé, en 1531, par un jurisconsulte contre les « Conjugia clandestina » devenus fréquents à Nuremberg au xvie s. Détails sur les cérémonies nuptiales dans cette ville à la même époque). — Panzer. Le décret du pape Nicolas II sur l'élection des papes et sur son encyclique « Vigilantia universalis » (cette encyclique a été promulguée en 1060; réfute les objections opposées par Scheffer-Boichorst et Pflugk-Harttung. En avril 1059, 125 évêques assistaient à l'assemblée où l'on délibéra sur l'élection pontificale. Le décret d'élection promulgué par le pape Nicolas, en 1059, n'est pas identique à l'ordonnance qui traite de l'élection pontificale dans l'encyclique de 1060. Dans les décisions prises en 1060, on passa entièrement sous silence le droit du roi d'Allemagne d'exercer une influence sur l'élection du pape, sans doute pour que l'on pût ignorer aussi ce droit dans la pratique, mais le droit du roi ne fut jamais formellement méconnu). — Hinschius. Sur les « canones

poenitentiales » dans un ms. de la bibliothèque municipale de Palerme (à propos du mémoire publié par Boglino dans l'*Arch. stor. sicil.*, nouvelle série, anno X, 341 sq.). — Tschackert. L'auteur du traité publié en 1530 par Luther sous ce titre de « Résumé des droits pontificaux » (c'était Lazarus Spengler, scribe du conseil à Nuremberg).

72. — Zeitschrift für kirchliche Wissenschaft und kirchliches Leben. 1889, Heft 8. — Dræseke. Phœbadius d'Agennum et son traité contre les Ariens; suite (analyse détaillée de ce traité, parle de l'agitation dirigée contre les Ariens par le clergé orthodoxe de la Gaule). — Kawerau. Études liturgiques (le rite du baptême dans les divers évêchés allemands au temps de Luther); suite dans Heft 9 et dans Heft 10-12. — Burkhardt. Correspondance des réformateurs allemands (publie quatre lettres de Justus Jonaus à Jean-Frédéric de Saxe, 1546-53, intéressantes pour l'histoire politique de l'époque). = Heft 9. Hilprecht. Les inscriptions du roi Neboucadnezar à Wadi Brissa en Syrie (publiées en 1887 par Pognon; description et commentaire de ces monuments; comparaison avec les données fournies par la Bible sur l'invasion du roi Neboucadnezar II dans le royaume Inda). = Heft 10-12. Seeberg. Origine des décrets relatifs au dogme dans le concile de Trente (étude très détaillée; traite des courants d'opposition qui se produisirent parmi les membres du concile). — Kawerau. Notes marginales manuscrites de Luther aux Apophtegmes d'Érasme (à la bibliothèque de Wernigerode; elles montrent son aversion pour Érasme et pour l'humanisme).

73. — Zeitschrift für Assyriologie. Bd. IV, Heft 4, 1889. — Jastrow. Un cylindre avec une inscription cunéiforme du roi babylonien Marduktabikzirim (ce roi n'était pas encore connu; il vivait sans doute au XIIe s. et appartenait à la dynastie Pasi). — Scheil. Une inscription du roi babylonien Nabou-abil-iddin (texte, traduction et commentaire de cette inscr. déjà publiée dans les *Western Asia Inscriptions*, V, pl. 60 et 61). — Winckler. Sur l'histoire des Chaldéens (repousse les attaques du P. Delattre qui l'avait accusé de plagiat; recherches sur la destruction du royaume assyrien par Nabopolassar). — Peiser. Une carte babylonienne (découverte par l'auteur dans le texte 82, 7-11, 509 du British Museum. Transcription, traduction et commentaire. La carte est du IXe siècle). — Oppert. Les signes numériques des mesures babyloniennes de capacité. — Sayce. Mélanges (sur l'origine du mot Arménie; le mot Joseph est d'origine assyrienne; situation du pays appelé Sûri, etc.). — Oppert. Note supplémentaire sur les premières dates arsacides. = Comptes-rendus : *Winckler*. Die Keilschrift-Texte des Sargon (bon). — *Id.* Untersuchungen zur altorientalischen Geschichte (bon). — *Brünnow*. List of all cuneiform ideografs. Part II-III (très important).

74. — Hermes. Bd. XXIV, Heft 4, 1889. — Matzat. Le calendrier romain de 190 à 168 av. J.-C. (d'après un nouveau fragment de la

tabula triumphalis trouvé en déc. 1888 dans le Tibre; corrections aux hypothèses précédentes de l'auteur). — Kubitschek. Les prix du bois au temps de Dioclétien (à propos de l'édit du maximum de 301). — E. Schweder. Sur une carte du monde du VIIIe s. après J.-C. (entreprise par le bénédictin Beatus de Liebana en Espagne; sur des mss. de cette carte qui se trouvent à Turin, à Londres et à Paris, sur leurs originaux classiques et sur leur importance pour la topographie de l'empire romain). — U. Koehler. Inscriptions béotiennes de l'époque thébaine (parle en détail de trois inscriptions qui sont du milieu du IVe s., et qui intéressent l'histoire de Thèbes, de la ligue béotienne au temps d'Épaminondas, et l'histoire d'Amyntas, roi de Macédoine, qui était fils de Perdicas III et neveu de Philippe II). — Mommsen. Le ms. de la Chronique de saint Jérôme à Oxford; description corrigée.

75. — Jahrbücher für classische Philologie. Supplementband XVII, Heft 1, 1889. — Ihm. Studia Ambrosiana (1° chronologie de la vie de saint Ambroise; 2° de l'âge, de l'authenticité, des sources de ses œuvres; 3° ses écrits perdus; 4° saint Ambroise imitateur de Virgile). — Immisch. Claros (recherches sur les légendes relatives à la fondation des villes de Colophon et de Claros, et surtout sur les légendes des héros grecs; l'épopée ionienne montre souvent une connaissance étendue des légendes thébaines qui s'expliquent par le fait que des Béotiens ont contribué à la colonisation de l'Ionie). — Grundmann. Sur quatre-vingt-dix-huit inscriptions trouvées en Attique sur des anses de vases en terre cuite grecs (intéressant pour l'histoire de l'industrie et du commerce en Grèce).

76. — Jahrbuch des k. deutschen archæologischen Instituts. Bd. IV, Heft 2. 1889. — Assmann. Navires antiques (utilise des représentations récemment découvertes, qui se rapportent aux choses maritimes). — Marx. Le taureau de Tirynthe (des origines de la civilisation à Mycènes; parle d'une peinture murale de Tirynthe que l'auteur attribue à une population grecque établie à Argos avant l'émigration des Doriens dans le Péloponèse). — O. Richter. Les constructions d'Auguste sur le forum romain (art. important avec des essais de restauration). = Heft 3. Schleuning. Velia en Lucanie. Description détaillée des restes antiques, d'après des recherches topographiques entreprises par l'auteur lui-même). — Boehm. Aphrodite chevauchant un bouc (recherches sur le culte et les représentations artistiques d'Aphrodite Pandemos et d'Aphrodite Epitragia). — Huelsen. La *Regia* à Rome (des restes de ce palais, qui était la demeure officielle du grand pontife sur la voie sacrée à Rome). = Heft 4, 1890. Rapport sur les récentes acquisitions archéologiques à Dresde, Stuttgart, Hanovre, Cassel et dans les villes de l'Allemagne occidentale. — M. Mayer. Dans la France du nord (parle de la collection de vases antiques possédée autrefois par Panckouke, et aujourd'hui au musée de Boulogne-sur-Mer). — Fabricius. Les antiquités d'Alinda (parle avec éloge de l'ouvrage inachevé de P. Tremaux : *Exploration archéologique en Asie mineure*).

77. — Mittheilungen des k. deutschen archæologischen Instituts. *Athenische Abtheilung.* Bd. XIV, Heft 2, 1889. — E. Szanto. Inscriptions de l'Attique (1° texte et commentaire d'un contrat de location déjà publié par Koumanoudis dans l' Ἀθήναιον, VII, 485; de la signification du mot βία dans de pareils actes; 2° sur le décret des Athéniens, de l'an 340-339, relatif aux habitants de l'île de Ténédos). — Bluemmer. Outils peints sur des vases et des tombeaux grecs. — Treu. Statues personnifiant l'Iliade et l'Odyssée à Athènes (l'auteur désigne comme telles deux statues de femmes armées, de l'époque romaine, qui se trouvent aujourd'hui dans le musée national d'Athènes; elles proviennent sans doute de la bibliothèque créée par Hadrien à Athènes). — Ramsay. Monuments syro-cappadociens dans l'Asie mineure (parle des plus importants parmi ces monuments dits « hittites; » publie des inscriptions hittites). — Mordtmann. Cinq inscriptions de Salonique et de Thessalie (texte et commentaire). — Koldewey. Le portique des Athéniens à Delphes (défend contre Pomtow le projet de restauration qu'il a exposé dans cette Revue en 1884, p. 264). — Dimitsas. Inscriptions inédites (huit textes provenant d'Amisos, de Dyrrachium et des environs de Sinope). — Zerlentis. Deux inscriptions de Syros et de Naxos. = Heft 3. Reisch. Les dessins de monuments grecs, provenant de Cyriacus, qui se trouvent dans le livre des dessins de Giuliano di San Gallo, dans le Codex Barberini 49, 33. — Lolling. Le sanctuaire d'Artemis à Anticyre (résume les recherches faites dans les ruines situées sur le rivage d'Aspra Spitia; les renseignements fournis par Strabon sont dignes de créance). — Cichorius. Inscriptions d'Asie mineure (quarante inscriptions provenant de Nicomédie, Nicée, Lacus Ascanius, Kios, etc., en Bithynie; d'Apollonie, Miletopolis, Lupadion, etc., en Mysie; de Sardes, Mytilène, Eresos). — Wolters. Vases mycéniens de l'Allemagne septentrionale. — Strzygowski. L'Acropole d'Athènes à l'époque byzantine primitive (de la substitution du culte chrétien au paganisme à Athènes au ve s.; constructions faites dans l'Acropole en ce siècle et aux siècles suivants; les constructions chrétiennes commencèrent sous Théodose II et furent continuées sous Justinien). — Dœrpfeld. De l'endroit où étaient situés le temple d'Athèna Erganè et la Chalcothèque dans l'Acropole d'Athènes (les vestiges, trouvés récemment, d'un grand édifice situé sur la terrasse moyenne, à l'ouest du Parthénon, sont les ruines de la Chalcothèque; il n'y a jamais eu dans l'Acropole de temple d'Athèna Erganè). — Mordtmann. Corrections aux inscriptions de l'Asie mineure publiées au tome XII, page 168 sq. — Kontoleon. Inscriptions de Colophon et de Magnésie du Méandre). — Wolters. Inscriptions du théâtre de Dionysos à Athènes (cette inscr. montre que Hestia avait aussi un culte à Athènes). = *Rœmische Abtheilung.* Vol. IV, Heft 1, 1889. A. Mau. Fouilles de Pompéi (1886-1888, avec plans). — P. Wolters. Contributions à l'histoire de l'iconographie grecque; suite (maintient qu'un buste de bronze trouvé à Herculanum est le portrait du roi Séleucus Nicator,

et qu'un buste de la glytothèque de Munich est le portrait d'Antiochus Soter). — Huelsen. Antiquités du Monte Citorio (important pour la topographie de Rome). = Heft 2. Gamurrini. Le mariage dans l'Italie ancienne (d'après la représentation fournie par un tombeau de Chiusi). — Mau. Fouilles à Pompéi en 1886-88; suite. — Winnefeld. Antiquités d'Alatri (l'ancien Aletrium dans le pays des Herniques; rapport sur les fouilles les plus récentes; publie une inscr. du IIe s. av. J.-C.). — Wernike. Bronzes d'Épidaure. — Mommsen. Miscellanea epigraphica (1° sur la tessera gladiatoria publiée par Gatti dans le *Bulletino communale*, 1887, p. 188; 2° inscr. romaine du Musée britannique). — Huelsen. Sur le « lestus » des pugiles dans l'antiquité. — Dessau. Trois inscr. latines (de Rome, de Sepino et de Sardaigne). = Heft 3. Id. Fouilles et recherches relatives à la topographie de Rome, 1887-1889. — Mau. Bibliographia pompejana (des publications récentes relatives à l'histoire et à la topographie de Pompéi, entre autres ceux de Fouqué, de P. Willems et de L. Pepe).

78. — Neue Jahrbücher für Philologie und Pædagogik. Bd. CXXXIX, Heft 6. — Teuber. La description de la mort de Régulus dans Horace, *Carmina*, III, 5 (cette ode d'Horace avait pour but d'appuyer la politique d'Auguste, qui voulait éviter la guerre avec les Parthes). = Heft 7. Meuss. La divinité et le destin chez les orateurs attiques. = Heft 8-9. Pomtow. Fasti delphici; 1re partie (dresse une liste des prêtres delphiens nommés dans les inscr. et autres sources, avec des recherches chronologiques approfondies). — O. Seeck. Études sur l'histoire de Dioclétien et de Constantin; 2e partie (les Annales de Ravenne reposent sur une chronique de Constantinople qui fut continuée à Ravenne; cette chronique a servi aussi de source à Idace et au Chronicon paschale. Enfin elle était elle-même la suite d'une chronique rédigée à Rome et qui allait jusqu'à Aurélien; les notions fournies par le Chronicon paschale n'ont de valeur qu'autant qu'elles reposent sur la chronique de Constantinople; celles qu'on rencontre seulement là doivent être mises de côté). — Knoke. Le retour du légat romain Cécina de l'intérieur de l'Allemagne au Rhin en l'an 15 après J.-C. (sur Tacite, *Annales*, I, 63; maintient que les combats entre Cécina et les Germains qui le suivaient furent livrés entre le Weser et l'Ems). — Kothe. Timée et les Tusculanes de Cicéron, V, 57-63 (ce passage où Cicéron traite de Denys l'Ancien provient d'une source qui est en contradiction avec Timée. Recherches sur les données chronologiques fournies par Éphore et Timée sur le gouvernement de Denys l'Ancien. Le « Marmor Parium » repose en partie sans doute sur la chronologie de Timée). = Heft 11. Hultsch. De la signification du mot ἔθνος dans Polybe, II, 3, 7, 8-10.

79. — Rheinisches Museum für Philologie. Neue Folge. Bd. XLIII, Heft 1, 1888. — Jeep. Les livres perdus d'Ammien Marcellin (Michael avait prétendu, en 1880, qu'Ammien avait écrit deux

ouvrages historiques, d'abord une histoire de Nerva jusqu'à la mort de Constantin le Grand, puis une autre allant de la mort de cet empereur à l'année 378. Cette opinion est insoutenable). — Beloch. Sur l'histoire de l'administration financière à Athènes; suite (1° montre que la ligue attique-délienne comprenait, presque depuis sa fondation, la plupart des cités grecques de la mer Égée qui, précédemment, avait été sous la domination persane. Les contributions fournies par les membres de cette ligue pendant la première période versaient chaque année 460 talents dans la caisse fédérale. Contre Kirchhoff. 2° Explique la résolution prise, sur l'initiative de Callios, par le peuple athénien de rembourser les sommes sacrées, et l'organisation du Trésor du temple à Athènes : *Corp. inscr. att.*, I, 32; réfute la date que Kirchhoff a proposée pour cette inscription. Soutient avec Bœckh que le décret de Callias a été promulgué vers 419 av. J.-C.). — Frick. J.-J. Scaliger et les *Excerpta latina barbara* (décrit un ms. des *Excerpta* conservé à la bibliothèque de Hambourg, et qu'avait possédé Scaliger). — Buecheler. Inscriptions dédicatoires de Capoue (ces deux inscriptions osques ont été publiées par Minervini dans les *Atti della Comm. conserv. Caserta,* 1887, p. 80 sq., et par Fiorelli dans les *Notizie d. scavi,* 1887, 290 sq. Fac-similé de l'inscription avec un commentaire détaillé). — Tœpffer. La fête des Thargélies (à l'origine on fit pour cette fête à Athènes des sacrifices humains; il y eut aussi des sacrifices humains à d'autres occasions dans le culte d'Apollon). — Kirchner. Remarques sur la loi de Gortyne. — Hoffmann. Sur César *De bello civ.*, I, 25 (sur le blocus du port de Brindisi). — Klein. Marcus Asinius Sabinianus (nommé dans une inscription publiée par Fontrier dans le *Bulletin de corresp. hellén.*, XI, 97; il faut sans doute l'identifier avec cet Asinius qui fit graver en l'honneur d'Élagabale, en 214, l'inscr. publiée au *Corp. inscr. lat.*, VI, 1067). = Heft 2. Nissen. De l'époque où fut composée l'Anabasis Alexandri d'Arrien (l'auteur cherche à déterminer les rapports de l'Anabase d'Arrien avec les œuvres de Lucien et les allusions aux événements contemporains qui se trouvent dans l'Anabase. Détermine les dates suivantes : en 165, le traité de Lucien sur la manière d'écrire l'histoire; en 166, le traité sur la « salle de lecture » et les livres 1-3 de l'Anabase; en 167, les dialogues des morts et Peregrinus; en 168, les livres 4-7 de l'Anabase). — Blass. Études sur Démosthène (critique du texte). — Rohde. Un conte grec (rapports d'une fable d'Ésope, n° 88 de l'édit. Halm avec des légendes indiennes et américaines). — Wachsmuth. Sur la topographie d'Alexandrie (la « diabathra » est identique avec le Heptastadion cité par Strabon; c'était l'isthme qui séparait le phare du continent). — Hertz. Sur l'historien romain L. Voltacilius Pitholaus (il fut le premier historien de la classe des Libertini, et sans doute le professeur de Pompée). — Bunte. Sur la Germanie de Tacite, chap. XL (le peuple qui est nommé dans ce passage ne s'appelait pas *Nuithones,* mais *Vitones,* qui portèrent plus tard le nom de Wiedinger). = Heft 3. Klebs. Sur la Vita de l'empereur Avidius Cassius (recherche sur les sources de cette

vie et la valeur de son témoignage; elle comprend deux parties principales : l'une est un extrait de l'historien Marius Maximus, l'autre est tirée du récit d'un historien qui s'est permis un grand nombre de grosses erreurs, sans doute de Lollius Urbicus, qui vivait vers le milieu du IIIe siècle). — Thurneysen. Sur l'inscription de Corfinium (publiée par Zvetaieff, *Inscr. ital. med. dial.*, p. 18; traduction et commentaire). — Schœll (signale des interpolations, des lacunes et autres corruptions dans le discours de Cicéron *Pro domo*). — W. Schmid. Sur Thucydide, II, 2, 1 (défend la leçon ordinaire Πυθοδώρου ἔτι δύο μῆνας ἄρχοντος; important pour apprécier le système chronologique suivi par Thucydide). = Heft 4. Œhmichen. Remarques critiques et exégétiques sur Vitruve. — Trieber. La légende de Romulus (compare cette légende avec celle de Tyro, fille de Salmonée; telle qu'elle se trouve dans Fabius Pictor, elle remonte en grande partie à Dioclès de Peparethus; la source de Dioclès a été le drame de Sophocle, Tyro). — Ruehl. L'historien Vopiscus (la biographie de l'empereur Probus par Vopiscus a été composée en 322 ou 323). — W. Schmid. Remarques critiques et exégétiques sur Thucydide, II, 15, 4; II, 29, 3; II, 38, 1. — Hirzel. Sur les Eupatrides (ce nom était porté aussi bien par toute la noblesse athénienne que par une famille déterminée qui, d'après l'auteur, faisait remonter son origine à Oreste). = Bd. XLIV, Heft 2, 1889. E. Schwartz. Recherches sur l'histoire grecque; suite (sur les Helléniques de Xénophon, et sur la part que l'écrivain a prise aux événements racontés par lui. Contribution importante à la biographie de Xénophon et à la connaissance de ses idées politiques, sur lesquelles le roi de Sparte Agésilas a exercé une influence décisive. Le but que Xénophon s'est proposé dans les trois derniers livres des Helléniques a été de gagner dans Athènes des sympathies pour l'hégémonie spartiate. Tous les livres des Helléniques ont été composés par Xénophon à la même époque et sous l'empire des mêmes circonstances; réfute les hypothèses de Nitsche). — Gelzer. Corrections d'A. von Gutschmid à la liste des rois égyptiens. — Klebs. L'année du consulat de Tacite (en 97 après J.-C. Contributions à l'histoire intérieure de l'empire romain sous Domitien et Nerva). — Krumbholz. Répétitions dans Diodore (signale un grand nombre de passages dans Diodore où le même fait est conté dans les mêmes termes; ils sont de Diodore lui-même et non le fait d'interpolateurs. Diodore, à côté de la source principale utilisée par lui, aimait à emprunter aux écrivains qu'il avait suivis dans les passages précédents de son ouvrage). — H. Weber. La mort de Phidias (d'après Philochore, Phidias mourut ὑπὸ ἡλείων; l'auteur corrige : ὑπὸ εἱλεῶν, c'est-à-dire d'une hernie). — Roscher. Sur l'inscr. d'Héraclée, C. I. G., III, p. 700). = Heft 4. Buresch. Triopeion, Hérode, Regilla (1° recherches sur la famille et la biographie d'Hérode Atticus; 2° le triopeion de la voie appienne a été élevé par Hérode Atticus en l'honneur de Faustine, femme de Marc-Aurèle, qui venait de mourir; en même temps Hérode institue sa propre femme, morte aussi, protectrice du temple; 3° les

inscr. C. I. G. 6185 et 6184 sont fausses). — Vogel. Éphore et Diodore sur l'explosion de la guerre du Peloponèse (le chap. xxxviii du 12e livre de Diodore ne vient pas d'Éphore, mais d'une source de très médiocre valeur. Montre des contradictions entre Diodore, XII, 38, et XII, 39-40; Diodore a donc mis à profit en même temps deux sources différentes). — J. Koch. Le poète Claudien et les événements des années 395-398 (Claudien bien étudié est une source historique importante; de l'époque où ses poèmes ont été composés). — Gundermann. La Via gallica (elle n'appartenait pas à la voie aurélienne; c'est une route détachée de la voie appienne dans l'ager Pomptinus; elle a sans doute perdu son importance après la construction de cette dernière).

80. — Zeitschrift für deutsche Philologie. Bd. XXII, Heft 4, 1890. — San Marte. La légende du Graal et de Perceval en France et en Allemagne; fin.

81. — Zeitschrift für romanische Philologie. Bd. XIII, Heft 3-4, 1890. — Bonnier. Étude critique sur les chartes de Douai de 1203 à 1275. 1re partie (recherches sur l'antagonisme des chartes et du langage vulgaire).

82. — Zeitschrift der d. morgenlændischen Gesellschaft. Bd. XLIII, Heft 4, 1889. — Himly. D'Orient ou d'Occident? (recherches sur l'origine de certains jeux de cartes et autres jeux et des dénominations employées en Occident pour les désigner depuis la fin du moyen âge. Montre de nombreux points de contact avec la Chine et le Japon). — R. Roth. Outils employés dans l'Inde ancienne pour préparer le feu. — Horn. Déchiffrement des papyrus en pehlvi. — Hommel. Du nom donné au vin dans la langue des Sémites du sud (la plus ancienne expression était « wain. » La patrie primitive de la vigne a été sans doute la côte de la Caucasie baignée par la mer Noire, où les Indo-Européens et les Sémites vécurent côte à côte).

83. — Bayerische Akademie der Wissenschaften (Munich). *Sitzungsberichte der philosophisch-philologischen Classe.* 1889. Bd. II, Heft 3. — Von Maurer. Les « holdar » dans l'ancien droit scandinave (le mot holdr signifiait à l'origine l'homme en général, puis l'homme simplement libre par opposition avec l'homme libre d'origine et le noble, enfin l'homme appartenant à la classe des libres, qui jouissait de priviléges particuliers. Histoire de cette classe des holdar qui reposait aussi bien sur la naissance que sur certaines conditions de fortune). — Cornelius. La constitution ecclésiastique de Genève en 1541 (publié dans les *Abhandlungen*). — Von Dœllinger. La suppression de l'ordre du Temple. — Schœll. Les origines d'une littérature politique chez les Grecs. — Von Lœher. Les archives au moyen âge (emploi des runes dans les chartes; premier établissement d'archives sous les Mérovingiens et les Carolingiens; développement des archives jusqu'au xve s.; en particulier des archives municipales et d'état en Allemagne; accroissement des archives depuis le xive s.; origines de l'historiographie pro-

vinciale en Allemagne comme annexe aux archives municipales et princières).

84. — Mittheilungen des Vereins für Geschichte der Stadt Nürnberg. Heft 8, 1889. — Hartmann. Conrad Celtis à Nuremberg, 1487-1507 (ses relations avec Albert Dürer, Willibald Pirckheimer, Sixtus Tucher, Sebald Schreyer et autres). — Ehrenberg. Sur l'histoire de l'ancienne bourse de Nuremberg (depuis son commencement au XVIe s.; d'après des documents inédits). — Lier. Études sur l'histoire des jeux du mardi-gras introduits à Nuremberg. — Heide. Nuremberg et la mission du vice-chancelier impérial Held, 1537-1538 (Held fut envoyé en Allemagne par Charles V, en 1537, pour régler les affaires ecclésiastiques et pour négocier avec les villes et princes protestants. Détails approfondis sur ses négociations avec Nuremberg au sujet de la question religieuse, de la convocation d'un concile général et de la guerre contre les Turcs, d'après des sources inédites, en outre sur les rapports du vice-chancelier et de Nuremberg avec la ligue de Smalcalde. Nuremberg prit une position intermédiaire entre cette ligue et l'empereur). = Comptes-rendus. *Stein*. Geschichte von Franken, I-II (bon). — *Mendheim*. Das reichsstædtische Sœldnerwesen im 14 and 15 Jahrh. (important). — *Reichenbach*. Martin Beheim (intéressant).

85. — Schriften des Vereins für den Bodensee. Bd. XVIII, 1889. — J. Meyer. Un procès contre le libraire Andrée Pecht à Frauenfeld, en 1811 (ce libraire fut expulsé de Suisse en 1811 à la demande de Napoléon Ier, pour avoir imprimé et publié un pamphlet sur la retraite de Masséna, après la campagne de Portugal; publie les pièces du procès et les actes diplomatiques). — Muchow. Sur l'histoire de la ville d'Ueberlingen pendant la guerre des Paysans (d'après des documents inédits des années 1524-1525). — Sambeth. L'ancien décanat d'Ailingen au diocèse de Constance (étudie les statuts du décanat, du XVIe au XVIIIe siècle). — Stengele. Le ci-devant monastère franciscain à Constance, 1240-1848. — Rief. Documents relatifs à l'histoire de la ville impériale de Buchhorn, aujourd'hui Friedrichshafen, sur le lac de Constance, 1367-1864. — Id. Documents relatifs au monastère augustin à Buchhorn, 1271-1710. — Comte Zeppelin. Documents tirés des archives de Langenstein dans le Hegau, 1347-1498.

86. — Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins. Neue Folge. Bd. V, Heft 1, 1890. — E. Marcks. L'occupation de Strasbourg par Louis XIV, en 1681 (d'après les actes des archives municipales de Strasbourg non encore utilisés; expose les idées politiques qui régnaient alors dans la bourgeoisie et dans le conseil de la ville; le but principal qu'ils se proposaient était de rester neutres; la population était en grande majorité fermement attachée au protestantisme et animée de sentiments hostiles à la France. Expose en détail l'occupation soudaine de la ville par les troupes françaises du 28 au 30 sept. 1681 et les négociations entamées pour sa reddition. Publie un mémoire adressé par le

magistrat de Strasbourg aux échevins, le 29 sept., alors que ceux-ci avaient décidé de capituler). — H. Haupt. Le schisme à la fin du XIVe s. et ses conséquences dans les pays du haut Rhin. 1re partie (lorsque le grand schisme se produisit en 1378, la plus grande partie de l'empire d'Allemagne se soumit à l'obédience du pape Urbain VI ; mais les pays de nationalité romane rattachés à l'empire, comme les duchés de Lorraine et de Bar, passèrent au parti de Clément VII. L'évêque de Strasbourg Frédéric tint aussi pour le pape d'Avignon ; celui de Bâle, Jean, fut déposé en 1381, par Urbain VI, à cause de son adhésion à Clément VII. Dans l'évêché de Bâle, les partisans de Benoît XIII se sont maintenus jusqu'en 1411 ; le prince-abbé de Murbach en Alsace tint pour Clément VII, de 1380 à 1387 ; l'abbé Wilhelm Stör fut déposé en 1387 et remplacé par un partisan d'Urbain VI. Colmar fut entraînée dans une guerre avec le duc Léopold III d'Autriche, partisan de Clément VII. Publie 22 chartes provenant des archives du cercle de Colmar, 1377-1394). — F. Pfaff. Le château de Steinsberg, près de Sinsheim en Bade (ce château ne vient pas de l'époque romaine, c'est une construction du moyen âge ; son histoire, du XIIe au XVIIIe siècle). — A. Schulte. Un diplôme inédit de l'empereur Henri V (1114, relatif au monastère d'Eberheimmünster). — Tumbuelt. Un diplôme de l'empereur Henri IV pour la ville de Spire, en 1065 (sur l'authenticité de ce document). — Obser. Le monastère de Saint-Blaise pendant et après la guerre des Paysans (le couvent songea, à cause de sa détresse financière, à se transporter à Waldshut). — Schulte. Un sceau du roi Wenceslas.

87. — Zeitschrift der Gesellschaft für Geschichte von Freiburg, dem Breisgau und den angrenzenden Landschaften. Bd. VIII, 1889. — Riegel. La destinée de certaines archives du Brisgau (de la dispersion des archives des comtes de Sickingen). — F. von der Wengen. Décret pour l'installation d'un maréchal de cour de la duchesse Jeanne-Élisabeth de Wurtemberg, en 1722 (fait connaître la situation à la cour de Wurtemberg, où régnait alors sans limites la concubine du duc Louis Eberhard, Wilhelmine de Grævenitz). — Id. La guerre austro-française dans la vallée du Rhin supérieur, en 1702 (publie la relation du lieutenant-colonel autrichien Fontana de Kaysersbrunn sur la situation de la rive droite du Rhin de Neuenburg à Limburg ; détails sur les combats livrés entre le comte de Villars et le feld-maréchal Louis de Bade à Neuenburg-sur-le-Rhin, en 1701-1702).

88. — Archiv für Frankfurts Geschichte und Kunst. 3e Folge. Bd. II, 1889. — G. Beckmann. Francfort-sur-le-Mein considéré comme théâtre des diètes et des élections royales au moyen âge (art. très détaillé composé d'après beaucoup de documents inédits : 1° logement du roi et des princes à cette occasion ; 2° mesures prises pour la sécurité des princes ; 3° réception du roi, présents, hommage ; 4° politique du conseil en cas de contre-élection et de double élection ; 5° importance éco-

nomique des diètes et des jours d'élection). — H. von Nathusius. Un diplôme du roi Conrad IV, du 6 janv. 1240, pour Francfort (le roi promet de ne plus contraindre les filles et les veuves des Francfortois à épouser des gens de sa cour ; commentaire de ce diplôme). — Froning. La famille patricienne de Rorbach à Francfort, 1370-1500. — R. Jung. Joh. Fichard, 1512-1581 (homme d'État et savant distingué). — Kracauer. Une tentative de l'empereur Ferdinand II pour introduire les Jésuites à Francfort, 1628 (cette tentative fut rendue inutile par l'arrivée des Suédois). — Valentin. Essai pour fonder une Académie des arts à Francfort au XVIIIe siècle. — Hammerau. Tombeaux en forme de tumuli récemment découverts à Francfort.

89. — Beitræge zur Geschichte des Niederrheins. Jahrbuch des Düsseldorfer Geschichtsvereins. Bd. IV, 1889. — J. Schneider. Les plus anciennes routes du cercle de Dusseldorf (viennent en partie de l'époque romaine, en partie de l'époque préromaine. Statistique des antiquités préhistoriques, romaines et germaniques trouvées dans cette région). — Kniffler. Les écoles à Dusseldorf, depuis 1392. — Eschbach. Documents sur l'histoire de Dusseldorf, 1482-1712. — Id. Documents sur l'histoire des léproseries dans le duché de Berg (publie une ordonnance ducale de 1603). — Kohtz. Le corps de police et la gendarmerie dans le grand duché de Berg, 1782-1809 ; documents.

90. — Mittheilungen des historischen Vereins der Pfalz. Heft 14. Spire, 1889. — Harster. Matériaux pour l'histoire de la destruction de Spire par les troupes françaises, en 1689 (publie 17 pièces tirées des archives municipales). — Id. Liste des bourgmestres de Spire, 1289-1889 (publie quatre chartes de 1256-1285). — Comte C.-E. zu Leiningen-Westerburg. Histoire de l'ancien comté de Leiningen. — Naeher. De la situation des châteaux forts du moyen âge dans le Palatinat. — Mehlis. Notes archéologiques (1° antiquités romaines trouvées à la « Heidenburg, » près de Kreimbach en Palatinat ; 2° une inscription romaine de Gerhardsbrunn, près de Landstuhl ; 3° un autel à sacrifices sur le Maimont dans le Palatinat westphalien, d'origine sans doute germanique ; 4° une hache en bronze trouvée à Böbingen, près de Spire).

91. — Archiv des historischen Vereins von Unterfranken und Aschaffenburg. Bd. XXXII, Wurzbourg, 1889. — Amrhein. Série des membres du chapitre de Wurzbourg, 742-1803 (avec une introduction sur l'organisation et les revenus du chapitre ; biographie détaillée de tous les chanoines sur lesquels on a des renseignements).

92. — Annalen des Vereins für Nassauische Alterthumskunde und Geschichtsforschung. Bd. XXI, 1889. — A. von Cohausen. Histoire des diverses natures de retranchements anciens en Nassau. — Id. Topographie de Wiesbaden dans l'antiquité (1° thermes romains ; 2° tombeaux et fours romains). — Schlieben. La selle dans l'antiquité (d'après les écrivains et les monuments anciens ; dessins). — Florschuetz. Les tombeaux franconiens de Schierstein. — Otto. Wies-

baden dans l'été de 1796 (d'après les notes d'un contemporain; très intéressant pour l'histoire de la campagne du général Jourdan en Allemagne; vives plaintes contre les excès commis par la garnison française de Wiesbaden). — Isenbeck. La monnaie de Nassau; suite, 1800-1866. — Sauer. Les troupes prussiennes en Nassau, de nov. 1813 au 1er janvier 1814 (détails très circonstanciés sur les préparatifs des alliés pour marcher contre la France; recherches particulières sur le passage du Rhin par Blücher, le 1er janvier 1814). — Id. Les armoiries du duché de Nassau. — Id. La destruction du château de Lahneck (on admettait d'ordinaire qu'il avait été détruit par les Français en 1688; en réalité il l'avait été par les Suédois en 1636-1637).

93. — Zeitschrift des Vereins für hamburgische Geschichte. Bd. V, Heft 3, 1889. — Gædechens. L'armée hambourgeoise jusqu'en 1811 (art. très détaillé, fait d'après les archives locales). — Id. La légion hanséatique (formée en 1813 pour la guerre contre Napoléon Ier à l'aide de contingents fournis par Lubeck, Hambourg et Brême. De la part qu'elle prit aux combats des années 1813 et 1814).

94. — Archiv des Vereins für die Geschichte des Herzogthums Lauenburg. Bd. II, Heft 2. — Hey. Les noms de lieu d'origine slave en Lauenbourg. — M. Schmidt. Les monnaies du duché de Lauenbourg (monnaies du xviie s.). — Hellwig. La légende de la lapidation du moine Ansverus par les Slaves, en 1066 (texte critique, traduction et commentaire de la légende, qui a été publiée pour la première fois dans les *Acta SS.* Jul. IV. Recherches sur les origines et le contenu historique de cette légende).

95. — Zeitschrift des Vereins für Lübeckische Geschichte und Alterthumskunde. Bd. VI, Heft 1. — Brehmer. Les noms des rues à Lubeck et dans les faubourgs (d'après des documents inédits). — Wehrmann. Le nécrologe de l'église de Notre-Dame à Lubeck (du xve s.; contient de nombreux détails liturgiques. Texte de ce document avec un commentaire détaillé, qui forme un tableau très complet de la vie religieuse à Lubeck au moyen âge). — C. Curtius. Monnaies trouvées à Travenmünde en 1887 (253 bractéates et 237 pièces frappées des deux côtés, de 1420 à 1520; description minutieuse de ces monnaies qui proviennent toutes de la basse Allemagne et de la Scandinavie; recherches sur les bractéates de Lubeck). — Stieda. Sur l'histoire du commerce à Lubeck au xve s. (publie quatre lettres d'affaires inédites).

96. — Bremisches Jahrbuch. Bd. XV, 1889. — W. von Bippen. La guerre de Brême contre Junker Balthasar d'Esens, 1537-1540 (cette guerre est un épisode du grand conflit religieux et politique qui sévissait alors en Allemagne. Publie et utilise des documents inédits. Contribution importante à l'histoire de la piraterie maritime et de la ligue de Smalcalde). — Iken. L'organisation ecclésiastique à Brême au xvie et au xviie siècle. — Duenzelmann. Sur l'histoire du territoire de la ville

impériale de Brême (montre comment s'est formée peu à peu la suprématie territoriale de la ville ; des conflits nombreux avec le chapitre et l'archevêque). — W. von Bippen. Henri Oldenburg, premier secrétaire de la Société royale des sciences à Londres (contemporain et envoyé de O. Cromwell, ami de Spinoza, de Milton et de Newton). — Kuehtmann. Brême et la révolution française (montre les difficultés qu'eut le conseil de la ville à maintenir sa neutralité pendant les guerres de la coalition ; le comte d'Artois se vit dans l'impossibilité de faire aucune agitation dans Brême. Publie des lettres intéressantes pour la politique de la ville, de 1794 à 1797 ; elle s'efforçait alors de vivre en étroits rapports avec la France).

97. — Mansfelder Blætter. Jahrg. III, 1889. — Hartung. Le combat de Welfenholz, près de Quedlimbourg, entre l'empereur Henri V et les Saxons, le 11 février 1115. — Kuestermann. Rapports du comté de Mansfeld avec l'évêché de Mersebourg. — Grœssler. Les saints patrons des églises au comté de Mansfeld. — Id. Généalogie des comtes de Mansfeld, des comtes de Seelbourg et des chevaliers de Lutisbourg.

98. — K. Sæchsische Gesellschaft der Wissenschaften zu Leipzig. Philologisch-historische Classe. *Berichte über die Verhandlungen.* 1889, Heft 2-3. — Meister. Les privilèges du temple d'Alea (d'après une inscr. publiée récemment au *Bull. de corr. hellén.*, XIII, p. 281 sq. L'auteur date cette inscription de 385-370 av. J.-C. De l'amphictionie arcadienne, dont le culte avait pour centre le temple d'Athénè Alea dans la ville d'Alea). = *Abhandlungen.* Bd. XI, n° 5, 1889. Delbrueck. Des dénominations employées par les peuples indo-européens pour désigner les liens de parenté (aux temps primitifs, chez les Indo-Européens, l'homme n'avait qu'une femme, ou du moins qu'une femme légitime ; il était le maître dans sa maison. Les familles des fils mariés étaient étroitement unies à la famille du père. Quand un des fils prenait femme, celle-ci sortait de sa famille et ne comptait plus que comme appartenant à celle de son mari. Entre la famille du mari et celle de la femme, il n'y avait aucune parenté, mais seulement des rapports d'amitié ; c'est plus tard, chez les Germains et les Indiens, que le frère de la mère prend une place importante. Les hypothèses de Bachofen sur le matriarchat dans l'antiquité indo-européenne sont insoutenables).

99. — Zeitschrift des historischen Vereins für Niedersachsen. Jahrg. 1889. — E.-O. Schulze. Colons néerlandais près du bas Wéser et de la basse Elbe, au XIIe et au XIIIe s. — Juergens. Les classes de la société dans la principauté de Brunswick-Lunebourg, au milieu du XIVe s. 1er art. (situation politique, financière et sociale de la noblesse et du clergé ; étude minutieuse sur la condition intérieure et extérieure des couvents dans la principauté). — Struckmann. Les plus anciennes traces de l'homme dans l'Allemagne du nord. — Schuster. La suppression de la constitution hanovrienne en 1837 (protestation de sept professeurs de l'université de Gœttingue contre cet acte). — Ulrich. Étu-

2° réfutation de l'hypothèse de Glaser sur les plus anciens rapports entre les Arabes et les Éthiopiens). = Stück 9. Wattenbach. Les lettres du chanoine Gui de Bazoches, chantre à Châlons, au XIIe s. (conservées dans un ms. de la bibliothèque de Luxembourg; analyse de ces lettres qui sont encore inédites; biographie détaillée de Gui de Bazoches; important pour l'histoire des idées au XIIe siècle).

105. — Preussische Jahrbücher. Bd. LXIV, Heft 5, 1889. — Delbrueck. La stratégie de Périclès expliquée par celle de Frédéric le Grand; fin (origine et début de la guerre du Péloponèse; la campagne contre Samos, 440-439. L'idée fondamentale de la politique et de la stratégie de Périclès fut de concentrer ses efforts sur mer; c'est pourquoi on le vit plus d'une fois abandonner des positions continentales; mais, quand la suprématie maritime fut mise en jeu, il a affronté tous les dangers. Périclès était aussi distingué comme homme d'État que comme capitaine). — Ilberg. Histoire des poésies des étudiants vagabonds au XIIe et au XIIIe siècle. — Heft 6. Prince de Hohenlohe-Ingelfingen. Souvenir sur l'empereur Frédéric III (sa bravoure dans la guerre de 1866). = Bd. LXV, Heft 2, 1890. Kawerau. La « Conspiration des fous » de Th. Murner, 1512 (jugement défavorable sur Murner, auquel l'auteur refuse l'originalité et le sérieux moral). — Reusch. Les ordres des Rédemptoristes et des Jésuites (leur organisation et leur activité). — O. Harnack. Le prince-primat de Dalberg (on reproche d'ordinaire à Dalberg d'avoir travaillé à la dissolution de l'empire d'Allemagne et à la formation de la confédération du Rhin. Les lettres de Plessen, envoyé du Mecklembourg à la diète de Ratisbonne, en 1806, montrent au contraire qu'il ne complota pas avec Napoléon Ier, mais qu'il se laissa entraîner par les événements).

106. — Zeitschrift des preussischen Geschichtsvereins. Heft 26, 1889. — Lampe. Sur l'histoire de Henri de Plauen, grand maître de l'ordre Teutonique (rapports politiques de l'ordre avec la Pologne; le grand maître Henri, de 1411 à 1413, d'après des documents inédits. L'auteur se montre très favorable à ce personnage). — R. Fischer. Constantin Ferber l'Ancien, bourgmestre de Dantzig, 1555-1588 (important pour l'histoire des rapports politiques entre Dantzig, la Pologne et la Prusse dans la seconde moitié du XVIe s., influence de la réforme et de la contre-réforme à Dantzig).

---

107. — K. Akademie der Wissenschaften in Wien. *Sitzungsberichte der philosophisch-historischen Classe.* Bd. CXVII, 1889. — Tomaschek. Les plus anciens récits sur le Nord scythique; 2e partie (étude critique sur les récits d'Hérodote relatifs à la route des caravanes scythiques vers l'intérieur de l'Asie. Cherche à déterminer les pays occupés par les peuples mentionnés dans Hérodote, IV, 17 et suiv. Les Neuroi sont sans doute identiques aux Slaves; les Androphagoi, au peuple finnois de la Mordwa; les Melanchlaenes, aux Merja et Mári actuels, qui sont aussi de race finnoise; les Budini, aux Permiens des

elle s'efforça en outre d'amener les autres états allemands à suivre son exemple ; la cour de Vienne travaillait dans un sens tout opposé. Article important où l'auteur a mis à profit un grand nombre de documents inédits). — Brandt. Études sur Lactance. 1er art. (signale des interpolations qui contiennent des doctrines manichéennes ; les idées dualistes de Lactance ont leur racine première dans l'inclination qui le portait vers le stoïcisme et le culte antique des héros). — L. von Rockinger. Étude sur les mss. du Miroir de Souabe. 8e art. (l'auteur a constaté l'existence de 465 ms. de ce document ; il les a rangés d'après l'ordre alphabétique des noms de lieu où ils se trouvent, et il en a entrepris une description détaillée. Il commence ici par les 50 premiers numéros, d'Aarau à Bruxelles).

108. — Wiener Studien. Jahrg. XI, Heft 1, 1889. — Swoboda. L'administration financière chez les Grecs ; suite (parle de divers fonctionnaires chargés de l'administration des trésors sacrés dans toutes les villes et îles grecques pour lesquelles on a des inscriptions. Dans la plupart des cas, l'administration des finances d'État était distincte de celle des trésors des temples ; cependant l'administration des finances sacrées fut de bonne heure et assez généralement mise sous le contrôle de l'État et les capitaux sacrés furent employés sous forme de prêts pour des intérêts publics). — Abel. Sur la biographie d'Hésiode (des deux biographies antiques d'Hésiode qu'a publiées Gaisford, la plus détaillée est l'œuvre originale de Jean Tzetzès ; l'autre, attribuée jusqu'ici à Proclus, est extraite de l'ouvrage de Tzetzès, qu'un grammairien postérieur fondit en un seul tout avec les Prolégomènes de Proclus et d'autres éléments). — J. Jung. La description du camp romain par Hyginus et les milices provinciales des Romains (ce traité remonte sans doute au règne de Septime Sévère ou à l'époque précédente. Addition à l'édition et au commentaire d'Hyginus par Domaszewski et au mémoire de Mommsen dans le *Hermes*, XXII, 447 sq.). — J. Simon. Sur la dénomination de πρόξενοι (à propos de l'inscr. publiée dans Rœhl, *Inscr. antiq.*, 544. Cette inscr. sert en même temps à désigner des témoins, et est synonyme de ἴστορες et de μάρτυρες). — Hilberg. La mort de M' Aquilius et de Q. Servilius Cépion (1° dans le récit de Diodore, XXXVII, 27, éd. Dindorf, sur la mort d'Aquilius, prisonnier de Mithridate, se trouve une lacune ; c'est seulement la première partie de la phrase qui se rapporte à Aquilius ; la seconde se rapporte à un jeune Romain qui se trouvait auprès d'Aquilius et qui se suicida pour échapper au supplice infligé à Aquilius ; 2° le passage de Valère Maxime, VI, 9, 13, présente aussi une lacune ; il y manque une phrase sur la mort de la fille de Cépion ; la fin du passage, qui se rapporte aussi à cette fille, a été appliquée au père). = Heft 2. Wessely. Fragments littéraires des papyrus du Fayoum (publie des fragments de biographies des saints, surtout du saint ermite Abraham et de sainte Théodora, d'après un ms. du vie s.). — Wotke. Sur Leonardo Bruni d'Arezzo (des œuvres ine-

Scussa, historien triestin (né en 1628; ses œuvres historiques. Publie sa « Synopsis Tergestinorum praesulum ab anno 50 p. chr.-1672 »).

---

114. — Bulletin international de l'Académie des sciences de Cracovie. Comptes-rendus des séances de l'année 1889. Oct. — Scriptores rerum polonicarum, tome XIV (ce tome forme le troisième volume de l'*Historicum diarium domus professae societatis Jesu Cracoviensis, 1609-1619;* c'est la suite des Annales du P. Jean Wielewicki, qui constituent une source de haute importance pour l'histoire de la Pologne au XVIIe s.). — *Smolka.* Les plus anciens monuments de l'historiographie ruthéno-lithuanienne (étude sur la chronique lithuanienne dite chronique de Popow; c'est une compilation de sources hétérogènes que l'auteur a su dégager). = Nov. Bibliothèque des écrivains polonais (parle de plusieurs éditions nouvelles de textes déjà connus, entre autres : les livres joyeux sur la bonne éducation des enfants des rois, princes, gentilshommes, etc., 1564, et la description de toute la terre de Livonie, 1567, par Martin Kwiatkowski; les satires de Martin Bielski, 1566-1569, etc.). = 1890, janv. *Krzyzanowski.* Les privilèges d'immunité de Boleslas V pour l'évêché de Cracovie (étude diplomatique sur cinq chartes de ce roi pour la cathédrale de Cracovie, ou mieux pour tout le clergé de la petite Pologne, 1552-1558). = Février. Bibliothèque des écrivains polonais (parle d'une satire anonyme datée de 1564, et intitulée : Protée; elle est intéressante pour l'état des esprits à la veille de la diète de 1565). — *Cwiklinski.* La description de la peste d'Athènes par Thucydide (étude sur la constitution du texte de l'historien grec). — Collectanea ex archivo collegii historici. Tome V (ce volume contient des documents relatifs à l'histoire du droit et surtout du droit canonique en Pologne). — *Dembinski.* Rapports de la France avec le saint-siège sous le règne de François II (publie des pièces tirées de la correspondance de Babon de la Bourdaisière, évêque d'Angoulême, ambassadeur près la cour de Rome, et de plusieurs autres fonds; elles se rapportent au projet d'un « concile national » dont on menaçait le pape Pie IV s'il tardait à constituer un concile général où les protestants pouvaient paraître avec le libre droit de discussion). — *Smolka.* Projet d'une ligue contre les Turcs en 1583 (d'après des pièces provenant du Vatican et de Venise).

---

115. — The Academy. 1890, 1er févr. — The stories of Polybius, translated by *E.-S. Shuckburgh* (première traduction anglaise de l'œuvre complète de Polybe; travail très soigné). = 8 févr. *Church.* Early Britain (compilation estimable). — *Lewis.* The ancient laws of Wales (consciencieux, mais très systématique; l'auteur prétend assigner une origine celtique aux institutions administratives et seigneuriales de l'Angleterre saxonne). — *H. Hall.* Court life under the Plantagenets; reign of Henry II (très intéressant). — *Bain.* Christina, queen of Sweden (fait avec beaucoup de science). = 15 févr. *Bury.* A history of the

later roman empire, 395-800 (bon, sauf en ce qui concerne l'histoire et l'organisation militaires). — *Mrs Edmonds.* Rhigas Pheraios, the protomartyr of Greek independence (bonne biographie). — *A. E. Green.* Calendars of the proceedings of the committee for compounding. 1643-60. = 22 févr. *Todd.* On parliamentary government in England. 2e vol. (2e édition; excellent; la partie financière surtout est traitée d'une façon remarquable). = 1er mars. *Th. G. Law.* An historical sketch of the conflicts between Jesuits and seculars in the reign of Elizabeth (réimprime un traité du Dr Bagshaw, intitulé : *True relation of the faction begun at Wisbeach,* avec une longue préface exposant la querelle qui divisait les deux factions du parti catholique de l'avènement d'Élisabeth à la conspiration des poudres). = 22 mars. *Lane-Poole.* Barbary corsairs (consciencieux). — *Ferguson.* Carlisle (bon résumé de l'histoire de ce diocèse).

116. — The Athenaeum. 1890, 1er février. — *G. Le Strange.* Correspondance of princess Lieven and earl Grey (sorte de complément aux Mémoires de Greville, qui parle souvent de cette femme distinguée). — *Tuckerman.* Life of General La Fayette. 2 vol. (bon; accorde trop de confiance au journal de Governor Morris, qui était mieux renseigné sur les choses de France que sur les hommes de son pays). = 8 févr. *Th. G. Law.* A historical sketch of the conflicts between Jesuits and seculars in the reign of queen Elisabeth (excellente introduction à un intéressant pamphlet. Jette un jour curieux sur la situation des Jésuites en Angleterre pendant les trente dernières années d'Élisabeth et sur leurs querelles avec les membres du clergé séculier). — *Bury.* A history of the later roman empire, 395-800 (œuvre trop systématique, mais vigoureuse et très érudite). = 15 févr. *Mac Carthy.* A history of the four Georges. Vol. II. 1731-1760 (agréable, mais superficiel). — *Sir G. R. Sitwell.* The barons of Pulford (l'auteur expose sous un jour tout nouveau les origines du comté palatin de Chester; détails intéressants sur les familles Reresby, Ormesby et autres des comtés de Chester, Lincoln et Derby). — The life and works of St Bernard, abbot of Clairvaux, edited by dom John Mabillon, translated and edited by *S. J. Eales* (traduction pure et simple de Mabillon, 4e édit.; tout ce qui a paru depuis cette édit., jusques et y compris l'ouvrage de Hueffer, n'existe pas pour l'auteur; son travail est donc de nulle valeur pour l'érudit). = 8 mars. *R. Palgrave.* Oliver Cromwell, the Protector (ce livre est une sorte de réplique très savante, et aussi très passionnée, à l'apologie de Cromwell par Carlyle). — *Neilson.* Trial by combat (histoire estimable du duel judiciaire en Angleterre et sur le continent). — *Evans.* « The Horsemen » of Tarentum; a contribution towards the numismatic history of Great Greece (excellente étude sur la monnaie de Tarente dans l'antiquité). = 15 mars. Correspondence between the R. H. William Pitt and Charles duke of Rutland, lord-lieutenant in Ireland, 1781-87 (cette correspondance ne se rapporte qu'aux affaires locales de l'Irlande et à des projets qui n'ont pas été mis à exécution). = 22 mars.

Bridgett et *Knox*. The true story of the catholic hierarchy deposed by queen Elizabeth (ce livre contient deux biographies dignes de ce nom, celles de Watson et de Goldwell; les autres sont trop sèches pour rien apprendre).

117. — The contemporary review. 1890. — Mac Coll. Le Dr J. von Dœllinger. — Fairbain. Le catholicisme anglais autrefois et aujourd'hui.

118. — The nineteenth century. 1890, avril. — W. F. Lord. La conquête de Java par les Anglais, 1811-1816 (détails sur l'administration de sir Th. Stamford Raffles, gouverneur de Java, durant l'occupation anglaise. Il rendit aux Hollandais, qui rentrèrent peu après en possession de cette belle colonie, le service de la délivrer de l'anarchie et d'y établir un gouvernement régulier).

119. — The classical review. 1890, février. — Abbott. Le siége de Platées. = Mars. Giles. Les allusions politiques dans les Suppliantes d'Euripide. — Marchant. La recherche de la propriété dérobée dans l'ancienne loi.

---

120. — Rivista storica italiana. Anno VII, fasc. 1. — Callegari. L'inscription d'Akraephiae (étudie la valeur littéraire de Néron d'après les témoignages des auteurs anciens et le texte de son discours aux jeux isthmiques récemment découvert et publié par M. Holleaux. Conclut que Néron, comme prosateur et comme poète, est le produit malheureux de la corruption littéraire de son temps). = Comptes-rendus : *Cirot de la Ville*. L'empire romain et le christianisme dans les Gaules (remarques intéressantes sur le rôle joué par les colonies juives d'une part et sur l'organisation administrative de l'empire dans l'introduction du christianisme en Gaule). — *Sickel*. Liber diurnus romanorum pontificum (résume les conclusions auxquelles est arrivé Sickel dans son livre et dans ses Prolégomènes; note le travail important de Ceriani sur un manuscrit du Liber diurnus que Sickel n'a pas connu, et qui va nécessiter une nouvelle édition du texte). — *P. Fabre*. Le Liber censuum de l'Église romaine. — *Carutti*. Regesta comitum Sabaudiae marchionum in Italia (inventaire des chartes publiées et inédites de la maison de Savoie, fait avec beaucoup d'érudition et de soin). — *Bonaini*. Diplomi pisani e regesto delle carte pisane che si trovano a stampa. — *Faraone*. Caiazzo patria di Pier della Vigna (déclamatoire et vide; tout au plus l'auteur peut-il nous faire douter que le célèbre ministre de Frédéric II soit né à Capoue). — *Coronini*. I sepolcri dei patriarchi d'Aquileia (l'ouvrage a paru en allemand en 1867; il a été pour l'auteur un prétexte pour discourir sur l'histoire des patriarches d'Aquilée. Le traducteur actuel n'a pas cru devoir tenir compte des travaux parus depuis lors sur le sujet). — *Benvenuti*. Quadri storici fiorentini (traite de Matteo Palmieri, de Bartolommeo Scala, de l'origine, de l'histoire et de la décadence du jeu du « calcio »). — *Coura-*

jod. Les véritables origines de la Renaissance (compte-rendu très favorable). — *Cavalcaselle* et *Crowe.* Storia della pittura in Italia dal sec. II al sec. XIV; vol. IV (analyse de cet ouvrage désormais classique). — *Lawley.* Vittoria Colonna (simple esquisse historique et poétique). — *Fontana.* Renata di Francia duchessa di Ferrara (travail important pour lequel l'auteur a pu mettre à profit des documents tirés des archives secrètes du Vatican; par contre, il n'a pas assez tenu compte des publications antérieures à la sienne). — *O. Klopp.* Corrispondenza epistolare tra Leopoldo I imperatore ed il P. Marco d'Aviano cappucino (documents très importants, surtout pour l'histoire des guerres de l'Autriche contre les Turcs, du siège de Vienne, en 1683, à la paix de Carlowitz, en 1699). — *Palmieri.* Viaggio in Germania, Baviera, Svizzera, Olanda e Francia, 1761-63; diario del cardinale G. Garampi (très intéressant). — *Racioppi.* Storia dei popoli della Lucania e della Basilicata (bon). — *Arrigoni.* Notizie storiche della Valsassina (bon). — *Berenzi.* Storia di Pontevico (histoire très détaillée). — *Marinelli.* Venezia nella storia della geografia cartographica ed esploratrice (bon).

121. — Archivio storico italiano. Tome V, 1890, disp. 1. — U. Pasqui. Une conjuration pour délivrer Arezzo de la dépendance où la tenaient les Florentins, 1431. — A. Rossi. Sur Guichardin (1° Guichardin et le gouvernement florentin en 1530-1534; 2° la nomination de Guichardin comme vice-légat de Bologne. Publie une bonne partie des lettres inédites de Guichardin à Bart. Lanfredini, dépositaire de la cour de Rome dans les dernières années du pontificat de Clément VII). — G. Livi. Lettres inédites de Pasquale de' Paoli (préface; 1re série de lettres de 1768). — A. Guasti. De la valeur historique d'un passage des chroniques de G. Villani relatif à l'origine de Prato. — Zdekauer. Sur un passage obscur de Jacopo della Lana dans son Commentaire à l'*Enfer,* XXXIII (publie un statut de Pistoie en 1330, concernant les fils de Filippo Tedici et l'histoire des luttes entre les Blancs et les Noirs à Pistoie à la fin du XIIIe s.). = Bibliographie : *Ch. Yriarte.* César Borgia (très intéressant, surtout dans la dernière partie, la plus mal connue aussi, de la vie de César en Espagne et en Navarre). — La legazione di Roma di Paolo Paruta, 1592-1595 (contient 438 dépêches très intéressantes).

122. — Archivio storico lombardo. Anno XVI, fasc. 4. Déc. 1889. — Magistretti. Galeazzo Maria Sforza, prisonnier à la Novalesa, 1466 (défend la conduite d'Amédée IX dans cette circonstance). — Bertolotti. La céramique à la cour de Mantoue aux XVIe, XVIIe et XVIIIe ss. — G. de Castro. Le patriotisme lombard, 1818-1820; notes tirées de journaux et de témoignages contemporains. — Brambilla. Deux chartes de Pavie de l'an 1289 (concernant l'histoire intérieure de la ville). — Romano. L'âge et la patrie de J.-G. Visconti (il naquit à Milan en sept. ou oct. 1351). = Bibliographie : les derniers travaux sur Carmagnola (art. d'A. Ferrai, qui publie quelques documents inédits). = Anno XVII,

fasc. 1. 1890, mars. Zerbi. Suppléments au *Cartulario Brianteo* du prêtre Giovanni Dozio (publie plusieurs chartes de 992 à 1171). — Ghinzoni. Les dernières aventures de Tomaso Moroni de Rieti, humaniste ombrien du XVe s. — Luzio et Renier. Des rapports d'Isabelle d'Este-Gonzague avec Ludovic et Béatrice Sforza; 1er art. — Une illustre famille milanaise au XVIIIe s. (la famille Litta avant, pendant et après la Révolution française). — Maspes. Règlement pour la réception des ambassadeurs envoyés à la cour de G.-M. Sforza, duc de Milan. 10 déc. 1468. — Beltrami. Un dessin original du projet des fortifications de Milan dans la première moitié du XVIe siècle.

123. — Giornale ligustico. 1890, janv.-févr. — P. Accame. Notes historiques sur les statuts de Pietra, Giustenice, Toirano et autres pays de la Ligurie. — Poggi. Objets sacrés des églises franciscaines; suite. — Novati. Les humanités génoises au XIVe s.

124. — Studi e documenti di storia e diritto. Anno X, fasc. 3. — Mgr S. Talamo. Les origines du christianisme et la pensée stoïcienne; suite au fasc. 4. — Bossi. La guerre d'Annibal en Italie de Cannes au Métaure; suite au fasc. 4 (étude critique, surtout de Tite-Live). = Fasc. 4. Re. Les régions de Rome au moyen âge (la division d'Auguste en 14 régions resta intacte jusqu'à la chute de l'état goth, en 534; cependant on en observe encore des traces jusqu'au XIe s. La division ecclésiastique en 7 régions, faite entre 240 et 250, se rattache à celle d'Auguste, mais elle suit la disposition topographique des lieux et l'importance des monuments religieux que renfermait chacune d'elles. Telle renfermait 4 des régions primitives, telle correspondait exactement à une seule. Au XIe s., ce double système cessa d'être en usage. Alors prévalut une division déjà entrée peu à peu en usage, celle par « localités, » c'est-à-dire par régions caractérisées par tel emplacement ou tel monument célèbre qui s'y trouvait. Il y en eut alors 12, l'île du Tibre, le Transtevere et la cité léonine ne comptant pas dans la ville. Au XIVe s., l'île et le Transtevere formèrent une 13e région et la cité léonine une 14e en 1586). — Comte Campello della Spina. Le pontificat d'Innocent XII; journal du comte G.-B. Campello; suite : 1696.

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

France. — M. François Combes est mort le 7 février à l'âge de soixante-treize ans. Il avait publié une *Histoire de la formation de l'équilibre européen par les traités de Westphalie et des Pyrénées* (1854); une *Histoire de la diplomatie slave et scandinave*, suivie des négociations de Ponce de la Gardie (1856); *la Princesse des Ursins; essai sur sa vie et son caractère politique* (1858); une étude sur l'*Entrevue de Bayonne en* 1565, où il crut prouver la préméditation de la Saint-Barthélemy, mais en forçant ou en faussant le texte de certains documents espagnols; *Mme de Sévigné historien*, etc. La *Revue historique* a publié de lui une *Relation inédite de l'arrestation du maréchal de Biron*. Chercheur zélé et parfois heureux, il manquait d'exactitude dans l'érudition et de simplicité dans le style.

— M. Édouard Charton, sénateur, mort à Versailles le 26 février dernier, appartenait à cette élite intellectuelle de saint-simoniens, dont on rappelait ici même dernièrement (XLII, 419) les idées et les services. Persuadé que l'instruction est le premier besoin dans une société démocratique comme la nôtre, il s'appliqua durant plus d'un demi-siècle à la répandre au moyen de livres ou de publications périodiques dont plusieurs jouissent encore aujourd'hui d'une estime méritée. C'est ainsi qu'on lui doit une *Histoire de France*, écrite en collaboration avec M. Henri Bordier, et un résumé des principaux récits de voyages accomplis dans l'antiquité, au moyen âge et à l'époque moderne (*les Voyageurs anciens et modernes*). Ce sont des ouvrages d'intelligente et très méritoire vulgarisation. M. Charton était dans sa quatre-vingt-troisième année.

— M. Adolphe Tardif, professeur du droit civil et du droit canonique à l'École des chartes, est mort le 4 avril dernier. Il était né à Coutances, le 12 février 1824. Élève de l'École des chartes, il en était sorti en 1849 avec une thèse sur les comtes du Palais qui, croyons-nous, n'a jamais été publiée. Il était classé second dans une promotion qui comptait encore MM. Himly (sorti premier), Delisle (troisième), Marty-Laveaux, Héron de Villefosse, etc. Deux ans plus tard (janv. 1851), ses solides connaissances juridiques le désignaient pour y faire, à titre de suppléant, le cours d'histoire du droit français que professait M. de Rozière. Depuis cette époque, c'est-à-dire depuis près de quarante ans, il n'a cessé d'occuper cette chaire, la seule de cette nature qui existât alors en France. Son enseignement avait des qualités remarquables de clarté et de précision; mais les notions bibliographiques, l'indication exacte des sources, la discussion des points controversés en étaient à dessein presque entièrement bannies. Il s'adressait à des commençants, plus qu'à de futurs

érudits, et pendant longtemps il en est resté là. D'ailleurs d'importantes fonctions administratives (M. Tardif fut pendant de longues années chef de division à l'administration des cultes et plus tard conseiller d'État en service extraordinaire) parurent accaparer la meilleure partie de son temps. Il n'en suivait pas moins les progrès de la science; et quand, la situation politique ayant changé, M. Tardif dut se consacrer tout entier à son enseignement et à l'érudition, il était prêt à produire les œuvres qu'on était en droit d'attendre de lui. Il édita successivement le *Coutumier d'Artois* (1883), les *Coutumes de Toulouse*, les *Coutumes de Lorris*, pour servir de textes d'explication pour ses élèves. En même temps, il entreprenait la publication de son cours : *la Procédure civile et criminelle aux XIIIe et XIVe siècles* (1885); *le Droit privé au XIIIe siècle, d'après les coutumes de Toulouse et de Montpellier* (1886); une *Histoire des sources du droit canonique* (1887) et, tout récemment, une *Histoire des sources du droit français* (origines romaines, 1890) en sont d'importants fragments. Il était le frère aîné de Jules Tardif, pour lequel il eut toujours la plus vive affection, bien qu'il regrettât, sans le dire, de voir cet éminent médiéviste se dissiper sans fruit à des études sur certaines langues orientales peu connues; la mort de ce frère fut pour lui un profond chagrin qu'il ne surmonta pas sans peine. Depuis ce temps, à vrai dire, il ne s'est plus rétabli. Il est parti à son tour, sans avoir, lui non plus, achevé son œuvre; du moins laisse-t-il des livres entiers, où l'on retrouve les qualités maîtresses de son esprit : la rectitude, la netteté et la sobriété. Il était austère dans sa pensée comme dans sa vie; on ne saurait dire qu'il ait exercé une grande influence sur ses élèves. Il en eut beaucoup et il n'en est pas un qui ne conserve pour lui les sentiments les plus respectueux; mais il n'a pas fait école, et il ne laisse guère de disciples.

— M. R. de Lasteyrie a été élu membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

— M. Clermont-Ganneau, membre de l'Institut, a été nommé professeur d'antiquités sémitiques au Collège de France.

— M. Julien Havet a été nommé conservateur adjoint à la Bibliothèque nationale (imprimés).

— Vient de paraître chez Klincksieck le 1er fasc. du tome I du *Corpus inscriptionum semiticarum*, publié par l'Académie des inscriptions et belles-lettres; 2e partie : *Inscriptiones aramicae*, par M. de Vogüé.

— M. A. Cartault vient de publier la reproduction héliotypique de deux beaux *Vases grecs en forme de personnages groupés* (Hachette, 14 p. in-4°), avec un commentaire dont le résultat sera important s'il est accepté par les savants. Le premier de ces groupes représente l'enlèvement d'une nymphe par un éphèbe ailé d'une identification difficile. M. C. repousse celle de Zéphyre et Chloris sans en donner les motifs. L'autre représente Pan enlaçant une nymphe de son bras. M. C. pense que ce dernier groupe, qui a d'assez nombreux similaires, peut avoir été

inspiré par les scènes des drames satyriques. Ce qui est plus important, c'est qu'après avoir cru longtemps que les vases ornés de rosaces et en forme de groupes venaient d'Asie-Mineure, il leur attribue aujourd'hui une provenance athénienne. — M. S. Reinach les croit aussi athéniens, mais de fabrication toute moderne.

— M. F. Robiou a publié une seconde édition de son petit manuel des *Institutions de la Grèce antique* (Belin, 264 p. in-12).

— La *Chrestomathie bretonne* (armoricain, gallois, cornique), par M. Loth, dont la première partie est consacrée au breton-armoricain (Bouillon, 528 p. in-8°), n'intéressera pas seulement les linguistes. Elle sera utile aussi aux historiens qui y trouveront le relevé de tous les noms de lieux et de personnes gaulois conservés dans les écrivains anciens et les inscriptions de France ; les noms fournis par les inscriptions oghamiques, les noms propres armoricains du VIe s., les noms bretons contenus dans les Vies de saints et les chartes. Un index des noms propres permet de les retrouver aisément dans l'ouvrage.

— Dans un travail intitulé : *Application de nouveaux instruments de précision à l'archéologie* (Leroux, 31 p. in-8°), M. Charles Henry décrit brièvement les instruments qu'il a fait construire pour analyser les formes et les polychromies, énonce les principales règles des harmonies linéaires et chromatiques et montre comment on pourrait appliquer le *Rapporteur* et le *Triple décimètre esthétiques* à la comparaison des trois principaux types d'amphores dans l'antiquité : les types de Cnide, de Rhodes et de Thasos. Il est remarquable que les mesures conduisent à des nombres dont le caractère concorde avec la supériorité reconnue des amphores de Cnide et de Rhodes sur celles de Thasos. L'auteur définit une série de nombres, qu'il appelle *indicateurs* et qui servent à caractériser rigoureusement une forme, en permettant de les comparer dans leurs plus minces détails. Il est remarquable que dans ces amphores des contours sans rapport pour l'œil ont parfois des indicateurs identiques ; les méthodes pourront évidemment conduire à formuler des lois très imprévues, caractéristiques des races et des époques.

— M. J. Darmesteter vient de faire paraître en deux volumes, sous le titre : Arsène Darmesteter. *Reliques scientifiques* (Cerf), les travaux de son frère qui se trouvaient dispersés dans diverses revues. Tout est intéressant dans ces articles, car M. J. D. n'a recueilli que les plus importants et Arsène Darmesteter n'écrivait jamais sans apporter sur le sujet qu'il traitait des vues originales ou des faits nouveaux. Les historiens seront surtout heureux de retrouver dans ces volumes : une étude sur le Talmud qui est l'exposé le plus complet et le plus profond qui existe en français sur cette question ; deux mémoires sur l'autodafé de Juifs consommé à Troyes le 24 avril 1288 ; un article sur Flavius Clemens où D. prouve que ce personnage et sa femme Domitilla étaient bien chrétiens et non juifs ; des notes épigraphiques touchant quelques points de l'histoire des Juifs sous l'empire romain ; un compte-rendu

de l'ouvrage de M. Valois sur Guillaume d'Auvergne ; deux leçons sur la littérature française du moyen âge ; un article sur le livre de M. Rajna : *le Origini dell' Epopea francese.*

— M. A. Lefranc a publié dans le t. VIII (4e série) des *Mémoires de la Société académique de Saint-Quentin* et à part (Saint-Quentin, impr. Poette, 25 p. in-8°) *Un règlement intérieur de léproserie au XIIIe siècle.* Ce règlement, composé entre 1250 et 1272 pour la léproserie de Noyon, nous montre l'intérieur d'une léproserie comme un couvent plus encore que comme un hôpital et confirme ce qu'on savait déjà par d'autres exemples de la situation relativement heureuse et enviée des lépreux au moyen âge, si bien qu'on devait interdire l'entrée des léproseries à ceux qui n'y avaient point droit et menacer d'expulsion les lépreux qui ne se soumettaient point aux règlements. M. Lefranc, dans une substantielle préface, retrace les destinées de l'importante léproserie de Noyon, disputée entre l'évêché et la municipalité, et indique l'intérêt qu'offrirait une étude d'ensemble sur la situation des lépreux au moyen âge, bien moins misérable qu'on ne l'a cru souvent, surtout aux XIIIe et XIVe s.

— Le t. V des *Lettres du cardinal Mazarin,* publiées par M. Chéruel dans la *Collection des documents inédits relatifs à l'histoire de France,* contient les lettres de janvier 1852 à août 1853. Nous y assistons aux efforts faits par Mazarin pour lutter par une guerre de pamphlets contre les pamphlets des frondeurs ; aux négociations qui, grâce à Anne de Gonzague, assurèrent au parti de la cour le concours de Turenne et du duc de Bouillon ; à la campagne de l'hiver 1652-53 contre Condé et les Espagnols, au retour à Paris du roi (21 oct. 1652), puis de Mazarin (3 févr. 1653) ; enfin aux dernières agitations de la Fronde provinciale. La correspondance de Mazarin permet de réfuter les assertions de Retz sur son rôle dans l'automne de 1652 ; elle confirme la supposition d'un mariage secret entre Mazarin et Anne d'Autriche, elle rectifie l'opinion courante sur l'indifférence de Mazarin pour l'éducation du roi, nous le montrant au contraire très attentif à l'initier au maniement des affaires.

— Dans une brochure intitulée : *les Carnot et Saint-Omer,* 1789-1889 (Saint-Omer, 1889, 60 p. in-12), M. de Lauwereyns de Roosendaele a fait l'histoire de la famille Du Pont de Lierdt de Saint-Omer, dans laquelle Lazare Carnot et son frère Claude-Marie, tous deux en garnison en Artois, de 1780 à 1790, entrèrent par un double mariage. Lazare Carnot resta très attaché à Saint-Omer et c'est dans cette ville que M. Hippolyte Carnot naquit le 6 avril 1801.

— Les lettres de saint Alphonse-Marie de Liguori (1re partie, *Correspondance générale,* t. II), traduites par le P.-F. Dumortier (Lille, Desclée et de Brouwer, 1889, in-8°), comprennent les années 1762 à 1773. Presque toutes relatives à des sujets d'édification religieuse, elles renferment cependant quelques détails intéressants sur l'Église et le clergé italien à cette date. Signalons la lettre cdlxxii sur la vente des livres français à Naples.

— Le petit livre de M. Charaux, *Pensées sur l'histoire* (Pedone-Lauriel, 220 p. in-12), intéressera plus les philosophes que les historiens, sauf par deux études qui se trouvent à la fin du volume, sur les Juifs en Dauphiné et sur le cardinal Le Camus. Notons cependant les deux hommages aussi justes que sentis rendus à MM. Berlioux (p. 149) et Belot (p. 162).

— M. Ferraz, dont les trois volumes sur l'*Histoire de la philosophie en France au XIXe siècle* ont une réelle valeur, a eu l'heureuse idée d'étudier dans un volume spécial l'*Histoire de la philosophie pendant la Révolution* (Perrin, 384 p. in-12). Il y montre le sensualisme du XVIIIe siècle se continuant sous le nom d'idéologie et, après une période de triomphe apparent, battu en brèche par le rationalisme, le mysticisme et le traditionalisme. Cette histoire est la préparation nécessaire à celle de l'éphémère épanouissement du spiritualisme cousinien et de la formation des écoles actuelles, idéaliste, critique et positiviste. — M. Ferraz ne nous semble pas avoir donné à Maine de Biran la place et l'importance qui lui appartiennent.

— Nous avons déjà signalé l'écrit dans lequel M. Picavet a indiqué ses vues sur l'*Histoire de la philosophie, ce qu'elle a été, ce qu'elle peut être* (Alcan). En attendant de pouvoir appliquer sa méthode dans un ouvrage d'ensemble, il en donne des exemples dans une série d'études de détail qui toutes contiennent quelque fait ou quelque point de vue nouveau et portent la marque d'une pensée et de recherches personnelles. Dans la leçon d'ouverture de la conférence de philosophie du moyen âge à l'École des hautes études (*l'Histoire des rapports de la théologie et de la philosophie*, Colin, 24 p. in-8°), il a tracé avec érudition et avec éclat le vaste programme d'un cours qui par la double étude de la théologie et de la philosophie peut jeter beaucoup de lumière sur l'histoire de la pensée et de la civilisation européennes. Une brochure sur *Un document important pour l'histoire du Pyrrhonisme* (*Comptes-rendus de l'Académie des sciences morales et politiques*, 7 p. in-8°) nous fait connaître, d'après une épigramme découverte en 1873, un poète pyrrhonien du Ier siècle, vivant à Cymé près de Smyrne, nommé Ménéclès, et l'existence d'une secte de Pyrrhoniastes qui probablement étaient unis dans le culte du maître. Un mémoire sur l'*Origine de la philosophie scolastique en France et en Allemagne* (Colin, 279 p. in-8°) fait remonter à Alcuin les origines de cette philosophie. Dans un écrit sur *La Mettrie et la critique allemande* (Alcan, 47 p. in-8°), M. P., tout en reconnaissant que les Allemands ont eu raison de défendre La Mettrie contre les critiques excessives et parfois calomnieuses dont il a été l'objet, montre qu'ils lui ont en tout attribué une originalité et une valeur philosophique qu'il n'avait pas. M. P. a retrouvé aux archives de l'Institut les deux manuscrits présentés en l'an IX et en l'an X par Maine de Biran pour un concours sur l'influence de l'habitude sur la faculté de penser. Il en a tiré la conclusion que, parti du matérialisme physiologique, Maine de Biran inclinait en 1801 au sensualisme spiritualiste de Condil-

lac et de Bonnet (*la Philosophie de Maine de Biran de l'an IX à l'an XI. Comptes-rendus de l'Académie des sciences morales et politiques*, 18 p. in-8°). — Enfin, dans un travail sur la *Philosophie de Kant en France, de 1773 à 1814*, mis comme préface à une traduction de la Critique de la Raison pure (Alcan, 36 p. in-8°), M. P. montre que ce n'est pas seulement ni d'abord à Villers et à Mme de Staël qu'il faut attribuer l'introduction de la Philosophie de Kant en France. Le kantisme a été connu et discuté à Strasbourg dès 1773; Grégoire et Sieyès s'en sont occupés plusieurs années avant Villers. De Gérando, Destutt de Tracy simultanément avec lui. En un mot, de 1790 à 1805, l'attention de tous les philosophes français était attirée sur le système de Kant.

— M. J. Simon a réuni en volume ses trois discours académiques sur *Mignet, Michelet et Henri Martin* (C. Lévy) qui font pendant au précédent volume consacré à Thiers, Guizot, Rémusat. Il y a joint une longue préface où il a accentué certains traits, certaines critiques que la gravité académique l'avait obligé d'atténuer. Ces trois portraits sont d'une vie extraordinaire. On peut être en désaccord avec M. Simon dans quelques-unes de ses appréciations sur les œuvres de ces trois historiens; on ne pourrait pas facilement donner une idée plus complète, plus vraie et plus vivante de leurs personnes.

— Parmi les *Pièces inédites relatives à la Bretagne*, publiées par M. André Joubert (Vannes, Lafolye, 1889, in-8°), la troisième et dernière est intéressante. C'est une lettre de M. de la Chenardaie, avocat au parlement de Rennes, sur les démêlés du parlement avec le duc d'Aiguillon, datée de Rennes, le 30 avril 1766.

— M. Émile du Boys a publié trois lettres inédites de *Un magistrat érudit du XVIe siècle, Siméon du Bois* (1536-1581), (Chartres, Durand, 1888, in-8°), qui fut lieutenant général au présidial de Limoges, publia une édition des lettres de Cicéron à Atticus et entretint des rapports avec la plupart des érudits de son temps. La brochure de M. E. du Boys résume tout ce qu'on sait sur ce personnage.

— Le même auteur a entrepris le dépouillement et la publication partielle de la correspondance de l'abbé Nicaise (1623-1701), « le docte chanoine de la Sainte-Chapelle de Dijon, » conservée à la Bibliothèque nationale (fonds fr. 9359 à 9363). Le 1er fascicule de ses *Correspondants de l'abbé Nicaise* est consacré à *Un diplomate érudit au XVIIe siècle, Ézéchiel Spanheim* (Paris, Picard, 1889, in-8°). Les vingt-deux lettres de lui que publie M. du Boys sont intéressantes et il les a éditées avec soin, mais pourquoi accompagner chaque nom cité d'éloges qui perdent toute valeur à être ainsi prodigués? Les mêmes compliments et la même observation s'appliquent à la dernière plaquette de M. du Boys, *Lettres inédites de B. de la Monnoye à Nicolas Thoynard, de 1679 à 1697* (Paris, Techener, 1890, in-8°).

— *L'École centrale du Lot*, de M. M.-J. Baudel (Cahors, Layton, 1888, in-8°), est une fort intéressante contribution à l'histoire de l'instruction

publique sous la Révolution. Ouverte le 6 mars 1796, l'École centrale du Lot dura jusqu'à la fondation du lycée de Cahors (6 mai 1803). Bien que le recrutement des professeurs ait d'abord souffert des difficultés; bien que, vers la fin, elle ait été en butte à la réaction religieuse et à l'hostilité du Conseil général du Lot, l'École centrale de ce département n'en a pas moins rendu des services et M. Baudel a fort bien fait de les mettre en lumière. Une table et l'indication de ses sources eussent ajouté à la valeur de sa brochure.

— Sous le titre de *Un ministre chrétien sous la Terreur* (Paris, Fischbacher, 1889, in-8°), M. Camille Rabaud a étudié avec soin la vie de Bonifas-Laroque qui fut pasteur à Castres, nommé au Conseil général de la commune le 15 novembre 1791, puis juge au tribunal révolutionnaire. Si M. Rabaud n'a pu justifier Bonifas-Laroque d'avoir sacrifié parfois sa conscience au souci de sa sécurité, il a du moins lavé sa mémoire de l'accusation d'avoir, par des rancunes confessionnelles, condamné à mort le prêtre catholique Imbert. Bonifas-Laroque mourut à Castres le 5 octobre 1811.

— La librairie Guillaumin a entrepris la publication d'un *Nouveau Dictionnaire d'économie politique*, dirigée par MM. L. Say et J. Chailley, qui formera deux volumes grand in-8° (prix 50 fr.). Nous signalerons dans les trois premières livraisons de cette excellente publication les articles suivants importants pour l'histoire : Acte de navigation; Agents de change; Lois agraires; Amortissement; Aristote; Babeuf; Bacon; Banque; Baudeau; Beaux-arts; Bentham; Bertin; Blocus continental; Boisguilbert; Bourgeoisie; Budget; Cadastre; Calonne; Canaux; Capital; Cavour; Céréales; Chambre de commerce; Chamillart; Chasse.

— Signalons dans le fasc. 50 du *Nouveau Dictionnaire de géographie universelle* de MM. Vivien de Saint-Martin et Rousselet (Hachette) les articles : Provence; Prusse; Puy-de-Dôme; Pyrénées; Quango; Québec; Queensland. Ce fascicule termine le t. IV.

— Le t. V du *Catalogue de la bibliothèque de l'Arsenal*, par M. Henri Martin (Plon, Nourrit), comprend les numéros 5003 à 6022. On y trouve le sommaire analytique des divers Recueils Conrart, des papiers de Du Cange, du grand recueil bibliographique en 321 volumes de l'abbé Drouyn, un grand nombre des manuscrits littéraires du moyen âge de la collection Paulmy. — Avec le t. III, le *Catalogue de la bibliothèque Mazarine*, par M. A. Molinier, est complété. Les manuscrits relatifs à l'histoire provinciale y forment une importante série. Les mss. Dubuisson-Aubenay sont précieux pour l'histoire diplomatique. Le volume est terminé par une table de concordance des anciens et des nouveaux numéros des mss. de la Mazarine.

— MM. L. Bénédite et E. Garnier publient depuis le 15 février à la librairie Cerf un *Bulletin des Musées*, qui a pour objet de faire connaître toutes les nouvelles relatives à l'enrichissement ou à l'organisation de nos collections publiques. Il traitera en outre les questions historiques

ou critiques qui peuvent se rattacher aux attributions de provenances des œuvres d'art de nos musées. Prix : 12 fr. par an.

Livres nouveaux. — Documents. — *F. Pasquier.* Donation du fief de Pailhès en 1256, et documents concernant les seigneurs de cette baronnie au XVIe s. Foix, impr. Pomiès. — *J. Félix.* Comptes-rendus des échevins de Rouen, avec des documents relatifs à leur élection, 1409-1701 (Soc. de l'hist. de Normandie). Rouen, Lestringant. — *Ledain.* Inventaire des archives du chapitre de Sainte-Croix de Parthenay, dressé à la fin du XVIIIe siècle. Saint-Maixent, Reversé (Mém. de la Soc. de statistique des Deux-Sèvres). — *P. Guillaume.* Chartes de N.-D. de Bertaud, monastère de femmes de l'ordre des Chartreux du diocèse de Gap. Picard. — *Communay.* Pièces et documents pour servir à l'histoire du Sud-Ouest. — *Charles* et *Froger.* Gesta domni Aldrici Cenomanniae urbis episcopi. Mamers, Fleury et Dangin.

Histoire locale. — *L. Barthélemy.* Histoire d'Aubagne, chef-lieu de baronnie, depuis son origine jusqu'en 1789. Tome II. Marseille, Barlatier et Barthelet. — *Abbé Leuridan.* Histoire de Lesquin et notice historique sur Vendeville, paroisse. Lille, Lefebvre-Ducrocq. — *Abbé Thomas.* Rosny-sur-Seine, où est né Sully. Plon. — *Challe.* Histoire de la ville et du comté de Joigny. Auxerre, Rouillé (Bullet. de la Soc. des sciences histor. de l'Yonne, 1882). — *Bossebœuf.* Histoire de Richelieu et des environs (Mém. de la Soc. arch. de Touraine). Tours, Péricat. — *R. P. Marcellin Fornier S. J.* Histoire générale des Alpes maritimes ou cottiennes, et particulièrement de leur métropole Ambrun, chronographique et meslée de la séculière avec l'ecclésiastique. Tome I. Champion. — *G. de Grandmaison.* Notes sur la seigneurie et le château de Nagel (Annuaire normand, 1889). Caen, Delesques. — *Abbé Richard.* Notice sur Pomponne-lès-Lagny, Seine-et-Marne. — *Besoul.* Recherches historiques complémentaires (3e vol.) sur la commune de Favières-en-Brie, Seine-et-Marne. Lechevalier. — *P. Guillaume.* Recherches historiques sur les Hautes-Alpes. 1re partie : les maisons religieuses. Picard. — *Barrière-Flavy.* Dénombrement du comté de Foix sous Louis XIV, 1670-74. Toulouse, Chauvin. — *Abbé Lefebvre.* La chartreuse de N.-D.-des-Prés à Neuville-sous-Montreuil-sur-Mer. Neuville-sous-Montreuil, Duquat. — *Ph. Lauzun.* Les couvents de la ville d'Agen avant 1789. Tome I. Agen, Michel et Médan. — *Duvernoy.* Un règlement de frontières entre la France et le Barrois, 1450-1500. Nancy, Berger-Levrault. — *Abbé Sauvage.* Elenchi episcoporum Rotomagensium... a primordiis hujus sedis ad finem usque sæc. XII. Bruxelles, Ceuterick et de Smet (Analecta Bollandiana). — *Audiat.* La Saintonge et ses familles illustres, par Nicolas Alain, réimpression de l'édition de 1598 avec traduction, notice et notes. Bordeaux, Chollet.

Biographie. — Généalogie historique de la maison Cornulier, autrefois de Cornillé, en Bretagne. Orléans, Herluison.

Alsace-Lorraine. — Le t. V du *Cartulaire de Mulhouse,* par M. X. Mossmann (Colmar, Barth) comprend presque tout le XVIe s., de 1516 à 1586. C'est une époque particulièrement importante pour Mulhouse. Ses contingents figurèrent avec ceux des cantons suisses parmi les troupes au service de la France et les documents relatifs à cette alliance sont nombreux dans ce volume. Mais les plus importants peut-être sont relatifs à la Réforme et à l'affaire de l'héritage des Finninger, qui se trouve étroitement mêlée à l'établissement de la Réforme à Mulhouse. Les héritiers Finninger avaient en effet cherché à exciter en leur faveur les

in-8°, XVI-506 et XIV-948 p.) Ce recueil considérable fait partie des *Quellen zur Geschichte der Stadt Worms*, qui doivent comprendre en outre un choix de documents divers des XVe et XVIe siècles et des sources narratives. L'éditeur ne s'est pas borné aux chartes municipales, il a recueilli et publié toutes celles qui peuvent intéresser l'histoire de Worms, aussi bien celles qui sont relatives à l'Église que celles qui concernent les privilèges, l'organisation et le développement de la ville. Il a publié intégralement tous les documents dont le texte entier peut intéresser l'histoire de Worms; pour les autres, il s'est contenté de les analyser ou d'en extraire des passages ou des mentions. Le nombre des pièces nouvelles est assez restreint pour l'époque ancienne, mais le texte de celles qui n'étaient pas inédites a toujours été revu sur les manuscrits. Ces deux volumes contiennent ensemble près de 2,000 documents. Les textes paraissent avoir été établis avec soin, et les références sont correctement indiquées. De courtes préfaces renseignent sur le plan de l'ouvrage et sur les sources utilisées par l'éditeur. Chaque volume est accompagné d'une table alphabétique des noms de personne et de lieu; le second volume contient en outre, avec un supplément et des corrections, une table chronologique des documents.

LIVRES NOUVEAUX. — HISTOIRE GÉNÉRALE. — *Hagenmeyer*. Anonymi Gesta Francorum et aliorum Hierosolymitanorum. Heidelberg, Winter. — *Bachmann*. Die deutschen Könige und die kurfürstliche Neutralität, 1438-1447. Leipzig, Freytag. — *Huber*. Die Erwerbung Siebenbürgens durch König Ferdinand I, 1551, und Bruder Georgs Ende. Ibid. — *Loserth*. Beiträge zur Geschichte der husitischen Bewegung. IV. Ibid. — *Pribram*. Œsterreichische Vermittelungspolitik im polnisch-russischen Kriege. 1654-1660. Ibid. — *Richter*. Annalen der deutschen Geschichte im Mittelalter. 3^e^ section, tome I : von der Begründung des deutschen Reichs durch Heinrich I bis zu Heinrich III. Halle, Waisenhaus. — *Poschinger*. Aktenstücke zur Wirthschaftspolitik des Fürsten Bismark. Bd. I. Berlin, Henning. — *Altmann*. Urkunden und Aktenstücke betreffend die Beziehungen Schlesiens zum Baseler Konzile (Codex diplomaticus Silesiae, tome XV). Breslau, Max. — *F. Dieffenbach*. Der französische Einfluss in Deutschland unter Ludwig XIV, und der Widerstand der kurbrandenburgischen und kursächsischen Politik. Dresde, Œhlmann. — *Cornelius*. Die Rückkehr Calvins nach Genf. Munich, Franz. — *Sauerhering*. Die Entstehung des Friedens zu Schœnbrunn, 1809. Leipzig, Fock. — *F. von der Wengen*. Karl Graf zu Wied, k. preuss. Generallieutenant; ein Lebensbild zur Geschichte der Kriege 1734-1763. Gotha, Perthes. — *J. Becker*. Kurfürst Johann von Sachsen und seine Beziehungen zu Luther. Th. I, 1520-1528. Leipzig, Græfe. — *Stockmar*. Ludwig XVI und Marie-Antoinette auf die Flucht nach Montmédy. Berlin, Besser. — *F. von Finck*. Uebersicht der Geschichte des souveränen ritterlichen Ordens St Johannis vom Spital zu Jerusalem und der Balley Brandenburg. Leipzig, Duncker et Humblot. — *Lindner*. Deutsche Geschichte, 1273-1437. Bd. I. Stuttgart, Cotta. — *A. von Zwiedineck-Südenhorst*. Deutsche Geschichte im Zeitraum der Gründung des preussischen Königtums. Bd. I. Ibid.

HISTOIRE LOCALE. — *Dieckmeyer*. Die Stadt Cambrai; verfassungsgeschichtliche Untersuchungen aus dem X bis gegen Ende des XII Jahrh. Iéna, Dabis. — *Mamroth*. Geschichte der preussischen Staatsbesteuerung im XIX Jahrh. Bd. I, 1806-1810. Leipzig, Duncker et Humblot.

Autriche-Hongrie. — Le 4 janvier dernier est mort le Dr A. Nissl, professeur de droit ecclésiastique à l'université d'Innsbruck; nous avons de lui un traité *Ueber den Gerichtsstand des Clerus im fränkischen Reiche* (1886). — Le 5 janvier est mort le Dr H. Thorbecke, professeur de langues orientales à la même université; il avait collaboré à l'édition des Annales de Tabari.

— M. C. Petrik a commencé la publication d'une *Bibliographia Hungariae, 1712-1860, seu Catalogus librorum in Hungaria et de rebus patriam nostram tangentibus extra Hungariam editorum*, avec une introduction de M. H. Szilágyi. L'ouvrage se composera de cinq volumes gr. in-8°.

Danemark. — Le 27 décembre 1889 est mort, à Copenhague, le pasteur C.-I. Brandt (né en 1817). Il a donné, avec M. Helveg, un excellent recueil de psaumes danois; il a bien annoté et caractérisé cette littérature si riche en Danemark. M. Brandt s'est occupé aussi beaucoup de la littérature danoise du moyen âge; il a publié des homélies, le *Lucidarius*, d'anciens romans, etc. On lui doit encore une édition des œuvres du littérateur Christiern Pedersen, dont il a aussi écrit la biographie.

Livres nouveaux. — *J.-L. Ussing.* Nedre Aegypten, 1889. Gyldendal. — *D. Simonsen.* Inscriptions de Palmyre à la glyptothèque de Ny Carlsberg, décrites et expliquées, 1889. Lind. — *C. Jœrgensen.* Kvindefigurer i den archæiske græske Kunst, 1888. Klein. — *P. Andræ.* Via Appia, vol. III. Gyldendal. — *E. Hannover.* Antoine Watteau, 1888. Gyldendal. — Ibn-Zaiduni vitam scripsit epistolamque ejus ad Ibn-Dschahvarum scriptam nunc primum edidit *R. O. Besthorn*, 1889. Prior. — *Sophus Müller.* Ordning af Danmarks Oldsager. Stenalderen, avec un résumé en français, 1888. Reitzel. — *Henry Petersen.* Vognfundene i Deibjerg Mose, 1888. Reitzel. — *L. Wimmer.* Dœbefonten i Aakirkeby Kirke, 1887. Gyldendal. — *S. Grundtvig.* Danmarks gamle Folkeviser (continué par A. Olrik). Vol. V, cah. 3, 1889. — *Chr. Kjer.* Overdragelse af Eiendomsret fœr Chr. V's Lov, 1889. Aarhus, Thrue. — Katalog over den Arnamagnæanske Haandskriftsamling I, 1889. Gyldendal.—*V. Bergsœ.* Danske Foreningstegn, udstedte af Gilder, Corporationer og Lav fra Middelalder til Nutid, 1888. Bojesen. — *F.-C. Krohn.* Samlinger til en beskrivende Fortegnelse over danske Kobberstik, Raderinger, Illustrationer, I, 1889. Philipsen. — *Eberlin.* Frederiksberg, 1888. Forlagsbureau. — *A. Petersen.* Kœge Byes Historie, 1888. Gad. — *Troels Lund.* Danmarks og Norges Historie i Slutningen af det 16 Aarh., vol. IX, Trolovelse, 1888. Reitzel. — *H.-D. Lind.* Kong Kristian IV og hans Mœnd paa Bremerholm, 1889. Gyldendal. — *H. Olrik.* Borchs Kollegiums Historie, 1689-1728 (dans Festskrift i Anledning af Borchs Kollegiums Jubilæum), 1889. Gad. — *F. Olsen.* Det danske Postvæsen indtil 1711, 1889. Frimodt. — *P.-A. Schleisner.* Til Belysning af Daghistorien efter Frederik VII's Dœd, 1889. Reitzel. — *H.-P.-B. Barfod.* Kong Christian IX, 1888. Hagerup.—*Hjorl-Lorenzen* et *Thiset.* Danmarks Adels Aarbog, 1888-89. Tryde. —*Fabricius.* Illustreret Danmarks-Historie for Folket. Ny Udgave, 1889. Odense, Milo. — *Weitemeyer.* Le Danemark, histoire et géographie, langue, littérature et beaux-arts, situation sociale et économique, 1889. Hœst. — *Fr. Nielsen.* Haandbog i Kirkens Historie, II, Middelalder, 1886-89. Schœnberg.

Russie. — Le 29 janvier est mort le Dr H. Hildebrand, archiviste de la ville de Riga; il avait publié un *Liv-Est- und Kurländisches Urkundenbuch.*

Finlande. — La Société historique de la Finlande a publié l'année dernière (1889) le dixième tome de sa publication *Historiallinen Arkisto* (Archives historiques), lequel contient des articles en finnois et en suédois par divers auteurs. M. Melander veut prouver que la traduction finnoise de la Bible entière a été faite par une commission nommée déjà en 1602, et non seulement en 1638. M. Elmgren décrit le bombardement de Svéabourg par les flottes unies de la France et de l'Angleterre en 1855. M. Danielson a fait imprimer divers écrits (en français) du major K.-H. de Klick, un Finlandais fugitif en Russie, datés l'an 1808, et concernant le règlement du gouvernement de la Finlande après la conquête russe; ils prouvent que M. Klick était un aventurier d'un caractère très suspect. M. Bomansson publie les armoiries des provinces de la Finlande, lesquelles sont reproduites sous leur forme actuelle pour la première fois pendant les années 1550-1600, et qui sont très intéressantes au point de vue héraldique.

— La même Société a aussi publié un Supplément (*Lisävihko*) de son Dictionnaire biographique (Helsingfors, 1879-83); il contient plus de 100 biographies nouvelles de personnes remarquables de Finlande et des notices supplémentaires des biographies précédemment publiées.

— M. K.-G. Leinberg vient de publier (1890) un gros volume, *De finska klostrens historia* (l'Histoire des couvents finlandais), 509 p. in-8°. En Finlande, il existait pendant le moyen âge six couvents : deux couvents de dominicains (l'un à Abo, le plus ancien du pays, fondé en 1249, l'autre à Vibourg), trois couvents de franciscains (à Vibourg, à Rauma et à Kôkar), et un couvent de religieuses, le couvent des Brigittines, à Nadendal = Vallis gratiae, le plus célèbre et le plus riche de tous, fondé en 1438, au temps de l'évêque d'Abo Magnus II Tavast, le plus puissant de tous les prélats catholiques de la Finlande.

— M. R. Hertzberg a fait paraître un livre, intitulé : « La superstition en Finlande au XVIIe siècle » (*Vidskepelsen i Finland på* 1600 *talet*, Helsingfors, 1889). Cet ouvrage traite des procès de sorcellerie, très fréquents dans les pays du nord à la fin du siècle.

— M. H. Gebhard a publié l'année dernière (1889) une étude sur « L'état des choses dans le gouvernement de Savonlinna jusqu'à l'année 1571 » (*Savonlinnan laänin oloista vuoteen* 1571). L'auteur examine dans ce livre spécialement la colonisation des contrées à l'est de la Finlande, qui n'a été terminée qu'au XVIe siècle.

— Le livre *Pikku vihan aika Suomessa* (La guerre de peu de durée en Finlande, Hâmeenlinna, 1889), par M. K.-O. Lindeqvist, expose l'état des choses dans notre pays pendant la conquête russe, dite « de peu de durée, » pendant les années 1741-43. Les Russes formèrent alors ici un

gouvernement réglé, d'abord sous les commandants d'armée de Lacy et Keith (le feld-maréchal bien connu de Frédéric II en Prusse), plus tard sous un gouverneur général, J.-B. de Campenhausen, Finlandais par naissance, mais plus tard domicilié en Livonie.

— M. E. Bergh, qui a publié auparavant un ouvrage plus étendu, « Notre gouvernement et nos diètes, » vient d'achever un exposé plus bref du « Développement du droit public de la Finlande après l'an 1808 » (*Finlands statsrâtssliga utveckling efter* 1808), qui montre l'origine et les traits principaux de la constitution existant en Finlande depuis l'an 1808.

Belgique. — Sous le titre de *Die politische Theilung Afrika's*, M. A. Pfungst a traduit en allemand le remarquable livre de M. Émile Banning, directeur général au ministère des affaires étrangères de Belgique, *le Partage politique de l'Afrique d'après les transactions internationales les plus récentes* (1885 *à* 1888). Berlin, Walther et Apolant.

— M. Napoléon de Pauw a édité, pour la Commission royale d'histoire, l'*Obituarium Sancti Johannis*, nécrologe de l'église Saint-Jean (Saint-Bavon) à Gand, du XIIIe au XVIe siècle, 393 pages. (Bruxelles, Hayez.)

— M. Arthur Verhaegen a publié (avec de splendides illustrations par MM. E. Serrure et A. van Assche) une notice sur l'*Hôpital de la Byloke à Gand* (XIIIe siècle). 15 p. in-fol. et 43 planches. Prix : 40 fr. (Gand, Ad. Hoste.)

— M. Léon Leclère a consacré sa thèse d'agrégation (université libre de Bruxelles) aux *Rapports de la papauté et de la France sous Philippe III* (1270-1285), 146 p. (Bruxelles, Lamertin.)

— M. l'abbé Balau vient de donner une seconde édition de son livre écrit à un point de vue très clérical : *Soixante-dix ans d'histoire contemporaine de Belgique* (1811-1884), précédé d'une lettre de Mgr de Haerne et d'une préface de M. Woeste, ancien ministre et chef de la droite à la Chambre belge. (470 p.; Liège, Grandmont-Donders.)

— M. J. Desilve a obtenu le grade de docteur en sciences morales et historiques à l'université catholique de Louvain avec sa dissertation *De schola Elnonensi S. Amandi a saeculo IX ad XII usque;* 224 p. (Louvain, Ch. Peeters.)

— M. A.-J. Wauters, qui est parfaitement au courant de la question de l'Afrique centrale, a publié un livre très remarqué : *Stanley au secours d'Emin-Pacha*, 424 p., avec une carte et de nombreuses figures dans le texte. (Bruxelles, Institut national de géographie.)

— Voici deux dissertations allemandes à signaler à ceux qui étudient l'histoire de l'ancienne principauté épiscopale de Liège dans ses rapports avec l'Empire au moyen âge : P. Krollick, *Die Klosterchronik von St Hubert und der Investiturkampf im Bistum Lüttich zur Zeit Kaiser Heinrichs IV* (Berlin, Gærtner, 24 p.), et J.-P. Kirsch, *Das Lütticher Schisma vom Jahre* 1238. (Rome, 27 p.)

— Notre collaborateur Paul Frederico, professeur à l'université de Gand, a publié, en collaboration avec M. Herman Vander Linden, élève de son cours pratique, une étude sur *François de la Kethulle, seigneur de Ryhove,* qui a joué un rôle prépondérant dans les troubles du XVIe siècle aux Pays-Bas. (Bruxelles, Hayez, 20 p. Extrait de la *Biographie nationale,* publiée par l'Académie royale de Bruxelles.)

— M. Alph. Wauters, archiviste de la ville de Bruxelles, a publié pour la commission royale d'histoire le tome VII, 2e partie, de sa grande *Table chronologique des chartes et des diplômes imprimés concernant l'histoire de la Belgique* (in-4° de 1,655 p.). On y trouve de copieux suppléments des six premiers volumes, mentionnant des actes entre les années 553 et 1300. (Bruxelles, Hayez.) Le tome VIII est sous presse; il comprendra les premières années du XIVe siècle. L'ouvrage entier ne doit s'arrêter qu'en 1506, année de la mort de Philippe le Beau, père de Charles-Quint.

— M. J. Kuentziger, professeur à l'Athénée de Liège, bien connu par son *Essai historique sur la propagande des encyclopédistes français en Belgique dans la seconde moitié du XVIIIe* siècle (couronné par l'Académie royale en 1879), vient de publier, dans les mémoires in-8° de la même Académie, une dissertation étendue et du plus haut intérêt sur *Fébronius et le Fébronianisme.* Comme le sous-titre l'indique, c'est une étude historique sur le mouvement réformateur provoqué dans l'Église catholique au XVIIIe siècle par Fébronius, c'est-à-dire J.-N. de Hontheim, évêque suffragant de Trèves, et sur l'origine des réformes religieuses de l'empereur Joseph II. (Bruxelles, Hayez.)

Livres nouveaux. — *P. Firmin Brabant S. J.* Histoire du moyen âge. 2e édit. Namur, Wesmael-Charlier, 346 p. — *Ém. Van Arenbergh.* Un héros belge : dom Juan d'Autriche. Bruges, Saint-Augustin, 124 p. — *J.-Th. de Raadt.* De hurlijkheden van het land van Mechelen; Niel en zijne heeren. Gand, Siffer, 104 p. — *Ch. Laurent.* Messancy et ses anciens seigneurs. Arlon, Bruck, 104 p. — *C. Casier* et *L. Crahay.* Coutumes du duché de Limbourg et du pays d'outre-Meuse. Bruxelles, Hayez, 524 p.

Pays-Bas. — Dans une séance de l'Académie royale, M. Pleyte a parlé du plus vieux des cylindres qu'il considère comme égyptiens; M. Tiele, au contraire, pense que ces objets viennent de la Babylonie.

— M. Muller (d'Utrecht) a publié dans la collection des *Bydragen* de M. Fruin une étude fort intéressante sur la manière dont au moyen âge les chanoines d'Utrecht disposaient de leurs bénéfices; il montre qu'à cet égard les abus remontent jusqu'au XIVe siècle.

— M. Blok a écrit une étude sur la vie de Louis de Nassau, le célèbre frère de Guillaume le Taciturne, l'ami des huguenots au temps de Coligny. Il a basé son étude sur les documents nouveaux, qui ont paru dans les dernières années (la Haye, Nyhoff).

— M. Rutgers a donné (chez Nyhoff, la Haye) une édition très soignée des *Acta synodalia* des Pays-Bas au XVIe siècle. Ces actes sont d'une grande importance aussi pour l'histoire générale du pays.

déesse) Amour, et les cours terrestres; la première est une imagination très familière au moyen âge, les autres sont en grande partie une création d'érudits plus ou moins modernes. » Le moyen âge n'a donc pas eu de véritables tribunaux connaissant des causes d'amour; mais il se complut à la casuistique amoureuse; il a forgé ce qu'on pourrait appeler un « droit d'amour. » Les cas que l'on discutait étaient en général imaginaires, ou, si réels, ils étaient soulevés pour la plupart sans que les parties le demandassent ou sans que les décisions sortissent aucun effet. Parfois cependant il semble qu'une décision ait été demandée à une ou à deux personnes ou à plusieurs réunies ensemble, et alors leur sentence pouvait prendre l'apparence d'un arbitrage. Mais rien, on le voit, ne ressemble à une cour de justice. C'est Martial d'Auvergne et son commentateur Jean de Nostre-Dame qui ont inventé cette institution. En réalité, elle ne repose sur aucun fondement certain.

— M. Ademollo nous prie d'insérer une rectification qu'il adresse à la *Nuova Antologia* au sujet de la mention faite d'un de ses travaux sur Lucrezia Borgia, par M. Yriarte, à la p. 180 du second volume de son *César Borgia*. M. Yriarte y dit que M. Ademollo a apprécié le rôle politique de César Borgia « à peu près dans les mêmes termes que ceux que nous avions employés nous-même quelque temps avant dans la *Revue des Deux-Mondes*, » et il donne la date de 1887 au travail de M. Ademollo. Par malheur, ce travail est de 1877 et l'article de M. Yriarte de 1885, de sorte que l'imitation, si imitation il y a, s'est produite en sens inverse. Dans ce même article de 1885, M. Yriarte dit que l'on doit à M. Ademollo, par un article de la *Nuova Antologia* de 1889, de savoir que Galiani a possédé l'épée de César Borgia et que, *depuis*, la découverte du testament de Galiani a complété les renseignements de M. Ademollo. Or, c'est M. Ademollo qui a découvert ce testament aux archives de Naples et il a précisément fait connaître ce document dans l'article cité par M. Yriarte.

— On sait combien sont devenus rares les exemplaires du Voyage de Montaigne en Italie, publié deux fois en 1774 et une fois en 1775 par M. de Querlon, d'après le manuscrit autographe découvert par le chanoine Prunis au château de Montaigne et déposé à la Bibliothèque du roi, d'où il a disparu. M. A. d'Ancona nous a rendu le service de rééditer ce texte précieux (*l'Italia alla fine del secolo XVI. Giornale del viaggio di Michele di Montaigne in Italia nel 1580 e 1581*. Città di Castello, Lapi, 1889, xv-719 p. in-12), en l'illustrant d'un commentaire perpétuel très copieux qui fait vraiment de cette édition un ouvrage très instructif sur l'Italie à la fin du XVIe s. M. d'Ancona y a joint une bibliographie des voyages en Italie publiés antérieurement à 1815 dans des langues autres que l'italien.

L'un des propriétaires-gérants, G. Monod.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

LES INTRIGUES

DU

DUC D'ORLÉANS EN ESPAGNE

1708-1709.

(Suite et fin.)

III.

Un généralissime qui forme des projets politiques et se rend populaire est toujours dangereux; il le devient bien davantage lorsqu'aux forces dont il dispose il ajoute, avec le prestige du sang royal, des droits éventuels au trône pour lequel il combat. Tel était le cas du duc d'Orléans. D'aucuns soutenaient même, d'ailleurs à tort, qu'ils étaient supérieurs à ceux de Philippe V. A-t-il songé à les faire valoir? A-t-il vraiment aspiré au trône d'Espagne? Sur ce terrain nous ne saurions avancer avec trop de précaution, car les anecdotes suspectes se multiplient, et c'est pour les avoir acceptées avec trop de complaisance que M. Combes a fait une étude, fort piquante sans doute, mais inexacte dans ses détails et fausse dans ses conclusions. Aux récits de Filtz-Moritz, de Saint-Philippe et de La Beaumelle dont il s'inspire constamment nous substituerons les témoignages irréfragables des correspondances diplomatiques et des interrogatoires judiciaires. Nous rejetterons sans pitié comme douteuse ou controuvée toute anecdote, si jolie fût-elle, qui ne trouvera pas sa confirmation dans quelqu'un de ces documents : la question en effet a été examinée d'assez près par les principaux intéressés pour que tout ce qu'il y a de certain se rencontre dans les pièces authentiques.

Le duc d'Orléans n'avait pas négligé une seule occasion de protester contre l'omission de ses droits faite dans le testament de Charles II et il avait pris des mesures pour les faire reconnaître.

Selon Filtz-Moritz, il aurait même eu, dès l'année 1700, l'idée de tenter un coup de main en Espagne; mais, bien que ce récit présente certaines garanties de véracité, nous devons, fidèle à notre méthode, le ranger dans la catégorie des faits douteux sur lesquels il n'est pas permis de s'appuyer.

Il est incontestable en revanche qu'à partir de 1704 le duc d'Orléans a désiré avec une ardeur singulière de commander en Espagne; il a préféré ce commandement à ceux de Flandre, d'Allemagne et d'Italie; une lettre du comte d'Aguilar à Philippe V et une autre du duc d'Orléans à Mme de Maintenon le prouvent suffisamment[1]; avait-il une arrière-pensée? c'est ce qu'il est impossible de déterminer.

Qu'il ait écouté les mécontents en Espagne et qu'il ait recherché la popularité, c'est encore chose sûre; mais de tous ces indices on ne saurait conclure que, de 1701 à 1709, il ait eu des vues sur le trône d'Espagne; certains documents prouvent même que, tant que les affaires de Philippe V ne parurent pas désespérées, c'est-à-dire en 1707 et pendant la première partie de 1708, il souhaita très sincèrement d'affermir la couronne sur la tête de ce prince et d'en assurer l'héritage au prince des Asturies nouvellement né[2]. Toute la question se résume donc à savoir en quoi consista la fameuse conspiration dont les deux Français Flotte et Regnault furent les agents et les victimes.

En 1708, le duc d'Orléans, mécontent des lenteurs de l'année précédente, laissa à Madrid un de ses secrétaires, Deslandes de Regnault, qu'il chargea de transmettre et de faire exécuter, dans la mesure où il le pourrait, ses commissions et ses ordres. Regnault ne revint point en France en 1709; il fréquenta les amis de M. le duc d'Orléans qui n'étaient pas en général ceux de Mme des Ursins, fut surveillé par elle et enfin pris en flagrant

1. Archives de Simancas, Est., l. 4301, et Mémoires de Noailles, pièces justificatives.

2. Le duc d'Orléans à Chamillard, 8 mai 1707. Arch. nat., *loc. cit.* : « Je m'y mets jusqu'au col pour profiter de la conjoncture présente qui doit assurer la couronne sur la tête du roi d'Espagne. » — Louis XIV au duc d'Orléans, 21 novembre 1707, pour le remercier de tout ce qu'il a fait pour la cause de Philippe V. Affaires étrangères, Espagne, t. 174, fol. 109. — Le duc d'Orléans à Amelot, 31 août 1707, Arch. nat., *loc. cit.*, exprime sa joie de la naissance du prince des Asturies, et dit qu'il voudrait bien ne pas s'en retourner sans quelque heureux succès qui affermisse la couronne du roi et l'assure à cet enfant. — Le duc d'Albe au ministre d'État, 2 janvier et 6 février 1708. Simancas, Est., l. 4305.

délit de correspondance suspecte. « Une grande lettre dont le sens étoit enveloppé sous des noms supposés » fut interceptée au mois de mars 1709, remise au roi d'Espagne et envoyée en copie à Louis XIV le 26 du même mois[1]. Louis XIV répondit à cette communication par ce billet autographe que nous avons trouvé à Alcala[2] :

A Versailles, le 3e avril 1709.

J'ai reçu la lettre que V. M. m'a écrite le 26e du mois passé. Je suis très surpris de ce qu'elle contient qui ne me paroit point assez clair pour asseoir un jugement. C'est à vous à chercher les moyens de savoir la vérité, soit en faisant arrêter le nommé Regnault ou par telle autre voie qu'il plaira à V. M. J'attendrai de vos nouvelles avec impatience et j'empêcherai mon neveu de partir. V. M. doit être persuadée de la tendre amitié que j'ai pour elle et que tout ce qui lui fait de la peine m'en fait aussi. Je garderai le secret qu'elle me demande.

Il écrivait en même temps à Amelot « qu'il falloit chercher de plus grandes preuves. » L'ambassadeur français représenta au roi d'Espagne qu'il serait bien difficile d'avoir des éclaircissements sur la matière autrement qu'en arrêtant Regnault ou en saisissant ses papiers, « que l'un et l'autre feroit beaucoup de bruit et donneroit lieu à des discours qui pourroient causer du chagrin au Roi de France..... Quoique les choses contenues dans la lettre de Regnault sous des noms la plupart mal déguisés parussent très sérieuses de la part de celui qui écrivoit, il sembloit de la prudence de prendre un tempérament plus doux en faisant rappeler de Madrid le sr Regnault par S. A. R. et que cela suffiroit pour couper le cours de l'intrigue[3]. » Philippe V, persuadé par Amelot et aussi par Mme de Maintenon[4], se résigna, quoique avec peine, à ce moyen terme, en y ajoutant comme condition que le duc d'Orléans ne revînt plus en Espagne.

J'ai reçu hier votre lettre, écrivit-il à Louis XIV, et j'y réponds dès aujourd'hui, l'affaire dont il s'agit me paroissant assez impor-

1. Amelot à Louis XIV, 22 juillet 1709. Affaires étrangères, Espagne, t. 192, fol. 118. Beaucoup des détails qui suivent sont empruntés à cette très longue lettre. La lettre de Philippe V du 26 mars est mentionnée dans celle de Louis XIV du 3 avril 1709.

2. Ce billet, sur très petit papier, présente tous les caractères que nous avons indiqués, dans notre rapport de mission, comme ceux des vrais autographes de Louis XIV. Arch. d'Alcala, l. 2460.

3. Amelot à Louis XIV, lettre du 22 juillet 1709.

4. Philippe V à Mme de Maintenon, 13 avril 1709.

tante pour ne pas retarder un moment. M. Amelot et moi, après avoir bien pensé à la manière la plus convenable dont on pourroit se servir pour empêcher M. le duc d'Orléans de revenir en Espagne, nous avons cru que je devois vous écrire une lettre particulière que vous puissiez lui montrer si vous le jugiez à propos, par laquelle je vous marquasse la peine que j'ai de savoir que son secrétaire Regnault entretient d'espérances une cabale dans ma cour qui ne peut être que très préjudiciable à mon service, ceux des grands d'Espagne qui y entrent faisant courir le bruit d'être protégés par lui jusque dans les pays étrangers dont vos ennemis et par conséquent les miens tirent de grands avantages, croyant que cela pourra causer dans les suites quelque révolte dans mes États. Il me semble que vous pourriez tirer de là occasion de conseiller à M. le duc d'Orléans de prendre le parti de ne plus venir commander l'armée dans un pays où sa présence réveilleroit encore la mauvaise volonté d'un nombre de gens qui ne voudroient se servir de ce prince que pour la couvrir en lui attribuant tout ce qu'ils voudroient faire de mauvais et en un mot gouverner à leur fantaisie pour satisfaire leur ambition et risquer de tout perdre. J'aurois pu faire arrêter ledit Regnault et prendre ses papiers qui m'auroient peut-être éclairci davantage, mais le vacarme que cela eût fait en saisissant ce domestique auroit jeté Votre Majesté dans un grand embarras, puisque M. le duc d'Orléans, irrité de ce traitement, s'en seroit sans doute plaint à vous et auroit pu croire que je l'eusse soupçonné que Regnault n'agissoit pas à son insu. La [illegible] en par- [illegible] respec- [illegible] mais il [illegible] desseins [illegible] réussir. [illegible] la [illegible] les [illegible] intelli- [illegible] et de [illegible] bien [illegible] royaumes. [illegible] prince [illegible] parvenu [illegible]

lités et qui m'a rendu des services si considérables. Ce qui augmente encore mon juste chagrin, c'est que le temps est précieux et que la campagne de Catalogne commencera toujours trop tard. Je vous supplie donc de me choisir le général que vous croirez le plus convenable et de le faire partir avec diligence[1].

A cette lettre en était jointe une autre, destinée à être montrée au duc d'Orléans; elle est, comme on va le voir, d'un ton très différent :

J'ai eu l'honneur de vous mander de la manière dont mes sujets ont juré mon fils et la joie publique qui s'est fait voir dans cette reconnoissance. Il est certain qu'en général tous les peuples montrent beaucoup de fidélité et d'affection, quoiqu'on ait voulu souvent persuader le contraire. Il n'y a que quelques grands ou des gens qui n'obtiennent pas les grâces qu'ils voudroient, quelquefois sans fondement et d'autres fois parce qu'il m'est impossible de les faire, qui font courir des bruits très préjudiciables contre mes résolutions et mon gouvernement.

Ces grands dont je viens de vous parler se vantent d'avoir M. le duc d'Orléans à leur tête comme désapprouvant ce que je fais et votre ambassadeur, qu'il a entrepris de faire changer ce ministère et que le secrétaire de ce prince, nommé Regnault, promet qu'ils seront bientôt hors de l'oppression où ils supposent qu'ils se trouvent. J'ai méprisé d'abord ces avis-là, sachant que dans les cours on ne sauroit guère empêcher de raisonner mal à propos, mais m'étant aperçu le cas qu'on en faisoit dans tous les pays de nos ennemis, il m'a semblé lui devoir faire attention, puisque, si je n'y remédiois pas, les esprits crédules pourroient enfin prendre de mauvaises impressions, surtout dans des temps aussi critiques que ceux-ci, et où l'on écrit de France qu'il faut faire la paix à quelque prix que ce soit. Ce qui est de certain, c'est que ledit Regnault continue d'avoir des conversations secrètes avec ceux qui doivent m'être suspects et qu'il fait voir des lettres de M. le duc d'Orléans pleines de bonté et de confiance pour lui qui l'autorisent pour se faire valoir et pour qu'on le croie un homme assez considérable pour se fier en lui sur les choses les plus importantes. Ce secrétaire a de l'esprit et de l'adresse, ainsi il en est plus dangereux et je crois qu'il est très nécessaire de le retirer incessamment d'Espagne et de faire voir par là qu'on n'y veut point souffrir de gens qui se mêlent d'être intrigants; il étoit ami intime d'un

1. Philippe V à Louis XIV, 13 avril 1709; minute autogr. Archives d'Alcala, l. 2460.

nommé D. Manuel de Silva que j'ai été obligé par la même raison de chasser de Madrid. J'avertis M. le duc d'Orléans quand il arriva ici de n'en faire aucun cas, parce qu'il avoit déjà mérité ce même châtiment. Ce prince m'en remercia et ne laissa pas de l'entretenir fréquemment et fort longtemps dans la maison du duc d'Useda.

Je vous avoue que tout cela ne laisse pas d'être un peu désagréable pour la Reine et pour moi qui aimons véritablement M. le duc d'Orléans et qui voudrions n'avoir que des sujets de nous louer les uns des autres. Je laisse tout entre vos mains et à votre prudence infinie qui vous fera prendre les mesures les plus justes[1].

Ces deux lettres étaient adressées à Louis XIV par le canal de Mme de Maintenon, auprès de qui Philippe V se plaignait qu'on n'eût pas paru attacher plus d'importance à une affaire qui le touchait si personnellement[2]. La seconde seulement devait être communiquée aux ministres[3]. Enfin la reine rédigea cette lettre au duc d'Orléans, mais nous ne pouvons affirmer qu'elle ait été envoyée, car nous n'en avons trouvé qu'un brouillon assez informe aux archives d'Alcala : « Quoiqu'il me paroisse que vous devez être content de tout ce que le Roi vous mande touchant Regnault, puisque vous ne devez pas douter que je pense comme lui sur votre sujet, je ne puis pourtant m'empêcher de vous répéter qu'un aussi honnête homme que vous ne peut jamais être soupçonné d'entrer dans de pareilles affaires. Le Roi et moi sommes bien éloignés de croire que vous puissiez faire la moindre faute à notre égard. Nous connoissons trop votre bon cœur et nous avons trop reçu de marques de votre amitié pour ne pas croire que vous continuerez toujours dans ces mêmes sentiments. Je vous prie d'être persuadé que les miens sont remplis d'estime et d'affection pour vous[4]. »

Louis XIV engagea donc le duc d'Orléans à rappeler Regnault : « Vers la fin de l'hiver, » écrit justement Saint-Simon, « le Roi demanda à Saint-Simon ce que c'étoit que Regnault, pourquoi il ne l'avoit pas ramené ; et ajouta qu'il feroit bien de le rappeler parce que c'étoit un intrigant, qui se fourroit indiscrètement parmi les ennemis de Mme des Ursins à qui cela faisoit de la

1. Philippe V à Louis XIV. 13 avril 1709. Archives d'Alcala, l. 2574.
2. Voir *Revue hist.* de mai-juin, p. 7.
3. Entre autres preuves, la copie de la première lettre manque aux Affaires étrangères dans la série des copies faites pour Torcy.
4. Archives d'Alcala, l. 2574.

que, quelque nécessité qu'il vît à lui en rendre compte, il l'eût toujours laissé dans le silence, s'il ne l'eût lui-même obligé à le rompre là-dessus en lui parlant de l'éloignement de Mme des Ursins pour lui, également ignoré et non mérité par lui.

« Le Roi pensa un moment, puis lui dit que, les choses en cet état, il croyoit plus à propos qu'il s'abstînt de le renvoyer en Espagne ; que les affaires se trouvoient en une crise où on doutoit à qui elle demeureroit ; que si son petit-fils en sortoit, ce n'étoit pas la peine d'entrer en rien sur l'administration de Mme des Ursins ; que, s'il conservoit cette couronne, il seroit à propos alors de parler à fond de cette administration, et qu'il seroit en ce temps-là bien aise d'en consulter son neveu[1]. »

Ce récit de Saint-Simon est d'une exactitude absolue, comme le prouve cette autre lettre de Louis XIV, datée du 29 avril : « J'ai reçu par la voie secrète la lettre que vous m'avez écrite le 13e de ce mois..... J'ai parlé à mon neveu ; il m'a protesté que, pendant son séjour en Espagne, il n'a jamais entré en rien de ce qui regardoit le gouvernement ; il m'a pris même à témoin de son silence au sujet de mon ambassadeur, *qu'il n'a pas songé, comme il est vrai, à faire rappeler*. A l'égard du nommé Regnault, il m'a dit qu'il l'a employé uniquement à cause de la connoissance qu'il avoit de la langue espagnole ; et que, sa conduite vous ayant déplu, il alloit lui écrire de revenir incessamment. Je crois que c'est ce que vous pouvez demander de sa part. De la mienne, j'ai pris des prétextes pour ne pas envoyer cette année mon neveu en Espagne.....[2]. »

Les choses parurent arrangées et pendant plus de deux mois pas un mot ne fut touché de ces intrigues désagréables ; il s'agissait d'ailleurs de l'évacuation de l'Espagne par les troupes françaises. Louis XIV avait ordonné en conséquence au duc d'Orléans d'en faire revenir ses équipages. « Il lui ajouta à l'oreille, » écrit encore Saint-Simon, « d'y envoyer les chercher par quelqu'un de sens, qui, dans la conjoncture présente, pût être le porteur de ses protestations à tout événement, si par un traité Philippe V quittoit le trône d'Espagne, et son neveu conserver ses droits en faisant doucement recevoir ses protestations. »

Le duc d'Orléans choisit pour cet emploi un officier de sa mai-

1. *Saint-Simon*, t. V.
2. Archives d'Alcala, l. 2460.

son, nommé Flotte, qui lui avait servi d'aide de camp en Italie et en Espagne; c'était un homme hardi et adroit; il se mit sans tarder en route pour Madrid. Il reçut, chemin faisant, des nouvelles de Regnault qui lui donnait avis du jour de son départ[1]; cette lettre fut encore interceptée; néanmoins Philippe V ne changea pas d'avis et persista dans l'idée de laisser Regnault se retirer librement. Contrairement à ce qu'affirme Saint-Simon, les deux Français se rencontrèrent à Madrid; ce fut à Madrid même, non pas à Lérida, que Flotte engagea le maréchal de camp don Miguel Pons, gentilhomme catalan, « *à servir Son Altesse Royale,* » mais non point, comme le prétend M. Combes, « *à abandonner Philippe V*[2]; » Amelot dit formellement que Regnault se joignit à Flotte pour déterminer don Miguel[3]; celui-ci feignit de se rendre à ce qu'on souhaitait de lui; mais, le jour même ou le lendemain du départ de Regnault, Pons vint révéler au roi les propositions qu'on lui avait faites. Leurs Majestés catholiques appelèrent Amelot pour l'informer de ces déclarations et lui dirent qu'il fallait absolument s'assurer de Regnault.

Amelot essaya encore de les détourner de cette résolution; le roi et la reine lui fermèrent la bouche en lui disant que, sur les premières lettres interceptées de Regnault, Louis XIV avait permis de le faire arrêter.

Philippe V chargea de cette commission un officier irlandais, exempt des gardes du corps, le chevalier de Connok, qui, avec quelques-uns de ses amis de la même nation, exécuta l'ordre sur la route de l'Escurial à Valladolid[4]. Regnault fut tenu plus d'un mois prisonnier dans un village écarté, celui de Matapozuelos, environ à six lieues de cette dernière ville[5]. Connok eut le loisir de l'y interroger; il envoya ses réponses à Philippe V, qui les

1. *Saint-Simon.*

2. M. Combes place tous ces événements à Lérida et les raconte d'une façon très inexacte.

3. Dépêche du 22 juillet 1709.

4. Amelot le dit à deux reprises; Regnault a été arrêté tandis qu'il exécutait l'ordre du duc d'Orléans de revenir en France; cela fait tomber tout le roman imaginé par Filtz-Moritz et reproduit par M. Combes d'une visite supposée à l'Escurial, « ce sombre et orgueilleux monument d'une victoire sur la France, » etc., etc. Combes, p. 368. Il n'est pas vrai non plus que Regnault prit la route du Portugal.

5. Les premières lettres du chevalier de Connok sont datées en effet de Matapozuelos.

transmit par extraits à Louis XIV, mais seulement après l'arrestation de Flotte[1].

Le roi d'Espagne aurait voulu se saisir sur-le-champ de la personne de ce dernier, qui s'était rendu en Catalogne. Amelot l'en dissuada, « lui représentant que, le s[r] Regnault ayant parlé aussi clairement qu'il avoit fait, on n'en sauroit guère davantage par le s[r] Flotte ; que la détention de ce dernier à la vue de l'armée feroit un éclat terrible et pourroit même avoir des suites désagréables. » Il le pressa aussi d'informer promptement Louis XIV de ce qui se passait à l'égard de Regnault. Mais Philippe V remettait tous les jours à le faire, et, d'autre part, Amelot n'osait point en parler dans ses dépêches, persuadé qu'une chose de cette nature, et qu'il aurait voulu se cacher à lui-même, devait se traiter uniquement entre les deux rois. Bien plus, il exhorta Philippe V, maintenant qu'il savait à quoi s'en tenir, à mettre Regnault en liberté, « comptant que de cette manière le s[r] Regnault pourroit dire à son arrivée qu'il étoit demeuré quelque temps malade en chemin et que c'étoit ce qui l'avoit retardé[2]. » Cet avis ne prévalut pas.

On se l'explique aisément, étant données les nouvelles que le roi d'Espagne recevait de Catalogne. Le 16 juin 1709, une lettre signée « *de los Cameros* » était adressée de Lérida au marquis de Grimaldo et lui exposait avec force détails les menées de Flotte ; il parcourait le pays, répétant que la cause de Philippe V était décidément abandonnée par la France, et que, si ce prince venait à quitter l'Espagne, il faudrait songer aux droits du duc d'Orléans ; il montrait une lettre du duc d'Orléans qui l'accréditait. Parmi les grands personnages qu'il avait entretenus, on pouvait citer le marquis de Gironella et le marquis de Castelar ; d'ailleurs la plupart avaient été scandalisés de ces discours et de cette conduite[3]. Peu de jours après, le comte d'Aguilar, qui avait remplacé Villaroël à la tête des troupes espagnoles, confirmait ces nouvelles par un courrier et communiquait au roi une lettre du marquis de Lierta au marquis de Castelar[4], où les mêmes faits

1. Contrairement à ce que dit M. Combes, l'arrestation de Regnault est antérieure, et de près d'un mois, à celle de Flotte.

2. Dépêche du 22 juillet 1709.

3. Lettre de los Cameros à Grimaldo ; Lérida, 16 juin 1709 ; Archives d'Alcala, l. 2975.

4. Archives d'Alcala, l. 2975.

étaient exposés; Flotte s'était de plus adressé à quelques officiers de l'armée d'Aguilar[1]. Cette fois Philippe V et sa femme n'y tinrent plus et déclarèrent catégoriquement leur volonté à Amelot : Flotte serait arrêté.

L'ambassadeur songea à avertir au plus tôt son compatriote pour qu'il eût le temps de s'échapper. Il ne le fit pas de crainte d'abuser du secret qui lui avait été confié et aussi de priver le roi d'Espagne de lumières nécessaires sur les dispositions de ses sujets. Il avoue même qu'il était profondément touché de l'état douloureux et cruel où il voyait les jeunes princes qu'il avait mission de conseiller.

Une difficulté grave se présentait : le maréchal de Bezons, ami dévoué du duc d'Orléans, s'opposerait certainement à l'arrestation de Flotte; au risque de déplaire au roi de France, il fallait opérer à l'insu du général français; l'affaire fut confiée au comte d'Aguilar. Comment les choses se passèrent, comment se fit l'enlèvement de Flotte? — car ce fut un véritable enlèvement, — Saint-Simon et d'après lui M. Combes l'ont raconté jusque dans les plus minutieux détails[2]. Comme les lettres du comte d'Aguilar à Thomas Idiaquez, commandant des gardes du corps, et de Blas de Loya, aide-major des gardes, au ministre Grimaldo n'y ajoutent rien d'essentiel, nous nous contenterons de renvoyer le lecteur à ces deux récits[3].

Amelot avait cependant adressé au maréchal de Bezons un billet chiffré pour l'informer de ce qui allait se passer; il ne fut remis qu'une fois l'ordre exécuté. Le 1er juillet même, Bezons répondit à Amelot sur un ton de douleur et de soumission; le 5, la colère l'emportait et il écrivait à l'ambassadeur que, sans sa missive, il eût fait arrêter sur l'heure le comte d'Aguilar et tous ceux qui avaient eu part à la violence faite à Flotte.

Le 4 juillet, Bezons avait rendu compte au roi de l'incident, mais avec la réserve que comportait la destination de la dépêche; il ouvrait son cœur dans celle qu'il adressait au nouveau secrétaire d'État de la guerre, Voysin, à qui il conseillait de dire un mot de l'affaire au duc d'Orléans avant d'en parler au roi. « Quelque dissimulation que j'affecte par rapport au service du

1. Dépêche du 22 juillet 1709.

2. *Saint-Simon*, t. V, au début. — Combes, *la Princesse des Ursins*, p. 361 ss.

3. Le comte d'Aguilar à Thomas Idiaquez, 1er juillet 1709, et Don Blas de Loya à Grimaldo, 6, 10, 11 juillet 1709. Archives d'Alcala, l. 2975.

Roi et aux troupes qui doivent demeurer en ce pays-ci, je compte avec impatience tous les quarts d'heure que j'y demeure. Vous connoissez mon attachement pour le duc d'Orléans[1]..... »

Le premier mouvement de Louis XIV, en apprenant qu'un Français avait été arrêté sans son ordre et à l'insu de son général, fut le mécontentement : « Je trouverai apparemment dans vos premières lettres, » écrivit-il à Amelot, « l'explication d'un incident dont les circonstances me feront beaucoup de peine jusques à ce que vous m'en ayez expliqué la cause..... Toutes ces circonstances me paraissent si singulières qu'il faut que je suspende mon jugement pour suspendre aussi les justes plaintes que j'aurois à faire du peu de considération et je puis dire de respect qu'on a marqué pour moi dans cette affaire[2]. » Et à son petit-fils : « J'aurois à me plaindre de la manière dont le comte d'Aguilar a exécuté vos ordres en faisant arrêter le s[r] Flotte à peu de distance de mon armée et sans la participation du maréchal de Bezons, qui la commande, si je pouvois croire que vous eussiez eu intention de me causer la moindre peine[3]. »

Philippe V s'était enfin décidé à donner au roi son grand-père les éclaircissements indispensables dans une lettre autographe et secrète, où il exposait tous les faits que nous venons de raconter[4].

Louis XIV répondit d'abord par un simple billet où il déclarait impossible de cacher plus longtemps aux ministres une intrigue qu'il eût mieux valu ne pas rendre publique, et bientôt par une lettre étendue qui lui fait grand honneur :

J'ai reçu avec vos lettres du 6e et 14e de ce mois les éclaircissements que vous m'envoyez sur les intrigues de Regnault et de Flotte, car je ne puis me résoudre encore à les attribuer à mon neveu et je voudrois pouvoir douter de la vérité que vous avez pénétrée quoique vous-même l'exposiez sans la moindre obscurité. Il est triste pour moi de découvrir dans un sujet qui nous appartient d'aussi près et que je croyois devoir estimer autant de légèreté et autant d'imprudence pour ne rien dire de plus mauvais, et vous pouvez par vos propres sentiments juger de la peine que j'ai ressentie en lisant les

1. Dépôt de la guerre, 1709, 4 juillet, t. II, n° 2178, XXVIe lettre autographe de Bezons à Voysin ; citée par Combes, p. 366.

2. Louis XIV à Amelot, 13 juillet 1709. Affaires étrangères, Espagne, t. 192, fol. 34.

3. Louis XIV à Philippe V, 13 juillet 1709. Archives d'Alcala, l. 2460.

4. Philippe V à Louis XIV, ibid.

dépositions jointes à vos lettres. Plût à Dieu qu'il fût possible de priver nos ennemis du plaisir d'être informés des détails de cette malheureuse affaire; mais, puisque mon neveu a été capable de les avertir de ses premiers desseins, il est à craindre que sa confiance en eux n'ait encore eu plus d'étendue. Il est cependant de la prudence et de notre intérêt commun d'agir de même que s'ils ignoroient absolument un secret que je voudrois cacher pour toujours, et de les laisser au moins douter des vérités qu'ils croiront savoir s'il est impossible de les faire entièrement oublier.

Mon intention est de parler à mon neveu. Je veux l'engager à me faire un aveu sincère de ses projets et de ses liaisons secrètes. Si les marques de mon amitié ne suffisent pas pour l'obliger à satisfaire à mes questions, son intérêt le forcera de me dire la vérité, puisque je la sais d'ailleurs, et le même intérêt lui imposera le secret qu'il faut tâcher de garder. Reposez-vous sur moi de la confusion que je lui ferai d'un projet aussi contraire à ses devoirs que visionnaire dans toutes les circonstances.

Je ne puis assez louer la sage conduite de V. M. dans une occasion où l'éclat étoit pernicieux, mais très conforme aux premiers mouvements d'un juste ressentiment. Je contrains le mien pour ne pas faire tout ce que l'amitié que j'ai pour vous semble exiger et pour me taire quand j'apprends que mon nom est employé pour autoriser une cabale formée contre vous et contre votre État[1].

Philippe V accusait donc le duc d'Orléans : 1° d'avoir conspiré contre lui avec les mécontents de son royaume; 2° d'avoir négocié avec les ennemis de la France et de l'Espagne pour le dépouiller de sa couronne; 3° de s'être servi, pour donner plus de poids à ses intrigues, du nom même de Louis XIV. Qu'allaient fournir à l'appui de ces griefs les interrogatoires des deux prisonniers Flotte et Regnault?

On avait saisi sur ce dernier deux lettres chiffrées et divers papiers suspects. Interrogé par le chevalier de Connok, il avait d'abord répondu d'une façon vague et contradictoire; menacé de la torture, il avait juré de dire la vérité; il avait alors parlé avec un tel accent de sincérité, il s'était exprimé si librement sur le compte de Flotte, il avait affirmé si souvent que l'arrestation de ce personnage ferait ressortir la véracité de toutes ses réponses qu'il n'y avait nul lieu de le soupçonner de mensonge.

1. Louis XIV à Philippe V; lettre secrète du 26 juillet 1709. Archives d'Alcala, l. 2460.

Or, il avait avoué que le duc d'Orléans, voyant la France absolument résolue à abandonner Philippe V, avait songé qu'il pourrait devenir le maître de la monarchie espagnole; qu'une telle éventualité lui avait semblé devoir être admise par beaucoup d'Espagnols et notamment par les troupes; qu'elle lui avait également paru de nature à plaire à l'Angleterre et à la Hollande; que Flotte avait été envoyé en Espagne pour négocier avec les uns et avec les autres.

Des réponses de Regnault, le secrétaire d'État Grimaldo croyait en outre pouvoir conclure qu'il y avait eu effectivement des négociations avec le général anglais Stanhope, tendant à établir : 1° que le droit du duc d'Orléans au trône d'Espagne était supérieur à celui de Philippe V; 2° que l'intérêt de l'Europe était qu'il régnât à Madrid, de préférence à Philippe V et à l'archiduc. Cependant, sur ce point, il reconnaissait n'avoir point de preuves décisives[1].

Les interrogatoires de Flotte donnèrent davantage[2]. Il reconnut en effet qu'au mois d'octobre 1708 il était allé, sur l'ordre du duc d'Orléans, trouver Stanhope à son quartier général de Villafranca de Panades pour lui parler d'un régiment français prisonnier à Port-Mahon et fort maltraité par les ennemis sous prétexte de représailles. A peine le général anglais avait-il aperçu Flotte, qu'il connaissait déjà, que, s'avançant vers lui, il lui avait adressé la parole en ces termes : « Vous ne sauriez imaginer la joie que me cause votre venue; je désirois tout justement dire au duc d'Orléans quelques-unes de ces choses qui ne se peuvent confier à d'autres qu'à vous. » Sans plus de façons il s'était mis à les lui dire : « Vous connoissez déjà les droits qu'a le duc d'Orléans à la couronne d'Espagne, et vous ne pouvez plus douter que l'Angleterre et la Hollande parviendront à chasser Philippe V; en ce cas le duc d'Orléans pourroit disposer ces puis-

1. Les réponses de Regnault sont contenues dans deux lettres du chevalier de Connok au ministre Grimaldo, 26 juin et 11 juillet 1709, et dans une dépêche de plus de 25 pages adressée le 14 juillet par Grimaldo au duc d'Albe. Archives d'Alcala, l. 2975.

2. Les réponses de Flotte sont résumées dans un rapport étendu, daté de Tres Casas, le 15 juillet 1709, et adressé à Grimaldo par Don Liberato de San y Espinosa, chargé de conduire à Ségovie le prisonnier d'État. Nous avons également consulté les lettres de Don Blas de Loya, aide-major des gardes. Archives d'Alcala, l. 2975. — On trouvera la traduction du rapport d'Espinosa dans notre rapport de mission. *Archives des Missions*, 3e série, t. XV.

sances en sa faveur et ne pas perdre l'occasion qui s'offre à lui. Si vous voulez passer en Hollande, je vous donnerai une lettre pour le plénipotentiaire anglais et vous pourrez conférer avec lui. » Flotte avait répondu : « J'aimerois mieux que vous fussiez là au temps de mon voyage en Hollande; la négociation en marcheroit mieux, et, puisque vous devez y passer à l'occasion des traités, autant vaudroit le faire alors. » — « J'ai beaucoup à faire en Catalogne, » avait repris Stanhope, « et, bien que j'aie l'autorisation de sortir de ce pays, les voyages par mer sont si incertains que je ne m'y résous pas. » Enfin tous deux avaient décidé que le duc d'Orléans se chargerait d'obtenir pour Stanhope un passeport qui lui permettrait de se rendre en Hollande par terre en traversant la France. Flotte reconnaissait avoir reçu de Stanhope la lettre promise pour le plénipotentiaire anglais. Quand il était revenu au quartier général de Pina, Flotte n'y avait plus trouvé le duc d'Orléans, parti depuis peu pour la France; il n'avait pu le rencontrer qu'à Paris. Naturellement il lui avait parlé de tout ce qui s'était passé avec Stanhope et de la lettre qu'il lui avait remise pour le plénipotentiaire d'Angleterre. Le duc d'Orléans avait rejeté toutes ces propositions et n'avait point voulu se servir de la lettre; Flotte l'avait gardée en sa possession; on la lui avait prise quand on l'avait arrêté, et on avait pu constater qu'elle était encore cachetée.

C'est sur cette lettre, remarquons-le en passant, que s'appuyait Philippe V pour assurer que son oncle avait traité avec l'étranger.

Le passeport avait été donné à Stanhope, comme il avait été convenu, mais celui-ci n'en avait pas usé. Sur ces entrefaites, la France avait accordé, par les préliminaires de la paix, que Philippe V sortirait d'Espagne; le duc d'Orléans était allé trouver le roi de France et lui avait demandé en propres termes s'il perdait aussi ses droits; Louis XIV lui avait dit de *prendre ses mesures* (hiciese sus diligencias). Voyant qu'en effet les troupes de France quittaient la Péninsule, et que le roi ne le laisserait pas commander celles d'Espagne, il avait résolu d'y envoyer Flotte avec une lettre de créance ainsi conçue : « Messieurs, j'envoye Flotte vers vous, auquel vous pouvez parler comme à moy-mesme et adjouter foy à tout ce qu'il vous dira de ma part. J'agréeray tout ce dont il conviendra avec vous et ratifieray ce

qu'il aura signé pour moy. A Paris, ce 5 may 1709. — Philippe d'Orléans[1]. »

Flotte reconnut qu'il avait parlé à plusieurs personnes, mais toujours en se plaçant dans l'hypothèse que Philippe V sortirait d'Espagne, leur demandant si, en ce cas, elles ne voudraient pas suivre le parti du duc d'Orléans; ce prince offrait de se mettre à leur tête et de faire tout ce qu'il pourrait pour la nation; il était certain qu'il aurait bientôt des amis qui l'aideraient et qu'alors on ne tarderait pas à jouir de la paix tant désirée; Flotte montrait la lettre du duc d'Orléans pour donner du poids à ses propres paroles; mais il se plaçait toujours dans l'hypothèse de la sortie d'Espagne du roi Philippe et jamais il ne disait un mot d'autre sorte.

Les Espagnols à qui il s'était adressé lui avaient répondu qu'ils donneraient pour Philippe V jusqu'à la dernière goutte de leur sang, mais que, si le roi les abandonnait, ils suivraient le duc d'Orléans, attendu qu'ils se donneraient au diable avant de se donner à l'archiduc; quelques-uns d'entre eux lui avaient remis des lettres qu'on avait prises lorsqu'on l'avait arrêté; Flotte assurait enfin que pas un mot de cette affaire n'avait été dit en France.

Une autre fois, Flotte, irrité des mesures de précaution qu'on prenait à son égard, avait dit de lui-même à Espinosa : « Je vois bien à tous vos détours, comme à ceux de Zerezeda, que ma captivité vous cause de grands tracas et que vous croyez qu'il y a là-dessous choses de grande conséquence. Je vous assure que non, car je n'ai point offensé le Roi, et nul ne pourra dire que je lui aie proposé quoi que ce soit, hors le cas où Philippe V sortiroit du royaume; ainsi vous pourriez vivre sans vous donner tant de fatigue. » Espinosa répondit par quelques paroles qui suffirent à calmer le prisonnier. Quelques instants après, celui-ci reprit : « Par ce que vos gens disent de vous et par ce que j'ai éprouvé moi-même, je crois que vous êtes homme de bien, et j'achèverai de vous ouvrir mon cœur. Sachez donc que l'hiver passé, tandis que j'étois à Paris, un homme vint chez moi, qui apportoit un mémoire écrit en françois, mais d'origine espagnole; il le laissa à l'un de mes domestiques. Or, voici ce que

1. Cette pièce se trouve aux Archives d'Alcala, l. 2975, et est traduite en espagnol dans le rapport d'Espinosa. Remarquez qu'elle est du 5 mai 1709, c'est-à-dire postérieure à la première conversation de Louis XIV et du duc d'Orléans.

disoit ce mémoire[1] : « Les Espagnols connoissent bien le carac-
« tère de Philippe V et de Charles III; ils savent que ni l'un ni
« l'autre n'est capable de les gouverner par soi-même et sans
« dépendre d'une autre puissance ; c'est là cependant ce qui con-
« viendroit à eux et à toute l'Europe ; ils disent d'ailleurs que le
« duc d'Orléans seul a droit à la couronne d'Espagne, selon la loi
« des Majorasques, qui veut que, quand il y a deux filles, les héri-
« tiers de la première aînée soient appelés de préférence à ceux
« de la seconde; or, la couronne doit suivre la loi des Majo-
« rasques ; sur ce principe, feu Monsieur, en tant que fils d'Anne
« d'Autriche, auroit dû être préféré aux petits-fils de Marie-
« Thérèse, en qui peut se faire la réunion des deux couronnes ; la
« preuve en est que Philippe V, avant de sortir de France, a
« fait une protestation pour conserver ses droits à la couronne de
« France ; le duc d'Orléans, au contraire, forme une branche
« séparée.

« Le meilleur de l'Espagne est persuadé en conscience qu'il n'y
« a pas de droits plus légitimes à la couronne de ce royaume
« que ceux du duc d'Orléans.

1. La pièce que nous rapportons ici est seulement analysée dans le rapport d'Espinosa, mais, comme elle est fort importante, et que nous voulons éviter les répétitions, nous la donnons intégralement d'après le texte espagnol, conservé aux Archives d'Alcala (l. 2975) : « Los Españoles conozen bien el caracter de Felipe quinto, y de Carlos tercero, saven que ni el uno, ni el otro, no es capaz de governarlos por si mismos, y en la independencia de toda otra potencia, asi lo que les combiene y à toda la Europa ; dizen que el Sr Duq^e de Orleans tiene solo Derecho à la Corona de España, segun sus Mayorazgos, que dize que quando ay dos Hijas los Herederos de la Primera Primogenita deven ser llamados, prefiriendo à las de la segunda, deviendo seguir la corona la Ley de los Mayorazgos ; sobre este principio el difunto Monsieur como hijo de Ana de Austria a devido ser preferido à los nietos de Maria-Theresa en los quales la reunion de las dos Coronas puede suceder, y para prueva Phelipe quinto, antes de salir de Francia, hizo una protestacion para asegurarse la Corona de Francia ; el Sr de Orleans haze una rama separada. La mas honesta gente de España esta persuadida en su consciencia, que no ay derechos mas legitimos à la Corona de España que los del Sr de Orleans ; ademas que conozen sus calidades personales, y saven que es hombre de guerra, trabajador, penetrante, capaz de negocios, muy lejos de seguir las maximas del gov^o de Francia y propio à mantenerse en la independencia q. puede solo asegurar el reposo de la Europa.

« Sobre el pensamiento de que la Francia podia abandonarlos, estan resueltos entre ellos de poner à Monsr de Orleans à su caveza y de sacrificar sus vienes y sus vidas por mantenerle, los Principales de la primera nobleza que le son devotos. »

Les signatures manquent, mais, d'après l'aveu de Flotte rapporté par Espinosa, on doit supposer qu'elles étaient au bas de l'original français.

« En outre, ils connoissent ses qualités personnelles; ils savent « qu'il est homme de guerre, travailleur, pénétrant, capable en « affaires, très loin de suivre les maximes du gouvernement fran- « çois, susceptible de se maintenir dans l'indépendance, qui peut « seule assurer le repos de l'Europe.

« Dans la pensée que la France peut les abandonner (sobre el « pensamiento de que la Francia podia abandonarlos), ont résolu « entre eux de mettre à leur tête M. le duc d'Orléans et de sacri- « fier pour le soutenir leurs biens et leurs vies, les principaux de « la première noblesse qui lui sont dévoués. »

Flotte avait copié ce mémoire de sa main et l'avait porté au duc d'Orléans; celui-ci l'avait rejeté (la desprecio), disant que c'était chose compromettante. Flotte l'avait gardé quand même, et on le lui avait pris, quand on l'avait arrêté, avec ses autres papiers; ce mémoire et la lettre de Stanhope lui donnaient du souci.

Le 13 juillet enfin, Flotte avait encore parlé : « Je ne sais, Monsieur, » avait-il dit à Espinosa, « ce que signifient tous ces mystères, et, si c'est l'ordre de votre maître, comme je le crains, le Roi d'Espagne me traite avec une grande rigueur! J'espère lui dire un jour ce qu'il doit au duc d'Orléans. » Espinosa manifesta sa surprise. « Sachez, » reprit Flotte, « que l'Angleterre, la Hollande et d'autres encore ont voulu, il y a longtemps, que M. le duc d'Orléans prît possession de cette couronne, et que c'est lui qui n'a pas voulu! » — « Comme il seroit facile! » repartit Espinosa. — « Les Espagnols, » répondit Flotte, « ne sont pas capables sans doute de faire la guerre à toute l'Europe; or la France les abandonne, puisqu'elle n'a pas d'autre moyen de se sauver elle-même, et c'est sur cette base qu'on négocie. Lors donc que je portai au duc d'Orléans la lettre de Stanhope et que je lui répétai tout ce qu'il m'avoit dit, Monseigneur me répondit : « Cette nation veut que je fasse ce qu'a fait le prince d'Orange, « mais cela ne sera pas, à moins que le Roi d'Espagne ne sorte « lui-même de son royaume. » Voyez donc ce que Philippe V doit au duc d'Orléans! » Flotte avait, à diverses reprises, répété les mêmes choses et laissé entendre qu'il y avait longtemps que le duc d'Orléans était sollicité par l'Angleterre et par la Hollande.

Telles furent en somme toutes les dépositions intéressantes de Flotte et de Regnault. Le chevalier de Connok, dans ses lettres datées de Ségovie, reconnaît par vingt fois qu'on ne put leur

arracher aucun aveu nouveau. « Je les ai pris par tous les endroits que j'ai pu, » écrit-il à Grimaldo, le 15 août, « pour savoir s'il n'y avoit pas d'autres gens qui ont connoissance de leurs affaires; ils protestent tous deux qu'il n'y en a point d'autres que ceux qu'ils ont déjà nommés, et Regnault m'a dit que, si l'on trouve qu'il en a parlé ou qu'il en a fait parler à d'autres, il consent que le Roi le fasse rouer tout vif pour le punir de son parjure[1]. » — « J'ai commencé par interroger Regnault, » écrira-t-il encore le 31 du même mois, « sur tout ce que j'ai pu imaginer de plus à propos, mais je n'ai trouvé rien de nouveau, comme vous verrez par ces déclarations ci-jointes. Ensuite j'ai été avec Flotte, et lui ai répété une partie de ce que je lui avois dit de la bonté et de la clémence du Roi, et je l'ai exhorté de mon mieux pour me dire ce qu'il pourroit encore savoir de l'affaire en question. Il me répondit : « Je vous ai donné ma parole d'honneur de vous dire la « vérité, et je l'ai fait, et je vous la donne encore de vous dire « tout ce dont je pourrai me ressouvenir, mais je ne sache rien à « présent. » Sur quoi je lui ai fait les interrogations ci-jointes où il n'y a rien de nouveau non plus. Il m'a parlé avec toute l'apparence de bonne foi, et je crois qu'il n'y a plus rien d'essentiel dans cette affaire-là que ce que le Roi sait déjà, à moins qu'on ne pût l'obliger à dire le secret sur lequel il fonde son assurance de la bonne volonté des Anglois pour M. le duc d'Orléans, sur quoi je l'ai fort pressé inutilement, me jurant toujours que cela ne regarde aucunement l'affaire en question. Sur toutes les conversations que j'ai eues avec Flotte, je suis persuadé qu'il est dans la disposition de dire la vérité sur tout ce que le Roi voudra lui faire demander, car, de la manière dont il semble avoir de la confiance en moi, je suis étonné qu'il m'a pu cacher ce secret, qu'il dit n'être point de l'affaire en question[2]. »

Il est inutile de multiplier ces témoignages; tous se confirment; ils établissent aussi, concurremment avec les lettres d'Aldrete, garde de Ségovie[3], cette sympathie que, selon Filtz-Moritz, les prisonniers français ne tardèrent point à inspirer à leurs gardiens et à leurs juges; on les crut coupables d'imprudence et de légèreté, non pas de trahison, et l'on ne put rien découvrir au delà de leurs aveux. Louis XIV lui-même « ne sut jamais s'ils

1. Archives d'Alcala, l. 2975.
2. Archives d'Alcala, l. 2975.
3. Ibidem.

étoient effectivement coupables de quelque crime[1]. » Cependant, Philippe V, après avoir adouci quelque peu, sur les instantes prières des gardes de Ségovie, les rigueurs matérielles de leur captivité[2], les laissa languir en prison pendant six longues années. Ils ne furent délivrés qu'en 1715.

Une seule arrestation de conséquence fut faite en dehors de ces deux-là : celle d'un lieutenant général des armées d'Espagne, Bonifacio Manrique, gentilhomme biscayen. On avait trouvé dans les papiers de Flotte un grand mémoire écrit de la main de ce seigneur. Il promettait « d'engager plusieurs gens de distinction dans le projet, et d'aller catéchiser dans les provinces d'Andalousie et d'Estramadure, où il avoit déjà beaucoup de connoissances. » Nous ignorons ce que produisirent les interrogatoires de Boniface Manrique, mais comme, sur les faits qui concernent l'arrestation de ce personnage, Amelot, dans ses dépêches, est d'accord avec Filtz-Moritz, nous pouvons accepter l'assertion de ce dernier quand il affirme que Manrique s'était concerté avec Regnault pour procurer le trône d'Espagne au duc d'Orléans, *supposé toujours le cas où Philippe V abandonnerait son royaume*, et qu'il n'avait agi ainsi que pour fermer plus sûrement la porte à l'archiduc[3].

Les faits nous paraissant bien et dûment établis, il ne nous reste plus qu'à les récapituler, et nous pourrons enfin porter notre jugement. Il nous semble que, de tout ce qui précède, on peut tirer les cinq conclusions que voici :

1. Torcy au duc de Saint-Aignan, ambassadeur à Madrid, 18 mars 1715..... : « Deux Français, l'un nommé Flotte et l'autre Regnault, languissent en Espagne dans une prison, *sans que S. M. sache encore s'ils sont effectivement coupables* de quelque crime. » Affaires étrangères, Espagne, t. 244, fol. 207.

2. Le chevalier de Connok à Grimaldo, 28 août 1709 : « J'avois espéré que la tranquillité d'esprit de Flotte, depuis qu'il m'a parlé sincèrement, auroit rétabli sa santé, mais elle s'empire tous les jours, et, à moins qu'on n'y mette ordre, je crains qu'il ne tombe bien malade dans l'endroit où il est. Il souffre déjà beaucoup de la poitrine, et il a souvent de la peine à respirer. Regnault est mal aussi; il a la fièvre tous les jours et est d'une grande foiblesse; à la vérité, il est bien mieux logé que Flotte; mais le chagrin d'être enfermé où il y a peu d'air, joint à une santé des plus délicates, fait qu'il souffre beaucoup. Je leur ai proposé de voir un médecin; mais ils craignent de se mettre entre les mains des gens qu'ils ne connoissent pas. » Lettres d'Aldrete à Grimaldo, 31 août et 4 septembre 1709, sur le transfert des deux prisonniers dans des pièces plus salubres.

3. Amelot à Louis XIV, 29 juillet 1709. Affaires étrangères, Espagne, t. 192, fol. 143; et Filtz-Moritz, livre VII, p. 300 sq.

1° Il y a eu un projet formé par le duc d'Orléans pour prendre la place de Philippe V sur le trône d'Espagne, au cas où Philippe V abandonnerait son royaume, mais en ce cas seulement; tous les témoignages, même les plus défavorables, jusques et y compris ceux des dénonciateurs Miguel Pons et los Cameros, concordent sur ce point.

2° Ce projet a eu pour premier auteur, non pas le duc d'Orléans, mais l'Anglais Stanhope, qui en prit l'initiative au mois d'août 1708, c'est-à-dire après les victoires du duc d'Orléans. L'autorité de Torcy et celle de l'archiduc Charles viennent corroborer la déposition de Flotte : « C'étoit Stanhope, » écrit le premier dans son Journal, dix-huit mois seulement après l'événement, « *qui avoit engagé le duc d'Orléans* à former et à suivre le projet de régner en Espagne, *si le Roi catholique étoit obligé de renoncer à sa couronne*[1]. » « Stanhope redt wegen Orleans gheim, » marque le second sur son journal intime à la date du 23 août[2]. Le gouvernement anglais avait d'ailleurs formé un projet tout à fait ridicule, qui consistait à faire de la Navarre et du Languedoc un royaume pour Philippe d'Orléans[3].

3° Le duc d'Orléans avait été mis, à différentes reprises, au courant des dispositions de l'Angleterre et de la Hollande, mais, bien qu'en octobre 1708 il eût répondu aux avances de Stanhope par l'envoi de Flotte, il avait refusé de négocier directement avec ces deux puissances.

4° Il avait cependant voulu profiter de leur bonne volonté, et, sur un mot de Louis XIV interprété dans un sens trop large, il avait envoyé Flotte en Espagne avec une lettre de créance, pour qu'il travaillât à lui constituer un parti.

5° Il avait reçu une adresse signée de plusieurs notables espagnols, qui ne voulaient voir à leur tête ni Philippe V ni l'archiduc ; mais lui-même ne s'était engagé à se laisser porter par eux qu'au cas indiqué de la chute irrémédiable de Philippe V.

On remarquera que ce sont là les aveux mêmes que le duc d'Orléans fit à Saint-Simon et que le grand écrivain nous a fidèlement rapportés[4]. Le marquis de Saint-Philippe ajoute au nombre

1. Journal de Torcy, publié par Frédéric Masson ; 19 décembre 1710 ; p. 319.
2. Landau, *Geschichte Karls VI als Kœnig von Spanien*, p. 477.
3. Coxe (t. I, p. 551) rapporte les instructions de lord Sunderland, secrétaire d'État, en date du 10 décembre 1708, autorisant Marlborough à céder au duc d'Orléans la Navarre et le Languedoc si l'archiduc Charles y consentait.
4. *Saint-Simon*, t. V, p. 5 : « Ce prince m'avoua que plusieurs gens consi-

des excuses que le duc d'Orléans fit valoir auprès de Louis XIV qu'en cherchant à s'assurer une partie au moins de la monarchie espagnole, il eût été prêt à la remettre à Philippe V, aussitôt que celui-ci aurait été en état de remonter sur le trône d'Espagne[1]. Nous croyons que ce fut le but d'une singulière proposition d'alliance que Flotte prisonnier crut devoir faire à Philippe V au nom du duc d'Orléans et dont il est question dans deux lettres de Philippe V et d'Amelot adressées à Louis XIV[2]. Il est absurde, en effet, de supposer que ce prisonnier ait eu l'audace de proposer au souverain qui le tenait captif un démembrement de ses propres États[3]; il est beaucoup plus naturel d'admettre que Flotte ait engagé Philippe V à se servir des bonnes dispositions de l'Angleterre et de la Hollande à l'égard du duc d'Orléans; ce prince se serait fait céder par elles la Catalogne et l'Aragon; Philippe V aurait provisoirement accepté cette solution par un traité; la paix une fois rétablie et l'Espagne évacuée par les alliés, il serait rentré en possession des provinces gouvernées et pacifiées par son oncle. S'il se fût agi d'un véritable partage, Philippe V, déjà si irrité, ne se fût point exprimé avec le calme que l'on peut constater dans sa lettre à Louis XIV[4].

Qu'une telle entreprise fût folle, nous n'en disconviendrons pas[5]; sans doute, il eût été avantageux à la France qu'un prince

dérables, grands d'Espagne et autres, lui avoient persuadé qu'il n'étoit pas possible que le roi d'Espagne s'y pût soutenir, et de là lui avoient proposé de hâter sa chute et de se mettre en sa place; qu'il avoit rejeté cette proposition avec l'indignation qu'elle méritoit, mais qu'il étoit vrai qu'il s'étoit laissé aller à celle de s'y laisser porter si Philippe V tomboit de lui-même sans aucune espérance de retour, parce qu'en ce cas il ne lui causeroit aucun tort, etc. »

1. *Mémoires de Saint-Philippe*, t. II, p. 303.

2. Philippe V à Louis XIV, le 28 juillet 1709; Affaires étrangères, Espagne, t. 196, fol. 249 : « J'envoie aujourd'hui à V. M. un extrait des dépositions volontaires que Flotte a faites à ceux que j'ai chargés de le garder. Vous y verrez la proposition qu'il m'a fait faire d'une alliance avec M. le duc d'Orléans qui, je crois, vous surprendra autant qu'elle m'a étonné, puisque, malgré toutes les raisons qui me devroient persuader qu'il n'en a pas formé le projet, ni ne m'en a pas fait parler à votre insu, je me flatte trop de vos bontés pour moi pour pouvoir croire que, s'il l'avoit fait et que vous eussiez jugé cette idée utile à vos intérêts et aux miens, vous ne me l'eussiez pas fait savoir. Cela me persuade que Flotte n'a cherché que des défaites, etc. » Amelot à Louis XIV, 28 juillet 1709.

3. C'est pourtant l'opinion de Saint-Philippe et de M. Combes.

4. Voir la citation ci-dessus.

5. « Ce fait, tel qu'il le lui exposa, était bien une idée extravagante, mais qui ne pouvait jamais passer pour criminelle. » *Saint-Simon*, t. V, p. 15. — « Projet informe et excusable, » dit Voltaire dans le *Siècle de Louis XIV*.

français de la maison de Bourbon régnât à Madrid au défaut de Philippe V, mais, par cela même que cela était avantageux à la France, les alliés, au point où ils en étaient en 1709, ne pouvaient pas entrer sincèrement dans de telles vues. Saint-Philippe a raison lorsqu'il écrit : « Il est certain que les étrangers, et particulièrement les Anglois, ne cherchoient dans ce projet qu'à tromper le duc, auquel ils n'avoient pas dessein de tenir parole, parce qu'il n'étoit pas de leur intérêt de voir régner en Espagne un prince de la maison de Bourbon. Que ce prince s'appelât Louis ou Philippe, ce n'étoit qu'une pure question de nom[1]. » Leur véritable but était d'augmenter la division en Espagne et de la jeter, s'il se pouvait, entre l'Espagne et la France. Telle était notamment l'intention de l'archiduc Charles, averti par Stanhope lui-même des négociations entamées avec le duc d'Orléans[2].

Que cette entreprise fût scabreuse, ce n'est pas plus douteux, car on fait volontiers naître les occasions dont on doit profiter, et l'on peut être tenté à tel moment décisif de pousser dehors ceux qu'on doit remplacer.

Par conséquent le duc d'Orléans fut coupable; Philippe V et la princesse des Ursins avaient raison contre lui; mais il ne fut pas criminel. « S'il y eût eu du crime, » dirons-nous avec Saint-Simon, « à la fin on l'auroit su.....; qui que ce soit n'en sut que ce que j'ai raconté. J'en infère que le Roi, que Mme de Maintenon, que Mme des Ursins elle-même n'en surent pas davantage[3]. » Ils n'en surent pas davantage parce qu'il n'y en eut pas davantage. La divergence des renseignements fournis par les gens

1. *Mémoires de Saint-Philippe*, t. II, p. 299.

2. M. Landau, dans son Histoire de Charles VI (*Geschichte Karls VI als Kœnig von Spanien*), p. 476, a montré que l'archiduc Charles fut mis au courant des négociations vers la fin d'août 1708, et qu'il entra dans les vues de Stanhope *en tant qu'elles pouvaient concourir au détrônement de Philippe V*. L'auteur cite en note, p. 477, ce passage du *Journal intime* de Charles VI, à la date du 23 août 1708 : « Stanhope redt wegen Orleans gheim » (Stanhope parle secrètement au duc d'Orléans). « Charles III, » dit M. Landau, « tint la chose si secrète qu'il n'en dit point un mot, même à son fidèle Wratislaw, à qui il écrivit deux jours après. Le duc de Moles n'en sut rien non plus, comme il résulte de la lettre qu'il écrivit à l'Empereur le 25 septembre 1708. » M. Landau croit à la grande culpabilité du duc d'Orléans et soutient que, si le duc d'Orléans ne fit rien après la prise de Tortose, c'est-à-dire à partir de juillet 1708, c'est à cause de ses négociations avec les alliés. Mais M. Landau ne cite en fait de preuves que quelques extraits de Saint-Simon et de Coxe.

3. *Saint-Simon*, t. V, p. 12.

soi-disant bien informés suffirait à le prouver[1]. Mais il y a plus. Bien des années après, alors qu'il était maître absolu du royaume et ne pouvait plus rien craindre de personne, le Régent, dans un moment d'abandon, raconta à Mme de Simiane « toute l'affaire qu'il avoit eue en Espagne. » Or, quels aveux lui fit-il? Simplement « qu'il y avoit fait intriguer *pour le cas où Philippe V ne pourroit conserver ce trône;* en ce cas, il se seroit fait déclarer Roi d'Espagne, et, par son courage, auroit conservé une couronne *que Philippe V ne pouvoit garder*[2]. »

Telle était aussi l'opinion motivée qu'exprimait, un demi-siècle après environ, le premier commis des Affaires étrangères M. Le Dran, dans un long mémoire sur les droits de la branche espagnole de la maison de Bourbon à la couronne de France[3]. Telle

1. D'après certaines relations espagnoles, le duc d'Orléans devait s'engager à livrer aux alliés Lerida, Tortose et Pampelune, par le moyen d'une bataille perdue exprès, et forcer ainsi Philippe V à abandonner l'Espagne. Par contre, les alliés s'engageraient à le reconnaître comme roi de Valence, Murcie et Navarre, tout le reste appartenant à Charles III. D'après des relations anglaises, le duc d'Orléans demandait pour lui toute l'Espagne et ne laissait que les Pays-Bas à l'archiduc. Stanhope et le ministère anglais lui offraient la Navarre et le Languedoc, qu'il fallait d'abord conquérir. Landau, *op. cit.*, p. 476. Cf. Noorden, *Der spanische Erbfolgekrieg*, t. III, 306-315; Lafuente, *Histoire générale d'Espagne*, t. XVIII, p. 253.

2. *Mémoires d'Argenson*, t. I, p. 38, note 1. D'Argenson consigna plus tard dans ses *Remarques en lisant*, n° 929, une confidence relative aux intrigues du duc d'Orléans en Espagne : « M. le duc d'Orléans m'a confié cette anecdote touchant feu M. le Régent son père, ce 4 mai 1742. Ce prince, revenant de souper à la campagne et étant seul dans un carrosse avec Mme de Simiane et M. le duc de Chartres, aujourd'hui duc d'Orléans, conta à cette dame (croyant que le jeune prince n'y entendoit rien) toute l'affaire qu'il eut en Espagne, et dont on a fait tant de bruit. Ceci m'a été dit à l'occasion du vieux Flotte qui vient de mourir âgé de quatre-vingt-dix ans et qui avoit été valet de chambre de M. le Régent. Ce prince convint donc d'avoir en effet fait intriguer en Espagne, etc... »

3. Affaires étrangères, Espagne, Mémoires et documents, t. 92 : « Le roi Philippe V avait des griefs personnels contre le duc d'Orléans, sur ce que, pendant que S. A. R. commandoit en 1708 l'armée de S. M. C. en Espagne, quelques François et Espagnols, voyant que les puissances alliées contre les deux couronnes étoient déterminées à exiger, comme une condition indispensable pour le rétablissement de la paix, l'abandon de la couronne d'Espagne par S. M. C. et son retour en France avec toute sa famille, avoient formé et tâché de réaliser des idées pour faire en sorte que S. A. R. pût en ce cas être en son lieu et place reconnu roi d'Espagne, sur le fondement des droits que la branche d'Orléans avoit à la succession d'Espagne... Philippe V, ayant toujours été éloigné de penser que jamais il pût être forcé à abandonner son royaume, avoit été extrêmement irrité de ces menées et pratiques faites alors en Espagne. Il les avoit regardées comme la preuve et l'effet d'un dessein formé par le duc

fut enfin l'impression des plus éclairés et des plus justes parmi les contemporains : celle de Torcy, qui, dans une conversation avec le duc d'Albe, ne parlait que de « l'inconséquence et de la légèreté » du duc d'Orléans[1]; de Beauvilliers, qui, malgré sa tendresse pour le roi d'Espagne, « ne voyoit rien de clair » dans les accusations portées contre le prince[2]; du duc de Chevreuse, si droit et si pieux; du duc de Bourgogne, si intimement lié avec le roi son frère, et qui cependant refusa jusqu'au bout de croire le duc d'Orléans « *capable d'avoir voulu faire quelque chose directement contre lui,* » et eut le courage de l'écrire à Philippe V, alors dans le plein de son indignation[3]; celle de Louis XIV surtout, qui, suivant l'expression de Voltaire, « aima mieux ensevelir dans le silence un projet *informe et excusable* que de punir son neveu dans le temps qu'il voyoit son petit-fils toucher à sa ruine[4]. » L'attitude du roi fut même assez énergique, malgré les clameurs de Monseigneur et de la cabale de Meudon, pour que plusieurs aient soupçonné qu'il avait eu quelque part aux projets de M. le duc d'Orléans et que l'idée en ait douloureusement frappé l'esprit du malheureux roi d'Espagne. Y eut-il quelque chose de fondé dans ces soupçons? Ceci nous amène à la dernière des questions que nous nous sommes posées en commençant cette longue et minutieuse étude.

d'Orléans de lui enlever sa couronne. Il en avoit porté ses plaintes au roi Louis XIV et S. M., jugeant devoir entrer dans ses peines, n'avoit pas jugé devoir renvoyer en Espagne le duc d'Orléans pour la campagne de 1709. Ce prince, gendre de Louis XIV, s'étoit trouvé obligé de se justifier devant S. M. et le Dauphin de France, son beau-frère, fils unique de Louis XIV, de ce qui lui étoit imputé à la cour de Madrid, et, quoique S. M. eût reconnu que l'accusation de s'être prévalu de son séjour en Espagne pour entreprendre d'enlever la couronne à Philippe V étoit sans un juste fondement, il avoit mené depuis une vie privée, comme étant personnellement dans la disgrâce de la famille du Roi, par les égards qu'elle devoit avoir pour la branche de son petit-fils, régnant en Espagne. »

1. Le duc d'Albe à Grimaldo, 5 août 1709. Torcy a reconnu *un gran desproposito y ligereza de parte del Sr Duque.* Archives d'Alcala, l. 2975.

2. *Saint-Simon,* t. V, p. 12.

3. Le duc de Bourgogne à Philippe V, 5 août 1709 : « Le Roi vous mandera sans doute comme il a parlé à M. le duc d'Orléans, ce qu'il lui a répondu et le parti qu'il prend de tâcher d'étouffer toute cette affaire; *il est fâcheux qu'elle ne l'ait pas été dans ses commencements.* Vous croyez bien, mon très cher frère, que j'y ai été très sensible, vous aimant comme je vous aime; *mais je crois M. le duc d'Orléans incapable d'avoir voulu faire quelque chose directement contre vous sur le trône d'Espagne.* » Archives d'Alcala, l. 2514.

4. Voltaire, *Siècle de Louis XIV,* chap. XXII.

IV.

On n'attendra pas de nous que nous refassions, après Saint-Simon, le tableau de la cour de Versailles, lorsqu'y eut éclaté la nouvelle des menées du duc d'Orléans dans le royaume d'Espagne. Tout ce que nous nous permettrons d'ajouter, c'est que les lettres du duc d'Albe au secrétaire d'État Grimaldo confirment jusqu'aux moindres détails du récit que nous a laissé l'inimitable peintre[1]. Nous laisserons donc de côté tous les personnages secondaires pour ne nous occuper que du roi lui-même. Saint-Simon nous le montre « à tous moments en proie à tous les accès de ses cabinets, sans repos chez Mme de Maintenon, persécuté sans cesse d'Espagne, accablé de Monseigneur, qui lui demandoit continuellement justice pour son fils, peu retenu par le sage avis de Monseigneur le duc de Bourgogne, dont le poids étoit resté en Flandre....., obligé de se rendre à tant de clameurs si intimes et si bien organisées, » et d'ordonner au chancelier d'examiner les formes requises pour procéder au jugement d'un petit-fils de France. Mais, vingt-quatre heures après, les bruits changeaient tout d'un coup; le roi laissait entendre « qu'il avoit vu clair dans cette affaire, qu'il étoit surpris qu'on en eût fait tant de bruit, et qu'il trouvoit fort étrange qu'on en eût tenu de si mauvais propos[2]. »

Il est certain que Louis XIV n'a pas eu d'autre dessein que celui d'étouffer l'affaire. Tandis que son petit-fils, dans sa naïve honnêteté, perd la tête au milieu de ces trahisons familiales, petites ou grandes[3], lui reste parfaitement calme. Bien plus, après avoir paru entrer dans les sentiments de son petit-fils, il lui écrit, dès le 5 août 1709, une lettre qui, pour quiconque sait lire, est une véritable tentative de justification du coupable :

1. Lettres du duc d'Albe à Grimaldo, 25 et 29 juillet, 5 août 1709. Archives d'Alcala, l. 2975.

2. *Saint-Simon*, t. V, p. 14.

3. Philippe V à Mme de Maintenon, 28 juillet 1709 : « Je vous envoie, Madame, un nouveau paquet pour le Roi mon grand-père sur le même sujet que les précédents. *Tout ce qui se passe est en vérité bien étonnant.* Je ne doute pas qu'ayant un aussi bon cœur que vous l'avez *vous n'en soyez bien surprise.* Pour moi, je vous avoue que *je ne comprends pas comment on peut seulement imaginer des choses de la nature de celles dont il s'agit.* Comptez toujours, etc. » Affaires étrangères, Espagne, *Mémoires et documents*, t. 99, fol. 36.

Je vous avois écrit qu'avant de parler à mon neveu, j'attendrois de vous de nouveaux éclaircissements sur l'affaire dont vous m'avez informé, mais elle fait tant de bruit que j'ai cru qu'il ne convenoit plus de garder le silence, et que je devois pour vos propres intérêts l'engager à me rendre compte des ordres qu'il a donnés à mon insu. Je suis persuadé par la manière dont il s'est expliqué qu'il ne m'a rien déguisé. Ainsi je puis vous assurer *qu'il n'a jamais eu intention d'agir contre votre service*. Il dit lui-même que, quand il auroit pu former un projet aussi contraire à ses devoirs, il savoit assez que j'aurois été très éloigné de l'appuyer, et que, si je ne soutenois pas les droits de V. M., je soutiendrois encore moins et à votre préjudice ceux qu'il ne peut avoir qu'après vous et après vos enfants. Il attribue à la légèreté et à l'imprudence des deux hommes qui agissoient en son nom ce qu'ils ont dit et fait au delà des ordres qu'il leur a donnés, *et qui se réduisoient à protester*, contre les changements qui ne sont que trop à craindre dans l'état présent des affaires. Il vouloit vous écrire et vous éclaircir lui-même de sa conduite, mais je l'en ai empêché, comptant que vous me croirez quand je vous assure que, s'il a pris confiance en deux hommes incapables de le servir, *au moins il n'a pas eu la pensée de vous nuire*, comme leurs démarches ont donné lieu de le croire. *Non seulement mon neveu désavoue leurs intrigues*, mais il se remet à vous de prendre, à l'égard de l'un et de l'autre, les résolutions que vous jugerez le plus à propos. *La meilleure à mon avis est d'assoupir incessamment une affaire, dont l'éclat n'a déjà fait que trop de mal*. Une plus grande recherche de la part de V. M. acquerroit de nouveaux partisans à ses ennemis, et quand ce mal ne seroit pas à prévoir, c'en seroit toujours un très grand de leur donner l'espérance de voir naître des divisions dans ma famille. Recevez donc le conseil que je vous donne comme une marque de la tendre amitié que j'ai pour vous, et tâchez d'empêcher s'il est possible qu'il ne soit plus parlé de cette affaire en Espagne, comme de mon côté j'ai ordonné à mon neveu d'imposer silence aux gens qui lui sont attachés.

Croyant sans doute n'avoir point encore assez appuyé, Louis XIV ajoute en post-scriptum : « Je vous exhorte encore et je vous demande même pour votre bien d'assoupir l'affaire dont il est question, en sorte qu'il n'en soit plus parlé ; » et il revient à la charge presque en termes identiques dans sa lettre du 12 août[1]. Tout ce qu'il dit à Philippe V, il le répète à Ame-

1. Ces deux lettres sont aux Archives d'Alcala, l. 2460. M. Landau, dans son

lot : « *J'ai parlé à mon neveu et je suis content des sentiments qu'il m'a témoignés*..... Je demande au Roi mon petit-fils un secret que je souhaitterois pour ses propres intérêts qu'il n'eût jamais laissé pénétrer[1]. »

On conçoit que le duc d'Orléans « parût tout attendre de l'effet des lettres du Roi[2], » et l'on peut s'imaginer aussi la stupeur de Philippe V à la réception de ces missives calmantes :

Je vous avoue, écrit-il à son grand-père, que j'ai été fort surpris de la lettre que vous m'avez écrite le 5e de ce mois sur la conversation que vous aviez eue avec M. le duc d'Orléans et que je ne puis me persuader que vous l'ayez trouvé innocent, ni que ses discours aient pu effacer dans votre esprit des preuves que je vous ai envoyées qui doivent être, à ce qu'il me semble, plus crues que tout ce qu'il a pu dire, puisqu'elles sont fondées sur des faits. Le seul papier que M. le duc d'Orléans a donné à Flotte ne prouve-t-il pas assez qu'il a eu des idées plus hautes que celles de faire des protestations, puisque pour cela il n'étoit pas nécessaire que Flotte eût pouvoir de faire avec des gens de ce pays-ci des traités qui eussent besoin d'être ratifiés par M. le duc d'Orléans, et comment peut-il dire qu'il n'a pas eu intention d'en faire à mon préjudice quand, non content de se faire un parti pour tâcher de s'établir sur le trône d'Espagne, il a commencé par me vouloir rendre méprisable à mes sujets et a tenu souvent lui-même des discours devant des officiers qui les ont scandalisés jusqu'à souhaiter de ne plus servir sous lui?

Pour ce qui est du secret, j'ai fait tout ce que j'ai pu pour qu'il fût gardé, mais comment cela a-t-il été possible quand plusieurs officiers français ont fait à l'armée un très grand bruit de cette affaire, que les gens attachés à M. le duc d'Orléans n'en ont pas moins fait à Paris et que Flotte a raconté de lui-même toute l'affaire à plusieurs Espagnols? Il m'est trop important de savoir qui sont ceux de mes sujets qui y sont entrés pour que je ne tâche pas d'en éclaircir entièrement la vérité et je suis persuadé que, malgré le désir que vous me témoignez avoir que cette affaire s'assoupisse, si vous étiez à ma place vous ne penseriez pas autrement que je fais. Ainsi ne soyez pas étonné, je vous prie, si je prends le parti de faire dire par la force à

Histoire de l'empereur Charles VI, t. I, p. 477, affirme que la lettre du 5 août était destinée à la publicité.

1. Louis XIV à Amelot, 5 août 1709, Affaires étrangères, Espagne, t. 192, fol. 133; et lettres d'Amelot à Louis XIV, 19 et 26 août 1709, citées dans les notes du t. V de *Saint-Simon*.

2. *Saint-Simon*, t. V, p. 8.

Regnault et à Flotte ce qu'il ne pourra pas tirer d'eux par des voies plus douces, ce que j'éviterai pourtant le plus qu'il me sera possible. Vous trouverez peut-être que je parle de cette affaire avec trop de chaleur, mais je vous avoue que je suis piqué du mépris avec lequel je sais que M. le duc d'Orléans a parlé et de vous et de moi et je ne serois pas digne d'être ce que je suis si je n'avois pas ces sentiments [1].

« Si vous pensez comme moi, » reprend sur-le-champ Louis XIV, « qu'il soit à propos de cacher au public les circonstances de l'affaire de Flotte et si vous désirez d'y contribuer, ainsi que vous m'en assurez par votre lettre du 12e de ce mois, vous prendriez une voie bien contraire à vos intentions en le faisant mettre à la question. Il y a des moyens plus sûrs et d'un moindre éclat pour tirer de lui et de Regnault une confession entière, puisque vous doutez de celle que mon neveu vous a faite. » Louis XIV en vient à demander formellement que les deux prisonniers français lui soient restitués : « Ordonnez qu'ils soient conduits à Bayonne, où je les ferai recevoir et mettre ensuite en lieu où vous pouvez compter qu'ils diront la vérité sur tous les faits dont ils seront interrogés secrètement. V. M. me fera plaisir de regarder ce que je lui écris comme une demande que je lui fais par rapport à l'intérêt que j'ai aussi bien qu'elle à découvrir la vérité, sans renouveler l'éclat que cette affaire a déjà produit [2]. » Quelques jours après, Louis XIV renouvelle sa demande avec plus de vivacité : « J'ai de fortes raisons de vous demander que Flotte et Regnault soient envoyés en France. Ainsi je réitère encore ce que je vous en ai écrit l'ordinaire précédent, et vous devez croire que je ne vous ferais pas une proposition contraire à vos intérêts [3]. » Le même jour, il écrit à Amelot de réclamer les deux prisonniers [4]. Devons-nous conclure d'une telle insistance que Louis XIV craignait leurs révélations?

On a vu plus haut que, dès le 26 juillet, Louis XIV savait que « *son nom avoit été employé pour autoriser la cabale du duc d'Orléans.* » La veille, le duc d'Albe écrivait à Grimaldo « qu'une personne très digne de confiance lui avoit affirmé *que*

1. Philippe V à Louis XIV, 16 août 1709. Archives d'Alcala, l. 2460. — Voir également sa lettre du 12 août. Archives étrangères, Espagne, t. 197, fol. 21.
2. Louis XIV à Philippe V, 26 août 1709. Archives d'Alcala, l. 2460.
3. Le même au même, 2 septembre 1709. Id., ibid.
4. Louis XIV à Amelot, 2 septembre 1709. Affaires étrangères, Espagne, t. 192, fol. 231.

le duc d'Orléans n'avoit rien fait sans l'ordre du Roi de France; » et, le 29 juillet, il rapportait avec plus de force encore le même bruit, ajoutant que S. M. T. C. le démentait expressément, mais que le cas lui paraissait si délicat qu'il serait impossible de savoir jamais la vérité[1]. Marlborough partageait l'opinion du duc d'Albe[2]. On a sans doute remarqué d'autre part que parmi les déclarations de Flotte à Espinosa s'en trouvait une d'après laquelle Louis XIV, interrogé par le duc d'Orléans sur la perte de ses propres droits, au cas du rappel de Philippe V, lui aurait répondu : « Mon neveu, prenez vos mesures. » Et l'on n'aura pas manqué de rapprocher cette déclaration du récit presque identique de Saint-Simon : « Le Roi dit à M. d'Orléans de faire revenir d'Espagne ses équipages, et lui ajouta à l'oreille d'y envoyer les chercher par quelqu'un de sens, qui, dans la conjoncture présente, *pût être le porteur de ses protestations à tout événement,* etc. »

Il y a lieu, croyons-nous, de tenir grand compte de ces deux documents, et nous estimons que les paroles prêtées à Louis XIV ont été prononcées. Il faut en effet partir de ce point que, dans les premiers temps de 1709, Louis XIV était très sincèrement et très absolument décidé à abandonner Philippe V. La sortie d'Espagne du roi son petit-fils ne lui paraissait plus qu'une affaire de mois, peut-être de semaines. Dans des situations désespérées, on accepte tous les expédients qui s'offrent, même les plus extraordinaires, même les plus hasardeux. Quand Louis XIV aurait autorisé son neveu à se servir des dispositions favorables des Anglais et des Hollandais, cela ne nous surprendrait pas outre mesure; n'était-ce pas une chance, si minime qu'elle fût, de conserver l'Espagne à un prince français? Eût-elle été nulle, les prétentions et les protestations du duc d'Orléans créaient du moins à l'archiduc un embarras de plus dans le présent et pour l'avenir.

Nous ne pensons pas cependant que Louis XIV soit allé jusque-là, et, s'il a pu comprendre et pardonner quelques pourparlers avec Stanhope, aucun document ne permet d'admettre qu'il les ait connus d'avance et tolérés. En revanche, beaucoup de textes

1. Le duc d'Albe à Grimaldo, 25 et 29 juillet 1709. Archives d'Alcala, l. 2975.

2. Coxe et Landau soutiennent que le duc d'Orléans était d'accord avec Louis XIV et s'appuient sur une lettre de Marlborough à Godolphin, 23 janvier 1709 (Coxe, t. I, p. 551, et Landau, p. 480), où Marlborough paraît persuadé de la complicité du prince et du roi.

nous font croire qu'il a très réellement conseillé au duc d'Orléans de tenir ses protestations prêtes pour le cas échéant, et de se ménager en Espagne un parti prêt à le recevoir.

N'est-on pas frappé de ce fait qu'au moment même où Louis XIV donnait au président Rouillé des instructions accordant l'Espagne et les Indes à l'archiduc[1], il s'efforçait de faire reconnaître par les Espagnols les droits au trône du duc d'Orléans, en cas d'extinction des branches de Philippe V et du duc de Berry? Il voulait que cette question, en suspens depuis 1701, fût réglée sur-le-champ. « Sire, » lui écrivit Amelot vers la fin de janvier, « V. M. n'ignore pas que, quoique monseigneur le duc d'Orléans ait été déclaré par un acte authentique avoir droit en son rang à la succession de la monarchie d'Espagne, comme descendant de la Reine Anne d'Autriche, sa grand mère et mère de V. M., la renonciation de cette Princesse, stipulée par son contrat de mariage avec le Roi Louis XIII, de glorieuse mémoire, a passé en force de loi dans les États de Castille qui furent tenus alors, ce qui n'a pas été fait de même dans le temps du mariage de V. M. avec la feue Reine. Aujourd'hui que les États sont sur le point de s'assembler pour reconnoître et jurer monseigneur le prince des Asturies, il a été proposé de faire abroger la loi qui a exclu la Reine Anne d'Autriche de la couronne, afin de rendre le droit de monseigneur le duc d'Orléans plus incontestable et plus certain. Le Roi d'Espagne me paroît dans le dessein de suivre cette vue, en cas que V. M. l'approuve, étant bien aise en cela de donner des marques publiques de sa reconnoissance à monseigneur le duc d'Orléans, après les services importants que S. A. R. lui a rendus pendant les deux dernières campagnes[2]. » Louis XIV trouva ce procédé dangereux; « il ne falloit pas, disait-il, mettre en discussion les droits incontestables du duc d'Orléans[3]; » ni s'exposer « aux difficultés qu'on pourroit essuyer de la part de quelque député mal intentionné[4]. » Il résolut, d'accord avec son petit-fils, de recourir à un moyen aussi fort et plus sûr; une fois les États séparés, on demanderait leur consentement à toutes les villes, prises une à une, et consultées par lettres particulières[5].

1. *Mémoires de Torcy*, 1709.
2. Amelot à Louis XIV. Affaires étrangères, Espagne, t. 189, fol. 39.
3. Louis XIV à Amelot, 4 février 1709. Ibid., fol. 70.
4. Louis XIV à Philippe V, 25 février 1709. Archives d'Alcala, l. 2460.
5. Amelot à Louis XIV, 11 février 1709. Affaires étrangères, Espagne, t. 189,

Pourquoi donc Louis XIV eût-il demandé à son petit-fils, qu'il considérait déjà comme perdu, cette sorte de disposition dernière en faveur du duc d'Orléans, s'il eût dû interdire à celui-ci d'en faire usage? Bien plus, la lettre de créance de Flotte, datée du 5 mai 1709, est postérieure de quelques jours à la première conversation de Louis XIV et du duc d'Orléans. Comment ce dernier, sachant le roi de France averti par Philippe V, eût-il osé l'écrire sans une sorte d'autorisation?

Philippe V, lui, ne voulut jamais croire, — et par le fait il eut raison, — qu'il pût être réduit à abdiquer : aussi jugea-t-il criminels tous les actes qui supposaient son abdication, et ne pardonna-t-il pas de longtemps à un parent qui avait eu la pensée de lui succéder[1]. Deux points de départ aussi différents ne pouvaient pas permettre aux deux princes d'arriver à des conclusions semblables, et de juger la même action de la même manière.

Mais, dira-t-on, si Louis XIV a permis une des démarches de Philippe d'Orléans et excusé les autres, d'où vient « cet air sec et contraint » que, suivant le témoignage de Saint-Simon, il conserva longtemps avec lui[2]? Si nous nous placions dans l'hypothèse que Louis XIV avait eu quelque confidence des pro-

fol. 172; Louis XIV à Amelot, 25 février 1709. Affaires étrangères, t. 188, fol. 241. — Louis XIV à Philippe V, 25 février 1709. Archives d'Alcala, l. 2460. Le 11 février 1709, Philippe V avait écrit à Louis XIV : « J'avois songé à faire aussi casser par les États la loi qui exclut les descendants de la reine Anne d'Autriche de la succession et j'en avois même parlé à M. le duc d'Orléans quand il étoit ici, comme d'une chose que j'aurois fort sonhaitée et qui m'auroit fait beaucoup de plaisir. Mais j'ai fait depuis réflexion qu'il ne convenoit pas dans des temps aussi difficiles que ceux où nous sommes de proposer aux États une affaire qui pourroit y causer des embarras quand il s'agiroit d'une autre aussi importante que celle de la reconnoissance de mon fils pour légitime héritier de la couronne d'Espagne; et j'ai jugé qu'il falloit remettre à un autre temps à faire casser cette loi. M. Amelot vous informera plus particulièrement des raisons qui m'ont porté à prendre cette résolution qui doit faire d'autant moins de peine à M. le duc d'Orléans qu'il pourra toujours assister aux États comme Infant; et que je suis résolu à faire écrire ensuite à chacune des villes qui ont voix dans les États en particulier pour avoir son consentement pour la cassation de la loi dont je viens de parler, ce qui aura la même force que si cela se faisoit dans les États mêmes. » Affaires étrangères, Espagne, t. 195, fol. 190.

1. C'est ce qu'ont parfaitement compris et le premier commis Le Dran, *loc. cit.* : « Philippe V, ayant toujours été éloigné de penser que jamais il pût être forcé à abandonner son royaume, avoit été extrêmement irrité, etc.; » et Voltaire, *loc. cit.* : « Philippe V ne pardonna pas à son parent *d'avoir cru qu'il pouvoit abdiquer*, et d'avoir eu la pensée de lui succéder. »

2. *Saint-Simon*, t. V, p. 12.

jets de son neveu, nous dirions qu'il est tout naturel d'avoir l'air sec et contraint vis-à-vis de gens dont on reste le supérieur et qu'on a compromis, sans les soutenir jusqu'au bout. Mais dans l'hypothèse que nous avons adoptée, les choses ne s'expliquent pas moins bien. Si Louis XIV, tout en pardonnant sur le fond, tint quelque rigueur à son neveu, c'est que ce prince avait travaillé pour lui-même en Espagne avant d'en avoir reçu la moindre autorisation, c'est que, plus tard, il interpréta les paroles du roi dans un sens qu'elles n'avaient pas. « Prenez vos mesures! » signifiait dans la bouche du roi : « Préparez la voie à vos protestations ! » et non pas : « Créez-vous un parti au détriment de mon petit-fils et en vous appuyant sur ses ennemis! » C'est que Louis XIV craignit aussi de mécontenter son fils, Monseigneur, et qu'il devait, comme le remarque Le Dran, « des égards à la branche de son petit-fils régnant en Espagne. » C'est enfin et surtout qu'après cette malheureuse aventure, le duc d'Orléans, tombé presque à l'état de particulier, acheva de se déshonorer par le scandale de sa vie privée. La preuve en est que, quand il voulut rentrer en grâce, il ne demanda pas pardon au roi d'Espagne, mais il renvoya Mme d'Argenton.

Telle est, résumée dans ses traits essentiels et selon les règles de la plus stricte impartialité, cette intrigue célèbre qui faillit jeter à la Bastille un petit-fils de France; nous nous sommes efforcé de peser les responsabilités de chacun et de la réduire elle-même aux justes proportions qu'elle doit garder. Bien qu'elle n'ait pas eu toute la gravité que les contemporains, avides d'émotions, lui attribuèrent d'abord, elle n'en fut pas moins, comme l'a dit très justement Saint-Simon, « la source de tout ce qui a depuis accompagné la vie de Philippe d'Orléans d'amertumes et de détresses, qui se sont de là répandues même sur les temps les plus affranchis et les plus libres de sa vie, et dans lesquels il a été revêtu seul de tout le pouvoir souverain [1]. »

Alfred BAUDRILLART.

1. *Saint-Simon*, t. V, p. 1.

JACQUES D'ARMAGNAC

DUC DE NEMOURS

1433-1477.

Dans tout procès politique il est de règle que la sympathie populaire aille droit à l'accusé. Innocent ou coupable, s'il meurt, c'est un martyr, et la plupart du temps la postérité n'en juge pas autrement que les contemporains. Cette commisération générale, Jacques d'Armagnac l'a excitée autant et plus que d'autres, et sa mémoire a largement bénéficié de l'inexorable rigueur dont Louis XI l'a accablé. La poésie dramatique elle-même s'en est mêlée : c'est assez dire que la vérité historique a subi plus d'une altération !

Quel homme était-ce donc en réalité que ce duc de Nemours dont la mort tragique a fait verser tant de larmes, que valait-il, et quel fut son rôle dans les luttes politiques de son temps? Faut-il voir en lui l'innocente victime d'un despote sanguinaire, ou bien trouverons-nous dans la longue série de ses infidélités l'explication, je ne dis pas l'excuse, de la cruelle vengeance du roi de France? Voilà ce qu'on se propose d'étudier, sans perdre de vue que cette lutte de dix années n'est qu'un épisode de la grande révolution dont Louis XI fut l'agent le plus actif, et qui, dans la seconde moitié du xve siècle, acheva de substituer l'autorité monarchique à la souveraineté des grandes maisons féodales.

I.

Jacques d'Armagnac naquit, vers 1433[1], du mariage de Ber-

1. A la fin de 1476, il se donnait quarante-trois ans (*Procès du duc de Nemours*, ms. sur pap. de la bibl. Sainte-Geneviève, coté Lf 7, fol. 270). Ce manuscrit, qui date du xve siècle, quoique relié de nouveau au xviie, est peut-être écrit

nard, comte de la Marche, de Pardiac et de Castres, vicomte de Carlat et de Murat, avec Éléonore de Bourbon-La Marche. C'est ainsi que des deux côtés il tenait au sang royal de France, par sa grand'mère paternelle, Bonne de Berry, petite-fille du roi Jean et femme du connétable Bernard VII d'Armagnac, comme par sa propre mère, Éléonore de Bourbon, qui descendait directement de saint Louis par son père, Jacques II, comte de la Marche[1].

Il y a peu de chose à dire de l'enfance du fils aîné de Bernard et d'Eléonore. Vers l'âge de huit ans le petit seigneur fut mis « à l'école, » où il demeura cinq ou six années ; puis, vers 1448, quand le moment fut venu de le préparer pour le rang qu'il était appelé à tenir dans le monde, le comte de la Marche remit Jacques aux mains d'un de ses fidèles, Henri de Pompignac, dit Palamedes, seigneur de Pompignac, au diocèse de Saint-Flour, et sénéchal de Castres[2]. Assisté quelque temps par le seigneur d'Avalon, Pom-

de la main même des commis de Hugues Alligret, qui fut greffier criminel au parlement de Paris de 1451 au 3 juillet 1486. (Arch. nat., reg. X^{2a} 51. Cf. *Procès*, fol. 464 v°.) Il est permis de se demander si ce volume n'est pas celui qui figure dans l'*Inventaire des biens de la reine Charlotte de Savoie*, sous la rubrique : « Le double du procès de monseigneur de Nemours, en pappier, couvert de parchemin. » En ce cas, il aurait fait partie de la bibliothèque de Louis XI. (Voy. Tuetey, *Bibl. de l'Éc. des chartes*, 6e s., t. I, p. 338 et 423.) Ce manuscrit, qui m'a été signalé par mon confrère M. Kohler, sera indiqué désormais par le simple mot *Procès*.

Il en existe deux copies complètes à la Bibl. nat., provenant des fonds Cangé et Harlay (auj. mss. fr. 5773 à 5776 et 16542). Le n° 2387 fr., nouv. acq., à la même bibliothèque, comprend le tome I d'une copie plus médiocre, également du XVIIe siècle. On trouvera encore quelques extraits du procès aux fol. 133 et 136 v° du ms. fr. 2921 (XVe s.), et *Copies de Legrand*, ms. fr. 6984, *passim*. Enfin Lenglet en a imprimé des portions aux *Preuves* de son édition de Commynes, III, 518-530.

Tout récemment M. P.-M. Perret a fait emploi du ms. Lf7 de la bibliothèque Sainte-Geneviève dans sa *Notice biographique sur Louis Malet de Graville, amiral de France*. Paris, Picard, 1889, in-8°, p. 24-50.

1. Jacques II lui-même était fils de Jean Ier de Bourbon et de Catherine, comtesse de Vendôme et de Castres, qui avait trouvé ces seigneuries dans la succession de son frère Bouchard VII, mort sans enfants. Le 15 sept. 1390, Jean et Catherine firent entre leurs enfants un partage anticipé de leurs biens, et attribuèrent à leur fils aîné, Jacques, les comtés de la Marche et de Castres, la terre de Leuze et toutes leurs seigneuries de Hainaut, le château de Montaigut en Combraille et la terre de Bellac dans la Marche. (Arch. nat., P 136^{2}, cote 1221.)

2. Dans un reçu du 27 juillet 1458 signé « Pompignac, » ce personnage, qui jouera un rôle dans la suite de ce récit, se qualifie « chevalier, Sr de Pompignac et de Bereinhs (Berens, Tarn, arr. de Gaillac), élu pour le roi au pays de la Marche » (Bibl. nat., Coll. de Bastard ; chartes orig., n° 860). Le surnom de Palamedes est évidemment emprunté aux romans de la Table ronde.

pignac conserva seul le gouvernement du jeune prince, et sut gagner à tel point la confiance de son élève, qu'après la mort de Bernard d'Armagnac, Jacques garda auprès de sa personne le sénéchal de Castres, lui confia la charge principale de la dépense et de la conduite de son hôtel et fit de son ancien gouverneur le plus écouté de ses conseillers[1].

Le goût éclairé que Jacques manifesta toute sa vie pour les arts, sa passion des beaux manuscrits, passion qu'il avait héritée de son illustre bisaïeul Jean, duc de Berry[2], l'aisance avec laquelle

1. *Procès, passim.*

2. M. Léop. Delisle (*le Cabinet des manuscrits de la Bibl. nat.*, in-4°; Paris, 1868, t. I, p. 86 ss.) a consacré quelques pages magistrales à la « librairie » de Jacques d'Armagnac, qui devait posséder un nombre considérable de manuscrits, puisque la grande bibliothèque parisienne en renferme une soixantaine, dont la plupart proviennent de la confiscation du connétable de Bourbon, et d'autres collections françaises ou étrangères encore sept ou huit. M. Delisle a dressé la liste de ces volumes que les supercheries de leurs propriétaires postérieurs, — lavages et altérations d'armoiries, grattages des mentions de propriété et de destination : *pour Castres, pour Carlat*, — n'ont pas réussi à rendre méconnaissables. Quelques-uns constituent de véritables trésors artistiques, comme cet admirable *Josèphe* (ms. fr. 247 de la Bibl. nat.), dont la décoration fut commencée par l'enlumineur du duc de Berry et complétée pour le duc de Nemours par le « bon peintre et enlumineur du roy Loys XIe, Jehan Foucquet. »

Il n'est pas douteux que Jacques d'Armagnac hérita d'une partie des livres de son aïeul maternel, Jacques de Bourbon, et de quelques-uns de ceux de Jean, duc de Berry, un des plus célèbres collectionneurs du moyen âge, mais la plupart des manuscrits qui lui ont appartenu ont été exécutés pour lui et à ses frais.

A la liste si complète donnée par M. Delisle, il faut ajouter le ms. 514 de la bibl. Mazarine, qui m'a été indiqué par mon confrère M. A. Molinier. C'est un « *Livre de la chasse* par Gaston Phebus, comte de Foix, » qui paraît bien avoir été écrit pour Jacques d'Armagnac. La mention autographe « Ce livre est au duc de Nemours, comte de la Marche : *Jaques*, » qui a été apposée par le duc lui-même à la fin de ses manuscrits, après l'indication du nombre des feuillets et des « histoires, » cette mention, dis-je, a été grattée, mais la disposition encore visible des lignes et des mots est bien celle qu'on rencontre habituellement sur les livres de Jacques d'Armagnac. Le frontispice, qui représente un veneur offrant le volume à un prince assis sur une chaire et entouré de serviteurs, pourrait indiquer la présentation du « Livre de la chasse » au duc de Nemours lui-même. Teint coloré, yeux bruns, traits réguliers, figure jeune et imberbe. Pour costume, une robe rouge, serrée à la taille et bordée de fourrure blanche. La tête est coiffée d'un haut chapeau de castor à galon d'or. L'écu peint sur les croisées de la salle et qui porte les armoiries de Jean Pot, seigneur de Chemaut, mari de Georgette de Balsac (1538), n'est pas pour donner le change, car il est visible que cet écu a été ajouté là aussi bien que sur la bordure dont on distingue encore le dessin sous l'écu superposé. M. Durrieu a signalé encore parmi les manuscrits à peintures de Sir Thomas Philipps un *Roman du Petit Artus*

il avait appris à exprimer sa pensée, ses manières douces et raffinées, tout, jusqu'aux habitudes de piété dont il ne se départit jamais, témoigne des soins qui furent apportés à son éducation. Nulle trace chez lui des sauvages passions ni des appétits désordonnés de cette terrible race d'Armagnac dont il était issu. Avant lui du reste, son père s'en était affranchi, et la réputation que le vertueux comte de la Marche a laissée dans l'histoire est assurément l'une des plus pures de tout le XVe siècle. Modèle de prud'homie comme de vertus domestiques, Bernard a mérité cet éloge magnifique du Bourguignon Jean Chastelain, qu'il faut citer, parce qu'on y voit revivre le milieu patriarcal où s'écoula l'adolescence de l'homme dont j'ai entrepris de raconter la vie : « Avecques la vaine renommée que pouvoit avoir merié es faits du monde par chevalerie et prouesse de corps, si n'avoit-il son pareil en la terre en vraye gloire de devotion envers Dieu... De sa famille n'avoit homme dissolu, nul joueur, nul vivant de rapine... En salle, à l'heure du repas où cotidiennement seoit entremy (ses serviteurs), faisoit lire la Bible, exposition des saintes Écritures, livres de doctrine et de perfection, livres de mœurs et de bons enseignements et toutes telles choses et y faisoit plus quoy (coi) en sa maison qu'en un réfectoir de Chartreux. » Tel fut l'homme qui consacra sa vie au service de la royauté française et auquel Charles VII confia l'éducation de son fils aîné, le dauphin Louis, entreprise plus difficile sans doute que celle de battre les Anglais,

qui porte la signature du duc de Nemours. (*Bibl. de l'Éc. des chartes*, 1889, 4e et 5e livr., p. 398.) — A noter encore parmi les incunables exposés à la Bibl. nat. un exemplaire des *Lettres de Bessarion*, imprimé à Paris en 1471 et qui porte *in fine* la célèbre mention de propriété avec la signature de Jacques.

J'ai vainement cherché dans tant de manuscrits des renseignements sur celui qui les a possédés. Il faut signaler pourtant quelques lignes du prologue du ms. fr. 5936 de la Bibl. nat. qui renferme un traité de blason inachevé, « composé et donné à Jacques Monseigneur, filz de monseigneur le duc de Nemours, par Clément Prinsault..., serviteur de T. R. P. en Dieu Monseigneur de Castres, oncle dud. Jacques Monseigneur. » Au fol. 2, une miniature sans valeur artistique représente un personnage à genoux, offrant un volume à un petit enfant couché dans un lit de bois doré, la tête ceinte d'un cercle d'or. Sur le lit est jetée une courtepointe d'azur semée de fleurs de lis d'or à une bande de gueules. Au-dessous sont écrits ces mots : « Combien, très noble enfant Jacques Monseigneur..., je ne soye non aseuré que par les escrips de pluseurs approuvés atteurs et maistres anciens, aussi par la direction et frequentation des heraulx nobles et autres vaillans nobles hommes en ce expers, *desquels mond. s^r^ le duc est très fervent et singulier zélateur*, puisse au temps advenir estre informé et parfaitement instruit de l'invention, notice et blason des armes..., toutesfoys, etc. »

car l'élève se montra indiscipliné et trop souvent rebelle aux leçons de son gouverneur[1] !

Moins solide fut le caractère de Jacques que celui de son père, et l'on peut dire que dans la conduite de ce prince infortuné, malgré la distance où quatre siècles écoulés nous placent pour la juger, on saisit à tout moment des incertitudes et des tâtonnements qui témoignent d'une volonté mal trempée et d'une intelligence politique médiocre. Insuffisance commune d'ailleurs à presque toutes les hautes têtes féodales de cette époque !

Mais il ne faut pas devancer les temps. — Dès son âge tendre, Jacques d'Armagnac fut honoré comme le chef futur de sa maison. En contraste avec le prudent Bernard, son père, Jacques de Bourbon, son aïeul maternel, fut, peut-être par transmission héréditaire, l'instigateur des ambitieuses pensées qui s'éveillèrent de bonne heure dans le cœur du jeune comte de Castres. Pauvre cerveau que celui de cet autre Jacques, débris d'un autre âge et plus épris de titres sonores que de sens pratique et d'avantages positifs ! Sa naissance l'avait fait comte de la Marche et de Castres[2], mais il passa sa vie à courir les aventures lointaines. Né en 1370, il commença par se faire prendre par les Turcs à la bataille de Nicopolis (1396). Huit ans plus tard on le retrouve en France, chef assez ridicule d'une expédition maritime avortée contre les Anglais. En 1406, il épousa Béatrix, fille du roi de Navarre Charles III[3], et de cette union naquit Éléonore, qui fut la mère de Jacques d'Armagnac. Béatrix meurt et l'aventureux paladin s'allie à Jeanne, reine de Naples, qui ne tarde point à faire

1. « Et jà commençoit la Praguerie... Et cependant Mgr le Daulphin estoit à Niort et Mgr de la Marche avec luy de par le Roy et y arriva Mgr d'Alençon. Et fut mis Mgr de la Marche hors de l'hostel de Mgr le Daulphin et y demeura Mgr d'Alençon. » (G. Gruel, *Coll. Michaud, Mémoires pour servir à l'hist. de France*, III, 215.)

2. Le comté de la Marche (auj. dép. de la Creuse et de la Haute-Vienne) fut remis à Louis Ier, duc de Bourbon, par le roi Charles le Bel, pour être tenu en pairie, en échange du comté de Clermont (1327). Après la mort du duc Louis, Jacques, son fils puîné, prit à tort ou à raison le titre de comte de la Marche (voy. Arch. nat., P 1363[3], cote 1200), auquel succéda directement son fils Jean Ier, père de Jacques II.

La seigneurie de Castres fut érigée en comté, en 1356, par Jean le Bon pour Jean VI, comte de Vendôme. Après la mort de son fils, Bouchard VII, le comté passa à Catherine, sœur de ce dernier prince, femme de Jean Ier de Bourbon, comte de la Marche et de Vendôme. Le comté de Castres comprenait toute la portion de l'Albigeois située sur la rive gauche du Tarn, à l'exception d'Albi.

3. Contrat du 15 août 1405. (Bibl. nat., ms. fr. 2746, fol. 73.)

de lui le plus infortuné des hommes et le plus contesté des rois. Fuyant la prison où cette rigoureuse épouse l'avait jeté, Jacques erra quelque temps en Italie et regagna ses domaines de France, où, s'éprenant de dévotion, il finit par renoncer à toutes les couronnes dont il s'était paré au cours de sa carrière agitée, Hongrie, Jérusalem, Sicile, Dalmatie, Croatie, Rome, Galice, Lodomerie et Bulgarie[1] ! Puis, revêtu de l'habit de saint François, ce vieux roi *in partibus* s'en fut mourir saintement à Besançon dans un couvent de cet ordre[2].

Trois ans plus tôt, le 24 janvier 1435, Jacques de Bourbon avait institué pour sa légataire universelle Éléonore, sa fille unique, mariée depuis 1424 à Bernard d'Armagnac, qui portait alors le titre de comte de Pardiac et que son beau-père institua aussitôt son lieutenant général en son comté de la Marche. Jacques de Bourbon prit soin de substituer à sa fille son petit-fils Jacques, à la charge de porter son nom et ses armes[3].

Dès que son fils aîné fut en âge de porter les armes, Bernard d'Armagnac se hâta de l'envoyer au roi. Le 10 novembre 1449, le jeune comte de Castres[4], — c'est le titre que Jacques portera

1. Il s'intitulait encore « comte de la Marche, de Castres, de Provence, de Forcalquier et de Piemont, seigneur de Leuze et de Montaigu en Combraille. » (Acte de novembre 1419 aux Arch. nat., P 1363², cote 1201, parch.)

2. 24 sept. 1438. *Hist. de Languedoc*, nouv. éd., t. IX, p. 1134 s. Cf. *Mém. d'Olivier de la Marche*, éd. Beaune et d'Arbaumont, I, 193 s.

3. Ceci explique pourquoi le duc de Nemours portait écartelé, au 1 et au 4 d'azur à 3 fleurs de lis, au bâton de gueules péri en bande chargé de 3 lionceaux d'argent, qui est de Bourbon-La Marche, et au 2 et au 3 écartelé 1 et 4 d'argent au lion de pourpre couronné d'or, 2 et 3 de gueules au léopard lionné d'or, qui est d'Armagnac. (Voy. entre autres les mss. fr. de la Bibl. nat., n° 37, fol. 298 v°, 301, 304, et n° 99, fol. 1 et 561.) Pourtant un sceau de Jacques d'Armagnac en cire vermeille, le seul que je connaisse, porte les armoiries d'Armagnac au 1 et au 4 et celles de Bourbon au 2 et au 3. (Acte du 22 avril 1467 au Cabinet des titres, Pièces orig., dossier *Armagnac*.) — C'est à tort que Douët d'Arcq (*Sceaux de l'Empire*, I, 318) veut que le heaume couronné surmontant l'écu d'Armagnac fût cimé d'un panache. C'est une gerbe de blé qui sort de la couronne. Elle est serrée par un lien dont les bouts sont tenus par deux hommes sauvages, tandis que l'écu lui-même est accolé de deux sirènes. Ces supports, aussi bien que la gerbe, constamment reproduits dans les manuscrits qui ont appartenu à Jacques d'Armagnac, permettent d'identifier ces volumes, alors même que la plupart du temps leurs propriétaires plus récents ont fait recouvrir de leurs armes l'écu du duc de Nemours.

4. Il jouissait de cette seigneurie en vertu d'une donation entre vifs de ses parents. En 1476, le comté de Castres fut estimé valoir 4,000 livres (Bibl. nat., ms. fr. 21300, aux dates du 20 avril et du 20 juin 1485); ailleurs, en 1479, à 7,000 l. de revenu (ms. fr. 10237, fol. 186).

jusqu'à la mort de son père, — fit son entrée à Rouen dans la suite de Charles VII. Particularité curieuse ! Il chevauchait ce jour-là immédiatement derrière le comte de Saint-Pol, Louis de Luxembourg, qui, un quart de siècle plus tard, devait le précéder de si peu sur l'échafaud ! Dans ce triomphant cortège, le comte de Castres affichait cette pompe et ce luxe d'accoutrements qui jouèrent un rôle si important dans la ruine des grands seigneurs du XVe siècle. Il avait, nous apprend le chroniqueur Mathieu d'Escouchy, qui se complaît dans la description des magnificences de cette journée, il avait « sa houssure de satin bleu et gris, et en sa compaingnie estoient xx hommes d'armes qui avoient leurs chevaulx couverts de pareilles coulleurs[1]. »

Quelques mois plus tard (avril 1450), l'écuyer continue ses débuts en Normandie, sur le champ de bataille de Formigny. Heureux prince, qui des luttes de la guerre de Cent ans ne connut que le victorieux épilogue ! Castres appartenait au corps d'armée commandé par son parent le comte de Clermont, Jean de Bourbon. Le 15 avril, ils furent rejoints par le connétable de Richemont qui avait la direction suprême des opérations, au moment même où les Anglais se jetaient sur leurs archers. Avant de charger, les chefs français accoururent auprès du connétable, et Jacques d'Armagnac se fit conférer la chevalerie. Puis, piquant des deux, il se jeta dans la mêlée et prouva par sa vaillance qu'il était digne de porter ses éperons dorés. Au reste toute l'armée française fit merveilles ce jour-là. Après la victoire on assiégea Vire, et, la ville prise, Richemont tira vers Avranches, tandis que Clermont et sa bande se portaient sur Bayeux. Le comte de Castres ne quittait pas son cousin. On le retrouve au siège de Caen, où il rejoignit le connétable revenu de sa pointe vers l'ouest. Somerset et ses Anglais ne tardèrent point à se rendre et l'armée française courut planter ses tentes devant Cherbourg. La prise de ce port mit fin à cette brillante campagne (13 août 1450)[2].

L'année d'après, Jacques d'Armagnac accompagna encore l'armée royale en Guyenne, et avec Dunois entra à Bordeaux (29 juin), puis à Bayonne (20 août)[3]. A peine parvenu à l'âge d'homme, le jeune comte de Castres, on le voit, jouait son rôle dans le

1. Éd. Beaucourt (Soc. de l'hist. de France), I, 241.
2. G. Gruel, éd. cit., III, 224.
3. Escouchy, éd. Beaucourt, I, 358. — Vallet de Viriville, *Hist. de Charles VII*, III, 212.

monde. Charles VII suivait ses débuts d'un œil bienveillant et les gens des trois états du comté de la Marche lui votèrent des subsides assez élevés, tant « pour plusieurs plaisirs » qu'il avait faits au pays que pour l'aider à maintenir son état « honnorablement ou service de monseigneur le Roy[1]. »

C'est principalement par l'aménité de son caractère et par son adresse à se conduire dans le monde que Jacques d'Armagnac réussit à se concilier la sympathie de ceux qu'il approchait[2]. Le chroniqueur Mathieu d'Escouchy raconte un épisode de sa jeunesse qui met la douceur de ses manières en contraste avec l'humeur brutale de son cousin Jean V, comte d'Armagnac. On sait quel scandale ce prince avait excité par son union incestueuse avec sa sœur Isabelle. Impossible de lui faire entendre raison ! Déjà par deux fois le pape Nicolas avait excommunié le misérable. Charles VII pria le comte de la Marche et sa sœur Anne, femme du sire d'Albret Charles II, de tenter auprès de leur neveu un suprême effort. Le comte de Castres accompagna son père. Tout d'abord ils pensèrent n'être point admis à Lectoure où le comte résidait avec sa triste compagne. Enfin, quand ils y eurent obtenu un gîte, Jacques alla trouver son cousin « et par belles paroles et douches le admonesta tellement qu'il se conclud d'aller devers lesdis oncle et tante en leur hostel et y mena sa dicte sœur. » Là M. de la Marche et la dame d'Albret entreprirent leur malheureuse nièce en la suppliant de s'arracher aux liens coupables qui la déshonoraient et avec elle tous ceux de sa maison, quand tout à coup Jean d'Armagnac intervint violemment et, la dague au poing, se jeta sur son oncle que Jacques eut peine à protéger contre la rage de ce furieux.

Force fut de déguerpir. Mais, avant de quitter Lectoure, M. de la Marche trouva moyen de faire parvenir à Isabelle une lettre « bien gracieuse, » où il la conjurait encore de rompre avec son frère,

1. 20 janvier, 3 mai et 7 oct. 1451. La même année, les états, ayant obtenu du roi que les aides n'auraient pas cours dans le pays moyennant une taille directe ou équivalente de 4,500 l. t., imposèrent en sus, pour frais accessoires, une somme de 1,500 l. t., dont Charles VII plus tard, avec leur consentement, fit don à Jacques d'Armagnac. (Ant. Thomas, *États provinciaux de la France centrale*. Paris, 1879, in-8°, I, 270 s.)

2. Il dira en 1476 qu'il a, du temps de Charles VII, beaucoup connu Yolande de France (la future duchesse de Savoie), « car plus que nul autre il avoit charge de la conduire. » Il avait à la même époque « grande accointance » avec le duc de Bretagne, François, et couchait avec lui. (*Procès*, fol. 317.)

offrant de lui donner asile dans sa propre maison. Par malheur, Jean d'Armagnac eut vent de cette missive. Aussitôt il s'élance sur les traces des voyageurs. Castres, qui cheminait derrière, voit accourir son cousin et, dans la crainte de quelque nouvelle violence, tourne bride et se porte à sa rencontre. Il le trouve « moult eschauffé et en grant voulenté de achever son entreprinse, » mais cette fois encore « par douches parolles et remonstrances qu'il lui fist le appaisa[1]. » L'aventure serait entièrement à l'honneur de Jacques d'Armagnac, si elle ne témoignait aussi des liens d'amitié qui l'unissaient à son indigne parent, amitié qui par la suite devait contribuer grandement à le pousser à sa ruine ; mais il est juste d'ajouter que Jean V, malgré ses vices, devait bien posséder quelques qualités, puisque Mme d'Albret elle-même, sa tante, fit jusqu'au bout profession de l'aimer « comme l'un de ses propres enfants[2] ! »

Ceci se passait en 1455. Peu après, Bernard, comte de la Marche, mourut[3]. Par son testament il avait institué Jacques pour son héritier universel avec substitution en faveur de Jean, son fils cadet, pour le cas où le frère aîné disparaîtrait sans laisser de postérité légitime[4]. Sans parler du comté de Castres, Jacques d'Armagnac héritait des comtés de Pardiac et de la Marche, des vicomtés de Carlat et de Murat, de la seigneurie de Montaigut en Combraille, et, en Hainaut, des seigneuries de Leuze et de Condé[5]. Suivant l'habitude du temps, un certain

1. Escouchy, éd. de Beaucourt, II, 290 ss.

2. Voy. l'étude publiée ici même sous le titre : *Louis XI, Jean V d'Armagnac et le drame de Lectoure*, numéro du 1er novembre 1888.

3. Il règne quelque incertitude sur l'époque de ce décès. Anselme (*Hist. généal.*, III, 427) prétend que Bernard mourut entre la fin de 1457 et 1462. Dom Vaissete (*Hist. de Languedoc* (1745), V, 40) veut qu'il fût mort avant l'été de 1456, et cette opinion est confirmée par un mandement délivré par Jacques d'Armagnac, le 14 mai 1456, où il fait mention de la mort de son père (Arch. nat., K 184, n° 45²). Barbaza (*Annales de Castres*, in-18, 1886, p. 208) dit que le comte de la Marche mourut au commencement d'avril 1455 et qu'il fut enterré à Lézignan.

4. Ce testament portait la date de 1455. (Voy. *Invent. de lettres, titres, etc., concernant la seigneurie de Carlat et Carladais*. Bibl. nat., ms. fr. 2811, fol. 137, comm. du XVIe s.) Jean d'Armagnac, le futur évêque de Castres, né entre 1444 et 1446, avait une dizaine d'années de moins que son frère.

5. Comme Castres et la Marche, Montaigut et les domaines d'Auvergne et de Hainaut avaient appartenu à Jean 1er de Bourbon, comte de la Marche, et à Catherine de Vendôme, sa femme, qui les avaient attribués à leur fils aîné Jacques II (15 septembre 1390). Le comté de Pardiac et la vicomté de Murat

nombre de procès, commencés d'ancienne date, grevaient cette opulente succession. C'est ainsi que le comté-pairie de la Marche faisait depuis un siècle l'objet des réclamations de la branche ducale de la maison de Bourbon, qui soutenait devant le parlement de Paris que, pendant la minorité du duc de Bourbonnais Louis II, son oncle Jacques de Bourbon avait occupé « tortionnairement » la Marche aussi bien que la seigneurie de Montaigut en Combraille. Cette action, commencée par Louis II, fut continuée de génération en génération. Interrompue en 1434 par la mort du duc Jean Ier et par celle du « roi Jacques » (1438), elle fut reprise dix ans plus tard par Charles Ier, duc de Bourbonnais, et poursuivie par son fils Jean II, et c'est ainsi qu'en 1477, après la confiscation des biens de Jacques d'Armagnac, Louis XI ne fit, en donnant la Marche à son gendre Pierre de Beaujeu, que trancher en faveur de la maison de Bourbon un litige séculaire[1].

avaient été laissés à Bernard d'Armagnac par son père, le connétable Bernard VII. Ce dernier avait confisqué la vicomté de Murat, qu'il prétendait relever de sa seigneurie de Carladais, sur Regnault de Murat, pour cause de refus d'hommage et de rébellion. (Arch. nat., P 1363[4], cote 1191, min. xve s.) Bien qu'en 1444 Regnault eût cédé tous ses droits au comte d'Armagnac moyennant 4,600 écus d'or, sa fille Marguerite et Louis Louvet, qu'elle avait épousé, entamèrent une série de procédures en revendication de la vicomté, qu'ils soutenaient valoir 100,000 écus et 5 à 6,000 l. de rente, tandis que le comte de la Marche, Bernard, affirmait qu'on n'en pouvait tirer plus de 1,000 l. par an. Les deux appréciations, dictées par les besoins de la cause, étaient également inexactes, ainsi qu'on va le voir par le tableau suivant du revenu annuel moyen des domaines de Jacques, duc de Nemours (ses seigneuries de l'Ile-de-France exceptées). Ce tableau a été dressé sur un document non suspect, émané de Louis XI en 1479, que j'aurai l'occasion de citer encore à la fin de ce travail :

Comté de Castres	7,000 l. t.
Comté de Pardiac	2,400
Baronnies de Biran, Ordan et Peyrusse (dép. du Gers)	800
Seigneurie d'Entraigues (dép. du Puy-de-Dôme)	1,040
Vicomtés de Carlat et de Mur-de-Barrez (dép. de l'Aveyron)	3,600
Vicomté de Murat (dép. du Cantal)	2,400
Terres d'Anglards, Turlande, Mallet et Chasteauneuf (idem)	1,000
Terres de Bozouls (dép. de l'Aveyron) et de Fay (dép. de la Loire)	1,000
Comté de la Marche	5,000
Terres d'Amiens (*sic*) et auprès (Cette désignation, erronée sans doute, doit s'appliquer aux seigneuries que Jacques d'Armagnac possédait en Hainaut.)	800
Au total	25,000 l. t.

(Bibl. nat., ms. fr. 10237, fol. 186 ss. xve s.)

1. Voy. Arch. nat., P 1363[2], *passim*.

A l'époque de la rupture définitive du dauphin Louis avec son père, le nouveau comte de la Marche n'hésita pas à garder la foi qu'il devait au roi de France. Après la fuite du dauphin en Bourgogne, il assista au conseil que Charles VII assembla à Saint-Priest en Dauphiné, conseil où fut décidée la réunion de cette province au royaume[1] (8 avril 1457, n. st.). Cette même année, il est cité par Chastellain parmi les seigneurs que le roi députa pour faire accueil aux ambassadeurs qui vinrent à Tours demander la main de Magdeleine de France au nom de Ladislas, roi de Hongrie. Jacques fit merveilles aux fêtes et aux banquets offerts aux envoyés hongrois, puis, quand brusquement la nouvelle de la mort de Ladislas interrompit ces réjouissances, le jeune comte de la Marche prit part, dans l'église de Saint-Martin, au service solennel que les seigneurs du sang firent célébrer pour l'âme du défunt et apporta sa sympathie aux pauvres ambassadeurs qui, « tristes et desconfortés, cuidans estre venus aux nopces... et aians robes de drap d'or pour eux parer, ploroient soubs un noir habit[2] ! »

Ces séjours à la cour de Charles VII et ces parades fréquentes devaient coûter fort cher, mais il est probable que les finances de Jacques d'Armagnac étaient prospères à cette époque, car on le voit saisir plusieurs occasions d'agrandir ses domaines[3]. Le nouveau pair vint occuper son siège à Vendôme lors du procès criminel du duc d'Alençon, et c'est vraisemblablement alors, car les débats durèrent du 26 août au 10 octobre 1458, que le dauphin, réfugié en Flandre, lui écrivit par l'entremise des envoyés bourguignons, afin de lui recommander chaudement « ses affaires envers le Roy » son père, ce qui prouve tout au moins que le futur Louis XI ne

1. La Mure, *Hist. des ducs de Bourbon et des comtes de Forez*, éd. Chantelauze. Lyon, 1860-68, in-4°, t. II, 246 ss.

2. Chastellain, éd. de Lettenhove, III, 370.

3. Achat de 20,000 écus de seigneuries appartenant à sa grand'tante Marie de Bourbon, veuve de Jean de Beyne, seigneur d'Escroux. (Bibl. nat., ms. fr. 16837, fol. 10 v°.) — Paiement d'un solde dû à Bertrand de la Tour, comte de Boulogne, ensuite d'une transaction passée entre ce seigneur et Bernard d'Armagnac en 1454 pour les château et mandement de Roquecourbe. (Ibid., manuscrit Doat 219, fol. 283, cop.) Le château de Roquecourbe, construit par Philippe de Montfort, seigneur de Castres, sur un rocher escarpé, dans une presqu'île formée par l'Agout, en amont de la ville de Castres, fut habité par les comtes de Castres jusqu'à la réunion du comté à la couronne en 1519. Il fut démoli sous Henri IV. (Voy. Jolibois, *Revue du départ. du Tarn*, t. I, [1875], p. 138 ss.)

gardait pas rancune au fils de son ancien gouverneur de l'attitude trop *royaliste* qu'il avait prise en 1456[1].

C'est seulement à la fin de 1459 que Jacques d'Armagnac prit officiellement possession de son comté de Castres. La ville de Castres elle-même, enrichie par le commerce des draps, venait d'être, pendant toute une série d'années, éprouvée gravement par la peste. En 1459, on estimait que depuis dix ans cette terrible épidémie avait enlevé un tiers de la population et c'est peut-être la crainte du fléau qui avait empêché le jeune comte de faire plus tôt son entrée solennelle dans sa capitale. Le 2 décembre 1459, Jacques quitta Roquecourbe et fut reçu par les consuls à la porte de l'Albinque. Il montait un cheval que la ville avait payé cent cinquante écus d'or, tout caparaçonné de drap vermeil d'Angleterre, au harnais constellé de boules de cuivre doré. Les consuls marchaient à pied, tenant en main des cordons de soie et d'or attachés au frein de l'animal et supportant le dais armorié qui protégeait le noble cavalier. En tête du cortège, des ménestriers sonnaient flûtes, rebecs et musettes, tandis que des enfants de la ville, marchant en file, soutenaient au bout de rameaux de vigne vierge des panonceaux écussonnés. Puis c'étaient des personnages masqués travestis en sauvages, ou, déguisement plus bizarre, en marchands et en notaires (?), qui dansaient et gambadaient pour exciter les rires de la foule. La ville, qui avait bien fait les choses, fit haranguer le comte par un éloquent docteur en décrets, Antoine Cabirol, appelé exprès de Toulouse. Enfin, pour clore cette fête qui dura deux jours, les consuls présentèrent au comte un don de trois cents écus d'or, en échange duquel il confirma à la ville de Castres les franchises dont elle avait joui au temps de son père[2].

1. Cette démarche nous est connue par la réponse du comte de la Marche : « Mon très redoubté seigneur, vous povez croire véritablement que sur ce et en toutes autres choses en quoy je vous pourroye faire service et dont pourriés mieulx valoir, que je me y vouldroye emploier et faire tout le possible à mon povoir... Escript à Vendosme, le XXIe jour d'octobre. » (Bibl. nat., ms. fr. 20427, fol. 21, orig. pap., signé *Jaques* et jadis scellé.)

Cette lettre est une des seules missives originales de Jacques d'Armagnac que je connaisse. Il en est une autre adressée au duc de Milan Galéas-Marie Sforza, au British Museum, ms. Egerton 2016, fol. 41.

2. Barbaza, auquel j'emprunte ces détails, y ajoute le récit d'un épisode qui témoigne de l'âpreté avec laquelle la féodalité défendait ses privilèges. Jacques observa, paraît-il, que, parmi les 300 écus qui lui étaient présentés, il y avait pour une cinquantaine d'écus de monnaie faible, et il exigea que ces pièces

C'est ainsi que, mêlant le soin de ses intérêts personnels à celui des affaires publiques, Jacques d'Armagnac joua très honorablement son rôle de grand feudataire pendant les dernières années du règne de Charles VII. Fidèle au roi sans arrière-pensée, il figura encore parmi les seigneurs qui se réunirent dans l'hôtel du comte du Maine à Villefranche en Berry, vers la fin du mois de juillet 1460, et décidèrent que, vu les désobéissances du duc de Bourgogne Philippe le Bon, Charles VII avait le droit de procéder *manu militari* pour faire exécuter les arrêts du parlement de Paris et pour assurer le maintien de sa souveraineté dans les pays que Philippe tenait en hommage de la couronne[1]. Ce n'était pas le moyen apparemment de se concilier la faveur du dauphin Louis, hôte et client du prince bourguignon et qui allait à échéance très rapprochée monter sur le trône de France !

II.

Pourtant nul ne fut mieux accueilli par Louis XI, à sa rentrée en France, que Jacques d'Armagnac, comte de la Marche. Les chroniqueurs bourguignons, qui ont raconté avec tant de complaisance les fêtes somptueuses auxquelles Philippe le Bon prit part à Paris après le couronnement, Jacques du Clercq et surtout Chastellain, n'oublient pas d'y faire figurer constamment M. de la Marche. A l'entrée du nouveau roi dans sa capitale, le 14 août 1461, Jacques se fit remarquer par l'élégance de son accoutrement et par « sa houssiere toute pleine, semée, comme d'habitude, de grosses pommes d'or. » Au souper, qui eut lieu dans la grande salle du Palais, c'est lui qui tailla devant le roi en qualité d'écuyer tranchant, tandis que le comte de Laval servait d'échanson et Philippe de Savoie de panetier. Castres courut les rues de Paris avec les ducs de Bourgogne, de Bourbonnais et d'Orléans et comme eux s'efforça de se créer une popularité en

fussent remplacées par des écus d'or. (*Annales de Castres, l. c.*) Nayral (*Biographie et chronique castraises.* Castres, 1837, in-8°, t. IV, p. 194 s.) prétend avoir vu un sceau de Jacques d'Armagnac qui portait la légende « comte de Castres *par la grâce de Dieu.* » On sait que Charles VII fit interdire au comte d'Armagnac de s'intituler ainsi. (Voy. Bibl. nat., ms. Doat 217, fol. 145, cop. à la date du 19 mars 1442.) Il n'est donc pas impossible que Jacques ait suivi les errements de sa famille. Pourtant je n'ai retrouvé cette addition sur aucun document émané de sa chancellerie.

1. Bibl. nat., cop. de Legrand, ms. fr. 6967, fol. 180.

s'asseyant à côté des bourgeois « à tables et en banquets[1]. » On le retrouve à Tours, quelques semaines plus tard, festoyant le comte de Charolais, Charles, qui, après avoir entrepris un pèlerinage à Saint-Claude, dans le Jura, venait à Tours présenter ses hommages au roi avant de retourner en Flandre. A cette période heureuse de sa vie, Jacques ne compte que des amis, et les premières années du règne de Louis XI marquent l'apogée de sa courte carrière. Telle était la faveur dont il jouissait auprès du maître qu'il est permis de croire que, sans sa malheureuse équipée de 1465, Jacques d'Armagnac eût occupé longtemps encore une place importante dans l'entourage du roi.

Un des premiers soins de Louis XI fut de marier son favori. Chastellain veut que le roi ait défait de ses mains l'alliance projetée du comte de la Marche et d'une des filles du duc Charles de Bourbon, Catherine, « l'une des belles filles de France. » Ce qui est certain c'est que Louis donna à Jacques d'Armagnac sa propre filleule, Louise d'Anjou, fille du comte du Maine, son oncle, et que le comte de la Marche accepta l'alliance brillante qui lui était offerte. Le temps n'est plus où, pris de je ne sais quelle ferveur religieuse, l'héritier de Bernard d'Armagnac a sollicité la tonsure ecclésiastique et songé pour un instant à faire vœu de célibat[2]. En 1462, ses idées se sont modifiées du tout au tout, et l'ambition de jouer un rôle politique s'est emparée de son cœur. Pour cela pas de meilleur moyen que de se hausser par un mariage jusqu'à devenir le cousin germain du roi !

Louis XI, de son côté, pour marquer sa satisfaction, trancha en faveur de « son mignon » une contestation depuis longtemps pendante entre la couronne de France, la maison de Bourbon-La Marche et celle de Navarre, en reconnaissant formellement les droits du comte de la Marche sur le duché de Nemours. Michelet[3] a singulièrement amplifié l'importance de cet abandon, ou, pour

1. Chastellain, éd. cit., IV, 77, 80, 86 et 113. — Du Clercq (*Mémoires*, éd. Buchon, *Coll. des chroniques fr.*, p. 182) mentionne par deux fois avec le comte de la Marche « *le comte de Patriarch* (Pardiac, sans doute), *frere au comte d'Armagnac.* » Il y a là une confusion, car Jacques était comte de Pardiac ou, comme on disait alors, de *Perdriac* aussi bien que de la Marche. Le frère de Jean V d'Armagnac assistait en effet aux fêtes du couronnement, mais il avait nom Charles, seigneur de Fezensaguet, etc. — Chastellain, de son côté (IV, 173), a confondu Jean V avec son cousin Jacques, lorsqu'il dit que Louis XI fit le mariage du *comte d'Armagnac* avec la fille du comte du Maine.

2. Voy. plus loin.

3. *Louis XI et Charles le Téméraire*, p. 97.

répéter les termes qu'il a employés, de cette « folie du roi qui se dépouille pour faire à ce cadet d'Armagnac une monstrueuse fortune ! » Il convient de ramener l'affaire à ses proportions véritables et pour cela de reprendre d'un peu plus haut les vicissitudes du duché de Nemours.

C'est le 9 juin 1404 que Charles VI transporta au roi de Navarre Charles III 12,000 livres de rente, assises sur certaines villes et châtellenies situées en Brie et en Champagne[1], pour le récompenser de l'abandon qu'il venait de faire à la couronne de tous les droits qu'il possédait tant en la comté de Champagne qu'aux comté et villes d'Évreux et d'Avranches en Normandie. L'ensemble des seigneuries désignées pour fournir à la rente en question devaient être érigées, sous le titre de Nemours, en un duché, que le roi de Navarre et ses successeurs tiendraient en pairie du roi de France à une foi et à un hommage de la même façon que le comté d'Évreux. Le roi se réservait seulement, suivant l'usage, la garde des églises cathédrales et des églises de fondation royale[2].

Quelques mois plus tard, Charles III mariait sa fille Béatrix au comte de la Marche Jacques II. Par contrat du 15 août 1405, le roi de Navarre s'engagea à attribuer à sa fille 4,000 livres de rente à prendre chaque année en Gâtinais, en Champagne et en Brie dans les seigneuries dépendantes du duché de Nemours. Mais comme la prisée des terres qui devaient constituer le duché n'était pas terminée, Charles III se réserva un délai de deux ans pour désigner les domaines sur lesquels porteraient après sa mort les 4,000 livres de rente qui devaient former la part de la comtesse de la Marche dans sa succession. Pendant la vie de son père, Béatrix devait toucher annuellement, des mains du trésorier chargé d'encaisser les revenus du duché, 2,000 livres tournois, en plus

1. *Beaufort* (auj. Montmorency), dép. de l'Aube, canton de Chavanges; *Soulaines* (même dép., arr. de Bar); *Nogent-l'Artaud* (Aisne, cant. de Charly); *Lassicourt* (Aube, cant. de Brienne); *Nogent-sur-Seine* (Aube); *Pont-sur-Seine* (même dép., cant. de Nogent); *Coulommiers* (Seine-et-Marne); *Lixy* (Yonne, cant. de Pont-sur-Yonne); *Dollot* (même dép., cant. de Cheroy); *Pont-sur-Yonne* (même dép., arr. de Sens); *Chezy* (Seine-et-Marne, cant. de Charly); *Voulx* et *Flagy* (Seine-et-Marne, cant. de Lorrez-le-Bocage); *Lorrez-le-Bocage* (arr. de Fontainebleau); *Grès-en-Gâtinais* (même dép., cant. de Nemours); *Nemours* (même dép., arr. de Fontainebleau); *Metz-le-Maréchal*, château situé à trois lieues de Nemours; *les Granges* (Aube, arr. de Nogent); *Dixmont* (Yonne, cant. de Villeneuve) et *Château-Landon* (Seine-et-Marne, arr. de Fontainebleau).

2. *Coll. des Ordonnances*, t. IX, p. 11 ss.

d'une somme de 60,000 livres, qui lui serait payée par fractions annuelles de 12,000 livres sur les aides du même duché, et dont 40,000 livres seraient converties en terres destinées à former les propres de la comtesse de la Marche. De son côté, le comte de la Marche assigna à sa future femme un douaire de 4,000 livres tournois de revenus en terres[1].

Telle est l'origine des prétentions sur le duché de Nemours des descendants de Jacques II et de Béatrix de Navarre.

L'union des deux époux fut de courte durée, car la comtesse de la Marche mourut au mois de novembre 1407. Elle laissait une fille, Éléonore, destinée à demeurer la seule héritière de ses parents. L'enfant, né en Navarre, y demeura aux mains du roi Charles III son grand-père, qui refusa à plusieurs reprises de le rendre à son père. Quant aux 4,000 livres de rente qui devaient constituer dans l'avenir la part d'héritage de sa petite-fille, ce n'est que le 19 novembre 1410 que le roi de Navarre finit par en fixer l'assiette. Mais il s'en tint là, car, des 60,000 francs que Jacques de Bourbon devait toucher du chef de sa femme, 40,000 ne furent jamais payés, pas plus d'ailleurs que la pension de 2,000 livres dont le comte de la Marche ne reçut jamais un sol; et c'est ainsi que de ce seul chef le roi de Navarre, qui vécut jusqu'en 1425, fit tort à Éléonore de Bourbon d'une somme de 40,000 francs. Par contre il la nourrit, et, il faut le dire à sa décharge, ne parvint jamais à tirer grand'chose de son duché de Nemours.

En 1414, le 23 décembre, le roi de France Charles VI, se fondant sur ce que son cousin de Navarre n'avait pas d'héritier mâle, avait confisqué le duché dont il confia le gouvernement à Arthur, comte de Richemont, second fils de Jean V, duc de Bretagne, et de Jeanne de Navarre, et, par sa mère, neveu du roi Charles III. Cette parenté rapprochée devait, aux termes de la commission royale, rendre Richemont particulièrement soigneux des intérêts de son oncle, mais en réalité Charles VI faisait, sous une forme déguisée, donation des revenus du duché de Nemours à Arthur de Bretagne, qui, au reste, n'en conserva pas longtemps la jouissance[2].

A la mort de Charles III, Blanche, l'aînée de ses filles, succéda

1. Arch. nat., P 1363[1], cote 1188, parch. jadis scellé sur lacs verts.

2. Arch. nat., Mémoriaux de la Chambre des comptes, P 2531, fol. 8 ss. Cop., XVIIe s. Richemont prêta serment le 23 janvier 1414, v. st.

au trône de Navarre et prétendit entrer également en possession du duché de Nemours. Dans ce but, assistée de son mari, Jean II d'Aragon, elle s'adressa au roi de France Charles VII, qui, à la date du 5 février 1437 (v. st.), octroya pour une année au couple royal l'administration et les revenus du duché. Nemours, Château-Landon, Courtenay et Metz-le-Maréchal demeuraient exceptés, et de plus le roi réservait expressément tous ses droits sur le duché[1]; aussi ne doit-on point être surpris de voir le même Charles VII, « mieux informé, » invoquer, le 2 mai 1442, l'absence de postérité mâle parmi les descendants de Charles III de Navarre, et décider que le duché de Nemours avait pour cette cause fait retour à la couronne dès 1425. Il faut en conclure simplement que les dispositions royales ont cessé d'être favorables aux Navarrais[2].

La situation allait se compliquer encore. La fille unique de Jacques II, comte de la Marche, et de Béatrix de Navarre, Éléonore de Bourbon, mariée au comte de Pardiac Bernard d'Armagnac, n'entendait pas abandonner la revendication des sommes que son grand-père le roi de Navarre avait promises, mais non payées à ses parents. Dès 1435, le comte et la comtesse de la Marche, après plusieurs sommations inutiles à la reine et au roi de Navarre, avaient obtenu d'ajourner devant le parlement de Paris Blanche et son mari Jean d'Aragon[3]. Le 13 août 1446, ils obtenaient un arrêt favorable, et, le 8 mars suivant, les procureurs des deux parties, « pour nourrir paix et amour et vu la proche parenté des parties, » tombaient d'accord sur les termes d'une transaction. Le roi de Navarre Jean II, et son fils le prince de Viane, Carlos, représentant Blanche sa mère, morte en 1441, devaient payer à Bernard et à Éléonore une somme de 40,000 francs, tant pour les frais du procès que pour solder, à dater de la mort de Charles III, les arrérages impayés de la rente de 4,000 livres promise par ce prince à sa fille Béatrix, lors de son mariage avec Jacques de Bourbon-La Marche. Pour assurer à l'avenir la perception de cette rente, bonne assiette serait faite sur les domaines du duché de Nemours, et, cette opération terminée, il serait hypothéqué à Éléonore de Bourbon, sur ce qui resterait de terres libres, pour 80,000 livres tournois de seigneuries, afin de compenser en

1. Arch. nat., P 1362², cote 1247, vidimus sur parch.
2. Ibid., Mémoriaux de la Chambre des comptes, cop., t. III, fol. 211.
3. Ibid., P 1363², cote 1207, pap. xve s.

sa faveur le dommage que ses ascendants et elle-même avaient encouru par suite du non versement de 40,000 francs sur les 60,000 que Charles III s'était engagé jadis à payer à son gendre et à sa fille[1].

En fait, cette transaction réglait l'exécution de l'arrêt du 13 août 1446. Maître André Cotin, conseiller au parlement de Paris, se transporta en Gâtinais et, pour l'assiette des 4,000 livres de rente, délivra aux demandeurs les châtellenies, terres et seigneuries de Château-Landon, Cheroy, Saint-Florentin, les bois de Dixmont, Ervy-le-Château, Dannemarie, Nogent-sur-Seine, Beaufort, Soulaines, Lassicourt, Pont-sur-Yonne et Metz-le-Maréchal. Pour acquitter la somme de 40,000 francs, le même commissaire fit mettre en criées les ville, château et seigneurie de Nemours, avec le titre de duché, et les lieux, terres et seigneuries de Lorrez-le-Bocage, Flagy, Dollot, Voulx, Ligny-le-Château, Grez et Coulommiers. Mais plusieurs oppositions se produisirent, parmi lesquelles, chose grave ! celle du procureur du roi, maître Jean Dauvet. Le défenseur des droits du trône maintenait que le duché était de l'apanage de France et n'avait pu « cheoir en fille. » De plus le roi Charles VI l'avait confisqué à raison d'hommage non fait. De toutes façons le duché de Nemours devait appartenir à la couronne[2].

La situation ne subit pas de changement appréciable jusqu'à la mort de Bernard d'Armagnac. Jean II d'Aragon et son fils se qualifiaient de ducs de Nemours en même temps que de rois de Navarre[3]. D'autre part, Jacques d'Armagnac, devenu comte de la Marche, et Éléonore sa mère firent ajourner le procureur général du roi pour venir dire les causes de son opposition. Les parties produisirent leurs mémoires et les choses menaçaient de s'éterniser, lorsque Louis XI, arrivé au trône, pour récompenser « les bons et agréables services » du comte de la Marche et surtout « en faveur et contemplation » de son prochain mariage avec Louise d'Anjou, intima au procureur général l'ordre de se désister et de souffrir que l'arrêt rendu le 13 août 1446 au profit des Armagnac-La Marche fût mis à complète exécution[4]. Le jour

1. Arch. nat., P 1363², cote 1207.

2. Voy. Ordonnance du 3 avril 1461, v. st., dans *Coll. des Ordonn.*, XV, 427 ss.

3. Acte du 26 mai 1458. (Bibl. nat., ms. Doat, vol. 220, fol. 74, cop.) Testament de Carlos, daté du 23 sept. 1461, dans Legrand (ms. fr. 6968, fol. 158, cop.).

4. Bordeaux, 3 avril 1461, v. st. Ordonn. cit. L'enregistrement au parlement

même où le roi tranchait ainsi par un acte d'insigne faveur ce litige vieux d'un demi-siècle, le nouveau duc de Nemours prêta hommage entre les mains de son suzerain.

Quelques semaines plus tard, Jacques d'Armagnac épousait Louise d'Anjou. Le contrat de mariage fut passé le 12 juin 1462 par-devant le garde des « seelz » établis aux contrats à Poitiers et à Limoges. Charles d'Anjou, comte du Maine, et Ysabeau de Luxembourg, sa femme, constituèrent en dot à leur fille un capital de 60,000 livres tournois, dont 15,000 exigibles avant « les épousailles » et le reste en six annuités d'inégale importance[1]. Pour sûreté, le comte du Maine remit au duc de Nemours une délégation sur la pension qui lui était attribuée en qualité de lieutenant du roi en Languedoc. Charles d'Anjou et sa femme s'engagèrent en outre à fournir aux futurs époux une rente de 1,000 livres et, pour en assurer le paiement, les subrogèrent, du consentement de Louis XI, à certains droits qu'ils prétendaient, eux aussi, à l'encontre de la maison de Navarre, sur les revenus du duché de Nemours. Par suite, M. du Maine promit de livrer à son gendre, aussitôt après la cérémonie du mariage, les places de Beaufort et de Coulommiers qu'il tenait, je ne sais à quel titre. Les avantages stipulés en faveur de Louise d'Anjou devaient constituer dans l'avenir toute sa part dans la succession de ses parents, à moins que ces derniers ne mourussent sans hoir masculin, auquel cas la duchesse de Nemours serait reçue, après rapport, à concourir avec ses sœurs tant pour faire valoir ses droits « d'aisnage » qu'autrement.

Jacques d'Armagnac, prévoyant le cas où il décéderait avant

eut lieu le 14 juin 1462, après plusieurs injonctions du roi et avec mention des oppositions du procureur du roi et d'autres parties. (Anselme, III, 397. Cf. Arch. nat., P 1363², cote 1202.) — Par acte daté de Carlat, le 17 novembre 1461, Éléonore de Bourbon abandonna à son fils, en considération de son mariage, tous ses droits au comté de la Marche et sur certaines terres en Hainaut et en Picardie; de plus 4,000 l. de rente qu'elle avait droit de prendre sur le duché de Nemours. La veuve de Bernard d'Armagnac se réserva seulement un usufruit suffisant pour son entretien. (Arch. nat., P 1363², cote 1256, cop. du temps.)

1. En 1473, le duc de Nemours réclamait encore à son beau-frère Charles IV, duc de Calabre, comte du Maine, la somme de 35,000 livres que Charles, comte du Maine, son beau-père, mort l'année précédente, avait laissée impayée. Il est presque certain que cette portion importante de la dot de Louise d'Anjou ne fut jamais touchée. (Voy. *Interrogatoire de Jean Chardebœuf, lieutenant de la basse Marche*, [27 oct. 1475], dans Legrand, Bibl. nat., ms. fr. 6982, fol. 385 s., cop. — Cf. Nouv. acq. fr. 1001, fol. 117 ss. XVe s.)

sa femme, lui assigna en douaire les château, terre et seigneurie de Montaigut-en-Combraille et une ou deux places à désigner dans la Basse-Marche, le tout devant fournir un revenu de 3,000 livres tournois dont la duchesse jouirait jusqu'à sa mort. Il lui était en outre promis, pour la même éventualité, une somme de 40,000 livres. Si au contraire c'était elle qui venait à prédécéder sans laisser d'enfants, Jacques aurait à restituer 40,000 livres au comte et à la comtesse du Maine ou à leurs représentants, dans un délai de six années[1].

Peu s'en fallut que le nouveau duc de Nemours ne se trouvât cette année même en face de ses anciens adversaires les Navarrais, non plus, il est vrai, dans l'auditoire d'un tribunal, mais sur le champ de bataille et les armes à la main. La rivalité du roi d'Aragon et de son fils Carlos pour la couronne d'Aragon, que la mort de la reine Blanche assignait légitimement à son fils, la captivité et le mystérieux trépas de Carlos (23 septembre 1461), puis l'emprisonnement de Blanche, sa sœur, livrée par son père à Léonore, comtesse de Foix, son autre fille, afin d'assurer à la maison de Foix la succession navarraise, toutes ces querelles et tous ces forfaits avaient mis à feu et à sang le versant méridional des Pyrénées. Les Catalans, que l'infortuné Carlos avait gouvernés, invoquèrent leurs antiques privilèges pour ne pas accueillir son successeur l'infant Ferdinand, un fils encore en bas âge du roi Jean et de Jeanne, sa seconde femme. Dès le mois de septembre 1461, les états de Catalogne avaient sollicité l'intervention de Louis XI. Celui-ci vit là tout d'abord une occasion de faire valoir ses prétentions personnelles à la succession de Navarre et signifia au comte de Foix de ne pas les contrarier. Mais la crainte d'une alliance entre le roi d'Aragon et le roi d'Angleterre Édouard IV fit reculer Louis XI. Oublieux de ses premières promesses, il

1. Les témoins les plus marquants de ce contrat princier furent l'évêque de Castres, Jean d'Armagnac, frère cadet de Jacques; Jean Barton, évêque de Limoges; Antoine, seigneur de Prie; Bertrand de Beauvau, seigneur de Pressigny; Robert de Beaufort, seigneur de Valery; Jacques de Tymerie, seigneur de Merdogne; le sénéchal de Castres, Henry de Pompignac; Jean de Châteauneuf, seigneur de Jalognes; Guillaume le Roy, seigneur de Chauvigny; Georges de Vouhet, seigneur de Villeneuve; le chancelier de la Marche Pierre Barton, seigneur de Monbast; Georges, seigneur de Mons; Antoine Alart, trésorier de la Marche, etc. (V. Arch. nat., P 1363[1], cote 1185, vidimus scellé sur parchemin du 25 janvier 1463, v. st. Cf. ibid. 1380[1], cote 3184.)

Les députés des trois états du comté de Castres offrirent en 1463 à leur jeune comtesse un présent de 2,000 écus d'or.

prêta l'oreille aux propositions de Jean II, autorisa Gaston de Foix à servir son beau-père contre les Catalans soulevés et poussa la perfidie jusqu'à lui offrir des troupes. L'entrevue de Sauveterre en Béarn (3 mai) permit aux rois de France et d'Aragon de discuter les conditions de l'assistance que Louis allait prêter à l'Aragonais. Arrêté dans ses termes généraux, le traité fut précisé et définitivement conclu à Bayonne quelques jours plus tard (21 mai), puis confirmé à Saragosse par Jean d'Aragon le 23 mai 1462. En échange d'un secours de sept cents lances françaises, assistées d'infanterie et d'artillerie, le roi d'Aragon, pour indemniser Louis XI des frais de l'expédition, s'engagea à lui payer 200,000 écus d'or et promit de lui remettre en garantie les châteaux de Perpignan et de Collioure aux comtés de Roussillon et de Cerdagne. Les deux comtés passaient sous le gouvernement du roi de France, à charge pour lui de réduire les places dont les rebelles s'étaient emparés, et Louis XI fut autorisé à appliquer les revenus de ces provinces à l'extinction des intérêts de la dette que le roi d'Aragon allait contracter envers lui, dette dont on comptait bien que le principal ne serait jamais remboursé[1] !

Jacques d'Armagnac s'était-il flatté, comme on l'a dit[2], de se faire attribuer la Navarre ? Ce n'est pas impossible. Sa grand'mère Béatrix, comtesse de la Marche, n'était-elle pas la sœur de Blanche, reine de Navarre, et n'était-il pas lui-même cousin germain de Carlos, le dernier souverain légitime de ce royaume ? Il fallait, il est vrai, pour que le duc de Nemours fût appelé au trône par droit de succession, en écarter Léonore, comtesse de Foix, propre sœur du défunt prince de Viane, mais il était notoire qu'une partie du pays refuserait d'obéir à la maison de Foix. Un si beau rêve, pour ambitieux qu'il fût, n'était donc pas insensé !

S'il hanta un moment l'imagination du prince français, le traité de Bayonne et le mariage de Gaston de Foix, fils du comte Gaston IV et de Léonore, avec la sœur de Louis XI, Madeleine de France, durent l'en chasser promptement. La situation de Jacques à l'égard du roi d'Aragon, usurpateur de la Navarre, n'en demeura que plus délicate. J'ai donc quelque peine à accepter l'assertion de la chronique Martinienne, qui veut que Louis XI ait

1. Lenglet, *Pr. de Commynes*, II, 360-367. Dumont, *Corps univ. diplomatique*, 1726, in-fol., t. III, partie I, p. 275 ss.
2. Monlezun, *Hist. de Gascogne*, IV, 337.

placé le duc de Nemours à la tête de l'armée qu'il assemblait « pour faire ayde » au roi d'Aragon[1]. Il y a là une erreur. Pendant tout le mois de juin 1462, des bandes françaises s'assemblèrent en Guyenne et en Languedoc et une douzaine de mille hommes quitta Narbonne pour se porter par la côte de la Méditerranée sur la plaine de Roussillon et vers les Pyrénées ; mais, si Jacques d'Armagnac joua un rôle important dans l'organisation de cette petite armée[2], c'est le comte de Foix qui prit la direction de la campagne, commencée à la fin du même mois. Le biographe de Gaston IV, Guillaume Leseur, qui a donné sur cette expédition des détails très circonstanciés[3], ne prononce même pas le nom du duc de Nemours. C'est qu'en effet, pendant tout l'été de 1462, ce prince demeura en Gascogne, où il y avait, comme le dit un contemporain, « doubte de triboul. » Redoutant une descente des Anglais, Louis XI avait concentré des troupes en Bordelais et c'est là que séjourna Jacques d'Armagnac, avec son beau-père le comte du Maine et le comte d'Angoulême[4].

Je n'ai donc point à raconter ici la campagne de Catalogne, à laquelle Nemours ne prit aucune part. On sait qu'après avoir débuté brillamment, les Français et les Aragonais furent arrêtés par la résistance des gens de Barcelone. L'intervention du roi de Castille, Henri IV, appelé par les Catalans, fit craindre à Jean II qu'un coup de main ne mît en péril Saragosse, sa capitale. Les alliés levèrent donc le siège de Barcelone et, après une pointe sur Tarragone, dont elle s'empara, l'armée remonta la vallée de l'Èbre et fit à Saragosse une entrée triomphale le jour de Noël 1462[5].

Louis XI, redoutant les prétentions que le roi de Castille élevait sur la Navarre du chef de sa femme Blanche, l'une des filles

1. Paris, éd. de 1503, in-fol., fol. 309 v°, col. 1.

2. Vaesen, *Lettres de Louis XI*, éd. de la Soc. d'hist. de France, t. II, p. 63. Les gens du duc de Nemours passèrent les monts sans lui.

3. Bibl. nat., ms. fr. 4992, fol. 105 v° et ss. — Cf. *Coleccion de documentos ined. del archivo general de la corona de Aragon*, p. p. D. Manuel de Bofarull, in-8°, Barcelone, 1853, t. XIII à XXV ; J. de Gazarynola, *Hist. de Roussillon*, éd. Guiraud de Saint-Marsal, Perpignan, 1857, p. 262 ss., et Zurita, *Anales de la corona de Aragon*, 1610, in-fol., t. IV.

4. Voy. à la Bibl. nat. le *Jardin des nobles*, par Pierre des Gros, ms. fr. 193, fol. 41. Ce ms. a appartenu au duc de Nemours, et il est certain que ce curieux passage, où il est mentionné *primus inter pares*, a été écrit en 1462 et non en 1464, comme l'a supposé P. Pâris (*les Manuscrits français de la Bibliothèque du Roi*. Paris, 1836-48, in-8°, II, 154).

5. Arch. nat., JJ 199, n° 338. — *Biogr. de Gaston de Foix*, cit., fol. 128 s.

de la dernière reine et de Jean d'Aragon, Louis XI, dis-je, s'empressa de faire occuper cette province, mais, comme il lui répugnait de s'engager à fond dans une entreprise aussi lointaine et pour une querelle qui n'intéressait pas directement la France, il noua des négociations avec Henri de Castille dans le but d'apaiser le débat de ce prince avec le roi d'Aragon[1]. Une trêve fut promptement conclue et les troupes françaises reprirent la route du Nord, les unes par le port de Jacca et le val d'Urdos, les autres par Roncevaux et Saint-Jean-Pied-de-Port[2].

Louis XI au reste n'avait aucune raison de se louer des procédés de son allié le roi d'Aragon. Au dernier moment, Jean II avait hésité à remettre aux Français les châteaux de Perpignan et de Collioure, et peu s'en fallut que le maréchal de Comminges, Jean, bâtard d'Armagnac, ne fût contraint d'en faire le siège. Les deux forteresses furent livrées, mais il en alla différemment de la ville même de Perpignan et d'autres places de Roussillon, qui, à la fin de 1462, n'étaient pas encore aux mains des capitaines français. C'est alors que Louis XI, débarrassé de toute crainte du côté des Anglais et jugeant qu'il avait assez travaillé pour le roi d'Aragon, résolut de mettre à exécution l'article du traité de Bayonne qui l'autorisait à prendre possession des comtés de Roussillon et de Cerdagne et à les conserver jusqu'à complet remboursement des frais de l'expédition de Catalogne dont il avait fait l'avance à Jean II d'Aragon.

A ce moment, le duc de Nemours rentre en scène et c'est du mois de novembre ou du commencement du mois suivant qu'il faut dater, selon toute apparence, la commission de lieutenant du roi en Roussillon qui lui fut remise, avec mandat spécial de se transporter dans cette province à la tête de six cents lances « pour donner renfort aux gens de guerre estans... au chastel de Perpignan et ailleurs ou pays de Roussillon » et afin de mettre en l'obéissance du roi « la ville de Perpignan et ledit pays. » Jacques d'Armagnac emporta le pouvoir d'agir à sa guise dans le but de pacifier la province et fut même autorisé, permission que Louis XI accordait rarement, à recevoir en sa bonne grâce tous ceux qui s'y

1. Voy. *Commynes*, éd. Dupont, I, 163 ss. — Cf. Arch. nat., JJ 199, n° 138 et *passim*.

2. Vaesen, *Lettres de Louis XI*, II, 93, 95 s. — *Biogr. manuscrite du comte de Foix*, cit.

voudraient réduire, en leur pardonnant « toutes rebellions et désobéissances[1]. »

Nemours s'acquitta avec talent de la mission que le roi lui avait confiée. La garnison française qui occupait le château de Perpignan, serrée de près par les gens de la ville, battue par leur canon, ne défendait plus qu'avec peine les murailles croulantes de la forteresse[2]. Le vendredi 7 janvier 1463 (n. st.), le duc commande l'assaut de la bastille que les Perpignanais ont élevée en face la porte du château et communique à ses soldats un élan si impétueux que les sept retranchements de ce formidable ouvrage sont enlevés après une lutte acharnée. Les défenseurs épouvantés courent chercher un refuge dans la ville, dont les Français se fussent aisément emparés le jour même, si leur chef, redoutant les scènes de meurtre et de destruction qui eussent infailliblement accompagné cette violente irruption, n'avait résolument arrêté la poursuite. Quelques heures plus tard, à minuit, Nemours fut averti qu'une députation des habitants de Perpignan était là criant merci. Il l'accueillit avec modération, et, dès le lendemain, reçut la soumission de la ville. Le dimanche 9 janvier, les consuls, escortés d'une centaine de bourgeois, vinrent supplier à genoux le lieutenant général de Louis XI de leur pardonner l'offense dont ils s'étaient rendus coupables envers le roi de France et firent serment de lui être bons et loyaux à l'avenir. Le duc accepta avec bonté ces protestations, et, rompant avec les usages barbares de l'époque, fit admirer sa clémence aux vaincus. Le lendemain, tout étant réglé, il fit une entrée solennelle à Perpignan et reçut dans la grande église le serment de fidélité du peuple assemblé[3]. Puis, sans laisser se refroidir l'impression que la chute de la capitale avait répandue dans toute la province, le jeune chef poussa sur Elne[4], laissant derrière lui le maréchal Rouault pour garder sa conquête. Le 13 janvier, Elne se soumit, et, après cette place, le Roussillon tout entier.

Louis XI fut si joyeux du résultat de cette rapide campagne, que, dans sa reconnaissance, il fit don de 1,200 écus d'or à la châsse de saint Martin de Tours, pour remercier le saint du

1. Donné à Montrichart. Bibl. nat., ms. fr. 20493, fol. 87, min.

2. Les assaillants, s'il faut en croire Louis XI lui-même, n'en laissèrent pas subsister pierre sur pierre. (Arch. nat., *Layettes du Trésor des chartes*, J 596.)

3. Vaesen, *Lettres de Louis XI*, II, 96 et 100.

4. Pyrénées-Orientales, cant. de Perpignan.

« miracle » qu'il avait daigné accomplir[1]. Il est probable que le roi se montra moins libéral à l'égard de son cousin de Nemours, bien que ce dernier eût avancé à la caisse de l'armée une somme importante pour l'achat de « arnois[2]. » Jacques demeura quelques mois en Roussillon, afin d'organiser l'administration des provinces engagées, tâche malaisée, rendue plus difficile encore par l'animosité que les indigènes manifestaient contre leurs maîtres étrangers. Perpignan en particulier était extrêmement jaloux de conserver ses anciennes libertés et à tout moment on pouvait y craindre un soulèvement dangereux. Au mois de février 1463 (n. st.), Louis XI, qui avait partout des yeux et des oreilles, eut vent de certaine « tramée » par une lettre de l'amiral de Montauban, et il se hâta d'expédier au duc de Nemours des instructions aussi sévères que précises, afin qu'il étouffât le mouvement dans l'œuf et infligeât aux meneurs un châtiment exemplaire[3]. Les délégués que les consuls de Perpignan députèrent à Dax pour défendre leurs privilèges auprès du roi de France reçurent un accueil assez peu encourageant. Le roi refusa même d'examiner ces privilèges et se borna à promettre aux ambassadeurs qu'il écrirait au duc de Nemours et aux gens de son conseil « estans au dit lieu de Perpignan qu'ilz voient les dits previleges, et après qu'il les aront bien visitez, qu'ilz besongnent sur ce avec les dits de Perpignen par la meilleure et plus doulce voye que faire se pourra[4]. »

Le séjour de Jacques d'Armagnac en Roussillon ne se prolongea pas au delà du premier tiers de 1463, car nous savons qu'au

1. Vaesen, *op. cit.*, II, 98, et Bibl. nat., ms. fr. 6544, n° 25, parch.

2. Il eut beaucoup de mal à se faire rembourser et fut « maigrement appointé. » Ce sera un de ses griefs contre le roi en 1465.

3. Vaesen, *Lettres de Louis XI*, cit., II, 110 ss.

4. Les Perpignanais prétendaient avoir le droit de se donner à qui bon leur semblait toutes les fois que leur seigneur les abandonnerait, et ils soutenaient n'avoir fait qu'user de ce droit en adhérant avec ceux de Barcelone, en appelant (sans succès d'ailleurs) les Castillans, enfin en proclamant leur indépendance. Louis invoquait par contre la remise que le roi d'Aragon lui avait faite du Roussillon, les sommes considérables que lui-même avait payées à Charles de Doms pour la garde du château de Perpignan, et certains droits qu'il prétendait sur le Roussillon et sur la Cerdagne à cause du douaire de la reine Marie d'Anjou, sa mère, droits qui pouvaient monter à 6,000 ou à 7,000 florins. Le roi de France invoquait enfin à son bénéfice la règle *Nulle terre sans seigneur* et l'appliquait aux gens de Perpignan. (Arch. nat., *Layettes du Trésor des chartes*, J 596. Commun. de M. Vaesen.)

printemps de cette année il vint retrouver près de Castres sa jeune femme et sa mère, qui habitaient ensemble au château de Roquecourbe. La veuve de Bernard d'Armagnac, « Mme la Maior, » comme on l'appelait dans le comté, faisait là sa résidence habituelle et c'est tout naturellement auprès de sa belle-mère que Mme de Nemours s'était retirée durant l'absence de son seigneur. Ce n'est pas cependant que le séjour de Roquecourbe fût très désirable en ce moment, car la peste n'épargnait pas les environs de Castres. J'ignore si c'est de cette affreuse maladie que Jacques fut atteint à son retour de Roussillon, mais il est certain que sa santé inspira des inquiétudes assez vives pour que les magistrats de Castres aient fait dire des prières afin d'obtenir le rétablissement de leur comte[1]. Il guérit en effet, et, sur l'invitation de Louis XI qui « l'amoit fort, » accompagna son suzerain dans la tournée que celui-ci fit en Picardie à l'époque du rachat des villes de la Somme[2]. Un fait qui démontre à quel degré le roi estimait alors la fidélité du duc de Nemours, c'est qu'il lui confia le gouvernement du jeune René, fils du duc d'Alençon, que le parti des mécontents cherchait à attirer et à séduire[3].

1. Barbaza, *op. cit.*

2. Bibl. nat., *Procès de Ch. de Melun*, ms. fr. 2921, fol. 97 v°.

3. Voy. Anselme, II, 275 ss. C'est à cette période de la vie de Jacques d'Armagnac (1461-1464) que paraît se rapporter la lettre suivante de Louis XI, qui se trouve à l'état de minute, sans adresse, date ni signature dans le registre manuel de Pierre Amer, clerc des comptes (Bibl. nat., ms. fr. 10988, fol. 228) : « Nostre amé et feal, nostre très chier et amé cousin le duc de Nemours nous a exposé qu'il est heritier pour la pluspart de feu prince de bonne mémoire Jehan, premier duc de Berry, que Dieu absoille, et que pour son droit sauver et garder il sauroit voulentiers où sont les comptes tant de ses joyaulx comme de l'execution de son testament, nous supliant que y vueillons faire prendre garde en nostre Chambre des comptes et sur ce lui pourveoir. Pourquoy, nous inclinans favorablement à sa requeste, et que l'en nous a dit que estes l'un de ceulx de nostred. Chambre des comptes qui mieulx saviez parler de ceste matiere, parce que avez fort vacqué et traveillé à visiter les chambres anciennes de nostred. Chambre des comptes et mettre en ordre les viez estaz estans en icelle, en quoy faisant povez avoir leu et sceu comment il est de lad. besongne, et pareillement nous a l'en dit que à ceste cause povez avoir congneu et savez beaucop de choses touchans nos drois et les debtes à nous deues du temps passé, vous mandons et très expressément enjoignons que sans quelque delay vous vacquez à savoir se aucune chose se porroit trouver desd. comptes des joyaulx et de l'execution du testament dud. feu duc de Berry, et ce que en trouverez et aussi desd. debtes à nous deues incontinent venez devers nous pour le nous dire et exposer et nous apportez les extraiz que avez ou aurez sur ce faiz se aucuns en y a et si vous adressez à ...(*un blanc*)... pour vous faire parler à nous et gardez qu'elle n'y ait faulte, car tel est nostre plaisir. Donné à... »

Et voilà comment, soutenu par l'affection de Louis XI, le « gracieulx et doulx » Nemours semblait n'avoir qu'à laisser grandir sa fortune à l'ombre de la faveur royale[1].

III.

Comment expliquer qu'un an plus tard Jacques d'Armagnac ait lié partie avec les adversaires du roi ? Avant tout, c'est qu'il est grand seigneur et qu'instruit par les débuts du règne il ne se fait pas d'illusions sur le traitement que le pouvoir central réserve aux hautes têtes de la féodalité. J'ai dit aussi que la manière dont Louis XI avait reconnu les services du duc en Roussillon avait laissé quelque amertume dans son cœur. Ambitieux avec excès, Jacques se crut né pour les grandes actions, comme tous ceux de sa maison, et ne put se résigner à accepter le rôle un peu effacé que le génie impérieux du roi imposait même à ses serviteurs préférés. De là sa défection, qu'il aggrava et rendit plus odieuse par des hésitations plus apparentes que réelles et par de mesquines trahisons.

Dès l'automne de 1464 on trouve le duc de Nemours en intime communication avec l'homme que Louis XI emploiera cinq ans plus tard pour le châtier, je veux parler d'Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, à ce moment prisonnier à la Bastille et en complète disgrâce. Même il n'est pas impossible que Jacques ait favorisé l'évasion du captif, car c'est à lui qu'il nous est dit que Chabannes, averti des projets de fuite du duc de Berry, frère du roi, envoya son neveu Guinot Vigier « pour savoir amples nouvelles de ce qu'il avoit affaire[2]. »

A la fin de l'automne de 1464, Jacques d'Armagnac, qui avait été avec le roi à Rouen au mois d'octobre, vint faire quelque séjour à Nemours[3], et c'est là que le roi l'envoya quérir pour qu'il

1. Voy. dans les *Pièces justif. de Commynes*, éd. Dupont, III, 214, les termes du rapport politique de l'Anglais Nevil.

2. Voy. Quicherat, *Un manuscrit interpolé de la Chronique scandaleuse*, dans Bibl. de l'École des chartes, 4e série, I, 266 ss.

3. François Hedelin, *Hist. manuscrite de Nemours* (Bibl. nat., ms. fr. 11666, fol. 411 ss. XVIIIe s.). L'auteur dit avoir vu la copie du bail d'un moulin sis à Voulx, que le duc passa le 6 déc. 1464, conjointement avec le procureur du couvent de Saint-Jean de Sens.

vînt à Tours assister à cette assemblée des seigneurs, qui, dans la pensée de Louis XI, devait lui ramener les mécontents[1]. Après cette tentative infructueuse de conciliation (18 décembre), Jacques s'en fut passer l'hiver dans la Marche et à Castres, où il conserva une attitude douteuse, considéré déjà par les princes comme l'un des leurs, tandis que le roi, ne pouvant croire à tant d'ingratitude, lui expédiait Jean de Reilhac, son secrétaire, pour lui demander des explications et le rattacher, s'il en était encore temps, au parti de la royauté. Les documents de l'époque ont gardé la trace des négociations qui furent poursuivies entre Louis XI et ce vassal insoumis, qui tergiversait et posait ses conditions, déloyal déjà, en attendant qu'il devînt rebelle. Au début du soulèvement du Bien public, Jacques, seigneur de Langeac, un des plus intimes serviteurs du duc de Nemours[2], fut chargé de porter au roi ce qu'on peut appeler son ultimatum. Joignant l'outrage à l'infidélité, Jacques d'Armagnac exigeait, pour se rendre auprès de son suzerain, un sauf-conduit confirmé par les comtes du Maine et de Comminges, « tant vour venir comme pour s'en retourner. » Il prétendait aussi qu'à lui seul fût confiée la mission de traiter un « appointement » entre les seigneurs révoltés ; mais, s'il prenait l'engagement de faire tout « pour le bien et honeur du roi, prouffit et utilité de son realme et de la chouse publique, » il n'entendait pas travailler pour rien. D'abord il exigeait cent harnois et deux cents brigandines pour armer ses hommes. Venaient ensuite certaines exigences d'argent : réclamations pour sa pension qui était de 8,000 livres tournois par an, somme énorme pour l'époque, mais dont, à l'entendre, une portion notable, 2,500 livres, était si mal assignée que jamais « il n'en recouvreroit croix. » Réclamations aussi pour les 4,500 écus avancés par lui deux ans auparavant « pour les arnois de Roussillon » et dont le duc voulait être immédiatement remboursé[3]. Nemours déclarera lui-même

1. « *Mémoire à maistre Jehan Taquenet* (procureur d'Armagnac) *de ce qu'il a à dire de par Monseigneur* (le duc de Nemours) *à Monseigneur de Comminges.* » (Bibl. nat., ms. fr. 20492, fol. 130 s. xve s. Pap.)

2. Sur ce personnage, voir Vaesen, *Lettres de Louis XI*, II, 113. — Il est probable que le roi réussit à se l'attacher, car, dans un compte de Jean Briçonnet pour l'année finie en sept. 1468, Langeac est qualifié chevalier, conseiller et chambellan du roi et porté pour 500 l. t. (Bibl. nat., ms. fr. 20685, fol. 425, cop.)

3. *Ce que requiert au Roy le seigneur de Langhac par* (pour) *M. le duc de Nemours.* (Coll. des docum. inéd., *Mélanges histor.*, II, 284.) Quicherat a indiqué cette pièce comme étant de la fin du mois de mai 1465. Il faut, je crois,

l'année suivante que son émissaire avait mission de signifier au roi les causes pour lesquelles il avait « baillé son scellé aux seigneurs » et d'en informer également le comte du Maine, son beau-père, et quelques autres personnages de l'entourage du roi. Ce qu'il n'avouera pas, bien qu'on l'en ait pressé, c'est qu'à la même époque, il poursuivait à la cour de coupables intrigues avec le sire du Lau, le favori actuel de Louis XI[1]. Malgré cette attitude louche, le roi, qui ne savait pas tout, refusait encore de croire à la possibilité d'une rupture définitive et mettait en doute les rapports qui lui venaient du Poitou, rapports suivant lesquels des gens d'armes de Jacques d'Armagnac, franchissant les frontières de la Marche, avaient poussé jusqu'à Montmorillon, comme si le dessein de leur maître était de tenter un coup de main sur Poitiers[2].

En réalité le seul grief que Nemours pût mettre en avant pour légitimer sa rébellion était le « petit appointement » que le roi lui avait fait « touchant sa pencion et les harnoys de Roussillon. » Aussi ne se lassait-il pas de l'invoquer. Il y revint encore dans un mémoire justificatif dont il chargea Jean Taquenet, que son parent le maréchal de Comminges lui avait envoyé pour le supplier de ne point abandonner le roi. En se défendant de tout parti pris d'hostilité, Nemours prétendit que, s'il avait livré son scellé aux conjurés, « il n'entendit oncques... qu'on fist rien contre le Roy ne sa couronne[3]. » Interprétant à sa manière les événements des six derniers mois, il prétexta, pour justifier son refus de se rendre aux ordres du roi, « le bruit, qui fut à Abbeville, de Normandie et Guienne et de la venue du conte de Varvic et des Anglois pour destruire les seigneurs, » aussi bien que l'attitude menaçante du roi à son égard. Malgré tout, au moment où la fuite

reculer un peu cette date, car au procès de Nemours (ms. cit., fol. 7) il est dit que Langeac « fut à Saumur devers le roi; » or Louis XI demeura dans cette ville du 28 mars au 17 avril. Le manifeste du duc de Bourbon du 13 mars compte Nemours parmi les coalisés.

1. *Déposition du duc de Nemours*, en date du 16 déc. 1466. (Voir plus loin.) Antoine de Castelnau fut arrêté le 10 mai 1466, s'évada, se retira en Flandre et finit par rentrer en grâce.

2. Louis XI aux habitants de Poitiers, 16 mars 1465. *Lettres*, éd. cit., II, 241.

3. En 1476, il affirmera que ce scellé de 1465 portait expressément qu'il assisterait les coalisés seulement au cas où le roi voudrait les détruire injustement. Il soutiendra aussi n'avoir envoyé son scellé aux ducs de Berry et de Bourbon et à Dunois qu'après l'assemblée de Tours et sur le conseil du comte du Maine et du grand sénéchal de Normandie Jacques de Brézé, tous deux pratiqués et gagnés par le comte de Saint-Pol. (*Procès*, fol. 322 s.)

de Charles de France en Bretagne (6 mars) parut être le signal d'une prise d'armes, lui, Jacques d'Armagnac avait mandé à tous ses vassaux de « se abiller pour aller devers le Roy. » S'il avait retardé son départ, c'était à cause des bruits sinistres qui lui venaient de la cour, menaces qui avaient été suivies de mesures d'hostilité, telles que l'établissement de garnisons royales dans quelques-unes de ses places et la défense criée à Limoges de lui vendre des équipements de guerre. Bref le duc, remettant son honneur et son corps sous la garde du comte de Comminges, exprimait le désir ardent d'être employé « par le vouloir des parties et commandement du Roy » à un « appointement » avec les seigneurs, seul moyen, d'après lui, d'éviter « la pillerie et destruction du royaume[1]. »

On doit croire que le maréchal fut convaincu et réussit à convaincre Louis XI de la sincérité de son neveu, car, le 10 mai, peut-être après une nouvelle mission de Langeac, le roi, qui venait d'entrer en campagne, écrivit de Lignières en Berry à son chancelier demeuré à Paris : « Beau cousin de Nemours nous a fait supplier et requerir par le Sr de Langhac que voulsissions consentir qu'il peust parler au marechal de Comminge, ce que lui avons accordé, et seront lundy prochain ensemble ; et de là s'en vient devers nous prest et deliberé de faire ce qu'il nous plaira lui charger et commander[2]. »

C'était crier victoire trop tôt. La vérité est que Louis XI avait par la rapidité de sa marche vers le Bourbonnais porté le trouble dans le camp ennemi. Là, rien n'était encore organisé. Le duc de Bourbon, Jean II, l'âme de la rébellion au sud de la Loire, n'était pas de taille à résister seul aux douze cents lances que le roi amenait avec lui. Le comte d'Armagnac, Jean V, et le sire d'Albret demeuraient encore incertains, tenus en respect par les forces des sénéchaux de Toulouse, de Quercy, de Rouergue et Carcassonne[3]. « Tous ces seigneurs, » écrit un témoin bien informé, « sont pauvres en deniers et en gens et n'ont avec eux que leurs gentilshommes et vassaux[4], » et le dire de l'ambassadeur milanais

1. *Mémoire à maistre Jean Taquenet*, cité.
2. *Lettres*, éd. cit., II, 292.
3. Hugues de Bournazel ; Pierre de Remond, dit Folmon ; Lardit de Bar et Arnaud de Miglos (?).
4. Alberico Malleta au duc de Milan, 31 mai 1465. (Bibl. nat., ms. ital. 1649, fol. 57 v°, cop. mod.)

concorde avec les informations que le maréchal Rouault[1], qui commandait dans le Nord, recevait du camp royal. Aux forces imposantes et bien disciplinées dont Louis XI disposait, que pouvaient opposer le duc de Nemours et son cousin le comte d'Armagnac? Cinq cents lances à peine, dont les deux tiers, levés soi-disant pour aller servir le roi, eussent certainement refusé de le combattre[2]. Le duc de Bourbon, Jean II, n'était pas mieux préparé. Louis XI, par une initiative hardie qui fait grand honneur à ses talents militaires, négligea Bourges, qui avait appelé une garnison bourbonnaise, et prit d'assaut Saint-Amand-Mont-Rond[3]. De là, se portant de Lignières sur Châteaumeillant[4] et sur Montluçon, dans le but de soumettre le pays et de tendre la main aux Dauphinois et aux Savoyards qui accouraient à son aide, il pénétra le 14 mai dans Montluçon[5], et là apprit l'entrée en campagne des comtes de Charolais et de Saint-Pol, qui envahissaient la France par la frontière de Picardie. Nemours, lui, se tenait immobile dans son château de Montaigut en Combraille[6], l'oreille tendue aux bruits de guerre qui lui venaient du Nord, épiant le moment de se prononcer et traînant en longueur les pourparlers engagés avec le roi dans l'espoir que Bretons ou Bourguignons contraindraient ce dernier à lâcher prise pour courir au secours de Paris menacé. Louis, qui ne renonçait pas à regagner son ancien favori, commença par lui envoyer un de ses fidèles, le Breton Yves du Fou, avec la promesse du sauf-conduit qu'il avait réclamé; et Nemours en réponse renvoya à Montluçon Langeac avec Georges de Vouhet pour arrêter les termes de cette « sûreté. » Mais là, un maître en trahisons, auquel Louis XI avait la faiblesse de se fier, et qui tenait en sa main la plupart des fils de la conjuration du Bien public, Louis de Harcourt, évêque de Bayeux et patriarche de Jérusalem, exhorta clandestinement Langeac à détourner son maître de se rendre auprès du roi[7]. Il fit pis encore :

1. Quicherat, *Mél. hist.*, cités, II, 240.
2. *Mél. hist.*, cit., p. 240.
3. Départ. du Cher.
4. Cher, arr. de Saint-Amand.
5. Départ. de l'Allier.
6. Puy-de-Dôme, arr. de Riom. « M. de Nemours pareillement ne bouge et ne donne nul secours à M. de Bourbon. » (*Mél. hist.*, p. 263.)
7. Dans une instruction à des ambassadeurs envoyés au pape Paul II vers la fin de 1465, Louis XI stigmatise en ces termes la conduite du patriarche : « Quo tempore maximarum rerum pondus rex fidei ejusdem permiserat, insperatus

Lau fussent envoyés à Montaigut « pour l'assurer de sa venue auprès du Roy. » Le patriarche, preuve de l'aveuglement de Louis XI sur son compte, fut expédié après eux et c'est entre ses mains que les deux capitaines jurèrent que le duc n'avait rien à craindre du roi. On croira sans peine que les termes de la « sûreté » ne firent pas seuls les frais des entretiens de Nemours avec l'évêque de Bayeux et avec le seigneur du Lau. Le duc lui-même avoua l'année suivante qu'il s'était efforcé de gagner plus particulièrement du Lau, bien que ce favori ne se mêlât jamais de « matiere de conseil. » A la fin, comme il n'y avait plus moyen de reculer, Nemours partit pour Montluçon, préparé à jouer entre le roi et les seigneurs le rôle de « courtier honnête » et bien décidé à convaincre son suzerain de cette vérité que, pour « demeurer en son entier, » il n'avait que trois choses à faire : « entretenir les seigneurs et leur donner grosses pensions, mettre sus justice et soulager le peuple[1] ! »

Le 29 mai, Louis XI pouvait écrire à Georges Havart : « Monseigneur de Nemours est venu devers nous, qui ne sera point contre nous[2]. » En même temps que lui arrivaient au camp royal deux émissaires du duc de Bourbon, Pierre d'Amboise, seigneur de Chaumont-sur-Loire, et le chancelier de Bourbonnais, qui réunirent leurs efforts à ceux de Jacques d'Armagnac pour sauver Jean II menacé dans Moulins, sa capitale, par les progrès de l'armée royale. La prudence parfois excessive de Louis XI l'amena à consentir une trêve, mais à la condition formelle que, pendant sa durée, Bourbon « ne souffreroit les Bourguignons venir en ses pays, terres et seigneuries[3]. » Le 29 mai, le roi arrivait à Saint-Pourçain[4], comptant que le lendemain Nemours amènerait le duc de Bourbon à Varennes, qui n'est qu'à deux lieues de Saint-Pourçain. Il espérait encore que « l'appointement » du Bourbonnais serait aisément conclu, et que, bientôt délivré de tout souci de ce côté, il pourrait porter ses forces en Picardie pour arrêter l'invasion bourguignonne[5]. C'était méconnaître les hommes auxquels on avait affaire. Jean de Bourbon songeait seulement à

1. *Procès*, fol. 7 ss. (Confession du duc en 1466.)
2. *Lettres*, éd. cit., II, 311.
3. Louis XI au chancelier Morvilliers, d'Aigueperse, le 26 juin. *Ibid.*, 317.
4. Dép. de l'Allier.
5. Louis XI à Georges Havart, 29 mai. *Lettres*, *ibid.*, 311.

gagner du temps et Nemours se fit son complice[1]. Pendant trois ou quatre jours, Jacques d'Armagnac, « qui estoit pardevers le Roy, » poursuivit des négociations dilatoires[2]. Il fut remplacé dans ce rôle qu'il jouait avec tant de déloyauté par la mère du duc de Bourbon, Agnès de Bourgogne, et par la duchesse elle-même, Jeanne de France, la propre sœur de Louis XI, et pendant ce temps Jean II, profitant du répit, envoyait en toute hâte quérir les Bourguignons. Puis, quand il les sut aux portes de Moulins, « soubdainement s'en party de la ville de Varennes et s'en ala audit lieu de Moulins[3]. » Louis XI s'apprêtait à l'assiéger dans sa capitale, mais cette fois encore il se laissa berner par les envoyés bourbonnais appuyés par le bailli de Nemours. Au moment de traiter avec eux, il apprit tout à coup que Jean II avait secrètement quitté Moulins et qu'il courait rejoindre le comte d'Armagnac.

C'était du même coup découvrir deux perfidies, car Jean d'Armagnac n'avait ménagé ni les protestations de fidélité ni les promesses de concours[4], et les 3,000 hommes qui le suivaient n'avaient été enrôlés en Gascogne que pour marcher au secours du roi de France. Tout récemment encore, le duc de Nemours s'était porté garant de la fidélité de son cousin, bien qu'il fût parfaitement au courant de ses véritables projets[5]. Or, à l'heure même où Louis XI, trompé jusqu'au bout et croyant le comte d'Armagnac en route vers Bourges, lançait Comminges vers Montluçon pour lui « trancher le chemin, » Bourbon courait à franc-étrier dans la direction de Clermont-Ferrand et, suivi du duc de Nemours, du comte de Dammartin et du sire de Beaujeu, rejoignait à Riom la petite armée commandée par le comte d'Armagnac et par le sire d'Albret. Son erreur reconnue, le roi se hâta de la réparer et, prenant ses dispositions avec beaucoup d'habileté et de précision, il réussit

1. Un homme bien au courant des intrigues de cette époque, Yves du Fou, écrira à Louis XI dans une autre circonstance (3 nov. [1467]) : « Sire, l'on dit pardeça que on vous a fait des ouvertures d'appoinctement; ... vous doit souvenir du tour que M. de Nemours vous en joua. » (Bibl. nat., ms. fr. 20428, fol. 49 v°, orig.)

2. *Mél. hist.*, cit., II, 303.

3. *Lettres*, éd. cit., II, 317.

4. Voir sa lettre au roi, datée de Lectoure, 16 mars 1465 (n. st.), dans *Mél. hist.*, cit., II, 197.

5. Dès le 3 juin, Jean, duc de Calabre, écrivait de Nancy aux Florentins que M. de Bourbon comptait sur un secours de 500 lances des comtes d'Armagnac et de la Marche. (Bibl. nat., ms. ital. 1649, fol. 59, cop. mod.)

à concentrer dès le 22 juin toute son armée aux environs de Riom[1]. La veille, à Aigueperse, les quatre seigneurs avaient tenté d'arrêter sa marche en lui faisant présenter des propositions d'accommodement en vingt articles qui furent jugés « bien estranges, » et auxquels « il fut respondu de mesme. » Louis XI semblait bien déterminé cette fois à ne pas lâcher prise et il faut avouer que tant de trahisons, tant de serments violés méritaient un châtiment exemplaire. Eh bien ! fait presque inexplicable, si on ne tenait compte et des nouvelles qui arrivaient du nord et des doutes que Louis XI pouvait concevoir sur la fidélité de son entourage, les négociations allaient être reprises !

Effrayé par la réponse sévère faite par le roi au message insolent qu'il avait reçu à Aigueperse, le duc de Bourbon s'était de nouveau dérobé. En apprenant l'approche de l'armée royale, il monta à cheval et s'enfuit par le Marais à Thiers, d'où il réussit à gagner Moulins[2]. Son départ et le fait qu'un de ses plus dangereux adversaires avait ainsi réussi à prendre position sur ses derrières durent contribuer à rendre le roi plus traitable. Ce qui est sûr, c'est que, le jour même de son arrivée à l'abbaye de Mozac, le duc de Nemours vint lui parler « sur les champs, à seureté[3]. » Jacques était accompagné d'un des fils du sire d'Albret, Charles, dit le cadet d'Albret, encore une tête de traître destinée à rouler sur l'échafaud quelques années plus tard[4]. Malgré l'expérience toute récente que Louis XI venait de faire du peu de sincérité des dispositions pacifiques des rebelles, il se laissa charmer par la langue dorée du duc de Nemours et un « appointement » fut conclu pour les deux d'Armagnac, avec faculté pour le duc de Bourbon de s'y faire comprendre. En cas de refus, les trois seigneurs juraient de l'abandonner et de « se mettre de la part du Roy,

1. Mercredi 19 (et non 22) juin. (Lettre de Guill. Cousinot au chancelier dans Chazaud, *la Ligue du Bien public en Bourbonnais*, *Bulletin de la Soc. d'émulation de l'Allier*, t. XII, p. 171 ss.) Cet article résume les renseignements fournis sur la marche de Louis XI par les documents de l'époque. Le 23 juin, le roi prit ses quartiers à l'abbaye de Mozac, à deux kil. de Riom, tandis que ses gens se logeaient au village voisin de Marsat.

2. Cousinot, *l.* c., dit « par les Marais à Thiart, » mais il faut lire, je crois, *le Marais*, à deux kil. E.-N.-E, de Riom, et *Thiers*, à une trentaine de kil. plus loin vers l'est. De là à Moulins par les vallées de la Dore et de l'Allier.

3. Ibid. Cf. *Lettres*, éd. cit., II, 319.

4. Voir sur ce personnage l'art. cité, *Louis XI, Jean V d'Armagnac et le drame de Lectoure*.

auxquelles choses et au contenu en certains articles qu'ilz ont presentez, » écrira le roi lui-même, « et que toutes voyes de fait cessassent pour honneur de Dieu principalement, soulager le povre peuple et éviter l'inconvénient qui peut avvenir de guerre, benignement nous condescendismes[1]. »

Si, comme le veut l'auteur anonyme de la *Chronique scandaleuse*, Louis XI avait devant Riom « de bonnes gens de guerre et de grand façon vingt-quatre mil hommes combatans et mieux, » on comprend mal la joie du fidèle Cousinot, louant Dieu « que au grand honneur du Roy et ayant la force et la puissance en sa main les appointements ont esté faits ! » Il est vrai qu'à ce moment même les Bourguignons saisissaient Dammartin, Nantouillet, Lagny-sur-Marne[2] et menaçaient Paris, où le maréchal Rouault avait encore le temps de se jeter le 30 juin avec six ou sept cents hommes pour renforcer les bourgeois heureusement « tous bien unis et loyaux au Roy[3]. »

Voilà pourquoi Louis XI en passa par les conditions humiliantes de ses vassaux révoltés. Droit de faire présenter au roi leurs doléances, de lui exposer « tout ce qui semblera estre à faire pour le bien de luy et du royaume, » trêve de deux mois, pendant laquelle les seigneurs pourraient se concerter pour cela, échange des prisonniers, évacuation du Bourbonnais par l'armée royale, restitution au duc Jean et à ses trois alliés de toutes les terres qu'ils avaient perdues au cours des « divisions, » tel était le piteux résultat de la campagne que le roi avait au point de vue militaire si habilement conduite[4]. Il n'y avait pas là vraiment de quoi tant se réjouir ! Louis XI n'en feignit pas moins une satisfaction sans bornes. Aussitôt les préliminaires bâclés, il reprit la route d'Aigueperse[5], où son premier soin fut de fonder une messe perpétuelle pour être célébrée chaque jour dans l'église paroissiale de Marsat, où il avait « plusieurs foiz en grande devotion prié et adhoré l'imaige de la glorieuse Marie[6]. »

Louis profita de son séjour à Aigueperse pour régler diverses questions qui n'avaient pas été tranchées à Mozac. C'est ainsi

1. *Lettres*, éd. cit., II, 320. Aigueperse, 23 juin 1465.
2. Dép. de Seine-et-Marne.
3. *Chron. scand.*, ap. Commynes, éd. Lenglet, II, 23.
4. Voir les articles de l'accord. *Ibid.*, 474 s.
5. Dép. du Puy-de-Dôme.
6. Arch. nat., *Reg. du Trésor des chartes*, JJ 195, fol. 37.

que le 30 juin il décida que le comte d'Armagnac et le duc de Nemours sortiraient de Riom dès le lendemain, iraient coucher à Volvic[1] et se rendraient le jour suivant à Herment[2] « pour partir les gens ainsy qu'il leur a esté ordonné. » De là, ils devaient rejoindre le roi à Montluçon. Nemours s'engageait à s'en aller ensuite « voir Mme de Nemors, » puis à se rendre auprès du roi, quelque part qu'il fût, avant la fin du mois de juillet, et à lui amener les gentilshommes dont il avait la charge[3]. Jean d'Armagnac, dont le roi prétendait faire son beau-frère malgré ses fâcheux antécédents conjugaux, reçut l'ordre de ne point quitter l'armée royale. Néanmoins les deux cousins, continuant à jouer leur rôle de médiateurs, obtinrent encore l'autorisation d'envoyer un message à Charles de France pour lui promettre au nom du roi « tel partaige ou appanage » dont « raisonnablement il se devra contenter. » Ils devaient également expédier chacun un homme au duc de Bretagne et au comte de Charolais pour leur notifier l' « appointement » conclu et les inviter à l'accepter à leur tour, sous peine de trouver désormais en face d'eux les seigneurs d'Armagnac « deliberez de servir le Roy comme leurs predecesseurs ont fait et mieulx se mieulx pevent[4]. »

Tout cela n'était que vaines paroles. La réalité, c'est qu'au moment même où le duc de Nemours les prononçait, il reprenait avec le patriarche et avec du Lau, avec d'autres encore qui touchaient d'aussi près au roi, les menées coupables interrompues quelques semaines auparavant. L'instigateur en était toujours l'évêque de Bayeux. Il montra au duc que Bretons et Bourguignons étaient déjà « sur les champs, » que le royaume courait les plus graves dangers et qu'enfin il importait d'agir vite. A Montluçon, où le roi allait repasser, à Culan[5], ailleurs même en rase campagne, rien n'était plus facile que de le surprendre. En le menaçant des Bretons ou des Bourguignons, on obtiendrait qu'il se livrât à M. de Nemours, qui alors prendrait la direction des affaires et avec l'appui « des saiges du royaume » apaiserait aisé-

1. Puy-de-Dôme, cant. de Riom.
2. Id., arr. de Clermont.
3. Louis XI délivra un mandement (qu'il révoqua six semaines plus tard) par lequel Nemours était autorisé à passer par toutes les villes et places du royaume. (Lettres, éd. cit., II, 343.)
4. Jean de Roux, in-f°. Paris, 1888, I, 197.
5. Cher, cant. de Châteauneuf-sur-Cher.

ment les divisions. Le duc de Berry serait richement apanagé; Charolais aurait pour sa peine une grosse somme d'argent, le vieux Dunois recouvrerait les gens d'armes qui lui avaient été enlevés, serait créé gouverneur de Basse-Normandie et chef du conseil. A Saint-Pol, on attribuait le gouvernement de la Haute-Normandie et de la Picardie; à Calabre, la Champagne; à Bourbon, la charge de Lyonnais jusqu'à Paris; Armagnac deviendrait connétable et Lohéac maréchal de France. Tous enfin seraient grassement pensionnés. Nemours devait prendre pour lui le gouvernement de l'Ile-de-France et la capitainerie de Paris. Si le chancelier Morvilliers faisait mine de résister, et il est probable qu'il n'en avait point envie, on passerait les sceaux à un autre. Dans le conseil du roi prendraient place deux évêques, dont celui de Bayeux bien entendu, huit « bons » maîtres des requêtes, un correcteur de chancellerie et douze notables chevaliers.

Ce projet parut « assez agreable » à Jacques d'Armagnac, mais, comme l'audace n'était pas son fait, il éleva quelques doutes sur la possibilité de le mettre à exécution. Le patriarche, pour le rassurer, se porta fort de la complicité de du Lau, « en maniere qu'ils auroient le gouvernement par la plus doulce maniere qu'ilz pourroient. » Du Lau ne couchait-il pas avec le roi? Quoi de plus aisé pour le favori que de s'assurer de sa personne? On osa, le croirait-on, parler du complot jusque dans la chambre royale et dans la salle où le prince tenait ses états à Aigueperse! Du Lau, un peu réservé tout d'abord, finit par mettre pour unique condition à son concours que Louis XI ne serait « grevé ni en sa personne ni en sa couronne. » Il voulait qu'on se bornât à l'intimider, à l'emmener dans quelque bonne ville et qu'on traitât en son nom avec les princes[1].

1. *Procès*, fol. 7 ss. (Confession du duc en 1466.) A Aigueperse, M. de Nemours logeait chez le père du secrétaire Jean de Reilhac. Un soir, ce dernier lui amena Pierre Doriole et le patriarche. On causa. Le duc était au lit et Reilhac accoudé à ses pieds. Tout à coup on annonce Jean Bourré qui venait parler à Nemours de la part du roi. Reilhac fait disparaître Doriole et le patriarche et les ramène après le départ de l'importun. La conversation reprend alors et il est décidé que Lancelot travaillera encore du Lau. Le coup fait, le comte du Maine, Nemours, Armagnac et l'évêque d'Évreux, Jean Balue, auront « la grant main, » et du Lau conservera son état auprès du roi. Doriole s'emparera des finances et Armagnac de la direction des gens d'armes. (*Jean de Reilhac*, I, 306-308.) Il est intéressant de constater que l'auteur anonyme du *Manuscrit interpolé de la Chronique scandaleuse* a copié textuellement les termes de la confession de Nemours faite à Rodez en 1466. Chose singulière!

Il n'y a point à le nier, la conduite de Jacques d'Armagnac fut indigne ! Traître au serment qu'il avait prêté au roi sur la « vraye croix de monseigneur saint Charlemaigne » et feignant de s'employer à la pacification du royaume, il avait perfidement abusé de la confiance que le roi lui avait rendue ; et voici maintenant qu'il conspirait avec les « plus familiers » serviteurs de son maître pour lui arracher sa seigneurie et le « desmettre de sa liberté et franchise[1] ! »

Cette fois encore le patriarche de Jérusalem en fut pour ses frais d'imagination. Décidément la hardiesse manquait à tous ces seigneurs ! Le roi s'en alla « hastivement » vers la Loire ; hâtivement aussi s'en allèrent Nemours et d'Armagnac, mais, au lieu de renvoyer leurs gens et d'aller rejoindre Louis XI, ils continuèrent à tenir la campagne. Après la rencontre douteuse de Montlhéry, où ils ne figurèrent pas plus que les ducs de Berry et de Bretagne, ils essayèrent un moment de reprendre leur double jeu. Nemours négociait activement avec le roi, cherchant à tirer profit de la situation critique où il avait contribué à le jeter. Dès le lendemain de Montlhéry, l'infatigable Langeac était à Corbeil[2] avec des instructions pour Louis XI, en réalité pour s'aboucher avec du Lau, examiner l'état des affaires et s'enquérir si le projet d'enlèvement était définitivement abandonné. Malgré le mystère dont Langeac et du Lau enveloppèrent leurs conciliabules, trop de gens avaient intérêt à surprendre leur secret pour que Louis XI l'ignorât complètement. Autour du roi on ne s'abusait pas sur le résultat de la bataille, et, chose triste à dire, beaucoup de gens ne s'affligeaient pas outre mesure de « l'inconvénient » advenu à la bonne cause. Du Lau faisait savoir à Jacques d'Armagnac « que les choses estoient en meilleur estat que jamais » et que de « l'entreprise » (sans doute il s'agissait du complot contre le roi) « il ne dit rien à son oncle de Comminges, car pour mourir qu'il n'y consentiroit et qu'il le feroit desesperer, mais qu'il ne s'en souciast point, car il le lui feroit avaller aussi vert

Quicherat, qui a publié dans la *Bibl. de l'École des chartes* (4e série, t. I, p. 413 ss.) les passages du ms. interpolé ayant trait à ces intrigues d'Aigueperse, ne paraît pas avoir soupçonné ce fait.

1. Termes du préambule de la commission à Dammartin du 8 déc. 1469. Voir plus loin.

2. Louis XI y séjourna du 16 au 18 juillet « qu'il arriva sur le tard en sa ville de Paris. » (*Chron. scand.*, ap. Commynes-Lenglet, II, 29.)

comme une corme sans qu'il s'en apperceust[1]. » Pendant ce temps, Nemours, qui décidément avait en médiocre estime la perspicacité du roi, avait l'audace de lui faire demander la Bastille Saint-Antoine, soi-disant pour s'y réfugier avec Armagnac et Albret et se mettre à l'abri du ressentiment de ses anciens confédérés !

Autant eût valu livrer Paris aux rebelles ! Louis XI ne tomba point dans ce piège grossier, et, profitant de ce que les Bourguignons, malgré leur demi-victoire du 15 juillet, laissaient ouverte la route de la capitale, il courut s'y renfermer, tandis que Charolais allait tendre la main à Étampes aux ducs de Bretagne et de Berry qui arrivaient à petites journées de l'ouest. Huit jours après, vers le 29, Bourbon, Nemours et Armagnac rejoignaient leurs confédérés « à très belle compagnie[2]. » Pour subsister, il fallut disséminer les troupes en Beauce et en Gâtinais. Le duc de Nemours prit ses quartiers dans le Gâtinais français, faisant du pis qu'il pouvait aux pauvres gens des villes qui tenaient pour le roi[3]. Vers le milieu d'août, Berry, Bretagne et Charolais, qui avaient poussé une pointe vers Provins, descendirent sur Lagny et allèrent s'établir aux abords du pont de Charenton, à Saint-Maur, à Beauté et à Conflans. Armagnac et Nemours demeurèrent encore plus d'un mois en Brie, surveillant le cours supérieur de la Seine[4]. Leurs gens se répandirent jusque dans la Champagne, vivant sur le pays, détruisant fermes et villages et commettant tous les méfaits que des bandes ennemies « ont accoustumé faire, » et tellement que les gens du plat pays se voyaient menacés de ne pouvoir commencer leurs labours d'automne. C'est en vain que les habitants de Troyes, demeurés fidèles au roi, le firent supplier d'apporter un remède à cette triste situation ; Louis XI était lui-même serré de trop près dans Paris pour leur envoyer autre chose que des paroles d'encouragement[5]. Pourtant, le croirait-on, même à cette époque il conservait encore l'espoir de détacher les deux d'Armagnac de la coalition à laquelle ils ne lui paraissaient pas

1. Interrogatoire de 1466. (*Procès*, fol. 7 s., et *Manuscrit interpolé.*)

2. *Mém. de Jacques du Clercq*, éd. Buchon, p. 272.

3. Melun, Montereau, Sens, etc. Les incursions des confédérés avaient aussi pour objet d'inquiéter Paris en arrêtant les convois de subsistances qui descendaient la Seine. « Ilz estoient bien six mil hommes de cheval, qui faisoient merveilleusement de maulx. » Commynes-Dupont, I, 76.

4. Du Clercq et *Chron. scand.*, *l. c.*

5. Quicherat, *Mél. hist.*, cités, II, 385 s., à la date du 21 sept. — Cf. *Lettres de Louis XI*, éd. cit., II, 362.

s'être ralliés sans réserve[1], malgré les serments de fidélité qu'ils ne se faisaient point faute de prêter à leurs confédérés[2]. Précisément le duc de Nemours venait de rallier les bandes du Bien public établies dans la presqu'île formée par le confluent de la Marne et de la Seine, au moment même où, sous prétexte de négocier la paix, le comte du Maine, son beau-père, depuis longtemps en coquetteries avec les rebelles, discutait les conditions de l'adhésion définitive qu'ils lui demandaient[3]. Le 18 septembre, les pourparlers entamés neuf jours auparavant entre le roi et ses vassaux révoltés étaient complètement rompus, mais du Maine se faisait garantir par les princes la possession de toutes les seigneuries, offices et pensions qu'il détenait à la mort de Charles VII, et la signature du duc de Nemours figurait cette fois encore à côté de celles de Charles de France, des ducs de Bretagne, de Calabre et de Bourbon, des comtes de Charolais, de Saint-Pol et de Dunois.

Des deux côtés cependant, on sentait qu'il fallait en finir : aussi les négociations furent-elles presque immédiatement reprises. Un traité définitif fut conclu à Conflans le 5 octobre, et il est curieux de constater combien Nemours y fut déçu dans ses espérances ambitieuses. Le 2 octobre, on parlait encore pour lui du gouvernement de Paris et de l'Ile-de-France avec une grosse pension, du droit de nomination aux offices et aux bénéfices en la col-

1. Dans le ms. fr. 20430 de la Bibl. nat., fol. 29, on lit la note suivante qui est de la main du secrétaire Jean Bourré : « Le viiie jour de septembre, l'an mil CCCC LXV, le Roy estant à Paris en son logis, protesta et dist au prevost de Lyon pour le dire à Messrs d'Armagnac et de Nemoux, que à lui n'a tenu ne ne tient que les apointemens faiz à Rion et à Aigueperse n'ont sorti effect et que de sa part il est prest de y entendre et les tenir ; et le somma pour le dire et signifflier aux dessus dicts de tenir de leur part lesd. appointemens et les faire tenir par ceulx qu'il appartiendra. Presens ad ce Messrs l'Admiral (Jean de Montauban); senechal de Guienne (Ant. de Castelnau); evesque d'Évreux (Jean Balue) et bailli de Rouen (Jean de Montespedon, dit Houaste). » Cf. *Chron. scand.*, ap. Lenglet, II, 38.

2. Les deux d'Armagnac et le sire d'Albret arrivèrent à Conflans dans la première quinzaine de septembre. « Leurs gens demourerent loing pour ce qu'ilz n'avoient point de payement. » Commynes-Dupont, I, 76. — Le vendredi 13 sept., Nemours jura sur les Évangiles de ne point abandonner ses alliés et « de ne prendre quelque appoinctement, traictié ou party avec le Roy » sans leur révéler les ouvertures qui lui seraient faites, etc. (*Procès*, ms. cité, fol. 4.)

3. Après Montlhéry, le comte du Maine, qui avait abandonné le roi sans combattre, envoya un héraut à Bourges, pour annoncer à son gendre qu'il était délibéré de prendre parti pour les seigneurs. Le duc aurait répondu que le comte ferait mieux de recouvrer son honneur et de servir le roi (?). (Interrogatoire du duc.)

lation du roi, de deux cents lances payées sur les tailles et de portion des aides des pays et seigneuries du roi. Quel rêve! Mais, quand Charolais et ses Bourguignons eurent obtenu satisfaction pour eux et pour Charles de France et que pressés de se porter contre les Liégeois révoltés ils se disposèrent à reprendre la route de Picardie, Louis XI, moins menacé, se montra moins prodigue d'engagements. Par patentes du 15 octobre, il est vrai, Nemours se vit conférer le droit de nommer aux offices royaux sur le fait des aides et greniers à sel établis au duché de Nemours, au comté de la Marche et dans leurs dépendances. Il est vrai encore que le même jour Louis XI reconstitua les circonscriptions du duché de Nemours assises en l'élection de Troyes et attribuables aux élus sur le fait des aides, telles qu'elles avaient existé au temps du roi de Navarre[1]. Il fallut bien se contenter de ces moindres faveurs et, abandonné par tous, s'en remettre à la bonne grâce du roi. Ne soyons donc pas surpris si le jour où les seigneurs quittèrent Saint-Maur, lorsqu'on parla de renouveler les anciens serments, Armagnac, Albret et Nemours, dépités d'avoir été si mal appuyés, répondirent par la bouche du duc qu'ils avaient déjà appointé avec le roi et qu'ils ne feraient plus aucun serment.

Ils prirent alors congé et s'en vinrent à Saint-Antoine et de là au palais où le roi les attendait. Enfin, le 5 novembre, à la Sainte-Chapelle, chacun d'eux, la main posée sur l'Évangile et sur les reliques sacrées, prêta serment de fidélité au trône. Nemours, comme Jean d'Armagnac et comme Charles d'Albret, jura de servir Louis XI envers et contre tous, fût-ce contre Charles de France lui-même, et d'avertir son suzerain de toutes les divisions ou désobéissances qui pourraient se produire. Renonçant à tous ses engagements antérieurs, le duc promit de n'en plus contracter d'autres sans autorisation. En échange, le roi lui pardonna sa rébellion et s'engagea à le protéger contre toute agression qui pourrait être dirigée contre lui par ses anciens confédérés pour se venger de ses révélations[2].

Tel fut pour Jacques d'Armagnac le honteux épilogue de sa collaboration au Bien public. Encore s'il avait respecté le serment qu'il venait de prêter! Mais non, quelques jours étaient à peine

1. *Coll. des Ordonnances*, t. XVI, p. 370 s.
2. Commynes-Lenglet, II, 561.

écoulés qu'il entamait, en quittant Paris, des pourparlers équivoques avec son beau-père le comte du Maine, dans le but de provoquer contre Louis XI une nouvelle prise d'armes. Le roi, qui avait des espions partout, ne tarda point à le savoir et fut ainsi confirmé dans « la meffiance qu'il avoit de monseigneur de Nemours[1]. » Du reste, si c'est bien à l'année 1465 que se rapporte certaine missive écrite à Louis XI par le capitaine de la Ferté-Bernard pour lui annoncer qu'il a refusé de remettre cette place au duc de Nemours, on doit croire que ce prince ne dissimulait guère ses dispositions hostiles[2]. Rien de surprenant par conséquent si, de son côté, Louis XI se montrait peu empressé à lui être agréable. C'est ainsi que, par lettres du 27 janvier 1466 (n. st.), le roi transporta à Jean de Bourbon, comte de Vendôme, qui lui était resté fidèle pendant le Bien public, tous les droits qui pouvaient appartenir à la couronne sur le comté de la Marche. Le comté étant contesté à Jacques d'Armagnac par le comte de Vendôme, un pareil abandon comportait en réalité une injonction de Louis XI au parlement de Paris et à la Chambre des comptes de trancher le différend en faveur de Jean de Bourbon. C'était un coup dirigé contre son adversaire, mais dont la portée fut nulle, car on ne voit pas qu'aucune tentative sérieuse ait jamais été faite pour déposséder Jacques de ce fief important que sa mère, Éléonore de Bourbon, avait apporté dans la maison d'Armagnac[3].

B. DE MANDROT.

(Sera continué.)

1. *Instruction pour l'homme qui ira de par le Roi vers M. du Maine.* (Impr. dans *Jean de Reilhac*, I, 218 ss.)

2. Vaesen, *Catal. chron. du fonds Bourré*. Paris, 1885, in-8°, n° 384.

3. Jean de Bourbon, comte de Vendôme, était cousin germain de la mère de Nemours, et tous deux descendaient directement de Jacques Ier de Bourbon, comte de la Marche et de Vendôme. Pour contester la Marche à Éléonore et à son fils, Jean de Bourbon s'appuyait sur ce que le comté, « qui estoit de l'appanaige de France..., ne povoit cheoir en fille. » (Voir la lettre patente de Louis XI datée de Pont-Audemer, 27 janv. 1465 (v. st.), aux Arch. nat., *Reg. du Trésor des chartes*, JJ 194, n° 122.)

MÉLANGES ET DOCUMENTS

DOCUMENTS INÉDITS SUR LA RÉVOLUTION

DANS LE DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE.

LES FRÈRES FAUCHER, LAFFON DE LADÉBAT

ET LEUR CORRESPONDANCE.

La correspondance inédite, dont nous publions plus loin les passages les plus intéressants, forme une liasse d'environ 120 pièces comprenant des lettres toutes adressées à Laffon de Ladébat, député de la Gironde à l'Assemblée législative, par les frères Faucher, dits les Jumeaux de la Réole, et par L. Journu de Bordeaux.

Telles qu'elles sont, ces lettres sont certainement beaucoup plus intéressantes au point de vue local qu'au point de vue général ; elles décrivent jour par jour, pour ainsi dire, l'histoire de la Révolution dans le département de la Gironde, et surtout à la Réole, pendant l'année 1792. Néanmoins, le contre-coup de tous les événements courants, l'impression que ces événements produisent à distance sur les populations de ces pays ne sont pas appréciations à négliger ni à laisser de côté. Ce n'est qu'à force de petits documents que l'on fait l'histoire, et, parmi ces documents, les plus vrais et les plus précieux en cela qu'ils nous donnent l'impression des contemporains sur les événements, impression immédiate et toute chaude, pour ainsi dire, ce sont évidemment les lettres particulières. C'est ce qui nous a décidé à extraire de ces autographes que nous possédons les passages qui nous ont semblé présenter le plus d'intérêt au point de vue de l'histoire générale; nous avons, autant que possible, laissé de côté tous les faits qui prennent aux yeux des correspondants une gravité exceptionnelle et auxquels il nous faut appliquer le nom de querelles de clocher.

Les frères Faucher, aussi bien que Journu, sont des modérés (on le leur fit bien voir en 1793); bien des réflexions contenues dans leurs lettres font comprendre qu'ils aient été mis en accusation comme suspects de modérantisme. On peut donc dire que l'appréciation des événements qui résulte de ces lettres est celle de gens que nous pouvons appeler des libéraux. Les mouvements de la réaction les trouvent aussi sévères que les mouvements de la populace; aristocrates et démagogues sont appréciés de la même manière, et les menées des uns et des autres jugées aussi sévèrement que leurs excès.

Nous avons suivi l'ordre le plus logique dans une correspondance, l'ordre rigoureusement chronologique. Cette méthode pourtant présente l'inconvénient de couper en deux ou trois tronçons des lettres se rapportant à une même affaire; mais, si nous avions adopté le classement par ordre d'affaires, nous serions tombés dans un inconvénient encore plus grand, celui de mêler absolument toutes les parties de cette correspondance.

Nous avons fait précéder ces extraits de quelques notes biographiques sur les frères Faucher et Laffon de Ladébat; malheureusement il ne nous a pas été donné de trouver quelque chose d'inédit sur ces personnages. Nous avons dû nous contenter de condenser les renseignements déjà connus, qui résument suffisamment les faits de leur vie, pour que le lecteur se fasse une idée de leur caractère, avant d'aborder la lecture de leurs lettres.

Le surnom de *Jumeaux de la Réole* donné aux frères Faucher résume, on peut le dire, toute l'existence de ces deux hommes. Nés le 20 mars 1759, à la Réole, leur vie se déroule parallèlement pendant tous les événements de la Révolution et de l'Empire; nés le même jour, ayant vécu ensemble, ces deux frères moururent ensemble, fusillés à Bordeaux, le 27 septembre 1815.

A l'âge de quinze ans, César et Constantin Faucher étaient admis dans les chevau-légers de la maison du roi; leur père, chevalier de Saint-Louis et de Saint-Michel, était commissaire des guerres, ce qui avait dû faciliter leur admission. Le service militaire, fort peu chargé apparemment, leur laissa de nombreux loisirs qu'ils employèrent à étudier le droit; ils se firent même recevoir avocats.

En 1780, César et Constantin Faucher furent nommés officiers dans un régiment de dragons. De bonne heure cependant ils s'étaient épris des idées libérales. En 1789, ils vinrent à Paris et se lièrent avec trois des personnalités les plus en vue, Necker, Bailly et Mirabeau. Sans qu'on puisse fixer exactement la date de leur démission d'officiers, il est bien évident qu'en 1789, au moins à la fin de l'année, ils n'étaient plus au service.

En 1790, les frères Faucher avaient été élus députés suppléants à l'Assemblée législative. Deux députés en titre ayant donné leur démission, les frères Faucher étaient par cela même appelés à siéger. La vérification de leurs pouvoirs donna lieu à des incidents assez vifs, qu'on ne trouve pas dans le *Moniteur*, mais que le *Logographe* expose tout au long.

Voici ce que donne le *Moniteur* (réimpression, tome II, page 568, col. 2) :

Séance du 7 juin 1790. — Un de MM. les secrétaires fait lecture d'une note remise au bureau et signée de M. le curé de Souppe, président du comité de vérification. Elle est conçue à peu près en ces termes : « MM. l'évêque de Bazas et de Piis ayant donné leur démission, les pouvoirs de MM. César et Constantin de (*sic*) Faucher ont été examinés par le comité de vérification et trouvés valables.

« L'Assemblée les admet à prêter comme députés le serment civique. Les deux frères paraissent à la tribune, l'un deux prononce la formule à haute voix, ils font ensemble le serment. Ce tableau intéressant excite les applaudissements de la majeure partie de l'Assemblée. »

Ce résumé, froid et précis, ne nous donne pas le mouvement qu'excita dans l'Assemblée ce petit incident; nous allons en trouver dans le *Journal logographique* (tome XII, pages 217 à 219) le récit circonstancié :

M. L'Avenue, député de Bazas, a entremêlé la scène d'une dénonciation assez singulière. Deux députés suppléans, ou du moins qui ont été regardés comme tels momentanément, nommés MM. César et Constantin de Faucher, avoient été admis à l'Assemblée nationale sur la note de M. le curé de Soupes, président du comité de vérification, pour remplacer deux députés de leur sénéchaussée. L'affaire se présentoit sous un aspect assez défavorable pour M. le curé. La note portoit que les pouvoirs avoient été vérifiés par le comité chargé de la vérification.

Aucun des membres de ce comité ne s'élevoit pour soutenir le contenu de la note. On parloit déjà à la droite de mander à la barre M. le président du comité de vérification. M. Defraisse-Dugey a élevé sa voix glapissante pour dire que M. le curé de Soupes étoit criminel de lèse-nation, qu'il falloit le poursuivre comme tel. M. Garat, l'aîné, a fait la motion que M. le curé de Soupes fût appelé pour être entendu. Le mécontentement étoit presque général : la motion de M. Garat, fondée sur un scrupule vraiment digne d'un représentant de la nation, a fait sensation.

M. Alexandre de Lameth a développé de quelle importance il étoit de ne pas admettre à la légère des députés à l'Assemblée nationale. Ces messieurs, a-t-il dit, admis ce matin par un décret, sont suppléants ou ils ne le sont pas; s'ils ne le sont pas, comme il y a lieu de le présumer d'après les contestations qui eurent lieu lors de la députation admise à

l'Assemblée, nous ne pouvons les admettre, ce n'est pas à nous à nommer des députés, ce seroit usurper les droits du peuple, ce qui ne peut être dans l'intention de l'Assemblée. — La motion de M. Garat a été consacrée. M. le curé de Soupes s'étoit absenté dès que cette affaire avoit été entamée : on a cru probablement qu'il étoit coupable et qu'il rougiroit d'entendre une pareille discussion; mais il n'avait quitté l'Assemblée que pour aller chercher des pièces justificatives. Le curé de Soupes a paru à la tribune et a dit : « Messieurs, la vérification des pouvoirs s'est faite jusques aujourd'hui entre quelques membres de votre comité de vérification; ce matin, M. Hébrard m'a écrit en ces termes : « M. le « curé de Soupes voudra bien signer cette note. Les pouvoirs de MM César « et Constantin de Faucher ont été trouvé (*sic*) en règle par le comité de « vérification d'après le procès-verbal de leur élection. » — D'après la confiance que nous nous devons réciproquement, j'ai cru devoir signer la note; il n'y a de faute de ma part que celle de n'avoir pas assisté à cette vérification; mais comme ces sortes d'affaires n'ont point souffert de difficultés, mon refus de signer m'eût paru un manque de confiance envers mon collègue. » — Cette explication de M. le curé a désarmé le courroux de M. Garat et autres; mais l'avocat bordelois a taxé d'imprudence la signature de M. le curé et vouloit faire retomber le poids de son courroux sur M. Hébrard. Mais l'Assemblée, plus philosophe que M. Garat, s'est mis à applaudir à l'explication de M. le curé et, comme celui-ci avoit été momentanément soupçonné, il a été décidé, sur la motion de M. Desmeunier, que l'explication donnée par M. le curé de Soupes seroit insérée dans le procès-verbal et le fonds de l'affaire renvoyé au comité de vérification et l'effet du décret rendu ce matin pour l'admission de ces messieurs de Bazas suspendu jusques au rapport.

L'effet du décret fut si bien suspendu que les frères Faucher ne furent pas députés.

Remarquons en passant que le *Moniteur* aussi bien que le *Logographe* les appelle Messieurs de Faucher.

En 1791, César fut nommé président du district de la Réole et commandant des gardes nationales du département de la Gironde; son frère Constantin devint commissaire du roi et chef de la municipalité du district de la Réole.

Les lettres dont nous allons donner de nombreux extraits, étant pour la plupart de 1792, raconteront elles-mêmes le rôle des frères Faucher pendant cette période.

En 1793, au moment le plus critique de la situation dans l'Ouest, les frères Faucher levèrent un corps franc d'infanterie, *les enfants de la Réole*, qui fut envoyé en Vendée. Les deux frères firent ensemble la campagne. Constantin reçut un coup de sabre à Fontenay et César fut également blessé. Le 13 mai 1793, à l'attaque de la forêt de Vouvans, Constantin et César reçurent encore des blessures, et,

peu après, furent nommés ensemble généraux de brigade. Le parallélisme de leur existence continuait sur le champ de bataille, blessures et grades, les Jumeaux de la Réole les recevaient toujours ensemble.

Quelque temps après, ils quittèrent le service; mais leurs relations avec les députés girondins les avaient rendus suspects. Le représentant du peuple Laignelot les fit arrêter, et, le 1er janvier 1794, ils étaient traduits devant le tribunal révolutionnaire de Rochefort. La justice était expéditive à cette époque, aussi jugement et condamnation à mort se suivirent-ils rapidement. Les frères Faucher marchaient déjà au supplice, quand le représentant du peuple Lequinio fit surseoir à l'exécution. Par une de ces contradictions si fréquentes à toutes les époques, leur procès fut revisé, le jugement cassé, et les deux frères remis en liberté. Toutes ces émotions, leur détention, leur condamnation, sans parler de ce qu'ils avaient souffert pendant la campagne de Vendée, avaient tellement altéré la santé des Jumeaux de la Réole que ce n'est qu'en litière qu'ils regagnèrent leur ville natale, et qu'ils ne purent se rendre au nouveau poste pour lequel leurs actions passées les avaient désignés, à l'armée du Rhin et Moselle. Kléber écrivait à ce sujet : « Ils ne peuvent plus aller en « avant, mais qu'on les place comme pièces de position, cela leur « conviendra. Je les connais, ils n'aiment point à aller en arrière. »

Les frères Faucher se rallièrent au coup d'État du 18 brumaire et au gouvernement du premier Consul. Le 3 avril 1800, Bonaparte nommait Constantin sous-préfet de la Réole, et, le 15 mai, César membre du conseil général de la Gironde.

En 1803, tous deux donnèrent leur démission, et, rentrés dans la vie privée, s'occupèrent d'affaires commerciales.

La *Banque territoriale,* dans laquelle ils avaient mis la majeure partie de leur fortune, fit faillite, et les frères Faucher se trouvèrent réduits presque à la pauvreté.

En 1814, au moment de l'invasion du Midi par l'armée anglo-espagnole, les frères Faucher furent compromis dans un événement auquel pourtant ils semblent avoir été complètement étrangers.

Le 12 mars 1814, Bordeaux avait ouvert ses portes aux alliés, un poste anglais placé à Saint-Macaire fut enlevé par un détachement du 118e de ligne dont le dépôt était à la Réole; les passions politiques s'en mêlant, on accusa les frères Faucher d'avoir conseillé ce coup de main : aucune preuve, il est vrai, ne put être relevée contre eux, mais il n'en est pas moins exact que cet événement devait être un des principaux griefs qui furent reprochés aux Jumeaux de la Réole l'année suivante.

Cette même année 1814, leurs affaires les appelèrent à Paris, et ils s'y trouvaient encore quand, le 20 mars 1815, revenait de l'île d'Elbe Napoléon. Cédant aux promesses libérales de l'Empereur, les frères Faucher se rallièrent au gouvernement des Cent-Jours.

César fut nommé représentant du peuple par la ville de la Réole dont Constantin devint maire.

Le 14 juin 1815, les deux frères furent créés chevaliers de la Légion d'honneur et envoyés comme brigadiers à l'armée des Pyrénées.

Après l'écroulement de Napoléon, après Waterloo, quand le département de la Gironde fut mis en état de siège, Constantin Faucher reçut le commandement des arrondissements de la Réole et de Bazas. Le général Clauzel l'avertit le 21 juillet qu'il devait immédiatement cesser ses fonctions. Constantin fit alors remplacer le drapeau tricolore par le drapeau blanc sur tous les monuments publics, puis envoya sa démission au préfet. Le lendemain 22 juillet, des soldats de passage à la Réole insultèrent le drapeau blanc et le renversèrent. Tous ces incidents furent exploités contre les frères Faucher, le peuple s'ameuta, et le mouvement, excité par les volontaires royaux, devint tel que les Jumeaux de la Réole furent contraints de se retirer chez eux et de mettre leur maison en état de soutenir un siège. Le 29 juillet, ils prévinrent de leur intention de se défendre le général Clauzel par une lettre que celui-ci, fort préoccupé lui-même de sa situation personnelle, se contenta d'envoyer au préfet.

La passion politique, la plus mauvaise de toutes les passions, dénatura chaque mot de cette lettre, les deux frères, victimes de la Terreur blanche, furent arrêtés, transférés au fort du Hâ, à Bordeaux, et l'on eut peine à les protéger contre la fureur d'une foule excitée contre eux; de tous temps, on a toujours fait faire à la foule ce que l'on a voulu. A la honte du barreau de Bordeaux, les frères Faucher ne purent trouver parmi ses membres un avocat ayant le cœur de prendre leur défense. *Tempora si fuerint nubila, solus eris,* leurs amis les abandonnèrent; et, le 22 septembre 1815, les frères Faucher comparurent devant le conseil de guerre de la XIe division, séant au Château-Trompette. Sous tous les régimes, les tribunaux créés ainsi sous la pression des événements sont toujours très expéditifs, aussi, le 23 au soir, les accusés furent-ils condamnés à mort, les débats étant restés secrets. Dans la nuit du 24 au 25 septembre, à deux heures du matin, on leur lut le jugement. Sur les instances de leur famille, les frères Faucher en appelèrent, et, cette fois, purent trouver un défenseur. Leur pourvoi fut rejeté, comme c'était à prévoir, et, le 27 septembre 1815, ils marchèrent d'un pas ferme au lieu de l'exécution. César commanda le feu, et les deux frères tombèrent en

braves. Ils étaient âgés de cinquante-six ans. Nés le même jour, ils terminèrent à la même heure, victimes des passions politiques, une existence bien remplie, pendant laquelle ils ne s'étaient pas quittés.

Voici quelques détails très brefs sur Laffon de Ladébat, auquel sont adressées les lettres dont nous donnons quelques extraits.

Né à Bordeaux, le 30 novembre 1746, André-Daniel Laffon de Ladébat mourut à Paris, le 14 octobre 1829. Son père, riche armateur de Bordeaux, l'avait fait beaucoup voyager, et c'est à Franecker, en Hollande, qu'il termina ses études. Laffon de Ladébat revint à Bordeaux où il se maria en 1775. En 1790, nous le trouvons membre du directoire du département de la Gironde, et, l'année suivante, il était élu député à l'Assemblée législative. Pour le caractériser d'un mot qui nous évitera de raconter en détail sa vie politique, Laffon de Ladébat fut un modéré. Arrêté par deux fois en 1792 et 1793, il put échapper à l'échafaud si hospitalier pour tous, à cette époque; en 1795, nous le retrouvons élu par deux départements, la Seine et la Gironde, membre du Conseil des anciens, dont il devint secrétaire le 20 mars 1797. Le 18 août, il était nommé président. Au coup d'État du 18 fructidor (4 septembre), Laffon de Ladébat fit résistance, fut chassé avec le Conseil de la salle des séances, arrêté chez lui, conduit au Temple avec ses collègues, et le lendemain condamné à être transporté à Sinnamary en Guyane. Il ne resta pas inactif pendant son exil, observa en économiste la colonie et ses ressources, et fit sur ce sujet de nombreux rapports dont nous avons eu entre les mains les manuscrits. Le climat de la Guyane décimait les proscrits. Bien que malade, Laffon de Ladébat réussit à s'évader avec dix-sept de ses collègues; le bruit de sa mort courut en France, et sa famille porta son deuil pendant dix mois. Enfin, le 8 fructidor an VII, le Directoire l'autorisa à rentrer en France et à résider à l'île d'Oléron, avec Barbé Marbois; tous deux restaient seuls des dix-sept proscrits fugitifs; en y arrivant (1799), ils apprirent qu'ils étaient libres. Le rôle politique de Laffon de Ladébat était terminé.

Ces quelques notes biographiques une fois données, nous allons aborder la correspondance, et en donner les fragments les plus intéressants.

Les deux premières lettres, comme date, sont relatives à la mort de Mirabeau.

Tous les documents et les mémoires du temps constatent la grande émotion que produisit la mort de Mirabeau. Le lundi 5 avril eut lieu, au milieu d'une pompe grandiose, le convoi de l'illustre orateur; peu après, on mit au concours un buste de Mirabeau. L'exposition eut lieu au club des Jacobins. Une prime de 6,000 francs devait être

accordée à l'auteur du meilleur buste, par la Société de Bordeaux *les Amis de la Constitution,* qui voulait en posséder un exemplaire; et César Faucher engage vivement à prendre l'œuvre du sculpteur Jacques-Edme Dumont (1761-1844). Houdon n'exposa pas, ayant trouvé lui-même son œuvre imparfaite. Un autre sculpteur, François Lucas (1736-1813), avait aussi exposé, et César Faucher nous donne la raison, au moins bizarre, que mettaient en avant les partisans de ce dernier artiste. Nous faisons précéder cette lettre d'extraits d'une lettre antérieure dans laquelle César, alors à Paris, raconte brièvement les funérailles, et parle d'une tentative de suicide du secrétaire de Mirabeau, tentative causée par le chagrin, et qui n'aboutit pas.

Mardi 5 avril 1791.

Mon ami, nous avons accompagné hier le convoi de Mirabeau. L'assemblée en corps, le corps électoral, la municipalité, les députés de toutes les sections, des détachements de tous les bataillons, toutes les sociétés ou clubs, les ministres du roi et la moitié de Paris assistèrent à ces funérailles. Jamais deuil n'a été plus général et plus profond. Le corps fut faire une station à Saint-Eustache et de là à Sainte-Geneviève où il n'arriva qu'à minuit. Cette marche, comme vous voyez, a duré plus de sept heures. Je ne me fais pas à l'idée que cet homme n'est plus. Il nous était si nécessaire! Et c'est d'Aiguillon que les Jacobins portent à sa place dans le comité diplomatique! Il ne le remplacera pas..... Il paraît certain que les coups de canif que s'étoit porté le secretaire de Mirabeau sont l'effet du délire produit par une violente affection. L'infortuné a recouvré sa raison et il n'a pas le moindre soupçon de faute sur sa conduite.

(Lettre de César.)

Le 24 avril, mardi (1791).

Mon ami, je vous ai promis de revenir sur le buste de Mirabeau et ce que j'ai à vous dire ne vous laissera pas hésiter, j'espère, sur la préférence à donner à M. Dumont. Hier le concours pour ces bustes fut ouvert aux Jacobins; il n'y eut qu'une voix pour celui de M. Dumont; on y retrouvoit l'âme et la vie de Mirabeau et il rend de la manière la plus satisfaisante ce mouvement : *alez dire à ceux qui vous envoient,* etc. Houdon vint à ce concours, mais sans y mettre son buste, et je crois qu'il fit prudemment, car, je vous l'ai déjà dit, il est au dessous de lui dans cette production. Houdon avait très peu vu Mirabeau qui ne l'aimoit pas et il n'a pu faire son buste que sur l'éfigie prise sur le cadavre; la mort avoit détendu tous ses muscles et ce visage, où se peignoient avec des traits si prononcés toutes les passions, n'en exprimant plus aucune, est un cadavre lui-même. Je juge l'œuvre d'Houdon sans prévention aucune et l'opinion que je vous donne est celle de tout ce qui l'a vu. Cependant on cabale pour faire accorder la préférence, les uns à Houdon, les autres à Lucas et je vais vous en dire les motifs : la société des amis

de la constitution a assigné une somme de 6,000 l. pour le buste en bronze qu'elle a arrêté devoir être placé dans le lieu de ses séances. Six mille francs sont une fort bon (*sic*) chose et Houdon est plus âpre qu'un autre. Les prôneurs de *Lucas* vous disent : Mirabeau a eu un bâtard de la femme de cet artiste, il est juste que celui-ci ait les seuls bénéfices qu'il peut encore espérer de celui qui lui fit essuyer toutes les humiliations d'un cocuage public. Ne croyez pas, mon ami, que ce soit une plaisanterie; le secrétaire de Mirabeau avec qui je suis lié me fesoit valoir ces considérations comme très puissantes et prétendoit que, la détermination de la société devant appeler la confiance publique et par conséquent des demandes nombreuses de bustes, il falloit dévier ce petit ruisseau *pactolien* dans l'attelier de *Lucas* qui en avoit plus besoin que les autres. J'ai cru, mon ami, que je devois me décider par d'autres motifs; vous voulez le buste de Mirabeau et vous voulez celui qui lui ressemble le plus, je dois fixer votre choix sur celui de M. *Dumont*. J'ai parlé hier encore à M. Houdon dont l'œuvre, je vous le répète, est loin de la perfection qu'on attendoit de lui; il m'a demandé *mille écus* pour le couler en bronze et croit faire une faveur en l'accordant à ce prix. *Dumont* le fera payer le même prix à ceux qui le voudront, excepté celui que je lui demande et qu'il sait être pour un corps administratif. Il le soignera avec tout le zèle de l'amour de sa réputation et ne demande que 2,400 l. Je m'engage même à vous l'avoir à un prix plus modique, car cet artiste, qui marche bien à côté d'Houdon pour le talent, est riche et ne désire que l'avantage de faire un morceau qui serve de monument à un homme qu'il admiroit et qu'il aimoit beaucoup. Adieu, mon ami, c'est dans l'intérêt du Département que je vous demande de fixer son choix sur le buste de M. *Dumont*; il m'avoit même offert d'envoyer gratuitement une terre cuite de ce buste à Bordeaux pour que vous puissiez juger de son mérite comparativement à celui des autres, mais je m'y suis refusé, persuadé que vous ne voudriez pas constituer cet homme en dépanse. Adieu, mon ami, je vous embrasse.

[César Faucher.]

Un an après (lettre du 2 avril 1792), César Faucher écrit à Laffon de Ladébat :

Hier nous annonçâmes qu'en commémoration de la mort de Mirabeau la municipalité, organe des sentiments de la Commune, avoit voulu célébrer par un bienfait public l'anniversaire de la mort d'un homme à qui la patrie en doit tant, et qu'en conséquence elle avoit arrêté qu'aujourd'huy on démoliroit les vieux piliers féodaux ou fourches patibulaires qui dégradoient l'allée appelée *des Justices* et que d'ors en avant cette promenade s'appelleroit *les Allées Mirabeau*. Les hommes de l'art s'offrent en foule pour cette démolition, et ce matin à 10 heures ces montagnes de pierre n'existoient plus. . . . . .

César et Constantin se mettent aussi à l'ouvrage comme manœuvres

pour donner l'exemple, et César termine cette lettre en disant : « Adieu, mon ami, je vais me jeter dans les décombres. »

Les craintes de guerre augmentent, les envois trop abondants d'assignats en amènent la dépréciation, et, pour couronner le tout, les difficultés commencent avec le clergé. Le 26 janvier 1792, Journu écrit à Laffon de Ladébat :

..... Nous sommes à peu près fixés sur notre arrêté sur les églises. Avant-hier un carrosse conduisoit un père de famille et son nouveau-né au Catherinettes pour le faire baptiser. Quelques patriotes l'arrêtent, forcent à descendre, et après des débats, et, dit-on, des tiraillemens, portent l'enfant à la paroisse. Le curé demande au père s'il consentoit à ce qu'il baptisat son enfant, il répondit oui ; ce fait, il reprit son fils et dit des injures au curé. L'enfant est mort, plainte portée, cela fait du bruit. Nous appuyerons la plus grande liberté du culte, mais le peuple me paroît poussé par les prêtres sermentés qui sont des drolles, des boute-feu.....

..... Nous sommes malheureux qu'on nous force la main ; cependant nous maintiendrons la paix, je le crois, mais je crains qu'il n'arrive quelques coups fourrés tant les patriotes ont la tête exaltée.....

L'émigration va son train ; on m'assure qu'on charge ici des canons de remparts pour Bayonne. *Vale.*

Cependant le Directoire propose pour assurer la paix religieuse un arrêté sur lequel Journu ne se fait aucune illusion. Dans sa lettre du 31 janvier, il dit :

Le voici..... cet arrêté que nous avons fait à contre cœur ; il fâchera les deux partis ; nous ferons ce qui dépendra de nous pour que la paix règne.....

Et il ajoute plus bas, parlant de la guerre :

Je m'oppose à la guerre de toutes mes forces. Avec quel mal au cœur je vois que vos orateurs se laissent entraîner à une démarche que l'enemi leur souffle indirectement ; oui, je crois tout à fait qu'on vous a piqué pour vous faire perdre contenance et vous porter à ce parti extrême. Peut-être déraisonne-je en vous parlant ainsi, mais c'est ainsi que je vois à quatre-vingts postes de distance.

Dans la même lettre, incidemment il est question du rôle de Talleyrand, évêque d'Autun, ambassadeur à Londres, et Journu donne les raisons de son peu de succès par le tableau suivant, trop poussé au noir, de la situation politique :

L'évêque d'Autun ne doit pas réussir à Londres. Que voulez vous qu'on fasse d'une nation qui n'a ni armée, ni matelots disciplinés, ni argent, ni crédit, point d'Assemblée nationale accréditée, point d'union entre les deux pouvoirs bien prouvée, etc. C'est s'y prendre trop tard ;

il falloit traiter l'été et conclure après la sanction. Le Monmorin s'en est bien donné de garde. . . . . .
Tenez à Brest quinze à vingt vaisseaux prêts à armer. Si l'on fait la guerre, celle des pirates aura lieu, ou ils seroient bien fous de ne pas la faire. Que Pethion maintienne la tranquilité dans Paris, c'est de la plus grande conséquence. Tous les départements ont les yeux sur la capitale : elle bien décidée, bien ferme, paisible, ça ira ; sans cela je crains beaucoup les insurrections et les divisions intérieures, et plus que cela, qu'on ne manque gravement à l'Assemblée nationale ; c'est surtout à quoi il faut veiller.....

Cette dernière partie de la lettre est presque prophétique, et, peu de mois après, les événements devaient confirmer les craintes de Journu. Il revient à la charge dans la plupart de ses lettres. Le 3 février, il écrit :

Votre assemblée rétrograde ; combien elle est au dessous de l'ancienne ! Où est cette gravité, cette sagesse, cette constante application aux principales affaires? Pourquoi cet ascendant que vous laissez prendre aux tribunes? Pourquoi cette confiance aux frases de ces orateurs politiques de deux jours qui croyent être capables de mener un empire, parce que depuis la révolution ils lisent les journaux ? Combien je vois les affaires sous un autre point de vue ! Il est vrai que je puis avoir tort. Je sçais que je ne suis pas infaillible, mais j'ai tant lu l'histoire et réfléchi sur les hommes que je suis aujourd'hui parvenu à ne pas m'en faire entendre.....

Dans une lettre du 11 février, nous rencontrons, perdue au milieu de nouvelles d'intérêt local, la phrase suivante, bien curieuse quand on voit qu'elle date du commencement de 1792 et prévoit le résultat de tant de luttes et d'efforts, la nation se jetant dans les bras d'un despote !

..... Ne perdez pas de vue que l'enemi (la réaction) n'a pas perdu l'espoir; que, s'il ne lui en reste pas dans la discussion par principes, il lui en reste beaucoup de celui que donne l'anarchie et la guerre. Si la première subsiste et que la seconde ait lieu, il y a à parier qu'il arrivera ce qui est arrivé dans les tems anciens et en tout pays : c'est que le *peuple fatigué se jettera dans les bras d'un despote*. Croyez que ceci n'est pas une spéculation riche de sens, c'est l'expériance pure et c'est d'autant plus probable que un tiers de la nation le désire, que l'étranger le veut et que la disette et la rareté de l'argent, le fanatisme, tout y conduit naturellement ; je suis bien persuadé que Rousseau et Montesquieu ne seroient pas d'un autre opinion.....

Lisons maintenant cette appréciation des travaux de l'Assemblée législative « à quatre-vingts postes de distance, » pour employer une

expression antérieure. Voici ce que nous trouvons dans une lettre du 15 février 1792 :

..... Plus vous avancez, plus vous tombez ici en discrédit. Les deux directoires, le tribunal et en général les meilleurs citoyens gémissent de votre désunion, de l'inconsidération de ces motionaires qui divaguent, perdent le tems et aliènent toujours plus le pouvoir exécutif. C'est une conduite bien détestable. On se demande quelles loix vous avez faittes dans quatre mois ? Quel crédit la finance a-t-elle acquise ? Quelle lumière sur les affaires étrangères? Quel allié acquis? Si vous allez encore deux mois dans ce sens, attendez-vous que tous les ministres donneront leur démission à la fois. Les meilleurs esprits n'y tiendroient pas; peut-être est-ce le but où tend le château de vous couvrir du blâme général qui en retomberoit sur l'Assemblée nationale, parce qu'il paroit évident à tout le monde que la passion guide vos discussions, non la gravité et la prudence . . . . . .

Pour être vu de Bordeaux, le tableau n'en est pas moins exact; il faut avoir vu le *Moniteur* pour se rendre bien compte de l'exactitude de cette description; à chaque séance, pour ainsi dire, apparition de motionnaires, de pétitionnaires, qui certes devaient fort déranger les travaux de l'Assemblée. Les motionnaires mis à part, ne croirait-on pas que ce tableau est fait d'hier, même d'aujourd'hui, la passion guidant les discussions, et surtout cette ambition de toutes les assemblées législatives, l'empiétement sur le pouvoir exécutif?

L'ordre chronologique auquel nous nous sommes astreint nous amène à une affaire qui semble avoir tenu fort à cœur aux deux frères Faucher.

Le 19 février 1792 eut lieu à la Réole un mariage constitutionnel (nous dirions civil), c'est-à-dire sans la sanction religieuse. La loi n'existant pas encore sur la matière, grand scandale; la municipalité prend feu pour *son* mariage, et le maire, Constantin Faucher, envoie à Laffon de Ladébat le procès-verbal du mariage pour que cette affaire soit portée devant l'Assemblée, et que la municipalité reçoive les félicitations auxquelles elle croit avoir droit. Lettres pressantes des frères Faucher à leur ami pour qu'il s'occupe de cela, et enfin, le 12 mars, l'Assemblée, saisie de l'affaire, passe à l'ordre du jour, sans autre forme de procès, et la municipalité de la Réole n'eut pas les félicitations auxquelles Constantin Faucher s'attendait tant. Ses adversaires interprétèrent le *passé à l'ordre du jour* d'une façon défavorable, et ainsi se termina cette question du mariage constitutionnel de la Réole, à la grande contrariété des frères Faucher, croyons-nous. Voici les pièces relatives à cette affaire.

Extrait du Registre de mariage de la Municipalité de La Réole, chef-lieu de district.

Aujourd'huy dix-neuf février mil sept cent quatre-vingt douze, l'an IVe de la Liberté. Constantin Faucher, maire; Ezemar; Ferrand; Vincent; Pasquet; Bonnin; Dubreuil; Darligue; Leclerc, officiers municipaux; Laporterie aîné; Matignon; Dupin; Masson; Hugonenc; Derey; César Faucher; Cournaut; Albert; Lacroix; Andrieu; Coiffard; Perpezat; Charles Gude; Cantilhac et Couci, notables composant le Conseil général de la Commune de la ville de La Réole, réunis dans la chambre du Conseil de la maison commune de ladite ville.

Sont comparus devant le conseil général de la commune, Jean Laffon, natif de Carcassonne, habitant de la présente ville.

Et Anne Bouchardeau, native de la paroisse de Beguey, habitante aussi de cette ville, munis l'une et l'autre de pouvoirs nécessaires et accompagnés de parents et amis.

Lesquels ont publiquement déclaré se prendre pour mari, femme et époux; de quoi ils ont demandé acte.

Par Constantin Faucher, maire, au nom du Conseil Général de la Commune a été dit: Par la Constitution, sous les auspices de la Loi et sous l'œil de la vérité éternelle, déclarons que Jean Laffon et Anne Bouchardeau s'unissent par le mariage et qu'à cet engagement appartient toute la légitimité, la force et l'indissolubilité que peuvent recevoir des conventions humaines.

Nous proclamons, ce requérant le procureur de la commune, lesdits Jean Laffon et Anne Bouchardeau mari et femme, au nom de la loi, et ont lesdits Jean Laffon et Anne Bouchardeau signé avec le Conseil général de la commune et le secrétaire soussigné. Signé sur le registre : Jean Laffon, époux; Anne Bouchardeau, épouse; Nicolas Descorps; Anne Descorps; Marguerite Robin; Ardouin cadet; Constantin Faucher, maire; Ezemar; Ferrand; Pasquet; Vincent; Bonnin; Dubreuil; Dartigue; Leclerc; officiers municipaux; Antony, procureur de la commune; Laporterie, aîné; Matignon; Dupin cadet; Masson; Hugonenc; Derey; Couci; César Faucher; Cournaud; Albert; Lacroix; Andrieu; Coiffard; Cantilhac; Charles Gude; Perpezat, notables, et le secrétaire greffier soussigné.

Certifié conforme aux registres.

Le maire de la Réole.

Constantin Faucher[1].

Larquey, *greffier soussigné*[2].

Cette expédition fut suivie de quelques lettres dans lesquelles les

1. Ces deux lignes sont autographes.

2. Cet acte sur papier timbré est scellé d'un sceau plaqué en cire rouge avec les armes de la Réole et l'exergue suivant : URBS · REGVLLA · DUCATUS · AQUITANIAE.

frères Faucher pressent Laffon de Ladébat de porter l'affaire devant l'Assemblée.

Dans la lettre suivante, en dehors des détails sur l'affaire du mariage, nous trouvons l'expression des sentiments de César pour son frère, mettant en avant ses actions, sa courageuse conduite pendant les inondations, bref s'oubliant pour ainsi dire, pour mettre en relief son frère; plus que toute autre, cette lettre est une preuve de l'attachement qu'éprouvaient l'un pour l'autre les Jumeaux de la Réole.

Mon ami, voici un objet auquel nous attachons, mon frère et moi, la plus grande importe (*sic*). Vous trouverés cy-joint un pacquet pour le président de l'Assemblée nationale. Il renferme une lettre pour le président signée par mon frère et l'extrait des délibérations de notre commune relatives à ce mariage constitutionnel.

Je vous demande en grâce que la lettre de mon frère au président soit lûe séance tenante, et aussi l'extrait des délibérations. De cette manière, les papiers publics consigneront l'un et l'autre dans leurs feuilles, et j'aurai le plaisir de voir le discours de mon frère aux nouveaux époux dans le Moniteur ou le Logographe. Cette circonstance vous paroitra futile, mais, comme j'en connois la réaction et les contre coups, je le désire fortement. Ainsi, mon bon ami, si vous voulés l'annoncer vous même à l'Assemblée, vous augmenterés notre satisfaction et nos obligations; mais, je vous en conjure, que par vous ou par d'autres cet objet soit présenté et ces pièces lûes. Vous pourriés, si vous le vouliés, faire en passant l'éloge de mon frère dans les soins qu'il s'est donné et les succès qu'il a obtenu pour le maintien de la tranquillité publique dans une ville abandonnée à sa surveillance et où la cessation subite du commerce de minot jettoit tant d'hommes sans travail dans la masse embarrassante des gens désœuvrés. Mon ami, si vos administrateurs de Bordeaux s'étoient donnés la moitié des soins et couru le quart des dangers que mon frère a affrontés, leur nom et leur éloge seroient proclamés dans mille journaux.

Dans le fort des deux derniers débordements (les plus grands qu'il y ait eu depuis 1770), mon frère a parcouru avec une faible nacèle toute la campagne inondée et a porté du pain aux infortunés qui, pour la pluspart, en manquoient depuis 36 heures; il enleva des malheureux dont les maisons submergées ne leur avoit laissé pour refuge que le tronc des arbres où l'eau les gagnoit. Je l'accompagnai dans ces courses périlleuses, et un coup de vent nous ayant dématés au milieu du courant, nous embarquâmes de l'eau, et les rivages du côté de la ville retentirent de cris perçans, croyant que nous étions noyés. Mon ami, il y a mille récompenses dans ces actions-là : la première est dans le cœur de celui qui les fait, et les autres dans le cœur de ceux qui en sont l'objet; aussi n'est-ce pas pour nous immédiatement que je vous fait cette commémoration, mais pour vous donner une idée des bazes sur lesquelles reposent l'estime et l'affection de nos concitoyens.

Mon bon ami, que le bien seroit agréable à faire si on n'avoit à lutter que contre les obstacles de la nature ! Ceux-là sont les moins nombreux. Après la conscience du bien que j'ai fait, je désire encore une autre récompense : c'est que mes amis le sachent et y applaudissent; l'amitié, voilà ma Providence.

Mon ami, vous sentez que l'intérêt public sollicite une approbation de l'Assemblée nationale pour la démarche des citoyens qui sont venus déclarer leur mariage à la municipalité, et pour la conduite de celle-ci dans cette circonstance. Je n'ai pas besoin de vous recommander que, si, comme je l'imagine, on passe à l'ordre du jour, on le fasse en applaudissant à la conduite des époux et des magistrats.

Quoi, mon ami, l'Assemblée ne croit pas l'esprit public assez mûr pour traiter la grande question du code matrimonial ? Qu'elle le fasse et qu'elle place au rang des simples contrats l'union conjugale, et la philosophie et les mœurs applaudiront à sa décision.

Mon ami, je vous prie de faire insérer dans le *Moniteur l'extrait des registres de la municipalité où se trouvent les détails de la cérémonie de ce mariage, le discours de mon frère, et qui est terminé par la souscription du nom des officiers municipaux et des notables.* Si vous ne le pouvez pas autrement, payez-en l'impression, et je vous en rembourserai les frais courrier par courrier par des assignats de 5 liv.

Il seroit bien important que l'assemblée applaudit aux formes civiles dont s'est revêtue cette union conjugale; *beaucoup de citoyens suivroient cet exemple s'il a l'agrément du corps législatif, et, s'il ne l'a pas, on croira qu'il le condamne.* Pesés ces considérations, mon ami, et parlés-en à ceux de vos collègues que vous croirez avoir le plus d'influence sur les déterminations de l'Assemblée.

Adieu, mon ami, je remets mon pacquet à un citoyen qui le jettera à la poste à Bordeaux. On m'a dit ce soir qu'un château voisin appartenant à un émigré avoit été brûlé cet après-midi dans le voisinage. Gare l'épidémie ! Je suis commandant de la garde nationale, et, d'ici à quelque tems, je crains bien que toutes ces brûleries me donneront de mauvais quarts d'heure; je suis décidé à périr ou à faire exécuter la loi qui commande le respect des propriétés.

Adieu, mes respects à madame de Ladébat, toute ma famille vous salue, et vous savez combien elle vous aime. *Vale et ama.*

CÉSAR.

5 mars 92.

Après cette lettre que nous avons donnée in extenso, tant à cause des détails sur Constantin Faucher que des recommandations au sujet du mariage constitutionnel, nous en citerons d'autres ayant trait au même objet.

(Avant le 13 mars 1792.)

Mon ami, hâtez-vous s'il vous plaît de faire prononcer l'Assemblée sur le mariage qui a été déclaré devant notre municipalité et dont je

vous ai envoyé le procès-verbal il y a huit jours. *Il nous importe beaucoup que l'Assemblée applaudisse à la conduite de la municipalité;* et il me tarde d'autant plus que ce soit sans retard que *Mons. Berthonneau* l'un des administrateurs du Directoire de notre district dit tout haut qu'il va faire déclarer ce mariage nul aux yeux de la loi; et cela par sa toute-puissance, pleine science et autorité.

Mon ami, ce n'est pas seulement comme simple satisfaction à obtenir de la forfanterie d'un fat que je vous demande de faire promptement ce rapport, mais bien pour fixer l'esprit public sur la manière dont le législateur envisage l'union conjugale. Vous autres placés à Paris vous vous imaginez que l'habitant des provinces reculées gémit sous des préjugés qui contrariroient l'exécution de vos loix les plus pures et vous vous trompez à beaucoup d'égards. Les mariages ne seroient ni moins fréquents, ni moins respectés, si la loi se bornoit à exiger la déclaration à la municipalité pour toutes les unions, en laissant à la conscience, plus ou moins éclairée des contractants, à se faire donner telle ou telle bénédiction. La loi devroit toujours ignorer les cérémonies que les croyances diverses appellent sur ces unions pour les valider aux yeux du ciel. Qu'elle arrête un mode uniforme pour tous les citoyens et alors elle ne sera pas obligée d'entrer dans les temples qui sont hors de son domaine.

Mon ami, le contract de mariage des deux époux fut produit à la municipalité, et cette circonstance qui me revient et qui a été oubliée dans le procès-verbal, je crois, ne vous sera pas inutile peut-être dans la discussion de cette affaire si tant est qu'elle amène quelques discussions.

Adieu, mille et mille respects à madame de Ladébat. J'embrasse vos enfants et je vous dis avec bien de la vérité que vous n'avez pas de plus sincère ami que moi.

CÉSAR.

Dites-moi, mon ami, si vous avez été enveloppé dans les désastres de Saint-Domingue. Je n'ai point de relations avec votre famille à Bordeaux et je voudrois beaucoup savoir si vos pertes sont grandes. Le malheureux Brard me mandoit il y a quelque tems qu'il avoit tout perdu; je crois ces plaintes un peu exagérées, mais tant de fortunes ont été culbutées que je tremble pour celle de mes amis. Adieu.

Le 13 mars 92.

Mon ami, je vous fatiguerai de notre mariage municipal jusqu'à ce que vous ayez fait prononcer l'Assemblée nationale, et qu'au moins, si elle juge à propos de passer à l'ordre du jour, elle le fasse en applaudissant à la conduite de la municipalité. — Je vous observerai que la proclamation *des bans* a été faite trois dimanches consécutifs; ainsi cette formalité qui n'a pas été relatée dans le procès-verbal pourroit être affirmée par vous si cette omission faisoit naître quelque difficulté.

Nous avons eu ici pendant trois jours un froid rigoureux.....

CÉSAR.

Nous donnons maintenant, prise dans le *Moniteur*, la partie du procès-verbal de l'Assemblée relative au mariage.

Extrait du « Moniteur[1]*. »*

Séance extraordinaire du lundi (12 mars 1792), au soir.

M. Gensonné, vice-président, occupe le fauteuil.

Un de MM. les secrétaires.....

On fait lecture d'une lettre des officiers municipaux de la Réole qui demandent à l'Assemblée si un mariage déclaré à la municipalité avant que la loi soit rendue sur cette matière peut être valide.

L'Assemblée passe à l'ordre du jour.

22 mars 1792.

Mon ami, je vous remercie de tout mon cœur de la mention que vous avez fait faire au procès-verbal de la lettre de mon frère et du mariage constitutionnel qu'il y notifioit. Vous me promettez d'écrire une lettre sur la conduite du maire de la Réole que vous ferez imprimer dans un journal; je vous prie que ce soit dans le *Moniteur* comme un des plus répandus.

Nous avons reçu un courrier avant la lettre où vous nous annoncez le décret de l'Assemblée, une expédition en forme de l'extrait du procès-verbal de cette séance; cette pièce étoit revêtue de la signature du président et de celle des secrétaires avec le sceau législatif apposé à l'un des angles. Nous devons cette attention, à laquèle j'ai été très sensible, à un jeune homme, attaché à l'un des bureaux de l'Assemblée, et à qui nous avons été utile. La municipalité, d'abord après la réception de cette pièce, prit un arrêté pour en envoyer copie au district en réponse aux demandes très pressantes qu'il nous faisoit de lui donner l'extrait de nos registres en ce qui avoit rapport à ce mariage, et il exigeoit de plus l'exposé des motifs qui avoient mû la municipalité. Celle-ci l'invite dans sa réponse à passer à l'ordre du jour, comme l'Assemblée nationale, et déclare qu'elle y va passer elle-même en s'occupant de la contribution mobiliaire objet trop souvent ajourné. — C'est ce petit Berthonneau qui fatigue la municipalité et qui, parce qu'il s'agite pour tourmenter et arrêter ce corps dans sa marche, s'imagine avoir cette activité, estimable dans un administrateur, qui lui fait accélérer le mouvement de toutes les parties du système où il est employé.

Mon ami, je vous l'ai déjà dit : si nous nous arrêtions à tous les obstacles que l'administration subordonnée multiplie autour de nous, nous ne travaillerions pas pour la chose publique et nous donnerions le scandale d'un combat éternel entre des fonctionnaires publics faits pour donner les premiers et constament l'exemple de l'harmonie et de la paix; mon frère voit ses obligations et sait les remplir d'une autre

1. Réimpression du *Moniteur de la Révolution française*. Paris, Plon, 1854. Tome XI, page 619.

manière; en conservant toute la dignité du pouvoir qui lui est confié et qu'il a remonté dans l'opinion de ses concitoyens; il fait à ses détracteurs du district la guerre que *Scylla* faisoit à *Marius*, celle des succès; il a obtenu de nos concitoyens (à défaut de tous autres moyens que l'administration lui refusoit) une souscription à l'aide de laquèle il va faire une réparation que la ville sollicitoit des intendants depuis *soixante* ans sans avoir pu l'obtenir. — Voilà, mon ami, comment se conduisent vos amis, et si vous songez qu'ils sont seuls dans le corps municipal pour en conduire la machine, vous estimerez que ce n'est pas sans beaucoup de tracas et de fatigues. Pas un homme *soi-disant* ou *cy devant* n'a eté appelé à l'administration municipale, de sorte qu'il se trouve de bons et d'excellens patriotes, mais pas un travailleur.

Adieu, au premier courrier.

CÉSAR.

26 mars 1792.

Nous avons reçu hier dimanche vos lettres au maire et au président du club. Jamais elles ne pouvoient arriver plus à propos; nous avions conseil général de la commune et séance publique des amis de la Constitution. Vos lettres y firent l'effet qu'elles devoient faire; surtout celle au maire; nous avions besoin de ce développement des motifs de l'Assemblée pour son arrêté relatif au mariage de Bouchardeau et Laffon, car le *Passé à l'ordre du jour* avoit été pris en sens contraire à celui que vous avez donné, et cela par ces mêmes agitateurs du peuple qui cherchent par tous les moyens possibles à faire décheoir les magistrats dans la considération publique..... et cependant cette ligue se réduit à une demi-douzaine d'individus turbulens : elle ne prévaudra pas, je l'espère, contre la justice et la légalité de la conduite de la municipalité.....

Le décret de l'Assemblée interdisant le port du costume religieux est assez mal vu par le correspondant de Laffon de Ladébat. Il écrit, le 14 avril :

Votre décret contre les costumes des prêtres paroît très propre à gâter les affaires. Tous nos fonctionnaires en murmurent. Vous sçavez combien ces gens de l'un et l'autre parti tiennent aux distinctions, etc. Je crois bien que quelques-uns pourroient donner leur démission, mais je présume que la faim nous conservera le plus grand nombre. En général, et vous le sçavez bien, plus on s'occupe de cette canaille, plus ils font les importans et deviennent embarrassans. Ils publient qu'on veut [illegible] de la religion pour n'élever qu'un autel à la Loi.....

La paix règne, quoiqu'on fasse monter sur l'âne quelques femmes [illegible] aux Chartreux [illegible] ces scènes. On tracasse ceux qui [illegible] la messe en chambre, cela n'aura pas de suite, je le crois ainsi.

Pourtant la paix religieuse n'est pas aussi profonde qu'elle ne [illegible] par des incidents causés par les cérémonies *en chambre*.

c'est-à-dire célébrées par des prêtres n'ayant pas accepté la constitution civile du clergé. Dans une lettre du 17 avril, nous trouvons le récit d'un de ces faits divers :

La paix règne, mais des patriotes ayant traîné une femme mariée en chambre, le lendemain de sa noce, dans une église, puis chez elle, sans la maltraiter grièvement, mais non sans lui faire peur, cette voye de fait ayant fait doubler les postes et les patrouilles, chose qui déplaisoit à beaucoup de ces vol[e] que le club exalte, la municipalité a fait cette proclamation[1]; les patriotes en jettent les hauts cris : on dénigre la municipalité, le club ne la ménage pas dans ses discussions. Tout ceci tient le peuple en mouvement, mais la paix règne et nous sommes à notre poste. On blâme cette proclamation, d'autres blâment qu'il y soit mis qu'on en a déféré et que par là nous avons approuvé, etc. Ce qu'il y a de sûr, c'est que les voyes de fait pour les mariages et les baptêmes veullent qu'on réprime le peuple, et certainement le réprimer par cette proclamation qui l'invite à l'obéissance est une manière déjà foible et très adoucie quand l'anarchie s'étend sur toutes les parties. On en vient toujours là quand on recule, et on recule à chaque occasion. Tout ceci s'apaisera, j'y compte; mais la liberté du culte? n'y comptez pas de longtemps. Les deux espèces de prêtres ne vallent rien, intollérans de part et d'autres.

La suppression des costumes indispose beaucoup les constitutionnels; notre vieux patriarche y a été très sensible. Comme on se fait à tout, on se fera à cela; il eut été mieux fait de ne pas statuer sur cela dans ce moment.

Le change baisse, 31 1/2 à 3/4. La guerre le précipitera encore..... Nous sommes occupés à faire des curés et un procureur-sindic....., etc.

Remarquons dans cette lettre la répétition fréquente de l'assurance que la paix règne; ce pauvre Directoire de la Gironde fait son possible pour se persuader à lui-même que tout est tranquille; après le récit d'un tumulte, d'une émeute à laquelle il a fait des concessions, naturellement, comme tous les pouvoirs débiles, il est entendu que la paix règne. A cette époque, comme toujours, une poignée de gens sans mandat et disant bien haut : le peuple veut ceci, le peuple veut cela, fait la loi aux pouvoirs publics assez faibles pour s'en laisser imposer. Il y a eu, il y a et il y aura toujours des exemples de cela; l'histoire ne fait que se renouveler.

En juillet 1792, la Législative déclare que, son mandat terminé, des élections auraient lieu pour nommer des députés à la Convention qui devait lui succéder. Le 13 juillet, Journu écrit ce billet à Laffon de Ladébat :

1. Non jointe à la lettre.

Nous venons de recevoir ce courrier extraordinaire. Nous voilà dans une jolie position. Vos décrets nous sont parvenus sans lettre. Nous nous conformerons aux circonstances.

Vous avez mal fait de suspendre et de décréter la Convention. Étiez-vous assuré des armées? Cette Convention sèmera la guerre civile dans toutes les sections primaires de l'empire. On s'y fusillera pour être nommé, et Dieu sçait si les armées ennemies nous en donneront le tems. Adieu.

Le 15 juillet, la paix règne, suivant la phrase consacrée, malgré l'assassinat de deux personnes, raconté comme suit dans la lettre du 16 juillet :

Hier arriva le décret de la patrie en danger, il est à l'impression..... Hier on plantoit l'arbre de la liberté. Tous les corps y étoient sur la place Royale à 7 h. 1/2.

Des paysans de Cauderan amènent l'abbé Langoiran le fameux, l'abbé Dupui, et le carme Penautier au Département, où il ne se trouvoit que quatre gardes soldées à cheval (la nuit il y a trente gardes nationaux). La foulle qui suivit les paysans au Département s'empare des deux premiers, coupe le cou à Langoiran, tue Dupui. La fille de Fouragnan cache le carme dans une salle du district, les tueurs ne le cherchèrent qu'en bas. Il fut donc sauvé. La tête fut promenée, le corps trainé jusques à onze ou minuit que des enfans les remirent tout de suite à un municipal qui les réclama.

Pendant cette fièvre, le peuple dansoit au champ de Mars comme la veille, jour de la Fédération. On se promenoit à Tourni, la paix eut régné dans toute la ville, et on peut dire qu'on ne fut instruit de ces horreurs que par le bruit que faisoit cette troupe sanguinaire. Les patrouilles ont été doublées; le calme règne, comme s'il ne se fut rien passé. Notez que la scène eut lieu au moment que le Courier arrivoit dans la cour, et disoit le contenu de la dépêche. Voilà notre pucelage perdu, le peuple est monté contre les aris..... qui levoient la tête à mesure que vos embarras augmentoient.....

Dans une lettre du lendemain, 17 juillet, nous trouvons des détails plus circonstanciés :

De fortes patrouilles et le calme si naturel au peuple étonné d'une horreur à laquelle il n'est pas naturellement porté font que tout est en paix. Il est difficile de savoir comment a commencé l'effusion du sang; il ne s'y trouva que de la canaille. Dupui se défendit vigoureusement, mais il fut foullé aux piés et trainé. L'autre menaçoit, dit-on, de faire pendre cette canaille. Percé d'un coup de sabre par un inconnu, il tomba....., etc., etc.

Le matin, chez une veuve Moreau ou Nadeau, à Cauderan, ces deux prêtres et deux moines dirent à un volontaire paysan que, le 20, tous les patriotes et les volontaires surtout seroient égorgés. Ce paysan effrayé

alla le dire à son capitaine, qui ramassa du monde, fit enlever les trois personages, et les conduisit au maire, qui leur dit de les mettre en liberté, vu que ce n'étoit que des propos vagues. Les volontaires n'en voulurent rien faire, on pérora toute la journée, et le soir à sept heures le maire leur dit de les mener à la municipalité de Bordeaux, ce qu'ils faisoient quand la foulle qui grossissoit les porta au département par méfiance contre la municipalité qui, ainsi que les juges, avoit toujours renvoyé absous tous les prêtres dénoncés. Voilà ce que j'ai appris de plus vraisemblable sur ce triste événement. Il a fait telle sensation que le décret de la patrie en danger n'en a fait aucune absolument sur le peuple.....

De son côté, César Faucher ne manque pas de faire remarquer cet égorgement à Laffon de Ladébat. Il en veut toujours au Directoire du département à cause de l'arrêté suspendant le maire de la Réole, son frère, et il termine une de ses lettres (20 juillet) en disant :

Vous avez appris les horreurs commises dans la cour du département à Bordeaux, et les têtes promenées devant la porte du club. Quels hommes que vos anciens collègues !

Il faut toujours voir le bon côté des choses, c'est ce que fait le correspondant de Laffon de Ladébat. Pour lui, le bon côté de cet assassinat se résume ainsi (lettre du 27 juillet) : « Tout est tranquille. La mort de Langoiran fait décamper une infinité de prêtres d'ici et des campagnes. »

Nous savons que le 23 juillet Laffon de Ladébat fut nommé président de l'Assemblée législative. Le 29 juillet on lui envoie les félicitations suivantes :

Je vous fais mon compliment, mon cher monsieur, sur l'éminente place qu'on vous fait occuper; mais je vous plains quand je pense dans quel moment il faut que vous teniez la balance entre les deux partis, et en présence de ces maudites tribunes. Jamais je ne me ferai à leur manière de blâmer et d'applaudir. Je fais un cas infini de votre présidence, mais j'aimerois mieux être bedeau de paroisse que l'occuper.....

Dans les lettres qui suivent, tout en exprimant une crainte quelquefois exagérée pour le résultat des événements militaires à la frontière, et en exagérant aussi la gravité des mouvements intérieurs, Journu constate que l'enrôlement volontaire, corollaire du décret de la patrie en danger, fournit beaucoup de monde. Ce sont les armes qui manquent.

A cette époque, il paraît que le secret des lettres n'était pas religieusement gardé. Cela semble résulter du commencement de la lettre suivante de César Faucher, datée du 6 août 1792, et en tête de laquelle nous lisons la mention suivante :

Messieurs les Surveillans, laissez passer cette lettre à mon ami. — Je vous ai écrit bien souvent, mon ami, et, grâce à l'inviolabilité des lettres, vous n'en avez reçu qu'une sur dix. Je fais au haut de cette page une petite prière à ces messieurs qui se trouvent sur la route, et peut-être y auront-ils égard.

César raconte ensuite que son frère et lui ont manqué perdre la vie à Libourne. Le peuple de la ville ameuté contre eux chantait : « Ça ira, les MM. Faucher à la lanterne ! » Le maire de Libourne, à la tête de la garde, vint heureusement les dégager, mais leur hôte eut à subir de mauvais traitements, et fut menacé, s'il gardait les deux frères, d'être assassiné, et sa maison brûlée. César parle ensuite des assemblées préparatoires pour nommer les membres de la Convention, et dit : « Nous avons nommé Vergniaux, Guadet, Gensonné. Nous nommerons Geay, Grangeneuve, Ducos, Garreau, et puis Boyer, Fonfrède, Marandon, etc. »

L'émeute du 10 août à Paris n'est pas bien appréciée en province ; on demande des détails. Voici ce qu'écrit César dans une lettre du 20 août :

Il ne nous parvient point de détails sur les affreux événements qui ont ensanglanté la capitale ; vous me feriez plaisir de m'envoyer une relation imprimée, il doit en courir beaucoup. Les petites feuilles à deux sous doivent donner le nom des victimes, et vous imaginez avec quelle impatience j'attends de les connoître. Je n'ai vu encore que ce qu'en disent le *Véridique* et le *Patriote français*. Envoyez-moi celle des feuilles qui donnera le plus de noms des victimes, fut-elle incendiaire, diabolique...

Cependant le mouvement de la populace au commencement de septembre et les massacres qui en furent la suite firent écrire à Journu la lettre suivante, le 5 septembre :

[illegible]

On auroit eu le tems de s'armer. Dans ce brouhaha, tenons-nous à notre poste, et ménageons notre santé. J'en ai par dessus la tête. Nous allons, mais Lesparre et Bourg ne vont pas.

Vergniaut, Gensoné, Guadet, Grangeneuve, Jay, Siéyès. — Voilà tout ce que je sais de Libourne. On est occupé au désarmement, il y a des aris..... qui font la grimace, mais ça ira.....

Le 9 septembre, Journu complète ainsi ses renseignements sur les noms des députés de la Gironde à la Convention :

Vergniaut, Guadet, Gensoné, Grangeneuve, Ducos, Fonfrède, Condorcet, Siéyès, Jay, Garrau, Deleyre. Voilà les élus. Ces élections se sont faites presqu'à l'unanimité. On convient d'avance et assez hautement.....

Une lettre du 10 renferme le renseignement complémentaire suivant : « Les députés sont nommés, Lacaze est premier suppléant. »

Une affaire fort minime à nos yeux, mais qui semble très grave aux yeux de César Faucher, est la suivante :

Plusieurs de nos cy devant ont laissé subsister les supports de leurs écussons sur les portes et les grilles et leurs girouettes sur les maisons. Le peuple fermente et la municipalité ne sait trop si la loi l'autorise à ordonner d'enlever les uns et les autres. Ce qu'il y a de certain, c'est que j'ai vu la municipalité de Paris faire enlever les supports après avoir fait détruire les écussons.

Voilà certes un objet capital et il semble que la république soit perdue parce qu'il reste quelques pierres sculptées et quelques girouettes armoriées : le *peuple fermente* est un chef-d'œuvre ; devant cette fermentation, il est bien évident qu'il n'y a plus qu'une chose à faire pour sauver la république en danger, marteler lesdits supports, car ce ne sont même plus les écussons. C'est ce qui fut fait ; mais cette preuve indéniable du civisme le plus pur ne sauva pourtant pas les frères Faucher, car nous avons vu plus haut qu'ils furent condamnés par le tribunal révolutionnaire et ne durent la vie qu'au représentant du peuple Lequinio, en bonnes dispositions ce jour-là.

Il nous reste une dernière lettre de César Faucher, datée du 10 ventôse an VI (28 février 1798), et que nous donnons in extenso. Elle est adressée à Tronson du Coudray, avocat qui défendit la reine Marie-Antoinette devant le tribunal révolutionnaire, et fut déporté en Guyane par le Directoire, après le 18 fructidor, ainsi que Laffon de Ladébat et plusieurs collègues. Il mourut à Sinnamary le 27 mai 1798. Cette lettre parvint à Tronson, puis fut sans doute conservée, après la mort de celui-ci, par Laffon de Ladébat avec ses autres correspondances. Cette lettre montre chez César Faucher les sentiments les plus généreux et les plus élevés. Écrire cette lettre à un déporté

presqu'au lendemain du coup d'État dénote un certain courage, et ce n'était pas sans danger. La voici :

Je vous écrivis quelques lignes, mon cher Tronson, pendant un accès de fièvre qui me tourmenta hier une bonne partie de la journée. Je ne sais pas ce que je vous dis, mais je suis sûr que c'est le sommaire de ce que je pourrai vous mander aujourd'hui. Mon amitié pour vous est impérissable; elle a pris un caractère sacré dans vos malheurs imméritès, et je me reprocherois plus le crime de vous abandonner que l'infamie de l'ingratitude ou de toute autre lâcheté. Vous avez laissé ici des amis bien vrais avec lesquels je fais commémoration de vous et de mon immuable ami Ladébat. Maret, Thibeaudeau, Menou et Lehoc sont en communauté de sentimens avec moi pour vous aimer, vous plaindre, gémir de l'aveuglement du Directoire qui frappe de la déportation l'un des plus chauds républicains, des plus ardents amis de la liberté, et dans nos vœux pour que la voix des exceptions puisse se faire entendre. Le Directoire est convaincu que c'est celle de la justice, car il ne peut pas se dissimuler, il ne se dissimule pas que s'il frappa comme la foudre, il frappa un peu au hazard comme elle, et qu'il écrasa le républicain à côté du véritable conspirateur! Que les agens immédiats du gouvernement n'ont ils assisté à nos soirées de la rüe du Mont-Blanc ! Ils y auroient vû vos sollicitudes, celles de Thibeaudeau, les nôtres enfin, sur la marche et les progrès d'un parti que nous redoutions autant que lui. Ils se seroient convaincus que les véritables adversaires des Lemerer, des Mersan, des Imbert Coloumès étoient ces mêmes Tronson et Thibeaudeau qu'ils ont proscrits. Le gouvernement craint de revenir sur cette grande mesure et que la justice qu'il exerceroit envers un innocent n'enhardit non seulement les coupables frappés avec lui, mais encore ceux que comprime la crainte d'un pareil sort. Il sera moins défiant de ses forces après les élections, et j'aime à croire qu'il se laissera enfin persuader par nous que sa toute-puissance ne peut avoir d'âpui solide que l'équité. Vous nous reviendrez à cette époque. Jusques-là nous nous féliciterons également quoique séparément des succès de nos armes, de la terreur salutaire qu'elles ont inspiré au reste de l'Europe, et à la faveur de laquèle nous alons fixer de nouvelles destinées à tout le continent. Vous avez appris la révolution helvétique dont les oligarques bernois s'emparent un peu; vous alez apprendre celle de Rome où le peuple assemblé dans le *forum* a porté des *plebiciconsultes*, et a fait revivre l'antique dignité de consul, dont il a revêtu cinq citoyens. Le jeune prince Borghèse est à la tête de ces mouvemens. Naples suivra l'exemple de Rome et toute la presqu'isle s'affranchira de la royauté. Je crois que l'Espagne pressée de tous côtés par des républiques touche au moment de sa métamorphose, et que, si elle n'emporte pas le Portugal conquis dans son ascension, nous compterons avant l'automne une république *luzitanienne*.

La pensée du gouvernement est d'opposer tout le midi de l'Europe républicanisé aux trois monarchies qui vont se partager le Nord.

Les petites querèles de Radstadt aboutiront à l'expropriation de plu-

sieurs princes, à la sécularisation de tout ce qui pourra être sécularisé, et la paix de cette partie du monde durant le XIXe siècle ne dépendra plus que du concours de deux ou trois volontés. Voilà le résultat infaillible des événemens. Le gouvernement vient de donner la mesure de sa force et de ses moyens par deux actes qui ont mieux révélé sa puissance à l'Europe que tous nos miracles militaires.

Le premier est la saisie spontanée dans toute la République de toutes les marchandises anglaises; le second est la vérification au même jour de toutes les caisses. Il donnera la mesure de sa sagesse en ne permettant pas que les républiques qu'il appelle à l'existence adoptent des formes plus démocratiques que les nôtres, et vous en sentirez la raison. Leur pouvoir exécutif, seul chaînon par lequel nous puissions attacher ces états, sera fortement organisé, et de telle sorte que ce qui sera reconnu l'intérêt de la grande famille républicaine, ou, ce qui est invinciblement la même chose, notre volonté, n'éprouve aucun obstacle dans l'exécution. Ainsi le géant républicain embrassant de l'Adriatique au Zuyderzée, de Gibraltar à Mayence, s'élevera majestueusement, et, fort de l'unité de sa pensée, de l'ensemble et de l'harmonie de ses mouvements, il changera à son gré les destinées du monde. Nous savons trop, mon cher Tronson, qu'il existe des êtres assez malheureux pour ne pas sentir toute la gloire de notre position et le bonheur qu'elle nous promet; mais vous ne vous douteriez pas qu'il existe trois hommes, naguères revêtus du caractère de réprésentants du peuple, qui ont eu la coupable et flétrissante audace d'avouer, de proclamer qu'ils avoient fait tous leurs efforts durant leur magistrature pour rebâtir le trône du prétendant; que tous leurs collègues frappés avec eux au 18 fructidor partageoient leurs opinions, et marchoient dans la même voye; que plusieurs de ceux qui siègent encore sur le banc législatif étoient dans le même sens, mais qu'ils avoient moins qu'eux le courage de l'avouer. Ces infâmes calomniateurs (en ce qui vous concerne et Laffon) sont messieurs Lemœrer, Camille Jordan et Imbert Colomès. Ils viennent d'imprimer ce monument de leur opprobre en Suisse; ils l'avoient présenté en manuscrit à Pastoret, à Vaublanc et à Portalis, qui ont refusé de signer ce symbole des conspirateurs. J'imagine que Portalis repoussera d'aussi horribles assertions, et que l'exécrable triumvirat recueillera encore la turpitude de l'imposture dévoilée. Vous aurez de la peine à croire que cet ouvrage n'est pas controuvé; je vous atteste que je connoissois son existence avant qu'il fût imprimé, et cela par quelqu'un qui avoit vu Pastoret et Vaublanc en Suisse à l'époque où on leur fit la proposition de le signer. J'imagine que vos collègues reçoivent de leurs familles tout ce qui paroît d'aussi intéressant pour eux. Je vous promets cependant de vous acheminer par la première occasion le premier exemplaire de cette brochure que je pourrai me procurer. Si je n'étois retenu depuis quelques jours dans ma chambre par un dérangement qui touche à sa fin, j'aurois mis dans la mallette qu'on envoya hier à Ladébat un exemplaire du premier volume de la correspondance trouvée dans le fourgon de Klinglin et qui motiva l'arrestation de Pichegru. Vous en aurez peut-

être dix exemplaires au moment où vous lirez cette lettre, mais j'aurois été bien aise de vous en donner un en propriété. Les projets de descente en Angleterre se poursuivent avec la plus grande ardeur. Si mon frère et moi n'étions mis hors de combat par nos blessures, depuis trois ans, nous briguerions comme le salaire de nos faibles services l'honneur d'être employés dans cette expédition n'importe dans quel grade. C'est ici une grande querèle nationale à vuider, et puis, politiquement parlant, dans l'état d'épuisement où sont toutes les puissances de l'Europe, doit-on laisser debout *le Vampire* qui s'est engraissé de leur substance durant les convulsions qu'il a fait naître et qu'il a prolongé? Notre convalescence seroit bien équivoque, et au moins bien longue, s'il n'avoit pas aussi de grandes blessures à guérir. Ce sont ces coups-là que nous alons lui porter. Bonaparte revient des côtes avec la conviction, non pas seulement de la possibilité, mais de la facilité de la descente, et il a vu avec ses yeux qui en valent bien d'autres, et avec ceux des plus habiles officiers de la marine qu'il avoit amené avec lui. Adieu, mon ami, je vous écris bien longuement pour un fiévreux, mais j'ai la persuasion que ma lettre vous fera plaisir. Je cause avec vous avec cette intimité, cet abandon qui naît de la conviction d'une même communion politique. Je sai que nous aimons tous les deux la République et la liberté, et je vous ai vu enlever de nos rangs avec le même regret que j'en vis arracher le malheureux et si loyal Biron, en disant : *C'est un de nos plus braves,* et en pleurant sur une perte difficile à réparer. Adieu encore une fois; entretenez-vous de moi avec mon ami Laffon, je lui ai écrit six fois, et toutes mes lettres portent l'expression de ma haute estime et de ma tendre amitié pour vous. Écrivez-moi toutes les fois que vous le pourrez, je souffre de toutes les suppositions de vos souffrances, et j'ai besoin d'être fixé sur la réalité de vos maux. Vos amis et moi feront, je vous le répète, un effort pour obtenir qu'on les abrège ou au moins pour qu'on modifie votre position. Je vous embrasse. Je m'honnore de mes relations avec vous, et bien que vous reconnaissiez mon écriture, et surtout mes sentiments, je veux signer ma lettre pour porter toute la responsabilité de ma correspondance avec mon ami proscrit.

Le général César Faucher.

On pense que Treillard, actuellement à Radstadt, sera porté au Directoire.

Ici se terminent les lettres que nous avons entre les mains. Au milieu d'une foule de détails concernant la vie de la province à cette époque, nous avons essayé d'en dégager les traits principaux relatifs aux événements généraux, heureux si cette petite pierre ajoutée à l'immense quantité de matériaux sur la Révolution peut présenter quelque utilité.

Paul Marais.

BULLETIN HISTORIQUE

FRANCE.

Le VIe centenaire de l'Université de Montpellier. — Les fêtes célébrées du 22 au 26 mai à Montpellier resteront une date dans l'histoire de l'enseignement supérieur en France. Pour la première fois, on célébrait en France une fête commémorative de la fondation d'une Université, comme on l'avait fait naguère dans les pays voisins, à Bologne, à Heidelberg, à Leyde, à Upsal. La cérémonie d'inauguration de la nouvelle Sorbonne, le 5 août 1889, avait bien eu le caractère d'une fête universitaire ; on avait osé y prononcer le mot : Université de Paris, bien que l'Université de France existe seule légalement. Mais, si cette cérémonie a pu passer pour une affirmation de la résurrection de l'Université de Paris, on l'a dû surtout à l'Association générale des étudiants qui a réalisé la fusion des facultés et des grandes écoles en une seule corporation et qui avait, au nom de cette corporation des étudiants de l'Université de Paris, adressé des invitations aux étudiants des Universités de France et de l'étranger. Ce sont les étudiants qui ont donné à ces fêtes leur éclat et leur sens ; car, à les envisager au point de vue légal et officiel, l'inauguration de la nouvelle Sorbonne n'était que l'inauguration des bâtiments de la Faculté des lettres et de la Faculté des sciences et des appartements du recteur de l'Académie de Paris, personnage dont les fonctions comme chef de l'enseignement secondaire du ressort sont bien plus importantes que comme chef de l'enseignement supérieur. Les professeurs des Facultés de droit et de médecine n'assistaient à la cérémonie que comme invités, et, si quelques professeurs de la province et de l'étranger y figuraient, c'était parce que l'Exposition les avait amenés à Paris. Aucune invitation collective ne leur avait été adressée. A Montpellier, il en a été tout autrement. C'est vraiment l'Université de Montpellier, maîtres et étudiants, qui a invité et reçu les délégués des Universités françaises et étrangères[1]. Les Facultés diverses se

1. Les invitations, il faut le dire, n'avaient pas été faites avec une régularité suffisante. Sans doute par crainte de ne pouvoir recevoir dignement des

trouvaient réunies et confondues dans une unité plus haute, et le nom d'Université de Montpellier, qui n'était plus, il y a encore quelques années, qu'un souvenir archaïque, résonnait dans toutes les bouches comme celui d'une institution toujours jeune et à jamais vivante. Tandis qu'à la Sorbonne M. Fallières n'avait fait qu'une allusion voilée à une union de plus en plus étroite des Facultés, M. Bourgeois a promis à Montpellier de déposer à bref délai un projet de loi pour l'organisation d'un certain nombre d'Universités. La présence du Président de la République donnait à cette promesse une solennité particulière.

Les fêtes de Montpellier, éclairées par un soleil éblouissant, ont été admirables, surtout si l'on songe qu'elles étaient pour la France une chose toute nouvelle et que leurs organisateurs en étaient à leur coup d'essai[1]. Elles ont manifesté quel puissant élément de pacification,

hôtes trop nombreux, on avait fait un choix parmi les Universités des divers pays étrangers. Ce choix ne pouvait être qu'arbitraire et déplaisant pour ceux qui se trouvaient exclus. Il aurait mieux valu limiter le nombre des délégués de chaque ville universitaire et adresser des invitations à toutes les Universités étrangères.

1. Il est utile cependant de noter sur quels points on aura dans l'avenir à profiter des expériences de Montpellier. La première séance du jeudi, qui devait être consacrée à la présentation des délégués, a été manquée. On y avait mêlé assez singulièrement un rapport sur un prix de médecine et on y avait invité les étudiants et les familles des professeurs, si bien que les délégués n'avaient pas pu tous trouver place. La première séance, dans des fêtes de ce genre, doit être exclusivement réservée aux délégués, qui doivent être tous présentés individuellement à leurs collègues. C'est à cette séance qu'on doit ensuite régler le choix des orateurs et l'ordre des discours pour la séance solennelle. La présence du chef de l'État, qui a tant contribué à rehausser l'éclat des fêtes de Montpellier, aurait pu avoir l'inconvénient de mêler des manifestations politiques à une cérémonie purement universitaire, si M. Carnot n'avait pas, avec sa courtoisie et son tact accoutumés, bien tenu à marquer que, s'il était venu à Montpellier, c'était surtout pour l'Université. Il n'a pu cependant empêcher le préfet d'encombrer le banquet d'une légion de maires de campagne, et il a été obligé de mêler dans son discours la viticulture et le haut enseignement. On avait cru aussi devoir observer au banquet la règle établie pour les préséances par le décret de messidor, si bien que, dans ce festin donné en l'honneur des Universités, tandis que les membres de la maison militaire du Président figuraient à sa table, on n'y voyait ni les délégués de l'Institut, ni ceux des grandes Universités étrangères, ni aucun professeur. Si M. Gréard avait pu s'y asseoir, ce n'est pas comme recteur de Paris et membre de deux Académies, mais comme grand officier de la Légion d'honneur. En outre, l'usage veut que personne ne parle après le chef de l'État, de sorte que, dans cet unique banquet, les professeurs français et étrangers n'ont eu aucune occasion d'échanger des toasts. On aurait voulu organiser un second banquet offert par les professeurs français aux professeurs étrangers, mais le temps a manqué. La cordialité des habitants et des professeurs de Montpellier a corrigé largement du

étudiants à Palavas, au bord de la mer. Ce n'est pas seulement, du reste, dans cette dernière journée que les étudiants eurent occasion de recevoir et de fêter les professeurs. Tous les soirs, un certain nombre de ces derniers se retrouvaient au siège de l'Association, local provisoire que va bientôt remplacer un bel et spacieux hôtel sur l'Esplanade. Le Ministre de l'instruction publique y est venu après le banquet officiel et y a exprimé en quelques paroles familières et éloquentes la joie qu'il éprouvait à voir se former de nouvelles mœurs universitaires, par lesquelles la jeunesse apprend à se discipliner elle-même et qui unissent les maîtres et les élèves dans une sorte de camaraderie où la cordialité s'allie à la déférence. Ces soirées à l'Association restent parmi nos meilleurs souvenirs des fêtes de Montpellier. Les associations d'étudiants ont déjà rendu de grands services à la cause des Universités. Elles sont destinées à reconstituer sous une forme moderne les anciennes corporations des étudiants du moyen âge, les *Universitates studiosorum*. C'est leur existence qui a donné forme et vie à l'idée universitaire. Il y a beaucoup à faire encore pour qu'elles soient ce qu'elles devraient être. Elles ne comptent encore qu'un nombre trop restreint de membres, alors que tout nouvel élève des Facultés devrait considérer comme un devoir d'en faire partie; elles ont déjà été dans certaines villes le théâtre de scissions très regrettables; leur vie intérieure est loin d'être encore organisée comme elle devrait l'être; elles laissent parfois l'élément rabelaisien et basochien prendre dans leurs amusements une importance qui écarte d'elles bien des sympathies et bien des adhésions. Les sociétés particulières d'étudiants peuvent être très variées et faire ce qui leur plaît. Mais l'Association générale de chaque Université doit être la maison commune des étudiants; on ne doit rien y faire, rien y dire qui ne puisse être approuvé de tous. Toutes les opinions politiques et religieuses doivent pouvoir y fusionner, et il ne faut pas qu'une seule famille puisse redouter pour ses enfants l'influence de l'Association. Elle doit être au contraire à la fois une excitation au travail, une occasion de divertissements honnêtes entre jeunes gens, un instrument de solidarité et d'éducation morale. A Montpellier, l'Association a réussi à faire vivre côte à côte les membres de l'Association catholique et ceux de l'Association républicaine des étudiants. C'est un exemple qui devrait être suivi partout. Nous reviendrons quelque jour sur cette question des associations générales, question vitale pour nos Universités et souvent mal comprise, même parfois des étudiants qui en font partie. G. M.

Bibliographie. — Histoire des sources. — Les *Analecta*, publiés à Bruxelles sous la direction des Pères Bollandistes, sont réservés

avant tout à des textes hagiographiques inédits ou peu connus; mais les savants éditeurs ne craignent pas d'y joindre des bibliographies spéciales. M. l'abbé Ul. Chevalier, qui depuis longues années préparait un répertoire alphabétique des chants liturgiques de l'église latine, a décidé sans peine les P. Jésuites de Bruxelles à accueillir son travail. Le premier fascicule, qui vient de paraître, renferme les lettres A-D; l'auteur y énumère, avec renvois aux imprimés et aux principaux manuscrits, environ 4,540 hymnes, proses, séquences, tropes, etc. Le savant bibliographe ne s'est pas d'ailleurs attaché à ne recueillir que des chants à proprement parler liturgiques, ayant été réellement en usage dans l'Église; il a admis dans son répertoire une foule de morceaux poétiques, inspirés par une pensée religieuse, souvent copiés et souvent édités. Aussi ce *Repertorium hymnologicum*[1] sera-t-il accueilli avec reconnaissance à la fois par les érudits qui s'occupent de la littérature latine du moyen âge et par ceux dont les recherches se bornent aux choses de la liturgie. L'histoire de la poésie latine de cette époque est encore aujourd'hui imparfaitement connue; la date de composition, le nom de l'auteur de quantité de ces petites pièces nous sont mal connus. Le répertoire de M. Chevalier donne la solution de beaucoup de ces petits problèmes d'histoire littéraire, et représente des recherches immenses tant dans les manuscrits que dans les imprimés. Espérons que l'auteur pourra faire paraître assez rapidement la suite du travail, tout en prenant ses mesures pour le prompt achèvement de son excellent *Répertoire des sources historiques du moyen âge*.

La dissertation de M. Hauréau : *Des poèmes latins attribués à saint Bernard*[2], se rapporte au même ordre d'idées que le travail bibliographique de l'abbé Chevalier; dans ce petit volume, rédaction amplifiée et développée d'articles parus dans le *Journal des savants* en 1882, le savant auteur prouve sans réplique qu'aucun des poèmes publiés sous le nom de l'abbé de Clairvaux ne saurait être de lui, les uns comme indignes de cet écrivain distingué, de cet esprit vigoureux, les autres comme lui étant bien postérieurs. Saint Bernard avait, on le sait par un témoignage indiscutable, écrit des vers satiriques, des *rythmes;* ils paraissent irrémédiablement perdus. La mémoire de ce Père de l'Église gagnera au travail de M. Hauréau, et celui-ci aura travaillé à rendre à cet ardent apôtre de la réforme religieuse sa véritable physionomie; il fallait une ignorance inouïe, un manque

1. *Repertorium hymnologicum*. Catalogue des chants, hymnes, proses, séquences, tropes en usage dans l'Église latine depuis les origines jusqu'à nos jours. Louvain, Lefever, 1889. Gr. in-8°.

2. Paris, Klincksieck, 1890. In-8°, v-102 pages.

absolu de tact pour faire de l'adversaire d'Abailard, de l'auteur du *De consideratione,* un mystique tendre et rêveur ; seuls les copistes du moyen âge, moines sans critique et sans science, pouvaient commettre erreur aussi grossière. A. M.

La thèse de M. Max Bonnet sur *le Latin de Grégoire de Tours* (Hachette) est intéressante surtout pour les linguistes. C'est la contribution la plus importante qui ait été apportée à l'étude du latin vulgaire depuis le livre de Schuchardt ; et elle fournit sur la phonétique, la morphologie et la syntaxe des séries d'observations admirablement classées et très ingénieusement interprétées qui seront précieuses à la fois pour ceux qui s'occupent de l'origine des langues romanes et pour ceux qu'intéressent la grammaire générale et la philosophie du langage. Mais il ne faut pas croire que le volume de M. Bonnet soit sans intérêt pour les historiens. Ils y trouveront d'abord des matériaux importants pour l'établissement et l'intelligence du texte même de Grégoire. M. Bonnet a établi mieux que ne l'avait fait M. Arndt la généalogie des manuscrits de l'*Historia Francorum* et nous a fourni une base plus sûre pour la constitution du texte. Ses études sur la syntaxe et surtout sur le vocabulaire de Grégoire permettront aussi de serrer de plus près l'interprétation du texte. Enfin, dans l'introduction, il a traité avec une grande rigueur certaines questions que MM. Lœbell, Monod et Krusch avaient déjà abordées et d'autres qu'ils avaient laissées de côté. Nous signalons en particulier les chapitres sur la langue maternelle de Grégoire, sur le latin parlé en Gaule au VIe s., sur l'éducation littéraire de Grégoire de Tours (beaucoup plus rudimentaire d'après M. Bonnet que ne le prétendent M. Fustel de Coulanges et même M. Monod), sur les principes de critique à appliquer à l'étude de la langue de Grégoire[1]. G. M.

Le Comité des travaux historiques et scientifiques a plus d'une fois fait dresser des instructions à l'usage des correspondants du ministère dans les départements ; quelques-unes d'entre elles ont même été tout récemment réimprimées dans le tome III du grand ouvrage de M. X. Charmes. Mais à vrai dire ces instructions paraissaient aujourd'hui bien vieillies, et il semblait urgent de tenir compte des progrès de la science depuis 30 ans. M. L. Delisle, président de la section d'histoire et de philologie, a bien voulu se charger de rédiger une sorte de manuel, montrant par des exemples choisis avec tact et méthode comment les correspondants devront préparer et annoter

1. La thèse latine de M. Bonnet a pour sujet : *Narratio de miraculo a Michaele Archangelo Chonis patrato, adjecto Symeonis Metaphrastae de eadem re libello* (Hachette).

XIIe siècle; droit écrit et droit coutumier, enseignement du droit romain dans les universités; enfin droit romain dans les écrits des jurisconsultes du XIIe au XVIIIe siècle. Chaque livre est divisé en courts chapitres, chaque chapitre en paragraphes bien ordonnés. On retrouve ici les qualités maîtresses du cours de Tardif, qualités que ses nombreux élèves ont su apprécier. Ajoutons que, si, pour des raisons diverses, le professeur s'abstenait dans son enseignement de donner aucun renvoi aux sources, il a fort à propos changé de méthode dans l'ouvrage imprimé; à chaque chapitre, il indique les éditions des textes étudiés et les ouvrages à consulter, français et allemands, anciens et modernes. Espérons que le troisième et dernier volume, l'histoire du droit coutumier, pourra être publié par le fils de l'auteur; si ce vœu se réalise, les érudits français posséderont un excellent manuel de l'histoire du droit au moyen âge.

De tous les commentateurs du Décret au XIIe siècle, les plus célèbres sans contredit ont été Rufin et Huguccio. L'ouvrage de Gratien et les explications de ses annotateurs ont exercé une telle influence sur le développement du droit canonique qu'il est indispensable de connaître l'état dans lequel nous sont parvenus ces célèbres ouvrages. M. L. TANON croit en avoir retrouvé diverses copies restées inconnues à Maassen et à Schulte. Dans une intéressante dissertation, publiée par la *Nouvelle Revue historique du droit français et étranger* (1888-1889) et tirée à part sous ce titre : *Étude de littérature canonique, Rufin et Huguccio* (Paris, Larose, 1889, in-8°), il prouve : 1° que le texte authentique de Rufin figure dans quatre manuscrits conservés à Moulins, à Troyes, à Mayence et à Bamberg; 2° que la somme d'Huguccio, laissée incomplète par l'auteur, fut complétée d'abord par un anonyme, puis par le célèbre Jean de Dieu. Les conclusions de M. Tanon paraissent devoir être acceptées entièrement; M. Schulte en a déjà reconnu le bien fondé, en revendiquant pour le savant français la priorité de cette découverte réellement importante, contre les singulières prétentions de certain savant autrichien[1].

DOCUMENTS. — On ne saurait trop insister sur le rôle joué par les universités au moyen âge. Leur enseignement nous paraît aujourd'hui bien incomplet, leurs méthodes surannées et les ouvrages qu'elles ont fait naître nous sont à grand'peine intelligibles. En dépit de tous ces défauts, leur établissement marquait un progrès sensible sur l'état antérieur; elles faisaient sortir la science des cloîtres des abbayes et des chapitres et travaillaient activement à la répandre. Leur

1. Voir les comptes-rendus de l'Académie de Vienne, 5 février 1890 et année 1889, n° XXIV.

influence ne fut pas moins sensible en politique ; l'Université de Paris, pour ne citer qu'elle, se mit à la tête du mouvement réformateur de l'Église et de l'État au XVe siècle et sut longtemps garder intact le précieux dépôt des libertés gallicanes. L'histoire de ce grand corps pouvait paraître suffisamment connue aujourd'hui ; n'avait-on pas la vaste compilation de Du Boulay, travail immense et méritoire, la continuation de Du Boulay, par Ch. Jourdain, l'*Index chartarum* du même, enfin l'admirable essai de Ch. Thurot sur l'organisation des études à Paris au moyen âge ? La publication entreprise, sous les auspices du conseil des facultés de Paris, par le P. Denifle et M. Émile Chatelain[1] prouve combien on pouvait trouver de faits nouveaux à ajouter à ceux qu'avaient mis en lumière leurs devanciers. En encourageant l'entreprise du P. Denifle, le conseil des facultés de Paris a prouvé qu'il était digne de recevoir ce beau nom d'université, qu'on se prépare à lui accorder ; il a voulu renouer la tradition, si malheureusement brisée il y a cent ans, et rattacher les nouvelles écoles au vieux *studium Parisiense*, à l'*alma mater* d'autrefois.

Le premier volume du cartulaire de l'Université renferme au total 585 actes et pièces dont 53 antérieurs au XIIIe siècle, le reste s'échelonnant de l'an 1200 à l'an 1286. Fort sagement, les éditeurs ne se sont pas bornés aux actes constitutifs de l'Université : règlements, privilèges, fondations ; ils ont recherché dans les bibliothèques et les archives de l'Europe entière tous les actes qui de près ou de loin pouvaient se rattacher à l'histoire et aux détails de l'histoire de ce grand corps : nations, collèges, professeurs et élèves, doctrines enseignées, livres composés et condamnés. De là l'intérêt tout particulier de ce beau volume ; tous ceux qui s'occupent de l'histoire politique, littéraire et morale du XIIIe siècle auront à le consulter, car il n'est point de question qui n'ait été agitée dans les écoles parisiennes, point de querelle qui n'y ait eu son contre-coup. Les archives du Vatican, que le P. Denifle connaît mieux que personne, celles de l'hôtel Soubise, enfin la bibliothèque de la Sorbonne lui ont fourni nombre de documents. Ajoutons-y plus d'un recueil précieux malheureusement passé à l'étranger et beaucoup de manuscrits conservés un peu partout, dans les bibliothèques de Paris et de l'Europe.

Tous les actes publiés ont été soigneusement revus soit sur les originaux, les minutes pour le Vatican, soit sur les meilleures copies connues. On pourra sans doute en trouver d'autres, parfois intéressants, mais on est en droit d'assurer dès maintenant, d'une part,

1. *Chartularium universitatis Parisiensis*, t. I (1200-1286). Paris, Delalain, 1889. In-4°, XXXVI-714 pages.

qu'on ne découvrira jamais certains actes primordiaux qui n'ont peut-être existé que dans l'imagination des anciens auteurs, et, d'autre part, que le recueil du P. Denifle et de M. Châtelain donne dès maintenant une idée exacte et complète de la vie matérielle et morale de l'Université de Paris au XIIIe siècle.

Les notes des éditeurs sont généralement brèves; elles consistent d'ordinaire simplement en renvois aux imprimés et aux manuscrits et en quelques mots sur le temps des actes non datés, sur l'état du texte; on y trouve enfin les principales variantes fournies par les différentes copies. Parfois pourtant le P. Denifle et M. Châtelain ont jugé utile de donner un peu plus de développement à ces notes critiques. Signalons, parmi ces petites dissertations, celle qui accompagne le texte des 219 propositions erronées condamnées en 1277 par l'évêque de Paris, Étienne Tempier, celle encore qui suit la liste des livres d'étude dressée vers 1286 par l'Université.

Le volume est précédé d'une courte mais substantielle introduction, dans laquelle les éditeurs indiquent en quelques mots les principaux faits nouveaux relevés par eux dans le recueil[1]. Ils ne pouvaient en tête d'un cartulaire de l'Université faire à nouveau l'histoire de ce grand corps; ils ont dû se borner à quelques brèves indications, à la liste et à la description des manuscrits utilisés. Une double table, table chronologique des chartes publiées, table alphabétique des noms propres et des principales matières, complète ce beau volume.

En terminant, on doit féliciter le conseil des Facultés de Paris d'avoir ainsi pris sous ses auspices l'ouvrage préparé par le P. Denifle; il eût été puéril de laisser paraître hors de France un recueil utile, préparé, il est vrai, par un savant étranger. On ne doit pas, au surplus, oublier qu'en prenant M. E. Châtelain pour collaborateur, le principal auteur a pour ainsi dire donné à son ouvrage des lettres de grande naturalisation[2].

Histoire générale. — Depuis quelques années, les travaux sur l'histoire des communes du nord de la France se sont multipliés. Si la question même de leurs origines reste encore obscure, on sait mieux qu'autrefois, grâce aux ouvrages de MM. Giry, Flammermont, Lefranc, Prou, etc., comment se sont formées, comment ont vécu ces communautés, quelles causes ont entrainé leur ruine. M. Luchaire, ayant

1. La bibliographie donnée en note, p. VIII, est bien incomplète; nous y avons remarqué quelques omissions que nous supposons involontaires.

2. Le volume fait grand honneur aux presses de MM. Delalain, qui n'ont pas oublié leur ancien nom d'imprimeurs de l'Université; seul le titre nous paraît un peu chargé et un peu lourd; il est vrai qu'il était bien long et par suite difficile à disposer.

veillance pour les clercs, des barons puissants se mettront à la tête du mouvement, soutiendront les révoltés, leur donneront asile en cas de défaite. Le seigneur laïque, pourvu qu'il continue à percevoir les tailles une fois fixées, se contentera de quelques marques extérieures de déférence; moins jaloux de son autorité morale que les clercs, il n'aspire pas à dominer à la fois les âmes et les corps, il n'est point possédé de ce besoin de domination exclusive qui fut toujours propre aux castes sacerdotales.

Mais ces deux règles ne laissent pas de souffrir des exceptions. Quelquefois, rarement il est vrai, par suite de circonstances particulières, des prélats ont pu donner l'exemple, prendre la direction du mouvement communal. Plus souvent des barons ont lutté avec âpreté contre les tentatives de rébellion de leurs sujets. Toutefois, ce sont là des exceptions qui confirment la règle.

Par contre il est moins facile de marquer la politique des rois capétiens à l'égard des communes. On voit bien Louis VI, Louis VII favoriser en général la création des municipalités libres dans les domaines ecclésiastiques; dans les seigneuries laïques, ils ont moins souvent occasion d'intervenir et ne peuvent le faire qu'en invoquant le principe encore mal établi du droit supérieur de la royauté. Dans leurs domaines directs, les Capétiens se montrent plus prudents et sont en somme défavorables aux communes. Cette tendance fâcheuse se manifeste pleinement au XIIIe siècle, le jour où les droits de la couronne ne sont plus sérieusement contestés dans le nord du royaume. Si les communes succombent sous le poids des charges pécuniaires, la royauté est responsable de leur ruine; au lieu de n'intervenir que pour maintenir la paix entre les habitants, pour empêcher les dilapidations financières des classes riches, les agents de la couronne travaillent activement et d'une manière continue à la destruction des communes. Quand l'une d'elles succombe sous le poids des amendes et des subsides extraordinaires, le parlement ou les baillis en prononcent la liquidation et remplacent cette organisation libre par un régime moins dangereux pour le pouvoir central.

Telles sont en résumé les idées nouvelles mises en circulation par M. Luchaire; plusieurs étaient bien connues des érudits, mais il était utile de les mettre à la portée de tous ceux qui, sans être érudits, s'intéressent aux études historiques. Au surplus, pour être une œuvre de vulgarisation, cet ouvrage n'est pas sans originalité. M. Luchaire a vu lui-même les textes, et certains chapitres sont tout à fait nouveaux; citons seulement ceux qui traitent de la commune collective du Laonnais, des milices et des communes rurales. Citons encore les dernières pages sur la question de savoir si la disparition des com-

munes a été un bien ou un mal; l'auteur admet que le progrès du tiers état n'en fut pas sérieusement entravé, mais il regrette, et avec raison à notre avis, la suppression de ces petites républiques; si turbulentes qu'on les sache, elles rendaient au pays de réels services; elles auraient pu arrêter le mouvement centralisateur, et c'étaient d'excellentes écoles apprenant aux Français à s'administrer eux-mêmes, à ne pas toujours recourir au pouvoir central, souvent bienfaisant, mais plus souvent oppresseur.

Sous ce titre : *la France pendant la guerre de Cent ans, épisodes historiques et vie privée aux XIVe et XVe siècles*[1], M. S. Luce a réuni dix-neuf mémoires, qui pour la plupart avaient déjà paru dans divers recueils périodiques; mais on aura plaisir à les retrouver ainsi groupés; presque tous en effet sont curieux et intéressants. M. Luce a supprimé à peu près entièrement dans cette réimpression l'appareil critique et les notes bibliographiques; malgré cette suppression qu'il justifie dans sa préface, les érudits trouveront profit à lire ces excellentes discussions et le grand public, s'il daigne les parcourir, y prendra beaucoup d'idées justes sur une époque de l'histoire de France dont on parle beaucoup sans bien la connaître. On retrouvera dans ce volume les mémoires bien connus sur la bataille de l'Écluse, la révolution de 1358, Guillaume L'Aloue et le grand Ferré, sur certains points particuliers de l'histoire administrative de Charles V, sur le Maine et la Normandie au temps des dernières guerres anglaises; voilà pour l'histoire politique. Les archéologues et ceux qui s'occupent de l'histoire des mœurs liront avec profit les dissertations sur Jean de Berry et les menus du prieur de Saint-Martin-des-Champs. Le mémoire sur l'exploitation des mines du Lyonnais confisquées sur Jacques Cœur s'adresse aux économistes, enfin les amateurs d'anecdotes pourront lire le dernier morceau sur les chiens du Mont-Saint-Michel.

Tous ces mémoires sont donc des plus intéressants, et l'auteur a fait les plus louables efforts pour rattacher chaque fait découvert par lui à l'histoire générale, pour replacer dans leur milieu réel tous les personnages dont il raconte l'existence. Sans doute le procédé est un peu factice, mais il donne de la vie et de l'action au récit; le genre au surplus n'est pas sans défauts et sans dangers. Involontairement l'auteur se trouve entraîné à exagérer la portée des faits mis par lui en lumière, à conclure trop vite du particulier au général et à donner son opinion personnelle, parfois très personnelle, sur les sujets les plus divers. Souvent aussi l'expression trahit sa pensée. En

1. Paris, Hachette. In-18, VI-396 pages.

voici un exemple bien frappant : M. Luce, parlant des jeux populaires, remarque que, dans des pays où ils sont aujourd'hui délaissés, le nombre des naissances a diminué; conclusion : c'est à l'abandon de ces jeux qu'il faut attribuer, par exemple, la dépopulation de la Normandie. La conclusion étonne un peu; car le fait en question a, de l'aveu de tous les démographes, des causes autrement profondes et autrement graves : développement de la richesse, amour du bien-être, lois réglant l'héritage, etc. Cet exemple nous paraît topique, mais nous aurions mauvaise grâce à insister; le lecteur saura facilement faire dans ce cas et dans les autres la part de l'exagération et n'en trouvera pas moins un réel plaisir à lire le volume de M. Luce. C'est en somme de l'histoire excellente, précise et sûre; on doit souhaiter que d'autres savants suivent cet exemple et mettent sous une forme attrayante à la portée du grand public les derniers résultats de l'érudition. Auteurs et lecteurs y gagneront, et la science n'aura rien à perdre à se faire plus accessible et moins rébarbative.

On n'étonnera personne en disant que le nom de Jeanne d'Arc est plus d'une fois prononcé par M. Luce, qui a voué à la Pucelle un véritable culte. Un des mémoires est même consacré à élucider un point resté jusqu'ici obscur. Jeanne d'Arc était-elle née sur terre d'Empire ou sur terre de France, en Barrois ou en Champagne? L'auteur penche pour la seconde opinion, mais sans se prononcer; le village de Domrémy en effet est coupé en deux par le ruisseau des Trois-Fontaines, ancienne limite des deux pays, mais on ne s'accorde pas sur la direction primitive du lit de ce ruisseau. La question au surplus a peu d'importance; terre d'Empire, il est vrai, le Barrois relevait cependant de la couronne de France et était pays de langue française; bien plus, Domrémy se trouvait en relations constantes avec Greux, village français depuis le milieu du XIVe siècle, et les seigneuries de Greux et de Domrémy appartenaient l'une et l'autre à Jeanne de Joinville.

La liste des ouvrages relatifs à Jeanne d'Arc s'allonge chaque année; il reste en effet dans le rôle, dans la destinée de l'héroïque fille bien des points obscurs et qui irritent notre curiosité. Comment s'est formé ce caractère enthousiaste? Comment une paysanne a-t-elle su triompher des meilleurs capitaines de l'Angleterre? Pourquoi enfin ces malheurs inouïs après des succès éclatants? Autant de questions auxquelles aujourd'hui encore il semble malaisé de répondre. M. S. Luce, il est vrai, a pu faire revivre en partie le milieu moral et matériel où s'écoula l'enfance de la future héroïne; c'est déjà beaucoup, et son ouvrage riche en documents inédits, abondant en points de vue nouveaux, est un des meilleurs qui aient paru

sur le sujet depuis les publications de J. Quicherat. Mais bien des points restent encore douteux dans cette singulière histoire et le volumineux ouvrage de M. H. Blaze de Bury ne contribuera en aucune manière à les élucider.

Ce volume, paru en 1890, est une œuvre posthume, que des mains pieuses ont jugé utile de mettre au jour[1]; à vrai dire le besoin d'une histoire de Jeanne d'Arc ne se faisait guère sentir. L'œuvre est déjà ancienne, l'auteur l'a certainement écrite avant la publication des travaux parus depuis dix ans. En fait de sources, il s'en tient à Quicherat et surtout à Laverdy et à Lebrun des Charmettes; il cite les histoires générales de Michelet et d'Henri Martin, mais non moins souvent il renvoie à Lingard, à Hume et à Villaret. Il connaît mal la langue et les usages du moyen âge. Enfin ses idées personnelles sont bizarres; il termine, par exemple, en souhaitant, sans trop l'espérer, la prochaine canonisation de la Pucelle d'Orléans, après avoir reproché à Voltaire de n'avoir pas vu que Jeanne d'Arc « représente la lutte de l'esprit moderne contre l'obscurantisme clérical » (p. 258). Explique qui pourra cette singulière contradiction. Même incertitude en ce qui touche la *mission* de Jeanne d'Arc; on ne sait jamais si pour l'auteur elle est une envoyée de Dieu ou une hallucinée héroïque. Il faut pourtant choisir. Si l'on adopte la première opinion, il suffit de grouper les faits tels qu'ils résultent des deux procès; si au contraire, sans diminuer en rien le rôle de l'héroïne, on voit en elle un esprit exalté qui apporta aux armées françaises l'élément qui leur faisait défaut, la foi au succès, il faut le dire courageusement, chercher dans l'histoire morale et politique du XVe siècle commençant l'explication des victoires et des revers de la Pucelle. Serait-ce vraiment amoindrir le rôle de celle-ci qu'affirmer qu'elle n'eût ni délivré Orléans, ni fait sacrer le roi à Reims, sans l'aide des généraux expérimentés qui guidaient l'armée de Charles VII? On a peine aujourd'hui à se figurer l'état d'esprit de la Pucelle; elle revivrait sous nos yeux que nous la traiterions de folle et de malade, et nous aurions raison à notre point de vue. Mais elle parut en un temps où l'enthousiasme était contagieux, la croyance au surnaturel absolue; amis et ennemis la partageaient; seulement les Français croyaient Jeanne inspirée de Dieu, les Anglais la feignaient conseillée du démon. De là ses succès, de là aussi l'immonde procès où elle succomba. Les juges d'inquisition s'y montrèrent ce qu'ils ont toujours été : malveillants, captieux, cruels; mais on n'a pas toujours une Jeanne d'Arc à tourmenter, et de là le renom d'infamie qui s'est attaché à la mémoire

1. *Jeanne d'Arc*. Paris, 1890, Perrin. In-8°, 525 pages.

de Pierre Cauchon, de ses dignes acolytes et de ses inspirateurs.

Jeanne d'Arc, à vrai dire, semble en ce moment jouer de malheur; l'ouvrage de Blaze de Bury ne saurait passer pour une histoire sérieuse de notre héroïne nationale, et d'autre part l'opuscule de M. Ernest Lesigne[1] n'est qu'un paradoxe amusant, qu'on ne peut vraiment prendre au sérieux. Le titre de l'ouvrage nous avait fait espérer une étude philosophique, pour ainsi dire, sur le véritable rôle de la Pucelle; sans aucunement vouloir diminuer le rôle de cette admirable fille, on pouvait chercher les causes humaines de ses succès d'abord, de ses revers ensuite; montrer comment elle donna aux armées de Charles VII le ressort moral, l'élan qui leur manquaient, comment elle galvanisa la cour de Chinon, arrachée pour un temps à de misérables intrigues. Mais au XVe siècle comme aujourd'hui la guerre avait besoin d'être longuement préparée, d'être dirigée avec méthode, et une triste expérience toute récente nous a prouvé que l'enthousiasme et le dévouement ne suffisent pas contre des troupes bien disciplinées et aguerries. Au lieu de cette étude, qui méritait d'être tentée, M. Lesigne nous apporte une suite d'affirmations sans preuve; il ose, après tous les travaux parus dans ce siècle, soutenir que Jeanne d'Arc, échappée au bûcher de Rouen, survécut, et que, mariée au sire des Armoises, elle devint mère de plusieurs enfants. C'était là que nous attendions l'auteur; si fait historique paraît bien établi, c'est le supplice de Jeanne d'Arc, nous avons sur ce point le dire de nombreux témoins oculaires; tous les chroniqueurs sérieux du temps s'accordent pour faire mourir l'héroïne à Rouen, sur la place du Vieux-Marché. Quel texte nouveau M. Lesigne va-t-il apporter pour détruire ce faisceau de preuves? Un seul, bien connu d'ailleurs, mais la nouvelle interprétation qu'il en donne prouve combien la langue du moyen âge lui est peu familière. La sentence définitive prononcée contre Jeanne, le 29 mai 1431, ne la condamnait pas expressément à mort, elle la livrait au bras séculier pour être punie, *citra mortem et membrorum mutilationem*. En réalité, c'était une condamnation à mort; cette formule était employée dès le XIIIe siècle par les juges d'inquisition contre les hérétiques albigeois, et c'est en vertu de sentences ainsi libellées qu'une foule de malheureux ont péri sur le bûcher en France, en Espagne et en Italie. On voit ce que vaut la preuve. L'erreur est tellement forte qu'elle rend indulgent pour le reste du livre et qu'on remarque à peine combien peu M. Lesigne est au courant de la littérature historique contemporaine. Il connaît les

1. *La fin d'une légende. Vie de Jeanne d'Arc.* Paris, Charles Bayle. In-8°, 152 pages.

ouvrages de Michelet, de Vallet de Viriville et de M. Joseph Fabre, mais il ignore l'existence de celui de M. S. Luce, où il aurait trouvé tant de faits précieux sur la formation du caractère de la Pucelle, il ne cite pas une seule fois la belle *Histoire de Charles VII* de M. de Beaucourt. En somme l'ouvrage est de tout point manqué; M. Lesigne a cru le problème trop simple; il nous sera toujours difficile de connaître exactement les causes du succès de Jeanne; qu'elle ait été une malade, le fait est possible, mais il n'explique complètement ni l'influence indéniable de la Pucelle, ni son attitude devant les juges.

La révolution communale de Paris en 1357-1358, la domination éphémère d'Étienne Marcel ont été l'objet de nombreux travaux; les historiens, dont certains ont eu le tort d'apporter à ces recherches des préoccupations étrangères à la science pure, peuvent différer d'opinion sur l'opportunité, la portée et le sens de ce mouvement; on connaît toutefois assez bien les faits qui se sont passés alors à Paris et les personnes qui y ont joué un rôle. Il s'en fallait qu'on connût aussi exactement le mouvement réformiste qui signala l'année 1413 et qui donna naissance à l'ordonnance dite cabochienne, du nom de l'un des chefs de l'insurrection. M. Coville, ancien élève de l'École des chartes, professeur à la Faculté des lettres de Caen, a eu la bonne fortune de retrouver de cette célèbre ordonnance un texte beaucoup plus complet que la version imprimée, texte qui paraîtra prochainement dans la *Collection pour servir à l'enseignement de l'histoire.* Amené ainsi à s'occuper de l'histoire du début du xve siècle, il a fait de cette ordonnance même et des faits qui l'ont précédée et qui l'ont suivie une étude approfondie. L'ouvrage paraît de tous points excellent; la forme en est attrayante, les opinions de l'auteur modérées et saines, la division claire et la distribution des matières méthodique. Seul le titre paraît mal choisi : *les Cabochiens et l'ordonnance de 1413*[1]. Il ne dit pas tout ce que le livre renferme; l'ordonnance de 1413 en forme bien le point central, mais elle n'a jamais été mise en vigueur, et l'étude, d'une part, des causes de la révolte de 1413, de l'autre, de la réaction qui lui succéda si promptement, occupe la majeure partie du volume.

M. Coville en effet a été conduit, en recherchant les origines du mouvement cabochien, à étudier le mécanisme du gouvernement royal depuis l'avènement de Charles VI, à examiner le rôle des diffé-

1. Paris, Hachette, 1888. In-8°, xix-456 pages. M. Coville n'a soutenu ses thèses de doctorat ès lettres qu'à la fin de 1889. Il faut rappeler ce fait, pour éviter à l'auteur le reproche de n'avoir point connu certains travaux importants, les derniers articles de M. de Circourt, par exemple, et l'ouvrage de M. L. Jarry.

rents partis qui luttaient d'influence à la cour, à tracer un tableau aussi complet que possible de la situation du pays dans les dernières années du XIVe siècle et dans les premières du XVe. De là la division du travail en cinq livres : *la France sous Charles VI ; Paris et l'Université ; les États généraux et les premières émeutes ; l'ordonnance cabochienne ; la fin des Cabochiens.*

La situation de la France vers le milieu du règne de Charles VI est lamentable; Charles V a réussi en partie à éloigner l'ennemi extérieur, mais, pour continuer son œuvre, il faudrait un successeur digne de lui. Par malheur le roi est mineur, livré à la tutelle de ses oncles; un seul de ces trois princes, Philippe le Hardi, possède une réelle valeur comme politique, encore à peine est-il prince français; quant aux ducs de Berry et d'Anjou, le mieux serait de n'en pas parler; le premier est impopulaire, ne possède aucun prestige, ne songe qu'à satisfaire ses goûts délicats de collectionneur et de lettré; le second, après avoir pillé les épargnes de Charles V, ira mourir à l'étranger, léguant à ses héritiers ces prétentions sur le royaume de Naples, qui devaient causer tant d'embarras à la France et lui coûter tant de sang. Le gouvernement est dès lors aux mains de princes frivoles, sans vues politiques et qui ne pensent qu'à jouir du pouvoir. Charles VI, à peine sorti de la tutelle, tombe malade; la reine Isabeau songe surtout à se divertir et autorise par sa conduite légère et imprévoyante les soupçons les plus outrageants; enfin, après mille péripéties, le pouvoir tombe aux mains du frère du roi, Louis d'Orléans, le plus aimable, mais aussi le plus avide et le plus dépensier des princes. Trente ans de ce régime amènent la dissolution de l'administration royale; les rouages créés par les derniers Capétiens et les premiers Valois ne fonctionnent plus, les agents financiers, ne se sentant plus surveillés, agissent en maîtres et ne versent au trésor que la moindre partie des recettes; les sénéchaux et les baillis n'obéissent plus aux ordres du pouvoir central, enfin le meurtre du duc d'Orléans entraîne la division de la France en deux camps, et les dissensions de la famille royale ont leur contre-coup dans le pays.

Cette première partie du tableau tracé par M. Coville est absolument exacte; à ces causes de trouble ajoutons la guerre civile et la guerre étrangère. Ici on pourra reprocher à l'auteur d'avoir poussé un peu le tableau au noir. Sans doute, l'état du pays fut bien misérable de 1380 à 1410, mais il y eut des accalmies, des rémissions dans le mal qui le rongeait. Aucun état ne pourrait résister à trente ans de guerre intérieure et extérieure. Quoi qu'il en soit, en 1412, les misères sont à leur comble, et la révolution paraît prochaine. Tous les éléments d'un grand mouvement populaire existent, et, en

farouche antisémite qui ignore même les noms des tribus d'Israël, et de montrer le caractère légendaire de certaines traditions acceptées par les Juifs eux-mêmes. Est-il vrai, par exemple, que les Juifs aient le génie commercial par une sorte de prédisposition ethnique ? Comment se fait-il alors que dans l'antiquité ils aient été un peuple purement agriculteur ? Ils sont devenus banquiers et commerçants parce qu'on les y a forcés au moyen âge en les excluant de tous les autres emplois, en leur interdisant de posséder des terres et parce que le prêt à intérêt était défendu aux chrétiens. D'ailleurs c'est une pure légende qui a fait croire aux Juifs eux-mêmes que l'usure avait été au moyen âge exercée exclusivement et particulièrement par les Juifs. Les banques juives n'étaient rien comparées aux banques italiennes. La légende de Shylock a pour origine, d'une part, la loi des XII tables et, d'autre, les législations effroyablement dures du moyen âge contre les débiteurs insolvables, enfin un conte dont les formes du XIIIe et du XIVe siècle mettent en scène des créanciers chrétiens et où ne figure un Juif que depuis le Pecorone de Giovanni Fiorentino en 1378. M. Loeb n'a pas de peine non plus à démontrer combien est fausse l'idée généralement acceptée de la richesse des Juifs. Sur sept millions de Juifs, il y en a au moins cinq millions et demi qui vivent dans la misère. Les plus grandes fortunes du globe ne sont pas aux mains des Juifs. Enfin les spéculations les plus mémorables que relate l'histoire financière n'ont pas eu des Juifs pour auteurs. Il suffit de rappeler le système de Law, et plus récemment les catastrophes de l'Union générale, du Panama, du Comptoir d'escompte. — Enfin les idées qui ont eu cours au moyen âge sur les maladies des Juifs, leurs difformités et infirmités physiques, idées qui n'ont pas entièrement disparu, ont pour origines les préjugés qu'on nourrissait contre toutes les races maudites et contre les sorciers. M. Loeb s'est contenté de réfuter des accusations injustes et d'exprimer la conviction que les Juifs sont aussi capables que tous les autres citoyens de vertus patriotiques et militaires, l'espérance que, grâce à l'égalité légale et sociale dont ils jouissent en France, disparaîtront bientôt, et les préjugés qui subsistent encore, et les particularités de mœurs, de situation et de caractère qui peuvent encore singulariser certains d'entre eux. Il aurait pu ajouter, mais il s'en est abstenu, que l'existence des Juifs est à bien des égards un bienfait social ; non seulement parce qu'ils donnent partout l'exemple de la libéralité pour toutes les œuvres intelligentes et charitables, mais parce qu'ils sont naturellement amenés par leur situation et leur éducation à être les représentants et les défenseurs du libéralisme politique et de la tolérance religieuse. J'ajouterai même que ce qui leur est resté de leur caractère cosmo-

polite en fait des agents de paix et d'union entre les nations européennes. En ce temps de haines nationales on doit leur en savoir gré.

G. M.

Un nouveau volume de M. A. Franklin sur la *Vie privée d'autrefois* vient de paraître; il porte comme sous-titre : *l'Hygiène*[1]. Dans une précédente publication, l'auteur avait étudié les règles du savoir-vivre; il avait montré comment on en était venu, de progrès en progrès, à acquérir cette précieuse vertu, la propreté, si peu en honneur au moyen âge. Aujourd'hui il recherche comment les particuliers et les pouvoirs publics entretenaient et nettoyaient les rues de Paris dans les derniers siècles. Le résultat de l'enquête n'est guère à l'honneur de nos ancêtres. Le milieu nauséabond et malsain dans lequel ils vivaient leur agréait sans doute, car le jour où les officiers royaux commencent à s'occuper de l'état des rues et des maisons, c'est-à-dire au XIVe siècle, ils se heurtent chez les Parisiens à une inertie telle qu'il faut plusieurs siècles pour changer des habitudes invétérées. Encore au XVIIIe siècle, la police, pourtant si fortement constituée par Louis XIV, est obligée à plusieurs reprises de céder. Le fait au surplus n'a rien d'étonnant : aujourd'hui encore ne serait-il pas imprudent de cesser durant quinze jours d'appliquer sévèrement les règlements de police ? Quoi qu'il en soit, au XVIIIe siècle encore, Paris était une des villes les plus sales de l'Europe, et les ordonnances les plus justifiées du lieutenant de police passaient pour tyranniques. Aussi l'insalubrité de la capitale était-elle chose bien connue. Nous renverrons au livre même de M. Franklin les lecteurs désireux de plus amples détails; ils y verront comment la magnificence et le luxe peuvent parfois s'accommoder d'une malpropreté répugnante et d'une extrême grossièreté.

Histoire locale. — L'*Histoire de la ville et du diocèse de Paris* de l'abbé Lebeuf n'est pas, tant s'en faut, exempte d'erreurs; elle n'en a pas moins conservé jusqu'à nos jours une réputation méritée. L'ouvrage toutefois paraît aujourd'hui bien arriéré; la concentration à l'hôtel Soubise des archives des anciens établissements religieux du département de la Seine, la publication d'une foule de monographies et d'études de détail, en rendaient désirable une nouvelle édition. Hippolyte Cocheris avait entrepris ce travail en 1863; diverses circonstances retardèrent l'exécution de ce vaste projet, et l'auteur est mort en 1882, après avoir publié en tout trois vol. et demi. Depuis, une réédition textuelle du texte de Lebeuf a paru par les soins de M. Augier (Paris, 1883, 5 vol. in-8°); une table rédigée par MM. Augier

1. Paris, Plon, 1890. In-18, III-244 et 41 pages.

et F. Bournon et s'appliquant à cette réédition est actuellement sous presse; enfin ce dernier érudit a entrepris d'annoter entièrement l'histoire de Paris[1]. Le premier fascicule que nous venons de recevoir porte sur le tome I et une partie du tome II de l'édition originale. M. Bournon estime nécessaires huit volumes, dont l'un pour Paris, chacun des sept autres se rapportant à l'un des anciens doyennés du diocèse. La réédition de Cocheris, restée inachevée, n'était pas sans défauts; la disposition matérielle en était mauvaise, les notes se trouvant groupées à la fin de chacun des chapitres de l'abbé Lebeuf; de plus, c'étaient surtout des notes bibliographiques rangées sans ordre et prises un peu partout et sans méthode. Mieux inspiré, M. Bournon a voulu se faire lire; les additions et rectifications se suivent par petits chapitres, divisés en paragraphes courts et bien disposés; la bibliographie des ouvrages manuscrits et imprimés est rejetée à la fin de chaque article. L'auteur n'a cherché qu'à rectifier et à compléter Lebeuf; il s'est par suite gardé d'exposer à nouveau ce que le savant abbé avait dit, quand celui-ci avait raison. Mais il a su se garder des détails inutiles, et toutes ces notices sobres et pleines de faits se lisent avec intérêt; citons principalement les articles relatifs à la cathédrale, au Louvre, au Collège de France et aux autres établissements scientifiques du quartier latin, à Sainte-Geneviève et à Saint-Germain-des-Prés. L'auteur a mis largement à profit les collections de l'hôtel Soubise et de la Bibliothèque nationale; nous croyons qu'il fera bien de consulter également les manuscrits des autres bibliothèques de Paris. En somme, ce premier fascicule fait bien augurer de la suite de l'ouvrage. Souhaitons à l'auteur le courage d'accomplir entièrement cette tâche difficile et méritoire; nous disons à dessein méritoire; à commenter ainsi et à compléter un ancien ouvrage d'érudition, on ne recueille d'ordinaire, en effet, que peu de profit et encore moins d'honneur. C'est par excellence une œuvre de dévouement.

L'école monastique de Saint-Amand, dont M. J. Desilve fait l'histoire[2] du IXe au XIIe siècle, fut l'une des plus brillantes du nord de la Gaule. Fondé au VIIe siècle, le monastère d'Elnone, richement doté par les derniers princes mérovingiens, vit les études refleurir à la fin du VIIIe et au début du IXe siècle, et pendant plus de trois cents ans la communauté compta des écrivains distingués et des maîtres éminents. On aurait tort à vrai dire de prendre au pied de la lettre

1. *L'abbé Lebeuf. Histoire... de Paris. Rectifications et additions*, par Fernand Bournon. Paris, Champion, 1890. In-8°.

2. *De schola Elnonensi Sancti Amandi a sæculo IX ad XII usque...* Lovanii, C. Peters, 1890, XV-209 pages.

l'expression de renaissance qu'on emploie souvent en parlant de l'époque carolingienne ; on ne saurait comparer ce mouvement restreint et timide à la résurrection de l'esprit humain qui marqua le XIVe et le XVe siècle ; le niveau des études, il est vrai, se releva, des écoles se fondèrent qui conservèrent pieusement quelques-unes des traditions antiques, qui formèrent des scribes capables de transcrire les œuvres anciennes avec une correction relative. Mais les écrivains des VIIIe et IXe siècles n'innovèrent rien et copièrent lourdement et sans grâce les anciens modèles. La forme et le fond chez l'hagiographe Milon, chez Hucbald, le musicien bien connu, sont l'une et l'autre assez médiocres. C'était toutefois beaucoup d'avoir conservé au milieu d'une décadence universelle le goût des recherches littéraires. Au surplus le monastère de Saint-Amand nous a laissé une preuve bien précieuse de ses travaux intellectuels. Nous voulons parler de l'admirable collection de manuscrits conservés aujourd'hui en majeure partie à Valenciennes et à Paris. M. Desilve réédite, après M. L. Delisle, le catalogue de cette grande bibliothèque, et note avec soin ceux des volumes décrits par le moine du XIIe siècle qu'il a pu reconnaître à Valenciennes et à la Bibliothèque nationale. Ce travail critique, à défaut d'autres mérites, suffirait pour rendre cet ouvrage utile aux érudits ; ceux qui s'occupent d'histoire littéraire liront également avec profit la biographie des principaux écrivains de Saint-Amand, Milon, Hucbald au IXe, Gislebert et Folcuin aux Xe et XIe siècles.

L'abbaye d'Orbais, au diocèse de Soissons, après avoir joui au IXe siècle d'un renom bien mérité de science et de sainteté, était tombée au XVIe dans une profonde décadence. L'incurie des abbés commendataires, les guerres civiles avaient amené la dispersion des moines et la ruine de la maison. La congrégation de Saint-Maur se chargea d'y faire de nouveau fleurir la vie régulière et d'y restaurer les études monastiques ; elle s'acquitta heureusement de l'une et de l'autre tâche ; les supérieurs envoyés par elle administrèrent avec intelligence les biens de l'abbaye, une bibliothèque de livres imprimés y fut constituée (elle comptait en 1791 plus de 3,000 volumes), enfin dès 1702 l'un des prieurs, Dom Nicolas du Bout, se chargea d'écrire l'histoire du monastère ; c'est cette histoire que M. E. Héron de Villefosse a jugé utile d'imprimer[1]. On a beaucoup de ces volumineuses histoires d'abbayes de la congrégation de Saint-Maur et plusieurs ont été de nos jours données au public ; sans être des meilleures, celle de

1. *Histoire de l'abbaye d'Orbais (Marne), par Dom Du Bout*, publiée d'après le manuscrit original de l'auteur..., par Ét. Héron de Villefosse. Paris, Picard, 1890. In-8°, 706 pages.

D. Du Bout figurera honorablement dans la collection. L'auteur avait beaucoup de zèle, une instruction étendue, et, si parfois il s'est trompé, si souvent son ouvrage présente des lacunes, on doit en accuser surtout la destruction des anciens titres et la dispersion de la librairie conventuelle. Toutefois, à notre avis, il y aurait intérêt, quand on imprime ces compilations (ce n'est point autre chose après tout), à les réduire fortement. Les Bénédictins étaient tant soit peu diffus et prolixes, et beaucoup des réflexions de D. Du Bout paraissent bien longues à un lecteur moderne. Cette réserve faite, on ne peut donner que des éloges à la publication de M. de Villefosse ; en appendice, on trouve une suite de pièces justificatives intéressantes, principalement du XVIe au XVIIIe siècle, pièces qui font connaître dans le détail la vie intérieure d'une grande abbaye bénédictine aux derniers temps de la monarchie ; enfin l'éditeur a copieusement annoté le volume. Des dessins soignés, de nombreuses héliogravures représentent l'église abbatiale, beau monument des XIIe et XIIIe siècles, avec ses vitraux, ses pierres tombales, ses stalles sculptées, etc. Ces planches et les notes de M. de Villefosse sont parfois plus intéressantes que l'ouvrage même édité par lui, et les archéologues, comme les historiens, trouveront profit et plaisir à consulter les unes et les autres[1].

L'*Essai sur la géographie historique de la Bretagne,* de M. DE LA BORDERIE[2], sera accueilli avec reconnaissance par tous les médiévistes. Rien de plus compliqué que les divisions féodales du moyen âge ; le plus souvent il est impossible de découvrir la cause directe de la création de telle ou telle circonscription, de choisir entre les faits essentiels et les faits secondaires. M. Longnon, dans le texte de son *Atlas historique,* a reculé devant la tâche ; nul doute qu'il n'eût donné plus de netteté et plus de rigueur à son exposition, s'il eût possédé pour toutes les provinces des travaux semblables à celui de M. de la Borderie. Celui-ci prend la Bretagne au Xe siècle, au moment de la reconstitution du pays, au sortir des invasions normandes. L'ancienne organisation primitive est oubliée, plus de tribus, plus de *machtiernat,* le système féodal, avec la recommandation, avec la subordination des terres et des personnes, vient d'être établi par les comtes de Nantes et de Rennes, seul moyen d'ailleurs, M. de la Borderie le remarque, de défendre la frontière orientale contre les ducs de Normandie, les comtes d'Anjou et du Maine, et de rendre un peu de vie aux solitudes

1. En tête de l'ouvrage figure une préface de M. L. Courajod, auquel revient le mérite d'avoir retrouvé le nom de l'auteur, D. Du Bout, lequel avait gardé l'anonyme.

2. Rennes, 1889. Gr. in-8°, VIII-195 pages. Carte.

du centre de la péninsule. L'auteur étudie donc d'abord la formation des fiefs de la frontière, de la Manche au sud de la Loire; il montre comment, en faisant alterner de grands et de petits fiefs, des terres appartenant en propre aux suzerains et les apanages des vassaux, les comtes de Rennes et de Nantes s'assurèrent une plus grande influence dans cette zone toujours menacée. Bien plus, ce n'est pas à des fidèles de race franque, toujours disposés à pactiser avec l'ennemi du dehors, mais à des chefs de race gaélique, venus de la Bretagne occidentale, qu'ils confièrent ces nouveaux fiefs.

L'absorption, durant les IXe et Xe siècles, des anciens comtés par les familles de Nantes et de Rennes a pour conséquence au XIIe la formation définitive du comté de Bretagne. Cette œuvre d'unification est compromise par la création de l'apanage de Penthièvre, source de compétitions et de guerres continuelles. Confisqué au XIIIe siècle, cet apanage est rétabli cent ans plus tard; cette mesure impolitique a pour conséquence la guerre de Blois et de Montfort et favorise l'extension de l'influence française dans le duché. A ce réseau étroit de fiefs et d'arrière-fiefs se superposait en Bretagne la division toute domaniale en *baillies*, et dont le *Livre des Ostz*, lequel date de la fin du XIIIe siècle, nous a conservé les principales lignes. M. de la Borderie indique les limites de chacune de ces circonscriptions et donne la liste des principaux fiefs laïques et ecclésiastiques. Une carte dressée avec soin, mais dont l'exécution, l'auteur le confesse, n'est pas absolument parfaite, permet au lecteur de suivre l'exposition de M. de la Borderie et de se rendre compte d'un simple coup d'œil de l'importance relative des différentes seigneuries.

Le nouvel ouvrage publié par M. A. Leroux, archiviste de la Haute-Vienne, *Géographie et histoire du Limousin, depuis les origines jusqu'à nos jours*[1], est avant tout un ouvrage de vulgarisation; il n'en mérite pas moins d'être signalé par la *Revue historique*. L'auteur, en effet, est connu par une foule de travaux justement remarqués sur l'histoire de cette province, et il est peu d'archivistes en France qui aient mieux exploré le dépôt confié à leurs soins. Aussi ce mince volume sera-t-il utile même aux érudits, qui y trouveront des renseignements précis et exacts puisés aux meilleures sources. M. Leroux a divisé l'ouvrage en deux parties, géographie historique et histoire générale, et conduit l'une et l'autre jusqu'à nos jours. Il nous paraît avoir assez bien caractérisé le rôle historique du Limousin, province mi-partie du nord, mi-partie du midi, et très heureusement apprécié le caractère de la race, race moyenne, travailleuse, patiente, mais

1. Limoges, Ducourtieux. In-8°, VII-192 pages.

qui a eu ses heures de gloire et d'éclat. Si aujourd'hui elle semble, grâce à la centralisation, avoir un peu perdu ses qualités natives, il ne faut pas oublier combien l'art industriel brilla jadis en Limousin; l'industrie de l'émail sous toutes ses formes y fleurit du XIIe au XVIIe siècle, et certaines branches de ce même art y ont pris de nos jours un grand développement. Le pays est évidemment en progrès à tous égards; on peut espérer que, sans porter aucune atteinte à l'unité nationale, cette province arrivera à jouir d'une vie personnelle. On doit souhaiter que d'autres érudits fassent pour d'autres provinces ce que M. Leroux a fait pour le Limousin; on pourrait ainsi faire oublier beaucoup de livres absurdes, apologies exaltées de l'ancien régime ou panégyriques ridicules de notre temps, et on apprendrait aux classes lettrées à estimer à sa juste valeur le temps présent, sans pour cela mépriser les derniers siècles de notre histoire.

L'église de Valence en Dauphiné eut au XIIIe siècle la malechance d'être administrée pendant quarante ans par deux princes de la maison de Savoie : Guillaume et Philippe (1226-1267). M. l'abbé J. CHEVALIER, dans une substantielle brochure, raconte la vie de ces deux évêques[1]. Singuliers prélats, à vrai dire, que ces personnages; le premier, engagé pourtant dans les ordres, passe sa vie à guerroyer contre les petits seigneurs du pays, à intriguer pour obtenir de plus riches bénéfices. Mêlé à toutes les grandes affaires du temps, il travaille à la conclusion du mariage d'Éléonore de Provence et d'Henri III d'Angleterre, amène à l'empereur Frédéric II, arrêté devant Brescia, un petit corps de troupes. C'était, paraît-il, un capitaine expérimenté, et le pape Grégoire IX s'attacha à le brouiller avec l'empereur, comptant bien utiliser ses talents dans la guerre prochaine; par malheur, cet homme si peu apostolique mourut subitement sur la fin de 1240. Ce singulier pasteur eut pour successeur son frère Philippe; celui-ci ne fut jamais ordonné prêtre, ce qui ne l'empêcha pas de régir deux grandes églises, celle de Valence et celle de Lyon; après vingt-cinq ans d'administration, il voulut bien, sur les instances du pape Clément IV, mettre fin à ce long scandale; sorti de l'Église, il se maria et administra pendant près de dix-sept ans les comtés de Savoie et de Bourgogne. Le récit de M. l'abbé J. Chevalier est clair, précis et bien documenté; l'auteur n'a point cherché, comme tant d'autres auraient essayé de le faire à sa place, à atténuer les torts de ces prélats simoniaques; l'histoire de l'église de Valence pendant ces quarante années prouve de quels maux souffrait la société tout entière

1. *Quarante années de l'histoire des évêques de Valence au moyen âge (Guillaume et Philippe de Savoie,* 1226 *à* 1267). Paris, Picard, 1889. In-8°.

toire du Bas-Empire et le bréviaire de tous ceux qui s'occupent de cette histoire. En 1873, M. Vast consacrait sa thèse au cardinal Bessarion; en 1889, M. Diehl prenait pour sujet de la sienne l'*Administration byzantine en Italie du Ve au VIIIe siècle*, tandis que M. Marrast donnait, en 1874, de curieuses *Esquisses byzantines*, où M. Sardou a trouvé le sujet et quelques scènes toutes faites de sa *Théodora*. M. F. Lenormant, dans ses charmants volumes sur la grande Grèce (1881-1884), révélait le premier cette civilisation italo-grecque du moyen âge, qui mériterait si bien d'être étudiée de près[1]. Enfin M. G. Schlumberger, qui avait abordé l'histoire byzantine en numismatiste dans sa *Sigillographie de l'Empire byzantin* et dans sa *Numismatique de l'Orient latin*, mais qui avait montré dans son petit livre sur les Iles des Princes qu'il avait aussi vu l'Orient en curieux, en historien et en artiste, vient de faire paraître un volume de plus de 700 pages in-4° sur *un Empereur byzantin au Xe siècle : Nicéphore Phocas* (F. Didot), illustré de très belles reproductions de monuments figurés qui lui donnent un grand intérêt archéologique. M. Schlumberger a conçu son livre sur un plan très vaste, et il en a fait une sorte de tableau de la vie byzantine au xe siècle. On y trouvera la description, à la fois pittoresque et topographique, des principales rues, des églises et des palais de Constantinople, des armées, des flottes, des baptêmes, couronnements, mariages, fêtes et festins impériaux. Nous ne nous en plaindrons pas. Ces restitutions, faites avec grand soin et avec l'indication des sources auxquelles elles sont puisées, donnent un cadre brillant et solide à la fois à la biographie de Nicéphore. Cette biographie, quelque importante que soit la personnalité du rude guerrier qui reconquit la Crète et la Cilicie sur les infidèles, n'est qu'une portion d'une période glorieuse de l'histoire de Byzance où elle réussit à refouler pour un temps les Bulgares au nord, les Sarrasins au sud, pendant les règnes de Romain II, Basile II et Constantin VIII; Nicéphore Phocas, puis Jean Tzimiscès ayant d'ailleurs, pendant seize ans, de 960 à 976, commandé les armées et exercé l'autorité impériale. M. Schlumberger a bien l'intention de traiter cette période dans son entier. Son *Nicéphore Phocas* n'est qu'un premier volume. Bien qu'il n'embrasse qu'une période de dix années (959-969), il est néanmoins très nourri, car, dans ce court règne, Nicéphore a été en lutte avec les musulmans de Syrie, avec ceux de

1. Les recherches sur les croisades ont aussi étendu nos connaissances sur Byzance. C'est surtout le cas pour les belles publications de la Société de l'Orient latin, si malheureusement interrompues par la mort de M. Riant. Ce serait un devoir pour la France de ne pas laisser disparaître cette société, dont les débuts ont été si brillants.

Sicile, avec les Bulgares et avec Otton le Grand, et c'est lui qui a lancé les Russes sur la Bulgarie sans se douter qu'il les attirait sur l'Empire. La partie la plus neuve et la plus brillamment traitée dans l'ouvrage de M. Schlumberger est le récit des guerres de Crète et de Syrie. Seif-Eddauleh, l'émir d'Alep, qui déploya de si remarquables qualités militaires et administratives dans sa lutte avec les Grecs, est peint avec autant de soin que Nicéphore lui-même, et les sources arabes ont été très habilement mises à contribution pour contrôler les renseignements abondants, mais souvent confus, de Léon Diacre. La numismatique a aussi fourni à l'auteur d'utiles et même de piquants détails. La guerre de Sicile et le désastre de Rametta (965) forment encore la matière d'un chapitre intéressant. Pour les relations avec l'Empire d'Allemagne, M. Schlumberger manquait malheureusement d'une base solide, les historiens byzantins étant presque muets et notre seule source étant Liutprand, le rancunier et passionné évêque de Crémone. Il fallait se résigner à reproduire son amusante relation de son ambassade à Constantinople. L'histoire intérieure du règne de Nicéphore offre peu de particularités importantes, car il fut constamment occupé d'expéditions militaires; mais on lira avec intérêt les chapitres VI et VII, surtout le chapitre VI consacré à la description de l'Empire, et on s'associera aux conclusions de M. Schlumberger sur le caractère du gouvernement de Nicéphore. On pensera comme lui que les accusations d'avarice et de cruauté lancées contre l'empereur étaient peu justifiées. On verra en celui-ci un administrateur sévère, un soldat peu fait pour plaire au peuple de Constantinople; on lui pardonnera ses altérations de monnaies en songeant qu'il employait ses trésors à équiper des armées qui rendaient à l'Empire des provinces depuis longtemps perdues. On reprochera çà et là à M. Schlumberger, par exemple dans le récit de la mort de Nicéphore, un peu d'incertitude dans la critique et dans l'emploi de ses sources. Il lui arrive de contredire en note un détail qu'il a accepté dans le texte parce qu'il était pittoresque. Mais l'œuvre, prise dans son ensemble, est un travail considérable qui ajoute beaucoup à nos connaissances sur l'Empire byzantin. Elle contribuera à hâter le moment où l'on rendra pleine justice aux empereurs grecs et où on leur donnera la place qu'ils méritent dans l'histoire générale de l'Europe au moyen âge.

Histoire religieuse. — M. E. Gebhart vient de nous donner un livre qui dépasse de beaucoup, par la portée et par le talent, tout ce qu'il avait publié jusqu'ici : *l'Italie mystique; histoire de la Renaissance religieuse au moyen âge* (Hachette). Ce livre est l'œuvre d'un excellent écrivain, d'un appréciateur délicat des choses de l'art, d'un historien psychologue doublé d'un philosophe moraliste. Il a pris

pour sujet de son étude l'histoire religieuse de l'Italie pendant le siècle et demi qui s'étend d'Alexandre III à Boniface VIII et qui a vu, en même temps que l'accroissement des prétentions et de l'autorité pontificales, la manifestation de l'esprit de liberté religieuse sous trois formes : politique et démocratique avec Arnauld de Brescia, mystique avec Joachim de Flore, François d'Assise, Jean de Parme, rationaliste avec Frédéric II et ses philosophes. Par une vue ingénieuse et vraie, M. Gebhart nous montre ces trois tendances si différentes se développant ensemble, se confondant et se soutenant parfois, exerçant simultanément leur action sur l'art et la poésie, et enfin se conciliant par une synthèse supérieure dans l'âme sublime de Dante. On est trop souvent disposé à juger la religion italienne d'après l'Italie des trois derniers siècles, telle que le concile de Trente et le gouvernement des Jésuites l'ont façonnée, à n'y voir qu'un mélange de paganisme populaire et de politique monarchique. M. Gebhart voit dans l'œuvre du concile de Trente la condamnation à mort du christianisme italien, qui vivait de liberté, de foi individuelle et d'amour. En arrêtant cette sève de religion mystique, on a jeté le peuple dans la superstition, les classes éclairées dans le scepticisme, le clergé dans la politique et l'intrigue ; si bien qu'aujourd'hui l'Italie, sans en excepter le clergé romain, est la moins chrétienne des nations catholiques. « Au moyen âge au contraire, la religion fut l'œuvre excellente du génie italien. La poésie, l'art et la politique, qui, dès le XIIIe siècle, firent de l'Italie le principal foyer de la civilisation occidentale, ont reçu du sentiment religieux une constante et très noble inspiration. La façon particulière dont l'Italie conçut de bonne heure l'idée du royaume de Dieu et de la voie qui y conduit ; l'étonnante liberté d'esprit avec laquelle elle traita le dogme et la discipline ; la sérénité qu'elle sut garder en face du grand mystère de la vie et de la mort ; l'art qu'elle mit à accorder ensemble la foi et le rationalisme ; sa médiocre aptitude à l'hérésie formelle et les témérités de son imagination mystique ; l'élan d'amour qui l'emporta souvent jusqu'au plus haut idéal chrétien ; enfin l'angoisse qu'elle ressentit parfois en face de l'Église de Rome, et le droit qu'elle se donna d'en dénoncer sans pitié les faiblesses, d'en flétrir les violences, d'en tourmenter (?) les ambitions, c'est la religion originale de l'Italie, la religion de Pierre Damien, d'Arnauld de Brescia, de Joachim de Flore, de saint François, de Jean de Parme, de Frà Salimbene, de sainte Catherine, de Savonarole, de Contarini. C'est aussi la religion de Dante et de Pétrarque, de Giotto, de Frà Angelico et de Raphaël, d'Olimpia Morata, de Vittoria Colonna et de Michel-Ange. » Je n'affirmerais pas que M. Gebhart n'ait pas un peu exagéré dans le sens de sa thèse et

élargi plus qu'il ne convient le cercle de son église mystique. Il aurait pu aussi mieux définir la nature de ce mysticisme et y montrer bien des éléments plus artistiques et poétiques que proprement religieux. Il a préféré se laisser aller sans résistance à sa sympathie pour ce christianisme enthousiaste et aimable, sans pédantisme et sans terreurs, et il a raconté avec un très grand charme un des plus beaux épisodes de l'histoire morale de l'humanité. Les figures d'Arnauld de Brescia, de l'abbé Joachim, de saint François, de Frédéric II, de Jean de Parme, des Fraticelles, de Jacopone de Todi, de Dante y apparaissent lumineuses, élégantes et adoucies comme dans une fresque de Pier della Francesca. On ne les oublie plus quand on les a vues et on garde de leur contemplation je ne sais quel délicieux allègement de l'âme.

Histoire de la Révolution. — Si Marie-Antoinette était morte en 1788, ou au commencement de 1789, elle n'aurait laissé dans l'histoire que le souvenir d'une princesse aimable et frivole, incapable de comprendre la gravité déjà tragique des difficultés où se débattait la monarchie française et qui avait accru ces difficultés par la légèreté avec laquelle elle avait prodigué l'argent de la France pour ses plaisirs et ses favoris. Les royalistes ne manqueraient pas de la rendre en grande partie responsable de la chute de la monarchie et jugeraient avec sévérité son hostilité envers Turgot et Vergennes, l'appui passionné qu'elle a accordé au duc de Guines, ses faiblesses pour les Polignac, sa faveur pour Brienne, son intervention imprudente en faveur de l'Autriche dans les affaires de Bavière et de Hollande; ils accorderaient peut-être même quelque créance aux bruits injurieux auxquels les inconséquences de conduite de la reine ont donné naissance et que les amis de Monsieur et de Mme Adélaïde ont contribué à répandre. Mais, heureusement pour sa mémoire, Marie-Antoinette a été associée jusqu'au bout à la destinée de Louis XVI; elle a parcouru avec lui cette Via dolorosa qui va de Versailles aux Tuileries, des Tuileries au Temple, du Temple à l'échafaud, et qui a été marquée par les cruelles stations du 5 octobre 1789, du 20 juin et du 10 août 1792, du 21 janvier 1793. Si elle a sa part de responsabilité dans les fautes commises pendant cette période par Louis XVI, soit dans sa conduite vis-à-vis des partis en France, soit dans ses relations avec l'étranger, elle a du moins montré un courage, une dignité, une grandeur d'âme et une résignation dans le malheur qui commandent, non seulement l'estime, mais l'admiration. On a beau s'en défendre, on a de la peine à ne pas voir un reflet de l'auréole de la martyre sur la tête de « la petite reine de vingt ans » et à ne pas chercher d'avance des circonstances atténuantes à

des fautes qui ont été si cruellement expiées. M. Maxime DE LA ROCHETERIE pouvait plus difficilement qu'un autre échapper à ce prestige, écrivant son *Histoire de Marie-Antoinette* (Perrin, 2 vol. in-8°) après avoir consacré bien des années à l'étude exclusive de la période révolutionnaire et se trouvant doublement influencé par ses sentiments de légitimiste et de catholique. Ce n'est pas du reste qu'il ait apporté dans son œuvre un parti pris d'apologie, ni qu'il ait pris le ton d'homélie qui dépare l'ouvrage de M. de Beauchesne sur Louis XVII. Bien qu'il ait peu fait usage de documents inédits et qu'il n'ait pas toujours apporté une critique suffisamment sévère dans le choix des témoignages (il se sert trop de Mme Campan, dont il juge pourtant très sévèrement les *Mémoires*), c'est bien une histoire critique de Marie-Antoinette qu'il a écrite. Il est très amplement et très consciencieusement informé; il pèche plutôt par surabondance de détails que par omission, et il donne ses motifs et ses preuves à l'appui de toutes ses opinions. Son ouvrage est, non seulement le plus complet que nous possédions jusqu'ici sur Marie-Antoinette, c'est aussi le meilleur. Mais le respect attendri qu'on sent chez lui dès les premières lignes pour cette reine si séduisante et si malheureuse, le désir constant et visible de la défendre contre toutes les accusations un peu graves, sans rien cacher pourtant de ses erreurs, l'a empêché de donner à la première partie de l'histoire de Marie-Antoinette la couleur brillante qui lui convenait. Il faudrait un autre ton pour décrire ce temps où l'on courait si gaiement aux abîmes. M. de la Rocheterie parle des défauts et des fautes de la jeune reine en censeur affectueux et attristé, et il les atténue ou les excuse au point de rendre difficile à comprendre la prodigieuse impopularité dont elle fut la victime. Il met trop de solennité académique dans la peinture de la plus frivole des sociétés[1], et il juge avec une indulgence trop marquée le rôle de la reine dans les affaires de Bavière et de Hollande, comme dans les relations avec les puissances étrangères en 1792[2].

1. P. 262 : « Le comte de Vaudreuil, que la *malignité publique* accusait d'être trop intimement lié avec la favorite... » Il n'y avait aucune *malignité* dans ces accusations. La liaison était affichée publiquement. — P. 282. Marie-Antoinette « portait la couronne de France, mais elle soupirait après cette couronne de la maternité, qui ajoute un éclat si pur et une dignité si haute à un front de vingt ans. »

2. Le paiement par la France de plusieurs millions à Joseph II pour régler l'affaire de Hollande était au moins une grave imprudence dans l'état des esprits en France. M. de la R. ne paraît pas avoir connu les pièces publiées par M. Flammermont dans sa brochure : *Négociations secrètes de Louis XVI et du baron de Breteuil avec la cour de Berlin*. La croyance populaire à l'existence d'un *Comité autrichien* auprès de Marie-Antoinette n'était qu'à demi une légende.

Sa constante duplicité depuis les journées d'octobre peut avoir des excuses ; mais il est nécessaire de la montrer pour faire comprendre comment elle a exaspéré les patriotes jusqu'à la fureur. M. de la Rocheterie a glissé légèrement sur ce côté du rôle de Marie-Antoinette comme sur la vulgarité de nature, la médiocrité intellectuelle et la faiblesse de caractère du roi. Toutefois, si les détails de son récit ne me paraissent pas toujours justes, le fond en est solide, sérieux et véridique. Il a très bien indiqué la double transformation opérée dans le caractère de la reine par la maternité d'abord, par le malheur ensuite[1]. Notre collaborateur, M. Flammermont, aura sans doute l'occasion de discuter ici même quelques-uns des points du livre de M. de la Rocheterie, mais nous n'avons pas voulu différer de rendre hommage à un travail aussi consciencieux et instructif.

M. P. de Nolhac a consacré lui aussi un volume à *la Reine Marie-Antoinette* (Boussod et Valadon). Bien qu'il ait dû en bannir tout appareil de notes et de documents, tous ceux qui connaissent les travaux de M. de Nolhac savent qu'il est à la fois un érudit très informé, un critique pénétrant et un délicat écrivain ; sur plus d'un point on trouvera dans son ouvrage des indications qui peuvent servir à corriger celui de M. de la Rocheterie, ou du moins à donner une note plus juste sur quelques détails. C'est le cas pour la chute de Turgot, pour l'affaire du duc de Guines, pour l'affaire de Hollande, pour les relations de la reine et de Fersen. Les divergences entre les deux auteurs sont souvent de simples nuances, mais c'est dans les nuances qu'est la vérité historique, et le mérite excellent du livre de M. de Nolhac est précisément d'avoir fait revivre avec vérité la figure de la reine et la société de Versailles. L'esprit même de l'époque, cette époque où l'on a connu mieux qu'en toute autre ce qu'est « la douceur de vivre, » y respire avec sa frivolité souvent égoïste et cruelle, ses grâces dangereuses, sa sensibilité, ses enthousiasmes, ses aveuglements. Le livre est exclusivement consacré à la période qui finit le 5 octobre 1789. Il est divisé en quatre parties : le règne, la cour et ses fêtes, l'intimité, le petit Trianon. La seconde et la troisième sont peut-être celles où l'on trouvera le plus de détails nouveaux, mais le récit même du règne, tout rapide qu'il est, est un excellent chapitre d'histoire où l'on trouvera expliquées, avec les sévérités

1. M. de la R. a aussi insisté avec raison sur l'extrême jeunesse de la reine au moment de son mariage et sur la sévérité excessive avec laquelle sa mère elle-même, les contemporains et la postérité ont jugé son goût pour le plaisir et son éloignement pour l'étude. — Y a-t-il beaucoup de jeunes femmes de dix-sept ans qui, comme elle, feraient lire à leur mari les *Économies royales* de Sully ?

nécessaires et les légitimes indulgences, les causes de l'impopularité de la reine. Aux mérites littéraires et historiques du texte, le volume de M. de Nolhac ajoute encore un mérite artistique qui le fera rechercher par tous les amateurs de beaux livres et de belles gravures. Il contient vingt-neuf gravures hors texte qui sont des chefs-d'œuvre de reproduction. On y trouvera des dessins admirables de Moreau le jeune, appartenant à MM. Delaroche-Vernet, et représentant l'arrivée de la reine à l'hôtel de ville de Paris, le 21 janvier 1782, le festin royal et le bal masqué à l'hôtel de ville de Paris, les 21 et 23 janvier 1782. Les reproductions des portraits de Mme de Lamballe, de Turgot, par Ducreuy, de Mme de Polignac, de Calonne et de la duchesse d'Orléans, par Mme Vigée-Lebrun, de Marie-Christine d'Autriche, par Roslin, de Marie-Antoinette, par Mme Vigée-Lebrun et par Wertmüller, sont des merveilles. Ceux qui verront la charmante image de Yolande-Gabrielle-Martine de Polastron, duchesse de Polignac, y trouveront la plus valable des circonstances atténuantes pour Marie-Antoinette... et pour Vaudreuil.

M. P. Gaulot a raconté dans un très intéressant volume des épisodes jusqu'à lui incomplètement connus de la captivité de Marie-Antoinette, les essais d'évasion tentés au Temple par le chevalier de Jarjayes et deux membres de la Commune, Toulan et Lepitre, puis, à la Conciergerie, par Michonis, administrateur de police, et le chevalier de Rougeville. Rien ne fait plus honneur à la nature humaine et aussi ne prouve mieux l'ascendant qu'exerçait autour d'elle la noble nature de Marie-Antoinette que les dévouements qu'elle sut inspirer à tous ses geôliers. M. Gaulot a donné avec raison la première place dans son ouvrage à Toulan, cet ancien insurgé du 10 août devenu l'âme des complots pour la délivrance de la reine, et désigné par elle du surnom de « fidèle. » Même après que tout espoir sérieux de réussite avait disparu, Toulan continua en effet jusqu'à la mort de Marie-Antoinette à faire des projets et à donner au moins aux prisonnières la consolation de sentir qu'il y avait auprès d'elles des dévouements tout prêts. Il fut de tous ceux qui prirent part à ces projets, Lepitre, Jarjayes, le baron de Batz, Rougeville, Michonis, les concierges Richard et Brault, le seul qui ait été victime de son héroïsme. Il fut guillotiné le 30 juin 1794 sans qu'on eût réussi d'ailleurs à rien découvrir de précis sur la nature de ses « crimes. »

M. Maugras a publié, sous le titre : *Journal d'un étudiant pendant la Révolution* (C. Lévy), des lettres écrites de Paris, de décembre 1789 à décembre 1792, par un jeune Bordelais, Edmond Géraud, fils d'un négociant protestant, envoyé à Paris pour achever son éducation. Ces lettres, écrites par un bon jeune homme, sans mérite trans-

cendant, appartenant à la bonne bourgeoisie libérale, vivant en dehors du monde de la politique, sont très précieuses pour la connaissance des mouvements de l'opinion publique pendant les trois premières années de la Révolution. En 1790, il parle avec attendrissement de Louis XVI, « ce roi citoyen, si digne du nom de roi des Français, » et ne manifeste même aucun éloignement pour la reine. Il voit avec la plus sereine confiance, avec le plus naïf enthousiasme l'ère de bonheur et de liberté que la nouvelle Constitution ouvre à la France. Mais, à la fin de 1790, l'émigration, l'opposition du clergé à la Révolution commencent à exciter chez lui des craintes et de l'irritation. En 1791, cette irritation grandit avec les menaces de l'étranger et le soupçon que la cour est complice des émigrés et de l'Autriche. La fuite du roi change cette irritation en fureur, au moins contre Marie-Antoinette, « cette reine infâme, cette Médicis moderne. » Le roi est encore « bon, honnête, vertueux, victime de son cœur et de sa faiblesse. » Mais, avec 1792, avec la résistance du roi à la Constitution civile du clergé, avec l'attente d'une guerre prochaine, ce reste de respect disparaît. Louis XVI n'est plus qu'un « traître, un parjure, vrai tigre déguisé en cochon. » C'est qu'alors, indépendamment de l'attitude menaçante de l'étranger et des émigrés, de la certitude d'une complicité secrète des Tuileries et des agitations royalistes dans les départements, il y a dans Paris même une réaction très forte en faveur du roi et contre l'Assemblée législative. Les lettres du jeune Géraud sont des documents très précieux sur ce point; elles montrent par quelles angoisses passèrent alors les partisans de la Révolution. Ils se sentaient menacés de toutes parts, entourés de conspirateurs. De là la joie avec laquelle ils saluent le 20 juin, le 10 août, et, il faut le dire, le peu d'horreur que leur causèrent au premier abord les massacres de septembre. Nous avons des lettres d'Edmond Géraud du 4 et du 6 septembre; il parle des massacres, mais sans s'y arrêter, comme d'une explosion naturelle de la fureur populaire, et il insiste surtout sur l'enthousiasme belliqueux qui anime toutes les classes de la population. « Le patriotisme est dans son triomphe, » dit-il le 6, « ... la gaieté et la sécurité marchent au son du tambour... Nous n'avons pas l'air d'un peuple menacé ni d'un peuple abattu, mais d'une grande famille qui est en liesse. » Mais aussitôt se produit dans les âmes honnêtes cette réaction de pitié que Michelet a si bien observée. Edmond Géraud, jusqu'alors très sympathique aux Jacobins, n'a plus que des paroles de mépris pour Marat et Robespierre, et il écrit le 16 octobre : « Que voit-on dans Paris, dans cette ville qui devrait donner aux départements l'exemple du patriotisme et de la soumission la plus aveugle aux lois? Ils y

voient un amas impur d'hommes dont tous les projets tendent à perpétuer l'anarchie sans laquelle ils ne sont rien, des hommes tout dégoûtants encore du sang qu'ils ont versé dans les journées de septembre. » Le 11 novembre, il demande que les Bordelais marchent sur Paris pour délivrer l'Assemblée des assassins qui l'entourent. A la fin de 92, il s'enrôle et se rend au camp de Toulouse. On peut dire qu'on retrouve dans les lettres d'Edmond Géraud l'état d'âme girondin. A ce point de vue, elles sont un document d'une grande valeur. Il est regrettable que M. Maugras n'ait pas publié ces lettres telles quelles, intégralement et sans commentaire, comme l'avait fait M. Lockroy pour les lettres de Mme Jullien. Un commentaire ne peut rien nous apprendre de neuf et nuit à l'impression directe du document.

G. Monod.

ROUMANIE.

1887-1888.

A en juger par le nombre et le volume des publications que nous allons analyser dans le présent bulletin, on croirait que le mouvement historique a pris en Roumanie un puissant essor. Il n'en est pourtant malheureusement pas ainsi, car la plupart, et surtout celles qui sont relatives aux sources, ont été faites aux frais de l'État et de l'Académie ou bien à l'aide de fonds fournis par l'Église, qui indirectement tombent toujours à la charge de l'État[1]. Celles qui sont restées à la charge des auteurs ou des éditeurs sont au contraire en petit nombre et en général ce sont les moins étendues; comme le nombre des acheteurs est très restreint, malgré les 10,000,000 d'âmes de la population roumaine, les auteurs courent toujours le risque de ne pas couvrir les frais d'impression pour leurs ouvrages même les meilleurs. Voilà aussi pourquoi la Roumanie est peut-être le seul pays de l'Europe qui ne possède pas un recueil consacré spécialement à l'histoire. Celle-ci n'est traitée qu'incidemment dans les revues littéraires comme la *Revista romana*, qui parut pendant trois ans (1861-1863), les *Convorbiri Literare*, qui comptent déjà vingt-deux années d'existence, la *Revista noua* et l'*Archiva societatei literare si scientifice din Jasi* d'origine récente. Plusieurs savants roumains ont fondé à

1. Nous indiquerons dans les notes les volumes imprimés aux frais de l'État.

différentes reprises des recueils spécialement destinés à l'histoire; mais tous ces essais ont dû être abandonnés peu de temps après. Ainsi disparurent à tour de rôle le *Magazinul istoric pentru Dacia*, fondé en 1845 par Auguste Laurian et Nicolas Balcescu, qui cessa de paraître après cinq années d'existence; l'*Archiva romaneasca*, publiée par M. Michel Cogalniceanu en 1860 et 1861. M. B.-P. Hasdeu, l'érudit membre de l'Académie roumaine et l'un des principaux promoteurs des études historiques en Roumanie, s'efforça aussi inutilement d'intéresser les Roumains aux recueils consacrés surtout à l'étude du passé. Ainsi il fit paraître, au temps qu'il était encore professeur au collège de Jassy, une petite revue intitulée *Foitza pentru istorie si literatura* en 1859, mais elle ne put se maintenir que pendant l'espace d'une année. Depuis il a essayé plusieurs fois de lancer une autre revue plus étendue, la *Columna lui Traian*, qui a paru jusqu'à présent à trois reprises différentes; elle s'est soutenue avec grande difficulté pendant deux ou trois ans et a fini par disparaître tout à fait. M. Grégoire Tocilescu a commencé dans les derniers temps la publication d'un grand recueil historique, archéologique et philologique, intitulé : *Revista pentru istoria, archeologia si filologia,* qui a paru pendant trois années consécutives, 1883-1886, et a cessé d'exister dans le courant de 1887. Depuis lors, il n'y a plus en Roumanie de revue consacrée spécialement à l'histoire, et cela juste au moment où les matériaux historiques, amassés dans les cartons des savants et dans les collections privées ou publiques, n'attendent qu'une occasion favorable pour être publiés.

Ce qui contribue surtout à rendre difficile l'existence d'une revue, c'est l'indifférence du public, qui ne s'intéresse pas à l'histoire du pays. Ce public est composé en grande partie d'agriculteurs, pour la plupart illettrés, de commerçants ou d'industriels dont l'immense majorité sont des étrangers, enfin de fonctionnaires et de professeurs dont les traitements suffisent à peine à leur existence. Aussi les abonnés manquent-ils toujours à une revue de sciences ou d'histoire et elle doit nécessairement disparaître, lorsque ses fondateurs voient qu'il faut faire de continuels sacrifices d'argent pour la soutenir.

Les Roumains ne devraient pourtant pas oublier qu'ils doivent leur existence à l'histoire. C'est elle qui les a rappelés à la vie au commencement de ce siècle; c'est elle qui, en démontrant leur origine romaine, les a secoués de la torpeur où ils croupissaient. La renaissance du peuple roumain est due à cette seule idée de l'origine romaine, mise en lumière par les écrits des érudits roumains de la Transylvanie : Georges Sincaï, Samuel Micul (Klein), Pierre Maior et d'autres. La honte d'être tombés si bas, quand l'histoire attestait une

si noble origine, poussa les Roumains à rechercher l'indépendance et la liberté, au lieu de l'oppression dans laquelle ils vivaient. Chez tous les peuples, l'histoire a puissamment contribué à affermir l'amour de la patrie et ce noble sentiment, un des plus impersonnels que connaisse l'âme humaine, a été même défini par un penseur contemporain comme l'amour du passé. Chez les Roumains, l'histoire a joué un rôle infiniment plus considérable; elle a donné la vie même à un corps mort. Si l'histoire ne fit qu'affermir la vie des autres peuples, chez les Roumains elle l'a créée.

Parmi les documents publiés depuis notre dernier bulletin (voir la livraison de novembre-décembre 1887), citons en premier lieu la suite de la grande collection de *Documents relatifs à l'histoire des Roumains*, faite sous les auspices de l'Académie roumaine et du ministère de l'instruction publique. Ont paru les volumes I et la seconde partie du III, ainsi que la première partie du troisième volume du supplément, lequel contient les documents tirés des archives françaises.

Le premier volume comprend les documents les plus anciens connus jusqu'à ce jour sur le peuple roumain; ils vont de 1199 à 1345. M. Nicolas Densusanu, membre correspondant de l'Académie roumaine, les a tirés de diverses publications antérieures[1], sans y ajouter rien de nouveau et sans rien changer aux textes établis par les précédents éditeurs. Mais alors à quoi bon cette publication? Pourquoi, par exemple, reproduire les pièces qui figurent déjà dans le *Codex diplomaticus regni Hungariae*, dont les 44 volumes sont, il est vrai, assez rares et d'un abord difficile? M. Densusanu a-t-il au moins rendu les recherches plus faciles? En aucune façon; car s'il s'agit de faire des recherches *nouvelles* dans les documents étrangers, qui pourraient contenir aussi des données sur l'histoire du peuple roumain, il est évident qu'il faudra consulter précisément les collections complètes et non la compilation de M. Densusanu, qui ne donne pas tous les documents relatifs à l'histoire roumaine. Nous pourrions, en effet, citer plusieurs documents qui ont été omis à dessein ou par inadvertance. Ainsi nous ne trouvons pas l'acte si important de 1096 publié par B.-P. Hasdeu dans son *Archiva istorica a Romanici*, I, p. 59, par lequel Laurentius, évêque de Milcov, invite les Szèkles à participer à la restauration de son église épiscopale. Son évêché étant situé dans le sud de la Moldavie, sur la rivière de Milcov, qui séparait auparavant ce pays de la Valachie, on comprend aisément l'importance

1. *Documente privitoare la istoria Rominilor*, 1199-1345, *culese si insotite de note si variante* de Nic. Densusanu, cu cinci tabele litografice. Bucuresti, 1887. Un vol. in-4° de xxx et 705 pages. Soccec et Cie. (Aux frais de l'État.)

d'un document qui établit l'existence d'une autorité ecclésiastique dans les pays roumains, deux cents ans avant leur constitution en corps politique. Lors même que M. Densusanu croirait que ce document n'est point authentique, il n'appartenait pas à lui seul de trancher, — et encore par simple omission, — une question d'une telle importance, et il aurait dû, ou bien démontrer sa fausseté, ou bien l'admettre dans sa collection et laisser à ceux qui voudraient s'en servir le soin de la discuter. Ainsi Benkœ, qui le premier l'a fait connaître dans sa *Milcovia sive episcopatus Milcoviensis explanatio* (Vienne, 1781, I, p. 55), et M. Hasdeu, *l. c.*, admettent tous les deux que ce document est parfaitement authentique. L'omission faite par M. Densusanu ne saurait être opposée à l'opinion exprimée par ces deux éminents érudits. Il y a plus : M. Densusanu a laissé de côté, sans laisser deviner pourquoi, plusieurs documents très importants qui figurent dans la collection de Teutsch et de Firnhaber : *Urkundenbuch zur Geschichte Siebenbürgens* (Vienne, 1857), si largement mise par lui à contribution. Il omet, par exemple, une charte de 1213 (*Urkundenbuch*, n° XIII), qui émane de Guillaume, évêque de Transylvanie, et par laquelle ce dernier donne aux chevaliers teutoniques la terre de Borza (près de Brasov ou Kronstadt d'aujourd'hui) ; il dit qu'elle est *vacua et inhabitata*, quoiqu'on trouve, quelques lignes plus bas, la preuve que cette région était habitée, puisqu'il y est question de *universis ejus terrae incolis*. Or, d'autres documents désignant les Roumains comme habitant les environs de la terre de Borza, il s'ensuit que cette charte confirme aussi l'existence du peuple roumain en Transylvanie au commencement du XIIIe siècle. Quelle raison a donc pu déterminer M. Densusanu à ne point l'admettre dans sa collection?

M. Densusanu omet encore un autre document d'une grande importance, qui prouve l'existence d'une noblesse roumaine, sous la domination magyare, en Transylvanie, pour l'année 1274. Dans cet acte, le roi Vladislav le Coumain déclare recevoir plusieurs Roumains au nombre et dans la classe des nobles pour les services rendus à la patrie : « Petrum, Paulum, Micou, Joannem, Nicolaum et Egidium in numerum et consortium nobilium servientium regalium accipimus. » (Fejer, V, 2, p. 201.) Le nom de *Micou*, qui signifie en roumain *Petit* et qui est rendu même avec l'article postposé *ul* (caractéristique essentielle du roumain ; *ul* devient *u* pour les noms propres), prouve d'une manière évidente qu'il s'agit de Roumains.

Si le compilateur a voulu mettre les principaux documents primitifs concernant la Roumanie à la portée du grand public, il s'est donné une peine bien inutile, car les profanes ne lisent pas d'habitude les documents.

C'est bien dommage d'avoir dépensé tant d'argent pour imprimer un volume dont l'utilité est nulle et qui contraste péniblement avec le reste de la grande collection des documents relatifs à l'histoire des Roumains, toute remplie de pièces originales et jusqu'à ce jour inédites.

Si le premier volume des documents relatifs à l'histoire des Roumains ne saurait présenter aucun intérêt scientifique, les deux autres qu'il nous reste à analyser contiennent au contraire des matériaux d'une grande importance pour l'histoire du peuple roumain. La seconde partie du tome III comprend les rapports adressés par l'ambassadeur de Venise à Prague, près de l'empereur d'Allemagne, à son gouvernement, entre les années 1576-1600[1], rapports importants surtout pour l'étude du règne brillant et aventureux de Michel le Brave, le dernier des champions roumains dans la lutte pour l'indépendance.

Michel le Brave régna en Valachie de 1593 à 1601. Quoique son règne ait été de si courte durée, il n'en laissa pas moins des traces profondes dans l'histoire du peuple roumain par l'énergie qu'il déploya dans sa lutte contre les Turcs. Maître de tous les pays roumains des Carpathes : la Valachie, la Transylvanie et la Moldavie, il réalisa, ne fût-ce que pour un instant, l'union de tous les pays habités par les Roumains sous le sceptre d'un prince de cette race. Par là, Michel le Brave devint le représentant dans le passé de l'unité nationale du peuple roumain. On comprend donc comment sa figure prit les proportions d'un héros légendaire, comment il devint pour les Roumains une véritable idole, pendant qu'au contraire les Hongrois se donnent toutes les peines imaginables pour détruire l'auréole qui l'entoure, le présentent comme un chef de brigands qui n'aurait fait que piller et dévaster leur pays et ne trouvent pas assez d'épithètes injurieuses à son adresse.

Les documents contenus dans la seconde partie du troisième volume émanent du représentant de la république de Venise à Prague; ils contiennent la version allemande et hongroise sur les faits et gestes de Michel le Brave, dont s'inspiraient les rapports des ambassadeurs vénitiens résidant dans la capitale de l'empire allemand. Rien de plus curieux et intéressant que de comparer les données contenues dans ces rapports avec celles des dépêches des ambassadeurs de la même république accrédités près du sultan, et qui rendent compte des

1. *Documente privitoare la istoria Rominilor* culese de Eudoxiu de Hurmuzaki, volumul III, partea II, 1576-1600. Bucuresti, 1888. Un vol. in-4° de XXXII et 574 pages. Soccec et Cie. (Aux frais de l'État.)

actions du prince roumain considérées au point de vue turc. Ces dépêches sont reproduites dans la deuxième partie du quatrième volume de la même collection. A l'aide de tous ces documents, ainsi que de ceux d'origine allemande extraits des archives de Vienne par feu le baron Eudoxe de Hourmouzaki, on peut reconstituer presque entièrement l'histoire du grand prince roumain, d'une manière bien plus exacte que n'a pu le faire l'éminent historien de Michel le Brave, Nicolas Balcescu. A l'époque où il travaillait (1845-1852), il ne disposait que de peu de documents et il écrivit l'histoire du prince surtout à l'aide des nombreux historiens, la plupart contemporains, qui avaient raconté son règne[1].

Le troisième volume de la collection des documents relatifs à l'histoire des Roumains qu'il nous reste à analyser est composé entièrement de pièces extraites des archives françaises[2]. Ce troisième volume du supplément contient les documents français à partir de 1709 jusqu'en 1812. Les deux volumes du supplément, parus antérieurement, reproduisent les documents depuis 1518, date de la plus ancienne pièce des archives françaises qui mentionne les Roumains, jusqu'en 1709. Les documents français contenus dans le troisième volume sont d'une extrême importance, non seulement pour l'histoire des Roumains, mais aussi pour celle de la politique orientale des cabinets européens. En outre ils contiennent une foule de détails relatifs à l'état intérieur des pays roumains sous la domination des princes grecs du Phanar, reproduits par les rapports des consuls français établis à Bucharest et à Jassy, ainsi que par les mémoires circonstanciés du général de Langeron, officier français au service de la Russie pendant la guerre de 1806-1812, entre les Russes et les Turcs.

Une autre publication de documents intéressants a été entreprise aux frais du gouvernement roumain par M. Ulianitzki de Moscou[3]. Dans une excursion scientifique faite en Russie dans le courant de l'année 1884, M. Grégoire Tocilescu, professeur à l'Université de Bucharest, découvrit dans les archives de l'ancienne capitale de la

1. Le troisième volume de notre *Histoire des Roumains de la Dacie trajane* (en roumain), qui va paraître cette année, contiendra une exposition nouvelle du règne de Michel le Brave, sur la base précisément des documents publiés.

2. *Documente privitoare la istoria Rominilor*. Suplement I, volumul III, fascioara 1, 1709-1812. Documente culese din archivele ministeriului afacerilor straine din Paris de A. J. Odobescu. Bucuresti, 1887, un vol. in-4° de 395 p. (Aux frais de l'État.)

3. *Materiali dla istorii vzaimnih otnoschenii Rossii, Polâchii, Moldavii, Valahii i Turtzii*, v XIV-XVI w. sobranie V. A. Ulianitzkim. Moskva, 1887, un vol. in-8° de v et 144 p. (Aux frais de l'État.)

Russie un grand nombre de documents émanant des plus anciens princes de la Moldavie, provenant des archives de la ville de Cracovie, qui y furent transportées en grande partie lors du démembrement de la Pologne. Ces documents sont les originaux d'après lesquels fut rédigé l'inventaire des documents des archives de Cracovie, publié à Paris[1]. Le volume de M. Ulianitzki nous donne les documents à partir de 1387, le plus ancien de tous, contenant le serment de fidélité de Pierre Muchat, prince de Moldavie (1375-1391), à Vladislav Jagellon, roi de Pologne, jusqu'en juin 1503. Ceux qui émanent de la cour polonaise sont rédigés en latin et la plupart de ceux qui proviennent des princes roumains en slave, de sorte qu'ils présentent le spectacle curieux d'un peuple slave se servant du latin et d'un peuple latin employant une langue slave comme organe.

La publication *in extenso* des documents, dont on ne connaissait jusqu'à présent que les sommaires par l'inventaire cracovien, jette de la lumière sur bien des points obscurs de l'histoire primitive de la principauté moldave.

M. Th. Codresco, l'infatigable collectionneur de documents concernant l'histoire des pays roumains, a publié dans le courant de ces deux dernières années encore trois volumes de son *Uricariul*, notamment le neuvième, le dixième et le douzième[2]. L'apparition du onzième a été retardée, parce que la traduction des documents publiés par M. Ulianitzki n'a pas été faite à temps, et que M. Codresco veut les rendre en roumain. Les documents publiés par M. Codresco sont presque tous en cette langue. On lui a souvent reproché de ne pas reproduire le texte original, même lorsqu'il le possédait. En second lieu, les pièces qu'il a recueillies sont publiées sans aucun ordre, ni logique, ni chronologique. Ainsi le douzième volume contient, à côté d'un extrait d'une géographie française de 1543, par Pierre Sergent, un rapport du ministre des affaires étrangères de Roumanie de l'année 1876, et après quelques autres documents de la même époque relatifs à la guerre de 1878, M. Codresco rebrousse de nouveau chemin et publie plusieurs actes relatifs à l'occupation militaire des principautés par les Russes de 1829-1834, et ainsi de suite. Une table des matières dressée par ordre chronologique essaie de remédier à ce grave défaut de méthode. La publication de M. Codresco contient

1. Sous le titre : *Inventarium omnium et singulorum privilegiorum, litterarum, diplomatorum et quecumque in archivo regni in arce Cracoviensi continentur.* Parisiis.

2. *Uricariul sau colectiune de diferite acte care pot servi la istoria Romînilor* de Th. Codrescu, vol. IX, Jasi, 1887, in-8° de 500 p.; X, 1888, in-8° de 450 p., et XII, 1889, in-8° de 455 p.

incontestablement beaucoup de pièces d'une grande valeur historique; mais il est bien des morceaux que l'on peut parfaitement consulter dans d'autres collections, ou que l'on retrouve facilement dans le *Moniteur officiel* du royaume de Roumanie, tels que les documents mentionnés plus haut des années 1876-1878.

Un autre défaut de la publication de M. Codresco, c'est qu'il omet assez souvent d'indiquer la provenance des documents originaux qu'il reproduit. Ainsi, dans le dixième volume, il publie une correspondance intéressante du prince de Moldavie Michel Sturza (1834-1845) avec différents personnages, sans indiquer ni où il a pu se la procurer, ni s'il a fait la publication d'après les originaux mêmes ou d'après des copies. Assez souvent les pièces de M. Codresco sont des reproductions de deuxième et troisième main. Par exemple, le fragment de la géographie française de Pierre Serjent (1543) est donné, non d'après le livre lui-même, mais bien d'après un journal roumain, *la Revista contempurana* de 1873, qui a reproduit ce passage.

En un mot, la publication de M. Codresco, et ceci s'adresse à tous les volumes, du premier au douzième, ne se conforme pas aux conditions scientifiques indispensables pour donner aux documents qu'elle renferme le caractère d'authenticité qui seul peut leur donner la valeur de sources historiques. Et pourtant, malgré ses défauts, elle contient des matériaux tellement précieux que, sans elle, il faudrait renoncer à élucider une foule de problèmes historiques de la plus grande importance pour le peuple roumain.

Notons encore ici quelques publications relatives aux sources de l'histoire roumaine, que nous avons omis de mentionner dans nos précédents bulletins, et, en premier lieu, celle de Mgr l'évêque de Roman Melchisedek sur les notices historiques recueillies par lui dans quarante-huit monastères et églises anciennes de la Moldavie[1]. Cette collection est le résultat d'un long et patient labeur. Mgr Melchisedek a visité une à une toutes les anciennes églises de la Moldavie, copiant toutes les inscriptions, tant celles qui se trouvent sur les murs des églises que celles des pierres funéraires; il a examiné tous les livres anciens, pour en extraire les notices historiques. Son travail, fait avec beaucoup de soin et très consciencieux, rend un grand service à l'histoire des Roumains; car il fixe et précise plusieurs dates que les récits des chroniqueurs ou historiens laissaient jusqu'à présent indé-

1. *Notite istorice si archeologice adunate de pe la 48 de mânâstiri si biserici antice din Moldova* de Melchisedek episcopul Romanului. Bucuresti, 1885. Un vol. in-8° de 320 p.

cises. De nombreuses inscriptions, relatant des événements importants de l'histoire moldave, confirment d'une manière authentique les récits des chroniques locales, ce qui prouve que leurs rédacteurs étaient bien informés et méritent confiance même là où leurs assertions ne peuvent être contrôlées par des documents aussi dignes de confiance que les inscriptions. En outre, les inscriptions recueillies contiennent une foule d'indications généalogiques, qui permettent de reconstituer les descendances et les ramifications des familles, tant princières que de celles des boyards moldaves. Le savant prélat ne s'est pourtant point borné à reproduire simplement les matériaux qu'il trouvait dans les monastères; assez souvent il les complète par des recherches originales. La plus importante de toutes est consacrée à l'église des Trois-Saints de Jassy, fondée en 1639 par Basile le Loup, prince de Moldavie. Dans ce nouveau monastère, ce prince institua une école, destinée à renforcer l'étude de la langue slave, qui tombait tous les jours davantage en désuétude chez les Roumains, circonstance qui avait forcé ce prince lui-même à faire imprimer en roumain les livres liturgiques. L'histoire de cette école, qui, dans ses transformations ultérieures, resta toujours le centre de la culture moldave, a été d'une grande importance pour l'histoire intellectuelle du pays; aussi comprend-on l'intérêt qui s'attache à l'étude de ses commencements. Mgr Melchisedek a réuni dans son volume presque tous les documents qui en parlent, dont plusieurs inédits ou peu connus.

Parmi les inscriptions reproduites dans la publication de Mgr Melchisedek, il s'en trouve quelques-unes de très curieuses, entre autres celle qu'a fait poser le logothète Radu Racovitza dans l'église élevée par lui à Tirgul-Ocnei et qui contient, après la dédicace en langue roumaine, deux vers français :

> Après avoir réglé les fortunes publiques
> Ges donné des leçons oux plus grads politiques.

Une inscription française dans l'église d'une petite ville de Moldavie vers le milieu du XVIIIe siècle, voilà certes une chose à laquelle on ne s'attendrait guère! Quoique quelques fautes comme *oux*, au lieu de *aux*, et *grads*, au lieu de *grands*, puissent être attribuées au graveur, d'autres telles que *ges*, au lieu de *j'ai*, me paraissent bien avoir été commises par l'auteur même de l'inscription, ce qui ne serait nullement étonnant pour un boyard moldave du XVIIIe siècle, époque à laquelle la culture française avait à peine commencé à se faire jour dans les pays roumains. Nous croyons que Radu Racovitza a « réglé les fortunes publiques, » car il avait été vistéarnic, c'est-à-dire grand

trésorier, avant de devenir logothète. Quant aux leçons qu'il se vante avoir données « aux plus grands politiques, » nous n'en savons rien, sa vie étant presque totalement inconnue.

Le savant prélat, dont la collection nous fournit de si riches matériaux, déplore avec raison l'abandon dans lequel le gouvernement roumain a laissé presque tous les monastères, qui tombent de tous côtés en ruine, abandon d'autant moins justifiable que l'État roumain, en sécularisant les biens des couvents, est devenu le propriétaire de leur immense fortune, qui s'élève à plus d'un milliard de francs. Il est vrai que depuis une quinzaine d'années on a entrepris de restaurer quelques-uns des monuments les plus beaux et les plus célèbres de la Roumanie, tels que le monastère d'Arges en Valachie, l'église des Trois-Saints à Jassy, l'église de Saint-Nicolas dans la même ville; mais ces restaurations, il est vrai très coûteuses, ne devraient pas faire complètement négliger les autres monuments de la vie religieuse chez les Roumains. S'ils ne présentent pas tous un puissant intérêt esthétique, au point de vue de l'histoire ils sont tous également dignes d'être conservés.

Une autre publication dans le genre de celle de l'évêque de Roman a été entreprise par M. Grégoire Tocilescu, mais pour la seule église d'Arges, dont la restauration fut terminée en 1886. La consécration, qui fut célébrée le 12 octobre de la même année, a donné lieu à une publication commémorative par le professeur d'épigraphie à l'Université de Bucharest[1].

Cette église, une des plus admirables qu'ait conçues le génie oriental, appartient par son architecture au style persan ou plutôt arméno-perse. Les architectes byzantins étant pour la plupart d'origine arménienne, le caractère architectonique de l'église épiscopale d'Arges s'explique assez facilement, et on n'a pas besoin pour s'en rendre compte de soutenir avec M. Hasdeu que la ville d'Arges elle-même aurait été fondée par une colonie d'Arméniens venus en Valachie de la ville arménienne d'Ardjisch, située sur les bords du lac de Van[2]. La ressemblance des deux noms est due au hasard et ne saurait être invoquée comme un argument sérieux. Il est avéré d'ailleurs que l'élément arménien n'a jamais tenu aucune place dans la ville d'Arges. M. Hasdeu a démontré seulement que la ville de Talmaciu (Tulmatsch) en Transylvanie, séparée de celle d'Arges par les hautes

1. Parue en 1887, sous le titre : *Biserica episcopală a mânăstirei Curtea de Arges, restaurata in zilele M. S. regelui Carol I sfintită din nou in ziua de* 12 *octomvrie* 1886. (Aux frais de l'État.)

2. *Etymologicum magnum Romaniae*, par B.-P. Hasdeu. Bucuresti, II, 1888, s. v. Arges. (Publication faite aux frais de S. M. le roi de Roumanie.)

chaînes des Carpathes, a été pendant le moyen âge la résidence d'un évêque arménien; mais la partie de ce peuple qui se transporta en Transylvanie n'était justement point originaire des bords du lac de Van; il appartenait à la secte arménienne des Pauliciens, réfugiés depuis longtemps en Thrace et dans la Macédoine, d'où ils se répandirent au delà du Danube et jusqu'en Transylvanie.

L'architecture arménienne de la cathédrale d'Arges n'a donc point une cause historique, mais bien une purement artistique. Les inscriptions abondent d'ailleurs dans cette église; on les doit soit au fondateur, Neagoe Basarab, prince de Valachie, 1507-1521, soit à ses successeurs, qui contribuèrent par leurs efforts à sauver de la ruine cet admirable monument, restauré ou plutôt reconstruit sur les plans et données primitifs par M. Lecomte du Nouy, avec une fidélité et en même temps une splendeur qui ne laissent rien à désirer. Dans le nombre, une surtout présente un grand intérêt historique, c'est celle du tombeau de Radu de la Afumati, gendre de Neagoe Basarab (1522-1524 et 1526-1529), qui lutta avec une énergie sans pareille contre les Turcs, pour empêcher la transformation de la Valachie en pachalik. L'inscription énumère les luttes, au nombre de vingt, soutenues par ce courageux défenseur de la chrétienté.

C'est encore de l'Église que sortent les deux publications suivantes, qui contiennent aussi des documents relatifs à l'histoire roumaine. La première est la reproduction du cartulaire de la métropole de Bucharest, publié par l'archiprêtre Ghenadie Craioveanul (maintenant évêque de Rimnic en Valachie)[1]. Les chartes nombreuses qui y figurent fournissent de précieux renseignements sur la lutte entre le slavonisme et la langue roumaine qui le supplanta pour quelque temps dans le service divin; elles montrent ensuite la grécisation toujours plus complète des églises roumaines dépendantes du haut clergé. La culture roumaine étant en grande partie religieuse, les documents publiés par l'évêque de Rimnic retracent pour une bonne part la marche de la civilisation et des idées chez le peuple roumain. Le volume contient toujours les textes dans la langue originale, qui est dans le plus grand nombre des cas le grec vulgaire. Ils sont toujours accompagnés de notes explicatives et illustrés de fac-similés reproduisant les signatures des métropolitains, évêques et autres personnages, dont quelques-unes très compliquées.

1. *Mitropolia Ungro-Valahiei, Condica sîntâ publicata dupâ original de archiercul Ghenadie Craioveanul*, vol. I. Bucuresti, 1886, un vol. gr. in-4° de 418 pages et un supplément de XIV, imprimé sur papier vélin. (Aux frais de l'État.)

Une autre publication, bien plus volumineuse, a été entreprise par M. Constantin Erbiceanu, ex-professeur du séminaire Benjamin de Jassy et transféré maintenant à la faculté de théologie de l'Université de Bucharest. Elle a pour titre : *Histoire de la métropole de Moldavie et de l'église métropolitaine de Jassy*[1]. L'auteur commence par résumer l'histoire de l'église chrétienne chez les Roumains, sans d'ailleurs rien dire de nouveau sur ce sujet, le plus obscur peut-être de l'histoire du peuple roumain. Il passe ensuite à l'histoire de l'archevêché de Moldavie et de l'église métropolitaine de Jassy. Après avoir donné une liste chronologique de tous les métropolitains moldaves, M. Erbiceanu retrace à nouveau la biographie du métropolitain Benjamin Costake, un des promoteurs de la civilisation en Moldavie au commencement de notre siècle. M. Erbiceanu était le plus à même d'exposer la vie si pleine d'activité du grand prélat, ayant été mis par ses recherches en possession d'une foule de documents nouveaux relatifs au métropolitain Benjamin, qu'il a trouvés dans les archives et dans les caveaux de la métropole de Jassy. Ces documents sont partagés en groupes : 1° cinquante-quatre qui se rapportent à la métropole de Moldavie; 2° la correspondance du métropolitain Benjamin, 1800-1842; ce sont deux cent soixante-sept pièces, la plupart très intéressantes, relatives à la révolution hellénique dans les principautés en 1821 ; 3° différents actes et documents concernant l'histoire de la Moldavie de 1614 à 1842, au nombre de sept cent quarante-sept; et 4° une chronologie des faits mémorables accomplis dans les principautés roumaines de 1768 à 1812, écrite en grec par un Roumain contemporain des événements. Dans cette masse énorme de documents, il en est beaucoup que nous aurions vu sacrifier sans regret, mais dans son ensemble on ne peut nier que la collection de M. Erbiceanu ne soit appelée à rendre un grand service à l'histoire roumaine.

Dans le courant de l'année dernière, M. V.-A. Urechе, membre de l'Académie roumaine et professeur d'histoire roumaine à l'Université de Bucharest, a fait paraître son second volume des *Œuvres complètes du chroniqueur moldave Miron Costin*[2]. M. Ureche publie dans ce volume plusieurs écrits de Miron Costin autres que sa chronique,

1. *Istoria Mitropoliei Moldovei si Sucevei si acadetralei metropolitane din Jasi* de Constantin Erbiceanu profesor la facultatea de teologie a universitatei de Bucuresti. Bucuresti, 1888. Un vol. in-fol. de XCVII et 540 pages, contenant aussi un index de LV pages, imprimé sur papier vélin. (Aux frais de l'État.)

2. *Miron Costin, opere complete dupâ manuscripte, cu variante si note* de V. A. Urche, tipârita sut auspiciile academiei romine si cu ajutorul ministerului cultelor si al instructiei publice, tomul II. Bucuresti, 1888. Un vol. de XIII et 656 pages. (Imprimé aux frais de l'État et de l'Académie roumaine.)

dont quelques-uns voient maintenant le jour pour la première fois. Les plus importants sont sans contredit la chronique du royaume de Hongrie et surtout les additions et notes faites par Miron Costin au texte du chroniqueur antérieur, Grégoire Ureche. Ces notes contiennent assez souvent ou des critiques très judicieuses du texte d'Ureche ou la rectification des erreurs commises par le premier chroniqueur moldave. Aux notes de Costin qui étaient connues aussi du premier éditeur des chroniques moldaves, M. Michel Cogalniceanu, M. V.-A. Ureche (qui porte le même nom que le chroniqueur moldave, dont il soutient être le descendant) en a ajouté d'autres, découvertes par lui dans les nombreux manuscrits sur lesquels il a basé son édition critique des œuvres de Costin. Comme dans le premier volume, M. Ureche a tâché de découvrir partout les sources où Miron Costin a puisé ses informations, sources dont il rapporte dans de nombreuses notes les textes originaux. Quoique le fond du livre de M. Ureche soit très substantiel, la division et l'arrangement des matières laissent à désirer. La foule de notes, de renvois, de documents reproduits partie en extraits, partie *in extenso* donnent à sa publication un aspect très touffu qui en rend la lecture fatigante et l'intelligence difficile.

Passons maintenant aux études dont l'histoire roumaine a été l'objet.

M. J.-L. Pič, professeur à l'Université de Prague, dont plusieurs ouvrages ayant trait aux Roumains ont été analysés dans nos bulletins précédents, vient de publier, en collaboration avec le Dr A. Amlacher, dans les comptes-rendus des séances de la Société scientifique de Bohême, une étude sur les Slaves de la Dacie et les Bulgares de Cserged[1]. Il se demande à quelle branche de la race slave appartenait le rameau qui s'établit en Dacie au temps de l'invasion des Slaves dans l'Europe orientale et qui fut totalement absorbé par les Roumains, et aussi pourquoi, de tous les Slaves qui occupèrent dans le temps la Transylvanie, une seule population de quelques milliers d'âmes a réussi à conserver sa nationalité, notamment les Bulgares des villages de Cserged, dans le comté de Tirnava (Küküllő), en Transylvanie. Il raconte d'abord brièvement les invasions slaves qui inondèrent la Dacie à partir du ve siècle; il reprend ensuite les arguments relatifs à l'extension de la domination des Bulgares sur la rive gauche du Danube, question traitée déjà par l'auteur dans son *Abstammung der Rumænen*. M. Pič attire l'attention sur ce fait que

1. *Die Dacischen Slaven und csergeder Bulgaren* von Dr J.-L. Pič und Dr A. Amlacher, Separatabdruck aus den *Sitzungsberichten der kœnigl. bœhm. Gesellschaft der Wissenschaften*. Mitgetheilt am 28 mai 1888; Prag, 1888, brochure de 50 pages.

les Hongrois, lors de leur arrivée en Pannonie (898), conquirent seulement le nord de la Transylvanie et que le sud de ce pays, où s'étendait précisément le duché *bulgare* du duc Kean, ne fut soumis par les Hongrois que sous le règne de saint Étienne (997-1038), après la destruction de l'empire bulgare d'au delà du Danube par Basile II, empereur de Constantinople, en 1018. La protection bulgare sous laquelle existait le duché de Kean peut seule expliquer pourquoi les Hongrois ne l'attaquèrent et ne le soumirent qu'après la disparition de l'État qui le protégeait. L'invasion des Slaves dans la Dacie et l'extension de la puissance bulgare au nord du Danube, deux faits constants et irrécusables, rendent suffisamment compte de la présence de l'élément slavon chez les Roumains de la Dacie trajane. M. Pič passe ensuite à une autre question, celle de la nationalité des Slaves établis au milieu des Roumains. Pour établir leur caractère ethnique, M. Pič a recours principalement à la nomenclature géographique des pays roumains, et surtout à celle de la Transylvanie. Après un examen, par trop sommaire selon nous, de cette nomenclature, l'auteur arrive à cette conclusion tout à fait surprenante : le rameau slave absorbé par le peuple roumain appartenait à la branche des Slaves septentrionaux, aux Ruthènes ou Russes[1]. M. Pič tire cette conclusion de la présence de quelques termes géographiques dérivés du mot « Russe, » tels que : *dealul* (montagne) *Rusului, coasta* (côte) *lui Russu, dealul Rustilor, satul* (village) *Rusca, satul Rosia,* etc. M. Pič cite encore, mais sans raison, comme dérivés du même mot, des noms tels que *dealul Roschiile, stîna* (bergerie) *Roschca, satul Roschcanii;* en réalité, ces mots dérivent de *rosch* (rouge), en latin *russus*, en français *roux*, en italien *rosso*, etc. Si nous éliminons ces derniers, le nombre des noms géographiques dérivés de *Russe* devient trop insignifiant pour que M. Pič ait le droit d'en tirer un argument sérieux en faveur de sa thèse; il est très naturel de rencontrer de nos jours le nom de Russe attaché à quelques éléments géographiques de la Transylvanie, puisque les Russes ont occupé ce pays en 1848, au temps de la révolution hongroise. Une autre objection plus grave se présente contre l'argumentation de M. Pič. Il est universellement reconnu que le nom de Russe n'est point d'origine slave, mais bien scandinave, apporté chez les Slaves de Novgorod et de Kiev par les Varègues (Rodsen) qui organisèrent et constituèrent

1. P. 245 : « So geht schon aus dieser unvollständigen Nachlese das überraschende Factum hervor, dass Transilvanien während der bulgarischen Periode, wenn nicht früher, hauptsæchlich von dem Volkstamm der *Russen*, im südosten aber, im Burzenland und Umgebung von einem Volkstamm der, wie ich bereits früher muthmasste, mit den *Saroser Slaven* correspondirt, besiedelt war. »

les Slaves en états. L'établissement des Varègues russes ayant eu lieu du xe au xie siècle, il s'ensuit que les Slaves ne purent adopter le nom de Russes qu'à partir de cette époque, et par conséquent l'introduction de noms dérivés de « Russe » en Transylvanie devrait être nécessairement de beaucoup postérieure à l'établissement des Varègues au sein des peuples slavons. Il s'ensuivrait donc que les Slaves (Russes) auraient occupé la Transylvanie après la constitution de l'État russe, ce qui ne saurait avoir eu lieu à cette époque, car leurs migrations étaient terminées depuis longtemps. M. Pič pourtant soutient sans hésiter que les Russes étaient descendus en Transylvanie pendant la période bulgare, sinon même avant (*waehrend der bulgarischen Periode, wenn nicht früher*), c'est-à-dire avant 1018. Mais à cette époque le nom de Russe était inconnu chez les Slaves. M. Pič, qui sentait l'impasse dans laquelle il se plaçait, a essayé de tourner la difficulté, en soutenant que les Russes de la Transylvanie ne sont point les Varègues scandinaves, mais bien un nom originaire d'un rameau ancien slave[1]. Or, dans ce cas, M. Pič aurait dû démontrer ce fait nouveau et tout à fait inconnu dans l'ethnographie des anciens Slaves, qu'un de leurs troncs eût porté le nom de Russes avant la fondation de l'État russe par les Varègues de Scandinavie. A tous les points de vue, la thèse de M. Pič est insoutenable, et il devait en être ainsi lorsqu'au lieu d'étendre ses investigations à la langue entière des Roumains, qui présente dans tout son organisme des restes d'influence slave, il se borne à quelques termes géographiques. Il est d'autant plus étonnant que M. Pič vienne aujourd'hui soutenir une pareille opinion, qu'un autre slaviste, et celui-là un maître, le célèbre Miklosich, traitant la même question, mais d'une manière presque complète, par l'analyse des termes slavons de la langue roumaine, a démontré que « l'élément slave du roumain appartient à la branche méridionale de la race slave, au tronc slavon, et non à celle du nord ou ruthène[2]. »

La présence des Bulgares de Cserged est encore une preuve contre l'opinion soutenue par M. Pič et un argument en faveur de celle de Miklosich. Ces Bulgares, appartenant selon M. Pič à la secte des Bogomiles, passèrent au protestantisme, religion qui les garantit contre l'absorption par les Roumains. Nous admettons volontiers l'explication donnée par l'auteur de la persistance de ce petit noyau

1. P. 254 : « Dass hierbei auf einen ursprünglichen slavischen Stammnamen, nicht aber auf die sogenannten Varjagen-Russen gedacht werden muss, erhellt daraus » etc.

2. Miklosich, *Die slavischen Elemente im Rumänischen*. Vienne, 1865.

slave au sein des Roumains ; mais si ce reste d'élément slave conservé en Transylvanie, — quelle qu'en soit la raison, — se trouve être de nationalité bulgare et non ruthène, n'est-ce pas là un puissant argument pour prouver que ceux qui ont disparu appartenaient aussi à la même race ?

Nous trouvons dans l'excellente étude de M. Albert Sorel, sur la *Question d'Orient au XVIIIe siècle*[1], qui intéresse l'histoire roumaine comme un grand tout dont elle n'est qu'une partie, un chapitre consacré spécialement à l'annexion de la Bukovine. Pour le dire en passant, M. Sorel juge le partage de la Pologne en véritable historien, et voici les éloquentes paroles qu'il lui consacre : « La fatalité voulait que la *mission civilisatrice* de la Russie en Orient ne pût s'accomplir qu'aux dépens de la civilisation européenne, que l'établissement du *droit juridique* des Russes eût pour première conséquence le renversement du droit public des Européens, et que les progrès dans l'affranchissement des chrétiens de Turquie ne pût s'accomplir que par l'assujettissement d'une des plus valeureuses nations de l'Europe chrétienne » (p. 272). Il désigne en conséquence le démembrement de la Pologne comme « une œuvre inique en même temps qu'impolitique, qui doit être jugée tout aussi sévèrement par l'historien que par le philosophe. » « Ce fut le *summum jus* des coutumes de l'ancien régime ; ce fut aussi l'injustice suprême et l'irréparable ruine du droit sur lequel reposaient ces coutumes » (p. 274). Si M. Sorel s'était donné la peine d'étudier aussi l'annexion de la Bukovine d'une manière plus détaillée ; s'il avait surtout connu les documents extraits des archives de Vienne relativement à cette « brillante affaire[2], » il aurait pu donner à son chapitre sur la Bukovine des développements tout aussi intéressants que pour les autres. Il eût prouvé, avec les pièces tenues jusqu'à présent au secret par un sentiment de honte très naturel de la part du gouvernement autrichien, la manière dont procéda l'Autriche pour accaparer les pays et les provinces qu'elle n'osait pas conquérir. Le rapt de la Bukovine est un digne pendant du partage de la Pologne.

1. *La question d'Orient au XVIIIe siècle, le partage de la Pologne et le traité de Kainargi*, par Albert Sorel, 2e édition, revue par l'auteur. Paris, 1889, un vol. in-8° de IV et 288 pages.

2. Ces documents ont été extraits des archives secrètes par le Roumain de la Bukovine Eudoxe de Hourmouzaki (maintenant décédé) sans l'autorisation du gouvernement autrichien. A sa mort, il légua ses papiers à l'État roumain, qui entreprit la publication de son immense collection. Nous avons donné ici même une étude circonstanciée sur le rapt de la Bukovine. Voir vol. XVI, p. 45 et 257.

Les écrits indigènes sur l'histoire des Roumains sont peu nombreux. Citons d'abord les souvenirs personnels de M. G. Sion, membre de l'Académie roumaine[1]. Dans plusieurs chapitres intéressants, il raconte les impressions du temps de sa jeunesse, les événements historiques auxquels il a assisté, tels que l'émancipation des esclaves tziganes, qui eut lieu bien tard en Roumanie, en 1854; ses mémoires sur la révolution de 1848 et des souvenirs d'enfance. Quoique ces essais revêtent plutôt la forme de nouvelles, ils donnent aussi à glaner à l'historien. Un chapitre du livre de M. Sion : « les Archives de Kischinev, » contient des extraits intéressants de documents conservés dans les archives de la capitale de la Bessarabie, qui concordent en tous points avec les documents des archives françaises, entre autres avec les mémoires du général de Langeron, dont nous avons parlé plus haut.

Une monographie assez bien faite, *l'Histoire de la ville moldave de Houche*, est due à un jeune licencié ès lettres de l'Université de Jassy, M. Gh. Ghibanescu, professeur au lycée de Birlad[2]. L'auteur traite son sujet d'une manière scientifique, en étudiant les documents authentiques et les sources bien choisies. Il combat l'opinion de Mgr Melchisedek, qui soutient que la ville de Houche doit sa fondation ainsi que son nom à un certain Husu, mentionné dans un document d'Étienne le Grand de l'année 1485. Avec M. Hasdeu, il croit que cette ville tire son nom et son origine de la secte des Hussites, car une bulle du pape Eugène V, de l'année 1444, dit que les sectateurs de Huss, chassés de toutes parts, avaient cherché un refuge en Moldavie, et une seconde, de l'année 1446, exprime le mécontentement du même pape sur ce que le *royaume* de Moldavie donne asile à une foule d'hérétiques, surtout de l'abominable secte des Hussites[3]. M. Ghibanescu, après avoir établi l'origine de la ville, passe à l'examen de son agrandissement successif par l'incorporation de plusieurs villages contigus qui donnèrent le nom à ses différents faubourgs. Il a réussi à prouver cette circonstance par des documents. Il passe ensuite à l'histoire de la ville, dont le moment le plus remarquable est donné par la lutte de Pierre le Grand avec le vizir Baltazi-Mahomet et le traité qui y fut signé après la délivrance inattendue de l'empereur russe. L'auteur ne s'occupe que très peu de

1. *Suvenire contimpurane* de G. Sion, membru academiei romîne. Bucuresti, 1888, un vol. in-8° de 513 pages.

2. *Originea Husilor, studiu istoric* de Gh. Ghibânescu, profesor. Bêrlad, 1887, une petite brochure in-16 de 88 pages.

3. Voir les deux bulles papales dans une étude de Kemeny, publiée dans Kurz, *Magazin für Geschichte Siebenbürgens*, II, p. 45.

la constitution intérieure de la ville, des autorités qui y existaient auparavant; c'est une lacune grave dans un travail sur l'histoire d'une ville, dont l'intérêt principal serait précisément de faire connaître les organes qui la dirigeaient.

Un autre jeune professeur roumain de la capitale bukovinienne, Czernowitz, M. Démètre Onciul, a entrepris de publier en allemand une série d'essais sur l'histoire de la Bukovine; nous ne connaissons jusqu'à présent que la première, qui va des origines à la fondation de la principauté moldave[1]. Les commencements historiques de la Bukovine se confondent nécessairement avec ceux de la Dacie. Elle fut premièrement habitée par les Scythes, plus tard par les Gètes, et fut ensuite incorporée dans le royaume dace de Décébale. La domination romaine ne semble jamais s'être étendue à la Bukovine, qui ne fut peuplée par les Roumains qu'après la formation de ce peuple dans le centre des Carpathes. Les invasions barbares semblent avoir laissé dans ce pays une trace spéciale, conservée encore aujourd'hui dans la race des Huzules, qui habitent les montagnes nord-ouest de la Bukovine. Ces Huzules sont, d'après leur nom, qui rappelle les Cumans ou *Uzes* (dans la prononciation ruthène Huz), des restes slavisés de ce peuple barbare. M. Onciul aurait dû s'étendre davantage sur cette question qui intéresse spécialement l'histoire de son pays, et ne pas se borner à la reléguer dans une note. La descente des Roumains et leur extension vers les plaines de la Bukovine, et même au delà, bien avant la fondation de la principauté moldave, est prouvée par l'existence de plusieurs petits duchés nommés dans les annales russes *Bolochowe*, ce qui n'est autre chose qu'une autre forme du nom *Valaque*. Un document même indique la ville de Bolochow en Galicie expressément comme « villa Valachorum, » et les ducs ou knèzes Bolochowes sont mentionnés déjà en 1240 comme prêtant secours aux Hongrois contre les princes de Volhynie et de Masovie. Cette constitution des Roumains de la Bukovine en petits États antérieurs à la fondation de la grande principauté moldave fut cause que, même après que l'État moldave s'étendit aussi sur eux, les communautés existantes en Bukovine conservèrent une autonomie administrative qui les distinguait du reste de la principauté moldave. Telle était la petite république de Cîmpulung, dont les habitants devaient au prince de Moldavie une redevance annuelle et le service militaire, mais pour le reste étaient parfaitement indépendants et ne

1. *Zur Geschichte der Bukovina*, von Dr Demetrius Onciul, I. Czernowitz, 1887, 29 pages in-8°.

se laissaient imposer ni juges ni administrateurs par l'hospodar de Moldavie. M. Onciul expose ensuite la fondation de la principauté de Moldavie, qui eut pour point de départ la Bukovine.

M. Aron Densusanu, professeur de littérature latine à l'Université de Jassy et originaire de Transylvanie, a publié une courte mais très substantielle étude sur la constitution actuelle de l'État magyare[1], basée partout sur les sources originales. Naturellement il a dû exposer ses antécédents historiques; aussi son travail intéresse-t-il, non seulement l'homme politique, mais encore l'historien. M. Densusanu commence par analyser la constitution complètement arbitraire de la Transylvanie dans les anciens temps. Elle prit naissance après la fameuse union des trois nations en 1437 : la noblesse (considérée improprement aussi comme nation), les Szèkles et les Saxons contre les paysans (la plupart roumains) qui s'étaient révoltés pour secouer le joug sous lequel ils vivaient. D'après cette constitution, les trois nations constituaient seules le corps politique du pays et jouissaient de tous les droits, pendant que les Roumains (tous paysans, leurs nobles ayant passé aux Magyars) étaient réduits à l'esclavage le plus ignominieux. Cet état désespérant poussait continuellement les Roumains à la révolte; les maîtres y répondaient en serrant encore davantage les freins de la servitude. Les Roumains invoquaient comme base de leurs droits foulés aux pieds le fait qu'ils étaient la population la plus ancienne du pays, qu'ils avaient joui au temps jadis d'une foule de droits et de privilèges détruits par les envahisseurs. Les Saxons d'abord, puis les Hongrois voulurent détruire le fondement même sur lequel les Roumains basaient leurs prétentions. Ainsi prit naissance la première théorie de l'abandon complet de la Dacie par les Roumains lors de la retraite des légions et de la rentrée des Roumains dans leur ancien pays mille ans plus tard, lorsque la Dacie était déjà occupée à nouveau par les Hongrois, les Allemands et les Szèkles. Les Roumains invoquaient le droit historique « prior tempore potior jure, » pour défendre leur vie; ceux qui voulaient l'exploiter à leur profit s'efforçaient et s'efforcent encore de le leur dénier. La constitution actuelle de la Transylvanie introduite en même temps que le dualisme austro-hongrois, en apparence très libérale, n'en maintient pas moins sous une autre forme tous les principes de la constitution ancienne, qui voulait l'exploitation du peuple roumain par une infime minorité,

1. *Principiile constitutiunei maghiare* de Aron Densusanu. Jasi, 1886, une brochure de 31 pages in-8°.

celle des Magyars dominateurs. Nous ne voulons citer ici qu'une seule des preuves apportées par M. Densusanu à l'appui de son opinion, celle qui a rapport au nombre des électeurs :

En Transylvanie :	
Électeurs par droit de noblesse (Hongrois)	80,856
Électeurs censitaires (Roumains)	40,515
En Hongrie :	
Électeurs nobiliaires.	88,026
Électeurs censitaires.	680,026

Les Roumains de la Transylvanie, quoique en grande majorité numérique, ont donc moins de voix que les nobles hongrois; et M. Densusanu a raison, selon nous, de conclure son étude par les paroles suivantes : « Par les lois, les ordres et les actes des autorités publiques, il est prouvé que la constitution magyare a été et est encore extrêmement libérale, *mais seulement pour les Magyars;* que la constitution nouvelle ne se distingue au fond en rien de l'ancienne; qu'elle la surpasse même par ses tendances. La différence réside seulement en ce que dans l'ancienne constitution c'était la *noblesse hongroise* qui avait le dessus, tandis que dans la nouvelle c'est la *nation hongroise.* Dans l'ancienne, la noblesse dépouillait plutôt matériellement les peuples soumis à sa domination; aujourd'hui, la nation magyare les dépouille à la face du monde d'un bien plus sacré encore, celui de leur nationalité. »

La publication de MM. Théophile Frincu et Georges Candrea sur le *Rhotacisme chez les Motzes et les Istriens,* quoique ayant pour objet une question de linguistique, se rattache pourtant à un problème historique des plus difficiles à résoudre [1]. Voici de quoi il s'agit. Le petit groupe des Roumains qui s'est encore conservé au milieu des Slaves et des Italiens de l'Istrie possède dans sa langue une particularité remarquable, celle de remplacer habituellement le son de l'*n* par celui de l'*r*. Ainsi ils disent : *mirā* pour *minā* (main, *manus*), *bire* pour *bine* (bien, *bene*), *sir* pour *sin* (sein, *sinus*), *arel* pour *inel* (anneau, *anellus*), et ainsi de suite. Quoique l'emploi de *r* au lieu de *n* se rencontre aussi chez les autres groupes de Roumains, comme dans les mots *amārunt* et *amānunt* (*minutus*), *pān* et *pār* (*penes*) et quelques autres encore, il est loin d'avoir l'extension presque générale que l'on rencontre chez les Istriens. M. Hasdeu, en étudiant les documents anciens de la langue roumaine, tomba sur des textes du

1. *Rotacismul la Moti si Istrieni* de Teofil Frincu si Gheorghe Candrea. Bucuresti, 1886, un vol. petit in-8° de 164 pages.

XVIe siècle, écrits en Transylvanie, dans le village de Mâhaciu, par un prêtre du nom de Grégoire, qui présentent justement à un haut degré la particularité du rhotacisme. Presque tous les mots où les Roumains de l'Istrie changent l'*n* en *r* se rencontrent aussi dans les textes de Mâhaciu avec le même changement. Comme les textes contemporains valaques, moldaves et même transylvaniens ne le possèdent pas, il est évident que les textes du pope Grégoire reproduisent une particularité dialectale du village de Mâhaciu. Mais comment se fait-il que ce village, qui est si éloigné de l'Istrie, présente dans son langage précisément le même phénomène ? On serait induit à admettre que sa population doit son origine à une immigration istrienne. La publication de MM. Frîncu et Candrea rend cette explication impossible et plonge de nouveau la question dans les ténèbres des hypothèses. Ils constatent que la substitution de l'*r* à l'*n* n'est point une particularité du village de Mâhaciu, mais qu'elle est habituelle dans le langage d'une grande partie des Roumains qui habitent les montagnes occidentales de la Transylvanie, sur les confins du Banat. Or, si l'on pouvait admettre une immigration istrienne pour le village de Mâhaciu, il est très difficile de donner à cette immigration une extension telle que le groupe entier des Roumains des montagnes occidentales de la Transylvanie en tire son origine. La question reste donc pour le moment irrésolue, comme tant d'autres de l'histoire roumaine.

M. Théodore Burada, connu par ses recherches sur l'histoire de la musique chez le peuple roumain, vient de publier une *Étude sur le conservatoire philharmonique dramatique de Jassy*, école de musique et de déclamation qui exista de 1836 à 1838 et eut une grande influence sur le mouvement de régénération du peuple roumain[1]. On pourrait s'étonner qu'une institution dont l'existence est si rapprochée de nous ait besoin d'une étude historique pour en fixer le caractère et découvrir l'influence qu'elle exerça sur la génération qui s'éteint à peine. Mais, chez les Roumains, l'obscurité du passé commence au seuil même du temps présent. Il n'existe ni archives régulières, ni mémoires laissés par les contemporains, ni journaux de l'époque, en un mot presque rien de ce qui chez les autres peuples sert à conserver le passé et à le rendre pour ainsi dire actuel. Voilà pourquoi, par exemple, l'histoire des écoles roumaines au XIXe siècle a été proposée comme objet de concours pour un prix de l'Académie.

Citons en dernier lieu une œuvre qui, par son titre, promet beaucoup, *l'Histoire générale des Roumains des deux Dacies*, par Jean-N.

1. *Cercetari asupra conservatorului filarmonic-dramatic din Jasi*, 1836-1838, de Teodor T. Burada. Jasi, 1888, une brochure de 44 pages.

Soïmescu, dont les trois premiers volumes ont paru jusqu'à présent[1]. L'auteur, connu jusqu'à présent en histoire seulement par une critique très faible et mal faite de l'opinion de M. Hasdeu sur la fondation de la principauté de Valachie, a entrepris une tâche bien au-dessus de ses forces. Il expose l'histoire des Roumains avec une complète ignorance des sources de cette histoire, non seulement des nombreux documents publiés depuis peu, mais même de ceux que l'on connaissait depuis longtemps. Aussi commet-il erreurs sur erreurs, à ce point qu'il est impossible de les critiquer, car il faudrait écrire tout autant de volumes que l'auteur lui-même pour les redresser toutes. Les noms des auteurs qu'il s'amuse à citer de temps à autre sont tous estropiés, comme Danaldson au lieu de Donaldson, Mullenhoff au lieu de Müllenhof. Il renvoie quelque part à un écrit de Nicétas Choniates, *De Balduino Flandro*, chap. v, écrit qui n'a jamais existé; il fait parler par Éginhard, l'historien de Charlemagne, des Roumains de la Dacie trajane (!!), et il commet toutes sortes de monstruosités historiques. En outre, l'exposition du règne de Michel le Brave n'est qu'un plagiat très hardi de la célèbre histoire de ce prince par Nicolas Balcescu, que M. Soïmescu a jugé bon de s'approprier. Un pareil livre ne mériterait à coup sûr pas même les quelques lignes que nous lui consacrons, si son apparition dans la littérature roumaine, à côté de celui de M. Blaremberg sur les institutions de la Roumanie (voir notre bulletin de novembre-décembre 1887), ne caractérisait d'une manière frappante l'état de la culture scientifique en Roumanie. Il est incontestable que de pareilles élucubrations n'oseraient pas affronter la publicité dans les pays occidentaux.

A.-D. Xénopol.

1. *Istoria generală a Romînilor dia amândouă Dacille* de Joan N. Soïmescu. Bucuresti, 1885, 3 vol. : I de 203, II de 516 et III de 463 pages.

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

DUCHESNE. **Origines du culte chrétien, étude sur la liturgie latine avant Charlemagne.** Paris, Thorin, 1889. VIII-504 pages.

Le volume que vient de faire paraître M. l'abbé Duchesne doit attirer, aussi bien que ses publications précédentes, l'attention des historiens, trop disposés, peut-être, à croire que ce sont là matières qui n'intéressent que les théologiens et les liturgistes. Et, pourtant, si dans les ouvrages consacrés à l'histoire de l'antiquité, même dans les livres de classe, on reconnaît la nécessité de renseigner sur le culte et les rites, il est difficile de comprendre qu'on y songe si peu quand il s'agit du moyen âge. Sans doute, à cette époque, le culte n'est plus en principe aussi directement associé aux institutions politiques, mais, de fait, il les pénètre comme il pénètre la société tout entière, avec plus d'énergie que jamais. D'ailleurs, l'historien n'a pas à étudier seulement les faits politiques, économiques, sociaux, il doit rechercher avec un soin égal, et pour tous les temps, ce que les hommes ont pensé, cru, espéré, rêvé même. L'histoire du moyen âge est tout autant dans les cérémonies de l'Église, dans les prières que récite la foule, dans les hymnes qu'elle chante, que dans les procès qui se jugent devant les tribunaux. M. D. était bien préparé à les étudier, il les connaît comme prêtre et comme savant; or, chez lui, le prêtre et le savant ont toujours vécu en bon accord. Peu enclin aux excès de rhétorique, il a, dans sa préface, défini avec une simplicité émue l'intérêt de ces recherches pour les non catholiques comme pour les catholiques. « Ces vieux rites sont doublement sacrés : ils nous viennent de Dieu par le Christ et par l'Église; mais ils n'auraient pas à nos yeux cette auréole qu'ils seraient encore sanctifiés par la piété de cent générations. Depuis tant de siècles on a prié ainsi ! Tant d'émotions, tant de joies, tant d'affections, tant de larmes ont passé sur ces livres, sur ces rites, sur ces formules ! » On ne saurait mieux dire.

J'aurais mauvaise grâce à chicaner longuement l'auteur sur la première partie de son titre; il a lui-même reconnu, au début de sa préface, qu'il l'avait acceptée *volens nolens* pour ne point désobliger son éditeur. De fait, ce n'est point des origines du culte, sujet sur lequel nous sommes assez mal renseignés et pour lequel il faudrait souvent recourir à l'hypothèse, qu'il s'est occupé; il a voulu plutôt montrer ce qu'il était à l'époque que font connaître des documents précis, en nombre suffisant, et où plusieurs liturgies aux physionomies distinctes se trouvent en présence; cette époque est celle du IVe au IXe siècle. Son grand mérite est d'avoir classé ces documents avec beaucoup de rigueur; s'il a profité des travaux de ses devanciers, il y a beaucoup ajouté par

la pénétration et la netteté de son esprit critique. Peut-être pourrait-on discuter sur la façon dont il a limité son sujet : la distinction qu'il établit entre les actes religieux collectifs, les seuls dont il s'occupe, et les actes privés paraîtra subtile à quelques lecteurs. Est-il bien fondé à reléguer dans cette dernière catégorie, non seulement le rituel funéraire, mais le culte des saints, des reliques, etc. (p. v)? La meilleure raison est qu'il ne pouvait tout traiter en un volume, et, sans insister davantage, il faut compter qu'il étudiera dans un autre ce qu'il a, cette fois, laissé de côté.

Après un chapitre sur les circonscriptions ecclésiastiques, où on trouvera notamment d'intéressantes remarques sur le rôle de l'église de Milan au IVe siècle, l'auteur, dans le chapitre II, aborde la messe en Orient. Après avoir montré dans quelle mesure la liturgie chrétienne procède de la liturgie juive et après avoir indiqué les principaux textes du IIe et du IIIe siècle relatifs au sacrifice eucharistique, il étudie les deux grandes liturgies en usage au IVe siècle, syrienne et alexandrine, il les analyse, signale les variantes qui se sont introduites selon les régions ou selon les sectes. Le chapitre III, consacré aux liturgies occidentales, est particulièrement intéressant; M. D. montre que la liturgie gallicane, au Ve siècle, a débordé jusque sur l'Italie du nord, il estime même qu'il faut en chercher les origines, non pas en Gaule et à Lyon, mais à Milan, à la fin du IVe siècle, sous l'épiscopat du Cappadocien Auxence; il indique comment, diminuée déjà par la liturgie romaine à la fin de la période mérovingienne, elle fut abolie dès Pépin le Bref. Les chapitres IV et V contiennent une étude sur les livres liturgiques où on trouvera notamment une bonne discussion sur la date et l'origine du sacramentaire léonien. L'analyse des cérémonies de la messe dans le rite romain et le rite gallican (ch. VI et VII) offre cet intérêt particulier qu'on y a indiqué avec beaucoup de soin les éléments nouveaux qui s'y introduisent, les éléments anciens qui disparaissent. L'auteur signale, à plusieurs reprises, les analogies nombreuses et très nettes qui existent entre la liturgie gallicane et les liturgies orientales. En dressant la liste des fêtes chrétiennes (ch. VIII), il a eu l'occasion de montrer comment, en adoptant certaines dates, ainsi celles de la fête de saint Pierre, des Rogations romaines, peut-être même de Noël, l'Église avait cherché à supprimer des fêtes païennes en leur substituant des fêtes chrétiennes. L'initiation chrétienne, l'ordination sont traitées dans les chapitres IX et X. Dans le chapitre XI, les diverses pièces du costume liturgique sont passées en revue et, pour chacune d'elles, l'origine et les transformations sont bien déterminées. On voit que, pendant longtemps, les clercs ont été habillés comme les laïques et que, au Ve siècle encore, le costume liturgique n'était pas bien caractérisé. — Chapitre XII, dédicace des églises. — Chapitre XIV, la bénédiction nuptiale. L'auteur montre que le mariage, pendant longtemps, n'a pas été un sacrement, mais un acte civil pour lequel on pouvait demander la bénédiction de l'Église. — Chapitre XV, la réconciliation des pénitents. — Chapitre XVI,

l'office divin. M. D. ne traite que les préliminaires de cette vaste question et déclare qu'il ne veut pas aborder l'histoire détaillée de l'introduction et de la régularisation des offices. — L'appendice contient des *Ordines* romains tirés d'un manuscrit de Saint-Amand conservé à la Bibliothèque nationale (*Parisinus*, n° 974), le rituel de la dédicace dans un manuscrit d'Angoulême du VIIIe ou du IXe siècle (Bibl. nat., n° 216) et dans le sacramentaire de Drogon de Metz du IXe siècle (Bibl. nat., n° 9428), enfin l'ordre des offices à Jérusalem à la fin du IVe siècle, d'après la *Peregrinatio Silviae*, découverte et publiée par Gamurrini.

Cette rapide analyse peut donner une idée du nombre et de l'importance des matières traitées. M. D. n'y fait point preuve seulement d'une érudition ecclésiastique aussi étendue que clairvoyante, sa connaissance de l'antiquité profane lui a permis souvent de faire d'heureux rapprochements et de montrer comment certains usages chrétiens peuvent s'expliquer par des faits antérieurs (v. p. 155, 250, 254, 266-67, 276). Tout au plus pourrait-on lui reprocher d'avoir, en quelques endroits fort rares, émis, sur des questions épisodiques, des opinions dont il ne pouvait pas, sans s'écarter de son sujet, fournir la preuve. Ainsi, à la page 81-82, dans une note, il se prononce contre l'origine directement orientale de l'église de Lyon. « Tous les documents qui nous restent sur cette antique chrétienté, dit-il, s'accordent à nous la montrer en rapports étroits et fréquents avec l'église de Rome. Rien ne prouve que son premier fondateur ait été un Asiate plutôt qu'un Romain. Même en le supposant Asiate, il est fort possible qu'il ait d'abord vécu à Rome et qu'il y ait reçu sa mission. » Nous n'en savons rien; le seul fait certain est que l'élément grec paraît avoir joué un rôle important dans la formation de la communauté lyonnaise. — Je ne puis mieux terminer ce compte-rendu qu'en exprimant le vœu que M. D. se décide à écrire quelque jour cette histoire des origines chrétiennes de la Gaule, qu'il connaît mieux que personne et dont il a déjà élucidé tant de points dans ses courts et substantiels articles du *Bulletin critique*.

C. Bayet.

Das Kirchenrecht der Katholiken und Protestanten in Deutschland, von Dr Paul Hinschius, ordentl. Professor der Rechte an der Universität Berlin, IV. Band, Abtheil. II, Heft 1, 2. Berlin, Guttentag, 1887-1888. 2 fasc. in-4° (pages 491 à 925).

Le Dr Hinschius continue, toujours égal à lui-même, l'œuvre admirable qu'il a entreprise et qui remplira sa vie tout entière. Son histoire du droit canon, monument qui prendra rang auprès de l'œuvre magistrale de Thomassin, comprend aujourd'hui quatre volumes grand in-4°, pourvus d'une table alphabétique générale. Les deux derniers fascicules dont nous n'avons pas encore annoncé l'apparition à nos lecteurs sont consacrés à l'instruction publique et à l'enseignement des clercs, à la juridiction ecclésiastique. Le 1er fascicule, où il est traité de l'instruction

publique dans ses rapports avec l'Église, forme un tout complet d'un grand intérêt : il s'étend des origines aux temps modernes. Les beaux travaux du P. Denifle sur l'histoire des universités y sont largement utilisés et aident notre auteur à rajeunir et à renouveler ce chapitre capital de l'histoire intellectuelle de l'Europe chrétienne. Un critique allemand, M. Nitzsch, mettait récemment en relief ce fait constaté par le P. Denifle : les mots *universitas studii, universitas literarum*, ne signifient pas originairement, comme on l'a dit si souvent, l'ensemble des sciences. L'idée visée par le mot *universitas* est celle de corporation : il s'agit de la corporation formée par les élèves et par les maitres ; le mot *université* désignait cette corporation, quelles que fussent la nature et l'étendue de l'enseignement. Cette vérité n'a pas été, comme on pourrait le croire en lisant M. Nitzsch[1], dégagée tout récemment pour la première fois : elle était nettement formulée, il y a bien longtemps, par M. de Savigny et par M. d'Arbois de Jubainville et opposée victorieusement à l'erreur courante[2]. M. Hinschius, ai-je besoin de le dire ? ne se méprend pas sur le sens du mot *universitas ;* mais, de plus, il n'affecte pas le langage d'un homme qui exprime quelque vérité très nouvelle : en quoi il a deux fois raison.

Le 2e fascicule, consacré à l'histoire de la juridiction ecclésiastique, ne dépasse pas la période mérovingienne. Les conclusions du récent ouvrage de Nissl sont acceptées par M. Hinschius, comme elles l'ont été jusqu'ici par tous les critiques. Je les ai reçues moi-même pour cette première période de l'histoire franque ; mais je me suis arrêté, pour les temps carolingiens, à des vues toutes différentes ; les textes m'en imposaient l'obligation. Je suis curieux de savoir quel parti prendra M. Hinschius, lorsqu'il abordera les VIIIe, IXe et Xe siècles. L'histoire de la juridiction ecclésiastique conduit le Dr Hinschius à parler encore une fois des pouvoirs du pape : j'ai déjà dit que j'accorderais plus que lui à l'autorité ancienne des évêques de Rome. A-t-il connu un bon travail de M. Grandmaison sur les *Appels en cour de Rome jusqu'au concile de Sardique* (*Bibliothèque de l'École des chartes*, 3e série, t. IV, p. 105 et suiv.) ?

Paul VIOLLET.

Franz EHRLE S. J. : **Die Spiritualen, ihr Verhæltniss zum Franciscanerorden und zu den Fraticellen.** (*Archiv für Litteratur- und Kirchengeschichte des Mittelalters*, Band I-III, 1885-1887, Berlin, Weidmann ; IV, 1888, Freiburg im Breisgau, Herder.)

« Pour l'histoire de l'Église comme pour l'histoire politique du XIIIe et du XIVe siècle, » dit en débutant l'auteur des études dont nous nous pro-

1. Nitzsch, dans *Jahrbücher für prot. Theologie*, 14e année, 1886, pp. 212-214.
2. D'Arbois de Jubainville, *Quelques observations sur les six premiers volumes* (4e *édit.*) *de l'histoire de France de M. Henri Martin*, p. 67.

posons de donner une idée, « le mouvement qui se produisit dans l'ordre des Franciscains, et que l'on résume d'ordinaire dans les appellations de Spirituels et de Fraticelles, eut une importance dont on ne saurait tenir trop de compte. Tout d'abord, le mouvement dont il s'agit fut au XIIIe siècle de la plus grande portée pour le développement d'un ordre arrivé à exercer une puissante influence, non seulement sur la vie religieuse, mais encore sur la vie civile et politique. De plus, l'histoire des Spirituels se rattache étroitement à la révolution profonde qui se consomma sur la chaire de saint Pierre par l'abdication de Célestin, suivie de l'élection de Boniface VIII et de l'inauguration d'un gouvernement de caractère à la fois ecclésiastique et politique. Elle se mêle également aux luttes violentes que le dernier de ces papes eut à soutenir contre les Colonna et beaucoup plus encore contre leur allié Philippe le Bel. Faute d'une intelligence exacte de ces différends, nombre des plus importants décrets du concile de Vienne demeurent incompréhensibles. On connaît encore le rôle considérable que jouèrent les Fraticelles dans le schisme opiniâtre, et aussi funeste à l'Église qu'à l'Empire, qui divisa Jean XXII et Louis de Bavière. Enfin, si l'on cherche un pendant en quelque sorte à l'ensemble des idées et à l'œuvre littéraire de nos mystiques allemands, de ceux par exemple que l'on désigne sous le nom d'Amis de Dieu, on en trouvera les éléments dans les ressemblances frappantes qu'offrent, avec ce qu'on sait d'eux, l'histoire des Spirituels, comme les écrits et les conceptions qui leur sont propres[1]. »

Deux périodes se partagent la durée de ces agitations si importantes à tant d'égards. La première comprend les querelles suscitées au sein de l'ordre des Frères Mineurs, et cela peu après sa constitution, par un groupe de rigoristes, qui se prétendent, en face de la majorité de l'association, les seuls interprètes fidèles de la règle de saint François, les seuls représentants véritables de son esprit. La seconde s'ouvre en 1321 par un débat fameux sur la pauvreté du Christ et des Apôtres. De ces deux périodes, l'une peut être appelée dans une certaine mesure celle des Spirituels, l'autre, la dernière, celle des Fraticelles. Ceux-ci, un parti nouveau qui n'apparait au grand jour qu'à la date qui vient d'être indiquée, fournissent d'abord un certain nombre de théologiens et d'hommes d'État à la cause de l'empereur Louis de Bavière. Mais surtout, de leurs rangs sort une fraction extrême, qui entre en lutte ouverte avec l'autorité de l'Église, attente à la pureté de la foi, et jusqu'au XVIe siècle occupe d'elle les tribunaux d'inquisition. Dans l'intervalle, les Spirituels proprement dits, après une première scission opérée dès la fin du XIIIe siècle, et que le saint-siège finit par réprouver, arrivent à réaliser leur idéal d'ascétisme, par la réforme dite de l'Observance, et avec des hommes tels que Paolo da Trinci, saint Bernardin de Sienne, saint Jean de Capistrano et le bienheureux Jacques de la Marche[2].

1. *Archiv*, I, p. 509.
2. Voir *Archiv*, I, pp. 511, 512.

Il était assez naturel qu'une histoire aussi considérable, et par son caractère même si intéressante, attirât l'attention des érudits. Toutefois, après les travaux de Lucas Wadding, le grand annaliste de l'ordre des Mineurs, à vrai dire plus enthousiaste qu'exact et impartial, après les publications de Baluze et de d'Argentré, ainsi que les études contemporaines de Böhmer, de Hefele, de Preger, de Marcour, de Karl Müller, d'Hermann Haupt, de Panfilo da Magliano, de Tocco, de Zambrini, de Renan, bien des lacunes subsistaient encore dans ce vaste ensemble de faits. Des deux périodes entre lesquelles ils se répartissent, la seconde seule en réalité avait été approfondie jusqu'à présent. Pour la première, on n'avait même qu'à peine signalé quelques-uns des documents qui pouvaient servir à la mettre en lumière. C'est cet oubli, d'autant plus difficile à comprendre qu'il portait sur les origines mêmes des questions examinées passionnément par tant d'historiens, que le P. Franz Ehrle a cherché à réparer. Qu'il y ait réussi, autant que le permettent l'état actuel de la science sur ces points spéciaux et le peu d'avancement des recherches qu'il a été le premier à étendre si largement, c'est ce que, pour notre part, nous ne croyons pas douteux. A notre sens, il eût été difficile d'apporter à l'éclaircissement de points encore si neufs pour la plupart tant de qualités diverses et également précieuses, une pratique profonde de la bibliographie et des dépôts publics de toute sorte, une connaissance parfaite de l'histoire de l'Église et de la philosophie scolastique, à laquelle l'auteur rattache avec raison les débats qui l'ont occupé, un sens critique des plus sûrs, une impartialité enfin d'autant plus louable qu'elle avait à s'exercer sur des objets plus délicats[1].

Aussi bien ne faudrait-il pas chercher dans l'œuvre de M. Ehrle autre chose que ce qu'il a prétendu y faire entrer, et que lui permettait seulement, d'ailleurs, l'état encore fruste pour ainsi dire des questions qu'il s'était proposé d'étudier. Cette œuvre, essentiellement d'érudition, ne pouvait avoir d'autre but que d'exhumer des documents inconnus jusqu'ici ou encore à peine soupçonnés, d'en établir la valeur et le sens exacts, les relations entre eux, tout au plus d'en tirer quelques conclusions destinées à servir de points de repère pour une histoire définitive des dissensions franciscaines. C'est aussi à cela que s'est borné M. Ehrle, et, à notre avis, il serait souverainement injuste de lui en vouloir d'une pareille réserve. Pour penser de la sorte, nous avons l'étendue et la

1. Peut-être sommes-nous le premier à mentionner ces travaux dans une revue française. Mais le souci de la vérité nous oblige à dire qu'ils sont loin d'être passés inaperçus à l'étranger. Il faut indiquer notamment l'attention constante que leur a prêtée M. Felice Tocco, l'émule de M. Ehrle dans ces recherches spéciales et celui, après tout, qui, parmi les écrivains contemporains, aura le plus contribué avec l'érudit, allemand dont nous nous occupons, à les faire progresser. Voir particulièrement *Archivio storico italiano*, t. XVIII (1886), 5e livr.

complexité de son labeur[1]. Nous avons aussi les preuves fournies par lui, que, le jour où il voudra exécuter le grand ouvrage que nous indiquions à l'instant et pour lequel il est désigné à l'avance, une pareille entreprise ne se trouvera pas au-dessus de ses forces.

Si l'on met à part les considérations générales jetées par l'auteur en tête de ses recherches, et que nous-même avons tout d'abord citées textuellement ou résumées en quelques mots, c'est donc surtout à l'exposition et à la critique pure des documents qu'il s'est appliqué. Seul, le dernier tiers de son travail peut être considéré comme se rattachant à l'histoire proprement dite, avec une esquisse rapide de l'origine et du développement dans l'ordre de Saint-François des conceptions propres aux Spirituels, avec l'indication des divers groupes de ces mystiques et de leurs destinées particulières, avec la distinction entre eux et les groupes parallèles et contemporains que forment les Fraticelles, enfin avec l'examen et la solution d'ordinaire aussi satisfaisante que possible d'une foule de questions ardues que soulève le concours de tant de faits réunis[2].

Les documents se répartissent en quatre groupes. Le premier consiste dans une correspondance que l'on peut mettre sous le nom d'Angelo da Clarino. Les lettres qu'elle renferme sont dues, en effet, pour le plus grand nombre, à ce frère mineur. Une pareille indication suffit, en dehors même de l'objet de quelques-unes de ces lettres, à marquer l'importance générale du recueil. Angelo da Clarino fut, on le sait, dans le dernier quart du XIIIe siècle et le premier quart du siècle suivant, le représentant le plus autorisé du parti des Spirituels en Italie. En 1294, il obtint de Célestin V la permission de former, en dehors de la communauté franciscaine, une congrégation qui appliquerait strictement la règle du fondateur de l'ordre, règle que lui et ses adhérents vénéraient à l'égal d'un second évangile[3].

Dans cette correspondance, d'ailleurs, il faut mettre à part, comme l'a fait M. Ehrle, une pièce qu'il a cru devoir reproduire en entier à cause de sa valeur toute spéciale. C'est la lettre apologétique adressée, dans l'été de 1317, par Angelo da Clarino au pape Jean XXII[4]. Nous

1. Plus de 850 pages in-8°. Nous ne parlons pas du nombre des pièces analysées et critiquées, nombre énorme dont nous essaierons dans ce compte-rendu de donner une idée sommaire.

2. La partie essentiellement documentaire que nous indiquons dans les études de M. Ehrle se trouve aux tomes suivants de l'*Archiv* : I, pp. 509-569; II, pp. 106-164, 249-336, 353-416; III, pp. 65-259, 409-552. La partie historique proprement dite est aux tomes III, pp. 553-623; IV, pp. 1-190.

3. Sur ce personnage, entré dans l'ordre de Saint-François vers 1260, et dont le vrai nom, comme l'a établi M. Ehrle, était Pietro da Fossombrone, voir la biographie très précise donnée par lui, *Archiv*, I, pp. 518-520. Angelo, ainsi que le démontre encore M. Ehrle, mourut dans un ermitage de la Basilicate, le 15 juin 1337. Voir *Ibid.*, p. 520, note 3.

4. Elle a pour titre : *Epistola excusatoria ad papam de falso impositis et*

n'avons pas le loisir d'en faire ressortir ici le sens et la portée. La date seule en est par elle-même bien significative. C'est, en effet, le moment où le souverain pontife nouvellement intronisé envisage les embarras que lui ont transmis ses prédécesseurs, et dont la turbulence des dissidents franciscains n'est peut-être pas le moindre, le moment aussi où déjà sans doute germent dans son esprit les mesures radicales, auxquelles il se décidera bientôt contre les perturbateurs incorrigibles de la paix de l'Église. Le reste de la correspondance dont nous nous occupons consiste dans une série de lettres écrites après 1311 et avant 1337, année où meurt Angelo. Elles sont datées soit des villes d'Avignon, de Montpellier, de Carpentras, de Valence, soit des environs de Rome, soit enfin de certaines localités de la Basilicate, et adressées pour la plupart à des religieux de divers ordres, mais plus ordinairement à des moines franciscains. Quelques-unes le sont également à des personnages laïques. Parmi celles-ci, plusieurs ont pour destinataire le prince Philippe, quatrième fils du roi de Majorque, Jacques II[1]. M. Ehrle a reproduit en entier ou par fragments une trentaine environ de ces pièces intéressantes. Eu égard à leur date ou à leur objet, il a cru pouvoir en faire quatre catégories distinctes : 1° lettres se rapportant aux derniers temps du pontificat de Clément V, et particulièrement importantes pour l'histoire de la fameuse constitution *Exivi de Paradiso*[2]; 2° lettres concernant la première année du règne de Jean XXII, parmi lesquelles la lettre apologétique dont il vient d'être parlé ; 3° lettres nous faisant entrer dans la pensée intime d'Angelo, et nous faisant connaître un certain nombre de ses disciples et amis ; 4° lettres enfin pouvant nous donner une idée de la vie intellectuelle et morale, des doctrines religieuses propres à Angelo da Clarino et au groupe de Spirituels dont il était le chef reconnu[3]. Dans ces dernières, que M. Ehrle n'a pas cru devoir présenter autrement qu'en extraits, on constate comme fait principal les tendances nettement joachimites, aussi bien dans les conceptions que dans la phraséologie, de ces mystiques issus de l'ordre de Saint-François[4].

C'est, du reste, le même esprit encore, c'est-à-dire le pur joachimisme,

fratrum calumpniis. M. Ehrle l'a donnée d'après un manuscrit de la Bibliothèque nationale de Florence, datant vraisemblablement de la fin du XVe siècle. Elle avait déjà été publiée, mais d'une manière très fautive, par Sbaraglia, dans le supplément de son Bullaire franciscain. Pour le texte de cette lettre et les observations dont M. Ehrle l'a accompagnée, voir *Archiv*, I, pp. 515-533.

1. Voir *Archiv*, I, p. 540. Voir également, pour le texte de deux de ces lettres spéciales, *Ibid.*, pp. 564-569.

2. *Clement.*, lib. V, tit. XI, c. 1.

3. Pour l'ensemble de cette correspondance et les éclaircissements, comme toujours aussi complets que possible, que M. Ehrle s'est donné la peine d'y joindre, voir *Archiv*, I, pp. 515-569.

4. Voir spécialement, pour ce point important, *Archiv*, I, pp. 559, 560; voir aussi la seconde des lettres adressées au prince Philippe.

qui inspire le second groupe de documents que nous avons maintenant à indiquer, et qui leur impose jusqu'à leur forme matérielle en quelque sorte, calquée sur les cycles imaginés par l'abbé de Flore. Ces documents, à coup sûr les plus instructifs pour l'histoire des discordes franciscaines que M. Ehrle ait mis définitivement en lumière, sont ceux que constitue la chronique désignée sous le nom d'*Histoire des sept tribulations de l'ordre des Mineurs*. Signalée dès le XVIe siècle, utilisée au XVIIe par Wadding, au XVIIIe par Affò, cette chronique, dont la valeur semble croître au fur et à mesure qu'on l'étudie davantage, a été largement mise à contribution par M. Tocco pour la dernière partie de son livre de l'*Hérésie au moyen âge*. Enfin, la majeure portion en a été publiée par M. Ehrle lui-même[1]. A peine est-il besoin d'ajouter qu'il a joint à cette publication un examen approfondi des questions multiples qui se rattachent à un texte d'une portée aussi considérable[2]. Pour toutes ces questions et les détails qu'elles comportent, détails que nous ne pouvons reproduire ici, et dans lesquels réside cependant la précision des solutions définitives, nous renverrons à l'auteur même dont nous étudions le travail[3]. Des points discutés par lui, il en est

1. Les parties de la *Chronique des tribulations* publiées par M. Ehrle sont les 3e, 4e, 5e, 6e et 7e. Pour les éclaircir, il y a joint un certain nombre de pièces inédites, tirées des Archives de Saint-François à Assise et de celles du Vatican. Voir ces pièces, *Archiv*, II, pp. 155-164. — A propos de cette publication, l'auteur nous permettra pourtant de regretter deux choses. La première, il est vrai de peu d'importance, c'est qu'il n'ait pas donné les parties de la chronique éditées par lui dans l'ordre où elles se suivent naturellement. Ce n'est, en effet; qu'après avoir reproduit d'abord un morceau qui sert de transition de la 5e à la 6e partie, puis cette partie même et la 7e, qu'il fait suivre les trois parties précédentes. Le second point, plus grave, c'est qu'il n'ait pas cru devoir compléter son œuvre en joignant aux parties de la chronique publiées par lui les deux premières. « Celles-ci, dit-il, ne sont à peu près qu'une compilation, sans utilité pour le reste de l'ouvrage. » Voir *Archiv*, II, p. 249. Nous n'en trouvons pas moins fâcheuse l'omission à laquelle il s'est décidé.

2. Un pareil travail a été essayé également, nous ne pouvons omettre d'en faire la remarque, par M. Tocco. Voir *Archivio storico italiano*, t. XVIII (1886), 1re livr. Il a été tenté également par M. Richard, dans un article de la *Bibliothèque de l'École des chartes* (année 1884, 5e et 6e livr.), qui, malheureusement, n'a pas toute l'exactitude désirable. Disons enfin que la *Chronique des tribulations* avait déjà occupé, à une époque antérieure, M. Höfler en 1878 et M. Ehrle lui-même en 1883.

3. Voir *Archiv*, II, pp. 116-125. Dans cette partie de son travail, M. Ehrle étudie successivement : 1° la date de composition de la chronique, date qui, selon lui, serait double, les premières parties de l'œuvre, jusqu'à la deuxième moitié de la sixième tribulation, ayant été écrites vraisemblablement peu après la mort de Clément V, le reste, qui n'est peut-être pas achevé, ayant été composé vers 1323; 2° le plan et le contenu du récit, dont il donne un sommaire; 3° son autorité, qu'il juge très grande, la 5e et la 6e partie lui paraissant une sorte d'autobiographie de l'auteur, Angelo da Clarino; 4° les divers manuscrits de la chronique, dont il donne une courte description. Ces manuscrits, contenant

un pourtant dont nous ne croyons pas pouvoir nous dispenser de dire au moins quelques mots.

Ce point est le suivant : A qui attribuer la chronique dont il s'agit ? A Angelo da Clarino, répond M. Ehrle, qui du reste ne fait en cela que reproduire l'opinion exprimée par Marc de Lisbonne au XVIe siècle, et après lui par Wadding, mais qui en donne les preuves, ce que n'avaient pas fait ses prédécesseurs, chez lesquels l'opinion indiquée était restée à l'état d'assertion pure et simple. Contre les doutes d'Affò, partagés par Panfilo da Magliano, par Tocco, par Richard, il établit son dire au moyen de trois sortes d'arguments : les premiers tirés de la conformité de la vie d'Angelo avec celle de l'auteur de la chronique, telle que celui-ci l'a laissé entrevoir dans son récit; les seconds, de la ressemblance de style existant entre la chronique encore et les lettres d'Angelo; les derniers, de la concordance parfaite de ces lettres avec le récit dont le franciscain mystique serait également l'auteur. De ces divers arguments, les premiers étaient les plus difficiles à soutenir, à cause de certaines confusions de noms qu'on jugeait impossibles à résoudre, et d'où naissaient dans les faits des contradictions en apparence inexplicables[1]. Mais toutes les objections faites de ce chef sont tombées, depuis que M. Ehrle a démontré les métamorphoses successives d'Angelo, de son vrai nom Pietro da Fossombrone, puis changeant ce nom originel en celui d'Angelo, quand Célestin V lui permit de rompre avec la communauté franciscaine, désigné enfin, sans qu'on sache trop pourquoi, sous l'appellation d'Angelo da Clarino qui lui est restée[2]. Inutile, d'ailleurs, d'insister davantage. Disons seulement pour conclure qu'à notre avis l'argumentation présentée par M. Ehrle demeure sans réplique, et qu'elle témoigne aussi, plus que toute autre peut-être dans son œuvre, de la sagacité qui lui est particulière[3].

Nous passons maintenant au troisième groupe de textes étudiés par l'auteur et publiés en même temps par lui, soit en entier, soit dans leurs

l'œuvre sous sa forme originale et latine, sont au nombre de deux, à peu près d'égale valeur et de même date, c'est-à-dire du XIVe siècle. L'un est à la Bibliothèque Laurentienne (Plut., 20, cod. 7), l'autre à la Bibliothèque du couvent des Irlandais à Rome. A ces exemplaires du texte primitif, il faut joindre quelques traductions italiennes, d'une date ancienne, mais assez fautives, l'une à la bibliothèque Ricardienne (cod. 1487), l'autre à la Bibliothèque nationale de Florence (cod. XXVII, 28). C'est de cette dernière que s'est servi M. Tocco.

1. C'était là, pour le dire en passant, un des arguments principaux allégués par Panfilo da Magliano. Voir *Archiv*, II, p. 108 et note 4 de la même page.

2. Sur ce nom définitif d'Angelo et les explications peu satisfaisantes qui en ont été proposées, voir *Archiv*, I, p. 518, note 3, et II, p. 255, note 2. Remarquons de plus que le même personnage a été appelé encore da Cingoli, de la ville sans doute où il avait embrassé la règle de saint François. Disons enfin qu'en même temps qu'à lui la permission de quitter l'ordre des Mineurs avait été accordée à son compagnon Pietro da Macerata, qui, pour son compte, se qualifia de Liberato.

3. Voir toute cette argumentation, *Archiv*, II, pp. 106-116, 249-256. Ce n'est

parties les plus importantes. L'ensemble, précédé d'une brève esquisse de la lutte engagée, de 1309 à 1312, par-devant Clément V, entre les Conventuels et les Spirituels[1], se trouve réuni sous le titre de *Contribution à l'histoire préliminaire du concile de Vienne*[2]. Moins encore que les deux groupes dont nous avons essayé jusqu'ici de donner une idée, celui-ci se prête, vu la multiplicité des documents qui le composent, à une analyse de détail. Tout ce que nous pouvons faire, c'est de présenter une liste des principaux de ces documents, en y ajoutant, quand il sera nécessaire, quelques mots d'explication.

Voici donc cette liste :

1° Travaux préliminaires au décret dogmatique concernant les erreurs de frère Pierre Olive : *a*) Acte d'accusation de la communauté contre les Spirituels et en particulier frère Pierre Olive, présenté dans un consistoire public, du 1er mars 1311, par le procureur de l'ordre, Raimond de Fronsac, et le défenseur nommé pour l'assister, Bonagrazia de Bergame ; — *b*) Apologie de Pierre Olive et des Spirituels, rédigée par Ubertino de Casal et probablement antérieure au 4 juillet 1311.

2° Recueil d'actes concernant l'histoire des Spirituels (1re moitié de 1318). Le sommaire seul de cet ensemble, divisé en cinq parties et demeuré peut-être à l'état de projet, nous a été conservé dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale de Paris (lat. 4350). L'auteur en est vraisemblablement Raimond de Fronsac, avec la collaboration possible de Bonagrazia de Bergame.

3° Consultation juridique présentée par ce dernier sur le décret de bannissement prononcé contre lui par Clément V, le 1er novembre 1312[3] (début du pontificat de Jean XXII).

4° Travaux préliminaires à la constitution *Exivi de Paradiso*, du 6 mai 1312. — Ces travaux consistent dans un nombre presque infini de propositions et de contre-propositions échangées entre les Conven-

pas, d'ailleurs, que les divers points en aient été acceptés sans débat, spécialement de la part de M. Tocco. Aux raisons de M. Ehrle, il a répondu dans un article de l'*Archivio storico italiano* (1886, 5e livr.), que nous avons déjà cité. A cette réponse, M. Ehrle a opposé une réplique (*Archiv*, III, pp. 406-408), sur laquelle, du reste, M. Tocco a déclaré se ranger à l'avis de son contradicteur, en ce qui concerne l'attribution de la *Chronique des tribulations* à Angelo. Voir cet aveu dans une note placée par lui à la fin d'une étude qui figure dans l'*Archivio storico per le provincie Napoletane*, XIIe année, fasc. 1.

1. Voir cette esquisse, *Archiv*, II, pp. 359-365. Le point principal qu'il faut en retenir, c'est que les deux pôles pour ainsi parler de ces débats sans fin, ce sont, d'une part, l'attaque et la défense des doctrines du chef des Spirituels français, Pierre Olive, de l'autre, la réforme de l'ordre de Saint-François. Là est le fil conducteur qui seul permet de se retrouver au milieu de l'enchevêtrement presque inextricable des propositions et des contre-propositions, qu'échangent les deux partis avec un acharnement infatigable.

2. *Zur Vorgeschichte des Concils von Vienne*, *Archiv*, II, pp. 353-416 ; III, pp. 65-259.

3. Sur ce décret et sur l'acte que nous mentionnons, voir *Archiv*, III, pp. 97-100.

tuels et les Spirituels, ainsi que dans les réponses des deux partis aux quatre questions capitales posées par une commission que Clément V avait nommée vers la fin de 1309[1]. La liste s'en trouve dans un manuscrit de la Laurentienne (Plut. 31 sin., cod. 3). M. Ehrle la reproduit en établissant la concordance des attaques et des répliques dont elle renferme l'indication. Il s'en faut, d'ailleurs, que toutes ces pièces aient pu être retrouvées et identifiées. M. Ehrle nous fait connaître celles pour lesquelles il a pu faire jusqu'ici un pareil travail, et qu'il a découvertes soit à la Laurentienne, soit à la Bibliothèque capitulaire de Padoue, soit à la Bibliothèque de l'Université de Bâle, soit à la Bibliothèque nationale de Paris. Il nous donne enfin le texte de quatre des pièces en question, dont deux d'Ubertino de Casal et deux de Raimond de Fronsac. Ce sont de véritables mémoires, tant par leur étendue que par la science et l'habileté dialectique ou même oratoire qu'y déploient les adversaires, et surtout Ubertino de Casal[2].

La quatrième division, avec laquelle nous aurons achevé, dans sa première partie, l'examen de l'œuvre dont nous rendons compte, diffère assez, à vrai dire, de celles qui la précèdent. C'est un travail en même temps de biographie et de bibliographie, aussi précieux, du reste, par son objet propre que par la façon dont il est traité. Il ne s'agit pas moins, en effet, que d'un des plus féconds et des plus savants écrivains qu'ait eus l'ordre de Saint-François, du chef indiscuté des Spirituels du midi de la France, du célèbre Languedocien Pierre Olive[3]. Sur cet important personnage, dont la pensée, longtemps après sa mort, nourrit et soutint tant d'âmes rattachées à lui par le culte d'un même idéal et des mêmes espérances, auquel l'Église, qui dut le condamner, ne put s'empêcher d'accorder un respect presque égal à celui dont l'entouraient ses disciples, on n'avait jusqu'à présent que d'insignifiantes études sans portée comme sans précision[4]. Ce sera donc un service de plus que M. Ehrle aura rendu à la science en reprenant à son tour un pareil sujet. Sans doute, une monographie est un cadre presque étroit pour une aussi grande figure. Ce qu'il faudrait, si l'on voulait en marquer exactement les proportions, ce serait la replacer dans son milieu réel, c'est-à-dire dans un tableau d'ensemble à la fois religieux et philosophique, celui de l'évolution de la pensée chrétienne au XIIIe siècle. Toutefois, en fixant dès maintenant dans ses grandes lignes et jusque dans ses détails principaux la vie de Pierre Olive, en donnant de ses œuvres si diverses[5] une nomenclature et une classification irrépro-

1. Voir, pour la composition de cette commission et les quatre questions posées par elle, *Archiv*, II, p. 361, et note 1 de la même page.

2. Voir spécialement, pour s'en convaincre, la réplique de ce dernier datée vraisemblablement du mois d'août 1311, *Archiv*, III, pp. 226-259.

3. *Archiv*, III, pp. 409-552.

4. De cette catégorie d'études, il ne semble pas, malheureusement, qu'on puisse excepter l'article consacré au grand écrivain mystique dans l'*Histoire littéraire de la France*, t. XXI, pp. 41-55.

5. Ces œuvres, pour le noter en passant, figurent jusque dans les bibliothèques

chables, M. Ehrle aura fourni une fois de plus à l'histoire définitive, non pas seulement des textes soigneusement critiqués, mais un certain nombre de pages qu'elle n'aura qu'à consulter ou même simplement à transcrire pour atteindre à la vérité la plus parfaite.

Tout ce dont nous avons parlé jusqu'ici ne constitue, ainsi que nous l'avons observé dès le début, qu'un exposé de sources; ce sont comme les pièces justificatives très copieuses de l'esquisse historique, dans laquelle consiste la seconde partie des travaux de M. Ehrle.

Cette partie comprend quatre divisions. Dans la première, qui a pour titre : *Scission de l'ordre des Franciscains en Conventuels et Spirituels*[1], l'auteur étudie les origines et le développement de cette scission funeste. Après avoir nettement établi l'idéal poursuivi par saint François d'Assise[2], et lui avoir opposé celui sur lequel s'était réglé son contemporain saint Dominique, après avoir marqué l'extension rapide du nouvel institut, il le montre soumis bientôt à une transformation profonde. A cette transformation, raison unique des querelles futures, il assigne pour causes principales d'abord la faveur universelle dont l'ordre jouit sans tarder[3], puis l'entraînement vers l'étude, contre lequel le fondateur avait cru devoir mettre en garde ses disciples[4], enfin et surtout les adoucissements apportés par la force même des choses à la rigidité primitive du vœu de pauvreté, et que sanctionnent successivement, en 1230, Grégoire IX, en 1245, Innocent IV, en 1279, Nicolas III, ce dernier par la fameuse constitution *Exiit qui seminat*[5]. Quand la scission est irrévocable, il nous montre le caractère respectif des deux partis. L'un, celui des Conventuels, se rattache à l'interprétation que les décrets pontificaux ont fournie de la règle originelle de l'ordre. L'autre, celui des Spirituels, prétend s'en tenir à la lettre de cette règle, où il voit, comme saint François lui-même, qui l'avait écrite, une révélation directe de la Divinité[6]. C'est, du reste, un parti actif jusqu'à la turbulence, irrespectueux de toute hiérarchie ecclésiastique ou civile,

des souverains pontifes, où on les retrouve précieusement conservées du XIVe au XVe siècle. Voir, sur ce point spécial et très curieux, témoignage irréfutable de la vénération universelle accordée à leur auteur, en dépit de ses erreurs dogmatiques, *Archiv*, III, pp. 460-464.

1. *Archiv*, III, pp. 553-614.

2. Pour le caractère exact et détaillé de cet idéal, voir les trois premiers chapitres du livre de M. Karl Müller, *Die Anfänge des Minoritenordens und der Bussbruderschaften*.

3. Un exemple bien frappant de cette vogue extraordinaire de l'ordre de Saint-François, presque dès ses débuts, se trouve dans la vocation de Salimbene, telle qu'il la raconte lui-même. Voir sa Chronique, pp. 11 et ss.

4. Voir, à ce sujet, les textes significatifs cités par M. Ehrle, *Archiv*, III, p. 572, note 2, et 577, note 3. Voir aussi K. Müller, *op. cit.*, pp. 103, 104.

5. 14 août 1279; *Sexti Decret.*, lib. V, tit. XII, c. III.

6. A ce propos, voir, dans un fragment de la *Chronique des tribulations* cité par M. Ehrle, *Archiv*, III, pp. 601-603, la déclaration péremptoire de saint François à Honorius III, et l'entêtement qu'il oppose aux représentations pleines de sens du souverain pontife.

occupé sans cesse à menacer de ses rêves millénaires toutes les puissances de ce monde. M. Ehrle définit encore le sens particulier attaché par les contemporains au nom de *Spirituels*. Il montre les mêmes tendances que ce terme désigne chez une portion des Frères Mineurs, agitant aussi, à la même époque, d'autres ordres, ceux des Carmes, des Augustins, des Dominicains.

La seconde division a pour objet de suivre dans leurs destinées pleines de péripéties de toute sorte, parfois tragiques, les divers groupes *Spirituels*, groupe des sectateurs d'Angelo da Clarino, groupe de Toscane, groupe de Provence, de préciser le caractère spécial de chacun d'eux[1]. Un certain nombre de textes inédits accompagnent et éclaircissent les points examinés dans cette division, où se retrouve comme toujours la précision critique de l'auteur. On nous excusera cependant de n'y pas insister davantage, vu l'abondance des détails qui la composent, et qui ne se prêteraient que difficilement à une analyse quelque peu complète.

La division suivante est consacrée à l'importante question des rapports des Spirituels avec les Fraticelles[2]. Après une étude minutieuse des sources concernant cette portion de ses études, et qu'il répartit en textes pontificaux et procédures[3], M. Ehrle fixe d'abord la date d'apparition du nom de *Fraticelles*, qui ne semble pas remonter plus haut que le début du XIVe siècle, et dont l'application aurait été faite d'abord aux adhérents de Fra Liberato, puis plus tard à ceux d'Angelo da Clarino. Après cela, il discute point par point la question qu'il s'est donné la tâche d'élucider. Voici quelques-unes de ses conclusions principales. Les Fraticelles sont issus incontestablement des Spirituels, dont ils adoptent nombre des idées et des tendances, en y joignant d'ailleurs d'autres apports, ceux

1. *Archiv*, III, pp. 614-623; IV, pp. 1-63. Le titre de cette seconde division est le suivant : *les Différents groupes des Spirituels et leurs destinées.*

2. *Archiv*, IV, pp. 64-180. Cette troisième division a pour titre : *Rapports des Spirituels avec les Fraticelles.*

3. *Archiv*, IV, pp. 64-138. Les premiers consistent dans une série de lettres des papes Jean XXII, Benoît XII, Clément VI, Urbain VI, écrites de 1325 à 1388, et adressées à de hauts dignitaires de l'ordre ecclésiastique ou laïque, ou même à quelques princes. Quant aux procédures, dont M. Ehrle cite en tout ou partie et commente les textes, elles sont au nombre de cinq et se rapportent aux années 1334, 1338, 1362, 1411, 1466. Parmi ces procédures, deux nous paraissent plus particulièrement intéressantes. L'une, celle de 1362, concerne des Fraticelles, adhérents d'un prince de la maison de Naples, Louis de Duras, et d'un certain frère Thomas, anciennement évêque d'Aquino. Cette procédure a été étudiée par M. Tocco dans un travail intitulé : *Un processo contro Luigi di Durazzo*, et inséré dans l'*Archivio storico per le provincie Napoletane*, XIIe année, fasc. 1. L'autre, la plus longue de toutes, concerne des Fraticelles saisis à Assise en 1466, et dont les interrogatoires révèlent d'une façon indubitable des débauches honteuses, accompagnées de rites affreux. L'ensemble de ces pratiques, désignées sous le nom populaire de *barilotto*, serait dû, suivant M. Ehrle, à l'influence des doctrines du Libre-Esprit combinées avec l'offrande du sang chrétien, dont parlent les livres talmudiques. Voir plus spécialement pour ce point pp. 117, 123, 125, 127, 128, 137.

par exemple que leur fournissent les Frères du Libre-Esprit[1]. Mais l'on ne saurait légitimement qualifier de leur nom particulier ni Michel de Césène et ses sectateurs, ni surtout les Spirituels du midi de la France, encore moins des hérétiques tels qu'Ermanno Pungilupi, Segarelli et Dolcino[2].

Sur ces indications, M. Ehrle passe à une quatrième division qu'il intitule : *Rapports des Spirituels avec les adhérents de l'Observance*[3]. Il y fait voir ces derniers, réalisant dès le XIVe siècle, avec le consentement des papes et sous leur obéissance, l'idéal de vie contemplative vainement poursuivi par les premiers Spirituels, disciples d'Angelo da Clarino et de Pierre Olive.

Là s'arrête l'œuvre dont nous avons essayé de donner une idée. A cette œuvre, l'auteur n'a pas cru devoir ajouter comme couronnement une conclusion générale. Et l'on ne songera pas à lui en vouloir de cette réserve, si l'on réfléchit au caractère spécial de son travail, tout entier d'érudition et de critique proprement dites. On ne s'attendra pas davantage à ce que pour notre part nous entreprenions ce qui ne lui a point paru obligatoire, et dont l'exécution serait à coup sûr hors de propos dans un compte-rendu tel que celui-ci. Disons seulement, ce qui sans doute n'étonnera personne, que, dans les questions si profondément scrutées par M. Ehrle, il y a matière à l'un des plus beaux livres d'histoire dont la composition puisse tenter un écrivain. En réalité, comme nous l'avons observé déjà en passant, ce n'est pas moins que l'étude, au XIIIe et au XIVe siècle, du mouvement de la pensée chrétienne, sous le coup d'un de ses éléments les plus actifs, le mysticisme[4].

1. Pour ce point particulier, voir *Archiv*, IV, pp. 162, 163, et, pour la confirmation de l'opinion de M. Ehrle en ce qui concerne le mélange qu'il indique, l'aveu du fraticelle Paolo Zoppo de Rieti en 1334, *Ibid.*, p. 79. Comparer également les confessions reproduites par M. W. Wattenbach dans son travail intitulé : *Ueber die Secte der Brüder vom freien Geiste* (*Sitzungsberichte der Berliner Akademie*, 1887, pp. 517 et ss.).

2. En ce qui a trait aux rapports établis fréquemment entre les Fraticelles et les sectaires Pungilupi, Segarelli, Dolcino, voir *Archiv*, IV, pp. 153-158. Voir également *Ibid.*, I, p. 511. Toutefois, l'opinion de M. Ehrle sur ce point spécial ne nous paraît pas aller sans quelques réserves, que nous n'avons pas, d'ailleurs, le loisir de présenter ici. A propos de Dolcino, étrange et puissant hérésiarque, de visées à la fois religieuses et sociales, sorte d'ancêtre de Jean de Leyde, on nous permettra de signaler en passant les pages remarquables que lui a consacrées M. Henry Charles Lea, dans son grand ouvrage *A history of the Inquisition of the middle ages*, t. III, ch. II.

3. *Archiv*, IV, pp. 181-190. Ces origines de l'Observance sont indiquées par M. Ehrle dans la phrase suivante, où l'on peut voir en même temps comme une conclusion de toutes ses études : « A côté d'éléments nobles et acceptables, dit-il, la doctrine des Spirituels en renfermait également d'autres, ceux-ci corrompus et subversifs. A la suite d'une longue fermentation, ces derniers donnèrent naissance à la secte des Fraticelles, les autres à l'Observance. » P. 190.

4. On ne saurait oublier d'ailleurs sans injustice qu'une esquisse très brillante d'une pareille œuvre a été présentée par M. Tocco dans le livre II de son

Celui-ci, après avoir été jusque-là pour l'Église la source vive d'où sortait vraiment d'âge en âge son rajeunissement perpétuel, la force merveilleuse qui lui imprimait un essor infatigable, est tout à coup devenu comme une maladie intellectuelle et morale. A ce mysticisme nouveau, Joachim de Flore a fourni l'appareil théorique qui lui était nécessaire, avec la phraséologie nuageuse propre à entretenir les espoirs les plus fous en dépit de tous leurs mécomptes. L'ordre de Saint-François, le plus mêlé de tous à la vie intime des foules, l'a rendu populaire. Ainsi dénaturé et exagéré, gonflé surtout d'ambitions infinies, il condamne à la fois la société civile et la société religieuse, et leur prédit l'avènement prochain d'un monde aussi parfait qu'elles-mêmes sont imparfaites et corrompues. Pour la première, il ne semble pas qu'il y eût à s'alarmer beaucoup de pareilles menaces, non plus que de la conception d'un monachisme universel se substituant à la vie active et complexe des peuples chrétiens. Mais il n'en était pas de même pour la seconde, attaquée par les sectaires mystiques dans sa hiérarchie, dont ils ne voulaient plus comme d'une tyrannie insupportable, dans son droit de propriété où ils voyaient une insulte à la pauvreté apostolique, dans son culte même de la science, qu'ils jugeaient une concession méprisable aux vanités de ce monde, blâmée enfin jusque dans son activité universelle, où ils découvraient le fruit d'une ambition détestable, le mélange scandaleux du spirituel et du temporel, de la politique et de l'Évangile.

Durant un siècle environ, le saint-siège, représentant naturel des traditions respectées jusque-là, est de la sorte en butte à des invectives, qui rappellent par l'esprit et la forme celles que lui adressent vers le même temps les hérétiques cathares et vaudois. Il vit dans un péril perpétuel, dont la gravité toujours croissante ne saurait être mise en doute. Ce n'est pas, d'ailleurs, qu'on puisse reprocher aux souverains pontifes de ne l'avoir pas aperçu, ou de n'avoir pas songé à y remédier. Les efforts de Grégoire IX, d'Innocent IV, de Nicolas III, de Clément V démontrent assez le contraire. Mais, pour des opposants de plus en plus excités, ayant fini par perdre toute notion de la réalité des choses, les essais de conciliation, les avertissements à peine appuyés de quelques rigueurs tardives, étaient demeurés lettre close.

A Jean XXII, au début du XIVe siècle, incombait enfin l'obligation de mettre un terme à une situation qui ne pouvait durer plus longtemps. C'est sur lui, le vainqueur d'une rébellion si tenace, que pèse également dans l'histoire la responsabilité des mesures auxquelles il crut devoir recourir pour en venir à bout. Ces mesures, on ne les jugerait pas en toute équité, si l'on n'y faisait la part du tempérament spécial de l'homme qui se décida à les prendre. On connaît, en effet, l'esprit résolu et autoritaire,

Eresia nel medio evo, celui qu'il a intitulé : *Dallo scisma all' eresia*, pp. 261-559. Voir également l'*Histoire de l'Inquisition au moyen âge*, de M. H. C. Lea, t. III, ch. I et III. On y trouvera résumé et critiqué tout ce que les documents originaux et les recherches de la science contemporaine fournissent sur ce difficile sujet.

la volonté inflexible de ce successeur de Clément V. Ce n'est pas en lui assurément, comme dans ce dernier, qu'Arnaud de Villeneuve eût trouvé un auditeur patient de ses divagations théologiques[1]. Ce point établi, on n'en aura pas moins quelque droit de trouver sévères ou même impitoyables les mesures dont il s'agit. Mais sera-t-il réellement permis d'en faire un reproche au pontife qui les décréta, c'est ce qui ne paraît guère admissible. Pour cela, il suffit de considérer le soin qu'il apporta à étudier les grandes questions agitées en tous sens et obscurcies par les docteurs mystiques, la gradation logique et savante dans laquelle se succédèrent les importantes constitutions destinées à les résoudre, toutes choses qui excluent l'idée de l'emportement ou du caprice, et témoignent au contraire d'une prudence et d'une réflexion que rien ne put troubler[2]. Il suffit surtout de reprendre l'enchaînement des faits qui visiblement dictèrent sa décision. Nous voulons parler de l'exaltation folle des dissidents franciscains, de leur turbulence incorrigible, de la durée séculaire des troubles suscités par eux, de la contagion enfin de leur esprit de révolte gagnant jusqu'à leurs adversaires mêmes, Michel de Césène, par exemple, ce chef des Conventuels, cet auxiliaire primitif de la papauté contre les perturbateurs de l'ordre dont il avait la direction. Voilà donc pourquoi, à des fanatiques, qui, sous prétexte de l'avènement tout proche de l'Esprit-Saint, proclamaient implicitement le Christ déchu de ses droits, et dont la pensée prise à la lettre aurait été la constitution, sur les ruines de la société civile et religieuse, d'un monde de moines incultes et misérables, Jean XXII, mis en demeure de déclarer le fond de sa pensée, répondit par la seule réponse qu'il eût à faire, par un anathème. Voilà pourquoi aussi, dans l'intérêt de son honneur personnel comme de celui de ses successeurs, il renia du même coup le seul idéal dont se seraient accommodés peut-être, en fait d'autorité, ces contempteurs de toute hiérarchie, ces apôtres d'une humilité et d'un renoncement impossibles, c'est-à-dire le gouvernement sans prestige et sans force d'un Célestin V[3].

Charles MOLINIER.

1. Pour cette longanimité de Clément V envers Arnaud de Villeneuve, à laquelle nous faisons allusion, voir Menendez Pelayo, *Historia de los heterodoxos españoles*, t. I, pp. 479, 480, et note 3 de la page 479, et à l'appendice du même tome, n° XIII, 2.

2. Pour s'en convaincre, voir les consultations demandées par Jean XXII au collège des cardinaux, et dont M. Tocco a publié le texte dans un travail intitulé : *Un codice della Marciana di Venezia sulla questione della povertà*, Venise, 1887. Ces consultations postérieures à la constitution *Quorumdam exigit*, qui est de 1317, et vraisemblablement aussi à la constitution *Quia nonnunquam*, datée de 1322, préparèrent les deux constitutions suivantes, *Ad conditorem canonum*, 8 déc. 1322, et *Cum inter nonnullos*, 12 nov. 1323. Voir, pour le texte des constitutions dont il s'agit, *Extravag.*, tit. XIV, ch. I, II, III, IV.

3. Sur la conduite de Clément V et de Jean XXII en face de ces questions, voir l'opinion de M. Ehrle lui-même, *Archiv*, IV, pp. 43-50.

E. Faguet. Dix-huitième siècle. Études littéraires. Paris, Lecène et Oudin. 537 pages in-12.

Dix-huitième siècle, par M. Faguet, est un livre admirable. A ceux qui trouveraient l'épithète excessive, je dirai qu'elle ne représente que tout au juste ma pensée. C'est le livre le plus intéressant, le plus amusant, le plus nourrissant qui soit. Parmi les écrivains d'aujourd'hui, il n'en est pas beaucoup qui pensent autant que M. Faguet, ni si bien, ni qui fassent autant penser. Et ses pensées ne sont pas d'un seul ordre; elles touchent aux sujets les plus variés : littérature, politique, arts, sciences, philosophie, religion. Il n'est pas de livre qui vous fasse voir plus de pays, ni en compagnie d'un guide plus intelligent. Et, avec cela, point gênant, point intolérant ni autoritaire, malgré son ton décidé; il ne vous impose pas ses opinions, il vous y amène, il fait naître en vous ses pensées et ses convictions. A vivre avec lui, on se sent plus intelligent soi-même et on lui en sait gré. La critique littéraire a aujourd'hui en France des représentants illustres et nombreux, et, parmi eux, plusieurs encore jeunes qui sont de premier ordre. L'un joint un robuste tempérament de logicien et de dialecticien à une érudition aussi étendue que précise; cet autre est un philosophe-psychologue puissant, ému et délicat; cet autre encore a une sensibilité littéraire d'une vivacité et d'une souplesse extraordinaires, et cette sensibilité s'exprime dans une langue si naturelle et si expressive, si variée et si juste, si harmonieuse et si pittoresque qu'on éprouve à la lire une jouissance presque sensuelle et comme un frisson voluptueux. A côté d'eux et d'autres, fort distingués aussi, que je ne désigne pas, M. Faguet a su se faire une place bien à lui et non la moindre. Il est à un degré éminent instructif et persuasif, neuf sans être paradoxal, sensé sans être banal. Il a ce don singulier de modifier vos jugements sur un auteur en vous laissant persuadé que vous avez toujours pensé comme lui. — C'est qu'aucun critique n'est aussi impersonnel que lui, aussi libre de parti pris et d'opinions préconçues, aussi objectif, comme on aime à dire aujourd'hui. Il ne mêle ou paraît ne mêler à ses appréciations ni inclinations personnelles de goût ou d'humeur, ni théories d'aucune sorte. — Il s'abstient même de rattacher ses jugements sur les écrivains à des considérations étrangères aux œuvres elles-mêmes. Il se garde bien de faire d'eux, comme M. Taine, l'expression nécessaire du milieu qui les a produits et de les réduire à n'être que la raison sociale d'une collectivité anonyme seule créatrice; c'est par ce qu'ils ont d'individuel, d'original, qu'ils l'intéressent, et il en veut à Voltaire d'être le résumé des Français de son temps; mais il ne se garde pas moins de noyer, comme Sainte-Beuve, leurs écrits dans leur biographie et d'en faire des accidents, entre autres, de leur vie. Leur biographie ne l'intéresse pas pour elle-même; il en dédaigne toutes les anecdotes et tout ce qui ne sert pas à expliquer la tournure de leur esprit ou de leur caractère. Leurs livres sont les seuls événements qui le préoccupent.

C'est en face de ces livres qu'il se met : il les prend, il les lit, vertu plus rare qu'on ne croit chez les critiques ; il les lit comme si jamais on n'avait rien écrit à leur sujet et il dit à son tour ce qu'il y a trouvé, sans s'inquiéter si ce qu'il dit paraîtra un lieu commun ou un paradoxe. Et il se trouve dire presque toujours des choses à la fois vraies et neuves. Même si elles ne sont pas neuves en elles-mêmes, elles le sont par la manière dont il les dit, parce qu'elles sont nées de l'impression immédiate, directe de l'œuvre, parce qu'elles sont senties et jamais répétées. C'est grâce à cette sincérité, à cette conscience, à cette probité, unies à une riche, haute et pénétrante intelligence, que M. Faguet, sans viser jamais à l'originalité, a su être original en parlant de Racine ou de La Fontaine, de Lamartine ou de Victor Hugo, comme en parlant de Le Sage ou de Buffon. Pour le XVIIIe siècle, cette nouveauté dans les vues était, il est vrai, moins méritoire peut-être que pour le XVIIe siècle, car le XVIIIe siècle offre une variété bien plus grande dans les talents et une complexité bien plus riche dans l'œuvre de chaque auteur que le XVIIe siècle. Il y a moins loin de Malherbe à Boileau, de François de Sales à Fénelon, de Rotrou à Racine, que de Regnard à Beaumarchais, de Voltaire à Chénier, de Marivaux à Rousseau.

Beaumarchais manque à la galerie de M. Faguet, où, à ce qu'il semble, il eût été plus essentiel que Mirabeau ; mais les autres portraits, Bayle, Fontenelle, Le Sage, Marivaux, Montesquieu, Voltaire, Diderot, Rousseau, Buffon, Mirabeau, Chénier, fixent en des traits inoubliables les caractères principaux de l'évolution littéraire du siècle et les physionomies des écrivains vraiment originaux qui l'ont déterminée. Ce n'est point ici le lieu de résumer ou de discuter les jugements de M. Faguet. Je ne puis que conseiller de lire son livre et de s'en pénétrer. On y trouvera une riche matière à instruction et à réflexion. Les historiens y trouveront autant de profit que les lettrés ; car, et c'est là, sinon un mérite, du moins un caractère des écrits du XVIIIe siècle, presque tous sont des actes et ont une portée historique.

Aux éloges que j'ai donnés au livre de M. Faguet, j'ajouterai trois critiques. La première s'adressera au style. J'y trouve de grandes qualités et de grands défauts : il est expressif, coloré, vivant, riche en formules expressives, en trouvailles heureuses, trouvailles de mots et trouvailles de pensées (car jamais M. Faguet ne joue avec les mots), mais il est souvent haché, contourné, encombré d'incidentes, volontairement négligé [1].

1. Citons, pour seul exemple, la première phrase du livre : « Il est convenu que le Dictionnaire de Bayle est la Bible du XVIIIe siècle, que P. Bayle est le capitaine d'avant-garde des philosophes, et cela, encore que généralement admis, n'est pas trop faux ; cela est même vrai ; seulement, il n'en faut savoir que jamais éclaireur n'a moins ressemblé à ceux de son armée et que, s'il les eût connus, il n'est personne au monde, non pas même les jésuites et les dragons de Villars, qu'il eût, j'en suis sûr, plus cordialement détesté que ses successeurs. »

M. Faguet semble se donner pour but de reproduire dans son style le mouvement de la parole; il ne formule pas tout de suite sa pensée avec précision, il la serre peu à peu par une série de touches et de retouches. Il a sans doute ainsi l'avantage de pouvoir indiquer bien des nuances, des atténuations, de donner à la pensée, si je puis dire, la plénitude du modelé et non la sécheresse du dessin, mais cela fait parfois ressembler son livre à des notes de cours; cela nuit à sa beauté artistique comme à la jouissance du lecteur. L'écrivain qui nous fait ainsi assister à tout le travail de sa pensée, au lieu de nous en donner seulement le résultat, agit un peu comme l'érudit qui ne nous fait grâce d'aucun de ses documents. Cela a son intérêt, mais cela fatigue.

J'ai loué tout à l'heure M. Faguet de son *objectivité*. Cette qualité a sa contre-partie qui est la froideur. On sent rarement en lui l'émotion admirative; on voit toujours en lui le juge ou, plutôt, l'observateur implacable, incorruptible. Il est toute intelligence, comme Buffon, à qui il a rendu l'hommage le plus magnifique, le plus complet; comme lui, intelligence très haute, très étendue, très curieuse, mais un peu froide et que les idées seules émeuvent. Il écrit l'histoire naturelle des esprits. — Peut-être pour pénétrer tout à fait le XVIIIe siècle, ce siècle d'action et de passion, faut-il mêler un peu plus de sensibilité à son intelligence.

J'ajouterai enfin que l'introduction ne me paraît pas digne du volume. Je m'attendais à y trouver retracés à grands traits les caractères généraux de la littérature du XVIIIe siècle et les résultats de son action sur le développement de l'esprit français. Au lieu de cela, je n'y ai trouvé qu'une critique assez étroite des défauts de cette littérature, une énumération des raisons qui la rendent inférieure à celle du XVIIe siècle; puis, par manière de concession et de repentir, quelques mots insuffisants sur ce qu'elle a apporté de nouveau à l'esprit français. M. Faguet n'est pourtant pas de ceux qui s'amusent à infliger des mauvais points aux grands hommes, à leur assigner des rangs, à leur distribuer des prix et des accessits, à dresser leurs comptes par doit et avoir. Il était capable et digne de mieux résumer l'œuvre d'un siècle où la France a exercé sur l'Europe un ascendant d'autant plus extraordinaire que le prestige de la force avait disparu. Le livre même de M. Faguet nous présente du XVIIIe siècle une image tout autre que son avant-propos. Tandis que celui-ci nous affirme qu'il fut en somme novateur stérile ou traditionnel servile, le livre nous le montre original même dans ses écrivains de second ordre, comme Le Sage ou Marivaux, grand et créateur avec Montesquieu, Rousseau, Buffon, Chénier et Diderot. J'accorde qu'il fut artistiquement inférieur au XVIIe siècle, que les tragédies de Voltaire ne valent pas celles de Racine, les comédies de Marivaux celles de Molière, les fables de Florian celles de La Fontaine, les pensées de Vauvenargues celles de La Rochefoucauld, ni le système de la Nature ne vaut les méditations de Descartes. Mais ce n'est pas moi qui apprendrai à M. Faguet, puisqu'il l'a dit mieux que personne, que le XVIIIe siècle nous a

laissé les modèles de l'histoire narrative avec Voltaire, de l'histoire philosophique avec Montesquieu; qu'il a créé la littérature politique avec Rousseau, comme la littérature scientifique avec Buffon et la critique d'art avec Diderot; que la comédie amoureuse, la comédie de mœurs, le drame bourgeois, le roman datent véritablement de lui; que jamais littérature n'a exercé sur la société une action comparable à celle du XVIIIe siècle; que Voltaire, ce frivole et égoïste Voltaire, a réformé la législation criminelle; que Rousseau, par chacun de ses livres, a provoqué une révolution, par l'*Émile* une révolution pédagogique, par la *Nouvelle Héloïse* une révolution morale, par le *Contrat social* une révolution politique; que nous vivons encore des idées de Montesquieu; qu'enfin c'est bien quelque chose pour une littérature que d'avoir détruit une église et un état. S'il y a, dans cette œuvre du XVIIIe siècle, moins de beauté que dans celle du XVIIe, il y a assurément autant de grandeur et de puissance. Si le XVIIIe siècle n'a compté aucun philosophe comparable à Descartes, les idées philosophiques du XVIIIe siècle, celles de Buffon, Diderot, Montesquieu, ont eu autant d'action sur le monde que celles de Descartes lui-même.

Mais M. Faguet m'arrêtera pour me dire que précisément ce qui fait l'infériorité du XVIIIe siècle, c'est qu'il a détruit une église et un état, c'est qu'il n'a été « ni chrétien ni français. » J'avoue ici ne plus comprendre. Que l'on considère comme nécessaire à l'éclosion de grandes œuvres littéraires une de ces époques de calme et d'harmonie morale qui suivent les grandes crises, et comme contraire à cette éclosion des époques de trouble intellectuel où se préparent les révolutions, je le veux bien, sans en être très sûr. Je crois que la sérénité et la beauté des œuvres du XVIIe siècle viennent en partie de ce que de Henri IV à Louis XIV l'État comme l'Église avaient été pacifiés, de ce que tout paraissait solide, bien ordonné et durable, de ce qu'on croyait à la grandeur du présent et à la sécurité de l'avenir; mais il ne s'ensuit pas qu'il eût suffi à la France du XVIIIe siècle de continuer à croire à l'infaillibilité de l'Église et à celle du roi pour enfanter des Bossuet et des Racine. Elle aurait enfanté seulement beaucoup de Louis Racine et de Lefranc de Pompignan, ce qui n'aurait pas remplacé Montesquieu et Rousseau. Je ne vois pas en quoi la foi religieuse et le patriotisme sont essentiellement nécessaires pour faire de grands écrivains. Non seulement La Fontaine, La Rochefoucauld, Molière ne sont à aucun degré des chrétiens, mais je considère la littérature française prise dans son ensemble comme la moins religieuse des littératures et la nation française comme la moins religieuse des nations. Gœthe était-il chrétien et patriote? Et Shakespeare? Il faudrait d'ailleurs s'entendre sur le sens de ces mots *chrétien* et *français*. Être *chrétien*, est-ce croire aux dogmes catholiques, ou avoir des sentiments évangéliques, ou avoir une conception mystique de la vie? S'il s'agit des sentiments évangéliques, le XVIIIe siècle en a eu peut-être autant que le XVIIe bien que de différents; s'il s'agit de mysticisme, ils en ont été tous deux dépourvus. S'il s'agit de foi dogmatique, je me demande

en quoi la foi peut être un élément de perfection littéraire. Être *français*, est-ce être prêt à mourir pour le roi ou la patrie, ou est-ce regarder la France comme son foyer moral et intellectuel, aimer sa langue, ses écrits, son âme par-dessus tout? Je ne suis pas très sûr que les hommes du XVIIe s. fussent meilleurs patriotes que ceux du XVIIIe, que Condé fût même à cet égard très supérieur à Voltaire ; quant à l'autre manière d'être français, assurément les hommes du XVIIIe s. ont été français avec passion ; seulement, comme la France débordait alors sur le monde, ils ne se sentaient pas enfermés par les frontières comme les hommes du XVIIe s. et ceux du XIXe. Et ils ont eu par surcroît la passion de l'humanité. Faut-il nous en plaindre, et cette passion n'est-elle pas un des titres d'honneur de leur siècle et du nôtre? En sont-ils moins français? Chrétien et français à la manière du XVIIe s., le XVIIIe n'en aurait été que la plate continuation. Il a rompu avec la tradition de foi religieuse et de respect monarchique ; il y a perdu l'équilibre intellectuel qui avait été un des éléments de la grandeur du passé, mais il y a gagné ce qui a fait sa grandeur et son originalité propres. Dire que si le XVIIIe s. a été inférieur au XVIIe, c'est parce qu'il n'a été ni chrétien ni français, sans expliquer d'ailleurs ce qu'il faut entendre par ces mots, ce n'est pas exprimer une pensée, c'est faire une phrase, et faire une phrase est, de toutes les manières de ne rien dire, la plus fâcheuse. Je me hâte d'ajouter que c'est la seule que j'ai trouvée dans l'admirable livre de M. Faguet, car je ne m'en dédis pas, pour admirable, il l'est.

G. MONOD.

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

1. — **Bibliothèque de l'École des chartes.** Tome LI, 1re et 2e livr. Janv.-avril 1890. — J. Havet. Questions mérovingiennes, V : les origines de Saint-Denis (voici les conclusions de cette nouvelle étude qui témoigne une fois de plus de l'érudition de l'auteur et de sa perspicacité : saint Denis a été martyrisé à Saint-Denis, et non à Montmartre; son tombeau s'éleva à l'endroit où était encore au dernier siècle le prieuré de Saint-Denis-de-l'Étrée. Une église ou basilique fut élevée au ve siècle au-dessus de ce tombeau, qui servit d'autel. Un peu plus loin, Clotaire II fonda au viie s. le monastère, qui reçut de Dagobert les reliques du saint enlevées à la basilique de l'Étrée. Quant à la date de l'épiscopat de saint Denis, on ne peut le placer que sous le règne de Dèce, 249-251. Les observations relatives à Rustique et à Éleuthère, compagnons de saint Denis, doivent être complétées par ce qu'en dit l'abbé Duchesne dans le *Bulletin critique* du 15 mai). — Moranville. Les projets de Charles de Valois sur l'empire de Constantinople (publie un compte des dépenses faites par Thibaut de Chepoy, chef de l'expédition envoyée par Charles de Valois en Orient, 1305-1306. A la suite trois lettres en grec, publiées par M. Omont, et qui furent adressées à Charles de Valois ou à sa femme par ses partisans en Orient). — Delisle. Une fausse lettre de Charles VI (cette lettre est conservée dans les archives de la Saulaye. Plusieurs raisons prouvent sa fausseté; la plus évidente est tirée de la signature. Histoire de la signature de Charles VI avec fac-similé). — H.-Fr. Delaborde. La vraie chronique du Religieux de Saint-Denis (voici les conclusions de ce remarquable mémoire : il y avait sous Charles VI un chroniqueur de France à titre d'office, c'est l'auteur anonyme de la *Chronique de Charles VI par le Religieux de Saint-Denis;* l'obligation principale de ce chroniqueur était de composer en latin l'histoire du souverain régnant; ainsi Pierre d'Orgemont, Jouvenel des Ursins, le héraut Berry, bien que leurs œuvres aient passé plus tard dans les Chroniques de France, n'ont pas compté comme des chroniqueurs officiels. Après la mort du roi, l'histoire latine était déposée à Saint-Denis, à côté des autres « chroniques de Saint-Denis, » distinctes des « chroniques de France » en langue vulgaire. Sous Charles VI, comme plus tard sous Charles VII, et comme aussi auparavant sans doute depuis Philippe VI, cette histoire latine affectait la forme d'une chronique universelle; ce qu'on a imprimé sous le nom du Religieux de Saint-Denis n'est qu'une faible partie d'une énorme compilation dont on possède, outre la partie imprimée, une

partie manuscrite allant de 768 à 1270 et conservée dans les mss. 553 et 554 de la bibliothèque Mazarine). — Perret. La paix du 9 janvier 1478 entre Louis XI et la république de Venise (d'après des documents inédits). = Bibliographie. *Abbé Gayet.* Le Grand Schisme d'Occident (analyse consciencieuse de la collection du Vatican intitulée *De schismate*; mais il est évident que l'auteur n'a pas su lire le texte qu'il avait sous les yeux; les documents, et par conséquent les traductions, fourmillent de fautes. Quant au fond du débat, l'auteur tient résolument pour Clément VII contre Urbain VI. Il vaut mieux rester dans le doute sur le point de droit). — Les Heures du maréchal Boucicaut (notice sur un ms. acheté par le marquis de Villeneuve en Angleterre et publié pour la Société des bibliophiles français avec 10 planches en fac-similé). — *Bonnabelle.* Courte étude sur Montfaucon-en-Argonne (intéressant pour l'histoire des trois derniers siècles). — *Riston.* Contribution à l'étude du droit coutumier lorrain : des différentes formes de la propriété en Lorraine (bon). = Chronique. Un pèlerinage à Jérusalem dans la première moitié du xie siècle (publie la charte de fondation du prieuré de N.-D. de la Ferté-Avrain, entre 1033 et 1036; le fondateur y mentionne des reliques du saint sépulcre qu'il avait rapportées d'un pèlerinage à Jérusalem). — Bruel. Une charte à retrancher de l'histoire des Normands (publiée par Champollion-Figeac dans son *Ystoire de li Normant*). — Un nouveau ms. du Canarien.

2. — La Révolution française. 1890, 14 avril. — Bizos. La comédie littéraire sous la Révolution. — Lemas. Ignace de Cazeneuve, évêque constitutionnel des Hautes-Alpes, membre de la Convention. 1er art. — Aulard. La diplomatie du premier Comité de salut public; suite (avec l'Autriche et le landgrave de Hesse-Cassel; Cobourg, dans une entrevue que raconte Chérin, fit en avril 1793 des avances à la France; la paix eût été possible si la France avait voulu un roi. Négociations avec les États neutres et en particulier avec l'Allemagne; après que les États allemands, pressés par la Prusse et l'Autriche, eurent déclaré la guerre à la France, le Comité ne cessa d'entretenir des rapports amicaux avec beaucoup d'entre eux, de façon à rendre possible à leur amour-propre le système d'inertie qui leur était conseillé par leur intérêt). — Les adhésions aux Bourbons en 1814. — Acte de naissance de Condorcet (17 sept. 1743). = 14 mai. Debidour. Le colonel Fabvier, 1re partie, 1815-1819 (montre, surtout d'après les lettres du colonel, comment Fabvier est entré peu à peu dans le parti de l'opposition contre les ultras). — Lemas. Ignace de Cazeneuve, évêque constitutionnel des Hautes-Alpes, membre de la Convention; suite et fin (il donna sa démission en 1798 et mourut en 1806, après avoir fait une profession de foi, entière et sans réserve, de catholicisme orthodoxe). — Aulard. La diplomatie du premier Comité de salut public; suite (négociations avec la Pologne, la Suède, le Danemark et la Turquie. On y voit de nouveau que, sous l'influence de Danton, cette diplomatie fut aussi conservatrice que possible; elle acceptait même, comme un fait accom-

pli, le partage de la Pologne). — Les erreurs du *Moniteur* (« on ne saurait trop conseiller aux historiens de ne jamais reproduire les textes de lois d'après le *Moniteur*, qui ne les donne presque jamais exactement; il faut les emprunter soit aux procès-verbaux des assemblées, soit au *Bulletin des lois*, et, pour la période antérieure à la création de ce *Bulletin*, à la *collection Baudoin* ou à la *collection du Louvre* »).

3. — Archives historiques, artistiques et littéraires. 1890, 1er mars. — Roserot. Charte inédite de Jean, sire de Joinville, 1266 (en français). — Welvert. Projets de mariage princier : le dauphin (Louis XVI) et Amélie de Saxe; l'électeur de Saxe et Clotilde de France; fin au 1er avril (d'après d'intéressants documents inédits). — Une charte du bienheureux Gobert d'Apremont, 1235 (elle constate un véritable acte de félonie accompli par ce peu respectable seigneur lorrain). — Condamnation à mort d'un pauvre pour avoir mangé pendant le carême de la viande de cheval et de veau crevés, 1629. — Le cœur de Turenne (il est actuellement conservé au château de Saint-Paulet, qui appartient au prince de la Tour-d'Auvergne). — Quelques dates inédites de la jeunesse de Talleyrand. = 1er avril. Brenet. La musique du roi et les cérémonies de l'ordre du Saint-Esprit, 1594-1595 (d'après des comptes de l'époque). — Inventaires des archives des ducs de Bourgogne, 1397 et 1448 (simples indications). — Réforme de l'abbaye de Moutier d'Ahun, 1611. — Les gens de couleur en France au XVIIIe s. (cite des extraits d'édits royaux du règne de Louis XVI, où il est parlé des nègres en termes fort rudes). = 1er mai. A. Lefranc. Opinion d'un publiciste français du XVIe s. sur l'avenir de la Russie (extrait d'une lettre d'Hubert Languet à Calvin de Wittemberg, 26 août 1558, qui est publiée au *Corpus reformatorum* sous le n° 2942). — P. Laurent. Avant et après la bataille de Rocroy (notes sur les approvisionnements fournis aux troupes royales par les habitants de la ville pendant l'investissement, et sur les dépenses faites pour le transport des prisonniers). — Flammermont. Un passage inédit des mémoires de Dufort de Cheverny sur le mariage du baron de Breteuil, 1752 (montre avec quel arbitraire le récent éditeur des mémoires a utilisé le manuscrit original).

4. — Bulletin critique. 1890, 15 avril. — *Abbé Thomas.* Les temps primitifs et les origines religieuses d'après la Bible et la science (ouvrage sage et raisonnable). — *P. Viollet.* Histoire des institutions politiques et administratives de la France. T. I (article intéressant de M. Beaudouin). — *Comte de Panisse-Passis.* Les comtes de Tende de la maison de Savoie (beau volume, qui contient de très nombreux documents inédits). — *R. de Maulde La Clavière.* Les origines de la Révolution française au commencement du XVIe siècle (ouvrage prétentieux, plein d'exagérations et même d'erreurs). = 1er mai. *Hauréau.* Des poèmes latins attribués à saint Bernard (l'auteur démontre que ces attributions sont presque toujours sans valeur). — *A. de la Borderie.* Cartulaire de

l'abbaye de Landevenec, 1re livraison. — *Id.* Recueil d'actes inédits des ducs et princes de Bretagne, XIe-XIIIe s. = 15 mai. *J. Havet.* Les origines de Saint-Denis (l'abbé Duchesne accepte la plupart des conclusions de l'auteur; quelques réserves seulement sur les compagnons de saint Denis). — *Chanoine Reusens.* Éléments d'archéologie chrétienne (excellent résumé de travaux antérieurs). — *Id.* Manuel d'archéologie chrétienne (résumé suffisant de l'ouvrage précédent). = 1er juin. *Charles* et *Froger.* Gesta domni Aldrici (nouvelle édition de ce texte intéressant; la critique des éditeurs est tout à fait insuffisante).

5. — Journal des Savants. 1890, avril. — Perrot. Tirynthe; 2e article (description de cette citadelle d'après le récent ouvrage de Schliemann). — Hauréau. Le cartulaire de l'Université de Paris; 2e art. (notes fort érudites sur certains personnages nommés au cartulaire); fin en mai. — Berthelot. Sur les registres inédits du laboratoire de Lavoisier; fin. = Mai. Boissier. Inscriptions romaines de Bordeaux (analyse le t. II de la belle publication de M. C. Jullian). — Wallon. Lettres de saint Vincent de Paul; 3e art. — Edm. Le Blant. Le Talmud de Jérusalem.

6. — Polybiblion. 1890, mai. — *Abbé Mémain.* Les origines des églises de la province de Sens, ou l'apostolat de saint Savinien (critique virulente du mémoire publié par Ch. Cuissard dans les *Mém. de la Soc. archéol. de l'Orléanais,* XXI). — *Chanoine Guers.* Récits et souvenirs de 1870-71; les soldats français dans les prisons d'Allemagne.

7. — Revue critique d'histoire et de littérature. 1890. N° 15. — *Houssaye.* Aspasie, Cléopâtre, Théodora (études amusantes, mais par trop fantaisistes). — *Viollet.* Histoire des institutions politiques de la France. T. I (critique ingénieuse et subtile par M. J. Flach). = N° 16. *Willems.* Le droit public romain (6e édition, très remaniée). — *Waddington.* De Huberti Langueti vita (voir le travail du même auteur, mais en français, dans la *Revue hist.,* XLII, 241 et suiv.). — *Fay.* Souvenirs de la guerre de Crimée, 1854-56 (de très bonnes choses, par un ancien aide de camp de Bosquet). — *Id.* Marches des armées allemandes du 31 juillet au 1er septembre 1870 (excellent). = N° 17. *Poole.* Catalogue of coins of the shahs of Persia in the British museum (excellent). — *A. de Barthélemy.* Manuel de numismatique ancienne (seconde édition très remaniée, surtout en ce qui concerne les monnaies gauloises et ibériques. Beaucoup de lacunes encore dans le reste). — *Ul. Robert.* Les signes d'infamie au moyen âge (bon). = N° 18. *Fræhlich.* Das Kriegswesen Cæsars (bon). — *Platon.* Le mallus *ante theoda* et le mallus *legitimus* (contre la théorie de Sohm qui refuse de voir aucune intervention du pouvoir politique dans les tribunaux populaires chez les Germains). — *Berenzi.* Storia di Pontevico (bon). = N° 19. *H. Berger.* Die Vorbereitung für die Geographie der Erdkugel (relève avec beaucoup d'érudition et d'intelligence les faits prouvant que les Grecs admettaient la sphéricité de la terre. Cette doctrine, déjà admise par les Pythagori-

ciens, fut définitivement placée à son rang dans la science par Aristote). — *Guldenpenning*. Die Kirchengeschichte des Theodoret von Kyrrhos (étude sur les sources de cette histoire, qui doit avoir été composée en 448 ou 449). — *Teicher*. General Kleber (superficiel). = N° 20. *Cagnat*. Cours d'épigraphie latine, 2e édit. — *Wattenbach*. Die Briefe des Canonicus Guido von Bazoches (bon). — *Rojas*. Miranda dans la Révolution française (beaucoup de menues erreurs, mais recueil intéressant de documents rarissimes). — Le général Miranda (inutile). = N° 21. *Dutt*. A history of civilisation in ancient India based on sanscrit literature (œuvre remarquable d'un savant hindou qui est au courant des travaux critiques de l'Europe moderne). — *Lanery d'Arc* et *Grellet Balguerie*. La piuzela d'Orlhienx (les auteurs donnent pour inédit un texte qu'a publié depuis longtemps Quicherat; en outre, leur édition même est sans valeur). — *Boissonnade*. Histoire des volontaires de la Charente pendant la Révolution, 1791-94 (excellent, et fait exclusivement d'après les sources). — *Leger*. Russes et Slavons (sept études très instructives sur le monde slave). = N° 22. *E. Curtius*. Unter drei Kaisern. Gesammelte Reden und Aufsætze (intéressants détails biographiques sur des savants allemands contemporains). — *Welzhofer*. Geschichte des Griechischen Volkes bis zur Zeit Solons (cette histoire s'adresse au grand public; elle est écrite dans un esprit très accentué de dénigrement envers la science allemande). — *Antoine* et *Lallier*. Salluste; conjuration de Catilina (très bonne édition). — *Abbé Duchesne*. Origines du culte chrétien (sauf en ce qui touche les premiers temps où l'auteur se paie trop aisément de mots, son livre est excellent, d'une érudition sûre d'elle-même et instructif). — *Perrens*. Histoire de Florence, 1434-1531. T. III (fin de ce remarquable travail).

8. — **Revue archéologique**. 1889, nov.-déc. — Deloche. Étude sur quelques cachets et anneaux de l'époque mérovingienne; suite en janv.-févr. — Menant. Le cylindre d'Ourkham, au Musée britannique (met en doute l'authenticité de ce cylindre). — Sayce. Les tablettes cunéiformes de Tel-el-Amarna (ces tablettes permettent de constater qu'au XVe siècle avant notre ère des relations littéraires actives existaient entre la Babylonie, l'Égypte, la Cappadoce orientale, etc.; elles avaient pour instrument la langue et l'écriture de la Babylonie; il y avait aussi des sémites dans les hauts emplois de la cour égyptienne. Ces tablettes permettent encore de comprendre la légende derrière laquelle Manéthon a dissimulé l'histoire de l'Exode). — Mowat. Inscriptions de la cité des Lingons conservées à Dijon et à Langres. — Collignon. Catalogue des vases peints grecs et gréco-italiens de la collection de M. Bellon; suite et fin en janv.-févr. — Müntz. Le pape Urbain V; essai sur l'histoire des arts à Avignon au XIVe siècle. — Cagnat. Revue de publications épigraphiques relatives à l'antiquité romaine. = 1890, janvier-février. M. de Vogüé et le P. Delattre. Nécropole punique de Byrsa. — Dr Carton. Les nécropoles païennes de Bulla Regia. — A. Castan. Deux épitaphes romaines de femmes, ayant fait partie de l'avenue sépulcrale de

Vesontio. — F. DE MÉLY. Les reliques du lait de la Vierge et la galactite. — BAPST. Le tombeau de saint Piat.

9. — Bulletin de correspondance hellénique. 1890, mars-avril. — HOLLEAUX. Fouilles au temple d'Apollon Ptoos; inscriptions; suite (résume les principaux traits concernant l'histoire des jeux *Ptoia* et de l'oracle du temple). — JAMOT. Terres cuites archaïques de Tanagra. — RADET. Inscriptions de la région du Méandre (publie 16 inscriptions, la plupart de basse époque). — GIANNOPOULOS. Inscriptions de l'éparchie d'Almyros. — FOUGÈRES. Fouilles de Mantinée, 1887-88, 2e partie : topographie intérieure (avec un plan du Bouleutérion). — PATON. Inscriptions de Rhodes. — FOUCART. Inscriptions de la Carie : Lagina, Panamara, Pedasa.

10. — Mélanges d'archéologie et d'histoire. (École française de Rome.) 1890, avril. — A. MARTIN. L'édition de Polybe par Isaac Casaubon, 1594-1609 (publie quatre lettres relatives au prêt d'un ms. grec de Polybe fait par le duc d'Urbin à Casaubon. Deux de ces lettres sont de Casaubon lui-même; une autre, en italien, est de notre ambassadeur à Venise; la dernière est de Henri IV remerciant le duc d'Urbin du service qu'il avait rendu à un savant français). — L. GUÉRARD. Les lettres de Grégoire II à Léon l'Isaurien (ajoute de nouveaux arguments à ceux qu'a déjà présentés l'abbé Duchesne pour établir que ces lettres ne sont pas authentiques. Elles paraissent avoir été fabriquées au IXe siècle même par un clerc byzantin et se rapportent peut-être aux origines de la légende d'après laquelle Grégoire II aurait secoué le joug de l'autorité impériale, même au point de vue politique, et aurait dans ce but conclu une alliance formelle avec les Francs). — P. BATIFFOL. Chartes byzantines inédites de Grande-Grèce (publie deux chartes importantes, l'une pour l'établissement des Normands en Calabre, 1079, l'autre pour l'histoire de l'abbaye de Mileto). — AUVRAY. Note sur un traité des requêtes en cour de Rome du XIIIe siècle (conservé dans un ms. de la bibliothèque de Tours; il a dû être composé vers la fin de 1226). — E. LANGLOIS. Un document relatif à Richard de Fournival (publie une charte de 1246 analysée dans les *Registres d'Innocent IV* par M. E. Berger). — DUCHESNE. Les régions de Rome au moyen âge (répond au mémoire de M. Re analysé plus haut, p. 224 : 1° le système des quatorze régions d'Auguste a été abandonné après la guerre gothique; on en trouve encore cependant des traces dans les documents au Xe et au XIe siècle; 2° le système des sept régions ecclésiastiques, qui s'est substitué au précédent, a duré jusque vers la fin du XIe s.; 3° les douze régions du moyen âge, d'où dérivent les *Rioni* modernes, représentent la distribution militaire de la population romaine depuis les temps byzantins; ce système n'a rien à voir au point de vue topographique avec aucun des deux précédents). — GEFFROY. L'album de Pierre-Jacques de Reims; dessins inédits d'après des marbres antiques conservés à Rome au XVIe siècle.

11. — Revue de l'histoire des religions. 11e année. T. XXI, mars-avril 1890. — Courdaveaux. Saint Irénée (sa vie; ses doctrines; points sur lesquels il est d'accord avec l'orthodoxie actuelle et sur lesquels il s'en sépare). — Amélineau. Les traités gnostiques d'Oxford; 1er art. (estime que les deux traités en papyrus Bruce, conservés à Oxford, ont été composés entre 130 et 140 de notre ère; analyse de ces traités).

12. — Revue des études juives. T. XX. 1890, janvier-mars. — J. Halévy. Recherches bibliques (art. 19 : vérifications documentaires de deux données bibliques relatives à Sennachérib). — Loeb. Notes sur l'histoire des Juifs (l'accusation du sang; les Juifs de Saint-Quentin sous saint Louis, etc.). — Kaufmann et Reinach. Nouvelles remarques sur l'inscription d'Auch. — Kaufmann. Contributions à l'histoire des Juifs en Italie (1° les ducs d'Este et les banques de prêt des Juifs de Ferrare; 2° arrivée des Juifs d'Espagne à Ferrare en 1492; 3° la situation des Juifs dans le royaume de Naples de 1533 à 1540; 4° les signes jaunes des Juifs à Ferrare, à Rome et à Milan; 5° la quête pour les Marranes expulsés de Pesaro; avec 15 pièces justificatives). — Cazès. Antiquités judaïques en Tripolitaine. — S. Reinach et J. Lévi. Les Juifs d'Orient d'après les géographes et les voyageurs. — Kracauer. Additions à l'histoire de la persécution des Juifs dans la Haute-Silésie en 1533. — L. Modona. Deux inventaires d'anciens livres hébreux. — W. Bacher. La conversion des Khazars d'après un ouvrage midraschique.

13. — Nouvelle revue historique de droit. 1890, mars-avril. — Esmein. La juridiction de l'Église sur le mariage en Occident; étude historique (jusqu'au xe s., la juridiction de l'Église sur le mariage est purement disciplinaire. A cette époque, par suite de l'affaiblissement du pouvoir royal, elle acquiert pleinement le droit de juridiction et de législation en matière matrimoniale, qu'elle perdit à son tour du xvie au xviiie siècle dans la plupart des états catholiques. La Révolution créa le mariage civil, que le droit romain avait connu et que les romanistes du xvie siècle avaient maintes fois commenté; mais elle emprunta au droit canonique plus d'une de ses dispositions de fond ou de forme). — Jarriand. La succession coutumière dans les pays de droit écrit; fin. — Audibert. Histoire de la propriété prétorienne et de l'action paulicienne (analyse de l'ouvrage récent de M. Appleton). — M. Fournier. Notes et documents sur l'université de Rennes et sur Lanjuinais, professeur de droit canon à Rennes (complète, à l'aide de documents inédits, l'ouvrage de M. Chénon sur les anciennes facultés de droit de Rennes; précise les rapports de la faculté avec le parlement et la ville; donne des renseignements sur Lanjuinais d'après des notes communiquées par son petit-fils). — Périès. Le style de chancellerie de l'ancienne faculté de droit de Paris.

14. — Revue générale du droit. 14e année. 1890, mars-avril. — Arbois de Jubainville. La saisie immobilière dans le Senchus Môr.

15. — Revue maritime et coloniale. 1890, avril. — Kéraval. Histoire d'une flotte du temps passé; chroniques maritimes d'Anvers; suite, 1810-1811; fin en mai.

16. — Le Spectateur militaire. 1890, 15 avril. — Duquet. A propos des souvenirs des guerres de Crimée et d'Italie; réponse au général Lebrun (des fautes commises par Mac-Mahon à Melegnano et à Solferino). — Lettres sur la campagne du Mexique. = 15 mai. Duquet. Bazaine et Maximilien (au sujet du livre de M. Gaulot : *l'Empire de Maximilien*, qui est moins un livre d'histoire qu'un plaidoyer en faveur de Bazaine, composé à l'aide de documents vendus par Bazaine lui-même à M. Ernest Louet, ancien payeur en chef du corps expéditionnaire; du livre, il ne reste que les documents qui d'ailleurs ont une réelle valeur). = 1er juin. Crozat. Charles Du Puy Montbrun, 1530-1575.

17. — Revue celtique. Janv.-avril 1890. — Duchesne. La vie de saint Malo (nous en avons deux vies, l'une anonyme, l'autre due à Bili, qui fut évêque d'Alet à la fin du IXe siècle. Toutes deux sont de la fin du IXe siècle; elles sont indépendantes et ont pour source commune une vie écrite sous Louis le Pieux; celle de Bili est la plus fabuleuse. Nous savons peu de choses certaines sur la vie de saint Malo; seulement qu'il fut évêque au temps de Dagobert et de Judicaël et qu'il dut quitter son évêché pour se réfugier à Saintes où il mourut). — Saglio. Les *Bracae* et les *Hosae* (les *Bracae* étaient des pantalons longs, soit gaulois, soit germains; les *Hosae* sont des bas, de longues guêtres; mais ce nom a été donné parfois à des pantalons; il a pris tout à fait ce sens dans les temps modernes. M. S. appelle à tort Paul Diacre du nom de Warnefried, qui n'appartient qu'à son père). — Loth. Les anciennes litanies de saints en Bretagne (identifie à deux ou trois près les noms de saints contenus dans les quatre listes publiées par Mabillon, Kerdanet, d'Arbois et Warren). — D'Arbois de Jubainville. Les Gaulois et les populations qui les ont précédés dans l'Italie du Nord (étudie par les désinences des noms de lieux en *asco, asca,* l'extension des Ligures en Ligurie, Piémont, Lombardie, Tessin, Massa-Carrara et Émilie, et celle des Gaulois dans toute l'Italie du Nord et du Nord-Est, d'après les désinences en *acco, aco, ago*). — A. de Barthélemy. Essai de classification chronologique de différents groupes de monnaies gauloises (de Marseille, vers 450 avant J.-C.; imitation de Rhoda, 220; bronze de Biterra et des Longostalètes, 220; monnaies d'or, 199; deniers d'argent du Sud-Est, 100; monnaies autonomes des villes libres et alliées, 50). — S. Reinach. Lettre (M. R. fait remarquer que les *Simulacra* de Mercure, signalés par César en Gaule, doivent être les menhirs très semblables aux Ἑρμαῖ grecs. Cette observation de M. R. constitue une véritable découverte et sera probablement accueillie avec faveur par les savants).

18. — Annales de l'école libre des sciences politiques. 5e ann., n° 2. — Chr. Schefer. Louis XIV et Charles XII (expose les efforts déployés par le ministre de France, comte de Guiscard, pour attirer

Charles XII à l'alliance française au début de la guerre de la succession d'Espagne. Tout ce que Guiscard put gagner, fut de mettre à la solde de la France le duc de Holstein, qui avait de l'influence sur Charles XII). — Poinsard. Le crédit public et les emprunts sous le consulat et l'empire. — Matter. La constitution hongroise, 1861-1889; fin. — Borgeaud. Premiers programmes de la démocratie moderne en Angleterre, 1647-1649 (intéressant pour l'histoire, encore si obscure, des origines de la toute-puissance exercée par Cromwell. Il se servit du mouvement démocratique, très fort dans l'armée, pour arriver au pouvoir, puis il répudia la démocratie). — D'Aubigny. L'affaire de Port-Egmont; la chute de Choiseul (expose comment l'affaire des îles Malouines ou Falkland amena la chute de Choiseul. Ce dernier n'a pas fait acte de duplicité, en s'opposant ouvertement à la guerre que l'Espagne désirait déclarer à l'Angleterre, et y poussant en secret; mais il voulait ménager la situation et par là donna prise contre lui. Ses ennemis le perdirent en persuadant au roi que le duc désirait secrètement la guerre).

19. — Le Correspondant. 10 avril. — Lacombe. Berryer en 1830. Le procès des ministres (fin; rôle de Berryer comme défenseur de M. de Kergorlay). — Duchalet. Les arts sous Louis XIV (d'après le livre de M. Jouin sur Charles Le Brun). = 25 avril. H. Delorme. Mémoires et correspondance du comte de Villèle (analyse du t. V). — Lefébure. Le roi Mystère. Les dernières années du roi Charles-Albert (d'après le nouveau volume de M. Costa de Beauregard). = 25 mai. L. Perey. Un petit-neveu de Mazarin. Louis Mancini Mazarini, duc de Nivernais (ses origines; son mariage à quatorze ans avec Mlle de Pontchartrain, d'un an et demi plus âgée que lui, ses débuts à l'armée et dans le monde; sa liaison avec la comtesse de Rochefort; ses succès sur le théâtre des Petits-Cabinets, organisé par Mme de Pompadour). = 10 juin. Projet de mariage de Napoléon Ier avec la grande-duchesse Anne de Russie. Correspondance secrète de Champagny et de Caulaincourt. — Dronsart. La princesse de Lieven et le comte Grey (d'après leur correspondance récemment publiée. Avant d'être l'amie et la conseillère de M. Guizot, Mme de Lieven avait été celle de L. Grey. Leurs lettres éclairent les relations diplomatiques de l'Angleterre et de la Russie, et les côtés intimes de la politique intérieure de l'Angleterre). — L. Pérey. Un petit-neveu de Mazarin. II. La disgrâce de Maurepas (en 1746. Le duc de Nivernais plaida courageusement auprès de Mme de Pompadour la cause de son beau-frère).

20. — La Nouvelle Revue. 1890, 15 mai. — Tatistcheff. Alexandre Ier et Napoléon, d'après leur correspondance inédite (d'après les lettres de Napoléon au tsar, publiées dans la *Correspondance*, et celles du tsar à Napoléon dont les originaux se trouvent aux archives de Russie et qui sont inédites. Publie 15 lettres relatives aux rapports du tsar avec Bonaparte, 1801-1803, et au rapprochement de la Russie et de l'Angleterre); suite le 1er juin (négociations de Napoléon avec la Russie

avant et après Austerlitz. Publie le texte « inédit » du traité d'alliance signé à Tilsitt entre Alexandre et Napoléon. Mais il faut savoir que ce texte a déjà été publié il y a trois ans par M. Auguste Fournier, de Vienne; de même, la plupart des pièces données comme inédites dans le 1er article de M. Tatistcheff sont publiées depuis longtemps. Avant d'écrire, l'auteur eût été bien inspiré s'il avait étudié son sujet avec soin).

21. — Revue des Deux-Mondes. 1890, 15 avril. — Taine. La reconstruction de la France en 1800. Le défaut et les effets du système. 1er art. : la société locale; fin le 1er mai. — Montégut. La duchesse et le duc de Newcastle. 1er art. : la duchesse (très curieuse étude, d'après les œuvres mêmes, fort difficiles à rencontrer en librairie, de la duchesse. Elle s'appelait Marguerite Lucas; elle fut dame d'honneur de la reine Henriette d'Angleterre qu'elle suivit en exil. C'est à Paris qu'elle épousa, en 1667, le marquis, plus tard duc de Newcastle). — Comte H. Delaborde. L'Académie des beaux-arts depuis la fondation de l'Institut. 6e art. : 1824-1830; 7e art., le 15 mai : sous la monarchie de juillet. — Comte Vitzthum. Catherine II, d'après des mémoires inédits (l'auteur déclare qu'il lui est interdit de révéler le nom de l'auteur de ces mémoires; on sait seulement que c'était une femme, une comtesse, qui avait été admise à l'âge de quatorze ans dans l'intimité de l'impératrice. Les extraits qu'on donne ici ajoutent quelque peu à la physionomie de l'impératrice, mais rien à l'histoire générale). = 1er mai. Duc de Broglie. Fin du ministère du marquis d'Argenson; 7e art. : conférence de Bréda, disgrâce du marquis (il est deux reproches que la postérité française a le droit de faire à d'Argenson : il ne s'est jamais défié de Frédéric et n'a pas su se servir du maréchal de Saxe). — Boissier. Le christianisme et l'invasion des barbares. 3e art. : le lendemain de l'invasion (étudie et compare les œuvres de saint Augustin, d'Orose et de Salvien; montre que l'Église s'est résignée assez vite aux conséquences politiques des invasions, et quel bienfait il en est résulté pour la civilisation). — A. Croiset. Hérodote et la conception moderne de l'histoire. — Valbert. La correspondance diplomatique du comte Pozzo di Borgo et du comte de Nesselrode. — Brunetière. Le bilan de Voltaire (Voltaire n'a pas eu d'idées originales; il ne pense que d'emprunt; il a exprimé supérieurement les idées des autres et de son temps, mais on pourrait l'ôter de son siècle sans que l'esprit du siècle change beaucoup). = 16 mai. Comte d'Haussonville. Mme de Lafayette et Ménage. — Souvenirs du baron de Barante, 1801-1805 (ces souvenirs paraîtront bientôt en volume). — Liard. Les facultés françaises en 1889. 3e art. : l'Avenir, les Universités. = 1er juin. Valbert. Les Anglais en France pendant la Révolution (d'après l'ouvrage récent de M. John Alger; entre autres détails intéressants, M. Alger a fort bien montré qu'il ne faut accorder aucune créance aux Mémoires de Me Elliott).

22. — Revue politique et littéraire. 1890, 1er semestre, n° 4. — Charles Bigot. Amédée, duc d'Aoste. = N° 5. Gebhart. Le mysticisme de Dante. = N° 6. Monin. La chanson historique pendant la Révolu-

tion, de 1787 à 1791. — Vallery-Radot. L'esprit militaire en France depuis cent ans. — A. Barine. Les sermons de Savonarole. = N° 8. Monchoisy. La Bégum Sombre (histoire de Walter Reinhard, Allemand au service de la France dans l'Inde, qui fit aux Anglais, surtout depuis 1761, une guerre acharnée. Il fut surnommé « le Sombre » par ses soldats. Il servit d'abord Mir Cassim, nabab du Bengale, puis le Grand-Mogol lui-même, Shah Ali, qui le récompensa en lui donnant, vers 1772, la principauté de Sirdannah. Il y mourut en 1778. Il avait épousé une jeune fille musulmane, sa Bégum, qui lui survécut jusqu'en 1836, et qui continua de régner dans Agra jusqu'en 1804 où elle se soumit aux Anglais. Un fils de son mari, Dyce Sombre, est mort à Paris en 1851). = N° 10. A. Malet. Le comte de Vergennes; étude diplomatique (portrait de l'homme privé et de l'homme public). = N° 13. Levinck. Un aventurier turc au XVIIe siècle : Sultan Jahja, autrement dit le comte Alexandre de Montenegro (analyse sa biographie publiée récemment à Trieste par M. Catualdi. Il se fit passer, ce qu'il était peut-être en réalité, pour un fils du sultan Mohammed; il naquit en 1585 et mourut en 1649, au moment où il venait de prendre Risano pour le compte des Vénitiens, et où il s'apprêtait à révolutionner l'Albanie). — Viguié. La fête de Pâques (origines juives de la fête; comment la date en fut déterminée, et comment on la célébrait dans l'ancienne Église). = N° 15. Lévy-Bruhl. L'Allemagne littéraire de Napoléon Ier. — A. Rambaud. Les origines de la diplomatie russe (surtout sous Ivan le Terrible). = N° 16. Barine. L'Italie mystique. = N° 19. Louis Havet. Ernest Havet, son enseignement et ses écrits. = N° 21. Fr. Bouillier. La société royale des sciences de Montpellier au XVIIIe siècle. — S.-B. de B. Le jury en Angleterre; lord Erskine, Fox et les « libel laws. »

23. — Académie des inscriptions et belles-lettres. 1890. *Séances.* 2 avril. — A. des Michels. Le testament d'un roi d'Annam (dans son testament ce roi expose à sa manière sa conduite pendant la guerre faite à Siam; intéressant pour l'histoire de l'Indo-Chine). = 11 avril. M. Schwab. Inscriptions hébraïques de la première moitié du XIVe s. — Rodocanachi. Le ghetto de Rome (d'après des documents tirés des archives romaines). — Prou. Note sur les Antobroges (peuple gaulois de l'Aquitaine, voisin des Ruteni; l'auteur signale trois monnaies gauloises portant le nom d'*Antuberix*, prouvant qu'on a eu raison de lire dans Pline le nom d'Antobroges). = 2 mai. Lecoy de la Marche. La prédication et les prédicateurs de la Croisade au XIIIe siècle (analyse le curieux traité du dominicain Humbert de Romans). = 9 mai. G. Paris. Robert Courteheuse à la première croisade (le combat de Robert contre l'émir Corbaran, représenté sur un des vitraux donnés à Saint-Denis par Suger, appartient à une tradition poétique qui s'effaça plus tard au profit de Godefroi de Bouillon). — Le Blant. Les sentences rendues contre les martyrs. = 16 mai. Arbois de Jubainville. Les Celtes d'Espagne (les Celtes ont certainement pénétré en Andalousie, mais ils se sont tenus loin des côtes occupées par les Phéniciens).

24. — Académie des sciences morales et politiques. *Séances et travaux.* Compte-rendu. 1890, mai. — Glasson. Les rapports du pouvoir spirituel et du pouvoir temporel au moyen âge; suite (le procès de Bernard de Saisset et celui des Templiers; débats à propos du grand schisme). Suite dans la 6e livr. : le roi et l'Église (limitation par la royauté des privilèges d'église, surtout en fait de juridiction).

25. — Société nationale des Antiquaires de France. *Séances.* 1890, 19 mars. — M. Roman communique le dessin d'un sceau en cire rouge de Jean Dalée, avocat du duc d'Orléans au siège de Tours, appendu à une quittance datée du 21 septembre 1418. Il constitue un rébus, car le type est composé des lettres I et D, d'une aile placée entre deux E. Il en rapproche la devise du dauphin, fils de Charles VI, en l'honneur de sa maîtresse la Cassinelle, ainsi composée : un k, un cygne et une aile d'oiseau. — M. Durrieu signale dans le même ordre de faits une devise peinte sur les marges d'un livre d'heures appartenant à la Bibliothèque nationale, elle consiste en une aile passée à travers une couronne qui porte écrits les mots *sans* et *ne puis*, elle doit donc se lire : « sans elle ne puis. » — M. Durrieu donne lecture d'une communication de M. Grellet-Balguerie au sujet d'une découverte, faite aux environs de Saint-Aignan-en-Guès (Loiret), de constructions anciennes qui paraissent les restes d'un cirque ou d'un théâtre romain. — M. Babelon commence la lecture d'un mémoire de M. de Laigue, consul à Cadix, sur l'origine phénicienne de cette ville. = 9 avril. M. Ulysse Robert donne lecture d'un petit mémoire sur un traité conclu le 16 juin 1129 entre la cour de Rome, avec l'autorisation du pape Calixte II, et les Génois, au sujet de la consécration des évêques de Corse; il donne notamment l'indication des sommes en argent et des petits cadeaux faits aux cardinaux et à des nobles romains.

26. — Société de l'histoire du protestantisme français. *Bulletin historique et littéraire.* 1890, n° 4. — J. Bonnet. Les premières persécutions à la cour de Ferrare, 1536 (publie un certain nombre de lettres inédites de la duchesse Renée, tirées des archives d'Este). — A. Lefranc. Ulrich de Hutten à Paris, 1517 (publie une lettre de l'archevêque de Mayence, Albert de Brandebourg, à François Ier, pour lui recommander son conseiller Ulrich de Hutten, envoyé en mission auprès de lui). — Benoît. Une lettre inédite (datée de la tour de Constance par la fille d'un protestant qui s'y trouvait enfermée pour cause de religion). — Ribard. Vingt et une femmes emprisonnées et à l'amende pour être allées à Orange, 1698 (elles furent condamnées à huit ans de prison et à 3,000 livres d'amende). — Weiss. Le culte du désert aux Vans, en 1734; dénonciations et conseils catholiques. — Read. Le Grimoire du R. P. Coton, chronique parisienne et bien authentique de l'an 1605 (publie le texte d'une série de questions adressées au diable, pour en avoir l'explication, par le célèbre Jésuite). = N° 5. Weiss. Le réformateur Aimé Maigret, le martyr Étienne de la Forge et Jean Kléberg,

dit le bon Allemand ; notes sur les premiers temps de la réforme à Lyon et à Paris, 1524-1546. — Id. Lettres de rémission accordées par François Ier à la veuve d'Étienne de la Forge, mars 1536. — R. de Cazenove. Chandieu et ses seigneurs : Antoine de la Roche-Chandieu. — Puyroche. Le château de Chandieu et les protestants de Lyon à la fin du XVIe siècle.

27. — Société de l'histoire de Paris. *Bulletin.* 1890, janv.-févr. — P. Lacombe. Annales municipales ou Annales de Paris ; publication projetée en 1786 par H.-P. Ameilhon. — Brièvе et sommaire description du monastère des Cordelières de Sainct-Marcel-lez-Paris, 1651 (par le P. Serpe). — Guiffrey. Le linge du roi, 1660-1715 (pour le service des habitants de Versailles et de Marly). — Bonnassieux. Une dénonciation sous le Directoire, au sujet de la bibliothèque du collège des Cholets.

28. — Académie nationale de Reims. *Travaux.* Année 1886-87, tome II. — Jadart, Givelet et Demaison. Répertoire archéologique de l'arrondissement de Reims. Ville de Reims (bibliographie des monuments religieux de la ville arrêtée à l'année 1889. 1re partie : anciennes paroisses conservées ; 2e partie : anciennes églises collégiales et paroissiales supprimées et détruites. Relevé très soigné, avec beaucoup de renvois bibliographiques, des documents inédits, le texte des inscriptions et des tables). — Jadart. Mémoires de Jean Maillefer, négociant et bourgeois de Reims au XVIIe siècle, publiés sur le ms. original conservé à la bibliothèque de Reims. 1re partie. Suite et fin dans l'année 1887-88, tome II (avec une introduction sur la famille de Maillefer et sur son histoire. La fin contient la continuation des mémoires de Maillefer par son fils jusqu'en 1716). — L. Demaison. Les archives de la commune d'Hermonville (inventaire des archives de cette commune, précédé d'un résumé de son histoire municipale).

29. — Annales du Gâtinais. 1889. — M. Perret. Les relations de l'amiral de Graville avec le Gâtinais (donne des détails sur la vie intime de l'amiral de Louis XII pendant ces dernières années, sur les procès qu'il eut à soutenir avec les religieuses de Chelles et sur sa succession). — Auvray. Deux mss. de Fleury-sur-Loire et de Ferrières conservés au Vatican (le manuscrit de Fleury contient, entre autres, le martyrologe versifié de Wandalbert de Prüm ; celui de Ferrières contient divers traités sur le Comput). — Tonnellier. Notes historiques sur Châtillon-sur-Loing ; la seigneurie et les anciennes institutions religieuses à l'Hôtel-Dieu. — Devaux. Mémoire sur l'élection de Pithiviers en 1698 (ce mémoire n'est pas le rapport de l'intendant ; c'est le rapport original à l'aide duquel a été composé celui de l'intendant ; il en diffère beaucoup). — Quesvers. Un procès au XVe siècle, entre l'archevêque de Sens et le doyen de Montereau-Fault-Yonne. — Denizet. L'aurore boréale de 1726. — Le Grand. Épisodes de l'occupation de Melun par le roi de Navarre, en 1358. — Stein. Jean Goujon et la mai-

son de Diane de Poitiers à Étampes. — Abbé Colas. La congrégation Notre-Dame à Corbeil.

30. — Annales de Bretagne. 1889, n° 4. — A. Dupuy. L'administration municipale en Bretagne au XVIIIe s.; chap. III : finances municipales (embarras financiers de toutes les villes de Bretagne, au XVIIIe s.; leurs causes; revenus des communautés; budget de Nantes, Rennes, Saint-Malo. Tableau des revenus des états et de 42 communautés de la province, de 1762 à 1788); suite au n° 2. = N° 2. Vignols. La piraterie sur l'Atlantique au XVIIIe siècle, notamment dans ses rapports avec le commerce breton (1er article : les corsaires barbaresques; long et intéressant); 2e art. au n° 3 (les forbans des Antilles, qui furent redoutables au XVIIIe siècle, surtout de 1713 à 1738. Ils disparurent quand eurent commencé les grandes guerres maritimes qui durèrent jusqu'en 1815). — L. Maître. Le budget du duché de Bretagne sous le règne de François II (publie un « estat de la finance fait et baillé par le duc et son conseil à P. Landoys, trésorier et receveur général de Bretaigne, » 1481-1482). — S. de la Nicollière-Teijero. Simon de Langres, évêque de Nantes, 1366-1383 (publie un acte de 1374, prouvant que Jean, frère prêcheur et archevêque de Nazareth, n'a jamais été évêque de Nantes, comme l'a dit l'abbé Travers; il a été seulement administrateur du diocèse pendant deux ans d'absence de Simon). = N° 3. Dupuy et Charvot. Journal d'un curé de campagne, 1712-65. — H. Le Jannic de Kervizal. Les Tanguy ou Tanneguy du Chastel-Trémazan (au XVe s.).

31. — Bulletin d'histoire ecclésiastique. 1890, mai-juin. — D^r^ Ul. Chevalier. Le comité de surveillance révolutionnaire et la société républico-populaire de Romans, en 1793 et 1794; suite. — Chanoine Auvergne. Précis historique des Augustins de Morestel, depuis 1425 jusqu'à la Révolution française, avec les principaux faits ecclésiastiques qui ont eu lieu à Morestel pendant ce temps-là. — F. Vernet. Bulle du pape Eugène IV en faveur du monastère de Saint-Ruf, 3 juillet 1445. — Affiliation de Bossuet à l'ordre des Chartreux, 14 août 1698.

32. — Société des Antiquaires de Picardie. *Mémoires,* 3e série, tome X, 1889. — E. Charvet. La mort du duc Charles d'Orléans, 1545 (réception faite dans Beauvais aux princesses de la cour appelées par François Ier au chevet de son fils mourant). — Comte de Hibon de Frohen. Copie de la charte du roi Philippe IV dit le Bel pour le chevalier Jean Hibon, l'an 1314, au mois d'août. — Comte de Hautelocque. Notice sur l'enseignement à Montreuil-sur-Mer jusqu'en 1804. — Darsy. Un mot sur les écoles (en Picardie, surtout au dernier siècle, avec des pièces justificatives). — V. Delattre. Enguerrand de Monstrelet, historien et prévôt de Cambrai. De sa naissance; de ses armoiries; de sa statue. — Coüard-Luys. L'écolâtre de Noyon et les écoles de cette ville jusqu'au milieu du XIVe siècle (réunit un grand nombre d'indications et de textes curieux sur ces écoles depuis le XIe s.). — A. Ledieu. L'im-

primerie et la librairie à Abbeville avant 1789. — E. Matthieu. Un artiste picard à l'étranger : Jehan Wauquelin, traducteur des Annales du Hainaut par Jacques de Guyse, de la Chronique des ducs de Lorraine et de Brabant par Edmond de Dynter (c'était aussi un habile copiste. Il travailla surtout pour Philippe le Bon, duc de Bourgogne). — R. de Guyencourt. Frais et menues dépenses d'un maître de maison au XVIIIe s. — Boudon. Notes sur les filigranes de papiers des XIVe et XVe siècles et de la première moitié du XVIe. = *Bulletin*, 1889, n° 1. Ricouard. Translation des reliques de saint Wandrille (étude sur les lieux où ont passé ces reliques en fuyant devant les Normands).

33. — Revue de Champagne et de Brie. 1890, avril. — H. Stein. La cathédrale de Meaux et l'architecte Nicolas de Chaunes. — P. Laurent. Annales de dom Ganneron, chartreux du Mont-Dieu; suite : 602-778. — Comte de Riocourt. Les archives de l'état civil de Châlons-sur-Marne.

34. — Revue historique et archéologique du Maine. 1890, 1er semestre. Tome XVII, 3e livr. — M. Fournier. La nation du Maine à l'université d'Angers au XVe siècle (publie le texte des statuts de cette nation et divers actes relatifs à cette corporation). — A. Martin. La communauté des boulangers du Mans (surtout au XVIIIe s.). — A. Joubert. Le testament de Jean de Craon, seigneur de la Suze avant 1432. — Moulard. Monographie de la Chapelle-Rainsouin, Mayenne.

35. — Revue de Gascogne. 1890, mai. — Communay. Marins basques et béarnais : IV : le capitaine de vaisseau Jacques de Saint-Cricq. — Plieux. Étude sur l'instruction publique à Lectoure; chap. XII : écoles de filles (depuis la fin du XVe siècle). — Abbé Breuils. Églises du Bas-Armagnac d'après une enquête de 1546; suite.

36. — Revue de l'Agenais. 1890, mars-avril. — Tholin. La ville d'Agen pendant les guerres de religion du XVIe s.; suite : Henri IV à Agen. — Lauzun. Les couvents de la ville d'Agen avant 1789; suite : les Annonciades. — Communay. Le conseiller Pierre de Lancre; fin. — Habasque. Le dernier duc d'Aquitaine : X. J. M. de France; fin (mort à cinq mois, le 22 février 1754; des cérémonies publiques auxquelles donnèrent lieu sa naissance et sa mort).

37. — Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. *Bulletin.* Année 1889, 43e vol. — Fr. Molard. Les donnés et les données dans le département de l'Yonne (il est question ici des personnes qui se donnaient ou étaient données, sous certaines conditions, à des autels, à des églises ou à des monastères; les archives de l'Yonne contiennent un grand nombre d'actes d'oblation à partir de 1252. Les oblats promettaient chasteté et obéissance, mais ne prononçaient pas les grands vœux; ils conservaient la possession d'une partie de leurs biens et pouvaient tester; enfin ils n'étaient pas engagés irrévocablement. Leur situation était donc intermédiaire entre la vie mondaine et la vie religieuse). — Henri Monceaux. La Révolution dans le département de

l'Yonne; essai bibliographique, 1788-1800; suite. — Max Quantin. Notes tirées de l'ouvrage de M. Ernest Petit intitulé : *Itinéraires de Philippe le Hardi et Jean Sans-Peur, ducs de Bourgogne* (notes concernant le département actuel de l'Yonne). — Id. Rapport sur une collection de copies d'arrêts criminels du Parlement et des Grands-Jours de Troyes faite par M. le comte de Chastellux, 1535-1614.

---

38. — Revue de Belgique. 1890, 15 avril. — H. Pergameni. L'éloquence politique sous la Révolution.

39. — Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique. 1889, n° 2. — De Raadt. Les seigneuries du pays de Malines. Berlaer et ses seigneurs (intéressante étude d'histoire locale faite d'après les archives).

40. — Bulletin de la Société royale d'histoire de Belgique. 1889, n° 4. — A. Wauters. Le mot latin *formator*, au moyen âge, avait la signification de professeur. — L. Devillers. Le Hainaut sous la régence de Maximilien d'Autriche, 1490-1494 (ce sont les pièces justificatives de l'important travail déjà signalé). — E. Bacha. Les collections historiques des archives du Vatican (expose les divisions principales et en apprécie l'importance respective). — E. Bacha. Les archives farnésiennes de Naples. = 1890, n° 1. Ch. Piot. Sur deux publications étrangères qui contiennent des détails relatifs à la Belgique (il s'agit 1° de l'ouvrage de J.-B. Kirsch : *Lutticher Schisma vom Jahre* 1238, et 2° du livre de J. Rübsam : *Johann-Baptista von Taxis, ein Staatsmann und Militær unter Philip II und Philip III*, 1530-1610. M. Piot expose leur importance pour l'histoire des Pays-Bas). — P. Pirenne. La version flamande et la version française de la bataille de Courtrai (dissertation ingénieuse et pleine d'érudition sur les différentes versions relatives à la bataille de Courtrai. La version d'origine française s'est substituée à la version nationale, et même celle-ci a complètement disparu depuis la fin du XIVe siècle et n'a été exhumée que de nos jours).

41. — Messager des sciences historiques de Belgique. 1890, 1re livraison. — Voituron. Notice sur le local de la Confrérie de Saint-Georges à Gand, de 1381 à 1796 (la gilde gantoise de Saint-Georges était la plus grande et la plus puissante des confréries d'arbalétriers de la Flandre). — Le collège Saint-Norbert à Rome (fondé en 1526 par Adrien Stalpaerts, prélat de l'abbaye de Tangerloo). — Th. de Raadt. Les seigneuries du pays de Malines. Keerbergen et ses seigneurs; suite (XVIe s.). — Schoormann. Anciennes tombes et épitaphes de l'hospice de Wennemaer à Gand. — Vander Haeghen. Deux fonctionnaires de l'ancien régime (différend entre le clerc et le greffier des États de Flandre, concernant une somme de 15 florins que le clerc touchait annuellement pour le collationnement des comptes, et que le conseiller lui disputait. 1790). — P. Frederico. Une fille de Ryhove (il s'agit de Jeanne de la Kethulle, fille de François, seigneur de Ryhove, et femme de J. Daniel, écuyer de Deresbery, au comté de Chester, lequel joua un rôle infâme

dans le procès du comte d'Essex, le célèbre favori d'Élisabeth. Il est question de ce Daniel dans les *Annales* de Camden ; il était mort en 1610).

42. — Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie. 1889, nos 7 et 8. — H. Schuermans. Verres « façon de Venise » fabriqués aux Pays-Bas. — A. de Loë. L'archéologie préhistorique, gauloise, gallo-romaine et franque à l'exposition de Paris.

43. — Le Muséon. IX, 2. — E. Drouin. Notice historique et géographique sur la Characène. — A. Van Hoonacker. Néhémie et Esdras. Une nouvelle hypothèse sur la chronologie de l'époque de la restauration. — C. Massaroli. Grande inscription de Nabuchodonosor. — Ph. Colinet. Les principes de l'exégèse védique d'après MM. R. Pischel et K. Geldner.

44. — Revue de l'instruction publique en Belgique. 1890, 2e livr. — Thil-Lorrain. Pierre l'Hermite, à propos de l'ouvrage de M. Hagenmeyer (dégage de l'ouvrage allemand les principaux faits qui intéressent l'histoire des croisés belges).

45. — Revue belge de numismatique. 1890, 2e livr. — M. de Man. Mélanges de numismatique zélandaise. — G. Cumont. Monnaies franques découvertes dans les cimetières francs d'Éprave (ces monnaies n'ont pas été faites par les Francs ; elles semblent être l'œuvre de faux monnayeurs assez inhabiles et ont sans doute été émises à une époque de décadence et d'éclipse momentanée du pouvoir impérial). — T. de Witte. Recherches numismatiques (monnaies d'or frappées à Mons par Philippe II au titre de comte de Hainaut ; — les méreaux de l'église de Saint-Jean-au-Marais à Bruxelles ; — une médaille d'Adrien Waterloos ; — décret du général Bonaparte, concernant la monnaie de Milan). — B. de Jonghe. Description de quelques monnaies inédites ou peu connues d'Anne de la Marck, abbesse de Thorn (elle vécut de 1551 à 1631. Ce travail très curieux est basé sur les archives de l'abbaye de Thorn qui sont déposées partie à Bruxelles, partie à Maestricht). — L. Naveau. Numismatique du marquisat de Franchimont (le marquisat n'a pas eu de monnaie distincte de celle de la principauté de Liège). — Comptes-rendus : de Chestret de Haneffe. Numismatique de la principauté de Liège et de ses dépendances (excellent). — Maxe-Werly. Recherches sur les monnaies des archevêques d'Embrun.

46. — Analecta Bollandiana. 1889, no 1. Passio martyrum Scillitanorum. — Vita sanctæ Melaniæ junioris, auctore coævo et sanctæ familiari. — Miracula sanctæ Fidis, martyris Aginnensis, auctore Bernardo Scholastico. — Catalogus codicum hagiographicorum bibliothecæ regiæ Bruxellensis. = N° 2. Nota in vitam sancti Gregorii Chozebitæ. — Vita sancti Emmerammi authentica auctore Arbeone episcopo Frisingensi. — Repertorium hymnologicum, auctore Ul. Chevalier. = N° 3. Translatio sancti Viviani episcopi in cœnobium Figiacense et ejusdem ibidem miracula. — De fontibus vitæ sanctæ Irminæ. — Nar-

ratio de miraculo a Michaele archangelo Chonis patrato, adjecto Symeonis Metaphrastæ de eadem re libello. — Vita sancti Amantii eremitæ auctore, ut videtur, Hugone episcopo Engolismensi. = N° 4. Beati Petri de Fulgineo confessoris legenda, auctore fr. Joanne Gorini. — Sancti Maglorii Dolensis episcopi prima translatio, cum appendice de sancto Sulino abbate. — De loco et anno nativitatis, necnon de anno obitus et de reliquiis sancti Joannis Kant. — Vita sancti Gildardi, episcopi Rotomagensis et ejusdem translatio Suessiones anno 830-840 facta. — Elenchi episcoporum Rotomagensium ex codd. mss. et libris editis. — Inventio secunda corporis sancti Quintini, Veromanduensis martyris. — Nota de Vita sancti Mitriæ. = 1890, n° 1. J.-B. Abbeloos. Acta mar. Kardaghi, Assyriæ præfecti. — Passiones tres martyrum africanorum SS. Maximæ, Donatillæ et Secundæ, S. Typasii veterani et S. Fabii vexilliferi.

47. — Bulletin de la commission de l'histoire des églises wallonnes. IV, 3. — J. Mounier. Aperçu général des destinées des églises wallonnes des Pays-Bas (va de 1563 à 1863; beaucoup de choses intéressantes sur le Refuge et les Synodes). — A.-J. Enschedé. Liste supplémentaire de pasteurs réfugiés. — R. Van Lennep. Église protestante néerlandaise à Smyrne (cette église existe depuis le commencement du XVIIe siècle). — Persécution des horlogers français protestants à Constantinople en 1686 (en 1686, Girodin, ambassadeur de Louis XIV auprès du Sultan, ordonna, au nom du roi, à une cinquantaine d'horlogers protestants français établis à Constantinople de se convertir à la religion catholique dans le délai de quatre mois, sous peine d'être reconduits en France pour y être traités conformément à la rigueur des lois). — Du Rieu. Lettre de Lambert Daneau à Jérôme Basting (montre les rapports d'amitié qui existaient entre Daneau, Basting, Dathenus et Donellus). — Bruinvis. Les ouvriers réfugiés français repoussés d'Alcmaar.

48. — Annales du Cercle archéologique du pays de Waas. 1890, 1re livr. — F. Van Naemen. L'Épitaphier waasien (recueil de 261 épitaphes relevées dans les églises du pays de Waas). — J. Van Raemdonck. Gérard Mercator Rupelmondois et non Anversois (démontre que Wauvermans fait naître à tort le célèbre géographe à Anvers). — Du même. Découverte des deux premiers exemplaires connus de la grande carte d'Europe (1554) et de la carte des Iles-Britanniques de Gérard Mercator (c'est M. Heyer qui les a retrouvées dans la bibliothèque de la ville de Breslau).

49. — Annales du Cercle archéologique de Mons. XXI. — Mack-Gregory. Description et histoire de Mons (notice très étendue écrite par un Anglais pour un officier de l'armée du prince Eugène de Savoie en 1709, traduite et annotée par F. Hachez). — J. Declève. Colonisation du pays de Waas par les peuplades des environs de Mons dans les temps préhistoriques (discute les conclusions du Dr Van Raemdonck sur ce sujet). — J. Monoyer. Une ancienne relation de la bataille de Seneffe, 11 août 1674 (reproduction d'après le continuateur de

Mézeray). — Du même. La bataille de Saint-Denis-en-Bracqueroie, 14 juillet 1678 (ne contient rien de neuf). — Du même. Les Français dans le Hainaut sous Louis XIV (détails sur les dévastations commises par les troupes royales, de 1665 à 1693). — L. Devillers. Description du cartulaire de l'abbaye de Saint-Feuillien-au-Rœulx (cette abbaye de Prémontrés, fondée en 1115, fut supprimée en 1796; le cartulaire comprend 349 actes, de 1125 à 1622). — Du même. Notice sur un cartulaire de l'abbaye de Sainte-Élisabeth du Quesnoy (contient 230 actes, de 1261 à 1518).

50. — Annales de la Société archéologique de Namur. XVIII, 3e livr. — A. Bequet. Les premiers monuments chrétiens au pays de Namur (il s'agit de petites chapelles dont on a découvert les fondations dans les cimetières francs et mérovingiens). — Dom Ursmer Berlière. Pierre de Herenthals (reconstitution intéressante de la biographie de ce chroniqueur, 1322 † 1390). — G. Cumont. Un triens inédit frappé à Dinan. — Van Elven. La légende des Nutons devant la science et l'histoire (ces populations anté-celtiques ne peuvent avoir été que les Atlantes ou Ibères).

51. — Annales de la faculté de philosophie et lettres de l'université libre de Bruxelles. 1890, n° 1. — L. Leclère. L'élection du pape Clément V (conclut de l'étude des documents que l'élection de Pérouse n'a pas été absolument indépendante d'une influence externe; Philippe et ses alliés du conclave se sont entendus pour faire élire pape Bertrand du Got, et, si celui-ci n'a pas vu le roi, du moins est-il entré en négociations avec lui). — F. Vercruysse. Essai critique sur la chronique d'Albert d'Aix (cette chronique n'a qu'une autorité de second ordre et ne peut lever les doutes que si elle est confirmée par une autre source historique). — L. Wodon. Du wergeld des Romains libres chez les Ripuaires (soutient, contrairement à l'opinion de Thonissen, que le Romain indigène du territoire des Ripuaires est, au point de vue pénal, dans la même situation que le *Romanus possessor* de la loi salique, et que l'*advena Romanus* de la loi ripuaire).

52. — Annales de l'Institut archéologique du Luxembourg. 1889, n° 1. — E. Tandel. Les biens de l'abbaye d'Orval (reproduction avec notes explicatives de l'état des biens possédés par la célèbre abbaye cistercienne à la fin du XVIIIe siècle. Ce document se trouve aux archives de l'État à Arlon). — Glossaire toponymique d'Halanzy. — Tandel. Le dolmen de Weris. — A. de Leuze. Histoire du comté de Montaigu et de l'ermitage de Saint-Thibaud (il s'agit de Montaigu en Ardennes, sur la rive gauche de l'Ourthe). — J. Felsenhart. Relations de la province de Luxembourg avec le gouvernement général des Pays-Bas autrichiens, 1716-1744 (suite et fin de l'histoire de difficultés sans cesse renaissantes). — Dendal. Antiquités à Watermal, à Villers-sur-Semois et à Rulles. — Sibenaler. Une tombe franque et un autel anté-romain dans les environs de Fratin.

53. — Bulletin de l'Académie d'archéologie d'Anvers. 1890, n° 1. — Ch. Ruelens. Deux chansons de 1724 sur les faux monnayeurs.

54. — Bulletin de l'Institut archéologique liégeois. XIX, 2e livr. — E. Poswick. Histoire du comté de Fallais (Fallais est situé en Hesbaye sur les bords de la Méhaigne; avant la réunion des Pays-Bas à la République française, il constituait un comté relevant du duché de Brabant). = XX, 1re livr. G. Lefèvre. Rapport sur les fouilles archéologiques faites dans les environs de Landen. = 2e livr. A. Déjardin. Quatrième supplément aux recherches sur les cartes de la principauté de Liège et sur les plans de la ville. = 3e livr. J.-E. Demarteau. La Violette. Histoire de la maison de la cité à Liège (étude intéressante sur l'hôtel de ville de Liège et ses magistrats, d'après les archives).

55. — Bulletin de la Société royale belge de géographie. 1890, n° 1. — A. Harou. Études sur la Campine (notices sur la commune d'Oostmalle et l'abbaye d'Averboden).

56. — Bulletin de la Société d'histoire et de géographie de l'université de Liège. — P. Fredericq. L'emploi des langues dans la Belgique du passé (plaide la cause de la langue néerlandaise en s'appuyant sur des arguments historiques sérieux et bien exposés). — A. Lefranc. Notes sur la nation d'Allemagne à l'Université de Paris au xve siècle (intéressant et neuf). — H. Boddaert. Contribution à l'étude de l'œuvre politique des ducs de Bourgogne (éloge de la centralisation bourguignonne. L'auteur perd de vue que, si les ducs de Bourgogne ont créé l'unité politique des Pays-Bas, ils ont agi en vue de leurs intérêts personnels et nullement dans le but d'assurer à leurs sujets les bienfaits d'une administration régulière et uniforme).

57. — Mémoires de la Société libre d'émulation de Liège. VIII, n° 1. — J. Helbig. Histoire de la sculpture et des arts plastiques au pays de Liège (travail considérable, va depuis les origines jusqu'à la fin du xviiie siècle; beaucoup d'érudition et de découvertes importantes; bon tableau d'ensemble).

---

58. — Publications de la section historique de l'Institut grand-ducal de Luxembourg. 1889, t. XL, n° 2. — J. Engling. Der ehemalige Larentempel zu Breidweiler (les substructions de ce temple ont été mises au jour en 1881). — Ol. Reiners. Les manuscrits de l'ancienne abbaye d'Echternach conservés à la Bibliothèque nationale de Paris (description de 21 manuscrits, presque tous ouvrages d'édification). — A. de Circourt. Documents luxembourgeois à Paris concernant le gouvernement du duc Louis d'Orléans (analyse détaillée de 295 documents relatifs aux années 1396 à 1413. Beaucoup de renseignements sur les relations du duc avec l'empereur Wenceslas; détails intéressants sur l'entrevue de Reims qui eut lieu, en 1398, entre l'empereur et le roi de France). — N. Van Werveke. Choix de documents

luxembourgeois inédits tirés des archives de l'État à Bruxelles (44 pièces tirées des cartulaires de la Chambre des comptes; elles ont trait à l'administration de la justice après la mort du duc Wenceslas Ier, à l'engagère du duché de Luxembourg faite par Wenceslas II à Josse de Moravie, aux pourparlers engagés entre Élisabeth de Gorlitz et Philippe le Bon pour la cession du duché). — Du même. Notice sur le Conseil provincial de Luxembourg avant sa réorganisation par Charles-Quint.

---

59. — Historische Zeitschrift. Bd. XXVIII, Heft 2. — Sybel. J. Weizsæcker (art. nécrol.). — J. Weizsæcker. Tentative de concile national à Spire, le 11 nov. 1524 (la diète de Nuremberg, de janv.-avril 1524, avait décidé qu'une réunion des états laïques et ecclésiastiques aurait lieu à Spire le 11 nov. pour discuter les affaires religieuses. Clément III obtint de Charles V l'interdiction de ce *conciliabulum*). — H. v. Friedberg. Le conflit entre Frédéric-Guillaume Ier et Charles VI au sujet de l'allodification des fiefs dans les Marches (cette transformation du système féodal auquel Charles VI s'opposa, de 1717 à 1719, était la préface nécessaire à l'organisation de l'armée permanente par F.-G. Ier). — H. Wasserschleben. Sur le lieu d'origine des fausses décrétales (M. W. maintient son hypothèse de deux recueils successifs, l'un contenant les décrétales jusqu'à Damase, l'autre avec des additions attribuées aux papes postérieurs: le premier composé à Mayence, le second à Reims. L'hypothèse de Simson qui place au Mans la composition des fausses décrétales n'est pas justifiée par l'examen des *Gesta episcoporum Cenomannensium*). — Rentrée d'Yorck au service prussien (série de lettres de 1786 où, après avoir servi la Hollande, alliée de la France, dans l'Inde, il supplie le roi de Prusse de le reprendre à son service). = Comptes-rendus : *Lindenschmidt*. Handbuch d. d. Alterthumskunde; 3e livr. (complète le 1er vol. de cet ouvrage d'une importance capitale. Ce 1er vol. traite de l'époque mérovingienne). — *L. Schmidt*. Aelteste Geschichte der Vandalen. — *Lamprecht*. Die rœmische Frage von K. Pippin bis auf K. Ludwig den frommen (très complet, trop ingenieux). — *A. Lévy*. Beitræge zum Kriegsrecht im Mittelalter. — *Kohler*. Die Entwickelung des Kriegswesens und der Kriegführung in der Ritterzeit, III armement et stratégie; très remarquable). — *Kretschmar*. Die Formularbucher aus der Kanzlei Rudolf's von Habsburg (très complet et important). — *Prutz*. Entwickelung und Untergang des Tempelherrenordens (a renoncé en partie aux opinions erronées précédemment émises par lui). — *Mendheim*. Das reichstædtische, besonders Nurnberger Soldnerwesen im XIV u. XV Jahrh. — *Scheuffgen*. Beitræge zur Geschichte des grossen Schismas (important surtout pour Henri de Langenstein; fait connaître son Epistola Pacis, jusqu'ici inédite). — *J. Weiss*. Berthold von Henneberg, Erzbischof von Mainz, 1484-1504 (soigné). — Dr Martin. Luther's Briefwechsel, bearb. v. Enders, I, II (bonne éd. avec commentaire). — Briefe aus der Refor-

mationszeit von *R. Stæhelin* (d'après les ms. Zwinger, de Bâle). — *W. Busch.* Kardinal Wolsey und die englische-kaiserliche Allianz, 1522-1525 (Wolsey n'a pas cessé un instant de travailler au rétablissement de la paix avec la France). — *C. Gerbert.* Gesch. der Strassburger Sektenbewegung zur Zeit der Reformation (intéressant). — *St. Stoy.* Erste Bündnissbestrebungen evangelischer Stænde (1526-1527). — *J. Ney.* Der Reichstag zu Speier, 1526. — *R. Moses.* Die Religionsverhandlungen zu Haguenau und Worms, 1540 u. 1541. — *B. Velter.* Die Religionsverhandlungen auf den Reichstag zu Regensburg, 1541 (art. imp. de Kawerau). — Briefwechsel Philipp's von Hessen mit Bucer, hggb. von *M. Lenz.* — *F. Nœck.* Die Exception Sachsens von der Wahl Ferdinand's I u. ihre reichsrechtliche Begründung. — *Cornelius.* Die Verbannung Calvin's aus Genf im J. 1538 (insuffisant). — *F. Bruns.* Die Vertreibung Herzog Heinrich's von Braunschweig durch den Schmalkaldischen Bund. — *Ruble.* Le traité de Cateau-Cambrésis (en exagère les avantages pour la France). — Der Briefwechsel des Kaisers Maximilians II mit Papst Pius II (utile). — *E. Rosenthal.* Gesch. des Gerichtswesens u. der Verwaltungsorganisation Baierns I, 1180-1598 (très précieux). — *M. Ruith.* Kurfürst Max Emmanuel von Baiern u. die Donaustædte. — Würtembergisches Urkundenbuch, V (années 1253-1260). — *J. Gény* u. *G. Knod.* Die Bibliothek zu Schlettstadt, 1451-1889 (intéressant pour la biographie de B. Rhenanus). — *G. Töpke.* Die Matrikel der Universitæt Heidelberg von 1386 bis 1662, III. — *H. Maisel.* Gesch. des Kurfürstlichen Philanthropins zu Frankenthal (1780-1799). — Kœlner Schreinsurkunden des XII Jahrh. hggb. v. *R. Hœniger* (capital pour l'histoire économique). — *H. Koch.* Die Reformation im Herzogthum Julich. Heft 1 et 2. — Eichstætt im Schwedenkriege. Tagebuch der Augustinernonne Klara Staiger, Priorin des Klosters Mariastein, über die Kriegsjahre, 1631-1650. — *A. Brecher.* Darstellung der Gebietsverænderungen in den Lændern Sachsens u. Thuringens von dem XII Jahrh. bis heute. — *O. Speck.* Zur Gesch. der Stadt Pirna im dreissigjährigen Kriege. — *Bujack.* Zur Bewaffnung u. Kriegführung der Ritter des deutschen Ordens in Preussen. — *Zakrzewski.* Die wichtigen preussischen Reformen der direkten lændlichen Steuern. — *W. Schultze.* Gesch. der preussischen Regieverwaltungen, 1766-1786. — *W. v. Schultze.* Die preussischen Werbungen unter Friedrich Wilhelm I u. Friedrich dem grossen bis zum Beginn des siebenjæhrigen Krieges. — *F. v. Krones.* Die deutsche Besiedlung der œstlichen Alpenlænder. — Publications de l'Académie de Cracovie, 1888 (entre autres le t. XI des Monumenta hist.; le t. II des lettres d'Hosius; les t. XII à XIV des SS. rerum polonicarum; le t. IX des monuments du droit polonais; le t. X des Libri formularum sæc. XV; le t. IX des Volumina legum; le t. III des poètes latins polonais). — *Boguslawski.* Historia Slowian I. — Die Chronik der Stadtschreiber von Posen, hggb. von A. — *Warschauer.* Die æltesten grosspolnischen Grodbücher hggb. von *J. Leckszyncki,* t. II (actes relatifs à Posen, Gnesen, Kosten

dans les dix dernières années du XIVe s.). — M. Liske rend encore compte d'une série d'ouvrages relatifs à l'hist. de Pologne, entre autres des t. XIII et XIV du recueil d'actes qu'il publie lui-même. — *Forsten*. Akten und Briefe zur Geschichte der baltischen Frage im XVI u. XVII Jahrh. (recueil précieux). — *J. Bigelow*. France and the confederate Navy, 1862-1868 (stigmatise la duplicité avec laquelle Napoléon III favorisa la création d'une flotte pour la confédération du Sud. M. B. acheta les pièces qui révélaient les projets de l'empereur et les fit échouer). = Heft 3. Max Lehmann. Un prélude à la convention de Tauroggen (publie une lettre de Hardenberg au major L. G. von Thile, 2 janv. 1813, où il est parlé de « tentatives du major von Seydlitz pour amener le général Yorck et le général Paulucci à une capitulation. » Seydlitz agissait de son propre chef et contrairement aux intentions du roi). — Mommsen. Le crime de religion d'après le droit romain (surtout à l'égard des Chrétiens et des Juifs). — Arnheim. Le roi Érick XIV de Suède, 1560-1568, et sa politique (il a commis de grandes fautes pendant son règne, il est vrai, mais il ne faut pas oublier qu'à lui revient le mérite d'avoir rendu le nom de la Suède redoutable à toute l'Europe. La force matérielle lui manqua pour jouer au XVIe s. le rôle d'un Gustave-Adolphe). — M. L. Winterfeldt et les origines de la guerre de Sept ans (on publie un rapport de Winterfeldt sur un voyage accompli en Bohême et en Saxe en 1754, et non, comme l'a dit Varnhagen, en 1756; trois rapports du même sur les préparatifs de la Prusse en 1756). = Bibliographie : *Köster*. Die Wormser Annalen (bonne étude sur les sources de cette chronique, qui ne contient rien d'original). — *Schulte* et *Wolfram*. Urkundenbuch der Stadt Strassburg, IV, 2e Hælfte. Stadtrechte und Aufzeichungen über bischöflich-stædtische und bischœfliche Aemter. — *Koldewey*. Die Jesuiten und das Herzogthum Braunschweig (intéressant). — *Ermisch*. Das Freiberger Stadtrecht (très bonne édition). — *Thunert*. Akten der Stændetage Preussens, königlischen Antheils I, 1466-1471. — *Bidermann*. Geschichte der œsterreichischen Gesammtstaatsidee, 1526-1804. 2e partie, 1735-1740 (recueille avec soin les faits où peut se manifester un effort pour centraliser l'Autriche; mais, à vrai dire, ces efforts ont été rares et stériles). — *Hermann*. Maria Theresia als Gesetzgeberin (nouvelle édition des « lois de Marie Thérèse » parues en 1786 et en 1787, avec des extraits du « Codex austriacus » publié de 1704 à 1777). — *Polek*. Die Erwerbung der Bukowina durch Œsterreich (complète utilement ce qu'a dit Arneth de cette acquisition). — Bulletin des publications relatives à l'histoire de Hongrie qui ont paru en 1887 (par L. Mangold). — *J. Gairdner*. Henry the Seventh (bonne biographie). — *Warmholtz*. Bibliotheca historica Sueo-gothica. Register (table très utile). — *Rydberg*. Sverges traktater. Vol. IV, 1521-1571. — *Hildebrand* et *Alin*. Svenska riksdagsakter, 1521-1718. Vol. I, 1521-1544. — *Blomberg*. Marskalk Bernadotte, 1763-1810 (ce livre serait mieux intitulé : Napoléon, sa famille et son temps, car de Bernadotte il y est peu question). — *Högström*. St Barthelemy

under svenskt Välde (histoire de cette petite île des Antilles sous la domination suédoise, 1784-1878). — *Schybergson*. Finlands historia (bon).

60. — Historisches Jahrbuch. Bd. XI, Heft 1. — Jostes. Les écrits de Gerhard Zerbolt de Zütphen (un des frères de la Vie commune à Deventer au XIVe siècle). — Zimmermann. S.-J. Olivier Cromwell (jugement sur Cromwell étudié dans les épisodes les plus caractéristiques de sa vie et de son gouvernement); suite dans Heft 2. — P.-G. Bæumer. Coup d'œil sur la liturgie et sur les ouvrages liturgiques au XIXe siècle. — Funck. Le catalogue des papes d'Hégésippe (provient plutôt d'Irénée que d'Épiphanius, comme le pensait Lightfoot). = Heft 2. Glasschroeder. Les sources de l'histoire des papes au XIVe siècle (étudie surtout les mss. des continuateurs de Martin le Polonais; la critique à laquelle il les a soumis lui permet de dire qu'une nouvelle édition des *Vitae paparum Aven.* de Baluze est nécessaire). — D^r^ Knœpfler. Fragment d'un journal sur le concile de Constance, 1415. — Dr Ebner. Un second ms. du Registrum auctorum d'Hugo de Trimberg. — Dr Nordhoff. Les premières tentatives de conversions en Westphalie.

61. — Gœttingische gelehrte Anzeigen. 1890, n° 3. — *Mœller*. Lehrbuch der Kirchengeschichte (tome I allant jusque vers la fin du VIe siècle; c'est un manuel qui a été travaillé avec soin). — *Delattre*. La trouvaille de Tell el Amarna (appréciation favorable de ce travail du P. Delattre, ainsi que d'autres écrits récents du même savant). = N° 5. *Lamprecht*. Skizzen zur rheinischen Geschichte (recueil de sept mémoires intéressants sur l'histoire économique des pays rhénans au moyen âge). — Catalogus codicum graecorum qui in bibliotheca urbica Vratislaviensi adservantur.

62. — Neues Archiv. Bd. XV, Heft 2. — Gundlach. Le conflit entre les évêchés d'Arles et de Vienne au sujet de la primatie des Gaules; 3e partie; fin et appendices (ces articles viennent de paraître en volume; nous en rendrons un compte-rendu détaillé plus tard). — Kurze. Les mss. et les sources de la chronique de Réginon et de ses successeurs. — L. von Heinemann. La plus ancienne Translatio de saint Denys (écrite en 1049 par un moine de Saint-Emmeran, qui pourrait bien être Othloh. Publie le texte de cette Translatio). — Kehr. Le diplôme de Conrad III pour Corvei sur un parchemin teint en pourpre (il n'a pu être écrit à la chancellerie; c'est probablement une expédition de luxe faite à l'abbaye même). — Weiland. Mss. de l'ancienne bibliothèque royale de Stuttgart. — Sackur. Sur Petrus de Ebulo. — Weiland. Vers sur Frédéric Ier. — Werner. Poèmes latins du XIIe siècle (un seul intéresse l'histoire; il est écrit « contra Romanorum avariciam »). — E. Friedlænder. Un diplôme inédit de Conrad IV. — Hartmann. Sur la chronologie des lettres de Grégoire Ier. — Altmann. Fragments du « Liber cancellariae apostolicae, » d'après un ms. jusqu'ici inconnu (donne la liste des ordres religieux et des variantes à la constitution de Jean XXII « Pater familias »). = Heft 3. Sackur. Voyages

dans la France du Nord au printemps de 1889. — Simonsfeld. Rapport sur quelques voyages en Italie. — Gundlach. Sur les lettres de Columban (1° les sept lettres en prose; les mss. où elles se trouvent; de l'époque à laquelle elles ont été écrites; 2° les quatre lettres en vers; il n'y a aucune raison pour ne pas les attribuer au fondateur de Luxeuil et de Bobbio). — Hartmann. Sur l'orthographe du pape Grégoire Ier. — H. Bresslau. Addition à une lettre attribuée à Grégoire Ier (d'après l'original sur papyrus à Monza). — Simson. Commentaires critiques (1° sur la *Vita Dagoberti III* et sur les *Annales Mettenses*; 2° sur les différents textes de Widukind; 3° sur le *Privilegium Ottonianum* en faveur de la cour de Rome). — Chroust. Commentaires topographiques sur quelques passages des *Mon. Germ.* (1° sur Zellia et Medaria, mentionnées par Paul Diacre, IV, 38; 2° sur Hengistiburg des *Annales Altahenses majores*, 1053, 1054; sur Hengistifeldon des *Annales Fuldenses*, 892). — L. von Heinemann. Les plus anciens diplômes relatifs au monastère de Brogne et l'époque où a été composée la *Vita Gerardi* (cette vie a été écrite peu après déc. 1038). — Sackur. Sur les légendes de saint François d'Assise. — P.-M. Baumgarten. Sur un ms. des lettres de Grégoire Ier (au British Mus.). — W. Schmitz. Mélanges tironiens (1° lettres tombées du ciel; 2° épître consolatoire pour ceux qui vont en guerre). — Lippert. Sur le nécrologe de Saint-Vannes, au diocèse de Verdun.

63. — Deutsche Rundschau. 1890, janvier. — A. Kluckhohn. Henri de Sybel et son histoire de la fondation du nouvel empire allemand. = Février. Gn. E. von Natzmer. L'empereur Guillaume Ier, la princesse Élise Radziwill et l'impératrice Augusta. = Mai. Brugsch. Joseph en Égypte. = Juin. Friedlænder. Pétrone et le banquet de Trimalcion.

64. — Die Nation. 1890, 3 mai. — *Daniels.* Ludwig XVI und Marie Antoinette auf der Flucht nach Montmédy, 1791, aus dem Nachlasse des Fr. E. von Stockmar (détails curieux). = 24 mai. *OEchsli.* Zu Sybel's Darstellung der Neuenburger Verwicklung (rectifie un passage du dernier ouvrage de Sybel où le célèbre historien a fait de la Suisse un portrait qui ressemble trop à une caricature).

65. — Neue Jahrbücher für Philologie und Pædagogik. Bd. CXXXIX, Heft 12. — Meuss. Les idées sur l'existence après la mort chez les orateurs attiques (les morts existent avec la conscience d'eux-mêmes, mais ils sont incapables d'agir; pour les hommes raisonnables, la mort n'a rien de redoutable; la renommée qui suit la mort peut donner au défunt un certain sentiment de bonheur). — Hude. Le trésor des habitants d'Égeste sur le mont Éryx et le récit de Thucydide (maintient la leçon consacrée et repousse la correction proposée par Roscher).

66. — Rheinisches Museum für Philologie. Bd. XLIV, Heft 1. — E. Schwartz. Recherches sur les historiens grecs (étude critique sur les sources relatives aux événements qui suivirent la bataille d'Aegos-

potamoi. Les données fournies par Lysias sont en plusieurs points importants contredites par Xénophon ; c'est peut-être à dessein que ce dernier résiste à l'altération de la tradition entreprise par Lysias). — Kirchner. Cléon stratège en 424-423 (d'après les vers 581 et suiv. des *Nuées* d'Aristophane). — F. Schœll. A quelle époque furent composées les Annales d'Ennius? (les livres I-II étaient déjà terminés avant 570; les livres VII-XV les ont suivis de près; le livre XVI a été composé en 580. Contre les hypothèses de Vahlen). = Heft 3. Buecheler. Inscriptions osques (commente les inscriptions découvertes récemment dans le « santuario di Cerere di Santa Maria, » sur l'emplacement de la nécropole de l'antique Capoue). — Riese. Les Suebi (critique les données de César et de Tacite; les Suebi n'étaient pas un peuple distinct des autres Germains, mais une réunion de plusieurs tribus germaniques appartenant aux Semnons, aux Longobards et aux Hermundures. Les Marcomans sont venus en Bohême, non par l'ouest, mais par le sud). — Frick. Les chroniques de Victor Tunnunensis et de Johannes Biclarensis publiées par J.-J. Scaliger (énumère les mss. utilisés par Scaliger). — J. Schmidt. Sur l'emplacement de Zama regia (la bataille s'est livrée près de la Zama de l'est et non, comme l'admet Mommsen, près de celle de l'ouest). — Rossbach. Monnaies et légendes crétoises (commente les sujets figurés sur plusieurs monnaies de Gortyne et de Phaietos ; ils représentent l'enlèvement d'Europe et le rapt de Ganymède). — Cichorius. Une confédération entre Rome et Méthymne (l'inscription publiée par Conze dans son livre sur l'île de Lebos, 1866, XI, 3, contient un traité d'alliance entre Rome et Méthymne, conclu vers 650 p. urb. cond.). — G. Hirschfeld. Les inscriptions de Naukratis (la fondation de la ville de Naucratis en Égypte tombe sous le règne d'Amasis, vers 570. Recherches sur l'histoire de l'alphabet ionique ; ce qu'on entend par là fut d'abord l'alphabet de Milet et a été l'alphabet général des Ioniens depuis le VIe s.). — J. Schmidt. Inscriptions d'Afrique (publie une « Lex dedicationis » trouvée à Mactaris; 2° l'éloge du légat Sextus Vettulenus Cerealis, gravé à Carthage au temps des empereurs flaviens).

67. — Zeitschrift für katholische Theologie. 1890. Quartalheft 2. — S. Michael. S. J. Le pape Innocent IV et l'Autriche (épisode de la lutte du pape contre l'empereur). — J. Keller. Le synode diocésain de Passau en 1435. — Michael. Dans quels sentiments religieux est mort Napoléon Ier (ce que dit A. Fournier des derniers moments de Napoléon et de l'incrédulité qu'il montra jusque-là est faux). — Grisar. Grégoire le Grand a-t-il réformé les chants de l'Église? (contre Gevaert). — Arndt. Les premiers évêques de Przemysl de rite latin jusqu'en 1375. — Berlière. Les dernières recherches sur Henri de Gand. — Nilles. Le prince-évêque de Künigl de Brixen en Hanovre, 1719.

68. — Zeitschrift für Kirchengeschichte. Bd. XI, Heft 3. — Fr. Gœrres. L'empereur Maximin II persécuteur des chrétiens (étudie

les points suivants : 1° caractère général de la persécution ordonnée par cet empereur; 2° Maximin II comme césar sous Constance, et les chrétiens, 305-306, puis, 3°, comme auguste en 306-311, enfin pendant la période des lois de tolérance, 311-313). — Nœldechen. Tertullien et son traité « sur la couronne » (Tertullien l'écrivit dans la seconde moitié de février 212, sous l'impression de la première nouvelle de l'assassinat de l'empereur Sévère). — Ph. Meyer. L'histoire moderne et l'état actuel des monastères du mont Athos; fin dans Heft 4. — R. Roehricht. Une « lettre de Jésus-Christ » (publiée par Fabricius; notice sur plusieurs mss. où elle se trouve). — Prof. Baethgen. Le ms. syriaque « Sachau 302 » à la Bibliothèque royale de Berlin (contient un recueil d'écrits des Pères de l'Église orientale). — Th. Kolde. Thèses de Wittenberg de 1516 à 1522. — Id. Chronologie des écrits de Luther sur la cène. — Kawerau. Les thèses de Luther De excommunicatione, 1518. — Brieger. Les thèses de Karlstadt. = Heft 4. Lempp. Antoine de Padoue; suite (ses écrits). — L. Schulze. Sur l'histoire des frères de la Vie commune; écrits inédits de Geert Groote, Joh. Busch et Joh. Veghe.

---

69. — Mittheilungen des Instituts für œsterreichische Geschichtsforschung. Bd. XI, Heft 1. — Wolfram. Les diplômes de Louis le Germanique pour l'abbaye de Saint-Glossinde à Metz, du 25 novembre 875. — E. Winkelmann. La légation du cardinal diacre Otton de Saint-Nicolas en Allemagne, 1229-1231 (complète le travail de Schirrmacher et croit avoir mis tout à fait au clair les principales questions relatives à cette ambassade et aux rapports du saint-siège avec Frédéric II et son fils Henri VII). — Voltelini. Efforts de Maximilien Ier pour obtenir la couronne impériale, 1518. — E. von Ottenthal. Plans financiers proposés par un agent anonyme de la cour de Rome en faveur de Léopold Ier (vers 1685). — Donabaum. Remarques sur les « Archetypa epistolarum Innocentii VI » aux archives du Vatican. — Scheffer-Boichorst. La collection du cardinal Deusdedit et la donation de la comtesse Mathilde (cette donation ne se rencontre pas dans le recueil de Deusdedit). — Schulte. Sur la vie du chroniqueur Jacques de Mayence. — Id. Les livres de fraternité de Saint-Gall et de Reichenau. = Bibliographie. Les travaux récents sur la donation de Constantin (art. de Scheffer-Boichorst). — Histoire des universités italiennes (compte-rendu de vingt et un travaux, par A. Luschin von Ebengreuth). — Katalog der Bibliotek der evangelischen Landeskirche A. B. in Siebenburg. = Heft 2. Bd. XI. Krause. Histoire de l'institution des missi dominici (avec un tableau de ces missi indiquant l'année, la durée, l'objet de leur mission et les sources qui en parlent 1° pour les missi en service ordinaire et permanent; 2° pour les missi en service extraordinaire). — Loserth. Le plus ancien catalogue de la bibliothèque de l'université de Prague. — J. Ficker. Du lieu où a été composé le Miroir de Souabe (tient pour la Souabe contre Rockinger, qui propose

la Franconie orientale). — E. von Ottenthal. Sur l'histoire de la contre-réforme en Autriche (publie un rapport du carme déchaux M. Alvarez au pape Grégoire XIII, de Prague, 20 mai 1579). = Bibliographie. *J. von Schlosser.* Die abendländische Klosteranlage des früheren Mittelalters (important pour l'histoire de la civilisation et même pour l'histoire universelle). — *Kretschmar.* Die Formularbücher aus der Canzlei Rudolfs von Habsburg (bon). — *Hagemans.* Vie domestique d'un seigneur châtelain du moyen âge (d'après les comptes de Jean de Blois et de Châtillon, 1327-1329. Très curieux). — Les programmes historiques des écoles secondaires en Autriche.

---

70. — The english historical review. 1890, avril. — Prof. Sanday. L'évêque Lightfoot et ses travaux d'historien (relatifs surtout à l'histoire ecclésiastique). — J.-B. Bury. Comment le patriarche Photius était apparenté avec l'impératrice Théodora (Photius eut un oncle et un frère qui portaient le même nom, celui de Serge; cet oncle épousa Irène, sœur de Théodora et de l'empereur Bardas. La mère de Photius s'appelait aussi Irène; de là des confusions que l'auteur s'est efforcé de tirer au clair). — Ch.-V. Langlois. Histoire comparée de la France et de l'Angleterre pendant le moyen âge (l'auteur conseille aux autres de faire ce qu'il a fait lui-même à la Sorbonne, c'est-à-dire de comparer les institutions similaires et contemporaines dans les deux pays. Quelques pages sur l'utilité de cette méthode). — Edmundson. Frédéric-Henri, prince d'Orange; fin (histoire de son stathoudérat, 1631-1646). — E.-G. Hardy. Les conseils provinciaux d'Auguste à Dioclétien (étudie leur organisation d'après les textes originaux. S'arrête à Dioclétien, parce qu'alors l'institution, mieux définie, change de caractère et de raison d'être). — Stanley Lane-Poole. Sir Richard Church; suite (son commandement en Provence de 1814-1816; ses missions à Naples, 1817-1820). — Lord Acton. Guillaume de Giesebrecht. — Kingsford. Quelques poèmes historiques du XIIe siècle (sur la mort du jeune roi Henri; sur la chute de Guillaume de Longchamp; en l'honneur de Henri II, comte de Champagne; sur la captivité de Richard Cœur-de-Lion; contre l'avarice et l'hypocrisie des prélats; sur saint Thomas Becket). — Swift. Alliance et mariage conclus entre l'infant d'Aragon don Pedro et Édouard Ier, roi d'Angleterre (9 octobre 1273; ces deux princes s'engagent à marier, « per verba de futuro, » la fille aînée d'Édouard Ier avec le fils aîné de don Pedro). — Matthew. A quelle date Wyclif a-t-il attaqué la transubstantiation? (il faut la placer en 1380 plutôt qu'en 1381; le témoignage des *Fasciculi zizaniorum* n'est pas sûr). — Bateson. Le pèlerinage de grâce, 1536 (publie le récit adressé au roi par Aske sur les événements d'octobre-novembre 1536 aux comtés d'York et de Lincoln et une ballade sur le pèlerinage de grâce). — Firth. Deux récits de la bataille de Marston Moor. = Bibliographie. *Shuckburgh.* The histories of Polybius (très bonne traduction). — *Kaufmann.* Die Geschichte der deutschen Universitæten. Vol. I : Vorgeschichte (très

remarquable). — *Fiske.* The critical period of american history, 1783-1789 (excellent). — Les publications de la Chetham Society. — *Montgomery.* History of land tenure in Ireland (trop rapide et superficiel).

71. — The archæological review. 1890, janvier. — Burrows. L'antiquité des chartes des Cinq-Ports.

72. — The Antiquary. 1890, février. — Clark. Cambridge, notes historiques et descriptives. — Lines. La castramétation romaine.

73. — The Academy. 1890, 29 mars. — *Fyffe.* A history of modern Europe. Vol. III (tableau intelligent et intéressant, bien qu'un peu terre à terre, de l'histoire européenne de 1848 à 1878). = 5 avril. *Mac Carthy.* A history of the four Georges. Vol. II (le titre de cet ouvrage est trompeur; l'auteur s'est uniquement proposé de raconter certains événements de l'histoire d'Angleterre de 1714 à 1830; il est d'ailleurs toujours intéressant, quoiqu'il n'apprenne rien de neuf). = 12 avril. *Duke of Rutland.* Correspondance between the R.-H. William Pitt and Charles duke of Rutland lord-lieutenant of Ireland, 1781-1787 (cette correspondance montre bien la transformation des idées de Pitt sur la situation de l'Irlande, ce qui, pour lui, devint peu à peu la question irlandaise). = 19 avril. *Sir W. Hunter.* The marquess of Dalhousie (étude consciencieuse basée sur de bons documents). — *Fishwick.* The history of the parish of Rochdale (intéressera les généalogistes). — *W. Rye.* Cromer, past and present (curieux). — *Baigent* et *Millard.* History of Basingstoke (intéressant pour la vie sociale, et en particulier pour le tribunal de Francplège aux xve et xvie siècles). — *Humphreys.* The history of Wellington (notes intéressantes sur ce village du comté de Somerset, où Wellington posséda un manoir qui lui a donné son nom). — *Rogers.* Records of Yarlington. = 26 avril. *Murdock.* The reconstruction of Europe (histoire militaire de l'Europe depuis 1848; exposé clair et exact, mais l'auteur est par trop adorateur du succès). — *Sachau* et *Ethé.* Catalogue of the persian, turkish, hindûstânî and pushtû mss. in the Bodl. library. Part I : the persian mss. = 3 mai. *Fustel de Coulanges.* L'alleu et le domaine rural. — *P. Viollet.* Histoire des institutions politiques et administratives de la France. — *Besant.* Captain Cook (le récit des premières années du célèbre navigateur appartient au domaine de la haute fantaisie. D'ailleurs le volume est agréable, mais la mesure manque aux jugements). = 10 mai. *J. Macdonell.* Reports of state trials. Vol. II, 1823-1831 (très intéressante publication, avec des notes excellentes). — *Stebbing.* Peterborough (biographie estimable d'un homme aujourd'hui fort discuté). — L'expression « cone et key » dans Bracton (il faut lire cove, autre forme du mot m.-angl. cofa, a.-saxon ceofa, et qui signifie chambre, cabinet. C'est une des mauvaises lectures si nombreuses dans la récente édition de Bracton commise par sir Travers Twiss). = 24 mai. *Corbett.* Monk (biographie estimable). = 31 mai. *Lady Jackson.* The first of the Bourbons, 1595-1610 (estimable récit).

74. — The Athenaeum. 1890, 29 mars. — *Anderson.* English inter-

course with Siam in the XVII cent. (très intéressant). = 5 avril. *J.-W. Stubbs*. The history of the university of Dublin (l'auteur connaît très bien son sujet; il utilise et analyse un grand nombre de documents, mais il ne paraît pas soupçonner les rapports étroits qui rattachent l'université de Dublin à celle de Cambridge, et il se prive des nombreux éclaircissements que lui eût suggérés une comparaison avec les autres universités du moyen âge). = 12 avril. *Thornton*. The Stuart dynasty (série d'études ou de portraits sur des personnages de cette famille depuis les origines en Écosse jusqu'à l'exil; le ton en est uniforme; les portraits sont peu ressemblants; les grosses erreurs abondent. C'est un ouvrage de luxe qui ne vaut pas l'argent qu'il a coûté). — *Dickson* et *Edmond*. Annals of scottish printing (intéressant). — *Gilbert*. Register of the abbey of Saint-Thomas, Dublin. = 19 avril. *Sir G.-F. Duckett*. Naval commissioners, 1660-1760 (intéressants documents recueillis par sir G. Jackson, qui fut secrétaire de l'amirauté de 1766 à 1782). = 26 avril. *Kitchin*. Winchester (excellente monographie). — *Barton*. History of New South Wales from the records. Vol. I (bon). = 10 mai. *Courtney*. The parliamentary representation of Cornwall to 1832 (très intéressant pour l'histoire des bourgs parlementaires du duché et pour l'histoire politique). — *Wakeman*. Life of Charles James Fox (biographie tout à fait insuffisante). = 17 mai. *Cunningham*. Growth of english industry and commerce; early and middle ages (excellent à tous égards). — *Kœhler*. Die Entwickelung des Kriegswesens in der Ritterzeit. Vol. III (ouvrage d'une érudition peu sûre par un auteur qui supporte mal la contradiction, mais plein d'utiles remarques). — *Humphreys*. The materials for the history of the town of Wellington (consciencieux, mais sans intérêt). — *Michell*. The parish register of Marsham, Norfolk, 1538-1836. = 24 mai. *Guy Le Strange*. Palestine under the Moslems (excellent). = 31 mai. *Russell*. H. Nelson and the naval supremacy of England (peu de soin et peu de jugement). — *Bridgett*. Blunders and forgeries; historical essays (relève plusieurs bourdes amusantes chez des historiens protestants; il le fait d'ailleurs avec la joie d'un combattant qui porte la guerre sur le pays ennemi). — *Mac Carthy*. The french revolution. Vol. I et II (suite de tableaux brillants et superficiels sur les hommes de la Révolution. C'est de la littérature de journaliste). — Lettres inédites de Samuel Pepys (trois lettres de 1693 et 1694).

75. — The contemporary review. 1890, juin. — Mme E. Crawford. Témoins muets de la Révolution française (sur l'Exposition du Centenaire de la Révolution en 1889).

76. — The nineteenth century. 1890, mai. — Charles XII, roi de Suède; étude par S. M. le roi de Suède. — Baron F. Rothschild. Le comte de Clermont (résume la bibliographie de cet arrière-petit-fils du grand Condé, 1709-1771, qu'a composée M. Jules Cousin, mais qui, tirée à petit nombre, est restée presque inconnue).

77. — Blackwood's Magazine. 1890, mai. — Sir R. Blennerhassett. La monarchie prussienne et la révolution de 1848.

78. — The quarterly review. 1890, janvier. — Alexandre Ier de Russie et les Polonais.

79. — The scottish review. 1890, janvier. — Les Vikings. — La prise de Versailles, 1789, d'après le *Moniteur*. — Avril. Prof. Rhys. L'ethnographie ancienne des Iles-Britanniques.

80. — The asiatic quarterly review. 1890, janv. — Sir L. Griffin. Les princes indigènes de l'Inde. — Col. Tyrrell. L'ancienne armée turque; suite.

---

81. — The Nation. 1889, 28 nov. — *Tuckerman.* The diary of Philip Hone, 1828-1851 (détails curieux pour l'histoire locale de New-York). = 5 déc. *Ford.* Franklin bibliography (liste des livres écrits par Benjamin Franklin ou qui s'y rapportent). — *G. Bancroft.* Martin Van Buren (biographie inférieure de tous points à celle de Shepard; apologie excessive qui d'ailleurs a été soumise à l'approbation de Van Buren lui-même). = 12 déc. *H. Adams.* History of the United States of America during the first administration of Th. Jefferson (excellent; on y retrouvera l'histoire des négociations pour l'achat de la Louisiane que l'auteur a retracée ici même; cf. *Rev. hist.*, XXIV, 92). = 1890, 9 janv. *Von Holst.* The constitutional and political history of the United States. Translated by J. Lalor (analyse du tome VI qui va de l'élection de Buchanan à la fin du 35e congrès, 1856-59). = 16 janv. Les Whigs de 1832 (à propos de la récente biographie de lord John Russel par Spencer Walpole). = 27 févr. *H.-H. Bancroft.* History of Utah, 1540-1887 (compilation méritoire). — *Marquise Dufferin.* Our viceregal life in India, 1884-88 (curieux). = 27 mars. *Dodge.* Alexander (étude très consciencieuse sur l'organisation militaire des Macédoniens et des Perses, ainsi que sur le génie militaire d'Alexandre le Grand). = 10 avril. *Conway.* G. Washington and Mount Vernon (recueil très intéressant de lettres relatives à l'exploitation des terres de Washington; détails curieux sur la situation agricole aux États-Unis avant et pendant la guerre de l'indépendance. Washington avait une très médiocre idée du travail fourni par les esclaves, et lui préférait de beaucoup le travail libre). = 24 avril. *J.-B. Calvo.* The republic of Costa Rica (traduction détestable d'un livre qui n'est pas sans mérite). = 8 mai. *H. Adams.* History of the United States of America during the second administration of Thomas Jefferson. Vol. III-IV, 1805-1809 (ouvrage plein d'érudition sobre et très étendue). = 22 mai. *Moore.* Development and character of gothic architecture (très bien étudié, mais pauvrement illustré). = 29 mai. *Bingham.* The marriages of the Bourbons.

---

82. — Accademia dei Lincei. Atti, 4e série. Rendiconti. 1889. 1er semestre. Vol. V. — Fiorelli. Notes sur les fouilles (chaque fascicule en a [illegible], de ces notes, qui ne sont d'ailleurs que le résumé des [illegible]). = 2e semestre. Vol. V, fasc. 1. Barnabei. Une inscription

récemment découverte sur l'*Ala Alectorigiana*, qui faisait partie de l'armée de la Mésie inférieure. = 1890. 1er semestre. Vol. VI, fasc. 6. Pigorini. Sur la distribution géographique en Europe des dolmens et des nécropoles antiques à incinération. — Gatti. D'une singulière inscription tombale découverte sur la voie Tiburtine (relative à un certain Plotius Sabinus, d'ailleurs inconnu, qui vivait sous Antonin le Pieux; elle renferme des formules tout à fait inusitées). = *Memorie*, tome II, 1886. C. de Lollis. Le chansonnier provençal O (Cod. Vat. 3208). — L. Chiappelli. Les gloses d'Irnerius et de son école. — S. de Stefano. Notes historiques sur les découvertes paléoethniques faites dans la commune di Breonio-Veronese (avec une carte). — Schupfer. Des usages et autres droits de la commune d'Apricena (contribution à l'étude des *jura civitatis* en Capitanate, suivie de neuf documents inédits). = Tome III, 1887. Schupfer. La *Lex romana* au pays d'Udine; recherches critiques (contre le mémoire de de Salis publié dans la *Zeitschrift der Savigny-Stiftung*, Germ. Abth., IV. Utilise, comme point de comparaison, les chartes de Coire, de 744 à l'an 1000, dont il donne un résumé en appendice). — Edm. Le Blant. Les premiers chrétiens et le démon. — P. Tommasini. Le registre des fonctionnaires de la cour de Rome au temps de Nicolas V, d'après l'exemplaire autographe d'un des scribes du sénat (texte et commentaire). — Schupfer. L'édit de Théodoric; études sur l'année de sa publication (contre Gaudenzi; l'édit doit avoir été publié avant que Cassiodore entrât au service du roi, c'est-à-dire avant 506, et sans doute à Rome en 500). — Cognetti de Martiis. Un socialiste chinois du ve s. avant J.-C. : Mih-Teih. = Tome V, 1888 (ce volume est tout entier consacré à un seul ouvrage de 305 pages intitulé : *Corporis inscriptionum latinarum supplementa italica*; fasc. I : *Addimenta ad vol. V Galliae cisalpinae*, par Hector Pais. Ce supplément contient 1,323 numéros). = *Notizie degli Scavi*. Année 1889. (L'analyse des douze fascicules de cette année serait impossible ici. Nous ne pouvons que le répéter : ces notes contiennent une quantité innombrable de renseignements sur les fouilles opérées sur tous les points de l'Italie.)

83. — Miscellanea di storia italiana. Tome XXVIII (Turin, Bocca, 1890). — Ch. Du Bois-Melly. Relations de la cour de Sardaigne et de la république de Genève depuis le traité de Turin, 1754, jusqu'à la fin de l'année 1773 (histoire des négociations qui eurent pour but d'assurer l'exécution du traité de 1754 en une foule de petits points litigieux). — Biadego. Lettres inédites de L.-A. Muratori (publie 54 lettres adressées à divers correspondants, de 1700 à 1748). — Vassallo. Fabrizio Maramaldo et les moines augustins à Asti (quelques détails sur le condottiere Maramaldo et surtout sur l'établissement des moines augustins de l'Observance à Asti, en 1517). — V. de Vit. Mémoire sur l'antique château de Matarella, pour servir à l'histoire du Calvaire près Domodossola. — Cipolla. De Brunengo, évêque d'Asti, et de trois documents inédits qui le concernent (publie trois chartes de 941, de 950 et de 959, que l'auteur fait précéder d'un long et important

mémoire où il étudie les points suivants : comment sont datées les chartes d'Asti aux IXe, Xe et XIe siècles; comment sont rédigés les diplômes épiscopaux d'Asti; de l'époque où Brunengo fut évêque; sa vie publique jusqu'en 951; de la condition des personnes et des fonctionnaires épiscopaux à Asti au Xe siècle). — Rondolino. Pietrino Bello; sa vie et ses écrits (biographie d'un agent du duc de Savoie, 1502-1575, qui fut très mêlé aux événements politiques de l'Italie septentrionale). — Chiapusso. Rapport sur le Piémont et la Savoie (composé par J.-B. Venturi, docteur ès lois, qui accompagnait le légat, cardinal Bonelli, envoyé par Pie V en Espagne pour conclure une ligue contre les Turcs. Le rapport, dont il n'existe que des fragments, se rapporte à l'année 1571). — Giacosa. Inventaire d'un château piémontais au début du XVIe siècle (état des meubles existant en juin 1511 au château de Frossasco).

84. — Archivio storico per le provincie napoletane. Anno XV, fasc. 1. — Schipa. Charles-Martel; fin (deuxième et troisième année du vicariat de Charles-Martel; la question hongroise, 1290-1292; son couronnement comme roi de Hongrie; ses revenus et ceux de sa femme; fin de son vicariat en 1294 et sa mort l'année suivante). — Croce. Les théâtres de Naples du XVe au XVIIIe siècle.

85. — Archivio storico siciliano. Nouvelle série, anno XIV, fasc. 3 et 4. — V. Di Giovanni. Les Paruta à Palerme et dans la seigneurie du Castello di Sala di Madonna Alvira, aujourd'hui Sala di Paruta, XVe siècle. — Guarneri. Un diplôme de grâce et des privilèges municipaux accordés en 1393 par les comtes de Peralta à la ville de Calatafimi. — Columba. La mer et les relations maritimes entre la Grèce et la Sicile dans l'antiquité. — Sansone. La Sicile en 1837 (mémoire très détaillé).

86. — Archivio della R. Società romana di storia patria. Vol. XII, fasc. 1-4. — Tommasini. Nouveaux documents servant à illustrer le Journal de Stefano Infessura. — Tomassetti. De la campagne romaine; suite (étudie la région, comprise entre le Tibre et l'Anio, que traversait la Via Nomentana). — E. Stevenson. Documents tirés des archives de la cathédrale de Velletri; études préparatoires pour le cartulaire de Rome (publie dix-sept pièces allant de 946 à 1169). — A. Bellucci. Liste des « Capitaines du peuple » de la commune de Rieti dans le dernier quart du XIVe siècle dressée d'après les « libri Riformationum. » — E. Monaci. Sur le « Liber ystoriarum Romanorum, » premières recherches (décrit un ms. conservé aujourd'hui à Hambourg, et qui a été écrit à Rome à la fin du XIIIe siècle; il contient une traduction en dialecte romain d'une histoire légendaire de Rome qui, dans sa forme originale en latin, doit avoir été composée vers le milieu du XIIe siècle, au moment où Arnaud de Brescia croyait restaurer quelque chose de l'ancienne république romaine. Compare le texte du ms. de Hambourg à d'autres semblables que contiennent trois mss. Décrit avec soin les miniatures du ms. qui, pour être grossières, n'en

ont pas moins un grand intérêt par les souvenirs antiques qu'elles rappellent. Article illustré de plusieurs reproductions photographiques et de gravures représentant les miniatures les plus significatives. Le ms. de Hambourg a d'ailleurs été photographié en entier d'après les soins de la municipalité de Rome). — G.-B. DE ROSSI. Acte de donation de fonds de terre situés dans Rome à l'église de S. Donato d'Arezzo, en 1051 (publie le texte de cette charte intéressante pour l'histoire de la topographie de Rome). — G. LUMBROSO. Les académiciens dans les Catacombes (il s'agit ici des membres de l'Académie romaine au XVe siècle et en particulier de Pomponio Leto, dont le nom se trouve assez souvent dans les Catacombes, parfois avec l'épithète de « Pontifex maximus » ou toute autre analogue. Ces épithètes ont été parfois prises au sérieux; mais l'auteur prouve qu'il faut leur attribuer seulement un sens métaphorique. Recueille quelques autres noms d'académiciens, sur lesquels il peut fournir des renseignements). — G. LEVI. Documents servant à illustrer le registre du cardinal Ugolino d'Ostie, légat apostolique en Toscane et en Lombardie (publie dix-huit actes allant de 1216 à 1228). — G. CUGNONI. Autobiographie de Mgr G. Antonio Santori, cardinal de Santa-Severina; 1er art. (1532-1582). — CERASOLI. Liste des fonctionnaires du Capitole en 1629. — Reçu délivré au nom de François Ier des joyaux appartenant à la duchesse d'Orléans avec l'estimation faite par des experts en conseil, 13 févr. 1535 (v. st.). = Bibliographie : *O. Richter*. Topographie der Stadt Rom (la division de l'ouvrage est arbitraire, mais le détail est excellent). — *Brunner*. Die Constantinische Schenkungsurkunde. — *J. Friedrich*. Die Constantinische Schenkung (le critique résume les récents travaux allemands sur la question).

87. — Archivio veneto. Anno XIX, tome XXXVIII, 1re partie. — MALAMANI. Giustina Renier Michiel, ses amis et son temps; fin dans la 2e partie (détails intéressants sur la vie littéraire et de salon à Venise à la fin du siècle dernier et pendant les vingt premières années de celui-ci). — MORSOLIN. Luigi Da Porto, historien de la ligue de Cambrai et auteur de Roméo et Juliette; notes et rectifications (il mourut à Vicence, le 10 mai 1529, âgé de quarante-trois ans). — U. PAPA. Le pays de Benaco; son organisation et ses statuts (ce pays s'étend tout le long de la rive occidentale du lac de Garde; on l'appelle communément la rivière de Brescia ou de Salò). — VALENTINI. Recherches sur l'ancien gonfanon de Brescia. — MEDIN. Ballade sur la lamentation de Venise (publie ce texte, avec une bibliographie de toutes les publications relatives à la bataille de la Ghiara d'Adda, 14 mai 1509). = 2^e^ partie. ERRERA. Les croisés vénitiens en terre sainte, du concile de Clermont à la mort d'Ordelafo Falier. — PINTON. Vénitiens et Lombards à Ravenne (note critique sur les guerres de Liutprand contre l'empire grec, où figurèrent pour la première fois des vaisseaux de guerre vénitiens). — CECCHETTI. Jeux antiques à Venise. — DEGANI. Les tombeaux des patriarches d'Aquilée.

88. — Giornale ligustico. Anno XVII, 3-4. — FILIPPI. Nouveaux

documents relatifs à la domination du duc d'Orléans à Savone, 1394-97 (publie quatre actes intéressants en latin). — A. Neri. Giovanni Costa et le duc de Mantoue (ce Costa est un publiciste qui a beaucoup écrit, en vers et en prose; en 1617, il voulut écrire une histoire des guerres du Piémont et du Montferrat, et il demanda des renseignements au duc de Mantoue, et de l'argent; on lui donna peu d'argent et pas de renseignements). — Belgrano. Andrea Fieschi; un document de 1222. — Tumultes à Gênes en avril 1392 (publie une lettre écrite par un partisan d'A. Adorno, et qui contient l'indication minutieuse des émeutes de Gênes, du 19 au 21 avril 1392). — Différends entre Frégoses en 1462 (publie un document relatif à la rivalité de Paul et de Louis Frégose).

89. — Commentari dell' ateneo di Brescia. 1889. — Cazzago. Histoire de Brescia : le moyen âge, les Ottons et l'origine de la commune de Brescia. — L. Fè d'Ostiani. L'histoire de Brescia en 1797; suite.

90. — Studi e documenti di storia e diritto. Anno XI, fasc. 1. — Brandileone. La représentation dans les jugements d'après le droit italien au moyen âge. Chap. II : droit franc-lombard. — L.-G. Pélissier. Le cardinal Henri de Norris et sa correspondance (un chapitre de cette étude traite de la politique européenne, de 1680 à 1700, dans les lettres du cardinal). — Bossi. La guerre d'Annibal en Italie, de Cannes au Métaure; suite. — Campello Della Spina. Le pontificat d'Innocent XII; journal du comte G.-B. Campello; suite. — A part : Statuts et regestes de l'œuvre de Santa-Maria d'Orvieto; 1er art.

---

91. — Bibliothèque universelle et Revue suisse. 1890, mai-juin. — Secrétan. Les régiments suisses et la Révolution française.

---

92. — Russische Revue. Jahrg. XIX, Heft 1. — Anutschin. Les devoirs de l'ethnographie russe (résume surtout les travaux de K.-E. von Baer, professeur d'anatomie à Königsberg, sur le sujet).

---

93. — Académie des sciences de Cracovie. *Bulletin international.* Comptes-rendus des séances de l'année 1890. Mars. — *Piekosinski.* Leges, privilegia et statuta civitatis Cracoviensis. Tome II, 1587-1696 (recueil fort intéressant, bien qu'il se rapporte à l'époque où commence la décadence de la ville). = Avril. Archives de l'histoire littéraire. Tome VI (les documents qui figurent dans ce volume comprennent, d'une part, des matériaux relatifs à l'histoire des universités de Pologne, de l'autre, des renseignements sur les Polonais ayant fréquenté les universités étrangères). — *Ulanowski.* Contribution à l'histoire du droit en Pologne (1° histoire du droit romain en Pologne; 2° de quelques constitutions synodales du XIIIe siècle).

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

France. — M. Deschamps de Pas, décédé le 1er mars dernier à Saint-Omer, à l'âge de soixante-quatorze ans, avait publié plusieurs ouvrages d'histoire locale : *le Siège de Saint-Omer en* 1638 (1858); une *Histoire de la ville de Saint-Omer* (1880); des *Recherches historiques sur les établissements hospitaliers de Saint-Omer* (1877); une *Épigraphie de Saint-Omer*, etc.

— M. le général baron Ambert, décédé le 31 mars, à l'âge de quatre-vingt-six ans, avait écrit un grand nombre d'articles et de livres sur l'histoire militaire : *Histoire de la guerre de* 1870-71 (1873); *le Connétable Anne de Montmorency*, 1493-1567 (1879); *le Général Drouot* (1879); *Vauban* (1882). C'était un narrateur plutôt qu'un historien; et il écrivait surtout pour le grand public catholique.

— M. l'abbé Lalore, mort à la fin de mars, avait publié des études et des documents nombreux relatifs à l'histoire de la Champagne et de Troyes en particulier. Rappelons ses *Cartulaires du diocèse de Troyes*, publiés avec une critique insuffisante, mais qui sont importants pour l'histoire ecclésiastique de la province (1875-82, 6 vol.).

— L'Académie française a décerné le premier prix Gobert à M. Doniol pour son *Histoire de la participation de la France à l'établissement des États-Unis d'Amérique*, et le second à M. de Broc pour son étude sur *la France sous l'ancien régime*. — Sur la fondation Thérouanne, elle a décerné un prix de 3,000 fr. à M. le vicomte de Meaux pour son ouvrage *la Réforme et la politique française en Europe jusqu'à la paix de Westphalie*, et un autre de 1,000 fr. à M. Delourme pour une étude sur *les Manieurs d'argent à Rome*. — Elle a décerné un prix de 2,000 fr. à M. Paul Gibard, pour son ouvrage intitulé : *l'Éducation athénienne au Ve et au IVe siècle avant Jésus-Christ*, et un prix de 1,500 fr. à *Antonin le Pieux et son temps*, par M. Lacour-Gayet. — Le prix Vitet est décerné à M. Paul Mesnard, auteur d'une *Histoire de l'Académie française* et de nombreux travaux de critique littéraire.

— A l'Académie des inscriptions et belles-lettres, le prix Delalande-Guérineau n'est pas décerné, mais une somme de 800 fr. est accordée à titre d'encouragement à M. Amélineau pour son ouvrage intitulé : *Saint Pacôme*. — Pour le prix Bordin, l'Académie avait mis au concours une étude sur la « géographie de l'Égypte. » Le prix est également décerné à M. Amélineau.

— M. Paul Viollet, de l'Institut, a été nommé professeur de droit

civil et canonique à l'École des chartes, en remplacement de M. Ad. Tardif, décédé.

— La réunion annuelle des Sociétés savantes a eu lieu à Paris pendant la semaine de la Pentecôte. Voici (d'après le compte-rendu du *Temps*) le résumé des principales lectures qui ont été faites dans les sections d'histoire et de philologie (président, M. Delisle), de géographie historique et descriptive (président, M. Jurien de la Gravière), et de sciences économiques et sociales (président, M. Levasseur).

Histoire et philologie. M. Borrel étudie le servage en Savoie, depuis l'époque gallo-romaine jusqu'à la Révolution. Avant l'occupation romaine, les habitants de la Savoie ne connaissaient pas le servage; pendant l'occupation romaine, le colonat y fut institué et maintenu par les peuples de Germanie. A partir du XIIIe siècle, les serfs se débarrassèrent du servage par le rachat, et le servage cessa en 1762 par un édit de Charles-Emmanuel III, qui abolit la servitude personnelle. — M. Vauclin répond à la troisième question du programme (origine et organisation des anciennes corporations d'arts et métiers). Il fournit des détails inédits sur les corporations de Caen, Évreux et Gisors; il constate qu'elles semblent avoir négligé totalement le côté philanthropique. Tous les statuts d'un type uniforme sont muets sur les secours à distribuer aux associés nécessiteux. Il rappelle que l'on doit aux corporations professionnelles un grand nombre d'œuvres d'art existant encore dans les grandes églises de Normandie. — M. l'abbé Morel, répondant à la sixième question du programme, donne un aperçu du bréviaire de Noyon au XIIIe siècle. Ce bréviaire offre un certain nombre de modifications au texte du bréviaire romain, modifications se retrouvant dans les bréviaires des diocèses voisins, mais souvent sous un ordre différent. — M. Henri Jadart communique une notice sur Nicolas Bacquenois, le premier imprimeur de Reims. L'imprimerie fut introduite à Reims en 1553 seulement, par un enfant du pays, élève de Jean de Tournes, le célèbre typographe lyonnais. Bacquenois, qui avait d'abord imprimé à Lyon, fut ramené à Reims par le cardinal de Lorraine, archevêque de cette ville. Il y imprima une trentaine de livres, notamment le « Coustumier de Reims. » Sa marque était un lion avec la devise : *Sequitur fortuna laborem*. — Après une communication de M. de Beaurepaire sur la carrière militaire du marquis de Lisle, M. Molard constate combien l'*Italia sacra* d'Ughelli est incomplète en ce qui concerne les evêques de la Corse et énumère une série de documents inédits qui lui donnent vingt noms d'évêques de la Corse, vivant aux XIe, XIIe et XIIIe siècles, ignorés d'Ughelli, ainsi qu'un certain nombre de noms d'autres dignitaires du clergé corse. — M. Gasté lit un mémoire sur la jeunesse de Malherbe. On sait que, en 1576, Malherbe, âgé de vingt et un ans, quitta la maison paternelle pour aller à Aix s'attacher à la personne du fils naturel de Henri II, Henri, duc d'Angoulême, gouverneur de la Provence. Racan et Daniel Huet ont prétendu que « le père de Malherbe se fit protestant, un peu avant que de mourir, et que son fils aîné en

reçut un si grand déplaisir qu'il quitta la Normandie. » Or la vérité est que le père de Malherbe, mort en 1606, était protestant depuis 1553, c'est-à-dire bien avant sa mort, et la vraie cause du départ de son fils aîné est que son père voulait faire de lui un conseiller au présidial, alors que Malherbe voulait embrasser la carrière militaire. — M. Finot a relevé dans les comptes généraux de la recette des Pays-Bas les nombreuses subventions accordées par les gouverneurs espagnols, au XVIIe siècle, aux littérateurs et aux savants parmi lesquels il cite les historiographes Pierre Dumont et Henri Dupuis, l'ingénieur Salomon de Caus, les géographes Chrétien, Sgrooten et Jean-Baptiste Krient, le mathématicien Michel Coignet, l'orientaliste Joseph Abudacnus, etc. — M. le docteur Verrier explique la transformation de l'esclavage en servage, en passant par le colonat romain. — M. Bourgeois communique une lettre inédite du cardinal Dubois au duc de Saint-Simon (août 1721), établissant la nature des rapports qui existaient entre ces deux personnages. Le cardinal Dubois y parle au duc de « leur ancienne amitié qui survivra dans les plus mauvais temps aux vagues les plus orageuses. » — M. Labroue, vice-président de la Société de géographie de Bordeaux, poursuit son étude sur le *Livre de vie des Jurats* de Bergerac qu'il a fait connaître l'an dernier. Le *Livre de vie* touche à tout ce qui a rapport à l'état financier et social à la fin du XIVe siècle. On y apprend que, vers 1380, un cheval de luxe coûtait 10 livres, un bœuf, 8 livres, un âne, 3 livres, une brebis, 13 sols, une barrique de vin, 3 livres, un hectolitre de blé, 13 sols, un manteau, une livre, une jaque, 3 livres, une paire de bottes, 6 sols. La journée d'un ouvrier était payée 1 sol, celle d'un tonnelier, 2 sols 1/2, celle d'un charpentier, 5 sols. Un grand procès coûta 15 livres 8 sols 1 denier; l'avocat se fit payer 1 livre 10 sols pour défendre la ville de Bergerac devant le sénéchal de Périgueux. Un secrétaire de mairie gagnait 10 livres par an; une messe était dite pour 4 deniers.

Géographie historique et descriptive. M. L. Drapeyron, directeur de la *Revue de géographie*, a retracé l'évolution de notre premier atlas national sous le ministère de Richelieu. Au congrès de l'année dernière, M. Drapeyron avait annoncé qu'il avait découvert un exemplaire du *Théâtre français*, notre premier atlas national. Cet atlas, publié à Tours en 1594 par l'éditeur Bouquereau, était dédié à Henri IV. En 1620, Jean Le Clerc, graveur à Paris, offrait au public, sous le nom de *Théâtre géographique du royaume de France*, le même atlas augmenté d'une quinzaine de cartes, en tout trente-huit cartes. Les régions figurées par les cartes vont désormais varier avec les événements : en 1622, la veuve de Le Clerc publia, sous le même titre, un atlas de soixante-trois cartes contenant les cartes des régions de l'Europe engagées dans la guerre de Trente ans qui sévissait alors; ces cartes ont été pour la plupart imprimées à l'étranger. En 1626, à l'avènement de Richelieu, l'atlas est remanié : il ne contient plus que quarante-huit cartes, dont plusieurs du littoral de l'Atlantique, la question importante, à ce

moment, étant le siège de la Rochelle. En 1631, le fils de Jean Le Clerc revendique pour son père l'honneur d'avoir publié le *Théâtre français* primitif, *aliàs* de Bouquereau, et dédie l'atlas à Louis XIII. En 1642, Jean Boisseau, enlumineur du roi pour les cartes géographiques, acquiert le fonds Bouquereau-Le Clerc et donne une édition comprenant quatre-vingt-deux cartes, sous le titre, cher à Richelieu, *le Théâtre des Gaules*. On y remarque une Europe française destinée à montrer l'expansion de la France depuis l'avènement de la dynastie capétienne. Les aspirations coloniales qui se manifestent à cette époque se trahissent par l'adjonction aux cartes primitives d'un croquis de la Nouvelle-France (Canada). M. Drapeyron exhume en même temps une trentaine de noms de vieux géographes, aujourd'hui presque complètement oubliés : Damien de Templeux, Abraham Fabert, Tarde, Claude de Châtillon, etc. — M. Auguste Chavigné présente un mémoire sur les limites de l'ancienne province de Touraine, accompagné d'une carte avant 1789, donnant comparativement les limites de la *civitas Turonum*, de l'ancienne Touraine avant 1789 et du département d'Indre-et-Loire. Il démontre que le pays de Brenne doit être rattaché à la Touraine, tandis que le Loudunais appartient à l'Anjou d'où il fut distrait par un édit de François Ier en 1542. — M. l'abbé Pigeon lit un travail sur la voie romaine de Coriallo-Condate dont il est question dans l'Itinéraire d'Antonin. Il s'efforce de montrer que la voie partait de Cherbourg (Coriallo) et se dirigeait sur Rennes (Condate) en passant par Valogne (Alauna), Coutances (Cotedia), Avranches (Fanum-Martis), stations présentant toutes des antiquités gallo-romaines. — M. Charles Joret fait une communication sur les noms de lieux en *ville* et *court*. Le premier remonte à l'époque classique et désigne une habitation particulière; le second, qui apparait à l'époque mérovingienne et est l'équivalent de l'allemand *hof*, sert à désigner des localités d'origine franque. — M. Leuillier donne lecture d'un mémoire intitulé : *Un voyageur officiel envoyé en Éthiopie sous Louis XIV*. Ce voyageur, qui donne des renseignements utiles sur les relations plus ou moins officielles de la cour de France avec l'Éthiopie sous Louis XIV, est l'infortuné Lenoir du Roule, massacré avec toute sa mission à Sennaar; une partie de ses papiers, restés au Caire, avaient été envoyés à sa famille et conservés à Sancy, près de Meaux. Ces papiers consistent en une série de lettres écrites par du Roule à son frère depuis son départ de Marseille jusqu'à son arrivée à Siout, une lettre de Lemaire, vice-consul à Tripoli, engageant du Roule à gagner l'Éthiopie par le Fezzan et le Bournou en lui donnant des renseignements fort inattendus sur ce dernier pays, ses relations commerciales, etc. — M. Drapeyron donne lecture d'une notice où M. le capitaine Colette retrace la carrière des trois fondateurs de la topographie française : le colonel Puissant (1769-1843), auteur d'un excellent traité de géodésie; le général Haxo (1774-1838), auteur du « plan d'ensemble de Roca d'Anfo, » qui fit la première application à la reproduction du relief du sol des coupes horizontales équidistantes, et le lieutenant

Clerc (1774-1843), créateur des méthodes qui conviennent aux levers nivelés à grande échelle et à grande étendue.

Sciences économiques et sociales. M. Louis a donné lecture du plan d'une statistique départementale, en indiquant les renseignements principaux à mettre sous chaque rubrique. Il a réalisé ce plan dans un ouvrage sur le département des Vosges, qui comprend sept volumes. A ce propos, M. Babeau fait observer que dès la fin du XVIIe siècle, lors de l'établissement de la capitation, on procéda à Troyes à un recensement de la population. — M. Lanéry d'Arc donne lecture d'un mémoire sur les statuts de Provence au commencement du XVIIe siècle. Une législation spéciale avait été concédée aux Provençaux par le testament de Charles III et par des lettres de Charles VII ratifiant l'annexion de la Provence à la France. — M. Grodet donne lecture d'une étude sur la division de la propriété foncière en France avant et depuis 1789, par feu M. Gimel, qui étudie l'histoire du morcellement de la propriété en France depuis le XVIIIe siècle; il montre comment ont été successivement confectionnés les rôles servant de base aux impositions foncières. Il étudie en particulier l'histoire des vingtièmes, « le plus territorial des impôts de l'ancien régime, » et compare avec les résultats donnés par cette étude le nombre des parcelles imposables aujourd'hui. Le nombre des rôles fonciers a doublé; mais M. Gimel constate en même temps le grand nombre des petites propriétés au XVIIIe siècle, ce qui détruit cette opinion couramment reçue que le morcellement du sol date de la Révolution. — M. Flammermont donne lecture d'une étude sur le monopole de l'alcool à Lille sous l'ancien régime. L'eau-de-vie, imposée en France pour la première fois en 1659, était soumise dès 1575 à une taxe dans les Pays-Bas espagnols. D'après le règlement du 16 octobre 1625, la fabrication et le commerce de l'eau-de-vie sont libres; l'impôt est perçu à la consommation. Une ordonnance du 15 mars 1740 accorde à un fermier, établi à Lille, le droit exclusif de vendre de l'eau-de-vie; les cabaretiers sont obligés de lui acheter l'eau-de-vie dont ils ont besoin et qu'ils ne peuvent vendre qu'au détail. Ce monopole de l'eau-de-vie subsista jusqu'à la Révolution.

— L'assemblée annuelle de la Société d'histoire diplomatique a eu lieu le 12 juin sous la présidence de M. le duc de Broglie, président de la Société. M. le comte Greppi, ancien ambassadeur d'Italie en Russie, a lu une étude sur les *Notes de voyage* du comte Giandemaria, envoyé par le duc de Parme à la cour de Louis XIV en 1680. Ce journal de voyage d'un diplomate préoccupé surtout de questions d'étiquette et de querelles de préséance, mais capable, à l'occasion, d'observer attentivement ce qui se passe autour de lui, marque par-dessus tout une admiration enthousiaste pour Paris, pour le roi et la famille royale.

— La Société des études historiques a mis au concours une *Étude sur les lettres de cachet dans une province, une généralité ou une intendance de l'ancienne France.* La Société des études historiques ne demande pas de considérations générales, mais un exposé fait d'après des docu-

ments d'archives publiques ou privées. Cet exposé ne devra pas se borner à mettre en lumière le côté politique des lettres de cachet; les concurrents étudieront, en outre, le rôle que ces actes ont joué dans la vie privée et la part qui leur revient dans le régime familial de nos ancêtres. Ils trouveront à cet égard des points de repère dans les Ordonnances des rois de France : Ordonnance du 19 mars 1359 ; Ordonnance du Louvre, IV, 725; Ordonnances d'Orléans, 1560, art. 111; de Blois, 1579, art. 281, etc., et dans les Remontrances de Malesherbes. Les concurrents pourront prendre exemple sur un travail communiqué au Congrès des Sociétés savantes, par M. A. Joly : *les Lettres de cachet dans la généralité de Caen au XVIIIe siècle*. Les mémoires manuscrits devront être déposés *le* 31 *décembre* 1891, dernier délai, au Secrétariat, chez M. Gabriel Desclosières, 6, rue Garancière.

— Le Congrès international des Américanistes s'ouvrira à Paris le 14 octobre prochain. En voici le programme :

Histoire et géographie. (Rapporteurs : MM. G. Marcel et M. Monnier.) 1° Sur le nom « America. » 2° Les dernières recherches sur l'histoire et les voyages de Christophe Colomb. 3° De l'influence produite par la venue de l'Européen sur l'organisation des communautés indiennes de l'Amérique du Nord (confédération des sept nations, etc., etc.). 4° Quelles modifications le contact de l'Européen a-t-il opérées dans l'organisation sociale et politique chez les populations de la région andine? Densité de la population avant et après la conquête espagnole. 5° Si l'on prend pour termes de comparaison les statistiques dressées par ordre des vice-rois et les derniers recensements effectués par le gouvernement péruvien, la loi de diminution graduelle de la population indigène au contact du blanc s'applique-t-elle avec une égale rigueur à l'Amérique latine et à l'Amérique anglo-saxonne? 6° Les dernières découvertes faites dans les grandes nécropoles de l'estuaire de l'Amazone et du Rio Tocantin (îles de Marajo, etc.) permettent-elles de conclure à l'existence d'une race antérieure distincte de l'Indien actuel, et parvenue à un degré de civilisation relativement avancé? 7° Étudier les documents cartographiques relatifs à la découverte de l'Amérique récemment retrouvés, et leur assigner leur place dans la série d'après les informations qui les ont inspirés. = *Archéologie*. (Rapporteurs : MM. D. Charnay et marquis de Nadaillac.) 1° Nouvelles découvertes relatives à l'homme quaternaire américain. 2° Quelles sont les premières migrations de races étrangères à l'Amérique dont nous ayons connaissance? 3° Signaler les analogies qui existent entre les civilisations précolombiennes et les civilisations asiatiques (Chine, Japon, Cambodge, Malaisie, Chaldée et Assyrie). 4° Faire connaître les découvertes les plus récentes qui ont été faites sous les mounds de l'Amérique du Nord, et les conclusions que l'on peut en tirer pour la civilisation de leurs constructeurs. 5° Quelles sont les anciennes populations de l'isthme de Panama qui ont laissé les collections céramiques qui se trouvent aujourd'hui au « Yale College, » au « Smithsonian Institution, » etc.?... 6° Quels rapports peuvent avoir entre elles les diverses

poteries de l'Amérique? = *Anthropologie et ethnographie.* (Rapporteurs : MM. le prince Roland Bonaparte et F. de Santa-Anna Néry.) 1° Nomenclature des peuples et peuplades de l'Amérique avant la conquête. — Cartes ethnographiques précolombiennes. — Éléments ethniques de l'extrême Sud américain. 2° Les études crâniologiques permettent-elles d'affirmer que les races américaines actuelles existaient en Amérique dès la période quaternaire (diluvium) et que la conformation des crânes des hommes de ces races était la même que chez les Indiens d'aujourd'hui ou océaniens? 3° Existe-t-il chez les Indiens de l'Amérique en général, et en particulier chez ceux de la côte nord-ouest, des caractères distinctifs indiquant des affinités avec les peuplades asiatiques? 4° Esquimaux et leurs métis. 5° Rites funéraires en Amérique avant et après Christophe Colomb. 6° Écritures figuratives de l'Amérique et spécialement de leur distribution géographique. 7° Pénétration des races africaines en Amérique, et spécialement dans l'Amérique du Sud. 8° Distribution ethnographique et possessions territoriales des nations ou tribus aborigènes de l'Amérique au XVIe siècle et de nos jours. = *Linguistique et paléographie.* (Rapporteurs : MM. J. Girard de Rialle et R. Siméon.) 1° Les principales familles linguistiques des bassins de l'Amazone et de l'Orénoque. 2° Différences entre les langues des côtes et celles des montagnes du Pérou. Y a-t-il analogie entre les premières et celles de l'Amérique centrale? 3° Le Quéchua et l'Aymara appartiennent-ils à la même famille? 4° Les idiomes de la côte occidentale de l'Amérique présentent-ils quelques affinités grammaticales avec les langues polynésiennes? 5° La composition avec emboîtement et l'incorporation du pronom personnel ou du nom régi sont-elles des procédés communs à la majorité des langues américaines? 6° Origines des terminaisons du pluriel dans le nahuatl et quelques autres idiomes congénères. 7° Persistance des caractères et formes des dialectes des langues parlées en Amérique (français, anglais, espagnol, portugais et hollandais) par les descendants des colons européens, suivant les provinces dont ils sont originaires. 8° Étude des langues en formation en Amérique.

— La librairie Thorin a mis en vente le 1er fasc. des *Registres de Grégoire IX,* préparé par M. Lucien Auvray, et le 3e fasc. des *Registres de Boniface VIII,* préparé par M. Ch. Digard.

— M. E. Sayous a réuni sous le titre d'*Études sur la Religion romaine et le moyen âge oriental* (Leroux) six mémoires sur la Religion romaine au temps des guerres puniques; le Taurobole; les idées musulmanes sur le christianisme; l'introduction de l'Europe slave et finnoise dans le christianisme; les Bulgares, les croisés français et Innocent III; le cardinal Buonvisi et la croisade de Buch.

— M. G. Saige vient de faire paraître le deuxième tome de ses *Documents historiques sur la principauté de Monaco;* ce volume, sur lequel la *Revue historique* aura prochainement à revenir, embrasse les années 1494 à 1540; il est précédé d'une longue et substantielle introduction de l'éditeur. (A. Picard.)

— M. l'abbé Requin, en dépouillant d'anciennes minutes des notaires d'Avignon, a eu la bonne fortune de découvrir un texte nouveau sur l'origine de l'imprimerie (*L'imprimerie à Avignon en* 1444; Paris, Picard, in-8°, 20 pages, fac-similé). Ce sont trois contrats passés en 1444 et 1446 par un certain Procope Waldvogel avec divers habitants de la ville papale, pour exploiter et utiliser tout un matériel d'imprimerie que décrivent les actes; les documents parlent d'écriture artificielle. Des alphabets mobiles figurant au nombre des objets inventoriés, il ne saurait s'agir ici de xylographes. M. Requin suppose que Procope aura servi d'ouvrier à Guttemberg et lui aura dérobé une partie de son matériel, lors du procès intenté au grand inventeur par les héritiers d'André Dritzehein. L'hypothèse paraît vraisemblable. En tous cas les pièces du procès ayant été détruites lors du bombardement de Strasbourg par l'armée allemande, les documents trouvés à Avignon par M. l'abbé Requin présentent le plus grand intérêt; ils prouvent avec quelle rapidité la nouvelle invention se répandit en Europe.

— Dans sa courte notice sur le *Patriotisme français en Lorraine antérieurement à Jeanne d'Arc* (Paris, Champion, in-18, 107 pages), M. de Pange cherche à démontrer que cette province, terre d'Empire il est vrai, fut toujours française de cœur. Il n'a pas de peine à prouver cette thèse; jamais au moyen âge ce pays n'a été rattaché à l'Allemagne par des liens bien solides, et à dater du XIIIe siècle les ducs de Lorraine obéissent le plus souvent à l'influence française et servent sous la bannière des Valois durant la guerre anglaise; on eût bien étonné les princes de Guise au XVIe siècle en les traitant de princes allemands. L'opuscule de M. de Pange est intéressant; on y notera de bonnes corrections à quelques-uns des derniers ouvrages sur Jeanne d'Arc, en particulier à celui de M. Siméon Luce.

— M. A. Herzen a publié sous le titre : *le Peuple russe et son gouvernement* (librairie de la *Revue socialiste*, 42 p. in-8°) un exposé intéressant des conditions encore très misérables dans lesquelles se trouvent en Russie les ouvriers de fabriques, et un aperçu historique du développement des associations ouvrières dans les trente dernières années.

Belgique. — M. Henri Pirenne, professeur à l'Université de Gand, a publié, dans le *Bulletin de la Commission royale d'histoire* (tome XVII, p. 11-59), une étude importante sur la *Version flamande et la version française de la bataille de Courtrai* (1302).

— Le livre de M. Augustin Thys, *De Belgische conscrits in* 1798 *en* 1799 (les conscrits belges en 1798 et 1799), est fait en grande partie d'après des documents inédits et complète les ouvrages précédents, tels que la *Guerre des paysans*, d'Aug. Orts (Louvain, Ch. Peeters; 433 p.).

— L'infatigable Mgr Namèche, ancien recteur de l'université catholique de Louvain, vient de faire paraître le tome XXV de son *Cours d'histoire nationale* (Louvain, Ch. Fonteyn, 386 p.). Ce volume embrasse les premières années du XVIIIe siècle. Il est précédé d'une lettre latine

écrite au nom de Léon XIII par le cardinal Rampolla à l'auteur pour le féliciter des volumes consacrés à la lutte religieuse au XVIe siècle dans les Pays-Bas.

— Feu GACHARD n'a presque pas écrit de livres, mais une foule de notices. Les principales d'entre elles viennent d'être réunies en trois volumes de plus de 500 p. chacun, sous le titre de *Études et notices historiques concernant l'histoire des Pays-Bas,* par M. Gachard (Bruxelles, Hayez).

LIVRES NOUVEAUX. — *L. Plas.* Bladen uit de geschiedenis van Ninove. 258 p. Ninove, Jacobs. — *P. Bergmans.* L'autobiographie de Juste Lipse, publiée avec une traduction française et des notes. (Extrait du *Messager des sciences historiques.*) 69 p. Gand, E. Vander Haeghen.

Allemagne. — Le 27 février dernier est mort à Mayence le chanoine Chr. MOUFANG, un des directeurs du *Katholik;* il avait été un membre important du centre au Reichstag, à l'époque du Kulturkampf. Il avait quatre-vingt-trois ans. Ses travaux ont porté sur l'histoire de l'Église; nous citerons : *Actenstüke betreffend die Jesuiten in Deutschland* (1872). — Le 1er mars est mort le Dr W.-J. MANGOLD, professeur à la faculté de théologie évangélique à Bonn. Il avait soixante-cinq ans. Parmi ses travaux, mentionnons : *Julianus Apostata* (1862); *der Rœmerbrief und seine geschichtlichen Voraussetzungen* (1884); *Jean Calas und Voltaire* (1861). — Le 21 mars est mort Victor HEHN, conseiller d'État, ancien directeur de la bibliothèque à Saint-Pétersbourg; il était né à Dorpat en 1813; on lui doit un ouvrage remarquable : *Kulturpflanzen und Hausthiere in ihrem Uebergange aus Asien nach Europa* (5e édit., 1887) et un joli livre, *Italien* (3e édit., 1887). — M. Alfred NICOLAVIUS, professeur de droit à Bonn, mort le 22 mars, a publié, entre autres biographies, celles de J.-G. Schlosser (1844) et de Fr. L., comte de Stolberg (1846). — M. Robert BOXBERGER, connu par ses travaux sur la littérature allemande, est mort fin mars, à l'âge de cinquante-quatre ans. — Le 25 avril est mort à Leipzig le D^r^ Th. MŒBIUS, autrefois professeur à l'Université de Kiel, fort compétent pour ce qui concerne les langues et la littérature scandinaves et islandaises. Il avait soixante-neuf ans. — Le 28 avril est mort l'orientaliste KLAMROTH, professeur au gymnase de Hambourg. — A la fin d'avril est mort à Marbourg en Hesse le Dr Joh.-H. KURTZ, auteur d'un excellent *Lehrbuch der Kirchengeschichte* (10e édit., 1887), qui a été traduit en anglais ainsi que les autres ouvrages du même auteur.

— M. VON DER ROPP a été nommé professeur d'histoire du moyen âge à l'Université de Breslau, en remplacement de M. Max Lenz, nommé à Berlin. — Le Dr SITTL, privat-docent à Munich, remplace à Wurzbourg le professeur von Urlichs, décédé. — M. Karl BENRATH, professeur extraordinaire d'histoire ecclésiastique à Bonn, a été nommé professeur extraordinaire à Kœnigsberg. — M. Harry BRESSLAU, éditeur du *Neues Archiv für ältere deutsche Geschichtskunde,* a été nommé professeur ordi-

naire d'histoire ancienne à Strasbourg. — Le Dr W. Deecke, directeur du gymnase de Bouxwiller (Alsace), connu par ses travaux sur les langues de l'Italie ancienne, a été nommé à un poste semblable à Mulhouse.

— Le Dr Wiegand, directeur des archives de Strasbourg, a été nommé professeur honoraire ordinaire pour les sciences auxiliaires de l'histoire à l'Université de cette ville, et en même temps membre de la Commission d'histoire de Bade.

— Le Dr Oswald Holder-Egger a été nommé membre de la direction centrale des *Mon. Germ. hist.*, que préside actuellement E. Duemmler.

— Le Dr W. Erman, frère de l'égyptologue, a été nommé directeur de la bibliothèque de l'Université à Berlin.

— La Société du prince Jablonowski à Leipzig a mis au concours les sujets suivants : 1° pour 1890 : exposer le développement de l'industrie en Pologne depuis la fin de l'indépendance; 2° pour 1891 : organisation et histoire des associations dans la Grèce ancienne; 3° pour 1892 : histoire de la colonisation et de la germanisation des territoires saxons soumis à la dynastie wettinienne; 4° pour 1893 : de l'introduction progressive de la langue allemande dans les chartes publiques et privées jusqu'à la moitié du XIVe siècle. — Chacun de ces sujets comporte un prix de 1,000 marcs; les mss. devront être déposés avant le 30 novembre de chaque année.

— M. Fr.-W. Ebeling a, dans ses *Archiv. Beitræge zur Geschichte Frankreichs unter Carl IX* (Leipzig, 1872), décrit et publié une lettre signée « Albanus tuus; » il l'a utilisée encore dans ses *Sieben Buecher franzœsischer Geschichte*. Cette lettre, qui se rapporte sans doute au meurtre du duc de Guise en 1563, peut, si elle est authentique, présenter un grand intérêt historique. Elle commence par les mots : « Christus Salvator noster » et finit par « interim praemonitus sis. » M. Erich Marcks, de Berlin (62, Nollendorfstrasse), demande si l'on ne pourrait l'aider à retrouver la trace de l'original, disparu depuis 1850.

Suisse. — M. le professeur Henri Gelzer, auteur de *Leçons d'histoire suisse*[1] qui obtinrent, il y a un demi-siècle, un très légitime succès, est mort le 15 août dernier, à Bâle, à l'âge de soixante-seize ans.

— M. le Dr Gottlieb Studer, ancien professeur de grec et de latin, puis d'hébreu à l'université de Berne et ancien président de la Société d'histoire de cette ville, est mort le 12 octobre dernier, à l'âge de quatre-vingt-neuf ans. C'est, en un sens, une destinée singulière que celle de cet homme qui aurait mérité d'occuper une belle place parmi les exé-

1. *Die drei letzten Jahrhunderte der Schweizergeschichte* mit besonderer Berücksichtigung der geistigen und religiösen Zustände und der Sittengeschichte. Aarau, 1838-39, deux volumes in-8°. — *Die zwei ersten Jahrhunderte der Schweizergeschichte* von der Stiftung der Bünde bis zur Reformation. Bâle, 1840, in-8°.

gètes et les théologiens libéraux de notre temps, qui a terminé sa carrière scientifique par une traduction de Job (1881) comme il l'avait commencée par un commentaire critique du livre des Juges (1835), et qui, cependant, n'est guère connu, même à Berne, que pour ses « Études sur Justinger[1], » ou pour ses excellentes éditions critiques de Matthias de Neuburg, de Justinger, de Thüring Frickart et de Tschachtlan[2]. M. Studer n'en était pas moins un des philologues les plus accomplis que la Suisse ait possédés depuis la mort d'Orelli; un de ceux aussi qui auraient le plus utilement servi la science, si les circonstances ne l'avaient trop longtemps retenu dans la très modeste condition où d'ailleurs il se complaisait. On doit vivement regretter qu'il n'ait jamais songé à publier son *Introduction à l'Ancien Testament,* car ces leçons-là formaient une des parties les plus originales de son enseignement, et l'érudit qui, en matière d'histoire suisse, faisait plutôt profession de conservatisme, s'accordait volontiers, du côté de l'histoire d'Israël, toutes sortes d'ingénieuses licences. Il avait près de quatre-vingt-dix ans qu'il travaillait encore avec l'ardeur d'un jeune homme; qui sait si, dans les derniers jours, il ne lui est pas arrivé de feuilleter certains livres français que son ferme bon sens aura accueillis par un indulgent sourire?

P. V.

— La Direction des Archives fédérales vient de publier le tome III de l'*Amtliche Sammlung der Aktenstücke aus der Zeit der helvetischen Republik* (1798-1803). Ce tome III, qui forme un beau volume de 1,476 p. in-4° (Berne, impr. Stämpfli), va du 1er octobre 1798 au 31 mars 1799 (relations de la Suisse avec la France; affaires intérieures; préliminaires de la guerre de 1799, etc.). Le tome IV comprendra les neuf derniers mois de l'année 1799, et il restera encore plus de trois années à traiter, sinon avec la même ampleur, du moins avec la même sûreté. C'est dire l'importance du nouveau service que M. Strickler a rendu aux historiens suisses en se chargeant d'une besogne qui exige autant de patience que de courage.

— M. Berthold van Muyden vient de publier la première partie d'un ouvrage qui traitera du développement des institutions libérales en Suisse depuis la Restauration jusqu'à l'établissement de la constitution de 1848[3]. Cette première partie (1813-1830) est divisée en quatorze chapitres dont il nous paraît utile de reproduire ici les titres :

1. *Studien über Justinger* (Archiv. des historischen Vereins des Kt. Bern, Bd. V-VI, 1863-67).

2. *Matthiae Neoburgensis Chronicon*, etc. Im Auftrag der allgemeinen geschichtforschenden Gesellschaft der Schweiz herausgegeben von G. Studer. Berne, 1866, in-8°. — *Die Berner-Chronik des Conrad Justinger*, u. s. w. Berne, 1871, in-8°. — *Thüring Frickarts Twingherrenstreit* (Quellen zur Schweizergeschichte, Bd. I, 1877). — *Bendict Tschachtlans Berner-Chronik* nebst den Zusätzen des Diebold Schilling (*ib.*).

3. *Essais historiques : la Suisse sous le Pacte de* 1815. Tome I. Lausanne, F. Rouge; un vol. in-8° de XXIII et 596 p.

I. Entrée des alliés en Suisse. — II. Établissement du pacte de 1815. — III. Congrès de Vienne. — IV. Influence de la Restauration sur le régime intérieur des cantons. — V. Caractéristique du pacte. Organisation politique et financière de la Confédération. — VI. Influence de l'étranger sur la politique fédérale. — VII. Réveil de l'esprit national en Suisse. — VIII. Situation matérielle de la Suisse. — IX. Questions économiques. — X. Concordats intercantonaux et traités conclus avec l'étranger relativement à des matières de droit public et international. — XI. Mesures prises par la diète, de 1815-1831, pour l'organisation de l'armée fédérale et la défense nationale. — XII. Réaction religieuse dans les cantons catholiques. — XIII. Réveil religieux dans les cantons protestants. — XIV. Des capitulations militaires (1803-1859).

Comme on le voit, le livre de M. van Muyden est, à quelques exceptions près, un recueil d'études indépendantes les unes des autres plutôt qu'un exposé continu; mais c'est là un défaut qu'il était difficile d'éviter, soit à cause de l'abondance des sources, soit à cause du sujet lui-même. Les quinze années de la Restauration furent, pour la Suisse, une période à la fois paisible et féconde, où l'activité individuelle suppléait, en des sens divers, à l'inertie à demi calculée de la plupart des gouvernements. L'historien qui veut entrer dans le détail n'a guère que deux partis à prendre : ou bien, s'il s'agit de la vie publique, de suivre l'ordre chronologique des faits en les rattachant à la biographie de l'un des hommes d'État de l'époque; ou bien, s'il s'agit d'un tableau plus complet, de les grouper sous un certain nombre de rubriques dont le choix et l'agencement demeurent toujours quelque peu arbitraires. On ne songera donc point à chicaner l'auteur sur la très grave lacune que son programme présente, même au point de vue des idées politiques, — nous voulons dire l'omission volontaire de tout ce qui touche au mouvement intellectuel de la Restauration, — et l'on rangera sans hésiter son ouvrage parmi les travaux qui contribueront à préparer une appréciation impartiale de l'ordre de choses actuel et de ses antécédents.

— Notre collaborateur M. P. Vaucher a publié, il y a quelques mois, sur les *Luttes de Genève contre la Savoie*, de 1517 à 1530, une brochure de 32 pages (Genève, H. Georg) qui résume d'une façon claire, précise et animée ce que l'on peut appeler la période héroïque de l'histoire de Genève.

— Notre collaborateur M. Ed. Favre vient de publier un *Mémorial des cinquante premières années de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève* (in-8° de x et 440 p.), qui renferme l'indication de toutes les communications faites à cette Société, de tous les mémoires lus à ses séances ou imprimés par elle pendant le premier demi-siècle de son existence (1838-1888). La seconde partie du *Mémorial* est consacrée au procès-verbal de la séance publique tenue, le 2 mars 1888, par la Société d'histoire et d'archéologie à l'occasion du 50e anniversaire de sa fondation : les discours prononcés par le président, M. Th. Dufour, et par le dernier survivant des membres fondateurs, M. Paul Chaix, sont reproduits *in*

extenso, ainsi que le Rapport de M. Ch. Le Fort sur les travaux de la Société. Enfin deux tables faites avec le plus grand soin, l'une par ordre des matières, l'autre par ordre alphabétique, complètent ce beau volume, où tout est combiné de manière à faciliter la recherche, et où tout témoigne du vif intérêt que les Genevois attachent à l'histoire de leur patrie.

Pays-Bas. — M. le baron Rengers, membre actuel de la première chambre des États Généraux, a publié (chez Nyhoff, la Haye) la première partie d'un livre sur l'histoire parlementaire du royaume des Pays-Bas depuis la charte de 1848. Il ne veut donner qu'un aperçu pour faire voir comment le parlementarisme s'est développé dans le pays. Le livre est intitulé : *Schets eener parlementaire geschiedenis van Nederlands edert 1849*.

— M. Boeles a achevé son grand ouvrage sur l'*Université Frisonne*, celle de Franeker. Il y donne, non seulement l'histoire de cette petite université, fondée en 1585 et supprimée par Napoléon Ier en 1811, mais aussi une foule de renseignements biographiques sur les professeurs, dont plusieurs étaient des savants d'une grande renommée et attiraient des élèves de tous les coins de l'Europe.

— M. Knuttel a composé un Catalogue des brochures de la Bibliothèque Royale, dont deux volumes viennent de paraître. Ils contiennent la description scientifique de 6,000 de ces écrits, qui, pour la plus grande partie, se rapportent à l'histoire des Pays-Bas, de 1486 à 1648. Parmi ces brochures, plusieurs centaines se rapportent à l'histoire d'autres pays ; ceux qui intéressent l'histoire générale de l'Europe sont encore plus nombreux (la Haye, Nyhoff).

— M. Kruseman a publié un beau livre sur l'histoire de la presse, intitulé : *Fransche wetten op de Ned. drukpers* (1806-1814) ; il donne de curieux détails sur l'influence exercée par la censure sur la littérature néerlandaise et sur la situation faite aux imprimeurs et aux auteurs pendant la domination française.

— Le rapport de M. Blok sur son troisième voyage à travers les archives et les bibliothèques de l'Allemagne et de l'Autriche a paru. Il contient, outre les documents et les notes, quelques remarques sur l'organisation des archives en Allemagne, ainsi qu'une table des noms de personnes et de lieux, mentionnés dans les trois rapports.

— Le fasc. 3 du t. II du *Manuel d'histoire, de généalogie et de chronologie* de M. Stokvis (Leide, Brill, 1889) est consacré aux États de l'Europe septentrionale, de l'Europe centrale et de la péninsule des Balkans. On trouve en appendice une table chronologique où la liste des éclipses est mise en regard des autres indications : indictions, nombre d'or, réguliers, concurrents, etc.

LISTE DES LIVRES DÉPOSÉS AU BUREAU DE LA REVUE[1].

(Nous n'indiquons pas ceux qui ont été appréciés dans les Bulletins et la Chronique.)

P. Allard. La persécution de Dioclétien et le triomphe de l'Église. Lecoffre. 2 vol. XLVIII-455 et 438 p. — Aulard. Mémoires secrets de Fournier l'Américain, publiés pour la première fois (Soc. de l'hist. de la Révolution). XX-100 p. — Barrière-Flavy. Dénombrement du comté de Foix sous Louis XIV, 1670-1674. Toulouse, Chauvin. XXXVII-163 p. — Lady Blennerhassett. Mme de Staël et son temps, 1766-1817; trad. de l'allemand par A. Dietrich. Westhausser. 3 vol. 611, 586 et 693 p. — Block. Les progrès de la science économique depuis Adam Smith. 2 vol. XII-537 et 598 p. Prix : 10 fr. — Costa de Beauregard. Les dernières années du roi Charles-Albert. Plon et Nourrit. XVI-587 p. — A. Croiset. Histoire de la littérature grecque. Tome II : lyrisme, premiers prosateurs, Hérodote. Thorin. 633 p. — Joubert. Une famille de grands prévôts d'Anjou aux XVIIe et XVIIIe s. : les Constantin, seigneurs de Varennes et de la Loire. Angers, Germain et Grassin; Paris, Lechevalier. — Henri de la Rochejacquelin et la guerre de la Vendée d'après des documents inédits. Paris, Champion; Niort, Clouzot. 345 p. in-4°. — Le Normant des Varannes. Histoire de Louis XVII d'après des documents inédits officiels et privés. Orléans, Herluison. XIV-472 p. — Prince Lubomirski. Histoire contemporaine de l'Europe, 1859-1878. Tome II. C. Lévy, 415 p. in-8°. Prix : 7 fr. 50. — J. Marchand. Un intendant sous Louis XIV; étude sur l'administration de Lebret en Provence, 1687-1704. Hachette. 380 p. — G. de Mortillet. Origines de la chasse, de la pêche et de l'agriculture. Tome I. Lecrosnier et Babé. XII-516 p. — Abbé Périès. La faculté de droit dans l'ancienne université de Paris, 1160-1793. Larose et Forcel. 390 p. Prix : 7 fr. 50. — Rocheblave. Essai sur le comte de Caylus; l'homme, l'artiste, l'antiquaire. Hachette. XV-381 p. — Rothan. L'Europe et l'avènement du second empire. C. Lévy. XXI-439 p. Prix : 7 fr. 50. — Mgr de Salamon. Mémoires inédits de l'internonce à Paris pendant la Révolution. 1790-1801, par l'abbé Bridier. Plon et Nourrit. VII-376 p. — Souvenirs de la comtesse de la Bouëre; la guerre de la Vendée, 1793-96. Plon et Nourrit. XVI-362 p. — H. Wallon. Les représentants du peuple en mission. Tome V : la Lorraine, le Nord et le Pas-de-Calais; les châtiments. Hachette. 422 p. — H. Welschinger. Le roman de Dumouriez. Plon et Nourrit. I-332 p. in-12.

K. Beck. Zur Verfassungsgeschichte des Rheinbundes. Mayence, Prickarts. 48 p. in-4°. — Ém. Daniels. Ludwig XVI und Marie-Antoinette auf der Flucht nach Montmédy, 1791, aus dem Nachlasse des Fr. E. von Stockmar. Berlin, Hertz. 162 p. — Gerdes. Geschichte des deutschen Volkes und seiner Kultur zur Zeit der karoling. und. sächs. Könige. Leipzig, Duncker et Humblot. 64 p. — W. Gundlach. Der Streit der Bisthümer Arles und Vienne um den Primatus Galliarum. Hanovre, Hahn. XXII-294 p. Prix : 6 m. — W. Ihne. Rœmische Geschichte. Bd. VII : bis zum Triumvirat. Bd. VIII : bis zum Kaiserthum.

1. Les livres dont le format et le lieu de publication ne sont pas indiqués sont en in-8° et publiés à Paris ou (pour les livres anglais) à Londres.

Leipzig, Engelmann. 482 et 457 p. — KEUTGEN. Die Beziehungen der Hanse zu England im letzten Mittel des XIV Jahrh. Giessen, Ricker. 91 p. — J. MARX. Die Vita Gregorii IX quellenkritisch untersucht. Berlin, Speyer et Peters. — MAYER VON KNONAU. Jahrbücher des deutschen Reiches unter Heinrich IV und Heinrich V. Bd. I. 1056-1069. Leipzig, Duncker et Humblot. XXIV-703 p. — Dr Th. MUELLER. Das Konklave Pius IV, 1559. Gotha, Perthes. 278 p. — J. VON PFLUGK-HARTTUNG. Untersuchungen zur Geschichte Kaiser Konrads II. Stuttgart, Kohlhammer. VIII-144 p. — H. VON SYBEL. Die Begründung des deutschen Reiches durch Wilhelm I. Bd. III-V. Munich, Oldenburg. — Fr. VON DER WENGER. Karl Graf zu Wied k. preuss. Generallieutenant; ein Lebensbild zur Geschichte der Kriege 1734-63. Gotha, Perthes. XV-527 p. — Ed. WERTHEIMER. Geschichte Œsterreichs und Ungarns im ersten Jahrzehnt des XIX Jahrh. Bd. II. 1805-1809. Leipzig, Duncker et Humblot. XXII-441 p. — G. WOLF. Der Augsburger Religionsfriede. Stuttgart, Gœschen. XV-171 p.

H. LEWIS. The ancient laws of Wales viewed especially in regard to the light they throw upon the origin of some english institutions. Londres, Elliot Stock. XVI-558 p. — W. LOCKHART. The church of Scotland in the XIII cent. Edimbourg et Londres, W. Blackwood. X-152 p. — Sir G.-R. SITWELL. The barons of Pulford in the XI and XII cent. and their descendants. Scarborough, impr. de sir J. Sitwell. XLVI-104 p. in-4°.

H. TAYLOR. The origin and growth of the english constitution. Part I : the making of the constitution. Boston et New-York, Houghton, Mifflin et Cie. XL-616 p.

Al. MANZONI. La rivoluzione italiana del 1859. Milan, Richiedei. XIII-362 p. Prix : 5 l. — C. MERKEL. Un quarto di secolo di vita comunale e le origini della dominazione angioina in Piemonte. Turin, Lœscher. 179 p. in-4°. — NISCO. Gli ultimi 36 anni del reame di Napoli, 1824-1860. Vol. I : Francesco I. Naples, Morano. IV-152 p. in-12. Prix : 2 fr. 50. — D. PERRERO. Gli ultimi reali di Savoia del ramo primogenito, ed il principe C. A. di Carignano. Turin, Casanova. XX-452 p. Prix : 6 l. — A. PROFESSIONE. Giulio Alberoni, 1708-1714. Vérone, Drucker. VIII-82 p. Prix : 2 fr. 50. — ID. Dalla battaglia di Pavia al sacco di Roma. 1re partie. Ibid. 80 p. Prix : 2 l. — C. ROMUSSI. Milano che sfugge. 123 p. in-12. Prix : 1 fr. 50. — TOMMASINI. Diario della città di Roma di Stefano Infessura, scribasenato. Rome, institut historique italien. XXXI-333 p. — VICINI. La rivoluzione dell' anno 1831 nello stato romano. Memorie storiche. Imola, Galeati. XXIV-454 p. Prix : 5 l. — P. VILLARI. La giovinezza di Francesco de Sanctis. Naples, Morano. XIX-384 p. in-12. Prix : 4 l.

ALTAMIRA Y CREVEA. Historia de la propriedad comunal. Madrid, Camacho. XV-366 p. Prix : 3 l. 50 pesetas.

RAMOS-COELHO. Historia do infante D. Duarte, irmão de el rei d. João IV. Vol. IV. Lisbonne, impr. de l'Acad. des sciences. XXI-740 p.

TABLE DES MATIÈRES.

ARTICLES DE FOND. Pages

Alf. Baudrillart. Les intrigues du duc d'Orléans en Espagne. 1, 241
B. de Mandrot. Jacques d'Armagnac, duc de Nemours . . . 274

MÉLANGES ET DOCUMENTS.

J. Flammermont. A propos d'une fausse lettre de Mme de Lamballe 74
H. Harrisse. Nouvelles recherches sur l'histoire de l'Amérique. 66
P. Marais. Les frères Faucher, Laffon de Ladébat et leur correspondance 317
R. de Maulde. Éloge de Louis XII « père de la France » en 1509 47
Th. Reinach. Le premier siège entrepris par les Francs . . 34

BULLETIN HISTORIQUE.

États-Unis, par H.-B. Adams 124
France, par L. Farges, A. Molinier et G. Monod 87, 343
Roumanie, par Al.-D. Xénopol 378

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

G. Coen. Le grandi strade del commercio internazionale proposte fino dal sec. xvi. **(L. Gallois.)** 177
L. Duchesne. Origines du culte chrétien. **(Ch. Bayet.)**. . . 400
Fr. Ehrle. Die Spiritualen. **(Ch. Molinier.)** 403
Ém. Faguet. Dix-huitième siècle. **(G. Monod.)** 417
P. Fredericq. Corpus documentorum inquisitionis haereticae pravitatis. **(Ch. Molinier.)** 161
P. Hinschius. Das Kirchenrecht in Deutschland. **(P. Viollet.)** 402
Prou. Manuel de paléographie latine et française. **(Ch. V. Langlois.)** 155
P. Rœhricht. Deutsche Pilgerreisen nach dem heiligen Lande. **(Ch. Kohler.)**. 160
M.-F. Robinson. The end of the middle ages. **(G. M.)** . . . 175
Al. Schulte. Geschichte der Habsburger in den ersten drei Jahrhunderten. **(X. Mossmann.)** 171

LISTE ALPHABÉTIQUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

FRANCE.

1. Académie des inscriptions et belles-lettres. 187, 432
2. Académie des sciences morales et politiques 188, 433
3. Académie des sciences et belles-lettres de Toulouse . 190
4. Académie nationale de Reims. 434

Pages

5. Annales de Bretagne 435
6. Annales de l'École libre des sciences politiques . . . 429
7. Annales de l'Est 190
8. Annales du Gâtinais 434
9. Archives historiques, artistiques et littéraires . . . 424
10. Bibliothèque de l'École des chartes 181, 422
11. Bulletin critique 182, 424
12. Bulletin de correspondance hellénique 186, 427
13. Bulletin d'histoire ecclésiastique 190, 435
14. Le Correspondant 186, 430
15. Journal des Savants 183, 425
16. Mélanges d'archéologie et d'histoire 427
17. La Nouvelle Revue. 186, 430
18. Nouvelle Revue historique de droit 185, 428
19. Polybiblion 183, 425
20. La Révolution française 182, 423
21. Revue archéologique 426
22. Revue celtique 185, 429
23. Revue critique d'histoire et de littérature 183, 425
24. Revue d'histoire diplomatique. 182
25. Revue de l'Agenais 191, 436
26. Revue de Champagne et de Brie 191, 436
27. Revue de Gascogne 191, 436
28. Revue de Géographie. 186
29. Revue de l'Histoire des religions 428
30. Revue des Deux-Mondes. 187, 431
31. Revue des Études juives. 428
32. Revue des Questions historiques 180
33. Revue générale du droit 185, 428
34. Revue historique et archéologique du Maine 191, 436
35. Revue maritime et coloniale 186, 429
36. Revue politique et littéraire 431
37. Société archéologique de Tarn-et-Garonne. 192
38. Société d'émulation de l'Ain 192
39. Société de l'Histoire de Paris 434
40. Société de l'Histoire du protestantisme français . . . 189, 433
41. Société des Antiquaires de Picardie 435
42. Société des sciences historiques de l'Yonne 436
43. Société des sciences, lettres et arts de Seine-et-Oise . 190
44. Société nationale des Antiquaires de France 188, 433
45. Le Spectateur militaire 186, 429

ALSACE-LORRAINE.

1. Protokolle der d. Geschichtsvereine zu Metz 192
2. Revue d'Alsace. 192

BELGIQUE.

1. Analecta Bollandiana. 438
2. Analectes pour servir à l'histoire ecclés. de la Belgique 195

Pages

3. Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique . . 437
4. Annales de l'Institut archéologique de Luxembourg . 440
5. Annales de la faculté de philos. de l'univ. libre de Bruxelles 440
6. Annales de la Société archéologique de Namur . . . 196, 440
7. Annales de la Société d'émulation de la Flandre . . 196
8. Annales du cercle archéologique de Mons 439
9. Annales du cercle archéologique du pays de Waas . . 439
10. Antverpiana 197
11. Bulletin de l'Académie d'archéologie d'Anvers . . . 441
12. Bulletin de l'Académie royale de Belgique 193
13. Bulletin de la Commission d'hist. des églises wallonnes 195, 439
14. Bulletin de la Commission royale d'hist. de Belgique . 192
15. Bulletin de l'Institut archéologique liégeois 441
16. Bulletin de la Société d'histoire de Liège 196, 441
17. Bulletin de la Société royale belge de géographie . . 194, 441
18. Bulletin de la Société royale d'histoire de Belgique. . 437
19. Bulletin de la Société des bibliophiles liégeois . . . 196
20. Bulletin des archives d'Anvers 197
21. Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie 193, 438
22. Mémoires de la Société libre d'émulation de Liège . . 441
23. Messager des sciences historiques de Belgique . . . 192, 437
24. Le Muséon 194, 438
25. Revue belge de numismatique. 195, 438
26. Revue de Belgique 194, 437
27. Revue de l'instruction publique en Belgique 194, 438
28. Revue générale de Belgique. 194

LUXEMBOURG.

1. Publications de l'Institut grand-ducal de Luxembourg. 441

ALLEMAGNE.

1. Akademie der Wissenschaften (Berlin) 215
2. Akademie der Wissenschaften (Munich) 209
3. Alemannia 199
4. Annalen des Vereins f. Nassau. Geschichtsforschung . 212
5. Archiv des histor. Vereins von Unterfranken. . . . 212
6. Archiv des Vereins für Lauenburg 213
7. Archiv für Frankfurts Geschichte 211
8. Archiv für katholisches Kirchenrecht 201
9. Beiträge zur Geschichte des Niederrheins 212
10. Bremisches Jahrbuch 213
11. Deutsche Rundschau 146
12. Germania 199
13. Gœttingische gelehrte Anzeigen 199, 445
14. Hermes 203
15. Historische Zeitschrift 197, 442
16. Historisches Jahrbuch 445
17. Historisches Taschenbuch 198

Pages
18. Jahrbuch d. Deutschen archæologischen Instituts . . 204
19. Jahrbücher für classische Philologie. 204
20. Jahrbücher für protestantische Theologie 201
21. Der Katholik 201
22. Mansfelder Blætter 214
23. Mittheilungen aus dem german. Nationalmuseum . . 200
24. Mittheilungen der Niederlausitzer Gesellschaft . . . 215
25. Mittheilungen des k. d. archæolog. Instituts in Rom. . 205
26. Mittheilungen des Geschichtsvereins zu Leisnig. . . 215
27. Mittheilungen des histor. Vereins der Pfalz 212
28. Mittheilungen d. Vereins f. Gesch. von Nürnberg . . 210
29. Mittheilungen d. Vereins f. Gesch. der Stadt Meissen. 215
30. Neue Jahrbücher für Philologie 206, 446
31. Neues Archiv 445
32. Neues Lausitzisches Magazin 215
33. Die Nation 199, 446
34. Nord und Süd 200
35. Preussische Jahrbücher 216
36. Rheinisches Museum für Philologie 206, 446
37. Sæchsische Gesellschaft der Wissenschaften 215
38. Schriften des Vereins f. Geschichte des Bodensees . . 210
39. Staats- und socialwissenschaftliche Forschungen. . . 200
40. Theologische Quartalschrift. 201
41. Theologische Studien und Kritiken 202
42. Untersuchungen aus d. d. Staats und Rechtsgeschichte 200
43. Zeitschrift der Deutschen morgenlænd. Gesellschaft . 209
44. Zeitschrift der Gesellschaft f. Gesch. von Freiburg . . 211
45. Zeitschrift des hist. Vereins f. Niedersachsen. . . . 214
46. Zeitschrift des preussischen Geschichtsvereins . . . 216
47. Zeitschrift des Vereins f. Hamburgische Geschichte . 213
48. Zeitschrift des Vereins f. Lübeckische Geschichte . . 213
49. Zeitschrift für Assyriologie 203
50. Zeitschrift für deutsche Philologie 209
51. Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins. . . . 210
52. Zeitschrift für katholische Theologie. 202, 447
53. Zeitschrift für kirchliche Wissenschaft. 203
54. Zeitschrift für Kirchengeschichte 447
55. Zeitschrift für Kirchenrecht 202
56. Zeitschrift für romanische Philologie 209
57. Zeitschrift für vaterlændische Geschichte 200
58. Zeitschrift für Vœlkerpsychologie 200

AUTRICHE-HONGRIE.

1. Akademie der Wissenschaften (Vienne) 216
2. Archeografa Triestino. 219
3. Archiv des Vereins für Siebenbürg. Landeskunde . . 219
4. Carinthia 219
5. Jahresbericht des Vorarlberg Museum-Vereins . . . 219

Pages
6. Mittheilungen d. Instituts f. œsterr. Geschichtsforsch. 448
7. Wiener Studien 218
8. Wiener Zeitschrift f. d. Kunde d. Morgenlandes. . . 219

GRANDE-BRÉTAGNE.

1. The Academy 220, 450
2. The Antiquary 450
3. The archæological Review 450
4. The asiatic quarterly Review 452
5. The Athenaeum 221, 450
6. Blackwood's Magazine 451
7. The classical Review 222
8. The contemporary Review 222, 451
9. The English historical Review. 449
10. The Nineteenth Century. 222, 451
11. The Quarterly Review 452
12. The Scottish Review 452

ÉTATS-UNIS.

1. The Nation 452

ITALIE.

1. Accademia dei Lincei. 452
2. Archivio della società romana di storia patria . . . 454
3. Archivio storico italiano. 223
4. Archivio storico lombardo 223
5. Archivio storico per le provincie napoletane 454
6. Archivio storico siciliano 454
7. Archivio veneto. 455
8. Commentari dell' ateneo di Brescia 456
9. Giornale ligustico 224, 455
10. Miscellanea di storia italiana 453
11. Rivista storica italiana 222
12. Studi e documenti di storia e diritto. 224, 456

SUISSE.

1. Bibliothèque universelle et Revue suisse 456

RUSSIE.

1. Russische Revue 456

POLOGNE.

1. Bulletin internat. de l'Acad. des sciences de Cracovie. 220, 456

Chronique et Bibliographie 225, 457
Liste des Livres déposés au bureau de la Revue . . . 470

L'un des propriétaires-gérants. G. Monod.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.